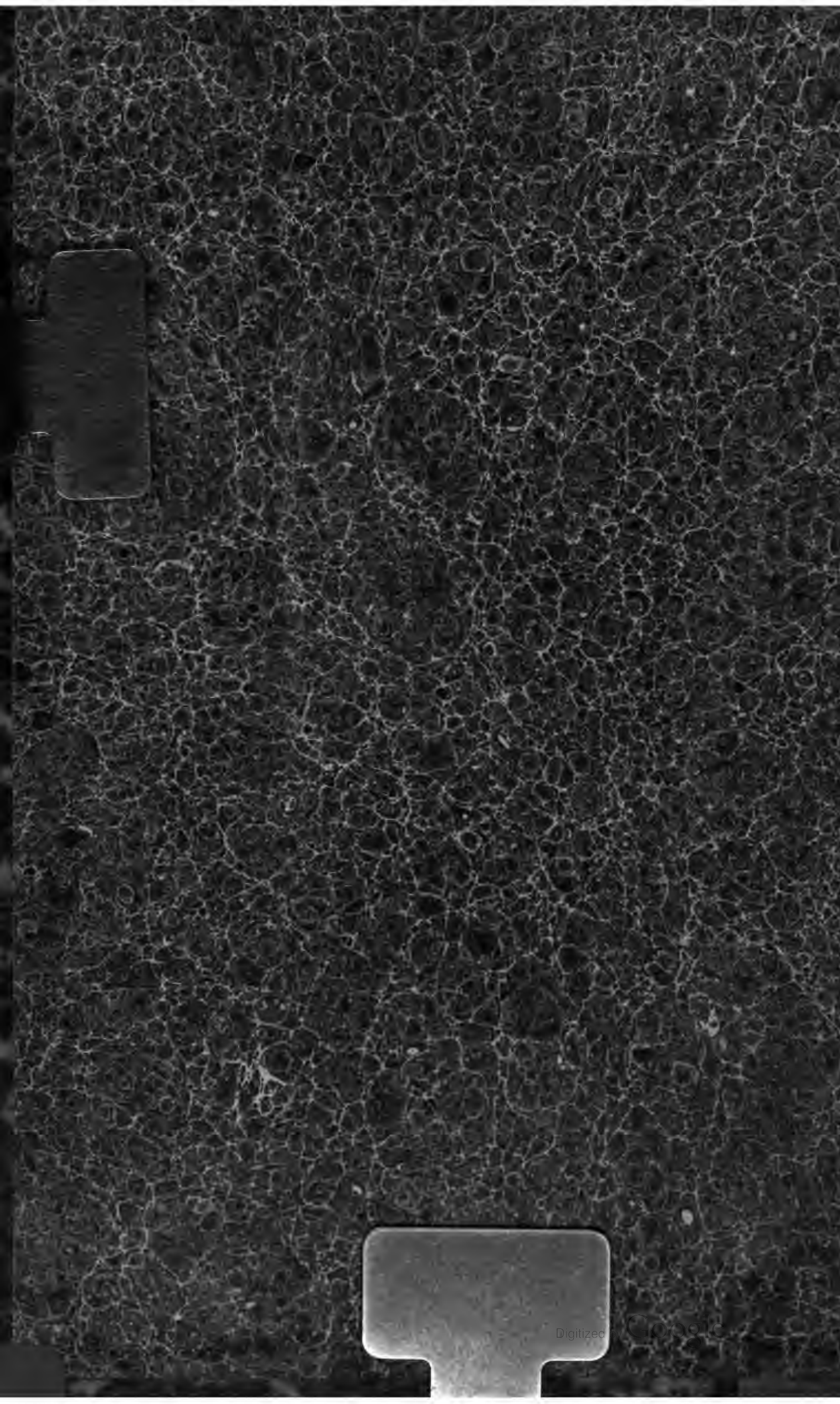
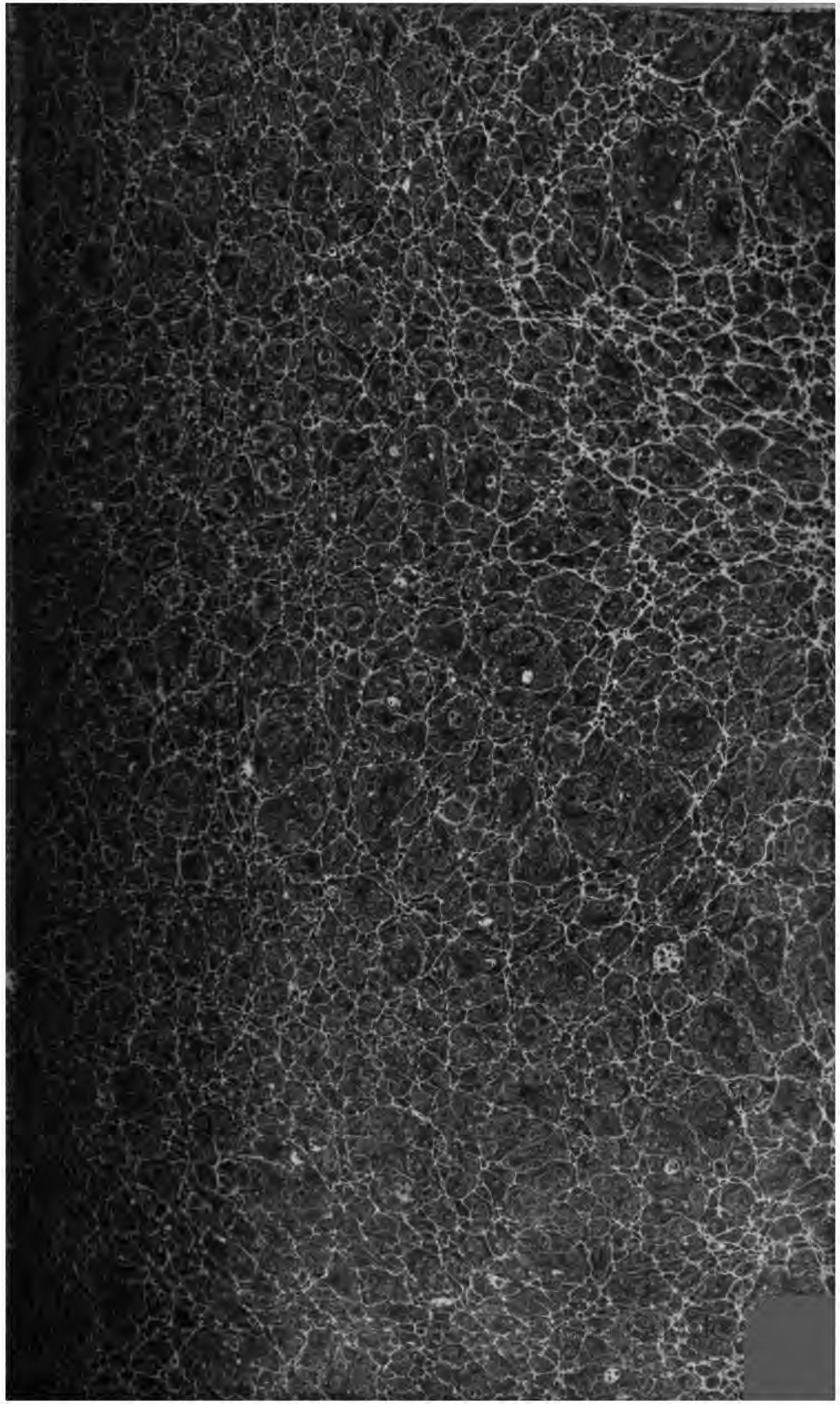






HISTOIRE GÉNÉRALE

DES

ANTILLES.

IMPRIMERIE DE RAYNAL, A RAMBOUILLET.

HISTOIRE GÉNÉRALE

DES

ANTILLES

PAR M. ADRIEN DESSALLES.

TOME PREMIER.

DE LA PREMIÈRE SÉRIE.



PARIS,

FRANCE, LIBRAIRE-ÉDITEUR,

QUAI MALAQUAIS, 15.

1847

DÉDICACE.

A M. P. DESSALLES, des SALLES, ancien Conseiller au Conseil Souverain, ancien Procureur-général près la Cour Royale de la Martinique, etc.

MON TRÈS-CHER ET TRÈS-HONORÉ PÈRE,

Lorsque l'un des nôtres, capitaine des vaisseaux du Roi, partit de Bretagne, en 1688, pour venir aborder à Saint-Christophe, et de là s'établir à la Martinique, certes, quelle que fût d'ailleurs son ambition, il ne pouvait souhaiter à ses descendants une position plus honorable et plus honorée que celle que bientôt ils se firent; car aux titres de noblesse qu'ils tenaient de lui vinrent se joindre des titres nouveaux qu'ils ne durent absolument qu'à eux-mêmes : son vieil écusson d'azur aux trois ro-

ses d'argent s'écartela d'un autre écusson d'argent au chevron de gueules, et vos fils sont aujourd'hui les seuls, de notre magnifique colonie, qui, tant du côté paternel que du côté maternel, puissent compter au Conseil Souverain trois générations successives.

Sans doute la récompense a été glorieuse et brillante; mais les services furent aussi loyaux, sans bornes, multipliés; et la persévérance du dévouement sut justifier toujours, et de plus en plus, la mesure croissante de la faveur et de la considération.

Mais, cette considération et cette faveur que les colonies ont prodiguées de tous les temps à ceux de leurs enfants qui leur ont consacré leurs bras, leurs talents et leurs veilles, elles ne les ont pas elles-mêmes trouvées au sein de la métropole, si bien que, méconnues, éconduites, calomniées, elles vont peut-être demain se voir atteintes dans leurs propriétés, après avoir été ruinées dans leurs priviléges.

Par ces conjectures critiques de disgrâce complète et de spoliation, il m'a semblé que j'avais quelque chose de mieux à faire que de solliciter de

mes concitoyens l'honneur de siéger à mon tour dans leurs conseils amoindris, ou, du gouvernement, l'avantage de les administrer et de les défendre. Il m'a semblé qu'en profitant de ce moment pour mettre en lumière leur utilité, leurs services et leurs hauts faits, et pour faire saillir leurs droits de leur histoire, je me montrerais plus digne à la fois de ma famille et de mon pays.

Dès que cette idée m'est venue, je m'y suis voué corps et âme. Les Archives et les Bibliothèques ont été, par moi, soigneusement compulsées; je me suis enquis auprès des hommes spéciaux, de tout ce qui pouvait éclairer mes recherches; j'ai examiné, réfléchi, comparé, et tout ce que ma tête peut avoir de verve, mon cœur de chaleur, mon esprit d'application, s'est concentré sur un seul objet. Je ne saurais certainement pas prétendre avoir produit une œuvre de talent; mais je suis sûr au moins d'avoir travaillé avec conscience.

Du reste, l'insigne honneur d'écrire et de publier une Histoire générale des Antilles, était réservé à quelqu'un de notre famille, et cela peut-être exclusivement; car, indépendamment des *Annales* que votre père a fait imprimer, et dont je prépare une

seconde édition, nous avons encore ses manuscrits, nous possédons ceux de mon bisaïeul, et vous-même, enfin, n'avez rien vu se passer chez nous d'important, sans en tenir note.

La tâche nous revenait donc de plein droit; et elle m'a été rendue, à moi, d'autant plus facile, que vous m'avez instruit par vos leçons, dirigé par vos conseils, soutenu par votre expérience. Mon œuvre, ou plutôt notre œuvre, est aujourd'hui presque terminée, et je la publie sous vos auspices.

Ce livre vous serait offert comme à un maître vigilant et éclairé, si je n'aimais mieux vous l'offrir comme à un père indulgent et tendre. Vous avez beaucoup fait pour l'écrivain, mais vous avez plus fait encore pour le fils, et tous deux sentent également le besoin de vous exprimer leur reconnaissance.

Je voudrais bien, et vous m'y encourageriez, n'est-ce pas? que ce sincère hommage du cœur pût aussi s'adresser à ma mère; mais je ne peux le lui transmettre, hélas! qu'à travers le marbre froid d'un tombeau!

Adrien DESSALLES.

LETTRE

De Son Excellence M. le Ministre de la Marine

A M. Adrien DESSALLES.

MINISTÈRE
DE LA MARINE
Et des Colonies.

SECRÉTARIAT-GÉNÉRAL.

Paris, le 6 novembre 1844.

Monsieur,

Vous m'avez demandé l'autorisation de faire, aux Archives de mon département, des recherches ayant pour but de perfectionner l'ouvrage publié par le Conseiller Dessalles, votre grand-père, sous le titre d'*Annales du Conseil souverain de la Martinique,* et dont vous préparez une seconde édition.

Cette demande m'a paru mériter d'être accueillie; vous pouvez, en conséquence, vous présenter aux Archives, pour y recevoir communication des documents relatifs à l'objet de votre travail.

Recevez......

Le Ministre Secrétaire-d'État de la Marine et des Colonies.

Par son ordre,

Le Sous-Secrétaire-d'État.

LETTRE

De Son Excellence M. le Ministre de l'Intérieur

A M. DESSALLES.

Paris, le 5 avril 1845.

MONSIEUR,

Sur votre demande d'être autorisé à faire des recherches dans les Archives Générales du Royaume, j'ai invité M. Letrone, garde de ces Archives, à vous procurer les facilités qui vous seront nécessaires.

Recevez......

Le Ministre de l'Intérieur.

Pour le ministre et par autorisation,

Le Sous-Secrétaire-d'État.

AVANT-PROPOS

DE

L'HISTOIRE GÉNÉRALE DES ANTILLES.

Parmi la longue liste des écrivains qui nous ont laissé les premières notions de l'histoire des Antilles, nous citerons Dutertre, de l'ordre des Dominicains.

Ce religieux, amené aux îles par l'esprit de prosélytisme qui, à cette époque, s'alliait à celui des découvertes et des établissements *inter-tropicaux*, a publié, en 1667, trois volumes in-4o sur les Antilles.

Avant lui, Biet, Chaulmer, Jean de Léry, Thomas Gage, Pélaprat et beaucoup d'autres, avaient donné au public, avide des merveilles du Nouveau-Monde; des in-folios dans lesquels se perd en conjectures celui qui les parcourt aujourd'hui.

Avant Dutertre encore, de Rochefort, en 1658, avait publié son *Histoire naturelle et morale des Antilles de l'Amérique*. De Rochefort, secrétaire de Levasseur, que nous verrons figurer comme étant le pivot de notre grandeur coloniale à Saint-Domingue, a raconté, avec cet aplomb qui lui venait d'une connaissance locale peu approfondie, toutes les fables de ses prédécesseurs.

Dutertre, prenant les Antilles à leur berceau, c'est-

à-dire en 1625, nous retrace tout ce qu'il a vu jusqu'en 1667. Son dernier volume fut publié avec privilége du roi en 1671.

Je dois rendre cette justice à cet écrivain, qu'en compulsant la correspondance des gouverneurs des îles, aux Archives de la marine, j'ai vu des comptes-rendus qui m'ont prouvé que ses pages étaient véridiques. Le ministre ne pouvant retrouver certaines pièces qui faisaient mention d'un traité avec les Anglais de Saint-Christophe, disait aux généraux des îles de s'en rapporter entièrement à l'histoire de Dutertre.

Ce point établi, et prenant cet historien pour guide, j'ai pu, en relevant quelques erreurs de date, mener jusqu'en 1667, le travail que je viens aujourd'hui présenter à tous ceux que les questions coloniales occupent et intéressent.

L'Espagne s'était, depuis longues années, implantée en Amérique quand y arrivèrent les Français. La population indigène aurait toute succombé, tôt ou tard, sous les coups exterminateurs de ces intrépides conquérants du Nouveau-Monde, si le zèle évangélique d'un moine n'eût, dans son intérêt, poussé à l'esclavage des nègres.

Las Casas, pour soulager les maux des Indiens, donna la première idée, à ce que disent Herréra, Sandoval et d'autres historiens, de *traiter* des hommes comme on *traite* du bétail (1).

(1) Il est à regretter que les Espagnols n'aient pas encore publié l'Histoire de la conquête et de la découverte de l'Amérique, par Las Casas, dont ils possèdent le manuscrit depuis trois siècles. Bien des vérités doi-

Tous les potentats de l'Europe, tous les gouvernements libres de la vieille Europe, donnèrent la main à ce trafic, et quand d'Enambuc vint échouer à Saint-Christophe, l'Amérique avait des esclaves : ce qui, du reste, n'étonnait pas les indigènes, qui, eux-mêmes, usaient du droit de conquête et se réduisaient en esclavage, dans leurs guerres d'extermination. Avec cette différence que les hommes étaient *boucanés*, et que les femmes servaient aux plaisirs de leurs maîtres.

Les Portugais et les Hollandais, alors en possession de ce commerce, avaient en expectative l'or du Pérou, et ne s'amusaient pas à porter des nègres aux Français, trop pauvres pour les payer.

Cependant les colonies françaises, au milieu de mille traverses, se défrichèrent, se cultivèrent avec des Européens, connus dans l'histoire sous le nom d'*engagés*.

Avec ce secours et celui de quelques nègres, ou pris en guerre ou menés en contrebande, le tabac qu'on y récoltait leur fit une réputation telle, qu'en peu de

vent dormir là dedans qu'il serait essentiel de connaître enfin et de répandre, et peut-être que l'on y trouverait de quoi laver cet évêque d'une foule de calomnies. Pourquoi les Espagnols laissent-ils enfouis dans les archives tant de documents intéressants, ceux-ci et d'autres dont la connaissance serait si utile au monde de la science? Pourquoi ne tirent-ils pas plus de parti des richesses littéraires entassées dans leurs bibliothèques et notamment dans celle de l'Escurial? Presque toutes les découvertes qu'on a faites chez eux, on les doit à des étrangers. Personne n'ignore, par exemple, qu'ils ont possédé pendant plusieurs siècles le Guatémala, sans examiner, sans décrire les ruines de cette ville de Palenque, si remarquable cependant sous les rapports de la sculpture et de l'architecture, et dans laquelle le luxe a dû régner à une époque où l'existence de l'Amérique était encore ignorée des Européens.

temps, ce système, patenté, protégé par le gouvernement métropolitain, les encombra de nègres esclaves.

En 1667, époque à laquelle Dutertre a cessé d'écrire, les colonies des Antilles et leurs habitants avaient subi plusieurs transformations, et l'industrie, à l'aide des juifs et des Hollandais, s'y était développée.

Des guerres soutenues avec avantage de la part des Français, avaient fait reconnaître au gouvernement de Louis XIV l'utilité d'une marine pour la protection de ces nouveaux domaines, passés des mains d'une compagnie exclusive dans celles de propriétaires, relevant de la couronne, retournés au pouvoir de l'exclusif, et, devenus *Français dans toute l'acception du mot*, en 1674.

Les colonies des Antilles furent jugées devoir être des pays exceptionnels, et les ordonnances particulières qui les régissaient nous prouvent, quand on les lit, toute la sollicitude qu'avaient pour elles, et le monarque, *dont la volonté faisait la loi*, et le ministre de la marine, chargé spécialement de correspondre avec les lieutenants entre les mains desquels le roi déposait son autorité.

Mais de 1667 à 1693, époque à laquelle Labat commença ses Mémoires, plus de suite dans la marche du temps, plus de règles dans les notions imprimées. J'ai dû recourir aux Archives de la marine ; et je me dois à moi-même de dire que mes recherches ont été facilitées par le zèle éclairé des hommes préposés à la garde de ces trésors, qu'un gouvernement bienveillant entasse pour l'instruction de la postérité.

Le Ministre qui m'a autorisé à faire des recherches dans ces archives, aura coopéré à mon œuvre, et ma reconnaissance lui est légitimement acquise.

Ayant donc sous les yeux la correspondance du roi, celle du ministre, et pouvant puiser dans Labat les notions locales, j'ai continué sur le même plan que Dutertre, et, liant les questions politiques de l'Europe à celles de l'Amérique, j'ai cité à l'appui de mes inductions des extraits de lettres authentiques.

Dans ces deux périodes, j'ai dû nécessairement retrancher beaucoup de faits qui n'appartiennent pas à l'histoire; et chaque fois qu'il s'est agi de relever des erreurs ou de combattre des calomnies, j'ai cité textuellement les passages des écrits qui m'ont éclairé.

Aux questions politiques et commerciales se joignait la question législative, et, quoiqu'il se trouvât dans l'ouvrage de mon grand-père, dont il ne m'appartient pas de faire l'éloge, des répétitions que je n'ai pu me dispenser de relater pour l'intelligence du lecteur, je l'ai donné tel que mon ancêtre l'a conçu, en l'annotant seulement et en corrigeant encore quelques erreurs de date.

Le plan de mon travail était général; et l'histoire des peuples habitant les îles voisines de nos possessions transatlantiques se rattachait par tant de fils à celle des Français d'outre-mer, qu'il m'était impossible de les exclure de mon cadre. Le pinceau dont je me suis servi pour faire cette esquisse a souvent été trempé dans l'indignation; mais toujours, à l'appui de mes sentiments, j'ai cité les auteurs et pris mes notions dans l'histoire.

Pour achever ce vaste tableau, dans lequel se groupent à l'infini des vues politiques, commerciales, législatives et morales, j'ai énuméré dans mon prospectus les immenses documents que j'ai déjà en partie consultés, cherchant encore à découvrir parmi tous les trésors inédits de nos bibliothèques et de nos archives, des papiers oubliés, des manuscrits que je préfère aux livres.

Aux Archives du Royaume, que le Ministre de l'Intérieur m'a autorisé à compulser, la complaisance qu'ont mise les employés à me fournir tous les documents en leur possession a surpassé mes espérances, et, avec cette aide inappréciable, bien des faits controuvés recevront un jour authentique.

Les guerres civiles de nos Antilles seront connues, les hommes seront jugés, les rapports de la métropole avec ses colonies pesés au point de vue national ; car, avant tout, c'est sous le drapeau de la France que doivent se grouper ses enfants.

Mais dans cette période où l'histoire nous montre un ancien ordre de choses en dissolution, le peuple consommant une œuvre de régénération en abattant des têtes, l'on conçoit, pour peu qu'on veuille se reporter sur la scène principale, quelle dut être la triste situation des colonies.

Je ferai la part des opinions qui divisaient les partis, et, puisant ici dans des manuscrits de mon grand-père, je donnerai jour à bien des faits inconnus.

Cette époque transcrite, j'arriverai à notre temps, et comme dans ma première esquisse j'aurai défendu par l'histoire les droits des colons, j'aurai maintenu

l'inviolabilité de leurs propriétés, j'aurai fait connaître les bases sur lesquelles repose l'esclavage, sa marche, son amélioration morale, intellectuelle et industrielle ; adoptant avec l'assurance de la réussite les essais à faire, j'indiquerai quelques moyens à employer pour s'assurer le concours des colons en disant ce qui a contribué à les rendre méfiants.

Je blâmerai le genre de défense adopté par les colonies, et je ne pourrai admettre le prétexte du refus qu'elles ont fait d'avoir des représentants aux Chambres, pour vouloir encore plus longtemps les tenir dans l'exception, et en faire des mineurs dont les voix ne peuvent arriver que par l'entremise de défenseurs qu'on n'écoute plus (1).

Je maintiendrai la nécessité de continuer le travail esclave jusqu'à la moralisation du travail salarié ; et jamais je ne pourrai supposer au roi que la France a choisi, au monarque dont les connaissances ont puisé dans l'adversité des notions coloniales, la volonté d'une spoliation qui amoindrirait le domaine français.

En dernière analyse, je ne me rattacherai à aucun parti. Colon par mes intérêts, j'ai compris le progrès ; mais, sans désordre, tel que nous l'indique la marche des idées et de l'industrie, avec une indemnité et avec l'assurance de cette protection que la patrie doit à tous ceux qui relèvent d'elle.

ADRIEN DESSALLES.

(1) On a forcé la main aux colons dans tant d'occasions, qu'il serait trop long ici d'entamer ce chapitre.

INTRODUCTION.

L'histoire des Antilles, quelque peu importante que la puissent juger les personnes habituées à ne lire que des livres dont les titres semblent être faits pour appeler plus directement l'attention publique, ne serait pas complète, si, avant d'en venir à tracer les fastes coloniaux, on ne donnait un aperçu des progrès maritimes de la France.

La marine et les colonies se trouvent avoir tant d'intérêts communs, tant d'éléments de prospérité qui se rattachent, qu'en faire deux branches distinctes, ce serait vouloir séparer l'âme du corps, et, par des moyens factices, chercher à raviver des cadavres auxquels on aurait enlevé les principes qui les faisaient vivre.

Jadis, par leur marine, furent puissantes des nations à peine marquées sur le globe qu'avaient parcouru en triomphateurs des demi-dieux, auxquels les peuples furent redevables de nombreux bienfaits; mais à ces hommes éminents succédèrent des héros auxquels des prêtres flatteurs élevèrent des autels, et dont les peuples imbéciles encensèrent les statues. Tandis que ces *ravageurs* impitoyables acquéraient des noms fabuleux, d'intrépides mariniers portaient sur des côtes lointaines le commerce, d'où découlent l'industrie et les beaux-arts.

Sidon, Tyr, Phocée et Carthage conquirent les peuples par les besoins qu'elles leur suggérèrent. Alexandre et ses imitateurs rivèrent les chaînes de l'esclavage aux nations qui courbèrent le front devant eux.

Rome, ce symbole de liberté, Rome, si fière, sentit la nécessité d'une marine, et Carthage, si puissante sur les mers, vit ses efforts étouffés par cette hydre, dont les cent têtes renaissaient aux hymnes sacrés que ses enfants adressaient au Jupiter Capitolin.

A des trophées terrestres, dont ses autels étaient surchargés, se joignirent des palmes maritimes. Le Tibre, tributaire de la Méditerranée, mais alors le roi des fleuves, qui lui portent leurs eaux comme hommage, dut frissonner de peur quand la Renommée lui vint apprendre que des barbares cherchaient à franchir les colonnes d'Hercule. Déjà d'autres barbares, plusieurs siècles auparavant, avaient semé la terreur aux portes d'une ville qui aspirait à dominer l'univers. Brennus et ses cohortes indisciplinées avaient voulu effacer la Rome aux sept collines de la carte du globe; et les Gaulois, échappés au glaive du dictateur Camille, de retour dans leurs taillis, ne purent que parler de leurs défaites et de l'opulence de leurs vainqueurs.

Mais, parmi les Gaulois, vivaient des peuples distingués dans l'histoire, sous les noms de Venètes et de Belges. Ils avaient pour borne cet Océan dont ils cherchaient à sillonner les routes, qui devaient plus tard les conduire du littoral océanique de la Gaule dans cette mer, où déjà, sur des terres gauloises, s'élevait l'antique Massalie.

Bordeaux, Nantes, sembleraient avoir été les divers points de relâche où s'arrêtaient les Venètes ou Bretons, d'après toute probabilité, colonisateurs de l'Angleterre. Séparés par d'épaisses forêts, enfants du même sol, ces Bretons et les autres peuplades disséminées sur les côtes de la Gaule, se communiquant leurs idées et échangeant leurs produits dans ces bourgades maritimes destinées à devenir d'opulentes cités, cotoyèrent l'Espagne, le Languedoc, la Provence, et parvinrent, après bien des siècles, toujours en longeant les terres, dans cette Italie où le peuple-roi ne trônait plus que sur des ruines.

Cependant les Romains qui, déjà, à leur arrivée dans les Gau-

les, admiraient la hardiesse des Armoricains sur l'Océan qu'ils franchissaient, attirés vers la Grande-Bretagne par le commerce de mer, étaient devenus les dominateurs des nations diverses répandues sur l'immense surface de terre que baignent l'Atlantique et la Méditerranée.

Pline nous apprend que les Germains établis dans la Belgique étaient les peuples de l'Europe qui entendaient le mieux la marine. Leurs vaisseaux étaient faits de cuirs cousus ensemble, ou d'osier couvert de cuir, et n'avaient ni voiles ni proue; ils n'avançaient qu'à force de rames.

Après bien des révolutions, Rome avait salué du nom de Césars ses enfants devenus ses tyrans, et l'empire avait remplacé la république. Le Capitole ne voyait plus circuler à ses pieds un peuple libre, et l'aigle romaine devait s'abaisser devant le coq gaulois, dont la marche dévastatrice, dans ce choc de barbares, effaça toutes les traces d'une domination universelle.

Dans ce démembrement dont le fracas épouvantable aurait pu produire un chaos général, les différents chefs qui avaient contribué à la chute du colosse, s'en disputèrent longtemps les membres épars. Les Gaulois, proprement dits, dont le commerce avait suivi le cours des grands fleuves qui se dirigent vers la Méditerranée, avaient longtemps échangé leurs produits, d'abord avec les Phéniciens, et ensuite avec les Phocéens. Englobés après la chute de l'empire romain, dans toutes les populations connues sous le nom de Francs, ils avaient sous Clovis accepté la fondation de notre monarchie.

Sous ce premier de nos rois, les Francs, maîtres des côtes de la Provence, conquirent Marseille, alors que Justinien, empereur d'Orient, régnait à Constantinople.

Possesseurs du commerce de la Méditerranée, les Francs devaient nécessairement y entretenir une marine suffisante pour le protéger; mais les successeurs de Clovis, constamment en guerre, n'avaient point encore réglé leurs limites, subjugué les nations rivales, lorsque Cochiliac, roi des Danois, entra dans la Meuse suivi d'une flotte montée par ses pirates les plus entre-

prenants. Théodebert, fils de Thierry Ier, roi de Metz (1), attaque, à la tête d'une flotte nombreuse, celle de Cochiliac. Battu sur terre et sur ses vaisseaux dans la même journée, le prince danois perdit la vie dans cette tentative, et les Francs purent dater de ce jour leur premier exploit maritime.

Les Normands, les Anglais et ces mêmes Danois, si rudement menés en 520, ainsi que nous venons de le dire, s'étaient associés, après deux siècles et demi de repos, pour ravager de nouveau les campagnes et les villes du littoral de la France.

En 807, 808 et 809, leurs pirateries effrayèrent Charlemagne dont le front avait été deux fois couronné. Cet empereur dès lors prévit les ravages qu'ils feraient un jour dans ses États, et songea à les prévenir. Il visita ses ports, et fit construire des vaisseaux qui restèrent toujours armés. De l'embouchure du Tibre aux extrémités de la Germanie, c'est-à-dire jusqu'au Danemarck, ces citadelles équipées en guerre et prêtes à *courre sus* aux ennemis de l'Empire, virent les seigneurs du plus haut rang s'empresser à prendre du service sur mer (2).

Burchard, connétable, fut chargé de conduire une expédition maritime contre les Maures; et Boulogne, à l'embouchure de la Manche, devint un des principaux établissements de la marine française.

Boulogne, que les Romains appelèrent, à ce que l'on croit, Portus Iccius, possédait un phare que le temps avait en partie détruit; Charlemagne le fit réconstruire, et pour ménager une espèce de communication sur toutes les côtes de son royaume de France, il fit bâtir de distance en distance des tours où des sentinelles passaient la nuit, se faisant des signaux avec des feux. Détachées des corps de garde qui défendaient l'approche des

(1) Les auteurs qui se sont occupés de la chronologie de notre histoire ne sont pas d'accord sur la date de ce fait maritime; les uns l'ont attribué à Théodebert et les autres à son fils Théodebald; nous avons préféré la première version qui paraît être la plus ancienne.

(2) Voir les *Capitulaires de Charlemagne*, où se trouvent réglés les services que doivent gens nobles sur les vaisseaux de l'empereur.

côtes et veillaient aux descentes des ennemis, ces sentinelles, en cas d'alarme, réunissaient promptement la milice. Ces sages mesures, durant tout le règne de ce prince, préservèrent son royaume des déprédations des corsaires et des pirates que l'appât du pillage y eût attirés sans cette surveillance active.

A Charlemagne avait succédé son fils Louis, surnommé le Débonnaire. Avec un caractère plus élevé, ce prince aurait compris que sa tâche était grande et imposante. Charlemagne, sous lequel les arts avaient fleuri, dont l'intelligence si développée pour son siècle, avait vu la possibilité d'opérer la jonction du Danube et du Rhin, de frayer un passage de l'Océan à la mer Noire, et qui avait ébauché les travaux à faire pour réaliser ces rêves gigantesques, ne se doutait guère que sous son fils et ses successeurs tous ses projets seraient interrompus, abandonnés ; et que lui, si heureux dans ses guerres, ne leur léguerait que des désastres et des humiliations auxquels contribuèrent en partie la domination des prélats qui les entouraient.

Les Danois, les Anglais et les Normands, éloignés de nos côtes par les mesures de Charlemagne, enhardis par la faiblesse de ses successeurs, recommencèrent alors leurs irruptions de toutes parts. Les rois de cette seconde race, dont Pépin avait été la souche et Charlemagne le rameau principal, crurent qu'en multipliant leurs ordonnances pour la garde des côtes, ils obligeraient les villes maritimes à veiller à la défense commune. Ces ordonnances, utiles si elles eussent été exécutées, trouvèrent les citoyens les plus intéressés à repousser l'agression des pirates, sinon rebelles, du moins indifférents au joug de l'étranger.

Dans cette décadence, la marine fut entièrement oubliée, et la cession faite aux Normands de la province qui porte aujourd'hui leur nom ayant rendu la tranquillité au trône de France menacé, avec Louis V, dit le Fainéant, finit en 987 cette dynastie qui avait régné deux cent trente-cinq ans.

Hugues-Capet venait de fonder une troisième dynastie : le plus heureux de tous ces fiers barons qui enviaient le trône de

France, il avait posé la couronne sur sa tête et ses pairs l'avaient élevé sur le pavois. Lui et ses successeurs immédiats, dépossédés de ces belles provinces maritimes si chèrement conquises, n'eurent pas un besoin pressant de forces navales. La marine resta donc enfouie dans l'oubli le plus complet jusqu'au moment où le fanatisme, servant d'instrument à la politique des rois qui voulaient vaincre la féodalité, entraîna l'Occident vers le tombeau du Christ.

Les moines avaient fait retentir toute la chrétienté des promesses de récompenses futures, faites à ceux qui se régénéreraient dans le sang infidèle. Des nuées de soldats-pélerins, caravanes sanctifiées par la croix qui effaçait les stigmates du crime, les saletés de l'orgie, allaient, sous ce signe révéré qui brillait sur leur poitrine, donner un essor spontané à la gloire maritime de la France. Le désir de venger des insultes faites à quelques chrétiens, devait changer la face du monde, et, tout en contribuant à la civilisation européenne, les Croisades devaient encore introduire chez les populations le goût du luxe qui agrandirait leur commerce.

Les Génois et les Vénitiens, alors à peu près seuls en possession du commerce par mer, étaient aussi les seuls qui possédassent des navires en état de transporter ces soldats innombrables, ces seigneurs opulents avec leurs équipages pavoisés et tellement nombreux que, dit un chroniqueur du temps, on les eût *prinst pour gens marchant en joyeusetés et non en pénitenceries.*

Cependant les navires, que les Génois et les Vénitiens purent fournir, ne suffirent pas au transport de tous ceux qui accoururent à ces expéditions dont le récit nous surprend aujourd'hui, et nos rois, de plus en plus dominés par l'esprit religieux que savaient entretenir habilement les ministres du Saint-Siége, firent construire des vaisseaux à Marseille, en rassemblèrent sur les côtes de Provence, sur celles du Languedoc, et allèrent même jusqu'à priver les particuliers de ceux qui leur appartenaient en propre.

On conçoit que pendant toute cette période le commerce ait été

généralement suspendu, et que ces armements faits sans choix, sans précautions n'aient eu aucun succès. Comme le hasard seul déterminait le nombre des vaisseaux, la manière de les gréer, la route qu'il fallait tenir; de l'enfance de cet art sublime, qui se régénérait par une idée d'envahissement, date une ère nouvelle pour la marine, dans la construction des vaisseaux, et dans la science nautique. Des projets aussitôt avortés que conçus, des naufrages et des malheurs amenèrent l'expérience, sans laquelle la science est souvent nuisible. Ces Croisades si infortunées, qui entraînèrent à leur suite tant de nouveaux besoins dans l'Europe entière, ayant été suivies de la guerre causée entre les Français et les Anglais par le mariage d'Éléonore de Guyenne, répudiée par Louis-le-Jeune, et devenue la femme de Henri II, roi d'Angleterre, les combats entre les deux nations devinrent pour la France une école sanglante de cet art de se battre sur mer, art qu'on paraissait avoir oublié et qui devait prendre un développement si rapide.

L'imprudent Louis-le-Jeune voulut vainement réparer la honte de sa mauvaise politique, en renouvelant le plan de suzeraineté que Charlemagne avait tracé; ses malheurs, et peut-être aussi son inconstance naturelle, le firent échouer dans une entreprise qui était bien au dessus de ses forces.

Philippe-Auguste, son fils, ne fut point arrêté par de vaines considérations, et, ayant conquis sur ses ennemis d'outre-Manche la Normandie, ainsi que plusieurs places en Bretagne et en Poitou, il conçut immédiatement le projet de faire une descente en Angleterre. Des contestations entre le pape et le roi d'Angleterre avaient motivé l'excommunication du monarque récalcitrant. Le pontife avait disposé de son trône en faveur du roi de France, fils aîné de l'Église.

Philippe-Auguste, voulant presser cette expédition qui le placerait avec la sanction du pape sur le trône de son rival, fit partout travailler à la construction d'un nombre immense de vaisseaux. Il parvint à mettre en mer dix-sept cents voiles, dont la plus grande partie fut placée dans le port de Dam, auprès

de Bruges en Flandre ; le reste demeura dans les rades ou le long de la côte.

Ce coup d'essai des Français, qui semblaient vouloir imiter l'exemple de Guillaume, lequel, en l'année 1066, avait conquis la Grande-Bretagne, ne réussit point par la négligence de ceux qui devaient en mer veiller à la garde des navires. Ferrand, comte de Flandres, vassal du roi de France, mais rebelle à ses ordres, surprit la flotte française, captura trois cents de ses vaisseaux, en fit échouer cent ou environ le long des côtes, et, rallié au comte de Salisbury, qui commandait la flotte anglaise, vint bloquer le port de Dam.

Pris à l'improviste et voyant les débris de sa flotte en danger de tomber au pouvoir de l'ennemi, Philippe-Auguste lui-même commanda la destruction de ses vaisseaux. Après en avoir fait enlever les vivres et les agrès, il livra aux flammes d'un prompt incendie tout cet attirail maritime, sur lequel il avait fondé l'espoir d'une conquête.

L'Angleterre, délivrée de cette crainte, chanta victoire ; et la célèbre bataille de Bouvines, qui nous vengea de nos désastres, ne put faire oublier une perte aussi fatale.

Cet effort sublime, qui prouvait à notre rivale que l'élément, sur lequel elle voulait dominer, se plierait sous la coque puissante de nos navires, nous révèle assez combien la France sait trouver de ressources en elle-même et ce que peut l'énergie d'un peuple, quand à sa tête se place le chef de l'État.

Le moine Rigord, qui écrivait sous le règne de Philippe-Auguste, ne nous ayant laissé aucune description de la forme et de l'emménagement de ces vaisseaux, nous pouvons présumer qu'ils étaient petits et semblables à de simples barques de pêcheurs. Ce nombre de dix-sept cents voiles, qui résumerait aujourd'hui à lui seul la marine de plusieurs États puissants, paraît une exagération tellement grande qu'on ne saurait la soutenir. Mais en récapitulant les chaloupes indispensables pour une descente, les barques, qui, dans ces sortes d'expéditions, escortent une flotte, et joignant aux voiles françaises celles que tout

État, ayant des fonds à sa disposition, louait alors des Génois et des Vénitiens, nous arriverons à être moins surpris, sans pour cela être entièrement convaincus.

Cependant, cet échec sanglant n'avait pas empêché Louis VIII, fils de Philippe-Auguste, de passer en Angleterre du vivant de son père. D'abord proclamé roi de la Grande-Bretagne, la fortune qui l'avait conduit sur ce trône usurpé, l'abandonna. Renfermé dans la Tour de Londres, ce prince dut regretter sa témérité, lorsqu'il apprit que son père avait encore une fois échoué, non plus dans ses projets de conquête, mais dans celui qu'il avait formé de délivrer son fils et l'héritier de sa couronne.

La France venait de voir anéantir sa seconde flotte, et Philippe-Auguste, dont les trésors étaient épuisés par tant de dépenses infructueuses, vit son fils se racheter par une capitulation qui le blessait dans son orgueil de roi.

Jamais monarque français n'avait été plus à même d'apprécier que Louis VIII l'utilité d'une marine. Ce prince aurait peut-être réparé les pertes de son père et songé à se former une flotte; mais, entraîné dans la guerre contre les Albigeois, guerre toute de fanatisme, que les papes suscitaient et prêchaient aux rois catholiques, il se vit détourné des soins qu'il aurait pu y porter.

Son règne, d'ailleurs si court, fut signalé surtout par des affranchissements de serfs, dont le nombre était encore considérable en France.

A sa mort, le royaume, en proie aux factions que soulevaient des seigneurs ambitieux, voyait ses rênes confiées aux mains d'une femme.

Blanche de Castille, tutrice du roi mineur, et régente de France, avait à faire face aux exigences de tous ces grands feudataires que la politique des rois voulait rabaisser, afin d'agrandir le domaine de la couronne.

A la majorité de Louis IX, si vanté dans l'histoire sous le nom de saint Louis, Blanche remit à ce fils, élevé avec tant de rigidité chrétienne, un sceptre qu'elle avait affermi.

Saint Louis, dont le cœur, plein de préceptes religieux, au-

rait, dans un siècle plus éclairé, mieux saisi l'odieux de ces guerres sanglantes, faites au nom d'un Dieu de paix, et pour la sanctification d'une religion toute de charité, se croisa pour remplir un vœu.

Malade, il avait promis d'aller en Terre-Sainte s'il recouvrait la santé; pour l'exaltation de la sainte Église, le roi ne fut pas enlevé à la France, au monde chrétien, et profitant au moins des fautes de ses prédécesseurs, il écarta de ses armées cette tourbe insensée, qui se ruait, à la parole d'un moine, sur ces terres imprégnées du sang des premiers martyrs de la foi.

En guerre avec Henri III, roi d'Angleterre, saint Louis, pour protéger les côtes du Poitou, avait armé, quatre ans auparavant, quelques vaisseaux dont la présence n'empêcha pas la descente du monarque anglais en Bretagne. Mais, usant avec prudence des moyens qu'il avait entre les mains, pour se créer une flotte, il joignit ces vaisseaux à ceux que, par son ordre, on construisait à Aigues-Mortes, et forma, en peu de temps, une armée navale de quatre-vingts voiles.

Depuis longtemps l'activité la plus grande régnait sur nos côtes et dans nos arsenaux.

Les princes les plus en renom, les seigneurs les plus vantés pour leurs exploits, ambitionnant la gloire de marcher sous les ordres du roi de France, avaient eu le temps de se préparer à la croisade; et, le rendez-vous général ayant été indiqué à Aigues-Mortes, ce fut le 12 juin 1248 que la flotte des nouveaux croisés mit en mer.

A voir les bannières dont tous ces navires étaient pavoisés, on eût dit une procession solennelle marchant au martyre, et remerciant Dieu des maux qu'il lui plairait de semer sur ses pas; mais, joyeuse au milieu des dangers qui l'entourait, l'hymne qu'elle adressait au Seigneur, proférée par des milliers de bouches à la fois, n'était interrompue que par le calme majestueux, le silence pesant de cette masse, sur laquelle glissaient l'espoir d'une sainte conquête et l'oubli volontaire de la patrie.

Aux bannières de France, parmi lesquelles resplendissait, sur

le vaisseau royal, l'oriflamme sacrée, se mélangeaient des couleurs étrangères; c'est que, malgré tous les soins que le monarque avait mis à se créer une marine, il s'était vu obligé d'avoir recours aux Génois, aux Vénitiens, qu'il avait surtout recrutés à prix d'argent, lors de son arrivée à Chypre et sur les côtes de la Syrie.

La marine française, néanmoins, avait joué un grand rôle dans cette expédition malheureuse; montés par Robert, comte d'Artois; Alphonse, comte de Poitiers; Charles, comte d'Anjou, frère du roi; par Hugues IV, duc de Bourgogne; par Guillaume de Dampierre, comte de Flandres; par Gui, son frère; par Hugues de Châtillon, comte de Saint-Paul; par Gaucher, son neveu; par Hugues, comte de la Marche, les vaisseaux du roi avaient été commandés par deux Génois.

A l'entrée du Nil, ils avaient soutenu un combat mémorable contre la flotte égyptienne; et, quoique en partie dispersés par la tempête, leurs débris avaient servi à ramener sur les rivages de France les restes épars de ces croisés que la famine, les maladies avaient décimés, mais auxquels était revenue l'espérance dès qu'ils revirent parmi eux leur roi qu'une forte rançon avait racheté des mains des infidèles.

La rivalité, qui n'a jamais cessé d'exister entre l'Angleterre et la France, avait pris dès lors un grand développement. Saint Louis, contre le gré de ses barons, mais dominé par sa conscience, céda à Henri III sur quelques provinces, des droits revendiqués par ce monarque, lequel dut se réjouir des désastres maritimes de la France et de l'esprit religieux de son roi qui l'entraînait à épuiser l'énergie de toute une nation contre des nuées de barbares soutenus par le fatalisme. L'Angleterre, dont la foi était ébranlée, n'avait pris part que bien indirectement à cette croisade; ses navires, mieux ammunitionnés et plus nombreux que les nôtres, lui promettaient un avenir glorieux, une domination qu'elle entrevoyait comme chose possible, au milieu des brouillards de sa politique qui cherchait à se dessiner telle que nous la connaissons, perfide, sombre et égoïste.

L'Angleterre, conquise par des Français, mûrissait déjà l'envahissement du trône de France sur lequel elle voulait asseoir son prince ; et, tranquille sur les intentions toutes loyales du saint roi, elle dut sourire de pitié quand l'écho lointain porta vers elle ces mots : *Dieu le veut!* mots magiques qui faisaient lever une nation entière comme un seul homme, et, loin de leurs foyers, faisaient braver mille dangers à ces chrétiens saintement enrégimentés sous le symbole de leur croyance.

Pour la sixième fois, l'Orient se voyait menacé par ces hommes de fer dont les lourdes armures, les épées tranchantes, sous un ciel de plomb fondu, leur étaient d'abord funestes à eux-mêmes. Mais, pour cette dernière fois, les sables empestés de l'Afrique devaient engloutir toute une armée dont les nobles efforts auraient suffi pour chasser à jamais du territoire français jusqu'au souvenir d'une domination étrangère.

L'Afrique avait donc vu périr sur ses bords sauvages le pieux monarque dont le Saint-Siége canonisa la mémoire ; et ce qui, peut-être, retarda les projets hostiles de l'Angleterre, c'est que la flotte qui ramenait en France les dépouilles mortelles du héros dont elle portait le deuil, mort qu'il était devant Tunis, avait échappé en partie aux tempêtes, aux naufrages, et, présentant l'aspect de solides remparts qui ne demandaient que des bras pour être inexpugnables, avait à sa tête un Français, un marin expérimenté, le premier amiral de notre catalogue maritime, Florent de Varennes, dont les conseils mieux suivis eussent peut-être donné une autre tournure à cette débâcle mémorable.

Quelques princes chrétiens cependant, et quelques croisés anglais, avaient voulu faire preuve dans cette circonstance d'un semblant de zèle religieux ; mais, arrivés après coup, leurs phalanges intactes n'eurent à regretter aucune perte majeure. Disons-le, la France seule, en 1270, paya du sang de ses enfants la dîme au Seigneur ; seule, elle soutint tous les frais de la croisade, seule, elle subit tous ces désastres dont elle se ressentit cruellement, mais qui lui servirent en ce sens, que l'amour des richesses, le désir des voyages, le besoin de mouvement, agrandirent

son commerce et lui donnèrent une espèce de marine militaire.

Ce fut sous le règne de saint Louis qu'eut lieu l'expédition de Charles d'Anjou, son frère, contre la Sicile, expédition toute maritime, dont les conséquences entraînèrent des Français à braver les dangers de la mer, et contribuèrent à aguerrir nos marins.

Nous arrêtant un moment à contempler le tableau que nous présente la France sous ce règne glorieux, admirons la pieuse résignation du monarque, que les Anglais eux-mêmes choisirent pour arbitre dans leurs différends avec leur roi; déplorons le fanatisme qui a fait verser des flots de sang chrétien et mahométan, mais louons cette politique noble et grande qui porta saint Louis à ne point profiter des troubles de l'Angleterre pour la déposséder de ses droits sur des terres françaises. Blâmons l'outre-cuidance du Saint-Siége, dont l'intercession, si mal récompensée, valut aux Anglais le repos et une possession si contestée; voyons enfin Louis IX, victorieux, leur remettre généreusement quatre provinces, parce qu'il croit juste cette restitution, et demandons-nous de quel côté se trouve la gloire des armes, le mérite de la modération.

Passant de là aux événements qui survinrent après la mort d'un roi si digne de figurer sur la liste des saints, dont les légendes pieuses ont éternisé la mémoire, jetons un coup-d'œil rapide sur nos expéditions maritimes.

Philippe-le-Hardi, en guerre avec le roi de Castille (1274), donna ordre à sa flotte de s'avancer sur les côtes de la Catalogne.

Alphonse X, dont les intérêts se rattachaient à ceux du roi d'Aragon Pierre III, fit face aux périls qui le menaçaient; et, tandis que la flotte française, occupée à approvisionner l'armée de terre, longeait les côtes d'Espagne, protégeant les convois de vivres destinés à la soutenir, Roger de Loria, à la tête des flottes aragonaise, sicilienne et castillane, chassa les Français du port de Rosas, dont ils s'étaient emparés.

Cependant, aux contestations d'intérêts particuliers qui avaient

suscité ce conflit, se joignait un intérêt de famille. Charles, oncle du monarque français, chassé de la Sicile et de Naples, n'avait pu réaliser ses projets de vengeance; son neveu, après sa mort, avait embrassé la cause de son cousin et confié sa flotte à Guillaume de Lodève. Battu, comme nous venons de le dire, par l'amiral de Pierre III, il avait eu pour successeur Enguerand de Bailleul, dont la valeureuse conduite ne put parer aux désastres qui, encore une fois, détruisirent la marine française.

Après quelques combats partiels, cette querelle s'apaisa sous le règne de Philippe IV, dit le Bel, petit-fils de saint Louis.

Mais si la France, tranquille du côté de l'Espagne, songeait à réparer sa marine, à fortifier ses places de guerre, et à garnir ses arsenaux, l'Angleterre, dont l'insolence augmentait en raison des pertes que nous éprouvions, allait bientôt nous jeter le gant.

Philippe-le-Hardi, aussi modéré que son père, aurait pu profiter de la querelle qui s'était élevée entre le duc de Guyenne et le roi d'Angleterre, pour exciter le vassal contre son souverain; non-seulement il refusa de lui prêter secours, mais encore il le blâma.

Philippe-le-Bel, imitant l'exemple de son grand-père et de son père, ne chercha point à troubler la Grande-Bretagne. Les disputes des Anglais et des Écossais se terminèrent sans qu'il voulût y prendre part, ni même essayer de soulever ceux des sujets du roi Édouard Ier, qui résidaient en France.

Si nous ne savions combien l'homme, par sa nature, est porté vers la domination, nous serions étonnés d'apprendre que les Anglais, conquis par les Normands, et à peine fondus avec eux, cherchassent partout l'occasion d'inquiéter les descendants français de leurs vainqueurs.

La haine qui dès lors surgit entre les sujets des deux monarques, réveilla l'animosité mal éteinte qui, chez l'Anglais, était restée longtemps étouffée par les procédés de trois générations de rois.

Vers 1292, des querelles survenues entre les Bayonnais et les Gascons, sujets du roi d'Angleterre, et les sujets du comte de Flandre, furent la cause des violences exercées contre les Français.

Les Normands étant ceux qui avaient le plus souffert, pour venger leurs amis, leurs parents insultés, massacrés par les Anglais (1), couvrirent la Manche de leurs vaisseaux, et se ruèrent sur toutes les voiles anglaises qu'ils rencontrèrent. Bayonne, Bordeaux devinrent le théâtre des scènes les plus déplorables; d'un côté, les Irlandais, les Hollandais, les Gascons et les Anglais; de l'autre, les Normands, les Picards et les Flamands s'acharnèrent les uns contre les autres. Ils donnèrent, les premiers, dans les temps modernes, le spectacle horrible de combats à l'abordage.

Il semblerait que l'animosité des combattants, après ces chocs de vaisseaux, où l'homme se battant corps à corps sur une planche mobile brave mille morts à la fois, aurait dû cesser dès que les querelles terminées par la victoire ne laissaient au pouvoir des vainqueurs que des moitiés d'hommes tronqués, mutilés, et si peu à redouter que, presque toujours privés de leurs bras abattus par la hache, ils ne pouvaient même implorer du geste la pitié de leurs ennemis. Mais en fait de pitié, peut-on en attendre de ceux auxquels tous moyens sont bons pour se venger? Bordeaux fut témoin de l'horrible supplice infligé à une des victimes d'un de ces combats, tombée vivante aux mains des Anglais. Le Normand, coupé en quatre morceaux, fut jeté dans la rivière encore tout palpitant.

Cette guerre acharnée que se faisaient les sujets des deux

(1) Parmi les nombreux griefs imputés aux Anglais, nous citerons ce fait remarquable et curieux : le meurtre de plusieurs Normands établis à Bourg et à Bordeaux depuis plus de dix ans, égorgés uniquement parce qu'ils parlent *français*.

(*Annales littéraires et agricoles de la Dordogne,* T. II, p. 128, article de notre homonyme, M. Dessalles, membre de la Société royale des Antiquaires.)

princes, avait pris ce caractère de férocité, sans qu'ils s'en fussent encore réciproquement occupés, lorsque Édouard I[er] laissa organiser l'armement d'une flotte montée par des Bayonnais, des Gascons et des Anglais. Après avoir coulé bas quelques navires normands chargés de vin, elle fit une descente à La Rochelle, dont les Anglais brûlèrent et saccagèrent les environs (1).

Le monarque français, indigné de tant de perfidie, cita le roi d'Angleterre à la cour de ses pairs. Celui-ci répondit avec fierté, et refusa toute réparation. Philippe, traitant alors l'Anglais comme un vassal rebelle, confisqua la Guyenne dont il s'empara incontinent. Ne s'en tenant pas à ce coup de main, une convention fut immédiatement signée entre le roi de Norwége et le roi de France, auquel une flotte norwégienne devait être fournie; mais cet accord n'ayant pas été exécuté, nos ports de mer se couvrirent de chantiers de construction, et en peu de temps la France, encore une fois, se vit en possession d'une flotte à elle appartenant en propre.

Commandés par Mathieu de Montmorency et Jean d'Harcourt, les Français posèrent de nouveau le pied sur le sol anglais. Douvres fut prise et brûlée; Londres, consternée, se voyait déjà la proie des flammes, lorsque la flotte française victorieuse, et chargée de butin, rentra dans nos ports. Une si belle armée, dit Guillaume de Nangis, suffisait pour conquérir l'Angleterre; mais on n'en sut point profiter, et dès lors, nos astucieux rivaux, pour se venger de la France, armèrent le continent contre elle.

(1) La querelle existant alors entre la France et l'Angleterre fut suscitée par les rixes des Bayonnais et des Gascons avec les Flamands. Philippe-le-Bel, comme suzerain de la Guyenne, laissa faire ses sujets immédiats jusqu'au moment où Édouard autorisa les Anglais à secourir ses sujets d'outre-mer. Les développements à donner à tous les pourparlers qu'entraînèrent ces sanglantes rixes, ne peuvent entrer dans notre cadre étroit. Mais nous sommes heureux d'annoncer la prochaine publication de documents inédits et précieux, dont la communication nous a été donnée par notre homonyme. On verra que déjà à cette époque les *sterlings* jouaient un rôle majeur dans la politique anglaise.

Pendant les trois règnes qui suivirent celui de Philippe IV, ses trois fils, morts sans héritiers, avaient eu à combattre la ligue des princes coalisés et soldés par l'Angleterre; mais la France, ayant une marine imposante, contint ses ennemis, et presque toujours leur dicta des conditions de paix.

Sous le règne de Philippe-le-Bel, les Anglais avaient soulevé de curieuses prétentions sur le droit de salut en mer, qu'ils revendiquaient comme chose à eux appartenant, par la souveraineté qui leur avait été donnée et reconnue sur cet élément.

Les raisonnements sur lesquels s'appuient leurs historiens pour prouver une absurdité qu'ils ont encore cherché à renouveler de nos jours, en voulant imposer leur insolent droit de visite, serait digne de figurer à côté des fanfaronnades les plus burlesques, si nous ne savions ce que peuvent la ténacité et l'esprit national de nos rivaux. Mais ils portèrent encore bien plus haut leurs ridicules prétentions, puisque, à la mort du dernier fils de Philippe-le-Bel, Édouard III, leur roi, revendiqua la couronne de France, du chef de sa mère.

Un trône vacant devient une raison d'État dans laquelle sont directement intéressés tous ceux qui composent la nation; et comme la veuve de Charles-le-Bel portait encore dans son sein l'espoir d'une succession royale, chacun cherchait à se faire des partisans.

A la naissance de Blanche, les pairs et les barons déclarèrent que la couronne revenait à Philippe de Valois. Il en coûta la vie à un riche bourgeois de Compiègne d'avoir seulement osé soutenir la prétention du monarque anglais.

Massacré par le peuple, Simon Pouillet paya cher cette simple motion. Son supplice aurait dû apprendre au roi d'Angleterre les difficultés qu'il lui faudrait surmonter pour mener à fin ses projets; néanmoins, dissimulant, s'humiliant, se rétractant même dans la cathédrale d'Amiens, au milieu de la pompe et de la magnificence qu'étalaient les rois de France dans les cérémonies religieuses, l'astucieux monarque jura foi et hommage à son seigneur suzerain.

Ce qui peut-être décida Édouard III à prendre ce parti, c'est qu'il supposait la France en état, non-seulement de lui résister, mais encore, la sachant en paix avec la Flandre, il la craignait d'autant plus, qu'une flotte française avait, dès le début de ses contestations relatives au trône de France, pillé, ravagé, saccagé et rançonné Southampton, alors un des ports les plus commerçants de l'Angleterre; et cela, en représailles de ce qu'avaient fait les Anglais à Boulogne-sur-Mer, dont ils avaient surpris et incendié les faubourgs.

Mais, en 1340, les choses avaient changé de face; Philippe de Valois avait vu s'arrêter le cours de ses prospérités; il ne lui restait plus alors qu'à faire un sublime effort pour châtier l'insolence de son rival. Édouard III, non-seulement avait écartelé de France les armes d'Angleterre, mais encore, ayant pris le titre de roi de France, et s'étant assuré du concours des Flamands, avec la devise : *Dieu et mon droit*, s'était mis à la tête de sa flotte; il avait cinglé vers Bluys ou l'Écluse.

Entre l'Écluse et Blankemberg, dans une de ces anses creusées par le flot, se trouvait l'armée navale de France, forte de cent quarante voiles. Ce port naturel, que la Providence semblait avoir ménagé pour le nautonnier surpris par la tempête, était environné de bancs de sable. Édouard, ayant aperçu cette forêt de mâts, ne donna point le temps à nos vaisseaux de se ranger en bataille; il gagna adroitement le vent sur les Français, et vint les bloquer dans cet étroit réduit.

Les Anglais avaient à venger bien des désastres éprouvés dans les différentes descentes que les Français avaient faites à Douvres, à Southampton, à Hastings, à Bristol et à Quanchy. Ils se rappelaient, en outre, les abordages qui leur avaient valu la perte de tant de navires, entre autres de l'*Édouard* et du *Christophe*, les deux plus forts vaisseaux de guerre qu'eût alors l'Angleterre.

Cependant la flotte française, commandée par Hugues Quériet et Béhuchet, s'apprêta à repousser cette attaque si habilement conçue. A ces deux amiraux, était adjoint le corsaire Bar-

bavara, soudoyé lui et ses galères par Philippe. Barbavara ne s'était point mépris sur les manœuvres d'Édouard; et, ses conseils n'ayant pas été suivis, il s'éloigna d'un lieu destiné à devenir le tombeau de la marine française.

Après une boucherie épouvantable, qui coûta vingt mille hommes à la France, la victoire resta aux Anglais; mais leur roi la déshonora en faisant pendre Béhuchet au mât de son vaisseau (1).

De cette catastrophe date une époque malheureuse pour la France : des traités aussitôt rompus que signés, des siéges habilement conçus par ses ennemis, des combinaisons fausses de notre part; puis enfin, la malencontreuse étoile de Philippe VI qui lui fit entreprendre bien des projets que ne put soutenir le courage de ses armées.

Les Anglais, ayant pour auxiliaires les Gascons, eurent l'avantage dans presque toutes les rencontres, et Louis de la Cerda, amiral de France, sur le point de détruire à son tour la marine anglaise, vit échouer toutes ses mesures si habilement prises par suite d'une tempête qui sépara les deux flottes.

Sous le fils du malheureux monarque dont nous venons de tracer le règne en peu de lignes, Créci, mot si fatal, qui résume une des pertes les plus sanglantes de la France; Créci, où avaient succombé tant de braves, devait avoir dans l'histoire un écho aussi douloureux; mais entre Créci et Poitiers, c'est-à-dire de 1344 à 1356, bien d'autres désastres nous avaient accablés; désastres funestes, qui nous privèrent entièrement de marine.

(1) «On a prétendu, dit un historien, que le défaut de concert entre les amiraux avait été la cause en partie de cette défaite:» on en pourrait ajouter une autre, comme le remarque l'auteur de l'*Essai sur la Marine et le Commerce*, d'après le cardinal d'Ossat : « *C'est que nos anciens rois » n'ayant tenu aucun compte de la marine, quoiqu'ils eussent un si beau » et si grand royaume flanqué de deux mers quasi de son long*, on fut » obligé de se servir de vaisseaux étrangers qui n'obéissaient qu'avec len- » teur et répugnance.»

Aux malheurs que nous valurent, sous les règnes de Philippe et de Jean de Valois, l'habileté du prince Noir et la trahison de quelques seigneurs, s'étaient jointes de graves difficultés suscitées par Charles-le-Mauvais, roi de Navarre. Le traité de Brétigny, sous le roi Jean, et la bataille de Cocherel, sous son fils Charles V, dit le Sage, dans laquelle Duguesclin avait défait l'armée du roi de Navarre, rétablirent pour quelque temps la paix en France.

Depuis huit ans la France respirait donc sous les sages lois du monarque prudent qui tenait en main les rênes de l'État ; ses généraux triomphants avaient rallié sous leurs drapeaux ces bandes connues sous le nom de *grandes compagnies*, qui, si longtemps, avaient porté le trouble dans les campagnes. Les chantiers de nos ports de Harfleur et de Honfleur voyaient de nombreux ouvriers occupés à la construction d'une nouvelle flotte, lorsque l'insolence du monarque anglais porta Charles V à citer devant son parlement le prince Noir, fils d'Edouard III, qui faisait sa résidence à Bordeaux.

Édouard, malgré les conditions du traité de Brétigny, avait repris le titre de roi de France ; et les seigneurs des provinces anglaises, ennuyés des exactions du prince anglais, en avaient appelé à Charles V comme à leur seigneur suzerain.

A cette citation, ce prince, deux fois vainqueur des Français, tout récemment encore des Castillans, reste immobile, frappé de vertige, et, la rage dans le cœur, fait entendre ces paroles menaçantes: « *Puisque le vassal est mandé à Paris, il s'y rendra, mais à la tête de soixante mille hommes.* »

Dès lors, Charles V, connaissant les intentions du prince Noir, aurait pu se jeter sur les provinces relevant de la couronne d'Angleterre ; mais, avant tout, usant de cette simplicité qui le caractérisait, il envoya *un seul domestique de sa maison* porter au roi d'Angleterre sa déclaration de guerre. Le messager s'acquitta de sa commission, et ce fut *à grand'peine* que le fier Édouard parvint à comprendre qu'on osât l'attaquer.

Aussi sa rage n'eut-elle plus de bornes, lorsqu'il apprit

que les vaisseaux de son rival, en état de tenir la mer, s'apprêtaient à vomir une armée dans ses États d'outre-Manche.

Charles V avait compris qu'il fallait frapper la puissance anglaise dans son centre; et tandis que le duc de Bourgogne activait tous les préparatifs d'une descente en Angleterre, Charles, du fond de son cabinet, prenait toutes ses mesures pour se faire aider par les seigneurs soumis aux Anglais, dans le dessein de les chasser entièrement du territoire français qu'ils avaient envahi.

Il serait curieux de recueillir les faits et gestes de nos rivaux, chaque fois qu'il a été question d'aller leur rendre une visite à main-armée. Les Anglais, semblables aux *routiers*, n'auraient-ils du cœur que lorsqu'il s'agit de détrousser leurs ennemis à la remorque des troupes salariées par eux? Nous ne le pensons pas; toujours est-il certain que, dans cette circonstance, l'alarme fut telle, qu'immédiatement le duc de Lancastre reçut l'ordre de se mettre à la tête de la flotte anglaise, de surprendre la nôtre, et de l'incendier avant sa sortie des ports.

La descente en Angleterre resta un projet qui ne fut pas accompli ; mais le duc de Lancastre, activement surveillé par le comte de Saint-Pol, se vit contraint à se retirer au plus vite.

Les hostilités reprenant alors leur cours, les trois armées qu'Édouard avait fait passer en France, ne purent s'opposer aux exploits de Duguesclin. Cette lutte, qui, jusque-là, avait eu lieu sur terre, devait cependant prendre un caractère maritime. La Rochelle, qui dans tous ces mouvements s'agitait et voulait son entière liberté, était comprimée par une garnison anglaise, et voyait une flotte française qui venait l'aider à secouer le joug étranger. Edouard, connaissant toute l'importance de cette place, fit immédiatement partir, à la tête d'une flotte puissante, le comte de Pembroke, afin de secourir La Rochelle, et de faire passer, de ce boulevart qu'il voulait conserver, de l'argent et des renforts à ses partisans de France.

Charles, dont l'alliance avec Henri, roi de Castille, lui avait permis de renforcer son armée navale de quarante gros bâtiments

castillans, se fiait en l'expérience et en la valeur du célèbre Boccanègre, amiral des Espagnols, qui alors passaient pour les plus habiles marins d'Europe.

Pembroke, dont l'ardeur à accomplir les ordres de son maître aurait été digne d'un meilleur sort, attaqua, avec une impétuosité sans égale, la flotte française. Dans cet immense combat, de près de trois cents vaisseaux à l'abordage, la victoire, qui couronna les Français fut si complète, qu'il ne resta pas un seul navire anglais, tous ayant été brûlés ou coulés bas. Le commandant anglais, le comte de Pembroke, fait prisonnier, fut conduit en Espagne. Les conséquences de cette victoire navale furent la soumission de plusieurs provinces à Charles V, et la conviction qu'on acquit en France de l'utilité d'une marine.

On conçoit combien ces revers durent être sensibles aux deux princes anglais; aussi nous bornerons-nous à signaler les exploits maritimes de la France, sans nous étendre sur des détails qui sortiraient des bornes que nous nous sommes prescrites. Tandis qu'à La Rochelle Boccanègre brûlait, saccageait et pillait les navires anglais, quelques vaisseaux sortis d'Harfleur mettaient tout à feu et à sang dans Guernesey.

A ces deux expéditions heureuses pour la France, se joignirent les désastres que subissait Édouard en personne.

Après avoir équipé quatre cents vaisseaux, ce prince, qui y avait fait embarquer quinze mille hommes pour se venger, se vit contraint à regagner ses ports d'Angleterre, sa flotte ayant été dégréée, dispersée, décimée par la tempête et les naufrages.

Cependant le prince Noir et son inflexible père descendaient lentement au tombeau, consumés de regrets et désespérés d'avoir vu s'évanouir cette gloire qu'ils n'avaient pas fondée sur la justice. Le fils mourut le premier, et les derniers instants du père purent être éclairés par les lueurs que projetaient les villes incendiées du littoral de son royaume.

Jean de Vienne, amiral de France, et Fernand de Sanche, amiral de Castille, après avoir fait une descente dans l'île de Wight, malgré les efforts du duc de Montaigut et du comte de

Salisbury, pillèrent, brûlèrent, saccagèrent Pensance, Plymouth, Darmouth, ainsi que tous les villages qui leur tombèrent sous la main.

La France, si glorieusement délivrée en partie du joug anglais, sous le règne de Charles V, devait voir sa prospérité s'évanouir pendant la minorité de Charles VI. Les troubles que suscitèrent les ducs de Bourgogne, d'Anjou et de Berry, oncles du roi, ruinèrent le royaume. Lorsque, arrivé à se placer sur ce trône ébranlé, Charles VI, qui voulait poursuivre les projets de son père, songea à fortifier sa marine et à faire une descente en Angleterre, la jalousie du duc de Berry vint porter obstacle à cette expédition qui aurait probablement éloigné les malheurs qui pesèrent sur la France vers la fin de son règne.

Jean de Vienne, néanmoins, avait espéré de faire une diversion en Écosse, et y était descendu à la tête d'une poignée de braves. Cet amiral, aussi bon capitaine sur terre que sur mer, s'il ne réussit pas dans le vaste dessein qu'il avait conçu, porta le trouble dans toute l'Angleterre. Après avoir échappé aux poursuites d'une armée formidable, par une de ces conceptions hardies qui appartiennent aux hommes de génie, il se rembarqua avec des richesses immenses, laissant partout des traces sanglantes de son passage.

Ce demi-succès fit oser encore davantage, et la France, voulant faire une nouvelle diversion en faveur de son alliée, la Castille, que l'Angleterre attaquait, étonna l'Europe par ses préparatifs. Quinze cents navires furent rassemblés en Bretagne; soixante mille hommes furent enrégimentés pour les monter. Toute une ville de bois fut en outre construite par pièces et morceaux, qu'on devait débarquer après avoir franchi le détroit, et cheviller sur le sol anglais.

Pour cette fois, tout le territoire de la Grande-Bretagne en fut ébranlé, Londres se crut perdue; et les Anglais, si âpres au pillage sur le continent, s'enfuirent, emportant leurs richesses. Mais de fausses combinaisons, la tempête, et d'au-

tres fléaux, réduisirent à néant ces préparatifs qui, dit Froissard, avaient coûté à la France *cent mille francs trente fois.*

Cependant le comte d'Arundel avait livré un combat aux Français et pris plusieurs de leurs vaisseaux. Quelques gentilshommes normands, résolus de soutenir l'honneur national, armèrent alors une escadre à leurs dépens. Les Anglais s'empressèrent d'accepter le défi. Le combat fut terrible, et les Français furent vainqueurs à l'abordage.

Mais si notre flotte dispersée n'avait pu servir à porter le ravage chez nos ennemis, ses débris rassemblés à Tréguier et à Harfleur, allaient recevoir à leur bord deux hommes connus par la haine qu'ils portaient aux Anglais.

Olivier Clisson, l'un d'eux, arrêté traîtreusement par le duc de Bretagne, mourut quelque temps après, victime de la haine que lui portait le duc d'Orléans, et Jean de Vienne se vit obligé de renoncer à ses projets. Néanmoins, l'Angleterre, effrayée de tous ces préparatifs, demanda une trêve de vingt-huit ans, qui lui fut accordée. Ces premiers pourparlers amenèrent une sorte de paix qui fut cimentée par le mariage d'Isabelle, fille de Charles VI, et de Richard II d'Angleterre.

Nous ne nous arrêterons pas à retracer les désastres que valurent à la France et la cruelle maladie à laquelle Charles VI fut en proie, et la rivalité des seigneurs qui se disputaient la conduite de l'État. Ce fut sous ce règne, d'abord si glorieux, qu'eut lieu la défaite si connue dans l'histoire, sous le nom d'Azincourt. Mais ce que nous croyons devoir signaler, c'est pour la première fois, depuis la découverte de la poudre, la présence de canons à bord des vaisseaux, dans les derniers combats de mer livrés sous le règne de cet infortuné prince.

A cette époque déjà, la marine, appelée par cette découverte à posséder plus tard des citadelles mouvantes, avait fait un pas énorme, par suite de la boussole, appliquée si utilement à la marche des navires, lesquels par son usage, n'étaient plus simplement astreints à côtoyer la terre.

La boussole, qui devait guider d'intrépides marins à travers

l'Océan, avait paru dans nos armées navales vers le temps des premières croisades, mais tellement informe que son usage incomplet n'avait permis que de légères observations restées longtemps sans résultats positifs. L'aiguille aimantée, toujours tournée vers le nord, valant déjà beaucoup mieux que le vol incertain des oiseaux que les anciens embarquaient à bord de leurs navires, et qu'ils lâchaient à toute volée lorsqu'ils avaient perdu la terre de vue (1), promettait de se perfectionner par l'application indispensable que chaque pilote se trouvait obligé d'en faire.

Mais, alors comme aujourd'hui, on se perdait en conjectures quand, voulant remonter à son origine, on cherchait à en nommer l'inventeur. Les anciens, qui connaissaient la vertu attractive de l'aimant sur le fer, ont servi de thème aux recherches de quelques savants, lesquels ont voulu nous faire accroire qu'ils avaient fait usage de l'aiguille aimantée dans leurs navigations. Les uns ont attribué la gloire de cette découverte aux Phéniciens, d'autres aux Tyriens, d'autres au roi Salomon, d'autres enfin aux Grecs et aux Romains. Plusieurs écrivains consciencieux tels que Bochard, Grimaldi, Turpèbe, Trombelli, Dutens, Montucla et Azuni ont fait justice de ces opinions, et leurs arguments, appuyés sur le silence de Lucrèce, de Plutarque, de Pline, à l'égard de la boussole, sont plus que suffisants pour prouver la fausseté d'une pareille assertion.

Mais si, convaincus par les raisonnements de ces réfutateurs, nous abandonnons la croyance primitive, serons-nous admis à soutenir celle des écrivains qui ont cherché à faire remonter l'origine de la boussole aux Chinois, lesquels, même d'après les dissertations du père Lecomte, de Mailla, du père Gaubil, de

(1) Pline raconte que dans la Taprobane et la mer des Indes, d'où l'on ne pouvait apercevoir le Septentrion, les navigateurs, pour y suppléer, embarquaient avec eux des oiseaux auxquels ils donnaient la liberté toutes les fois qu'ils voulaient s'orienter, après avoir perdu les côtes de vue; la direction du vol des oiseaux leur indiquant que la terre était de ce côté.

Barrow et de bien d'autres, seraient censés en avoir connu l'usage deux mille ans avant notre ère chrétienne?

Ces auteurs, quoique victorieusement combattus par de Guignes, au sujet de la grande antiquité de cette découverte chez les Chinois, n'en démontrent pas moins que ce peuple inventif en a eu l'antériorité sur tous les autres. Et comme, après avoir accepté cette opinion, qui paraît véritable, on a cherché à nommer celui qui en avait transmis l'usage des Chinois aux Européens, quelques auteurs ont désigné Marco Polo.

Ce célèbre voyageur n'a pu longtemps jouir de ce renom; car il revint seulement en 1295 de son voyage en Chine, et Guyot de Provins, un de nos poëtes trouvères, avait déjà, dès 1204, c'est-à-dire près d'un siècle avant, mentionné la boussole dans son poëme intitulé *De la Bible* (1).

(1) Dans l'idée qu'on sera bien aise de prendre connaissance du passage de Guyot (*Fabl. et Cont. anc.*, t. II, p. 327), on le transcrit ici :

Volsisse qu'il semblast l'estoile
Qui ne se muet. Molt bien la voient
Li marinier qui s'i avoient.
Et lor sen, et lor voie tiennent.
Ils l'appellent la tresmontaingne.
Cele est atachie et certaine
Toutes les autres se removent
Et rechangent lor lieus, et tornent,
Mais celle estoile ne se muet,
Un art font qui mentir ne puet.
Par la vertu de la *manète*
Une pierre laide et brunette
Où li fers volontiers se joint
Ont, si esgardent le droit point,
Puisc'une aguile ont touchié,
Et en un festu l'ont couchié,
En l'ève le metent sanz plus,
Et li festuz la tient dessus.
Puis se torne la pointe toute
Contre l'estoile, si sanz doute
Que ja nus hom n'en doutera
Ne ja por rien ne fausera.

Le passage dans lequel le poëte s'étend sur la vertu de la *Magnète*, ne laissait plus aucun doute à l'égard de l'inventeur, que quelques écrivains avaient affirmé être un certain Flavio Gioia de Melphe, qui vivait seulement vers la fin du XIIIe siècle ou au commencement du XIVe, c'est-à-dire encore plus de cent ans après Guyot de Provins.

Mais ici, à défaut de l'inventeur de la boussole, qui est resté inconnu malgré toutes les recherches des savants, on doit un tribut d'éloges à la mémoire de ce même Flavio Gioia, qui, après l'avoir perfectionnée au point d'en rendre l'usage plus commode et plus général, a, le premier, contribué aux calculs si positifs obtenus par ce guide indispensable du marin.

La date de cette importante découverte mérite toute notre attention; n'en faire remonter le chiffre qu'à 1204, époque à laquelle écrivait Guyot de Provins, serait peu logique; car, nous le savons par ce qui se passe de nos jours, avant qu'une découverte devienne un sujet traité par la littérature, il faut souvent que bien des années s'écoulent.

Cette raison, que nous admettons, en a fait reculer l'apparition en Europe vers le temps des premières croisades, et de là sont venues nombre de dissertations scientifiques, dont le but était d'en accorder la découverte aux Arabes.

Nous ne citerons pas ceux qui ont émis cette opinion. Leurs ouvrages, oubliés de nos jours, n'ont aucun poids, seulement

Quant la mers est obscure et brune,
C'on ne voit estoile ne lune,
Dont font à l'aguille alumer,
Puis n'ont-ils garde d'esgarer,
Contre l'estoile va la pointe.

Ainsi, d'après ce passage, il est très probable que, dès le XIIe siècle, la boussole dirigeait nos navigateurs sur les mers d'Europe. « Une aiguille » touchée par une pierre laide et brune qui attire le fer, couchée sur un » brin de paille qui la soutenait sur l'eau, et dirigeant sa pointe vers l'é- » toile *qui ne se meut*, leur servait de guide quand la mer était obscure » et brune sans qu'ils eussent garde de s'égarer ; nul homme n'en » doutera. »

Traduction des vers de Guyot.

nous mentionnerons que généralement le peuple français est désigné comme étant le premier peuple d'Europe qui se soit servi de la boussole (1).

Ainsi donc, et tandis que la France, la patrie des beaux-arts, la terre classique du dévouement et des grandes actions patriotiques, se voyait appelée à de hautes destinées maritimes, par tant de raisons, son impitoyable ennemie, cette Angleterre envieuse, dont l'or a toujours si bien servi les desseins, était au comble de ses vœux.

Un premier sacrilége, auquel d'indignes Français avaient prêté la main, avait eu lieu dans l'antique abbaye de Saint-Denis. Sous les voûtes sonores de ce dernier caravanserail de rois, des squelettes étonnés avaient vu profaner l'asile de la mort; une fête, lugubre pour la France, brillante pour l'Angleterre, avait éclairé la marche d'un proscrit. Sur le front de l'étranger avait un moment reposé une couronne disputée si longtemps.

Cette couronne, transmise à un enfant, avait pour compétiteur ce proscrit; mais, entouré des Dunois, des La Trémouille, des Tanneguy Duchâtel, des Xintraille, des Lafayette, réveillé par l'énergie de ses loyaux et fidèles sujets, ce proscrit, après bien des vicissitudes, conduit à Rheims par l'immortelle Jehanne, Pucelle d'Orléans, avait reçu l'huile sainte. Devenu l'oint du Seigneur, Charles, naguère dauphin de France, vit en peu de temps changer la face des choses, mais ne put empêcher le second sacrilége auquel assistèrent des Français, le 16 décembre 1432; sacrilége sans nom, lâche souillure, à laquelle Notre-

(1) Albert-le-Grand, Guyot de Provins, le cardinal de Vitry, Brunetto Lattini, qui ont les premiers parlé de la boussole dans leurs écrits, étaient tous Français ou avaient fait le voyage d'Orient sur des vaisseaux de la marine française.

La fleur de lys que toutes les nations mettent sur la rose, au point du nord, montre que les Français l'ont inventée, ou l'ont mise dans sa perfection.

Si les Chinois sont les inventeurs de la boussole, les Français l'ont perfectionnée, et cette gloire en vaut bien une autre.

FONTANIEU, *manuscrit*, Bibl. Royale, *Vers* n° 131.

Dame de Paris prêta ses murailles sans pouvoir s'écrouler, tache odieuse qui, dans notre histoire, serait ineffaçable, si à côté nous ne voyions se manifester l'énergique élan de tout un peuple généreux qui se réveille en saluant son roi.

En vain, pour singer le sacre de Charles VII, Henri VI d'Angleterre, s'était-il fait sacrer à Paris roi de France; le temps de la colère céleste était passé, et le jeune prince, en descendant au tombeau, trois ans après, s'était vu arracher ses conquêtes lambeaux par lambeaux. Le bûcher qui avait fait d'une femme inspirée une noble martyre, avait indigné tout ce que la France renfermait de nobles cœurs, et, sous le règne de Charles-le-Victorieux, les Anglais, chassés du sol de l'antique Gaule, purent aller, à l'aise dans leur île, mûrir leurs projets de vengeance.

A Charles VII avait succédé son fils Louis XI, mais, avant que de retracer les fastes de ce règne mémorable, nous allons examiner quel rôle avait pu jouer la marine française pendant tout le temps des malheurs de la France.

Nos places maritimes, presque toutes conquises par les Anglais, avaient vu périr en partie nos vaisseaux, et ceux qui avaient échappé aux flammes étaient tombés au pouvoir de l'ennemi. Néanmoins, l'intrépide Dunois, auquel avait été confié le soin de chasser les Anglais de la Guyenne, après avoir pris Blaye, Bordeaux et plusieurs autres places de guerre, était venu poser le siége devant Bayonne.

Charles VII, occupé à reconquérir son royaume à la pointe de son épée, ne pouvait le faire secourir par mer, n'ayant aucun navire à sa disposition; mais, ayant obtenu douze vaisseaux biscayens, nommés *espinasses,* il les fit monter par des Français, et leur présence éloigna les Anglais. Bayonne se rendit sans coup férir.

Pierre de Brézé, sénéchal de Normandie, comte de Maulevrier, quelque temps après l'expulsion des Anglais, voulant leur rendre en petit ce qu'ils nous avaient fait en grand, arma une flotte à Dieppe et à Honfleur, cingla vers l'Angleterre et descendit à Sandwich, dans le comté de Kent. Les Anglais, prévenus de l'ar-

rivée des Français, se présentèrent au combat. Après une défaite qui leur coûta trois cents hommes et tout le butin que put fournir Sandwich impitoyablement pillé, les Français revinrent chez eux, se promettant de nouvelles courses aussi lucratives.

Le système politique qu'adopta tout d'abord le nouveau monarque, le mettait à même de se passer de marine. Louis XI, dont l'habileté et la dissimulation sont devenues proverbiales, cherchait à établir sa puissance sur des vassaux. Tranquille du côté de l'Angleterre, que sa défaite avait retranchée dans l'enceinte de Calais, il tourna ses regards vers la Méditerranée, où les prétentions d'un prince français semblaient attirer l'attention de la France.

Gênes avait également revendiqué la protection des nôtres, et, vers l'antique berceau des Hellènes, se portait le commerce d'un peuple que le Levant attirait sous un ciel magique, dans des contrées riches des productions luxueuses que Venise avait en partie monopolisées jusque-là.

L'immense bassin dont les eaux viennent porter leur tribut à la France, voyait de nombreuses nefs occupées à l'échange des denrées du Couchant et du Levant. Pour protéger ce commerce qui promettait des richesses immenses à son royaume, le cupide Louis XI crut faire d'énormes sacrifices en entretenant sur les côtes de la Méditerranée, trois *galéasses*, quelques galères et quelques corvettes légères.

Les barbaresques, encouragés par le peu de forces maritimes que nous avions à leur opposer, s'enhardirent jusqu'à tenter des descentes sur les côtes du Languedoc, qui coûtèrent la liberté à quelques Français.

Mais ces attaques, plus insolentes que redoutables, étaient peu de chose en comparaison des nouvelles menaces que le monarque anglais proférait contre son habile rival, encouragé qu'il était par les promesses des ennemis de Louis XI, les ducs de Bourgogne et de Bretagne.

Depuis 1452 la paix entre la France et l'Angleterre n'avait point été troublée; mais le duc de Bourgogne, ayant déclaré la

guerre à Louis XI en 1470, entraîna dans sa querelle Édouard IV. Les alliés, avant tout, se partagèrent la France sur la carte, et Édouard déclara dans ses manifestes, qu'il venait reconquérir son royaume. Une armée anglaise débarquée à Calais dut faire regretter à Louis XI le dénuement de marine dans lequel se trouvait la France. Cependant, sans s'épouvanter de ce grand déploiement de forces, et surtout des rodomontades de son rival, Louis XI, ce puissant politique, cet habile jouteur, par un traité tout à son avantage, accepta la paix qu'on lui offrit, pour de l'argent qu'il s'engagea à compter à Édouard. Le mariage de son fils avec la fille du monarque anglais termina toutes les dissensions entre les deux rois, et devint le dénoûment nécessaire d'une comédie dans laquelle un des beaux-pères semblait avoir empoché la dot de son gendre.

Si l'on se plaît à rendre justice aux vues politiques du roi qui porta un si rude coup à la puissance aristocratique des grands feudataires, l'on doit, afin de mieux peser les moyens qu'il employait, rappeler les exactions auxquelles fut soumis le peuple pour l'indépendance duquel il agissait si habilement.

« Louis XI, dit une des collections de Fontanieu, déposée à la » Bibliothèque Royale, augmenta les tailles de trois millions, son » père n'avait jamais levé que un million huit cent mille livres » par an sur ses peuples. » Il leva jusqu'à quatre millions quatre cent mille livres, ce qui, eu égard à la monnaie de son temps, équivaut aujourd'hui à plus de quarante millions.

Quand Charles VIII, son fils, monta sur le trône, en 1483, il trouva un royaume plus étendu, des seigneurs soumis et un trésor dans lequel son père avait entassé des sommes considérables; mais ce prince, d'une excessive bonté, à ce que nous apprend Commines, devait, avant tout, avoir pour envieux, son successeur le duc d'Orléans.

Charles, que son père avait confié à Anne de Beaujeu, sa sœur, dégagé de cette espèce de tutelle, pratiqua la clémence, vertu des rois. Les d'Armagnac furent graciés, mais le duc d'Orléans, s'alliant aux rebelles de Bretagne, devint le chef d'un parti

qui attira à lui tous les mécontents. Vaincu à la bataille de Saint-Aubin, en 1488, ce prince insurgé entra quelques années plus tard en grâce, et ce fut sur lui que le roi jeta les yeux pour conduire l'expédition qu'il projetait contre Naples et la Sicile.

L'Angleterre, livrée aux factions intestines des Lancastre et des York, avait vu les enfants d'Édouard IV sacrifiés à l'ambition d'un prince qui lui-même paya de son sang le crime dont il s'était souillé. Henri VII, qui avait dû la couronne d'Angleterre au secours que lui avait prêté Charles, son cousin, voulut se montrer reconnaissant, et un traité de commerce fut d'abord conclu entre les deux royaumes ; mais plus tard, l'ambition, ce démon familier des princes, ayant gonflé le cœur à Henri VII, il tourna, comme ses prédécesseurs, sa vue vers les belles provinces dont on les avait si justement dépouillés. Débarqué à Calais, en 1492, Henri vint poser le siége devant Boulogne, dont il avait espéré de s'assurer sans coup férir. Boulogne, habilement défendue, resta française, et le monarque anglais, honteux de son ingratitude, retourna dans son île dès qu'il apprit qu'un traité de paix et d'alliance avait été signé par le roi de France, le roi Ferdinand d'Aragon et la reine Isabelle de Castille.

L'on était alors dans une année célèbre à plus d'un titre ; Grenade venait de se voir enlevée à la domination des Maures, et Colomb venait de donner l'Amérique à l'Europe.

Cependant les vues de Charles s'étaient décidément tournées contre la Sicile. Tandis qu'une flotte, préparée dans les ports de la Méditerranée et renforcée par les galères de Ludovic Sforce, s'avançait vers Naples, le roi de France, à la tête de son armée partout victorieuse, répandait la terreur dans toute l'Italie.

Cette gloire passagère, semblable à la colonne de feu qui éclairait la marche des Israélites, illuminant l'Italie d'une lueur éphémère, ne laissa rien après elle que le souvenir de bien des crimes. Le passage du monarque avait réveillé toutes les ambitions de cette nuée de petits princes qui cherchaient à agrandir leurs États ; une seconde flotte, au retour du roi, envoyée au secours de Naples, en 1496, ne put en sauver les châteaux, qui tombè-

rent au pouvoir de ses ennemis, encouragés et secourus par ceux-là qui, naguère, avaient été les alliés et les vassaux du roi Charles VIII.

Louis XII, si turbulent sous le nom de duc d'Orléans, avait compris, en montant sur le trône de France, qu'avant tout il fallait que le monarque oubliât les injures que le prince rebelle avait reçues des grands seigneurs ses égaux, devenus ses sujets. Ce fut du duc de La Trémouille qui l'avait défait et pris à la bataille de Saint-Aubin qu'il dit après avoir posé la couronne sur sa tête : « *Le roi de France ne venge pas les querelles du duc d'Orléans.* »

Le nouveau roi, qui s'était en partie opposé à la dernière expédition que son prédécesseur projetait contre la Sicile, non-seulement ne fit point l'abandon de ce vain titre de roi de Sicile et de Naples, mais encore revendiqua les droits qu'il avait du chef de sa grand'mère sur le duché de Milan. A Rome trônait alors un pape célèbre par ses orgies, et dont le fils, ennuyé du cardinalat, ambitionnait un titre français. César Borgia, fils du Sardanapale Alexandre VI, grand pontife de Rome, fut fait par Louis XII duc de Valentinois, et le pape facilita par deux fois au roi de France la conquête de la Lombardie et de l'État de Gênes.

Jusque-là ce prince, auquel tous les historiens se sont plu à rendre justice, n'avait point songé à se pourvoir de navires, se trouvant en paix avec l'Angleterre; mais son mariage avec la veuve de Charles VIII, Anne de Bretagne (1499), plaça pour toujours dans le domaine français une de ses plus belles provinces maritimes.

Cependant ce royaume de Naples, depuis si longtemps l'objet de longues querelles, tentait un autre prince qui en revendiquait le partage avec le roi de France. Ferdinand, dit le Catholique, homme sans probité, prince sans honneur, après en avoir fait la conquête avec son compétiteur Louis XII, trouva son avantage à violer tous les serments qu'il avait faits au roi de France. Louis se plaignait d'avoir été trompé trois fois par ce prince, ainsi placé, par son titre, en tête des rois chrétiens. Ferdinand, en

ayant été instruit, fit cette réponse qui nous prouve combien sont quelquefois faux les surnoms donnés aux rois : « *Il en a menti, l'ivrogne, je l'ai trompé plus de dix fois* (1) ».

Louis XII, dont les généraux avaient rempli les ordres avec scrupule, avait également rêvé le trône de Jérusalem, et, allié des Vénitiens, avait confié à Philippe de Ravestein la flotte destinée à combattre les Mahométans. Venise, qui avait à venger sur les infidèles bien des injures, et qui devait, plus tard, trahir le roi qui s'intéressait à elle, avait joint ses galères à la flotte française. Dans les combats à outrance que se livraient les vaisseaux turcs et français; les galères, mahométanes et chrétiennes, Prégent de Bidoulx, Pierre d'Aubusson, Émeri d'Amboise, Gui de Blanchefort et Philippe Villiers de l'Isle-Adam avaient bravement soutenu l'honneur du drapeau. Mais tous les exploits de ces vaillants champions devaient être éclipsés par le combat héroïque du capitaine breton Hervé Portzmoguer.

Au pape Jules II, à l'empereur Maximilien, au roi d'Espagne, Ferdinand-le-Catholique, dont un prince Italien disait : « *qu'avant de compter sur ses serments il voudrait qu'il jurât par un Dieu en qui il crût* (2) », venait de s'adjoindre contre le roi de France, en 1510, le roi d'Angleterre, qui, tout d'abord dans cette nouvelle lutte, apportait ses prétentions pyramidales.

Henri VIII aurait voulu empêcher la jonction de la Bretagne à la couronne de France, qu'il revendiquait du reste avec cet aplomb que nous connaissons à nos voisins; et, Louis XII, sans s'effrayer des menaces de son rival audacieux, aux galères qu'il avait dans la Méditerranée, joignit quelques nefs qu'il faisait construire dans ses ports de l'Océan.

Cette flotte (1512), mise en état de tenir la mer, fut confiée à l'amiral Jean de Thenouenel ; et Prégent de Bidoulx, afin de se rallier à lui pour secourir les côtes que menaçait l'armée navale d'Angleterre, reçut l'ordre de franchir le détroit avec ses galères.

(1) *Art de vérifier les dates*, troisième édition, T. I, p. 765.
(2) *Art de vérifier les dates*.

Édouard Howard, grand amiral de Henri VIII, auquel ce prince avait confié sa flotte, avait plusieurs fois tenté de surprendre nos vaisseaux; mais le 25 avril 1513, les Anglais et les Français se trouvèrent en présence. Leur rencontre fut terrible; Prégent, à la tête de ses quatre galères, força les rangs des vaisseaux Anglais; Édouard Howard essaya une descente qui lui coûta la vie, et, la victoire, restée indécise, fut le prélude de combats plus acharnés.

Henri, prévenu de la perte de son amiral, le remplaça immédiatement; et ce fut à Thomas Howard, frère du précédent, qu'il confia sa vengeance. Le peu de succès obtenu jusque-là par les Anglais, cette bataille dont aucun des deux peuples n'avait pu s'attribuer les lauriers, équivalaient à un échec pour nos rivaux, et les ordres donnés, les armées navales de France et d'Angleterre s'attaquèrent de nouveau le 10 août 1513.

Thomas Howard ayant à opposer aux trente-neuf bâtiments français, commandés par Jean de Thenouënel, quarante-cinq gros navires, comptait sur une victoire facile; mais parmi les capitaines bretons qui commandaient nos vaisseaux se trouvait Hervé Portzmoguer montant la *Cordelière*.

Marie-la-Cordelière, nef qui d'après Paul Jove était d'une *inusitatæ magnitudinis*, porte d'emblée le ravage dans les rangs anglais.

Knevet, capitaine de la *Régente*, nef anglaise, qui, d'après le même auteur, était d'une *immensæ fortitudinis*, voit le désordre qu'occasione la hardiesse du capitaine breton, et se présente pour le combattre.

Non-seulement la *Cordelière* résiste à ce choc épouvantable, mais encore, semblable au roc sur lequel vomit la tempête, elle reçoit les projectiles d'une seconde nef appelée le *Souverain*. Mais, à la vue de ce combat corps à corps, à la vue des matières inflammables qui, parties des hauts mâts du *Souverain* ont incendié la *Cordelière*, les deux armées se sont arrêtées, et chacun cherche à éviter ce brasier qui flotte sur un abîme sans fond.

L'indomptable Portzmoguer a vu d'un œil sec la mort horrible

qui l'attend; il toise alors son redoutable adversaire, l'accroche, l'embrase, et au milieu de la stupeur générale qui a ralenti l'ardeur de tous les combattants, la *Cordelière* et la *Régente*, telles que deux athlètes blessés à mort, ne cherchent plus qu'à savoir qui des deux survivra au triomphe.

La *Régente* éclate la première, et aux cris mille fois répétés de vive la France! la *Cordelière*, la belle *Marie-la-Cordelière*, mise en pièces, disparaît dans le gouffre sur lequel ne surnagent que des tronçons de cadavres et quelques plabords carbonisés (1).

Le reste de l'escadre française, trop faible pour rien entreprendre, se retira, en attendant le chevalier de Prégent qui, à la tête de ses quatre galères, traversa l'armée anglaise, coula bas un navire ennemi, et, s'étant placé dans une anse, près du Conquet, se trouva à l'abri de toute attaque, protégé qu'il était par des rochers et un fort garni d'artillerie.

Prégent, encouragé par la retraite de l'ennemi qui s'opéra peu de temps après cette fausse tentative, et, voulant donner le change à Thomas Howard, fit une descente dans le comté de Sussex. A la vue de la flotte anglaise, il mit à couvert dans Brest l'immense butin qu'il rapportait de cette expédition. Une seconde descente qu'il conduisit aussi heureusement, quelques mois après celle-ci, mit un terme aux hostilités de la France et de l'Angleterre; Brighestonne fut impitoyablement brûlée. Henri VIII, qui venait de marier sa sœur à Louis XII, se voyait toujours menacé par les Écossais et entraîné dans des questions mystiques, qui causèrent bien des troubles dans son royaume.

La querelle de la France et de l'Angleterre paraissait assez

(1) Dans la brochure qui a précédé l'impression de notre histoire, nous avons commis une erreur que nous avons cru devoir rectifier ici. Nous devons à l'obligeance de M. Jal, Historiographe de la marine, d'avoir eu sur cet événement des notions positives, ses études historiques, d'une si haute portée, s'appliquant surtout à éclairer les points douteux de notre histoire maritime. Sa brochure intitulée : *Marie-la-Cordelière, XVIe siècle*, est un chef-d'œuvre de clarté et d'appréciations de tout genre.

pie, lorsque François I[er] succéda en 1515 à son cousin et à son beau-père Louis XII, surnommé le Père du peuple. Dulaure, dont le témoignage ne peut être suspect quand il dit du bien des rois, et dont les recherches sans nombre sont connues, a lui-même rendu justice à la mémoire de ce prince. « Ce roi fit quelques fautes en politique, dit cet historien, comme ont fait tous les rois, mais ses fautes et ses erreurs furent éclipsées par des qualités éminentes, par un caractère de magnanimité sans orgueil, de bonté sans faiblesse, et d'équité sans rigueur (1). »

Sur le trône sanctifié par saint Louis, venait donc de s'asseoir ce prince, romanesque et galant, si vanté par les écrivains de son siècle. François I[er], *le Père des lettres,* et dont Louis XII disait : «*ce gros gars-là gâtera tout*», à la valeur la plus chevaleresque alliait une vanité d'ostentation tellement grande, qu'il était à craindre que l'État, épuisé par ses dépenses exagérées, ne pût fournir les fonds nécessaires pour soutenir les frais de cette même guerre d'Italie, dans laquelle le monarque s'engagea dès le début de son règne.

Allié des Vénitiens, qui avaient à venger sur des *principicules* les insultes des papes, le roi de France, après avoir terrassé les Suisses à Marignan, conquis le Milanais et la seigneurie de Gênes, était venu jouir, au milieu des bals et des fêtes, des félicitations de ses courtisans, et des caresses de ses maîtresses.

Henri VIII, dont les amours sanguinaires avaient besoin d'être légitimées pour le repos apparent de sa conscience, toujours rival

(1) *Histoire de Paris,* troisième édition, vol. 3, règne de Louis XI. Le même auteur nous a fait connaître l'acrostiche suivant, qui fut composé à la fin du règne de Louis XII.

P aisible domaine,
A moureux vergier,
R epos sans dangier,
I ustice certaine,
S cience haultaine,
C'est Paris tout entier.

par instinct et par jalousie du monarque français, avait bien joué sous main un rôle secondaire dans le nouveau conflit qui venait de s'établir en Italie. Maximilien, empereur de nom, eut le déboire de se faire battre par les troupes du roi de France; et, deux ans plus tard, c'est-à-dire en 1518, le même cardinal de Wolsey, qui avait excité Henri VIII à engager l'empereur dans une guerre avec François Ier, servit d'entremetteur au nouveau traité d'alliance que signèrent les deux rois.

Pour cimenter la paix entre les deux monarques, des conférences furent ouvertes; et Tournay tombée au pouvoir des Anglais, après la célèbre journée des Éperons (1513), fut rendue à la France. Déjà François Ier avait compris l'utilité d'une marine. Le Havre, dont il venait de faire creuser le port, remplaçait en quelque sorte Harfleur, dont le bassin commençait à se combler; et, dans ses projets, entrait la restitution de Calais, que Wolsey était chargé de négocier.

Wolsey se serait fait fort d'obtenir du monarque anglais ce nouveau gage d'amitié; mais un prince qui mûrissait de vastes desseins, dont l'ambition n'avait point de bornes, ayant appris que de nouvelles conférences étaient entamées dans le but de replacer cette ville entre les mains des Français, gagna Wolsey, et Calais resta sous la domination anglaise.

Cet exemple d'impudeur et de vénalité n'a rien qui doive nous étonner, et s'est à peu près reproduit dans tous les siècles; mais alors les hommes du conclave étaient les limiers que les princes mettaient en avant, et leur mauvaise foi, comme nous le voyons, ne faisait point défaut à toutes ces transactions politiques.

Peu de temps après les pourparlers qu'avaient entraînés l'alliance de François Ier et de Henri VIII, deux grands événements se passèrent en Europe. L'année 1519 vit mourir un empereur, dont Jules II avait dit que les cardinaux et les électeurs s'étaient trompés dans leur choix; que la papauté aurait dû être déférée à Maximilien par les cardinaux, et l'empire à Jules par les électeurs; puis enfin, ce fut à cet empereur si faible de ca-

ractère, que succéda Charles-Quint, qui avait eu pour compétiteur le roi de France.

Charles-Quint ne pouvait voir d'un bon œil un roi qui avait osé marcher de pair avec lui; et Wolsey, qui déjà l'avait servi en empêchant la restitution de Calais, fut encore le négociateur du traité de Windsor; mais cette fois, Charles-Quint et Henri VIII venaient de s'allier pour écraser François Ier.

La guerre, avec tous ses ravages, avec toutes ses haines, avait éclaté sur toutes les frontières de la France, vers l'année 1525.

L'Italie, le théâtre des exploits du connétable de Bourbon, venait de voir le monarque français perdre tout le fruit de ses conquêtes. Un prince du sang, rebelle et victorieux, contribua aux défaites des armées françaises, qui eurent à porter le deuil de l'immortel Bayard.

Pavie venait d'ajouter une page lugubre de plus à notre histoire; et Henri VIII, qui l'année d'avant, en 1524, avait éprouvé ce que peut la valeur des Français, dont la descente à Calais n'avait pas eu le résultat qu'il espérait, craignant à son tour la trop grande fortune de Charles-Quint, s'engagea, par le traité de Madrid, à procurer la liberté à François Ier, que les hasards de la guerre, avaient fait tomber vivant aux mains de son plus mortel ennemi.

Dans ces luttes toutes continentales, sauf quelques insultes que nos ports de Bordeaux et de Morlaix avaient essuyées, deux amiraux avaient joué un rôle remarquable. Bonnivet, par ses conseils, avait aidé à nos désastres d'Italie, et La Trémouille, amiral de Guyenne et de Bretagne, avait forcé les Anglais à se rembarquer honteusement.

André Doria et Lafayette, dans la Méditerranée, avaient bravement combattu les forces navales de Charles-Quint; et Moncade, amiral de l'empereur, fait prisonnier, avait vu les galères de Gênes et de France disperser sa flotte, avec laquelle il avait espéré se rendre maître de Marseille.

Cependant ce même Henri VIII, que son propre intérêt avait engagé à faire un retour sur lui-même, après avoir loyale-

ment prêté son appui au monarque prisonnier, et avoir aidé à sa délivrance, gagné de nouveau par les intrigues de Charles-Quint, qui faisait toujours agir Wolsey, venait de former une nouvelle alliance avec l'empereur. La coalition avait pour but le partage de la France; et nos ennemis, qui s'étaient d'avance tracé des frontières sur la carte française, avaient également arrêté leur plan de campagne.

Charles parvint assez près de Paris pour y répandre la terreur; mais bientôt, s'apercevant du danger de sa position, au milieu d'un pays où de toutes parts des corps de troupes marchaient contre lui, il fit, du consentement de Henri, sa paix particulière à Crepy.

Henri, dont le masque hypocrite avait été levé, Henri, ce prince égoïste, sombre et jaloux, dont l'amour contrarié venait d'enrôler, sous la bannière du schisme, un royaume catholique, assiégeait alors Montreuil et Boulogne. Le dauphin, accouru au secours de ces deux villes, fit lever le siége de Montreuil, mais ne put arriver à temps pour empêcher la trahison qui devait faire tomber Boulogne au pouvoir de l'ennemi. Vervins, de la noble famille des Coucy, avait ouvert les portes de cette ville aux Anglais, le 14 septembre 1544.

La France, ainsi délivrée des préoccupations que lui donnaient les troupes impériales, n'avait (1545) plus à combattre que le monarque anglais. François I[er] sentit que la guerre, désormais, ne serait plus que maritime; et, voulant dès lors la terminer par un coup hardi, songea à faire une descente en Angleterre.

Le théâtre de nos exploits sur mer s'était, dans les guerres précédentes, borné au côtes d'Italie, où Barbezieux avait remplacé André Doria dans le commandement des galères. Mais, à ce titre si envié de général des galères, avait été promu le baron de la Garde, auquel on fut redevable d'un nouveau genre de construction, qui permettait à ces sortes de bâtiments de mieux soutenir les lames de l'Océan.

Le baron de la Garde, ayant donc reçu l'ordre de se rallier à l'amiral de France, d'Annebaut, franchit le détroit de Gibraltar,

et dans le port du Havre, auquel les pêcheurs avaient conservé son nom, *Havre-de-Grâce*, se trouvait réunie une flotte considérable, composée de cinquante gros vaisseaux, de cent bâtiments légers, et de vingt-six galères (1).

François Iᵉʳ, fier d'avoir sous ses ordres une marine puissante qui allait porter le trouble chez son rival, avait voulu jouir de la vue d'une flotte pavoisée marchant à la conquête d'un pays dont le monarque avait osé concevoir le partage d'un grand royaume. La cour entière, conviée aux festins et aux bals qui l'attendaient sur le vaisseau amiral, le *Caraquon*, de huit cents tonneaux et de cent canons, s'apprêtait à une joie bruyante et parfumée, quand le feu changea ce spectacle enchanteur en un vaste incendie, dont chacun s'éloignait en crainte des projectiles qu'allait sous peu lancer le volcan embrasé. Tout à peu près fut sauvé ; mais à la lueur de cette torche enflammée, ceux qui, du port, assistaient à ce coup-d'œil effrayant et si beau d'horreur, purent tirer un mauvais présage d'une expédition dont le début avait été le deuil et la perte de notre vaisseau amiral.

Malgré cette catastrophe, la flotte appareilla le 6 juillet 1545 aux cris mille fois répétés de vive le roi, vive la France, et nos amiraux, après avoir quelque temps cherché la flotte anglaise, la trouvèrent à l'ancre dans le canal de l'île de Wight. Quoique forte de soixante gros vaisseaux, l'attaque en fut soudainement résolue. Le baron de la Garde, avec ses galères, fut dépêché pour reconnaître l'ennemi, qui chercha à lui couper la retraite ; mais d'Annebaut, s'avançant alors, de part et d'autre commença une vive canonnade, dont le résultat fut sans conséquence.

Le lendemain, l'amiral français assembla son conseil ; et, son armée rangée en bataille, divisée en trois escadres, le baron de la Garde, dans l'espoir de décider l'ennemi au combat, s'avança avec ses galères. Cette fois, les Anglais se ressentirent de l'effet de nos boulets ; une de leurs nefs coula bas, et le *Grand-Henri*,

(1) Extrait d'un Mémoire inédit sur le commerce du Havre.
Archives du royaume, *section administrative*, *F*. 6196.

leur vaisseau amiral, ne dut son salut qu'aux prompts secours qui lui furent apportés.

Néanmoins quelques tentatives furent faites pour décider l'ennemi à une action générale. Se fiant en la position qu'il occupait, il ne bougea pas et ne fit que riposter sans s'éloigner des rescifs qui l'entouraient. D'Annebaut, ennuyé de ne pouvoir déloger les Anglais du milieu des rochers qui les garantissaient de l'abordage, fit une descente dans l'île de Wight.

A ces divers combats, et à ceux qu'il fallut livrer sur les côtes pour pouvoir refaire l'eau qui manquait à notre flotte, se bornèrent toutes ses entreprises. L'armée navale de France, après avoir essayé de porter secours à Boulogne, opéra son désarmement au Havre (1).

Henri VIII, fatigué de faire la guerre, offrit la paix ; elle fut conclue à condition qu'on remettrait dans huit ans Boulogne à la France, qui, pendant ces huit années, devait payer deux millions à l'Angleterre.

En 1547, la guerre semblait devoir se rallumer en Italie, où François Iᵉʳ s'apprêtait à reparaître en armes, mais emporté au milieu de sa carrière, si traversée de succès et de désastres, ce prince, que l'histoire a nommé le rival de Charles-Quint, suivit de près, au tombeau, Henri VIII d'Angleterre.

Sous le règne de François Iᵉʳ commencèrent en France les persécutions contre les protestants ; ses folles dépenses, son luxe coûtèrent des sommes énormes au trésor ; ses maîtresses, par leurs intrigues, ne contribuèrent pas peu à la vénalité des charges ; mais ce fut à ce prince galant, que la France dut ses institutions maritimes qu'il remit en vigueur ; et, de François Iᵉʳ, date réellement en France une marine militaire.

(1) Le roi entretint toujours douze gros vaisseaux depuis ce temps-là, avec quelques galères pour la défense de la côte, et le baron de la Garde sut s'en servir si utilement, qu'en deux campagnes il prit sur les Anglais trente-six vaisseaux richement chargés qui furent conduits et vendus au Havre.

Extrait du Mémoire cité.

Quelques expéditions lointaines avaient déjà, sous lui, signalé l'audace de nos marins; mais comme dans ce cadre n'entrent point les choses d'Amérique, on en parlera plus amplement en son lieu.

Au restaurateur des lettres, à ce monarque aimable si chanté par les poètes de son temps, venait de succéder son fils Henri II. Manquant de jugement, de prudence et d'instruction, Henri avait, au milieu de la cour dissolue de son père, sucé tous ses vices, sans avoir une seule des qualités brillantes qui le distinguaient. Entouré de maîtresses et de courtisans, ce nouveau monarque, aussi fanfaron que léger, avait fait sommer Charles-Quint de venir assister à son sacre. Le puissant empereur aurait pu répondre par une déclaration de guerre, et les esprits sages devaient s'attendre à une nouvelle conflagration avec l'Espagne; mais un intérêt politique auquel s'alliait un intérêt religieux, et le mépris de Charles-Quint, nous entraînèrent sur un autre terrain.

La politique anglaise voulait, par un mariage entre Edouard IV, roi d'Angleterre, et Marie, reine d'Écosse, couper court aux longues contestations de ces deux royaumes insulaires. Marie, attirée à la cour de France, fut fiancée au dauphin François. Afin de soutenir l'Écosse contre l'Angleterre qu'une pareille disposition devait mécontenter, Léon Strozzi avait été chargé de porter secours aux *catholiques*. Déjà les motifs apparents de haine prenaient leur source dans les discussions religieuses, et les secours de la France, alliée de l'Écosse, devaient aider, en partie, à soumettre les Écossais partisans du protestantisme et de l'Angleterre.

Le gant ainsi jeté, et le roi de France entré dans la lice, il comprit que tous ses efforts devaient tendre à chasser définitivement les Anglais de son royaume. Le traité, par lequel l'Angleterre s'était engagée, sous le feu roi, à rendre Boulogne, et la France à payer une somme à l'Angleterre, devenait nul de plein droit. Le siége de Boulogne fut immédiatement résolu.

Vers ce port alors si florissant se dirigèrent deux armées aux

nobles couleurs de France. Strozzi à la tête de ses galères, tandis que le roi en personne à la tête de ses bataillons s'avançait par terre, vint bloquer Boulogne. A l'instant l'Angleterre s'émut de ces préparatifs qui annonçaient une conquête assurée, et dès lors une flotte considérable, partie de ses ports, vint prêter main-forte aux Anglais renfermés dans l'enceinte de cette ville française.

Le vent avait favorisé les navires ennemis, qui, tous gros et ronds, ressemblaient à autant de citadelles immobiles; car, tout juste le vent avait cessé, quand, arrivés à portée de canon de nos galères, ils les considérèrent avec mépris, se demandant comment de petites barques semblables osaient affronter une attaque qui devait les foudroyer.

Le feu commença des deux côtés; mais, tandis que les Anglais cherchaient à écraser nos galères, Léon Strozzi ne faisant diriger ses boulets qu'à fleur d'eau, coula bas presque toute cette armée navale, que le calme aida à détruire, sauf quelques barques légères qui s'enfuirent précipitamment.

Boulogne fut rendue, et la paix conclue entre la France et l'Angleterre vers le commencement de 1550, moyennant une somme de quatre cent mille écus, que Henri II s'engagea à payer en deux termes.

La France, assez tranquille jusque vers la fin de 1551, avait vu son roi enclin aux grandes représentations chevaleresques, dépenser des sommes énormes dans des carrousels et des tournois; mais, à cette époque, les discussions soulevées entre Henri II et Charles-Quint, au sujet des duchés de Parme et de Plaisance, transportèrent encore une fois le théâtre de la guerre en Italie.

Metz, attaquée par l'empereur, fut vaillamment défendue par François, duc de Guise, ainsi que par toute cette brillante noblesse, qui, aux siéges, comme aux tournois, portait sa gaîté et sa vaillance. Le sang des antiques preux n'avait pas dégénéré; la France, à la veille d'être bouleversée par tout ce que peut inventer le fanatisme, comptait aux premiers rangs de ses dé-

fenseurs les plus dévoués, tout ce qu'elle avait de noms illustres; et lorsque Marie, reine d'Angleterre, après avoir succédé (1553) à son frère Edouard V, par son alliance avec Philippe II, roi d'Espagne, entraîna l'Angleterre dans la querelle de son époux, cette même noblesse, passant des camps aux vaisseaux armés pour la défense de la patrie, se montra toujours disposée à braver la mort là où il y avait à mourir avec gloire.

Guise, dont les hauts faits en Italie avaient balancé la fortune de Charles-Quint, laissa le théâtre de ses exploits; et, en quinze jours, malgré les rigueurs de l'hiver, chassa les Anglais de Calais.

Marie, pour venger cet affront, arma une flotte de cent quarante voiles, dont le commandement fut confié à Clinton; alors des confins de l'Espagne aux extrémités de la Flandre et des Pays-Bas, se leva contre la France une coalition menaçante. Partout il fallut s'opposer aux projets des deux nations alliées. L'Angleterre et l'Espagne, la première dans l'Océan et la seconde dans la Méditerranée, s'acharnant contre nos forces navales, portèrent au plus haut période de gloire la valeur de nos marins. Les armateurs du Havre, luttant de courage avec la marine du roi, plus d'une fois semèrent la terreur sur les côtes des Pays-Bas. Coligny et d'Annebaut, Jean le Roux, Claude Doublet et Louis de Bures, à jamais célèbres dans nos annales maritimes, furent les derniers qui illustrèrent cette arme puissante, dont la décadence commença à la paix de Cateau-Cambrésis.

François II, Charles IX et Henri III, livrés aux factions qui déchirèrent la France, ne purent guère s'occuper de la marine. Les germes de mésintelligence, que le mariage du premier de ces trois monarques avec Marie Stuart, entretenaient entre l'Angleterre et la France, au sujet de l'Écosse, ayant cessé à sa mort, la paix parut se rétablir entre les deux couronnes. Mais, sous le règne de Charles IX, les querelles religieuses plus terribles que jamais, avaient armé les Français contre leurs frères. Catholiques et huguenots s'étaient juré une haine que la charité évangélique aurait dû étouffer dans le cœur de ces chrétiens égarés, et Élisa-

beth profitant des demandes de secours que lui avaient adressées les derniers, se réjouissait en secret de la trahison qui venait de livrer aux mains des Anglais le Havre-de-Grâce.

Élisabeth, voulant légitimer sa prise de possession, écrivit à Charles IX en faveur des huguenots, et déclara qu'elle ne pourrait se dispenser de les secourir contre la tyrannie des Guises; mais, devant la honte de voir flotter sur des murs français le drapeau de l'Angleterre, se turent toutes les haines civiles; et la France entière se souleva contre l'odieux d'une domination étrangère, qui, à la faveur de nos dissensions, cherchait à s'insinuer sur nos belles côtes de l'Océan; huguenots et catholiques, après le traité d'Orléans, voyant qu'Élisabeth ne s'empressait pas à ratifier la clause qui replaçait le Havre en la puissance des Français, en firent le siége et en chassèrent les Anglais qui capitulèrent le 28 juillet 1563.

Ici n'ayant plus à transcrire que des massacres dont le retentissement trouve un écho douloureux dans le cœur de tout bon Français, lorsque notre tâche nous dispense d'en parler, nous devons gémir et nous taire; mais, dans cette boucherie saintement organisée par des moines fanatiques et par un roi perfide, une noble victime avait péri. Coligny, le noble Coligny, le digne émule de d'Annebaut, Coligny, amiral de France, mutilé, fut traîné dans les rues de Paris; et son cadavre, transporté aux fourches patibulaires de Montfaucon, fut pendu par les cuisses avec des chaînes de fer!!!

Ainsi la France, au tocsin de la Saint-Barthélemy, avait vu ses enfants se repaître du sang de leurs frères; et, de l'autre côté du détroit, Élisabeth, cette reine si fière, profitant des désastres qui nous accablaient, attirait vers elle les ouvriers qui fuyaient le sol de la patrie. Les Anglais, peu versés dans l'art des constructions navales, jusqu'à ce règne glorieux pour eux, tributaires de Lubeck et de Hambourg, tiraient de ces deux ports presque tous leurs vaisseaux; Élisabeth, la première, comprit l'avantage qu'elle procurerait à ses sujets en établissant des chantiers sur ses côtes, et par son alliance avec la Russie, elle agrandit son com-

merce, se procura les bois nécessaires à sa marine qu'elle porta au plus haut degré de prospérité, tandis que la nôtre, anéantie, voyait ses débris occupés au transport des proscrits, qui, sur des terres étrangères, allaient chercher le repos de la conscience et l'oubli des guerres civiles et religieuses.

Henri III, qui venait, au milieu des troubles sans cesse renaissants, de succéder à Charles IX, dut regretter de se voir privé de marins quand il vit son intercession auprès d'Élisabeth en faveur de Marie Stuart, méprisée, et, cet affront dut lui paraître bien plus sanglant encore, quand il apprit que le bourreau avait fauché cette tête couronnée.

Le poignard de frère Jacques Clément, en faisant passer la couronne de la tête de ce prince faible, irrésolu, suspect aux catholiques comme aux huguenots, sur celle de Henri de Bourbon, avait réveillé quelques prétentions absurdes.

En 1328, l'Angleterre avait revendiqué, à l'avénement des Valois, le trône de saint Louis. En 1589, à l'extinction de cette branche, c'était l'Espagne ou plutôt son roi qui demandait, pour l'infante Claire-Eugénie-Isabelle, petite-fille de Henri II par sa mère, la couronne de France.

Cette concurrence rallia aussitôt au parti d'un prince français ceux-là précisément sur lesquels l'Espagnol semblait avoir le plus à compter, et Henri, roi par son titre, ayant mis son épée hors du fourreau, par ses succès et son courage, franchit, après avoir risqué sa vie dans les combats, les degrés qui le séparaient d'un trône que sa politique allait raffermir.

L'Espagne, que les ennemis du roi semblaient protéger, non en raison des prétentions d'une princesse espagnole, mais en vue des secours que les chefs de ce parti en pourraient retirer pour satisfaire leur propre ambition, avait alors dans la reine d'Angleterre un rival redoutable.

Philippe II avait rêvé la conquête de ce royaume, et maintenant que ses regards étaient tournés vers la France, Élisabeth, dans la crainte qu'on ne lui remît quelques places maritimes de nos côtes de l'Océan, dans lesquelles il eût pu librement mûrir

ses nouveaux projets, s'était décidée à envoyer par deux fois un secours à Henri IV.

Lorsque ce prince, digne émule de François I[er] en fait de galanterie et de bravoure, eut définitivement rallié la Navarre à la France, il s'entendit avec Élisabeth, et tous deux voulurent contribuer à renverser en Hollande la domination espagnole.

Ce fut alors que Henri IV dut regretter l'anéantissement presque total de notre marine; néanmoins l'insigne honneur attaché au titre d'amiral de France, avait passé des mains de Charles de Gontaut, duc de Biron, dans celles de Villars Brancas, et lorsqu'à la mort d'Élisabeth, Jacques Stuart eut réuni à la couronne d'Écosse celle d'Angleterre, cet orgueilleux monarque, fort de l'homogénéité de ses trois royaumes et de sa puissance maritime, se crut en droit de réclamer la souveraineté des mers.

Sully, l'ami du grand Henri, revêtu du caractère sacré d'ambassadeur, fut forcé de saluer le pavillon arrogant de la Grande-Bretagne (1); et, après avoir subi l'humiliation faite à son roi, à la dignité du peuple français, le ministre et le roi songèrent à rétablir cette arme qui avait déjà valu à la France de si glorieuses pages.

Sur nos deux côtes de l'Océan et de la Méditerranée, des chantiers furent ouverts partout (2). L'édit de Nantes, qui, en assurant aux huguenots la liberté de conscience, les avait ramenés en France, avait procuré à nos ports de Bretagne des constructeurs expérimentés; Toulon, dont la position avantageuse avait été comprise, fut agrandi, et les fondations de ses quais et de ses forts furent jetées. La France, sinon encore redevenue puissance maritime, mais forte de l'alliance des Pays-Bas qu'elle avait fait reconnaître comme nation indépendante, aurait, sous la sage administration de Sully et sous le bras vigoureux qui avait rallié les

(1) Voir le *Testament politique* du cardinal de Richelieu.

(2) Ce fut sous Henri IV que fut achevée à l'entrée de la Gironde la tour de Cordouan, dont les premières fondations avaient été jetées sous Henri II par Louis de Foix.

partis, apaisé les haines et dompté les rebelles, joui d'une prépondérance maritime et continentale à la fois, si le fanatisme, en armant le poignet assassin d'un frénétique, n'eût enlevé encore à la fleur de l'âge un des plus grands monarques qui se soient assis sur le trône fondé par Clovis.

En 1610 montait sur ce même trône un enfant encore faible, dont le caractère irrésolu aurait été bien funeste à ses sujets sans l'appui qu'il trouva plus tard chez un ministre prodigieux.

Louis XIII, sous la tutelle de sa mère, Marie de Médicis, déclarée régente du royaume par le parlement assemblé, devait, ballotté entre l'ambition de Richelieu et le respect qu'il portait au sein qui l'avait nourri, voir sa vie s'écouler dans l'hésitation et la perplexité.

Mais si ces premières années, qui bercent les jeunes têtes couronnées de toute l'illusion que procurent les joies de la grandeur, s'étaient écoulées frivoles et inoccupées, pour ce prince soumis aux caprices de sa mère, les levains de cette vieille haine, qui prend sa source dans les replis de la conscience, et qui, sous le faux semblant de la religion, ne couve que pour éclater plus vivace et plus tyrannique, se manifestaient de toutes parts chez les grands seigneurs, dont l'ambition allait former faisceau contre le trône.

Dans La Rochelle, ce vieux boulevart de l'indépendance, dans ce port si privilégié et si fier de ses prérogatives commerciales, se rassemblaient de toutes parts les mécontents, les huguenots, qui, non moins intolérants que leurs adversaires les catholiques, ne souffraient jamais d'autre culte que le leur, partout où ils pouvaient imposer la loi.

Louis XIII, majeur, n'avait donc plus en main un hochet. De 1614, époque à laquelle il avait atteint l'âge de sa majorité, à 1620, où commencèrent les hostilités des Rochellois, ce prince avait pu juger que tout ne serait pas brillant et facile pour celui qui devait tenir en main le timon de l'État. Mais, dans cet intervalle de six années, durant lesquelles avait été célébré son mariage avec l'infante d'Espagne, Anne d'Autriche, celui qui de-

vait terrasser l'hydre insurrectionnelle et rétablir l'homogénéité compacte de la France, avait paru sur la scène.

Richelieu, évêque de Luçon, protégé par Concini, maréchal d'Ancre, avait été fait secrétaire-d'État (1616); et, lorsqu'à la mort de son protecteur, Marie de Médicis fut reléguée à Blois, il avait suivi la reine dans sa retraite.

Rappelé à la cour en 1619, ce prélat, qu'on avait fait promener de Coussai, en Anjou, à Luçon et enfin à Avignon, devint le médiateur de la réconciliation du roi avec sa mère, et commença, dès cette époque, à entrer pour quelque chose dans les conseils de la couronne.

Cependant les Rochellois, fiers d'une marine commerciale organisée sur le pied de guerre, avaient vu leurs remontrances hautaines au roi, repoussées, méprisées; et, dans leurs descentes sur les côtes de la Guyenne, avaient répandu l'alarme jusqu'aux portes de Bordeaux et de Bayonne.

Une flotte empruntée à la Hollande et montée par des marins français, s'étant présentée pour les réduire, fut battue par Guiton, l'amiral des rebelles.

De 1622 à 1627, bien des efforts avaient été faits pour éteindre dans ce foyer les germes d'une guerre civile, qui, tout en retardant les progrès commerciaux de la France, entretenait l'esprit de révolte, et donnait aux ennemis de l'État l'occasion de se mêler des affaires de la France.

Mais alors Richelieu, parvenu au pouvoir et nommé chef et surintendant de la marine, dans ses vastes conceptions embrassait le rétablissement de nos forces maritimes, l'abaissement de la maison d'Autriche et d'Espagne, la répression de l'insolence anglaise et l'agrandissement de notre territoire en Amérique. La Rochelle, comprimée par ce fougueux prélat, et l'Angleterre, humiliée dans le dessein qu'elle avait formé d'éterniser nos haines en portant secours à La Rochelle, laissaient un champ immense ouvert à ses projets; et le trône, raffermi par le cardinal-guerrier, lui permettait de se livrer à tout ce que son génie devait faire éclore. La France ainsi pacifiée à l'intérieur, nous por-

terons dorénavant nos regards vers l'Amérique, où d'Enambuc venait de fonder la colonie de Saint-Christophe. Nos luttes, sur ce nouveau terrain, devaient prendre le même caractère d'animosité qu'en Europe; mais avant d'en retracer le narré, d'un coup-d'œil rapide, embrassons ces régions nouvellement explorées.

La France, dont les destinées maritimes sont dessinées sur la carte du globe, était donc encore occupée des guerres qui avaient arrêté ses progrès commerciaux, quand le bruit des conquêtes de l'Espagne vint révéler, aux esprits aventureux de l'Europe, l'existence d'un monde jusque-là resté inconnu.

La géographie, cette science si longtemps problématique, voyait s'agrandir le cercle étroit de ses connaissances, et, vers des routes à peine frayées, allaient à l'aventure se lancer d'intrépides argonautes, d'audacieux nautonniers, que la boussole dirigeait au milieu d'un océan vierge.

L'Atlantique et ses merveilles échauffaient toutes les intelligences, le monde de Strabon se présentait aux yeux des savants; le déluge, le chaos, les cataclysmes les plus incompris pourraient, sous peu, recevoir un éclaircissement incontestable. Ce monde conquis à l'homme par le génie de l'homme, allait se voir en tout sens labouré, parcouru, ravagé; et sans cesse en pélerinage, l'Europe, cherchant à se rapprocher de l'Asie, devait d'un pôle à l'autre, sonder les bassins qui baignent le continent d'Amérique.

Jadis, de hardis conquérants osèrent franchir les mers de sable qui protégeaient l'abord des lieux saints, des temples consacrés aux dieux; traînant après eux le cortége d'armées innombrables et victorieuses, ces héros si vantés, voulant s'assimiler aux maîtres de l'Olympe, engloutis au souffle du Simounn, laissèrent leurs cadavres aux vautours et leurs ossements aux pélerins.

Mais dans ce nouveau désert que cherchait à franchir l'homme, régénéré par la science, chaque borne pouvant marquer le passage d'un prédécesseur, devenait un écueil, un tombeau dont

on n'approchait qu'en tremblant, et duquel on s'éloignait avec une crainte d'autant plus grande, que ces profondeurs insondables, pouvaient en recouvrir d'autres dont les cimes à fleur d'eau cachaient la mort : mort horrible dont l'oubli est la pire de toutes les conditions ; mort inutile, car le gouffre refermé, le piége existe sans qu'au prix de sa vie, on ait pu y planter son squelette comme *bouée de sauvetage*.

Mais, ainsi que l'aimant attire le fer, l'or, que dans son sein renfermait cette terre nouvelle, attirait l'homme civilisé. Le sauvage, étonné de l'avidité de ces nouveaux venus pour ce métal dont il ignorait la valeur, crut les assouvir en leur livrant le secret qui devait les perdre.

L'Amérique offrait à ses enfants des retraites profondes, des forêts impénétrables, des montagnes inaccessibles ; retraites, forêts et montagnes furent sondées, traversées, franchies, et les narrations des fatigues des vainqueurs, des vengeances des vaincus, ne purent apaiser chez les hommes du vieux continent cette soif d'or qui les dévorait. L'Amérique, après quatre siècles, devait voir ses populations agglomérées, mélangées, devenir les tributaires de la vieille Europe, et en échange de l'or dont elle l'avait repue, lui donner ses produits que le monopole tout d'abord accapara. L'Amérique, la plus grande partie du monde, pouvait offrir à tous ceux qui se ruaient vers elle, assez d'espace pour oser espérer que les contestations d'État à État, de peuple à peuple n'y prendraient pas ce caractère d'opiniâtreté, de haine qui, chez les vieux peuples, entraîne la ruine d'un des rivaux. Mais, comme si le proverbe devait s'attacher aux grandes choses ainsi qu'aux petites, l'Amérique est encore là pour nous apprendre que les querelles de famille sont les plus envenimées, et celles qu'on parvient à calmer le plus difficilement.

Le Français, qui porte avec lui son insouciance, sa gaîté native, son humeur sarcastique, joviale, et son besoin de mouvement, a créé d'énormes colonies. Sans cesse servant de point de mire à la jalousie de son rival d'outre-Manche, il s'est battu pour repousser le joug étranger. Mais Français encore après la

conquête, si parfois, comme en Canada, il a pris les armes contre ses conquérants, ce n'était certes pas dans le but de proclamer son indépendance, mais bien dans celui de se rallier à la France. La Louisiane, si outrageusement vendue, est, et sera française longtemps encore.

Pour le Français, l'indépendance, c'est le drapeau de la nation, c'est le sol foulé par des frères, c'est l'amour d'une patrie qu'il ne peut remplacer nulle part; le Français est, sous le ciel du tropique ce qu'il est sous sa zône tempérée, brave, généreux, malin et conteur. Comment, avec cet assemblage bizarre, aurait-il pu songer à l'indépendance?

Ainsi partagée entre les diverses puissances maritimes de l'Europe, l'Amérique éprouvait les effets, vers le début de la conquête, de l'homogénéité du sentiment dévastateur qui animait ces troupeaux d'hommes échappés au glaive de la loi. Dominer était la religion universelle, se gorger d'or était le but, et l'esclavage dut être la fin. L'esclavage, pour des peuples habitués à errer, c'était l'extermination, et ce sol, déjà si riche, dut se fertiliser encore par le sang qu'y répandaient ceux qui, au nom d'un Dieu de paix, offraient des hécatombes humaines sacrifiées à Baal.

L'Espagnol si fier, l'Espagnol si vain, a vu dans ses mines opulentes le tombeau de sa grandeur; Charles-Quint, expirant dans un cloître et léguant à son fils une couronne impériale, ne prévoyait pas que deux siècles suffiraient pour dépouiller de ses provinces les plus riches la monarchie la plus étendue qui ait jamais existé.

L'Anglais, faible dans son début, mais persévérant, mais insinuant, mais bravant tous les affronts d'une position fausse, compliquée et souvent humiliante, a survécu à une révolution qui lui enlevait sa plus belle colonie. Marâtre inexorable, l'Angleterre vit ses enfants rebélles préférer la mort à la soumission, et la victoire couronna leurs nobles efforts.

Le Français, si puissant d'imagination, si actif de corps, mais prompt à se décourager, ne resta pas en arrière, et conquit

pour ses voisins les belles plages de l'Acadie ; le Canada, ou Nouvelle-France, devenu possession anglaise, dut jeter vers la France gauloise un soupir de regret, lorsqu'à jamais les traités et les besoins de la paix firent de ses campagnes patriotiques des repaires, où s'ébattaient les rapaces Anglais.

Pour en arriver à se créer les bornes que la guerre, les conditions diplomatiques, la défense stratégique et les espérances commerciales fixèrent aux différentes nations qui avaient planté leurs tentes sur ce continent si vaste, on comprend quelles durent être les gigantesques conceptions de ces aventuriers que l'espoir d'une prompte fortune conduisit, à travers mille dangers, sur cette terre de promission.

Tout dans ce monde inexploré révélait l'existence d'un maître puissant, dont le bras invisible avait semé des merveilles que l'homme à son tour devait réduire aux simples combinaisons mathématiques.

Arrivés de prime abord sur le continent, Colomb et les siens eussent pu se croire parvenus au terme des recherches qui électrisaient les moins âpres, et pour lesquelles déjà les Portugais avaient sacrifié des hommes et des vaisseaux.

Madère, découverte en 1419, fut le jalon solitaire qui dirigea Colomb vers Hispaniola.

Dès lors l'Amérique appartint à l'Europe; ses fleuves, ses forêts, ses volcans et son or, étaient les seuls vengeurs que ses faibles enfants devaient opposer à la voracité insatiable de ces nouveaux croisés.

San Salvador, la première des îles américaines foulée par le pied européen, amena les conquérants exilés au rêve de la souveraineté universelle dans ces mers lointaines ; un pape le sanctionna. L'archipel qui s'étend entre le 8e et le 32e degré de latitude septentrionale, devint le point de relâche où se reposèrent les infatigables pélerins; et ces îles, circulairement disposées, dont le chaînon principal, échappé à la pointe-nord des Florides, semble avoir épuisé ses efforts pour se rattacher à la pointe-sud de Cumana, devinrent des oasis où de voluptueux *Conquis-*

tadores oublièrent, sous un ciel enchanteur, la gloire des combats, les angoisses de la famille, les tourments de l'ambition et les déceptions de l'orgueil.

Entre le continent et ce berceau que rafraîchit le souffle alizé et que tourmente parfois le fougueux aquilon dont les rafales trouvent dans les cavités de ces grottes souterraines un effrayant écho, s'étendait un bassin, qui, après les conquêtes de Cortez, reçut le nom pompeux de Golfe du Mexique.

D'abord appelée la mer des Caraïbes, cette Méditerranée aux innombrables bouches ne put conserver une dénomination océanique; c'est qu'alors ses profondeurs avaient été jaugées, ses détroits mesurés, ses courants appréciés, et les habitants de ses côtes hospitalières, soumis, subjugués et terrassés, ou enterrés vivants dans les gouffres que leurs bras avaient ouverts.

Aux divisions naturelles succédèrent les divisions nominales données par les conquérants. Les Antilles (1) furent divisées en grandes et petites Antilles.

(1) Pierre Martyr d'Angleria, compagnon de Colomb, nous apprend que ce grand homme, après la découverte de Cuba, crut avoir trouvé l'île d'Ophir, où les vaisseaux de Salomon allaient chercher de l'or; et puis ensuite, il ajoute : qu'en prenant une plus grande connaissance des descriptions cosmographiques, il semble que cette île et celles qui en sont voisines, sont les îles d'*Antilla*.

Corneille Wilfliet et Herréra les ont appelées îles *Antillaires*, *Archipel des Antillaires* et les îles d'*Antilia*. Ainsi, le nom d'*Antilles* leur vient de cette première dénomination et non de la préposition latine *Ante* et du substantif *Isle*, qui, réunis, sembleraient vouloir dire que ces îles sont placées avant le continent, que Colomb n'avait point encore découvert quand il aborda à Cuba.

Linschot, qui écrivait en 1592 et donnait la description de ce vaste archipel, le nommait Archipel des Antilles.

A tous ces renseignements, nous ajouterons ce passage tiré de la *Vie de Christophe Colomb*, volume I, page 34.

« Les peuples de Gomère et des Açores assuraient qu'ils voyaient tous les ans quelques îles (flottantes) du côté du couchant, et en l'année 1484, un capitaine vint de Madère en Portugal demander une caravelle pour aller découvrir un pays qu'il disait toujours voir en la même saison; on a

Les grandes, au nombre de quatre, furent appelées Cuba, Saint-Domingue ou Hispaniola, la Jamaïque et Porto-Ricco.

Les petites, divisées en deux catégories, *Islas de Barlovento* et *Islas de Sotovento*, sont innombrables, et furent encore distinguées par les noms de petites Antilles, d'îles Vierges et d'îles Lucayes.

Possédés aujourd'hui par différentes nations, ces pays dont le sort définitif appartient à l'avenir, ont chacun une histoire, des lois et des usages que nous nous sommes proposé de raconter, trop heureux si nous parvenons à notre but avec cette impartialité qui est le premier mérite de l'écrivain.

mis ces îles comme fermes dans les anciennes cartes, qu'ils prenaient pour l'*Antilles* dont parle Aristote dans son livre des choses naturelles. »

Ceux qui, à ces renseignements, voudraient en ajouter d'autres d'un grand poids, n'auront qu'à consulter la brochure publiée par M. d'Avezac, chef du bureau des Archives de la marine, sous le titre *d'Iles Fantastiques de l'Océan occidentale au moyen-âge*. (Paris, Fain et Thunot, 1845.) Les études géographiques de M. d'Avezac ne laissent plus aucun doute sur la dénomination, d'Antilles, donnée aux îles de l'archipel amécain du golfe du Mexique.

HISTOIRE

POLITIQUE ET COMMERCIALE

DES ANTILLES

TOME Ier

PREMIÈRE PARTIE

TRAITANT

DE L'ÉTABLISSEMENT DES FRANÇAIS, DES ANGLAIS ET DES ESPAGNOLS DANS CES ILES JUSQU'EN 1665;
DU COMMERCE EXCLUSIF DES COMPAGNIES;
DU COMMERCE INTERLOPE AVEC LA HOLLANDE.

CHAPITRE Ier

SAINT-CHRISTOPHE, DE 1625 A 1636.

L'île de Saint-Christophe est le berceau des Français aux Antilles. Les Espagnols, qui découvrirent le Nouveau-Monde, se jetèrent dans le Pérou et le Mexique, où la soif de l'or les attirait; et, par dérision, nommèrent ces îles « les Cayes; » mais, fortifiées bien promptement, elles servirent de refuge aux pirates qui pillaient les navires d'Espagne. Saint-Christophe, ayant donc été comme le fondement de tous les autres établissements faits par les Français et les Anglais aux Antilles, a été aussi la pépinière d'où sont sorties les populations qui les habitent.

Le premier établissement français s'y fit, l'an 1627, sous M. d'Enambuc (1).

(1) Avant de poursuivre la narration des prouesses de d'Enambuc, on a cru devoir donner ici un court aperçu des découvertes des Français en Amérique, mais seulement en note, afin de ne pas interrompre l'Histoire des Antilles qu'on s'est proposé spécialement de retracer.

Plusieurs historiens ont publié, on ne sait sur quel fondement, que les Gaulois connaissaient l'Amérique septentrionale du temps d'Auguste, et qu'ils y faisaient des voyages assez fréquents; Postel assure positivement le fait. Quelque glorieuse que cette prétention soit à la France, il faudrait en avoir quelques preuves particulières, parce que des voyages d'un si long cours ne pouvaient être entrepris sans la connaissance et le secours de la boussole, dont l'invention est bien postérieure, comme on l'a dit, dans l'Introduction de cette Histoire.

Ce que Corneille Wilfliet, secrétaire du conseil de Brabant avance, que les Français, avant 1500, faisaient des voyages en Terre-Neuve, paraît très croyable et s'accorde avec l'histoire de nos découvertes dans cette contrée; car ce fut en 1497 que Jean et Sébastien Cabot découvrirent la *Terre-Neuve* et celle de Labrador. En 1500 encore, nos pêcheurs normands et bretons commencèrent, sur ces côtes, la pêche des morues. On sait aussi qu'en 1506 Denis de Honfleur publia une carte de tous les pays qu'il avait parcourus.

Avant de s'établir à Saint-Christophe, d'Enambuc, parti de Dieppe, en 1625, sur un brigantin monté de quatre pièces de

En 1508, un habitant de Dieppe (port alors florissant), nommé Jean Aubert, amena comme curiosité un sauvage du Canada. François Ier envoya, en 1523, Jean Verazani, Florentin, pour faire de nouvelles découvertes et en prendre possession au nom de la France. Il lui fit faire plusieurs voyages jusqu'en 1534, que Jacques Cartier, de Saint-Malo, expédié par Philippe de Chabot, amiral de France, pénétra bien plus avant que le Florentin ; et, remontant le fleuve qui se jette dans le golfe, il le nomma Saint-Laurent, et laissa dans tous ces lieux des marques de la possession qu'il en avait prise. En 1541, Jean-le-François de la Roque, sieur de Robertval, gentilhomme Picard, accompagna Cartier, et fit un établissement dans l'île Royale. En 1562, Jean Deribant, de Dieppe, continua les découvertes dans ces contrées. En 1576, Elisabeth, voulant profiter des découvertes de la France, envoya le chevalier Martin Forbisher en Canada, et de là, dans cette contrée, date notre rivalité avec l'Angleterre, qui a su nous escamoter cette France du Nouveau-Monde.

Ceux qui voudront connaître plus particulièrement l'histoire de nos découvertes dans l'Amérique septentrionale, peuvent lire les relations du marquis de la Roche, qui découvrit en 1508 l'île des Sables, et de Samuel Champlain, qui poussa ses découvertes jusqu'au cap Malabar, et fonda Québec*. Nous renverrons ceux qui voudraient avoir quelques dates

* « Samuel Champlain, dit l'auteur d'un Mémoire sur le Canada, déposé aux Archives de la Marine (volume des Mémoires de 1540 à 1559, page 2), était un homme propre pour le dessein qu'il avait entrepris ; il avait un grand courage, de la sagesse, du bon sens, de la piété, de la justice et une grande expérience, un corps robuste qui le rendait infatigable et capable de résister à la faim, au froid et au chaud. » Dans les nombreuses recherches que nous avons faites sur les premiers navigateurs français, et qui nous ont amené à visiter les anciens ports de l'Océan, nous avons été à même d'apprécier le zèle que mettaient quelques hommes privilégiés, à nous conserver de vieux manuscrits. A Dieppe, M. Féret, bibliothécaire de la ville, nous a aidé à puiser quelques précieux documents dans ses archives. Un manuscrit de Champlain, qu'il possède, devrait attirer l'attention du gouvernement ; ce précieux reste des observations d'un grand homme, est un journal dans lequel se trouvent des vues et des figures dont les descriptions sont curieuses à plus d'un titre.

« Quoique nous n'ayons pas de Mémoires des premières navigations de nos Français, il y a néanmoins de grandes preuves qu'ils ont fait plusieurs voyages de long cours avant les découvertes des Portugais et des Castillans. Les Basques et les Bretons sont, depuis plusieurs siècles, les seuls qui se soient employés à la pêche des baleines et des *molues* ; et il est fort remarquable que S. Cabot, découvrant la côte de Labrador, y trouva le nom de *Bacallos*, qui signifie des molues en langue des Basques. »

Extrait d'un vieux manuscrit de la Bib. Roy. *Versailles*, 13r.

canon, de quelques pierriers et de cinquante hommes, se vit poursuivi par un gallion d'Espagne, qui, l'ayant désemparé et l'ayant obligé à prendre un parti, son navire ne pouvant plus tenir la mer, le força à échouer sur les côtes de Saint-Christophe.

D'Enambuc était un cadet de la maison Vaudrosques Diel, de Normandie.

Dutertre nous apprend que d'Enambuc, à la tête des Français, et un sir *Waernard* ou *Warner*, à la tête des Anglais, eurent à soutenir, contre les insulaires de Saint-Christophe, des combats dont ils sortirent vainqueurs, et à la suite desquels ils habitèrent le territoire dont ils s'étaient séparément emparés à Saint-Christophe après y être, par un singulier hasard, débarqués le même jour.

Il est à remarquer qu'au premier voyage que fit d'Enambuc à Saint-Christophe, quelques Français, vivant en bonne intelligence avec les insulaires, y furent rencontrés par lui. L'esprit de domination, que manifestaient les nouveaux venus, excita de sanglantes rixes dans lesquelles la victoire leur resta. Aucun historien ne précise l'époque à laquelle ces premiers habitants d'Europe vinrent dans cette île, et nous ne les suivrons pas dans leurs suppositions.

D'Enambuc, étant revenu en France, après ces combats qui datent de deux années avant l'occupation définitive de Saint-Christophe par les Français, sollicita des secours pour cette colonie. Il étonna tellement la cour par son faste, que le cardinal

plus précises, aux *Mémoires de Vergennes sur la Louisiane*, publiés en 1802.

Jacques Bourdon a également laissé une relation peu connue de la baie d'Hudson, où il pénétra le premier, et dont il prit possession au nom du roi de France.

Hennepin et Charlevoix ont également écrit sur le Canada, mais tous ces auteurs peu consciencieux ont laissé un vide à remplir. Un jeune écrivain qui depuis longues années accumule les documents les plus précieux sur ces pays jadis français, M. Margry, ne laissera plus, avant peu, rien à désirer aux lecteurs, auxquels il sera à même d'offrir tout ce qu'il y a de plus authentique sur notre histoire dans l'Amérique septentrionale.

de Richelieu, ayant favorablement écouté l'exposé qu'il lui fit des richesses qu'on en pourrait tirer, loua son zèle, et autorisa une compagnie dont l'acte d'association fut passé le 31 octobre 1626. Richelieu, comme ministre, voulait pousser la nation vers le commerce de mer, et comme particulier, espérait, peut-être faire de grands bénéfices...

Dans l'acte d'association, il était dit : « Que d'Enambuc pouvait faire habiter toutes les îles de Saint-Christophe, la Barbade, *et autres situées à l'entrée du Pérou* (1) depuis le 11e degré jusqu'au 18e de la ligne équinoxiale. »

La mise de fonds de la société était de 45,000 livres, plus deux vaisseaux équipés.

La commission était signée, pour l'acte d'association :

« Armand, cardinal de Richelieu, pour 10,000 livres, savoir : 2,000 liv. en argent et 8,000 liv. en un vaisseau.

D'Effiat pour 2,000 liv.

Marion pour 2,000 liv.

De Flécelles pour 2,000 liv.

Morand pour 2,000 liv.

De Guénégaud pour 2,000 liv.

Bardin Royer pour 2,000 liv.

Ladurcat pour 2,000 liv.

Ferrier pour 1,000 liv.

Canelet pour 4,000 liv., savoir : 2,000 liv. pour M. Camille et 2,000 liv. pour moi.

Martin pour 2,000 liv.

Cornuel pour 2,000 liv. (2). »

(1) Nous avons conservé le texte quoiqu'il s'y trouve une erreur évidente.

(2) Déjà, depuis le 6 juillet de la même année, avait paru un édit du roi portant l'établissement d'une compagnie générale en France, par terre et par mer, levant, ponant et voyages de longs cours. De cet édit sont sorties probablement toutes les compagnies qui se formèrent alors, entre autres celle dite des Cent ou de la Nouvelle-France*, « laquelle se

* Une compagnie dite du Morbihan, paraît avoir existé avant celles mentionnées ci-dessus.

Dans la commission, donnée par le cardinal de Richelieu à d'Enambuc et du Rossey, son ami, pour l'occupation de Saint-Christophe et de la Barbade, le roi se réservait *les droits de dixième*, sur tout ce qui proviendrait desdites îles, pendant un espace de vingt ans.

Il était également enjoint, à ceux qui prendraient passage pour Saint-Christophe, de s'obliger par-devant les juges de l'amirauté à demeurer pendant trois ans avec ces capitaines, au service desquels ils s'engageaient pour ce laps de temps (1).

D'Enambuc embarqua sur son vaisseau, qui du Havre fit voile pour Saint-Christophe, trois cent vingt-deux hommes, et du Rossey, parti d'un des ports de la Bretagne, avait levé deux cent dix hommes, qu'il fit embarquer sur deux vaisseaux appelés la *Car-*

» composait, dit le Mémoire déjà cité sur le Canada, de personnes de » qualité et aussi de marchands de Dieppe et de Rouen. Dieppe avait » alors de la réputation pour les bons navigateurs et la navigation. » La colonisation de l'Amérique paraît s'être principalement opérée par le port de Dieppe, quant aux Français. Longtemps cette ville, célèbre par tant de grands hommes, conserva ses relations avec nos îles. Les souvenirs de la colonisation des Antilles sont tellement vivaces chez le peuple de Dieppe, que même encore de nos jours, quand des femmes se rassemblent pour bavarder, on appelle ces réunions des *carbets* de femmes. Les massues, dont se servent les ouvriers employés au port de Dieppe pour écraser le madrépore, se nomment des *boutons*, des mots caraïbes qui veulent dire *carbets* réunions, *boutons* massues.

Le bombardement de 1694, en privant Dieppe de ses archives, a détruit bien des notions historiques. Cependant M. Féret, bibliothécaire de la ville, en a réuni quelques précieux restes que nous avons parcourus avec avidité. Les *Chroniques Dieppoises*, manuscrit par Asseline, prêtre de Dieppe, ont un intérêt local tout particulier. M. Féret possède un manuscrit de Champlain qu'il nous a laissé parcourir et que nous pensons devoir, nous le répétons, attirer l'attention du gouvernement.

(1) Le même système de colonisation fut suivi en Angleterre. Sur la demande de secours que fit Waernard, milord Carley se mit à la tête d'une compagnie, et quatre cents hommes furent embarqués pour Saint-Christophe, avec cette différence que, parfaitement approvisionnés, les Anglais n'eurent pas à subir les privations qui ruinèrent les efforts des Français.

dinale et la *Victoire*. Les deux capitaines, s'étant rejoints, avaient pour aumônier M. Mabire, prêtre séculier.

Partis de France, le 24 février 1627, d'Enambuc et du Rossey, après une traversée des plus pénibles, jetèrent l'ancre, le 8 mai, à la *Pointe-Sable* de Saint-Christophe, où les Français, qu'ils avaient laissés dans l'île, les attendaient comptant sur des secours promis. Au lieu de cette attente, qui les avait aidés à supporter leur isolement, ils eurent à soigner leurs frères dont la moitié périt des suites d'un voyage, dans lequel ils avaient été mis à une ration forcée.

Le partage des terres de Saint-Christophe eut lieu, entre MM. d'Enambuc et du Rossey pour le roi de France, d'une part; et le capitaine Waernard, d'autre part, pour le roi d'Angleterre, le 13 mai 1627.

Un traité fut également signé par les gouverneurs des deux nations alliées, pour se porter mutuellement secours en cas d'attaque de la part de l'ennemi commun.

Nul navire ne pouvait traiter dans l'île sans la permission des gouverneurs, et en cas de guerre survenue en Europe entre les princes alliés, ils ne devaient obéir aux ordres hostiles qui leur seraient transmis, qu'après s'être réciproquement avertis.

Ce premier établissement des Français à Saint-Christophe éprouva tant de traverses, par suite des maladies qui décimèrent les colons, que du Rossey, se chargea de la mission d'aller en France pour solliciter quelques secours, et débarqua, le 11 octobre 1627, à Roscou, sur les côtes de la Basse-Bretagne. Pendant l'absence de du Rossey la colonie avait été en proie à de nouveaux malheurs; et d'Enambuc, à son retour, lui en ayant laissé le commandement, pensa que sa présence déciderait les seigneurs de la compagnie à faire des sacrifices pour sa prospérité. Il partit donc pour France ayant cet espoir.

Peu de temps après le départ de ce fondateur de nos colonies des Antilles, les Anglais empiétèrent sur le terrain qui, dans le partage de l'île, avait été assigné aux Français. Les Anglais, plus heureux que les Français, voyaient prospérer leurs établissements;

et, s'ils eussent jugé les Français capables de leur résister, ils n'auraient point élevé la voix pour prétendre qu'ils étaient trop resserrés dans les limites que le partage leur avait faites. D'Enambuc, malgré l'état déplorable de ses colons, réduits au nombre de deux cents, décimés qu'ils avaient été par les maladies et la misère, s'était opposé à l'envahissement de ses rapaces voisins, se promettant à son retour de régler la question.

Mais à peine fut-il parti que, profitant de la détresse dans laquelle étaient les Français, les Anglais s'emparèrent, contre leurs serments, des terrains qui ne leur appartenaient pas. En juin 1629, d'Enambuc, muni de quelques secours, fait voile pour Saint-Christophe, sur la flotte que M. de Cussac reçut ordre de diriger vers cette colonie.

Le cardinal, sensible aux plaintes de d'Enambuc, donna tous ses soins à l'armement que l'on voulait opposer, d'une part, à l'envahissement des Anglais, et de l'autre, à l'arrivée d'un amiral, que l'Espagne envoyait pour chasser des îles les Européens qui s'y étaient établis; avis secret qui fut donné au ministre par ses affidés.

A l'arrivée de cette escadre à Saint-Christophe, à la fin d'août 1629, de Cussac somme les Anglais d'avoir à rendre aux Français les terres qu'ils avaient envahies. Sur leur refus, ce chef d'escadre, avec sa petite flottille attaque les forces des Anglais bien supérieures aux siennes, les défait, rétablit les Français dans leurs anciennes possessions, et fait une descente à Saint-Eustache où il bâtit un fort.

Ayant puni l'insolence arrogante des Anglais, et jugeant que la flotte espagnole, qu'il avait ordre de combattre, avait passé au vent de Saint-Christophe, qui n'avait plus besoin de son secours, de Cussac fit voile avec son escadre pour France.

Pendant que la flotte, commandée par de Cussac, cinglait vers la France, don Fédérico de Tolède, à la tête de trente-cinq gallions et de quatorze navires marchands armés en guerre, vint jeter l'ancre sous la forteresse des Français, que commandait du Rossey, après avoir enlevé, en passant à *Nièves*, colonie anglaise, quatre navires qui s'y trouvaient en chargement.

Du Rossey, n'ayant pas tardé à s'apercevoir que les intentions hostiles de l'amiral espagnol avaient pour but de chasser les Français de leurs possessions, fit avertir Waernard et d'Enambuc de l'arrivée de ces ennemis redoutables.

Waernard et d'Enambuc envoyèrent un renfort d'hommes qui auraient pu repousser l'attaque des Espagnols, si tous eussent été animés du même zèle et eussent montré la même valeur que le jeune neveu du grand d'Enambuc, M. Duparquet.

Ayant fondu sur les troupes qu'avait fait débarquer don Fédérico de Tolède, et qui étaient commandées par un capitaine italien d'une grande bravoure et d'une expérience consommée, l'intrépide Duparquet, abandonné des siens, après avoir tué le capitaine italien et s'être couvert de gloire, tomba percé de dix-huit coups de lance ou d'épée.

Les Anglais, à ce que nous apprend Dutertre, cédèrent à une panique insurmontable, qui gagna les troupes françaises et qui valut de nouveaux malheurs à cet établissement digne d'un meilleur sort.

Ce fut en novembre 1629, que les Français furent chassés de Saint-Christophe par l'amiral espagnol don Fédérico de Tolède.

Embarqués sur deux navires, ils tentent une colonisation à Antigue, à Montsarrat, et reviennent à Saint-Christophe, où ils se remettent en possession de leurs quartiers, malgré les Anglais.

Mais, avant de rentrer à Saint-Christophe, les Français ayant erré quelque temps sur mer, et ne trouvant pas dans les îles qu'ils avaient visitées, avec l'intention de s'y établir, la fertilité et la commodité qu'ils avaient perdues à Saint-Christophe, ne se résolurent à y retourner qu'après que d'Enambuc eut engagé un M. Giron, dont le navire se trouvait à Antigue, à aller voir ce qui s'y passait.

Giron, qui avait, à ce qu'il paraît, à faire oublier sa conduite passée, s'acquitta de sa mission en conscience; et les Anglais, qui lui avaient fait des menaces, cédèrent à leur tour, dès que d'Enambuc parut à la tête des siens, décidé à leur passer sur le ventre, s'ils lui faisaient la moindre résistance.

De retour à Saint-Christophe, les Français ayant pris leurs anciens quartiers, comptaient encore une colonie forte de trois cent cinquante hommes, tous bons soldats, bien armés et décidés à mal mener les Anglais s'ils bougeaient.

D'Enambuc n'abandonna jamais ces braves colons. Du Rossey, qui s'était fait conduire en France, fut enfermé à la Bastille, par ordre du cardinal de Richelieu. Son intérêt privé, ou celui de l'État avait-il guidé le ministre dans cet acte de rigueur?

Il était presque impossible que la bonne harmonie pût exister entre ces deux colonies rivales. Les Anglais, qui, vers 1632, comptaient six mille habitants, auraient pu, s'ils avaient eu le courage que réclamaient leurs projets, égorger les Français dont le nombre était bien inférieur. Ils échouèrent dans toutes leurs tentatives, et, dans une rencontre, où ils eurent le dessous, la colonie française ayant perdu par le feu un tas de *petun* (tabac) de quarante mille livres, d'Enambuc ne voulut prêter l'oreille à aucune proposition d'arrangement, avant qu'ils n'eussent indemnisé les siens de cette perte énorme.

A peu près à cette époque, les engagés français ayant fait entendre des plaintes qui mirent sur les traces d'un vaste complot, d'Enambuc déclara que tout homme, qui servait depuis trois ans son maître, était libre de plein droit.

Les engagés étaient des hommes que l'appât de la fortune menait aux îles, et qui, n'ayant pas de quoi suffire aux dépenses du voyage, étaient obligés de servir pendant trois ans, à compter du jour de leur débarquement, la personne qui en faisait les frais.

Il n'y avait alors à Saint-Christophe, ni juges, ni tribunal, et Dutertre fait l'éloge de l'intégrité et du jugement de d'Enambuc, qui réglait seul les questions de droit.

L'histoire nous apprend que, dès le début de la colonisation de Saint-Christophe, la Hollande profita de tout l'avantage que cette colonie aurait pu rapporter à la France. La compagnie, s'étant plainte au roi, obtint une déclaration par laquelle il était défendu à tous autres navires que les siens, sous peine de confiscation, d'embarquer les produits de la colonie. L'ordonnance est

du 25 novembre 1634, elle porte le contre-seing du cardinal-duc, et fut faite à Ruel (*Voir, pour la teneur de la déclaration du roi et l'attache du cardinal, le paragraphe II du chapitre Ier de la 1re partie de l'*Histoire des Antilles, *par Dutertre*) (1).

A la suite de cette déclaration, les habitants s'opiniâtrèrent à expédier leurs produits en Hollande, et la compagnie, voyant l'immense bénéfice qu'en retiraient les Hollandais, se reconstitua et porta secours aux colons.

Ces plaintes et la déclaration du roi engagèrent le cardinal-duc à convoquer les membres de la compagnie dite de Saint-Christophe qui, par l'amplification de ses priviléges, prit le titre de Compagnie des îles de l'Amérique.

Parmi les nouveaux personnages qui firent partie des associés reconstitués sous cette raison, figurèrent le président Fouquet, MM. de Chanu, d'Aligre, Ricouart, de Luynes, Berruyer, Gazet, de Herbelay.....

Les quatre premiers directeurs de cette nouvelle compagnie, ou plutôt de cette compagnie reconstituée, furent MM. de Guénégaud, Martin, sieur de Maunoy, Bardin, tous trois conseillers du roi en son conseil d'État, et Berruyer *escuyer,* sieur de Manselmont, associés dans ladite compagnie.

Dans une séance où furent présents tous les seigneurs de la compagnie et que présidait M. Berruyer, il fut arrêté et convenu : que l'acte de société reposerait sur des clauses tendant à concentrer dans les mains de la compagnie un pouvoir absolu ; et

(1) Le contrat, contenant les nouvelles clauses imposées à ces associés reconstitués, fut passé le 12 février 1635, par-devant Guerreau et Parquet, notaires au Châtelet. L'arrêt du conseil d'État, qui le confirmait, porte la date du 8 mars 1635, et est signé *Chesnelong*, conseiller secrétaire du roi.

Il est en tout conforme au texte que nous en a transmis Dutertre, sauf la date que nous avons pu rectifier, grâce aux recherches qu'a bien voulu faire, pour nous, M. Jacquier Duclos, employé à la section judiciaire des Archives du royaume.

(Voir, aux pièces justificatives, ce contrat, extrait sur pièce originale.)

les mesures les plus sévères furent décrétées pour s'assurer les bénéfices d'un commerce qui faisait la richesse des Hollandais.

Le 8 mars 1635, le roi, dans un conseil d'État dont la séance se tint à Senlis, ratifia ce qui avait été décidé par les associés, le 12 février, et délivra des lettres-patentes portant vérification du contrat de rétablissement et de ses articles, le tout fait en forme de commission.

Ce même jour, la compagnie expédia de France des renforts de tous genres pour sa colonie de Saint-Christophe. Les secours spirituels ne furent point oubliés, et ce fut le révérend père provincial des capucins de Normandie, qui délégua trois de ses religieux pour aller à Saint-Christophe prêcher la parole de Dieu. Ces frères avaient nom, Jérôme, Marc et Pacifique.

On voit aussi figurer au nombre des personnes que la compagnie expédia comme administrateurs à Saint-Christophe, un certain Boitier, qui devait remplir dans cette colonie les fonctions de juge.

« Il s'en acquittait si mal, écrit Dutertre, qu'on disait communément de lui qu'il jugeait les procès à cheval. »

Le premier qui vendit des nègres à Saint-Christophe fut un nommé Pitre qui avait fait cette prise sur les Espagnols (1). Erostrate seul, s'il vivait, pourrait envier à ce pirate la renommée qui a porté son nom jusqu'à nous....

Au moment où ces secours et les nouveaux renforts venus de France, semblaient promettre aux habitants de Saint-Christophe une prospérité florissante, prix de leurs travaux et de leur persévérance, une nouvelle contestation, dont les suites auraient pu

(1) Aucune loi n'était encore, jusque-là, venue régler la condition des esclaves à Saint-Christophe. Dans tous les contrats, passés entre la compagnie et les hommes chargés de la représenter, il n'avait été question que du temps que les engagés devaient à leurs patrons. Ces hommes, venus d'Europe, étaient donc les seuls travailleurs qu'eussent les colons de Saint-Christophe, dans les premiers temps de la colonisation de cette île.

leur devenir funestes, s'éleva entre eux et leurs ennemis les Anglais.

Un figuier planté sur le bord de la mer, au quartier de la Pointe-de-Sable, servait de borne aux possessions des deux colonies rivales. Il se trouva que les Anglais, dépassant leurs alignements, avaient empiété sur le terrain des Français, à ce point, qu'ils avaient enclavé, dans leurs lignes, deux cent cinquante habitations échues aux Français.

D'Enambuc, indigné des procédés des Anglais, appela sous les armes tous les colons français, divisa sa troupe en deux bandes, et, après s'être mis à la tête de la moins forte, chargea son lieutenant l'Olive de commander la plus considérable. Ils se présentèrent alors aux Anglais, qui, intimidés, quoique supérieurs en nombre aux Français, cherchèrent à entrer en négociation.

Mais d'Enambuc ayant refusé d'écouter les propositions que Waernard lui faisait faire par un certain Iachon, son ministre, et quelques uns de ses officiers, répondit : « qu'il se rendait sous » le figuier où il attendrait leur chef, en personne, avec lequel il » s'entendrait. »

Waernard, redoutant les menaces du brave d'Enambuc, aprés avoir cependant essayé de surprendre sa bonne foi par des subterfuges auxquels celui-ci ne répondit qu'en lui mettant le marché à la main, se résolut à rendre de gré à gré ce que les Français auraient pris de force, s'il ne se fût décidé à obtempérer à la réclamation de leur chef.

Ce démêlé conserva le nom du Différend du Figuier.

Vers ce temps (1639) la colonie française de Saint-Christophe ayant pris un développement considérable, son gouverneur, d'Enambuc, put enfin songer à faire des établissements dans les îles voisines.

CHAPITRE II.

LA GUADELOUPE, DE 1634 A 1637.

Duplessis et l'Olive, après avoir passé avec la compagnie des Iles de l'Amérique un contrat pour l'occupation des îles encore non occupées, et après avoir, avec les marchands de Dieppe, passé acte pour la fourniture, à leurs frais, de deux mille cinq cents Français catholiques, pendant six années, non compris les femmes et les enfants, s'engagent à leur accorder, à l'exclusion de tous autres, le droit d'y traiter pendant trois années. Ces conditions faites, ils s'embarquent et font une descente à la Martinique et à la Guadeloupe.

Avant de se rendre en France pour s'entendre avec la compagnie au sujet de l'occupation des îles, avoisinant Saint-Christophe, sur lesquelles ne s'étaient plantés aucun des pavillons qui flottaient alors dans ces mers lointaines, l'Olive, lieutenant-général de d'Enambuc à Saint-Christophe, avait envoyé un certain d'Orange, avec mission de reconnaître laquelle des trois îles, de la Martinique, de la Guadeloupe ou de la Dominique serait la plus propre à l'établissement qu'il projetait.

D'Orange lui ayant dit que la Guadeloupe lui avait paru celle devant offrir le plus d'avantages aux colons, ce fut vers la fin de l'année 1634 que l'Olive débarqua à Dieppe. Il fit dans ce port, alors florissant, la rencontre de Duplessis, qui avait fait partie de l'expédition de de Cussac à Saint-Christophe, en 1629.

Ces deux gentilshommes, d'une haute bravoure, s'engagèrent à marcher sous une bannière commune.

Le contrat de la compagnie avec l'Olive et Duplessis, porte la date du 14 février 1635.

Les religieux choisis pour la mission qui fut envoyée à la Guadeloupe, où s'établirent l'Olive et Duplessis, si nous en croyons Dutertre, étaient des révérends pères dominicains. D'après l'ou-

vrage de cet historien, où les dates sont rarement précisées et qui est d'une longueur désespérante, il paraîtrait que, dès 1603, des frères de cet ordre, passés dans les Antilles pour y répandre la parole de Dieu, auraient succombé martyrs de leur zèle, à la Guadeloupe.

Ce fut le révérend père Carré, supérieur du couvent des dominicains du faubourg Saint-Germain, à Paris, qui désigna les religieux devant suivre l'Olive et Duplessis à la Guadeloupe. Ils étaient au nombre de quatre, et se nommaient : Pierre Pélican, Raymond Breton, Nicolas Bruchy et Pierre Gryphon.

L'Olive et Duplessis s'embarquèrent à Dieppe, le 25 mai 1635, et firent voile pour la Guadeloupe avec ces quatre religieux et cinq cent cinquante hommes tant engagés par eux, que par les marchands de Dieppe. Quelques familles, qui les suivaient à leurs frais, et auxquelles des terres devaient être distribuées à leur arrivée, avec privilége pendant six années, à dater du jour de l'occupation, prirent passage à bord de leur navire (1).

Arrivés en vue des côtes de la Martinique, le 25 juin, ils mirent à terre dans cette île avec la résolution de l'habiter, et y plantèrent la croix. Mais, l'ayant visitée sans éprouver d'opposition de la part des sauvages, qui alors faisaient la guerre à leurs voisins de la terre ferme, ils la trouvèrent trop hachée et trop montueuse, se rembarquèrent, et cinglèrent vers la Guadeloupe avec tout leur monde.

Le 28 juin 1635, ils abordèrent à la Guadeloupe, et, le 29, ayant eu le temps de façonner, avec des roseaux, une chapelle provisoire, les religieux y célébrèrent l'Office divin, et les colons y chantèrent les louanges du Seigneur.

L'endroit où débarquèrent l'Olive et Duplessis, est situé dans

(1) Le privilége, accordé aux gens qui payaient eux-mêmes leurs passages, consistait en l'abandon que les gouverneurs faisaient du dixième des revenus qu'ils avaient, par leur contrat, le droit de prélever en nature sur les fruits de la terre.

(Pour plus amples renseignements, voir les paragraphes I, II et III du chapitre III de la 1re partie de l'*Histoire des Antilles*, par Dutertre).

la partie nord-ouest du quartier appelé aujourd'hui Sainte-Rose, à la pointe et dans l'anse dite du Vieux-Fort.

L'Olive se fixa avec la moitié de l'expédition, au confluant de la petite rivière, dite du Vieux-Fort, qui prend sa source au pied des hautes montagnes que l'on aperçoit dans le lointain, coule du midi au nord, et se perd dans l'anse du Vieux-Fort. Il y construisit une espèce de fortin auquel il donna le nom de Saint-Pierre, parce que il en prit possession la veille de la fête de ce saint.

Duplessis, avec l'autre moitié de l'expédition, s'établit un peu plus loin, de l'autre côté de la pointe appelée aujourd'hui *Pointe-Allègre*, sur la petite rivière, dite du *Petit-Fort*, qui prend sa source dans les mêmes réservoirs que la rivière du Vieux-Fort, coule sur une pente parallèle, et se jette dans la *Grande-Anse*, à la pointe du Petit-Fort.

Deux mois après l'établissement de cette colonie, la Guadeloupe fut ravagée par les maladies, et affligée d'une horrible famine.

Dans la description qui nous a été laissée par Dutertre des souffrances qu'eurent à supporter les premiers colons de la Guadeloupe, l'on ne saurait trop blâmer la parcimonie des secours que leur envoyaient les hommes chargés de pourvoir à leurs besoins.

Le 16 septembre 1635, déjà privés de toute nourriture, réduits à la ration la plus minime, et en proie aux maladies qu'entraînent les privations et le manque de vivres, ils eurent un moment de joie en apercevant un navire qui venait vers eux.

« Ils crurent, dit Dutertre, qu'ils étaient à la fin de leurs » maux ; mais ils se trouvèrent bien loin de leurs espérances, » lorsqu'ils virent que ce capitaine, ayant mis à terre près de » sept-vingts hommes, il ne leur avait pas donné de quoi subsister » un mois, protestant qu'il n'en avait pas assez à son bord » pour retourner en France. »

Duplessis, miné par les chagrins que lui causèrent les malheurs de ses compagnons, mourut le 4 décembre 1635.

Les suites de cette disette avaient exaspéré à tel point le caractère emporté de l'Olive, que, n'ayant plus l'espoir d'être secouru à temps par la métropole, il avait pris la résolution de faire un voyage à Saint-Christophe, dans le but de sonder d'Enambuc.

L'Olive, réduit aux dernières extrémités, voulait saisir un prétexte pour faire la guerre aux sauvages; il avait communiqué son dessein à Duplessis, dont le noble caractère s'était révolté à cette injustice. N'ayant pas trouvé plus de complaisance chez d'Enambuc auquel il en avait également fait part, il forma le projet de s'emparer des vivres des sauvages, malgré la menace que lui avait faite d'Enambuc d'en écrire au roi, s'il osait enfreindre ses instructions et celles de la compagnie.

Les recommandations du roi et de la compagnie étaient formelles. Le but de la colonisation était de convertir ces indigènes que la France voulait rallier à son drapeau et à l'Église. Leur faire la guerre, c'était les éloigner, les exaspérer; néanmoins l'Olive, ayant appris à Saint-Christophe la mort de son collègue, revint immédiatement à la Guadeloupe. Le 26 janvier 1636, il déclara la guerre aux Caraïbes de cette île, et se jeta sur leurs plantations.

Sur un motif des plus insignifiants, l'Olive, que les sauvages considéraient comme un allié, et qu'ils traitaient en ami, se porta à des actes de cruauté contre trois des leurs. Ces insulaires se retirèrent alors dans l'île de la Dominique : mais ayant laissé quelques éclaireurs à la Guadeloupe, qui les avertirent que les Français ne se méfiaient point d'eux, ils les surprirent dans quelques rencontres partielles, et en tuèrent quatre-vingts dans ces échauffourées sanglantes.

Le père Raymond, indigné de la conduite de l'Olive, crut devoir lui faire des remontrances. Celui-ci, sans la crainte de voir la colonie entière se soulever contre lui, l'eût fait déporter dans une île déserte, afin de se débarrasser d'un importun dont la parole gênait ses projets de destruction et d'envahissement.

Depuis janvier 1636, jusqu'en 1639, les sauvages de Saint-Vincent et de la Dominique se joignirent aux Caraïbes de la Gua-

deloupe, et exercèrent sur les Français des vengeances atroces.

En février et en octobre 1636, les Français, attaqués à la Guadeloupe par les sauvages venus de Saint-Vincent et de la Dominique, remportèrent sur eux des avantages qui les mirent en pleine déroute, et les forcèrent à regagner leurs pirogues, dont quelques unes, chargées de vivres et d'ustensiles, restèrent au pouvoir des vainqueurs.

Ces victoires néanmoins, qui obligeaient les colons à se trouver toujours prêts à repousser l'attaque de leurs ennemis, qui ne se décourageaient pas et reparaissaient en armes au moment où l'on s'y attendait le moins, avaient jeté l'alarme parmi les Français.

Constamment menacés dans leurs travaux agricoles, ils voyaient partout les sauvages; et, n'ayant pas un moment de repos pendant la nuit, ils ne savaient quel lieu choisir pour se mettre à l'abri pendant le jour.

Durant ces calamités, que l'injustice de sa cause méritait, l'Olive eut le déboire de voir échouer toutes les tentatives qu'il fit pour procurer des secours à ses administrés; et, la famine continuant ses ravages, la colonie vit périr le plus grand nombre de ses plus valeureux défenseurs.

Le 26 janvier 1637, fut fait un contrat de donation par l'Olive, gouverneur de la Guadeloupe, au nom des seigneurs de la compagnie, aux religieux de l'ordre des frères Prêcheurs, missionnaires apostoliques en l'île de la Guadeloupe; par ce contrat, « il leur était fait cession pleine et entière d'un terrain qu'ils » avaient choisi pour y faire leur résidence actuelle et y célébrer » l'Office divin (1). »

L'Olive, qui craignait que la compagnie ne le continuât pas dans son poste de gouverneur, ou qui du moins appréhendait que les seigneurs de la compagnie n'envoyassent quelqu'un pour remplacer Duplessis, ce qui aurait *contrebarré* son autorité et

(1) Dutertre.

diminué ses pouvoirs, avait prié le père Pélican de faire un voyage en France pour obtenir d'eux une commission nouvelle.

Ce religieux n'ayant pas trouvé ces derniers disposés à se rendre aux désirs de l'Olive, parla à son supérieur, le révérend père Carré, qui, ayant l'oreille du cardinal-ministre, fit comprendre aux seigneurs réunis que « tel était le bon plaisir de Son Eminence. »

En conséquence, le 2 décembre 1637, il fut expédié à l'Olive une commission de gouverneur-général pour la compagnie.

Nommé chef suprême de la Guadeloupe jusqu'à l'expiration des dix années, temps auquel les seigneurs s'étaient primitivement engagés à le maintenir dans cette charge, l'Olive eût pu en retirer des bénéfices, s'ils eussent pourvu aux besoins des colons. Mais, loin de s'enrichir dans son gouvernement, il employait tous ses revenus de Saint-Christophe au bien-être des Français de la Guadeloupe, réduits à vivre *d'herbes*, *de cadavres et d'excréments* (1).

L'Olive, se trouvant à Saint-Christophe quand lui parvint la nouvelle de sa confirmation au poste qu'il occupait, se rendit à la Guadeloupe, après avoir fait charger, sur une pirogue, tous les vivres que put fournir l'habitation qu'il y possédait.

Le travail présenté ici ne formant l'Histoire générale des Antilles *qu'avec les* Annales du Conseil Souverain de la Martinique, *on trouvera dans ce livre les détails relatifs à l'installation des Français dans cette île* (2).

(1) Dutertre.

(2) Le premier volume des Annales paraîtra après le tome second de l'*Histoire politique et commerciale des Antilles*. Ces trois volumes formeront une série complète, qu'il n'a pas dépendu de nous de publier à la fois, nos recherches nous amenant chaque jour à corriger quelques erreurs commises par notre grand-père. Malgré ce retard, nous avons laissé subsister, dans nos deux volumes, qui paraîtront successivement toutes les notes qui renvoient aux Annales.

CHAPITRE III.

MORT DE D'ENAMBUC. — POINCY DE LONGVILLIERS, GOUVERNEUR-GÉNÉRAL DES ILES.

Dès lors (1637), dit Dutertre, on voyait dans nos colonies des médecins ; mais ils ne savaient que saigner et raser. Ce portrait est peu flatteur et pourrait parfaitement cadrer avec le reproche que quelques ignorants ont fait aux colons de nos jours, d'être les descendants de tout ce que la France avait d'aventuriers.

Ceux-là n'ont pas pris la peine de fureter les annales historiques des colonies ; n'ont même pas lu Dutertre et Labat : laissons-leur cette erreur qui n'appartient pas à l'histoire....

La grande prospérité de la Martinique, fondée dans le courant de 1635, par d'Enambuc, fut due, dit encore Dutertre, à ce gentilhomme, dont le caractère est dépeint dans cet auteur, avec les mêmes sentiments de vénération que lui témoigne notre grand-père, dans ses Annales du Conseil Souverain de la Martinique.

Toujours d'après Dutertre, d'Enambuc, le capitaine général de Saint-Christophe, celui que nous avons vu figurer dans les Annales et qui nomma son neveu, Duparquet, au gouvernement de la Martinique, mourut à Saint-Christophe vers la fin de l'année 1636 (1).

Il eut pour successeur au commandement de Saint-Christophe, du Halde, son lieutenant.

Il paraîtrait que des scènes désastreuses entraînèrent la destitution de du Halde, auquel on substitua de Lagrange, qui fit la proposition au cardinal, de nommer M. de Poincy au gouvernement général des îles. Cette nomination fut confirmée par le roi à Saint-Germain-en-Laye, le 15 février 1638.

(1) On suppose que le lecteur a parcouru les chapitres des Annales relatifs au sujet que l'on ne fait qu'indiquer ici afin d'éviter de trop longues répétitions.

La mort du vertueux d'Enambuc avait plongé la colonie de Saint-Christophe dans le deuil, et avait mis les seigneurs de la compagnie dans l'embarras le plus grand. Il était difficile de remplacer cet homme éminent, dont l'administration sage, prudente et ferme, avait su maintenir l'ordre parmi les siens, réprimer l'insolence des Anglais, repousser l'agression des sauvages, et qui enfin, par suite de la prospérité de cette colonie, avait pu fonder à la Martinique un établissement qui ajoutait un fleuron de plus à la couronne de son souverain.

Du Halde, nommé d'abord pour lui succéder, et voulant à toutes forces se retirer en France, le roi lui fit défendre de bouger de Saint-Christophe, avant qu'il eût pourvu à son remplacement.

De Lagrange Fromenteau, ayant sollicité cet emploi de la compagnie, l'obtint; mais, n'ayant pas assez de fortune pour subvenir à ses frais de déplacement, ou ne voulant pas se mettre à découvert des sommes indispensables pour opérer son voyage, il fit offre à de Poincy de le faire nommer à ce poste, se contentant d'être son lieutenant, s'il voulait prendre vis-à-vis de lui l'engagement de lui fournir les quatre mille livres qu'il lui fallait pour s'embarquer.

De Poincy accepta. Son mérite déjà connu, l'ayant fait bien venir du cardinal, les seigneurs virent en lui un successeur digne de remplacer le grand d'Enambuc, et se louèrent du choix que le cardinal-duc avait fait.

A l'époque où fut nommé le commandeur de Poincy au gouvernement général des îles, le Canada, cette seconde France alors, où nos frères gémissent aujourd'hui sous le joug de l'Angleterre, prospérait sous le commandement de de Montmagny.

De Poincy, ayant quelques préparatifs à faire avant son départ pour Saint-Christophe, fit prendre les devants à de Lagrange, avec ordre de lui préparer une maison pour le recevoir.

Muni des instructions de son chef, il s'embarqua à La Rochelle, dans le courant d'avril 1638, accompagné de sa femme, de son fils, de quelques gentilshommes, d'un prêtre, et de quantité de

gens de travail qui s'étaient engagés à son service pour trois ans.

Arrivé à Saint-Christophe, en juin de la même année, de Lagrange fut reçu de tous les habitants avec une joie inexprimable. Il donna tous ses soins à l'administration de la colonie, n'oubliant pas néanmoins pour cela ses intérêts; car, ayant mis ses engagés à l'œuvre, il fit d'immenses *habitués* (1), ce qui le porta à négliger les intérêts du général de Poincy.

Pourvu des charges de capitaine-général de Saint-Christophe pour la compagnie, et de lieutenant-général de toutes les îles pour Sa Majesté, de Poincy partit de France, accompagné de plusieurs gentilshommes, le 12 janvier 1639, sur le vaisseau l'*Europe*.

Le 11 février, après une courte et heureuse traversée, il mouilla à la Martinique, où il fut reçu en grande pompe par Duparquet. La lecture de sa commission, ayant été faite aux officiers et aux troupes rangées en bataille, il reçut leur serment, et se rembarqua. Ayant mis pied à terre à la Guadeloupe, le 17 février, il eut une entrevue avec l'Olive, devenu depuis quelque temps aveugle, et cingla vers Saint-Christophe.

De Poincy, s'attendant à trouver un établissement, qu'il avait chargé de Lagrange de faire, pour le recevoir, fut très mécontent en apprenant de lui qu'il n'y avait même pas songé. Il lui reprocha son ingratitude, et celui-ci, ayant senti toute l'inconvenance de sa conduite, fit offre à de Poincy de son habitation et de son ménage, qu'il avait eu le temps d'installer fort commodément.

De Poincy refusa, et s'étant entendu avec MM. Duparquet, neveux de d'Enambuc, acheta d'eux les propriétés de son prédécesseur.

Cette première démarche de de Poincy mit du froid dans ses relations avec son lieutenant de Lagrange.

Néanmoins, raccommodés par l'entremise des révérends pères capucins, qui portaient à de Lagrange un intérêt des plus vifs,

(1) Terrains défrichés, en opposition à ceux qui sont couverts de bois. Un *habitué* veut dire aux colonies une habitation nouvelle.

les choses eussent pu marcher sur un pied convenable entre ces deux gentilshommes, si les flatteurs ne se fussent emparés de l'esprit de de Poincy, et n'eussent élevé contre de Lagrange des griefs qui réveillèrent les mauvaises dispositions du chef envers son lieutenant.

De Poincy se plaignit à Fouquet des exactions de de Lagrange; et, les propos de madame de Lagrange envenimant cette haine de ses venins les plus acérés, Tillard, prêtre et aumônier de de Lagrange, de Saint-Amand et Des Rochettes, ses amis intimes, furent chassés de l'île, sans formalité de justice.

Un certain de Quérolan, gentilhomme attaché à de Lagrange, ayant fait circuler dans le public un libelle diffamatoire contre de Poincy, intitulé : *La Nymphe Christophorine, prosopopée*, qui faisait allusion à certains bruits qu'on répandait sur le général et une demoiselle *Belle-Tête*; de Quérolan fut poursuivi, chassé de Saint-Christophe, et de Poincy, usant de son droit de créancier, fit saisir de Lagrange pour la somme de quatre mille cinq cents livres, à lui avancée lors de son départ de France.

Les choses en étaient là, lorsque des différends survinrent entre les Anglais et les Français, au sujet d'un nommé Labarre, soldat, qui s'était enfui d'une prison, et qu'avait accueilli le général anglais. Un motif plus grave, et dont l'origine venait d'une disette de sel qui se fit sentir en cette année 1639, pensa faire éclater la guerre entre les deux colonies.

Bien que les salines fussent assez abondantes pour subvenir aux besoins des colons anglais et français, et fournir au chargement d'un nombre considérable de navires, le sel, étant plus rare (1639), les Anglais voulurent en repousser les Français. Une lutte s'étant alors engagée entre eux, les généraux des deux nations assemblèrent leurs troupes.

Arrivés en présence, de part et d'autre on s'apprêtait au combat, lorsqu'un tambour anglais, s'avançant entre les deux armées, annonça un parlementaire que de Poincy avait réclamé sans pouvoir l'obtenir.

Les Anglais n'ont pas pour habitude de parlementer, quand

ils croient avoir la victoire; mais la ferme résolution des Français de les écraser, dans cette circonstance, quoiqu'ils fussent protégés par deux vaisseaux mouillés à quelque distance du lieu où allait se vider la querelle, les porta à réfléchir, attendant une époque plus propice pour agir, et mûrissant dans l'ombre leurs projets d'envahissement.

De Poincy, ayant fait ratifier les anciens traités passés entre Waernard et d'Enambuc, fit retirer ses troupes, et les salines restèrent communes entre les Français et les Anglais.

Enfin, la mésintelligence, qui existait entre les deux chefs français, étant venue à son comble, de Poincy poussa ses persécutions contre de Lagrange, jusqu'à lui faire faire son procès par un juge nommé Renou. Il le dépouilla de ses biens, confisqua ses esclaves, et le retint, lui et sa femme, prisonniers pendant huit mois. Craignant les vengeances de ce redoutable adversaire, le mari et la femme s'embarquèrent ensuite pour France, se réservant d'en appeler à la justice du souverain.

Triste refuge, comme on le verra souvent dans le cours de cette Histoire, et dont les exemples se sont reproduits même dans des temps plus rapprochés de nous.

Ce fut en novembre 1639, que de Lagrange partit pour l'Europe.

Quelque temps après le traité passé et renouvelé entre les Anglais et les Français de Saint-Christophe, les deux gouverneurs voulurent rétablir le cours du *petun* qui était tombé si bas, qu'ils craignaient que les navires d'Europe ne vinssent plus s'en charger. Ils firent partout afficher la défense qu'ils faisaient à leurs administrés d'en planter pendant dix-huit mois, à partir du jour de la présente promulgation.

De Poincy alla plus loin, et voulut étendre cette défense jusque sur la Guadeloupe. Il trouva l'Olive rebelle à ses ordres, et, dans un voyage que celui-ci fit à Saint-Christophe pour sa santé, de Poincy s'étant convaincu qu'il persisterait dans sa résistance, conçut le dessein de le priver de son gouvernement.

En mars 1640, deux expéditions eurent lieu à Saint-Christo-

phe, et par ordre de de Poincy, qui en avait nommé chefs de Sabouilly et de Lavernade, ils vinrent à la Guadeloupe au secours des habitants, et combattirent les sauvages qui dévastaient leurs plantations, et les égorgeaient.

Afin de pouvoir sans coup férir mener à bien ces expéditions, qui comptaient deux cent soixante-quatre hommes, commandés par deux chefs expérimentés, de Poincy fit garder l'Olive à vue.

De Sabouilly et de Lavernade furent accueillis avec des transports de joie, de la part des colons de la Guadeloupe. Ils battirent les sauvages dans leurs diverses rencontres avec eux, les forcèrent à se replier vers les Anglais d'Antigue, sur lesquels ils remportèrent des avantages qui leur enflèrent le cœur. Revenus à la charge contre les Français, ils furent taillés en pièces, et un de leurs capitaines les plus réputés fut tué ; ce qui les découragea au point, dit Dutertre, « que plus de six mois après on ne vit « paraître ni canot, ni pirogue de sauvages autour de l'île. »

Ce fut le lendemain de la descente de de Sabouilly à la Guadeloupe, que l'auteur de l'*Histoire générale des Antilles*, le père Dutertre, arriva d'Europe avec cinq autres religieux.

Les maladies, la famine et l'ennui eurent en peu de temps décimé ces colons de Saint-Christophe, venus au secours de la Guadeloupe. Si de Sabouilly ne se fût opposé à leurs prétentions, ils eussent dépossédé les colons de cette île de leurs propriétés qu'ils croyaient devoir leur revenir. Ces déceptions, fondées sur une espérance illicite, jointes à l'insalubrité du pays, furent les deux causes qui les firent disparaître en si peu de temps.

Pendant que de Sabouilly chassait les sauvages de la Guadeloupe, de Poincy réprimait une insurrection qu'avaient voulu fomenter les nègres marrons de Saint-Christophe (1). Les ayant cap-

(1) De 1635, époque, à peu près, à laquelle Pitre vendit les premiers nègres aux colons de Saint-Christophe, à 1640, époque à laquelle eut lieu cette insurrection, l'esclavage, comme on le voit, avait eu le temps de s'y développer. On expliquera, en son lieu, comment ce système s'établit dans les colonies françaises.

turés et ayant tué leur chef, il reçut avis que les Anglais et les Espagnols s'étaient entendus pour équiper une flotte.

Les projets de ces deux nations étaient de chasser les Hollandais de Fernambuk, et puis après les Français de Saint-Christophe.

Afin de se prémunir contre une attaque de leur part, de Poincy fit élever des fortifications dans toute l'île, demanda des secours d'armes et de munitions à la compagnie, et s'apprêta à une vigoureuse défense.

Les Anglo-Espagnols, battus par les Hollandais, les Français de Saint-Christophe rassurés, de Poincy, s'appliqua à l'embellissement de son île, fit bâtir des magasins, niveler des routes et jeta les fondations de la ville d'Angole.

Un peu après la défaite des deux peuples alliés, par les Hollandais, les habitants de Saint-Christophe envoyèrent au roi une plainte contre de Poincy. Mais, malgré le désir qu'ils éprouvaient de le voir destitué de ses fonctions, il fut maintenu par le roi dans sa charge.

Pendant que les mécontents de Saint-Christophe portaient des plaintes contre leur général, au sujet d'un arrêt qui avait condamné un des leurs à être pendu, genre de supplice qu'ils déniaient devoir leur être appliqué, sous prétexte qu'un conseil de guerre pouvait seul les juger, trois chefs d'accusation étaient dirigés contre lui par ses ennemis de France, tendant à prouver qu'il avait mésusé de son pouvoir à l'égard de de Lagrange et des gentilshommes qu'il avait bannis de Saint-Christophe.

De Poincy, de son côté, écrivit aux seigneurs de la compagnie, prouva le zèle qu'il avait mis au service du roi, et, le 1er mai 1641, il lui fut expédié de Paris une commission par laquelle il était continué dans sa charge pour trois années, à commencer du mois de janvier 1642.

Ce fut dans cet intervalle et pendant qu'on attendait les ordres du roi, qu'une circulaire parut, et apprit aux habitants que le roi avait adhéré à leurs plaintes et révoqué de Poincy. Des

Marets, soupçonné, à la nouvelle nomination de de Poincy, d'avoir été l'auteur de cette circulaire, fut incarcéré et décapité aussitôt son jugement prononcé.

Renou, le même qui avait été chargé du procès de de Lagrange, fut encore dans cette circonstance employé par de Poincy comme juge pour la condamnation de Des Marets, après procédure faite. *On voit cependant, dans Dutertre, que de Poincy crut la chose assez sérieuse, pour mériter l'attention de deux juges et de neuf assesseurs qu'il adjoignit à Renou.*

De Poincy poussa la cruauté jusqu'à exiger du juge qu'il prononçât la sentence, malgré sa conscience, qui ne lui démontrait pas la culpabilité de Des Marets; et le juge eut la lâcheté de le faire.

Renfermé dans un cachot, les fers aux pieds et aux mains, Des Marets parvint à se sauver, et se réfugia chez les Anglais. De Poincy, ayant appris cette évasion, entra dans une colère telle, qu'il fit trancher la tête à deux des gardiens de l'infortuné Des Marets. Il fit prendre les armes à près de quatre mille hommes, se présenta sur la frontière anglaise, et menaça d'aller reprendre lui-même son prisonnier si on ne le lui amenait.

Le gouverneur anglais, n'osant s'opposer à l'exigence du fougueux général, eut la lâcheté de lui livrer celui que sa protection aurait dû couvrir dans une circonstance aussi injuste.

Son procès revu et achevé, Des Marets eut la tête tranchée sur un billot, avec une serpe, le 7 septembre 1641.

De Sabouilly, de retour de la Guadeloupe, comprima à Saint-Christophe une sédition, que fomentait parmi le peuple un nommé Clément Bugaud.

Cette sédition fut sur le point d'avoir les conséquences les plus graves. De Poincy, voulant retirer des profits de toutes les marchandises qui arrivaient dans l'île, les faisait déposer dans ses magasins, et les habitants, accoutumés à traiter directement avec les capitaines à leur bord, s'étaient plaints du procédé de leur chef.

De Poincy ferma les oreilles à leurs réclamations; et ceux-ci

prirent les armes, faisant valoir le désintéressement de d'Enambuc et de du Halde, ses prédécesseurs.

De Sabouilly, qui jouissait d'une considération justement méritée, apaisa leur courroux et ayant rencontré Clément Bugaud à la tête des plus mutins, les épouvanta à ce point, qu'ils prirent la fuite et quittèrent l'île.

Le père Dutertre attribue à Clément Bugaud, la première colonisation de Cayenne (1).

(1) Bien avant cette époque, la Guyane avait été le but de plusieurs expéditions qu'on rapportera en temps et lieu ; néanmoins cette assertion dont ne parle aucun ouvrage nouvellement écrit sur la Guyane, pourrait avoir quelque fondement, car on sait qu'au voyage fait en 1643 par les Français, sous la conduite de M. de Brétigny, il n'y rencontra des colons que sur les côtes du continent. S'étant arrêté à l'île de Cayenne, il n'y trouva que des Indiens; et la montagne de Céperon, ainsi nommée de l'Indien qui y était alors établi, fut fortifiée pour se mettre à l'abri des indigènes.

(Biet, *Voyage de la France Equinoxiale*. Paris, 1664.)

CHAPITRE IV.

ÉTABLISSEMENT DES FRANÇAIS DANS L'ILE DE LA TORTUE.

Vers la fin d'août 1640, un conflit ayant eu lieu entre les Anglais et les Espagnols, au sujet de l'occupation de l'île de la Tortue que se disputaient ces deux nations, de Poincy chargea Levasseur d'aller, à la tête de quelques colons équipés en guerre, venger les désastres que les Anglais avaient fait subir à quelques Français établis dans cette colonie avant eux. Levasseur fait une descente à la Tortue, et somme les Anglais d'avoir à évacuer l'île incontinent. Ceux-ci, épouvantés des menaces qui leur sont faites, s'embarquent et disparaissent, emportant seulement leurs effets les plus précieux.

L'île de la Tortue, ayant été comme le point d'où sont partis les Français pour s'établir à Saint-Domingue, dont on tracera l'histoire en son lieu, on croit devoir donner ici une description de cet avant-poste si important, et qui, à une époque désastreuse pour nos armes, a servi de lieu de refuge à nos troupes décimées par la fièvre jaune (1).

Située sous le 21e degré 10 minutes au deçà de la ligne, la Tortue, comme une vaste écaille de l'animal dont elle a pris le nom, s'étend au dessus de l'Océan au nord de Saint-Domingue. Le canal qui la sépare de cette métropole dont elle semble appelée à subir les destinées, n'a que trois quarts de lieue de largeur; sa circonférence est deplus de trente lieues.

Munie de havres spacieux et commodes, elle offrait à l'époque où Levasseur s'en empara par l'ordre de de Poincy, l'immense avantage de servir de mouillage aux barques des boucaniers qui ravageaient les possessions espagnoles de Saint-Domingue.

Placée comme avant-poste à l'une des pointes qu'avait à doubler tout navire allant à Cuba où à la Jamaïque, ou s'en retour-

(1) Lors de l'expédition de Leclerc.

nant en Europe de ces deux îles, la Tortue devait dès lors devenir le centre où se réuniraient les aventuriers pour lesquels la piraterie était une condition d'existence.

Ces raisons, jointes à la fertilité de son territoire et à la qualité de son *petun* que l'on y récoltait meilleur que dans les autres îles, devaient la rendre le champ de bataille des trois grandes nations d'Europe qui cherchaient à prendre racine en Amérique, et qui devaient plus tard se disputer l'empire de ces mers naguère inconnues.

Maître de cette île, Levasseur, redoutant une descente de la part des Espagnols, éleva un fort au bord de la mer. La Tortue devint alors en peu de temps le rendez-vous d'un nombre considérable d'aventuriers qui s'enrichissaient en faisant le commerce avec les boucaniers de Saint-Domingue.

Les Espagnols, voulant se débarrasser d'un voisinage aussi incommode, arment une flotte, attaquent les Français à la Tortue, et sont repoussés avec perte. Levasseur, après ces succès, fait peser sur les habitants de la Tortue des vexations tellement fortes, qu'il meurt assassiné par deux de ses capitaines nommés Thibault et Martin, qu'il avait adoptés pour ses fils, et qui, après lui, devaient être les héritiers des énormes richesses que lui avaient values ses exactions.

Renégat et huguenot, dit Dutertre, Levasseur, qui était d'une grande bravoure et qui avait acquis l'expérience sans laquelle le courage devient quelquefois nuisible à sa propre cause, avait usé de son pouvoir pour faire peser sur les catholiques surtout, des vexations atroces. Cruel dans ses procédés à leur égard, il poussait la barbarie jusqu'à les torturer; et, faisant peser des droits onéreux sur tous les colons de la Tortue en général, il ramassa d'immenses richesses, pendant les douze ans qu'il les gouverna, plutôt en tyran qu'en maître absolu. Quelques uns des malheureux, sur lesquels s'étaient appesanties son avarice et sa cruauté, prirent la détermination d'aller à Saint-Christophe faire entendre leurs plaintes à de Poincy.

Ce général, alarmé des détails qui de toutes parts lui parve-

naient sur la cruauté et l'irréligion de Levasseur, donna mission à un gentilhomme nommé de Fontenay, d'aller à la Tortue le déposséder de son commandement. Ayant appris sur la côte de Saint-Domingue la mort de Levasseur, le chevalier de Fontenay accepte la capitulation que lui fait proposer Thibault, et rentre en possession du gouvernement de cette île. Pour l'aider dans ses entreprises contre les Espagnols, il s'adjoignit son frère Hotman de Fontenay qu'il fit venir de France.

Levasseur, pendant les douze années de son règne despotique à la Tortue, s'était acquis une telle réputation d'habileté, que de Poincy crut que la force sans la ruse ne suffirait pas pour l'arracher du poste dans lequel il s'était fortifié.

A cet effet, ne se doutant pas de ce qui se passait, il feignit d'envoyer de Fontenay en course sur les côtes de Carthagène, et lui donna pour l'appuyer un de ses neveux, M. de Tréval. Il fit équiper une flotte dont le commandement fut confié à ce jeune gentilhomme, avec l'ordre de rallier de Fontenay et de s'emparer de la personne de Levasseur, auquel celui-ci devait sucéder.

Thibault, l'assassin de Levasseur, apprenant le but de cette expédition, qui ne put rester secrète, sonda le peuple, et ne l'ayant pas trouvé disposé à la résistance, laissa opérer la descente des troupes commandées par de Fontenay et de Tréval. Elle eut lieu dans une anse dite Havre-de-Cayenne, un peu au dessous du vent du port principal, qui dominait la forteresse dans laquelle il s'était ènfermé avec ses richesses.

Voyant approcher les nouveaux venus, Thibault, Martin et ceux qui avaient prêté la main à l'assassinat de Levasseur, demandèrent la vie sauve et la jouissance de leurs biens; ce qui leur fut accordé. Après cette capitulation, de Fontenay, resté en possession de l'île, fit rétablir le culte catholique, et, après avoir fait élever une chapelle, y fit célébrer l'Office divin par son aumônier.

Établi dans son nouveau gouvernement, il sentit combien la situation de la Tortue pouvait être avantageuse pour faire la guerre aux Espagnols. Voulant être secondé dans cette entre-

prise, à laquelle il désirait donner du développement, il manda près de lui son frère Hotman, comme nous l'avons dit précédemment.

A peine de Fontenay commençait-il à s'installer à la Tortue, que le 6 novembre 1643, le gouverneur de Saint-Domingue, d'après l'ordre du roi d'Espagne, rassembla son conseil, fit une levée de cent quatre-vingts hommes d'un courage éprouvé, équipa une flotte de cinq vaisseaux ou frégates, et en confia le commandement à don Gabriel Roxas de Valle-Figueroa, qui devait tenter la conquête de cette île. Ses instructions portaient d'en chasser les Français.

Les Espagnols, partis de Babaïa, eurent à soutenir un combat, entre ce port et la Tortue, contre trois barques montées par des boucaniers. Ceux-ci, surpris, furent défaits, et, déployant leurs voiles, cherchèrent à s'échapper des griffes de leurs ennemis,

Une des frégates espagnoles les poursuivit dans leur retraite, et captura deux de leurs barques. Cherchant à prendre la troisième, la frégate échoua sur un banc, ce qui permit à celle-ci de se sauver. Par sa présence à la Tortue, elle donna l'éveil à de Fontenay, qui fit immédiatement ses préparatifs de défense.

Le 10 janvier 1654, la flotte espagnole, diminuée de la frégate qui avait fait côte, parut au vent de la Tortue, et tenta un débarquement qu'elle ne put opérer que dans l'anse dite Havre-de-Cayenne. Hotman voulut s'opposer à la descente des ennemis; mais prévoyant qu'il ne pourrait les repousser, il se porta sur une colline et se contenta de les escarmoucher.

Il jugea que la position n'était pas tenable, et, voyant les Espagnols protégés par les canons de leurs vaisseaux, il se replia vers le fort. Lui et son frère attendirent là, de pied ferme, l'attaque des troupes qui étaient restées campées dans une plaine fort éloignée.

Le fort dans lequel s'étaient retirés les Français, se trouvait dans une situation réputée imprenable, et les mettait à l'abri de toute surprise. Les Espagnols, ne voulant pas donner un assaut qui aurait pu leur être funeste, parvinrent à hisser dix pièces de

canon sur une montagne escarpée. De là, battant en brèche le fort et la demeure du gouverneur, ils tuèrent quelques soldats et en blessèrent un grand nombre.

De Fontenay, pris à l'improviste, parvint néanmoins à dresser un épaulement qui mit ses hommes à couvert. Ce qu'ayant vu, les Espagnols dressèrent une seconde batterie, et recommencèrent leur feu d'un autre côté.

De Fontenay, ne pouvant préserver ses compagnons des boulets partant de cette seconde batterie, se résolut à une sortie, avec l'espoir de débusquer l'ennemi de ce poste dangereux.

Hotman, chargé de diriger cette expédition, d'où dépendait le sort de la colonie, partit à trois heures de la nuit, fondit sur les Espagnols, et leur tua seize hommes. Voyant leur nombre se grossir, il fut contraint à la retraite, et rentra dans le fort, n'ayant perdu qu'un seul des siens.

Les Espagnols commençaient à se décourager, lorsque un traître vint leur dire que les habitants murmuraient contre le gouverneur de Fontenay, et voulaient le forcer à une capitulation.

Après avoir comprimé une sédition, en tuant de sa propre main le plus mutin de la bande, un nommé *Noël Bédel*, de Fontenay, pour éloigner l'orage qui grondait de toutes parts sur sa tête, se vit forcé de prêter l'oreille aux propositions de don Roxas.

Les conditions de la capitulation furent alors arrêtées, et les Français, devant évacuer la Tortue, demandèrent du temps pour remettre à flot deux vaisseaux, qui étaient coulés dans la rade.

Cette dernière clause leur fut accordée; et Hotman, envoyé en ôtage jusqu'à l'accomplissement du traité, resta six mois parmi les Espagnols; ce temps écoulé, Hotman se réunit à son frère, et s'embarqua avec lui pour aller en France, sur un navire mal gréé. Mais, ayant fait la rencontre d'un vaisseau hollandais chargé d'hommes et de marchandises pour la Tortue, encouragés par ce secours, ils revinrent sur leurs pas, firent une descente dans l'île, saccagèrent tout ce qui leur tomba sous la main, et ne se rembarquèrent pour la France que lorsqu'ils eurent perdu l'espoir de s'en rendre maîtres.

CHAPITRE V.

AUBERT, GOUVERNEUR DE LA GUADELOUPE. — HOUEL, COMMISSAIRE ET GOUVERNEUR. — Mlle DE LA FAYOLLE, — LONGVILLIERS DE POINCY, GOUVERNEUR-GÉNÉRAL DES ILES.

A la date du 4 avril 1640 eut lieu la nomination d'Aubert au gouvernement de la Guadeloupe, du consentement de la compagnie. Aubert, d'après le conseil que lui en donna Duparquet, conclut la paix avec les sauvages. A la suite de la tranquillité que procura à cette île la cessation des hostilités, plusieurs habitants s'y transportèrent de toutes parts.

Étant au courant des premiers efforts que firent les Français pour se maintenir dans l'île de la Tortue, efforts qui coûtèrent bien du sang aux Espagnols et qui déjà leur révélaient l'acharnement que mettraient nos gentilshommes à se créer des débouchés en Amérique, revenons un peu sur la scène principale.

Lors des discussions survenues entre de Poincy et son lieutenant de Lagrange, un M. Aubert fut envoyé par de Poincy auprès des seigneurs de la compagnie.

Sa mission avait été de décider ces messieurs à vendre aux Anglais la partie française de Saint-Christophe, à transporter à la Guadeloupe les colons de cette île, et à nommer de Sabouilly au gouvernement de la Guadeloupe.

Aubert s'acquitta en homme consciencieux d'une mission qu'il avait acceptée ne se doutant pas de son résultat.

Les seigneurs de la compagnie l'écoutèrent; mais se méfiant de l'ambition de de Poincy, sur le compte duquel leur étaient parvenus des renseignements positifs, et sachant que de Sabouilly lui était dévoué, ils arrêtèrent leur choix sur Aubert, ayant effectivement à remplacer l'Olive, que sa cécité mettait dans l'impossibilité de continuer ses fonctions.

Ces nouvelles ayant été envoyées à de Poincy, il dissimula son ressentiment, continua à exécuter ponctuellement les volontés du roi et de la compagnie, mais ne s'appliqua plus qu'à amasser du bien, se faisant des créatures et se fortifiant dans son poste.

La commission délivrée à Aubert portait qu'il serait gouverneur pour trois ans de la Guadeloupe, à partir du 1er janvier 1641 ; elle était signée Berruyer, de Luynes, Fouquet, de Ricouart, de Chanu.

Aubert, parti du Hâvre au commencement de septembre 1640, toucha à la Martinique; il fut accueilli par Duparquet, qui s'offrit à lui comme médiateur, pour traiter de la paix avec les sauvages, lui donnant le conseil de la maintenir, s'il voulait obtenir une grande prospérité pour ses établissements de la Guadeloupe.

S'étant embarqué de nouveau, Aubert passa à la Guadeloupe pour se rendre à Saint-Christophe. Il y fut reçu par de Poincy, qui sut dans cette circonstance cacher son ressentiment ; il prêta, entre ses mains, serment de fidélité, et fut autorisé par lui à prélever quinze mille livres de *petun* sur les magasins de la compagnie, pour subvenir à ses frais de déplacement. Il obtint de plus la permission d'appeler à lui tous les habitants de Saint-Christophe qui voudraient le suivre à la Guadeloupe.

Le 25 novembre 1640, Aubert, de retour à la Guadeloupe, fit lire la commission à la tête des compagnies de la Basse-Terre, et, le 2 décembre suivant, ayant réuni les officiers et les habitants de la Cabes-Terre, il se fit reconnaître en qualité de gouverneur, lieutenant-général pour le roi.

Quelques anciens officiers, et un juge nommé de la Rivière, créatures de l'Olive, firent éclater leur mécontentement ; mais Aubert, usant de prudence et de modération, étouffa ces plaintes.

L'Olive lui-même, que de Poincy avait relâché, était venu à la Guadeloupe dans l'espoir que sa présence exciterait quelques troubles dont il pourrait profiter. Ce fut un vain espoir,

qu'Aubert sut détruire par sa conduite sage; et l'Olive s'en retourna à Saint-Christophe, sans avoir pu opérer aucune diversion.

Le 3 février 1641, Aubert, qui, dans le but de secourir le peuple, s'était mis à la tête d'une pêche de tortues et de lamentins, fut surpris par un coup de temps, qui fit sombrer sa barque. Treize hommes périrent, et lui-même ne dut son salut qu'à la Providence.

Arrivé sur la plage, il fut accueilli par la Ramée, habitant de la Guadeloupe qui se lia avec lui d'une amitié des plus intimes.

A la suite de cet accident qui faillit priver la colonie du gouvernement d'Aubert, les sauvages vinrent conclure un traité de paix qui fit affluer à la Guadeloupe une quantité de Français.

Le révérend père de la Mare, supérieur des religieux de la Guadeloupe, voyant que la paix s'affermissait de jour en jour, et voulant faire prêcher les sauvages de la Dominique, demanda à Aubert l'autorisation d'envoyer deux religieux dans cette île.

Aubert, qui craignait qu'il ne leur arrivât malheur, ce qui aurait pu servir de prétexte à la guerre, s'y refusa. Le père de la Mare, entraîné par un zèle louable, permit à deux religieux, le père Raymond Breton et le père Charles Souzet, de s'y rendre, à l'insu du gouverneur.

De Poincy, instruit du départ de ces deux ministres de Dieu, qui eut lieu le 17 janvier 1641, écrivit au père de la Mare, pour l'engager à les faire revenir, ce à quoi se décida ce supérieur de l'ordre des jacobins à la Guadeloupe.

Ce fut à peu près vers cette époque et tandis que ces choses se passaient en Amérique, qu'en France la compagnie voulant savoir par les rapports d'un de ses membres, l'état dans lequel se trouvaient ses colonies des Antilles, autorisa le départ de Houël, un de ses associés.

Le 5 octobre 1641, les révérends pères Vincent Michel et Dominique de Saint-Gilles, envoyés de France pour secourir les religieux de la Guadeloupe y arrivèrent heureusement.

Le père Vincent ne vécut que quelques jours. Sa mort fut sui-

vie de celle du père de la Mare, le supérieur de l'ordre, dont la mémoire resta chère aux colons de la Guadeloupe.

Vers le commencement de l'année 1642, un certain la Cane et quelques mécontents, ayant formé le projet *de courir le bon bord* (c'est-à-dire de faire les pirates), furent surpris dans leur dessein qu'ils ne purent mettre à exécution. Ils se réfugièrent alors dans les bois et firent des descentes sur les habitations des colons.

Aubert, assisté de son ami la Ramée, les poursuivit, et, les ayant pris, les envoya à de Poincy, auquel seul il voulait reconnaître le droit de les amnistier ou de les punir suivant sa volonté.

Ce fut dans le courant de cette même année 1642, que Hoüel passa à la Guadeloupe avec les instructions que les seigneurs de la compagnie, ses associés, lui avaient données.

Par un édit du mois de mars 1642, le roi ratifia la demande que lui avaient faite les seigneurs de la compagnie :

1° De la confirmation du traité qu'ils avaient passé en son nom, avec son éminence le cardinal-duc, le 12 février 1635;

2° De la permission de posséder leurs établissements jusqu'au 30e degré;

3° D'une défense réitérative de la première, à tous marchands français, d'aller sans consentement des associés en la compagnie, traiter aux îles pendant vingt années;

4° D'une exemption des droits d'entrée pour toutes sortes de marchandises, provenant desdites îles;

5° De l'évocation à son grand conseil de tous les différends que la compagnie pourrait avoir, en en ôtant la connaissance et la juridiction à tous autres juges, même aux cours souveraines.

En analysant ces priviléges, qui plaçaient les colonies sous le pouvoir de gens intéressés d'abord à surveiller à leurs propres besoins, il sera facile de comprendre combien le despotisme de ces premiers marchands dut peser sur les fondateurs de nos îles Antilles.

L'habitant éloigné, ne pouvant faire parvenir ses plaintes au

conseil du roi, gémissait des mesures que prenaient les commis de la compagnie; et ce système destructeur ne coopéra pas peu au malaise des colonies.

Dans l'édit du roi en faveur des seigneurs de la compagnie, donné à Narbonne au mois de mars 1642, se trouvait ce passage qu'on ne cite ici que pour détruire l'assertion de quelques malveillants qui ont poussé leur haine contre les colons jusqu'à vouloir leur contester leur nationalité.

« Et d'autant, y est-il dit, qu'aucuns de nos sujets pourraient
» faire difficulté de transférer leurs demeures esdites îles, crai-
» gnant que leurs enfants ne perdissent leur droit de naturalité
» en ce royaume, nous voulons et entendons que les descendants
» des Français habitués esdites îles, et même les sauvages qui
« sont convertis à la foi chrétienne, et en feront profession, se-
» ront censés et réputés naturels français, capables de toutes
» charges, honneurs, successions et donations, ainsi que les ori-
» ginaires et régnicoles, sans être tenus de prendre lettres de dé-
» claration ou naturalité. »

En 1642, les Antilles furent ravagées par trois coups de vent successifs, dont le second fut si violent, à ce que rapporte Dutertre, que toutes les *cases* furent renversées et que les bâtiments furent presque partout brisés sur les côtes.

En cette même année 1642, la compagnie nomma pour intendant-général aux îles, Clerselier de Leumont, chargé de percevoir ses droits.

D'abord nommé juge par la compagnie pour aller remplacer à Saint-Christophe Renou, que nous avons vu figurer dans les procès de de Lagrange et de Des Marest, de Leumont reçut sa commission le 25 juin 1642.

Ce ne fut que le 16 octobre de la même année, que les directeurs de la compagnie le promurent à la dignité d'intendant-général dans les îles d'Amérique, avec des pouvoirs absolus sur tous les commis qu'ils entretenaient aux Antilles. (*Consulter Dutertre, volume Ier, page* 218, *édition de* 1667, *pour prendre lecture de sa commission.*)

De Leumont a été le seul intendant-général que la première compagnie ait envoyé aux îles.

Accueilli à Saint-Christophe par de Poincy, de Leumont, qui y arriva en décembre 1642, vécut en bonne harmonie avec ce gouverneur; mais, ayant voulu s'ingérer des affaires qui le regardaient particulièrement et mettre ordre à la déprédation et à l'insouciance des commis, sur la conduite desquels le général fermait les yeux (peut-être parce que lui aussi avait quelques reproches à s'adresser), ces deux chefs se brouillèrent. La médisance se chargea dès lors de répandre sur leur compte les bruits les plus outrageants à leur honneur.

A la suite des ouragans qui les ravagèrent en cette malheureuse année, les Antilles furent plongées dans la désolation et manquèrent de vivres; conséquences funestes de ces fléaux destructeurs.

Pendant qu'à la Guadeloupe, Aubert s'occupait à faire oublier aux colons les maux qu'entraîne la disette, suite des ouragans, Hoüel, qui, dans un voyage fort court en Amérique, s'était mis au courant de ce qui s'y passait, ayant à son retour en France été nommé au gouvernement de la Guadeloupe, s'apprêtait à aller en prendre possession.

Il régla ses affaires et partit de France sur la fin de juin 1643. Après avoir éprouvé en mer un coup de vent qui faillit faire périr le navire qui le portait, il arriva à la Guadeloupe au commencement de septembre.

Dès que la nouvelle de son arrivée transpira, un certain Mauger, juge à la Guadeloupe, et quelques autres des principaux envieux d'Aubert, furent à bord lui présenter leurs hommages.

Le 5 septembre, c'est-à-dire le lendemain du jour où son navire jeta l'ancre, il se rendit au Fort-Royal, sa résidence.

Aubert, prévenu de sa présence, vint le saluer, et, le 7 du même mois, sa commission fut lue à la tête des compagnies de la Basse-Terre; même cérémonie eut lieu à la Cabes-Terre, le 15.

Se rendant en compagnie d'Aubert, le même jour, à la *case* dite

du Borgne, où Houël avait résolu de s'établir, il fut rencontré par un nommé Dupont, qui lui remit des lettres de de Poincy.

Le cachet dè ces lettres rompu, Houël vit que le gouverneur-général lui intimait l'ordre de faire informer, relativement aux différends qui étaient survenus entre l'aide-major, le greffier et le sergent de l'île.

Il transmit ces ordres à Aubert, qui, sous lui, avait consenti à exercer les fonctions de lieutenant-général, et qui, en cette qualité, lui avait prêté serment.

Mécontent de sa réponse, il persista à faire exécuter ce que lui prescrivait son chef, et voulut qu'on poursuivît l'information ordonnée par de Poincy. Il alla pourvoir ensuite à son installation dans la case dite *du Borgne*.

Ce fut quelque temps après l'arrivée de Houël à la Guadeloupe, que mademoiselle de Lafayolle vint de France, munie de lettres des directeurs de la compagnie et de la reine.

Le but, d'après le père Dutertre, que se proposait la compagnie, était d'empêcher le départ de ses officiers qui, pour venir en France, prétextaient le désir qu'ils avaient de se marier. Les douze filles de Saint-Joseph, venues avec mademoiselle de Lafayolle, furent toutes courtisées par des officiers, et firent des établissements avantageux. Mademoiselle de Lafayolle joua à cette époque un rôle à la Guadeloupe, et, par ses intrigues, mit la colonie à deux doigts de sa perte.

Houël, ayant réglé les affaires les plus pressées de son gouvernernement, se rendit à Saint-Christophe, et commit la faute de descendre chez de Leumont, intendant de la compagnie, avant d'aller voir de Poincy, le représentant du roi dans les îles.

Dans une simple visite que Houël fit au capitaine général, il lui montra ses pouvoirs. De Poincy lui observa qu'il avait à recevoir son serment. Houël s'y refusa, sous le prétexte qu'il faisait partie de la compagnie dont il se trouvait être un des seigneurs, et qu'il jouissait de prérogatives qui l'en exemptaient.

Les deux gentilshommes se séparèrent mécontents. Houël ayant réfléchi et offert de se soumettre au serment, de Poincy qui se

sentait assez fort pour le ramener au devoir et le forcer à obéir aux ordres du roi, ne voulut point donner suite à sa demande.

Cette petite contestation, comme nous le verrons, produisit plus tard une infinité de maux : l'épuisement des colonies, la ruine de familles entières, le bannissement de bien des innocents et d'affreux carnages.

Des différends s'étant élevés entre Houël et Aubert, ancien gouverneur de la Guadeloupe, de Poincy, à la date du 29 mars 1644, désigna Tostain pour aller connaître cette affaire.

Houël accusa Aubert d'avoir, par l'instigation d'un certain Varon, dit Durivage, excité les sauvages à la guerre. Conduit en France par Houël, Durivage fut condamné aux galères et Aubert à mort, par contumace.

A la suite de toutes les animosités que devaient faire surgir, entre ces différents chefs, une hiérarchie qui devenait illusoire, et qui fut une des causes principales de tous les malheurs qui accablèrent les colons, il devait nécessairement survenir, dans cette circonstance, des disputes dont le scandale aurait du retentissement.

Aubert avait une réputation que ses services méritaient. Sa conduite lui avait attiré l'estime des colons de la Guadeloupe, et son pouvoir gênait Houël, qui résolut de le perdre.

Varon Durivage, enfermé dans une prison et subissant des tortures, avoua, sous promesse de la vie, un complot qui n'existait que dans la tête de Houël.

Dès lors, Houël, qui avait recueilli son aveu arraché par la crainte des supplices, en présence d'un certain Marivet, juge à la Guadeloupe, chargea ce Marivet de porter à de Poincy des lettres dans lesquelles il le priait de faire à Aubert son procès, et de le retenir à Saint-Christophe, où il se trouvait, ne pouvant plus, après l'aveu de Durivage, reparaître à la Guadeloupe.

De Poincy, qui connaissait l'ambition de Houël, et qui appréciait à leur juste valeur ses accusations, demanda que Durivage fût envoyé à Saint-Christophe, afin qu'on informât contre lui.

Hoüel, ne voulant pas se démunir de cet homme, dont l'aveu servait à sa vengeance et à ses projets, s'y refusa, et ce fut alors que de Poincy chargea Tostain d'aller à la Guadeloupe, pour prendre connaissance de cette affaire et l'instruire.

Hoüel, ayant décliné ses pouvoirs, qui le mettaient à l'abri d'une telle juridiction, prit la résolution de conduire Durivage en France, et fit si bien, auprès des seigneurs de la compagnie, qu'il obtint les deux condamnations précitées, contre Aubert et Durivage, et par cela se trouva débarrassé de son lieutenant.

De Poincy, ayant demandé la commission de capitaine-général de Saint-Christophe pour son neveu, Longvilliers de Poincy, celui-ci fut nommé à ce gouvernement pour trois ans, qui devaient commencer au premier jour de janvier 1644 et qui devaient finir au dernier jour de décembre 1647.

Le 23 mai 1643, était arrivé à la Guadeloupe le père Jaquinot, nommé, par le pape, supérieur de la mission, en remplacement du père de la Mare, décédé. L'auteur de l'*Histoire des Antilles*, Dutertre, que les affaires de l'ordre avaient amené en France, l'accompagnait dans ce voyage qui fut des plus heureux.

CHAPITRE VI.

PATROCLES DE THOISY EST NOMMÉ EN FRANCE LIEUTENANT-GÉNÉRAL DES ANTILLES. — DE POINCY, A SAINT-CHRISTOPHE, FAIT SES PRÉPARATIFS DE DÉFENSE. — RETOUR DE HOUEL A LA GUADELOUPE.

De Poincy, ayant appris le départ de Houël pour France, et se doutant que ce seigneur, dont la famille était puissante, ne manquerait pas de le desservir auprès de la compagnie, fit parvenir à celle-ci des griefs majeurs contre ce gouverneur de la Guadeloupe, tendant à blanchir la conduite d'Aubert.

Revenu à Saint-Christophe, Aubert se retira auprès de de Poincy, auquel il resta attaché dans les rixes que nous verrons bientôt s'établir entre ceux qui auraient dû prêter la main au maintien de l'ordre et de la paix.

Houël, en partant pour France, avait nommé, pour le remplacer dans son gouvernement, ce même Marivet, dont la complaisance lui avait servi dans ses persécutions envers Durivage.

De Poincy, usant du droit que lui donnait sa charge de représentant de Sa Majesté aux îles de l'Amérique et de chef suprême, conféra à de Leumont, intendant de la compagnie à Saint-Christophe, le grade de gouverneur de la Guadeloupe. Dans la commission qu'il lui en délivra, le 17 octobre 1644, il avait ordre de se transporter aussitôt qu'il le pourrait à la Guadeloupe, et de s'y livrer à l'exercice complet de sa charge, jusqu'à ce que la compagnie et le roi eussent pourvu à la nomination d'un nouveau gouverneur, ou eussent continué Houël dans son gouvernement.

Parti de Saint-Christophe le 25 octobre 1644, de Leumont débarqua à la Guadeloupe le 3 novembre suivant.

Trois jours après son arrivée à la Guadeloupe, s'étant trans-

porté en la demeure de Marivet, et lui ayant montré sa commission, il l'exhorta à lui remettre le commandement de l'île; mais Marivet, lui ayant dit que les officiers de l'île avaient conçu des craintes à son égard, et demandaient à délibérer sur ce qu'ils avaient à faire, de Leumont leur accorda cette faculté.

Sur ce, du Mé, capitaine, Dupont, sergent-major, Desfontaines, lieutenant d'une compagnie, Lenormand, assesseur civil et criminel, Hédouin, procureur fiscal, la Ramée, capitaine, et de la Bazilière, aide-major et lieutenant d'une compagnie, assistés de quatre ou cinq des principaux habitants de chaque compagnie et des autres officiers au nombre de cinquante, s'assemblèrent. Après lecture, faite devant eux, de la commission que leur présentait de Leumont, ils le prièrent de se retirer pour les laisser voter, le firent rappeler quand la délibération fut finie, et chargèrent Marivet, leur président, de lui dire qu'ils ne pouvaient le reconnaître pour chef de la colonie, et qu'ils lui donnaient vingt-quatre heures pour en sortir.

De Leumont chercha vainement à faire concevoir à ces récalcitrants combien leur conduite était blâmable. Tout ce qu'il put obtenir d'eux fut la permission de séjourner quelques jours dans l'île, afin de mettre ordre à ses affaires. Voyant qu'il ne se pressait pas dans ses préparatifs de départ, le 2 décembre 1644, sur les neuf heures du matin, de la Bazilière et Desfontaines allèrent le trouver, et lui ayant mis le marché à la main, lui firent comprendre qu'il s'agissait pour lui de la vie. Il s'embarqua le lendemain sur le navire d'un certain capitaine nommé Vollery.

Le navire ayant levé l'ancre le même jour, vers les cinq heures du soir, le surlendemain, de Leumont mouilla en rade de Saint-Christophe, et présenta à de Poincy un procès-verbal en règle de ce qui s'était passé à la Guadeloupe.

A peine de Leumont avait-il le dos tourné, qu'un certain Mathurin Hédouin et mademoiselle de la Fayolle, se livrèrent à toutes sortes d'intrigues, qui eurent pour résultat de faire emprisonner injustement une certaine femme nommée Jeanne Petit-Robert. Marivet, mécontent d'un procédé qui soulevait l'indignation des

honnêtes gens, la fit relâcher, mais Mathurin Hédouin et de Lafayolle rassemblèrent alors les personnes qui leur étaient les plus dévouées, puis, étant parvenus à surprendre Marivet, l'arrêtèrent et le chargèrent de chaînes.

Maîtres de l'île, ces deux personnages se livrèrent à toutes sortes de désordres, maltraitant tous ceux qui se plaignaient, usant de violence pour se procurer ce qu'ils convoitaient, et pillant les magasins de la compagnie.

Cependant, depuis le 4 décembre 1642, le cardinal de Richelieu, qui avait été pour ainsi dire le pivot de cette compagnie, qui exploitait les îles Antilles, était mort. Sa politique absolue s'était dessinée avec un caractère qui ne permettait plus aux grands seigneurs d'usurper des droits exclusivement acquis au chef de l'Etat ; mais s'il avait raffermi le trône, c'était après avoir abattu les têtes de plusieurs gentilshommes et après avoir accablé le peuple d'impôts. Les longues guerres qu'il avait soutenues avaient obéré le trésor, dont le déficit devait encore s'accroître. Devenu l'effroi des Français et la terreur des étrangers qu'il sut contenir, il avait terminé sa turbulente carrière dans sa cinquante-huitième année. Louis XIII, sous lequel se firent les différents établissements des Français aux Antilles, était également mort le 14 mai 1643, laissant un fils en bas âge et la reine, sa femme, pour laquelle, même à son lit de mort, il conservait de l'inimitié et du ressentiment.

La France, ainsi privée de lois fondamentales et protectrices, livrée aux mains d'un enfant, d'une femme étrangère devenue régente par la mort du roi, et d'un cardinal italien, Mazarin, placé par Richelieu pour gouverner d'après ses principes, fut de nouveau en proie à l'anarchie ; et les colonies, encore au berceau, durent s'en ressentir.

Aussi les ennemis de de Poincy se servirent-ils de l'influence de la régente Anne d'Autriche, pour obtenir d'elle la nomination d'un autre gouverneur-général.

Faisant valoir la mésintelligence qui existait entre ce général et l'intendant-général, Clerselier de Leumont, mésintelligence nui-

sible il est vrai à la prospérité des colons, ils réussirent à faire nommer pour remplir les fonctions de gouverneur-général aux îles, Patrocles de Thoisy, le 16 avril 1644.

Mais de Thoisy, dont le père avait eu à se plaindre des procédés du cardinal de Richelieu, et qui redoutait les faveurs d'une cour en butte encore à des agitations sourdes, ne voulut donner son consentement au choix de la reine, qu'à la condition que de Poincy se démettrait volontairement de sa charge.

Par une fatalité qui s'attache aux choses de ce monde, il arriva que le même jour que Patrocles de Thoisy mettait la condition sus-mentionnée à son acceptation de la charge de gouverneur-général, de Poincy, de son côté, écrivait aux seigneurs de la compagnie, et leur disait que s'il leur plaisait de le remplacer, il leur demandait la permission de se retirer dans le domaine que son neveu avait à Saint-Christophe, jusqu'à ce qu'il eût acquitté les sommes qu'il devait, soit en Amérique, soit en France.

Cette lettre ayant été remise à de Thoisy, il crut qu'il serait désobligeant à lui de refuser la faveur que lui voulait accorder la reine, et, le 20 février 1645, sa commission fut signée par le roi.

La compagnie, voulant donner à de Thoisy une preuve du cas qu'elle faisait des services qu'il lui rendrait, et que sa réputation la mettait en droit d'attendre de lui, le nomma son sénéchal aux Antilles.

Cette commission, qui augmentait ses bénéfices, le rendait chef suprême en matière de commerce.

Le roi crut devoir, dans cette circonstance, prévenir de Poincy; et, par une lettre du 16 février 1645, il lui donna connaissance du choix qu'il avait fait de de Thoisy pour le remplacer.

Ce fut de Longvilliers, le neveu de de Poincy, lequel avait été nommé gouverneur de Saint-Christophe et qui s'apprêtait à partir, qui fut chargé par le roi de remettre en main propre à son oncle sa lettre et celle que lui écrivait de Thoisy, dans laquelle il lui offrait ses services auprès de ses amis et l'assurait du zèle qu'il mettrait à lui être agréable.

Pendant que les choses se passaient en France telles qu'on vient de les raconter, Aubert, qui n'avait pas caché à de Poincy les mauvaises dispositions que la compagnie avait manifestées à son égard, l'avait fort indisposé contre ses directeurs résidant à Paris.

De Poincy avait d'abord conçu quelques soupçons sur le compte d'Aubert, lorsqu'il ne l'avait pas vu réussir dans ses projets de faire nommer de Sabouilly au gouvernement de la Guadeloupe; mais, l'ayant, après ses malheurs, accueilli auprès de lui à Saint-Christophe, il s'était vu à même d'apprécier son dévouement, et ses rapports étaient de nature à lui faire prendre un parti contraire à la volonté du roi et de la compagnie. Ce seigneur, hautain, vindicatif, et, de plus, rebelle aux ordres du roi et de la compagnie, ayant su que de Longvilliers, son neveu, avait tenu en France des propos qui tendaient à faire croire que son oncle, mécontent du procédé dont on avait usé envers lui, se mettrait en position de repousser son successeur, et ne quitterait Saint-Christophe qu'après être rentré dans les sommes qu'il prétendait avoir déboursées pour son établissement, se détermina à mourir plutôt que de se soumettre.

Pour arriver plus sûrement à son but, de Poincy gagna Giraud, juge et premier capitaine de l'île, et se l'attacha en mariant son neveu avec sa fille. N'ayant pas besoin de s'assurer d'Aubert que sa disgrâce et sa condamnation mettaient de son parti, il ne lui restait plus qu'à séduire de Sabouilly, qu'il savait homme de cœur et de courage, et dont le crédit pouvait facilement entraîner vers lui tout le peuple.

Giraud, chargé par de Poincy de sonder ce gentilhomme, le trouva inébranlable.

De Poincy, ne se voyant pas encore assez fort pour le pousser à bout, le laissa dans l'île, et se contenta pour le moment de poursuivre l'intendant de la compagnie.

Ayant gagné tous ceux que les plaisirs de la table et les profusions trouvent toujours disposés à encenser la main qui leur jette comme appât la turpitude dans laquelle ils se vautrent, de

Poincy, se croyant alors assez fort, fit courir le bruit que les intentions des commis de la compagnie étaient de faire peser sur le peuple des droits onéreux. Il chassa de Saint-Christophe, en juillet 1645, de Leumont, intendant-général, Marivet jeune et Feuillet, commis généraux de la compagnie, ainsi que Cheurollier, procureur fiscal.

De Sabouilly lui-même, qui avait fait face à l'orage, se vit obligé de se réfugier à Saint-Eustache, colonie voisine, afin d'échapper aux poignards des séïdes de de Poincy.

Mettant le comble à sa rébellion, il fut convenu entre le général français et le général anglais, qu'ils se prêteraient mutuelle assistance en cas pareil.

Hoüel, que nous savons en France pendant que se passaient aux îles les scènes qu'on vient de raconter, ayant fait toutes les démarches possibles, et n'ayant pu arriver à son but qui lui faisait ambitionner le gouvernement général des Antilles, lia, avant son départ, connaissance intime avec de Thoisy, et obtint de lui sa commission, lui promettant de la faire lire à la tête des compagnies de la Guadeloupe et de l'y faire recevoir, dès qu'il se présenterait dans ce but.

Muni de ces pièces, et fort de l'appui de son chef immédiat, il s'embarqua à La Rochelle, dans le courant d'avril 1645, faisant voile pour la Guadeloupe.

Quelques jours après son départ de Paris, et tandis qu'il attendait un vent favorable pour faire route, les seigneurs de la compagnie, ayant reçu les pièces relatives au procès informé contre Mathurin Hédouin, à l'expulsion de de Leumont et à l'arrestation de Marivet, lui écrivirent, et lui recommandèrent d'agir avec prudence, afin d'en arriver à découvrir la vérité. Ils lui enjoignirent, en outre, de faire arrêter Hédouin et les autres coupables, et de leur faire leur procès.

Arrivé à la Guadeloupe, le 29 mai 1645, Hoüel se contenta de faire relâcher Marivet, qui depuis son arrestation avait été emprisonné. Il rassembla ses officiers, qui comptaient sur sa justice pour tirer vengeance des malversations et des cruautés d'Hé-

douin, et, les ayant conviés à un repas de corps, au mépris des instructions de la compagnie, il fit allusion au jubilé que le pape avait, cette année-là, accordé à la chrétienté. Il les engagea alors à tout oublier, ne voulant pas qu'il fût question d'inimitiés et de récriminations.

Son premier soin, après cet acte de rébellion envers les ordres de ses supérieurs, fut de faire prendre à Charles Lambert possession, dans la Guadeloupe, de la charge de lieutenant-général au nom de de Thoisy, selon la procuration que celui-ci lui en avait passée à Paris, par-devant Mes Guerreau et Oger, notaires, et datée du 4 mars 1645.

« Le 22 juin 1645, en présence de Charles Houël, escuyer, » seigneur de Petit-Pré, sénéchal et gouverneur de l'île de la » Guadeloupe et seigneur en partie des îles de l'Amérique, assisté » d'Antoine Marivet, notre lieutenant-général, civil et criminel, » de Mathurin Hédouin, procureur fiscal en cette île, et des plus » notables habitants de la colonie, a comparu Charles Lambert, » escuyer, sieur de Thilly, auquel Charles Houël, chargé de pro- » curation de messire Noel de Patrocles, chevalier, seigneur de » Thoisy, donne acte de possession, par ces présentes, de la » charge de lieutenant-général des îles de l'Amérique, pour » la présente commission être enregistrée au greffe de cette » île. »

La teneur, qu'on simplifie ici, comprise dans l'acte qui mettait Lambert en possession, fut signée par un certain Dupont. Envoyée à la Martinique, elle fut enregistrée, le 22 août 1645, à la requête de de Saint-André, commis général de la compagnie, représentant le procureur fiscal. Cet acte, qui avait d'abord été publié à la tête des compagnies, le 6, le 13 et le 21, en présence de Duparquet, sénéchal et gouverneur de l'île, et de Pierre Millet, lieutenant civil et criminel, portait au bas les signatures de Montillet et Chesneau, greffiers.

Sur ces entrefaites, une dispute s'étant élevée entre du Mé et Marivet, Houël saisit cette occasion pour prêter l'oreille aux plaintes qu'on lui porta contre ce dernier. Après l'avoir igno-

minieusement privé de sa charge de lieutenant civil et criminel, il lui donna sa maison pour prison.

Les habitants profitèrent de l'humeur dans laquelle paraissait être Houel, et lui firent trois demandes. La première avait pour but de les décharger des droits qui pesaient sur eux, et qui leur étaient devenus très-onéreux depuis le dernier ouragan. Houel, ne voulant pas prendre sur lui de les exempter des droits revenant à la compagnie, renonça généreusement aux siens. La seconde avait pour but de diminuer le nombre des hommes de corvée que chaque compagnie devait fournir aux postes chargés de la garde de l'île ; il fut réduit à sept hommes par corps-de-garde. La troisième tendait à priver Dupont de la charge de greffier de l'île, à cause de ses malversations ; mais, après leur avoir promis de le déposséder et de le punir, il n'en fit rien.

Une affaire survenue aux îles, dans le commencement de juillet 1645, eut un retentissement dont l'écho se prolongea jusqu'en Europe. On se voit forcé de parler ici de Sainte-Croix, colonie voisine, afin qu'on puisse bien comprendre cette affaire.

Placée au commencement de l'archipel dit *des Vierges*, sous le 18e degré de latitude au sud-est de Saint-Thomas, Sainte-Croix, qui n'est éloignée de Saint-Christophe que d'une trentaine de lieues, avait été, quelques années avant 1645, partagée entre les Anglais et les Hollandais.

Les limites de chaque nation avaient été réglées, et chaque peuple était gouverné par un général établi par les compagnies anglaise et hollandaise des Indes-Occidentales.

Une querelle ayant eu lieu (1645), entre les Anglais et les Hollandais, le gouverneur hollandais tua dans sa maison, et de sa propre main, le gouverneur anglais, de Brasebet.

Les deux nations, à la suite de ce meurtre, prirent les armes. Il s'ensuivit un combat acharné, dans lequel fut blessé grièvement le gouverneur hollandais qui, peu de jours après, mourut de ses blessures.

De part et d'autre, on eut la mort du chef à regretter. Le sang avait coulé, et l'on paraissait cependant avoir oublié les querelles

qui avaient provoqué ces combats. Les Hollandais s'étaient rassemblés et avaient élu un nouveau gouverneur. Sous prétexte d'arrangements à prendre, les Anglais l'attirèrent chez eux. Il y fut arrêté, et passé par les armes en punition de la mort de son prédécesseur.

A Sainte-Croix, s'étaient réfugiés une centaine de Français, déserteurs de Saint-Christophe. Voyant les Hollandais prêts à abandonner cette île, et, craignant les persécutions des Anglais, ils demandèrent à leur chef l'autorisation de passer dans quelque colonie française. Cette demande leur fut accordée, et ils traitèrent de leur passage avec un certain capitaine anglais, nommé Thomas Paul.

Parvenus en vue des côtes de la Guadeloupe, ces réfugiés envoyèrent saluer Houël, et lui demandèrent l'autorisation de descendre dans son île. Il acquiesça avec empressement à leur demande, espérant par là s'attacher des hommes robustes et faits au climat des Antilles.

Après s'être abouchés avec ce gouverneur, ils reçurent de lui l'ordre d'arrêter le capitaine Thomas Paul, couvrant cette action injuste et déloyale du prétexte spécieux qu'il voulait le rendre responsable des torts que les Anglais leur avaient fait éprouver à Sainte-Croix.

Le motif réel de Houël était de s'emparer légalement du navire anglais et des richesses qu'on disait qu'il renfermait. Son procès fait, dressé, Thomas Paul fut incarcéré, son navire confisqué, et sa cargaison, pillée, fut vendue au plus offrant et dernier enchérisseur.

Pour donner néanmoins à cette action inique une couleur de justice, le *petun*, trouvé à bord, fut distribué aux réfugiés de Sainte-Croix, et ce fut Houël, qui, par l'entremise d'un de ses domestiques, se rendit adjudicataire du navire.

Après l'accomplissement de cet acte despotique et cruel, Houël envoya à la compagnie les pièces du procès de Thomas Paul, qui fut déclaré libre de repasser en Angleterre.

Les réclamations des Anglais au sujet du capitaine Paul n'ayant

pas eu de suite, la chose en resta là. Ce fut par le navire qui portait les pièces relatives à ce procès que Houël accusa réception de trois lettres de cachet qui lui furent expédiées par le capitaine Grout.

Par celle, à l'adresse du commandeur de Poincy, le roi, qui avait eu connaissance des projets de rébellion que ce seigneur voulait opposer à sa volonté, le rappelait à ses devoirs, lui donnait l'ordre de quitter l'île à la réception de sa lettre, et le rendait responsable des troubles que sa conduite pourrait exciter.

Par les deux autres, aux adresses de de Longvilliers et des officiers de la milice de Saint-Christophe, il leur enjoignait de n'obéir qu'à Patrocles de Thoisy, revêtu de ses pouvoirs.

Des bruits contradictoires circulaient. D'après les uns, de Poincy, en pleine révolte, était décidé à repousser le nouveau gouverneur. D'après les autres, il ne voulait seulement que traiter de ses intérêts personnels. De Thoisy, qui faisait ses préparatifs de départ, voulut se préparer à tout événement, et demanda à la compagnie des pouvoirs pour traiter sur tous les points avec de Poincy, pouvoirs qui lui paraissaient indispensables afin d'aplanir les difficultés que pourrait faire naître celui-ci, à son arrivée aux îles.

La compagnie, non-seulement les lui conféra, mais encore crut devoir le nantir d'une lettre pour Houël, qui l'autorisait, en cas qu'il éprouvât de l'opposition de la part de de Poincy, à séjourner à la Guadeloupe tout le temps qu'il le jugerait nécessaire, pour faire ses préparatifs d'attaque et ses dispositions à une lutte, dans laquelle Houël était prié de l'aider de ses conseils, le tout en vue du bien de leurs intérêts communs.

Mais, voulant se mettre en règle, et, décidé à tenter toutes les voies de conciliation, avant d'employer la rigueur, il reçut, du grand prévôt de France, Jean du Bouchet, seigneur, marquis de Souches, conseiller du roi en ses conseils, une commission par laquelle de Boisfaye était appelé à remplir auprès de lui la charge de prévôt aux îles. Deux autres commissions nommaient

à la charge d'exempt, le nommé Claude Messine, et d'archers, les nommés Fresson, du Fey et Saint-Ange.

De Leumont, intendant de la compagnie à Saint-Christophe, était autorisé par elle à régler avec de Poincy; et puis enfin, espérant s'attacher les habitants des Antilles, dont les plantations de *petun* avaient eu à souffrir d'un insecte qui dévastait leurs récoltes, de Thoisy obtint, pour eux, de la compagnie, la remise des droits qui lui revenaient, cette année 1645.

Consulter Dutertre, page 283, 1er *volume de* l'Histoire générale des Antilles, *édition de* 1667, pour prendre connaissance des ordres, que, de France, la compagnie transmettait à de Longvilliers, le neveu de de Poincy, que nous savons gouverneur de Saint-Christophe et lieutenant-général pour le roi dans cette île.

Dans le même auteur se trouve, page 284, même volume et même édition, la teneur de la commission qui fut délivrée à Patrocles de Thoisy par le duc de Brézé, grand-maître, chef et surintendant de la marine et du commerce de France, à la date du 9 septembre 1645.

CHAPITRE VII.

DÉPART DE DE THOISY POUR LES ANTILLES. — COMMENCEMENT DE LA GUERRE CIVILE AUX ILES. — RÉBELLION DE DE POINCY. — JUSTICE SOUVERAINE PROMULGUÉE A LA GUADELOUPE.

On a voulu, dans le chapitre précédent, placer le lecteur dans la position de pouvoir bien comprendre les luttes qui vont s'engager entre les chefs des Antilles. De Thoisy, muni des ordres de la Compagnie, prend toutes les mesures nécessaires pour en arriver à une conciliation. De Poincy chasse de son île les personnes dont l'influence pourrait nuire à ses projets, et cherche à s'attacher les habitants de Saint-Christophe, en faisant courir des bruits injurieux sur les commis de la compagnie.

Et puis, afin que l'on puisse se rendre compte des causes qui empêchèrent la France de donner toute son attention à ces divisions qui retardèrent l'avenir de sa marine et désolèrent les Antilles, il est bon que l'on se reporte à la bataille de Rocroy, à la prise de Thionville, aux combats de Fribourg, à la bataille de Norlingue, à la prise de Dunkerque, à la neutralité forcée de la Bavière, ou bien encore à la révolte de Naples. Ces événements paraissaient bien plus importants que la guerre civile qui nuisait à la prospérité de ces colonies naissantes.

Le 12 septembre 1645, de Thoisy arriva au Havre, après avoir pris congé du roi, de la régente et de la reine d'Angleterre, qui, dans une lettre qu'elle lui remit pour le représentant du roi, son époux, à Saint-Christophe, lui recommandait de donner aide et protection à ce nouveau lieutenant-général des Antilles françaises.

Embarqué le soir du même jour à bord d'un vaisseau du roi, monté de cent vingt hommes et de sa suite, il remit au capitaine Bontemps, qui le commandait, une lettre de cachet du roi.

Par cette lettre, le roi, toujours par l'avis de la régente, *ma-*

dame sa mère, lui enjoignait de prêter assistance, tant qu'il pourrait, à Patrocles de Thoisy, dans l'occupation de la charge de son lieutenant-général aux Antilles. La lettre du roi était datée de Paris, le 22 août 1645, et était contre-signée Loménie.

Ayant mis à la voile le 13 septembre, accompagnés de trois autres vaisseaux, le 26 ils arrivèrent en vue des côtes de Madère. Le 27, le capitaine Bontemps fit jeter l'ancre devant Funchal, la capitale de l'île, et de Thoisy reçut des politesses excessives de don Manuel de Souza Mascarenhas, conseiller de S. M. portugaise et gouverneur de l'île. Il les lui rendit à bord de son vaisseau, et reprit la mer, le 5 octobre. Le 23 du même mois, de Thoisy reçut le baptême du tropique et mouilla en rade de la Basse-Terre, Martinique, le 16 novembre à six heures du soir.

A peine l'ancre était-il rendu à fond, que le général de Thoisy envoya un de ses gentilshommes porter ses ordres à Duparquet. Au retour de son envoyé, il apprit que de Leumont, intendant de la compagnie à Saint-Christophe, et de Sabouilly, major-général de toutes les îles, chassés comme nous l'avons vu de Saint-Christophe par de Poincy, attendaient sa venue à la Martinique.

Le 17 novembre, c'est-à-dire le lendemain de son arrivée à la Martinique, de Thoisy, descendu à terre au bruit des canons du fort, fut reçu par Duparquet, de Leumont et de Sabouilly, en tête des compagnies de milice assemblées. Dans un conseil, tenu au domicile de Duparquet, il fut résolu qu'immédiatement le gouverneur-général se présenterait à Saint-Christophe.

Parti de la Martinique, le 18 novembre, à minuit, de Thoisy jeta l'ancre, le 19, à la Basse-Terre, Guadeloupe.

Hoüel se trouvait absent alors. Il fut accueilli par de la Bazilière qui lui fit rendre les honneurs dus à sa charge, et, le 21 du même mois, Hoüel, de retour, lui prêta serment, et le fit reconnaître par la milice réunie sous les armes.

Plusieurs sœurs de Saint-Joseph, venues dans le navire qui avait porté aux îles le gouverneur-général des Antilles, espérant sans doute y trouver des établissements avantageux, furent re-

mises aux mains de mademoiselle de Lafayolle, que nous avons déjà vu figurer dans un des chapitres précédents de cette Histoire.

De Thoisy séjourna trois jours à la Guadeloupe, pendant lesquels des conseils furent tenus. Le 22 novembre, d'après l'avis unanime de son conseil, il fit voile pour Saint-Christophe, accompagné de de Leumont et de de Sabouilly.

Parvenu le 25, à une heure après midi, à une demi-lieue de la rade de Saint-Christophe, le navire que montait de Thoisy mit en panne, et de Boisfaye, son capitaine des gardes, fut chargé par lui de porter les ordres du roi pour sa réception.

Rencontré par un canot qui longeait la côte, de Boisfaye fut instruit de la résolution dans laquelle était de Poincy de résister aux ordres du roi, ce qu'ayant eu l'air de ne pas croire, il continua sa route.

Arrivé en vue de la côte, et comme il s'apprêtait à débarquer, il en fut empêché par Aubert, qui, s'étant présenté à lui, à la tête de sa compagnie, l'interpella. Il lui annonça que les habitants de Saint-Christophe ne voulaient d'autre lieutenant que le commandeur de Poincy ; qu'ils ne recevraient aucun ordre de Sa Majesté ; mais que, néanmoins, il allait assembler le peuple, et que le lendemain il pourrait venir chercher sa réponse.

Le 26, de Boisfaye, qui avait rendu compte de sa mission à de Thoisy, fut renvoyé de nouveau à Saint-Christophe par ce général ; mais, cette fois, en sa qualité de grand-prévôt, assisté d'un exempt et de deux archers.

Il menaça Aubert de l'accusation de crime de lèse-majesté. Le trouvant sourd à ses menaces, et voyant que de Poincy voulait couvrir sa révolte du prétexte de la volonté du peuple, il dressa procès-verbal des cas survenus ; à la suite de la délibération du conseil, tenu à bord du vaisseau que montait de Thoisy, il fut alors décidé qu'on se présenterait à la Pointe-de-Sable, quartier dans lequel résidait de Longvilliers, neveu de de Poincy.

Saint-Christophe, située sous le 17e degré et 25 minutes de latitude septentrionale, et par le 64e degré 55 minutes de longi-

tude, peut avoir vingt lieues de circonférence. Les Anglais en possédaient, comme nous l'avons dit, la moitié, et les Français, qui régnaient sur l'autre partie, se trouvaient placés aux deux extrémités sud-est et nord-ouest.

Pour aller de la Basse-Terre, quartier qu'occupait de Poincy, à la Pointe-de-Sable, où résidait son neveu, il fallait longer la côte anglaise.

Se trouvant près d'un quartier appartenant à cette nation et nommé la Grande-Rade, de Thoisy chargea un certain de Guinant de porter au gouverneur, de la part de la reine d'Angleterre, les lettres que lui avait remises cette souveraine.

De Guinant, repoussé par les Anglais et par de Lavernade, qui, à la tête de quelques cavaliers, surveillait ses démarches, rejoignit le vaisseau de de Thoisy. Ce général, n'ayant pas réussi davantage à se faire reconnaître par de Longvilliers, s'en retourna à la Guadeloupe, où il mouilla le 28 novembre, ramenant avec lui de Leumont et de Sabouilly.

Pendant que de Thoisy cherchait les moyens d'arriver à se mettre en possession de sa charge, de Poincy maltraitait trois gentilshommes, nommés de Saint-Aubin et Comte, cousins de Duparquet. Les humiliations qu'il leur fit subir les contraignirent à se réfugier à la Martinique auprès de leur parent.

Duparquet, excité à la vengeance par les rapports de ses trois cousins, vint à la Guadeloupe, accompagné par eux. Il demanda à de Thoisy l'autorisation de se transporter avec ses compagnies à Saint-Christophe, pour en chasser de Poincy, et reçut de lui une commission à cet effet, signée à la Basse-Terre, Guadeloupe, le 17 janvier 1646.

Houël, dont le général avait dans cette circonstance négligé l'avis, se prêta néanmoins de bonne grâce à son projet, et fit un chargement de vivres, destinés à substenter les hommes qu'on devait employer à cette entreprise.

Le 18, le général de Thoisy, suivi de tous les mécontents qui s'étaient associés à son entreprise contre les neveux de de Poincy (de Longvilliers et de Tréval), que Duparquet voulait surprendre

et faire prisonniers, mouilla à l'île de Nièves, colonie anglaise. De là, il fit conduire à la Pointe-de-Sable de Saint-Christophe, Duparquet, de Saint-Aubin et Comte, dans la chaloupe de son vaisseau.

Débarqué à la Pointe-de-Sable à dix heures du soir, Duparquet, ne prenant conseil que de son courage, se rendit immédiatement au corps-de-garde, commandé par de La Fontaine, capitaine de ce quartier, qui avait disposé les esprits en faveur de de Thoisy.

Muni des lettres de de Thoisy pour quelques habitants notables de l'île, et, entre autres, pour le révérend père Luc, capucin, Duparquet les fit parvenir à leurs adresses.

Le père Luc et un certain Camo, ainsi que de La Fontaine mirent tant de zèle au service du général de Thoisy, que, dans la nuit, ils parvinrent à rassembler quatre cents hommes, décidés à le soutenir et à faire respecter l'autorité du roi.

Pendant que de La Fontaine et Camo assemblaient du monde, Duparquet, accompagné de ses trois cousins et des nommés Tanneau et d'Orange, attaqua la maison où s'étaient retirés les neveux de de Poincy, les surprit dans leurs lits, et, après les avoir capturés, les fit porter à bord de la chaloupe qui devait les conduire à de Thoisy. Mais le général anglais, qui avait promis assistance à de Poincy, fondit sur Duparquet, lui tua soixante hommes, et le contraignit à gagner les bois; de La Fontaine et Camo, suivis de trois cents de leurs hommes, s'enfuirent aussi.

Duparquet ne put les rejoindre, et, trois jours de privations lui ayant rendu sa position insoutenable, il pensa qu'il lui serait plus avantageux de se confier aux pères capucins.

Il se traîna vers leur habitation pour recevoir quelques secours d'eux; mais, ayant appris du supérieur que de Poincy, qui se méfiait de leur attachement pour lui, avait fait garder leur maison, il reçut du révérend père le conseil de se rendre auprès du gouverneur anglais, qui lui faciliterait les moyens de s'en retourner à la Martinique.

Duparquet suivit ce conseil funeste, et fut livré par ce général à de Poincy, qui le fit enfermer et garder à vue.

Tandis que Duparquet se trouvait ainsi prisonnier, de Thoisy, auquel avaient été conduits de Longvilliers et de Tréval, que les Anglais n'avaient pu délivrer, écrivait à Houel, à la Guadeloupe; que Duparquet se trouvait maître du quartier de la Pointe-de-Sable. Il lui transmettait la nouvelle de l'arrestation des neveux de de Poincy, et l'engageait à lui envoyer quelques hommes, accompagnés de de Leumont et de de Sabouilly.

Houel, à la réception de la lettre de de Thoisy, consulta de Leumont. Celui-ci l'engagea à se transporter auprès de son chef avec toutes ses forces.

Il arriva, en conséquence, en vue de la rade de Nièves, le 28, se saisit d'une chaloupe anglaise, et apprit de son commandant que le vaisseau du roi avait levé l'ancre de Saint-Christophe depuis deux jours.

Il s'aboucha avec de Thoisy, et eut connaissance alors de la capture de Duparquet ainsi que de l'état dans lequel se trouvaient les choses. Ils mouillèrent après s'être concertés en rade de Nièves; et, malgré les secours amenés par Houel, de Thoisy, jugeant qu'il lui serait impossible d'user de rigueur, ils revinrent à la Guadeloupe et firent néanmoins tenter une descente à Saint-Christophe, par de Sabouilly.

Ainsi échoua cette tentative malheureuse. De Thoisy et Houel débarquèrent à la Guadeloupe le 3 février 1646.

Étant au courant des premières scènes d'une guerre civile qui commence, et dont les suites pesèrent sur les habitants de nos colonies, on se voit obligé de s'arrêter un moment à Saint-Christophe, où de Poincy, se livrant à la violence de son caractère, maltraitait tous ceux qu'il soupçonnait d'être du parti de de Thoisy.

Deux jours après l'emprisonnement de Duparquet, commencèrent les persécutions de de Poincy. Les premières victimes qu'il immola furent les révérends pères capucins, qu'il chassa de Saint-Christophe, et qui, réfugiés à la Guadeloupe, furent ac-

cueillis par les missionnaires de cette île. Cette vengeance accomplie, le capitaine Grémon, par ordre de de Poincy, mit à prix les têtes des gens qui s'étaient sauvés dans les bois, et particulièrement celles de de La Fontaine et de Camo, qu'il taxa chacune à dix mille livres de *petun*, payables à celui qui les apporterait.

Antoine Marie, âgé de douze à treize ans, serviteur de Camo, fut pris et accusé d'avoir eu communication avec lui. Torturé pour faire connaître sa retraite, il subit un supplice qui le fit mourir dans des souffrances horribles, sans avoir jamais voulu parler.

Enfin, tous ceux, qui furent soupçonnés de s'être mis du parti de de Thoisy, furent battus à coups de bâton, et bannis de l'île. Quelques uns voulant, sur de frêles barques, atteindre les îles voisines, périrent sur mer.

Du nombre des proscrits, était un certain père, de l'ordre de Saint-Dominique, confesseur de de Poincy. Ce ministre, ayant cru devoir lui faire des remontrances sur sa conduite, il fut, avec sept autres victimes de sa haine, envoyé en exil aux îles des Vierges.

La chaloupe qui les portait, manqua cette île, et échoua à Porto-Ricco. Ces malheureux, rencontrés par des Espagnols, furent tous massacrés, à l'exception du révérend père.

De La Fontaine et Camo, poursuivis et traqués, sans vivres et ne sachant où diriger leurs pas, environnés qu'ils étaient par ces âmes avides que dix mille livres de *petun* avaient attachées à leur poursuite, furent sauvés par miracle. Recueillis à bord d'un navire que commandait un capitaine Bréda, de Flessingue, ami intime de de La Fontaine, ils furent par lui conduits en France, où ils purent recevoir des secours de la régente, à laquelle ils donnèrent connaissance des faits qui s'étaient passés dans les îles.

L'intimité qui s'était établie dans les relations qui avaient existé entre Houël et de Thoisy, la confiance que ce seigneur lui avait témoignée, et les ordres que la compagnie lui avait transmis, à

l'égard de ce représentant du roi aux îles, auraient dû servir de motifs suffisants à Hoüel pour conserver vis-à-vis de de Thoisy une conduite convenable.

Devenu jaloux de cette affabilité naturelle qui lui gagnait les cœurs des habitants, Hoüel prit la résolution secrète de chasser de la Guadeloupe de Thoisy, dont la présence le gênait. Pour y réussir, il s'attacha à ne pas laisser échapper une seule des occasions qui pourraient le servir dans son dessein.

De Thoisy, trois jours après son arrivée à la Guadeloupe, voulant mettre ses deux prisonniers à l'abri d'un coup de main qu'aurait peut-être osé tenter de Poincy, dans l'espoir de délivrer ses neveux, les envoya à la Cabes-Terre, quartier dans lequel résidait Hoüel.

Ce fut ce même jour, 6 février 1646, que de Thoisy, d'après l'avis de Hoüel, et suivant en cela les intentions de la compagnie, envoya à la Martinique l'injonction à tous navires, tant français qu'étrangers, venant de France, de passer à la Guadeloupe pour recevoir ses ordres. Il profita de cette occasion pour faire parvenir à de la Pierrière et à de la Forge la nouvelle de la détention de Duparquet, leur gouverneur. Il leur confia, en outre, le commandement de l'île pendant son absence.

Dissimulant toujours avec Hoüel, dont la mauvaise humeur lui avait fait pressentir des intentions hostiles à son égard, de Thoisy chargea le prévôt de Boisfaye, et l'intendant de Leumont, de dresser les pièces du procès de ses deux prisonniers.

Pendant que ces deux employés instruisaient et verbalisaient, Marivet, le juge civil et criminel de la Guadeloupe, vint, en présence de Hoüel, porter à de Thoisy plainte contre les charpentiers du capitaine Bontemps.

Hoüel, transporté de colère en voyant que le juge, dans cette circonstance, avait méprisé son autorité, le frappa de sa canne; mais de Thoisy, par prudence, dissimula son ressentiment, et feignit de donner tort au juge.

Encouragé par cette apparente approbation, Hoüel consigna le juge dans sa maison, jusqu'au départ du premier navire faisant

voile pour France. Il voulait, mandait-il à la compagnie, en agissant ainsi, faire respecter le pouvoir dont il était revêtu, par ceux qui croiraient être en droit de s'adresser à un autre qu'à lui, pour les choses de son gouvernement.

De Guinant, dont s'était servi de Thoisy pour parlementaire à Saint-Christophe, et auquel la compagnie avait promis la lieutenance de cette île, assistant à cette scène, ne put contenir son indignation ; et dit que : « *S'il avait été à la place de de Thoisy il eût bien su forcer Hoüel au respect.* »

Ce propos, parvenu aux oreilles de Hoüel, fut la cause d'outrages qu'il se plut à répandre sur le compte de de Guinant, qui, de son côté, voulant éclaircir ces bruits injurieux à son honneur, écrivit un billet à de Bussy Pasquier, son intime ami, le priant de l'instruire de la vérité.

De Bussy communiqua ce billet à Hoüel, qui, après en avoir fait prendre copie, l'envoya à de Thoisy, feignant de lui faire entendre qu'il croirait sa vie en danger, tant que de Guinant serait à la Guadeloupe.

De Thoisy se rendit garant des intentions de de Guinant, et, craignant que ces fâcheuses dispositions ne tournassent au désavantage de ses intérêts, défendit aux siens de prononcer aucune parole sur le compte de Hoüel, sous peine de punitions sévères.

Puis enfin, désirant calmer l'aigreur de Hoüel, et rétablir sur un pied convenable leurs relations, qui semblaient devoir prendre une tournure nuisible à leurs affaires propres, et à celles qu'ils étaient chargés de surveiller, de Thoisy manda près de lui de Leumont et de Sabouilly; il les chargea d'opérer entre lui et Hoüel, un rapprochement, sans lequel il eût été à craindre que de Poincy, leur ennemi commun, ne prît avantage de leurs divisions.

Hoüel, d'abord inflexible, finit cependant par accepter une entrevue, qui eut lieu à bord du vaisseau du roi, commandé par le capitaine Bontemps. Les deux généraux se virent, dînèrent ensemble, et de Thoisy, ayant promis à Hoüel d'établir dans son île

une justice souveraine, ils se séparèrent après s'être mutuellement fait des protestations de service et d'amitié.

Le 28 avril 1646, de Thoisy rassembla son conseil; et, contre l'avis de plusieurs des membres qui le composaient, décida que l'établissement de la justice souveraine aurait lieu immédiatement. C'était une concession de sa part, l'ordre du roi n'étant de promulguer cette déclaration, que lorsqu'il serait possesseur de son gouvernement de Saint-Christophe.

Voir à la page 312 *du* 1er *volume de l'*Histoire générale des Antilles, *par Dutertre, édition de* 1667, *où se trouve relatée la déclaration du roi, pour l'établissement d'une justice souveraine aux îles de l'Amérique, du* 1er *août* 1645.

Le 29 avril 1646, cette déclaration fut publiée et enregistrée à la Guadeloupe.

On ne saurait trop apprécier les raisons qui portèrent le souverain à remettre entre les mains de juges intègres le pouvoir judiciaire que la position des colons réclamait, surtout, à cause des frais énormes qu'entraînait le recours à des juges métropolitains. Placés dans la nécessité de renoncer à leurs droits, ou de se soumettre souvent à des sentences iniques, beaucoup reculaient devant un déplacement coûteux et nuisible à leurs intérêts coloniaux. Les procès devenaient souvent des spéculations dans lesquelles ceux, qui avaient l'oreille du seul juge qui les terminait, se trouvaient par cela avoir tout à gagner.

Ces parlements des îles ont produit des lois dont les sages applications ont maintenu la justice, et ont également contribué plus d'une fois au maintien de la dignité nationale.

CHAPITRE VIII.

HOUEL FOMENTE DES COMPLOTS A LA GUADELOUPE. — SÉDITIONS A LA MARTINIQUE ET A LA GUADELOUPE. — LUTTES ENTRE LES DEUX GÉNÉRAUX HOUEL ET DE THOISY. — DÉPART DE DE THOISY POUR LA MARTINIQUE.

Les premières nouvelles de ces dissensions civiles auraient pu avoir du retentissement en France, mais Mazarin, le successeur du cardinal de Richelieu, était alors trop occupé de venger les Barberins de l'ingratitude du pape.

Il avait à cœur de punir l'insulte personnelle que lui avait faite Innocent X, en refusant un chapeau à son frère, l'archevêque d'Aix. Trop inquiet, en outre, du résultat qu'aurait le siége d'Ortibello, en Toscane, qu'il désirait enlever aux Espagnols afin de se rapprocher de Rome, à peine donna-t-il quelque attention à ce qui se passait dans les Antilles.

Houel et de Thoisy, dont la réconciliation n'était pas des plus sincères, communiquaient rarement ensemble. Le peuple profita de ces bruits de divisions survenues entre eux, de raccommodement mal cimenté, pour faire entendre des plaintes.

De là, on en vint, à la Guadeloupe, à un soulèvement; et il y eut des assemblées secrètes, dans lesquelles il fut résolu qu'on demanderait exemption de la garde. Puis, bientôt, une sédition finit par éclater.

De Thoisy s'informa du nom des principaux meneurs, et les manda près de lui. Il les intimida par ses menaces, et les renvoya, leur intimant la défense de se rassembler à l'avenir; de la Bazilière fut par lui rendu responsable des désordres qui pourraient suivre. Néanmoins, voulant leur accorder une diminution d'impôts, le 22 août 1646, il fit publier la remise d'une partie des droits que la compagnie devait percevoir sur les colons.

Le lendemain, Houel composa le conseil souverain de la Gua-

deloupe de de Leumont, intendant de la compagnie, et de de Sabouilly, major-général de toutes les îles. La Ramée, capitaine, du Mé, capitaine, de la Bazilière, capitaine, Dupont, major de l'île, Trézel, habitant, Chevroliers, Dupuis et Desmiers en faisaient également partie.

La cour souveraine ainsi installée, Hoüel, désirant se rétablir dans l'amitié de de Poincy, se servit de Desmiers pour se faire présenter une requête contre de Boisfaye. Elle tendait à faire casser les procédures qu'il avait dirigées contre de Longvilliers et de Tréval. S'étant fait donner une déclaration par Dupont, greffier, portant qu'il n'avait pas enregistré la commission du grand-prévôt, de Boisfaye fut arrêté dans l'exercice de ses fonctions, et toutes les procédures faites par lui contre de Longvilliers et de Tréval, furent mises à néant.

De Thoisy apprit à cette même époque, du capitaine Bontemps, qu'un certain Boutain, capitaine rochellois, avait passé à la Guadeloupe, sans lui faire ses soumissions, et s'était dirigé vers la Martinique avec des proclamations séditieuses, afin de soulever contre son autorité les habitants des deux îles restées fidèles. Quelques jours après, il fut informé de l'arrestation de ce capitaine par Feuillet, commis de la compagnie, à la Martinique.

A cette nouvelle, de Thoisy, après avoir pris conseil de Hoüel et de l'intendant de Leumont, chargea les officiers de la Martinique de faire le procès du capitaine en question.

A peine cet ordre était-il expédié aux officiers de la Martinique, que de Leumont écrivit à de Thoisy, et lui manda que, dans cette circonstance, il lui paraissait convenable que de Boisfaye, en qualité de grand-prévôt, se transportât à la Martinique, avec deux de ses archers, pour informer contre Boutain.

Cet avis fut goûté, et une seconde information eut lieu. Hoüel prétexta alors qu'on empiétait sur son autorité, laissa éclater son ressentiment, et fit lancer par le conseil un arrêt contre de Boisfaye, tendant à annuler entièrement ses pouvoirs.

De Thoisy, voyant que Hoüel ne gardait plus aucune mesure dans ses rapports avec lui, et ayant du reste appris que de Poincy

s'apprêtait à diriger contre lui une entreprise, commença à se fortifier et à entourer sa résidence de palissades.

Quelques jours après ces mesures, de Guinant, partant pour France, fut chargé par de Thoisy des procès-verbaux de tout ce qui était survenu dans les îles. Désirant, avant son départ, se réconcilier avec Houel, il engagea de Thoisy à lui écrire. Ce seigneur, irrité, ne voulut point voir de Guinant, et lui répondit qu'il était à craindre que les habitants se refusassent à payer les droits de la compagnie.

Ce motif, qui toujours a été le prétexte des soulèvements qui ont eu lieu aux îles, fut cause d'une requête que les habitants eurent la hardiesse de présenter au gouverneur.

De Thoisy, blessé au vif des propos que, dans cette circonstance, Houel s'était permis de faire circuler, et voyant que son autorité était méconnue et contrebarrée par les actions de ce seigneur, résolut, tant pour se mettre à couvert des arrêts du conseil souverain, que pour juger les cas exceptionnels, d'établir un conseil de guerre.

Vers cette époque, nous voyons partir de la Martinique, de la Pierrière, à la tête d'une faible expédition, qui se dirige vers Sainte-Lucie, et s'empare de trois canots, montés par des Caraïbes. Ces sauvages avaient, quelque temps auparavant, massacré les équipages de trois navires français. Pris et interrogés, ils en accusèrent les Caraïbes de Saint-Vincent, qu'ils prétendirent avoir été poussés par de Poincy.

L'ordonnance portant établissement d'un conseil de guerre à la Guadeloupe, était datée du 1er août 1646. De Boisfaye fut chargé d'en ordonner la publication, et d'en lire la déclaration à la tête des compagnies de milices, assemblées sous les armes. Ce conseil était composé des principaux officiers des milices de l'île.

A ces conflits, qui nuisaient aux intérêts des deux compétiteurs, se joignirent des questions de droit qui entraînèrent des pourparlers. On voulait faire entendre que l'autorité du conseil supérieur ne pouvait annuler les pouvoirs que de Boisfaye, en sa

qualité de lieutenant du grand-prévôt, avait reçus, et que, par conséquent, son arrêt contre cet officier était attentatoire, vu que les cas de crime de lèse-majesté ne pouvaient être réglés que par lui.

De Thoisy, en outre, reprochait à Hoüel de s'être servi contre lui, pour cet arrêt, des juges composant la justice souveraine, qu'il ne lui avait demandé d'établir que dans le but d'empêcher les poursuites du grand-prévôt contre de Poincy et ses adhérents. Poussé néanmoins par le désir qu'il avait de vivre avec lui en bonne intelligence, il lui envoya de Leumont.

Cet officier était chargé de lui demander :

« 1° Qu'on laissât agir le lieutenant du grand-prévôt seulement » contre de Poincy et ses adhérents ;

» 2° Que de Thoisy eût la liberté de présider le conseil souve» rain tant qu'il séjournerait dans l'île ;

» 3° Qu'on fît lire la déclaration de la compagnie, adressée à » Hoüel, par laquelle il lui était enjoint de lui obéir et de le re» connaître, dans la Guadeloupe, comme lieutenant-général » pour le roi, tout le temps qu'il lui serait nécessaire d'y ré» sider. »

Hoüel adhéra d'abord à ces demandes si justes ; mais, par une lettre du 18 août 1646, il se dédit, et ne s'apprêta plus qu'à susciter des divisions qui devaient le conduire au but qu'il se proposait. Ce but était de forcer de Thoisy à évacuer l'île, sa présence portant obstacle à ses vues ambitieuses.

Les communications, depuis longtemps interrompues entre Saint-Christophe et la Guadeloupe, laissaient ces deux îles privées de nouvelles. Madame de La Fontaine, la femme du capitaine que nous avons vu si miraculeusement échapper aux piéges que lui tendaient les sbires de de Poincy, était parvenue à se sauver de Saint-Christophe, après avoir été dépossédée de tous ses biens. Elle apprit à de Thoisy que tous ceux qui étaient soupçonnés de s'intéresser à lui, subissaient des persécutions atroces.

Tandis que se passaient, à la Guadeloupe, les scènes que de telles discussions devaient nécessairement provoquer, le mani-

feste séditieux, répandu à la Martinique par le capitaine Boutain, portait ses fruits.

Ce manifeste tendait à soustraire le peuple à la dépendance des seigneurs de la compagnie, et à empêcher la réception de de Thoisy en la charge qu'occupait de Poincy ; il y était, du reste, représenté comme le ministre des violences et des usurpations de la compagnie.

Le peuple, facile à se laisser prendre aux apparences, même les plus trompeuses, s'insurgea. Ce fut le 26 juin 1646 que la révolte eut lieu, dans le quartier du Prêcheur, voisin du fort Saint-Pierre, devenu aujourd'hui une des villes les plus commerçantes des Antilles.

A la Martinique, comme à la Guadeloupe, le motif de l'insurrection fut le même.

Après une revue des milices assemblées au Prêcheur, et que passait de la Pierrière, qui commandait en l'absence de Duparquet, les miliciens, en rompant leurs rangs, lui crièrent qu'ils se refusaient à payer les droits de la compagnie.

L'arrivée des nommés Vaupan et Tiphane, habitants de la Guadeloupe, qu'on supposait être des émissaires de de Poincy, mit le comble au soulèvement. On fit courir le bruit que les habitants de la Guadeloupe avaient pris les armes, et avaient refusé de payer les droits de la compagnie.

L'île entière ne parut plus être qu'un foyer de conspiration ; mais les séditieux se séparèrent en deux bandes.

Le chef d'une de ces deux bandes avait nom Beaufort. La rage les animait tellement que, le 7 juillet 1646, l'une voulant ravoir Duparquet, l'autre ne le voulant pas, sous prétexte qu'il était trop attaché aux seigneurs de la compagnie, elles se portèrent à piller tous les magasins, sans même respecter ceux de la compagnie.

Une dame de Saint-André, que Duparquet épousa plus tard, soutenait de tout son crédit ceux qui s'étaient prononcés en faveur de ce chef, et demandait qu'on l'échangeât contre les deux neveux de de Poincy.

Ces désordres, joints à d'autres qu'il serait oiseux de raconter, amenèrent un certain Le Fort à tramer un complot, dont le but était d'engager de la Pierrière, qui remplissait les fonctions de gouverneur, à se défaire de Beaufort.

Ayant communiqué son dessein à madame de Saint-André, et s'étant assuré du zèle que mettrait de la Pierrière à servir Duparquet, il fut convenu que, dans un endroit indiqué, de la Pierrière réunirait les séditieux, et qu'il feindrait de prendre avec eux des arrangements. Continuant toujours à feindre, il devait discuter quelques unes des conditions qu'on lui imposerait; et, après avoir ratifié un traité quelconque, et avoir bu à la santé du roi, il devait décharger son arme dans le visage de Beaufort. Le Fort l'assurait qu'il n'aurait pas à redouter les suites d'une pareille affaire, et lui promettait qu'aussitôt le signal convenu, il se présenterait avec ses hommes pour dompter et réduire les coupables.

La chose ainsi arrêtée fut exécutée : Beaufort et treize de ses complices restèrent sur le carreau.

Triste politique, que celle qui a recours au meurtre et à l'assassinat pour réduire des rebelles! Rien ne peut absoudre ceux qui en font usage.

Voir Dutertre, pour prendre connaissance des articles présentés à de la Pierrière, par les séditieux; 1er volume, page 331, *édition de* 1667.

En lisant, dans l'auteur cité, les conditions que le peuple voulait imposer, chaque fois qu'il s'insurgeait contre ses chefs, il est facile de voir, qu'irrité par les liens qui le forçaient à avoir des rapports avec les employés de la compagnie, il ne supportait qu'avec peine son joug. Il ne pouvait s'y soustraire qu'en payant une dîme qui, souvent, le ruinait au point que les colons n'ont jamais pu jouir d'aucune prospérité, sous le régime de ces seigneurs, devenus marchands et agioteurs.

Les engagements, traite patentée, que le gouvernement autorisait, auraient demandé une protection spéciale; mais, à peine ces malheureux qui s'étaient vendus pour un temps, étaient-ils dé-

gagés des chaînes de l'esclavage et commençaient-ils à planter, que d'avides commis, faisant la part du lion, les dépouillaient au nom de la compagnie.

Ce crime ou ce massacre, qui nous a suggéré ces réflexions, rétablit néanmoins la paix à la Martinique, et ceux qui, avec de la Pierrière, contribuèrent le plus à rappeler l'ordre, furent Le Fort, Saint-Bon, Lafontaine, d'Orange, le Sage, Mathieu Michel et l'Archer.

De la Pierrière, jugeant qu'il devait compte à de Thoisy de tout ce qui s'était passé à la Martinique, chargea Mathieu Michel de raconter à ce général les choses telles qu'il les avait vues.

De Thoisy, sur la demande que lui en faisait de la Pierrière, envoya de Boisfaye à la Martinique, et fit publier par cet officier une amnistie générale pour tous ceux qui avaient pris part aux troubles et aux séditions survenus dans cette île.

Cette amnistie, dont la déclaration était signée Millet, juge, Baudoin et Moutillet, notaires, portait la date du 23 septembre 1646. Elle fut lue en tête des compagnies de milices sous les armes, et de la Pierrière fit de nouveau prêter serment au roi et à son lieutenant-général.

Le général de Thoisy trouva, quelques jours après, l'occasion de se distinguer par un trait de courage qui honore sa mémoire.

Le 16 septembre 1646, une caravelle portugaise, chargée de cent quatre-vingts pipes de Madère, parvint à se sauver du Brésil quoique chassée par quelques vaisseaux hollandais, et se réfugia dans la rade de la Guadeloupe.

Un capitaine hollandais, prévenu de la présence de cette caravelle, eut la hardiesse de demander à de Thoisy l'autorisation de la capturer sous le canon français.

De Thoisy refusa, et déclara que la France, alliée du Portugal, prêterait assistance aux Portugais.

Le capitaine, irrité de cette réponse généreuse, cingla avec son vaisseau vers la rade où était mouillée la caravelle.

Alors, de Thoisy, suivi de quelques-uns de ses serviteurs, se jeta dans une barque, accosta le navire le sabre à la main; et,

s'étant emparé de son capitaine et de son pilote, les retint prisonniers jusqu'à ce qu'il eût pourvu à la sûreté de la caravelle et de sa cargaison.

Cette fermeté aurait dû lui attirer l'estime de Hoüel; mais, encouragé dans ses projets par la sédition de la Martinique, et jaloux du noble courage de de Thoisy, il chercha au contraire de nouveau tous les moyens de se brouiller avec lui. De Thoisy aurait pu, sur des motifs sans nombre, rappeler Hoüel à son devoir; mais, voulant autant que possible coopérer au maintien de la paix, il évita de se plaindre, et peut-être provoqua, par son silence, une prise d'armes de la part des partisans de Hoüel. Ne voulant point donner sujet à une collision entre ses gens et ceux de Hoüel, de Thoisy intima à tous ceux qui lui étaient restés fidèles de marcher désarmés.

Cependant cette preuve du mauvais vouloir de Hoüel, jointe à quelques autres discussions qui s'élevèrent entre eux, décidèrent de Thoisy à aller en personne prier ce fougueux seigneur, dans l'intérêt du roi et de la compagnie, de changer de conduite, et d'unir ses efforts aux siens, pour faire maintenir l'ordre.

De Thoisy partit accompagné de deux gardes et de Desmartineaux, quoiqu'on lui eût donné l'avis que Hoüel avait aposté des assassins sur sa route. Parvenu à la Grande-Anse, il reçut une lettre de Hoüel qui l'engageait à retourner sur ses pas, l'accusant d'avoir cherché à annuler son autorité, et se plaignant de propos qu'il prétendait avoir été tenus par les siens.

Voyant, d'après la lettre de Hoüel, que sa démarche auprès de lui n'atteindrait pas le but qu'il se proposait, et voulant néanmoins tenter toutes les voies de conciliation, il lui dépêcha Desmartineaux.

Arrivé auprès de Hoüel, cet officier s'aperçut, dès le premier abord, que toute explication avec lui devenait inutile. Il apprit de sa bouche, *qu'il s'accommoderait plutôt avec le diable et avec de Poincy qu'avec de Thoisy.*

Ce fut quelques jours après cette algarade, faite au parlementaire du général en chef, que celui-ci apprit de la Ramée, capi-

taine, qu'il avait refusé d'exécuter l'ordre reçu de Hoüel, de cerner sa demeure avec sa compagnie, afin de le forcer à évacuer l'île.

Mais à peine avait-il échappé à ce danger, que les séditieux, excités par les émissaires de Hoüel, commencèrent à former des rassemblements à la tête desquels se mirent Dupont, du Mé et de la Bazilière. Ce dernier était parvenu à soulever trois cents hommes dans son quartier.

Ces furieux, n'écoutant aucune des remontrances qui leur étaient faites par des gens prudents et par le père Dutertre, alors curé d'une des paroisses de l'île, prirent la résolution d'aller surprendre de Thoisy. Mais ils en furent empêchés par l'abondance des pluies qui tinrent plusieurs jours de suite les rivières débordées, au point que personne n'aurait pu tenter de les passer sans courir risque de perdre la vie, et de Thoisy put envoyer à Hoüel un exprès chargé de lui remettre un billet.

Il le sommait d'avoir à faire cesser immédiatement tous les désordres qui existaient, lui rappelait qu'il avait les pouvoirs suprêmes en main, et qu'il s'en servirait pour terminer avec honneur les différends qui existaient entre eux.

La Guadeloupe, la plus considérable de toutes les îles du vent, est située entre le 15e degré 59 minutes 30 secondes, et le 16e degré 40 minutes de latitude nord, et entre le 63e degré 20 minutes et 64 secondes de longitude occidentale, méridien de Paris. On lui donne environ quatre-vingts lieues de tour, et elle se divise en deux parties distinctes, séparées par un bras de mer guéable en plusieurs endroits, qu'on a communément appelé la rivière Salée.

La partie de l'est, dite la Grande-Terre, était alors peu habitée; mais celle de l'ouest, proprement dite la Guadeloupe, se divisait en partie du vent et sous le vent, autrement dit la Cabes-Terre et la Basse-Terre.

Le général de Thoisy avait ses quartiers à la Basse-Terre, et de la Bazilière, qui avait soulevé les habitants de ce quartier, s'était campé à peu de distance de la maison qu'il habitait. Il attendait

ses complices pour mettre à exécution leur dessein de chasser de la Guadeloupe ce représentant du roi.

Mais de Thoisy n'était pas d'humeur à se laisser ainsi bloquer par ces rebelles. Il fit une sortie contre eux, à la tête de vingt-cinq hommes, ce qui épouvanta tellement de la Bazilière, qu'il l'envoya supplier de ne pas continuer sa charge, et d'attendre les habitants qui étaient députés pour s'accorder avec lui.

Ne voulant employer les voies de rigueur qu'à la dernière extrémité, de Thoisy se cantonna de nouveau dans sa maison.

Les choses ainsi engagées, Houël, qui avait reçu le billet de de Thoisy, s'était convaincu qu'il ne céderait pas à ses menaces. Il voulait cependant se débarrasser de sa personne, et, le sachant bien fortifié, muni d'armes, de munitions de toute espèce, et comptant sous ses ordres plus de deux cents hommes dont le nombre ne manquerait pas de se grossir de ceux qui, à contre cœur, s'étaient soulevés, il craignit de voir échouer son entreprise. Dans cette position, il se réjouissait du mal que les mutins pourraient faire à de Thoisy; mais, voulant se ménager une porte de sortie, il écrivit au père Armand, supérieur et préfet de la mission des dominicains, pour le prier de dire au lieutenant-général pour le roi, qu'il n'avait nullement trempé dans ces complots. Il lui recommandait surtout d'employer tout son crédit afin d'empêcher qu'il ne lui fût rien fait.

Poussant encore plus loin la dissimulation, il fut jusqu'à prier le père Dutertre d'aller à la Basse-Terre pour s'interposer entre les séditieux et de Thoisy, lui assurant qu'il ignorait leurs projets.

Indigné du jeu caché qu'employait Houël, ce brave et digne religieux lui répondit, qu'ayant eu à souffrir les injures de ses partisans, *quand ils n'avaient que de l'eau à boire*, il aurait à redouter leurs mauvais traitements, *à présent qu'ils avaient du Madère à discrétion*. Il se retira en lui donnant le conseil de charger de Sabouilly, que tout le monde aimait, de calmer ces esprits rebelles.

De Sabouilly se refusa d'abord à accepter cette mission; mais,

cédant aux prières du père Dutertre, ils partirent tous deux pour la Basse-Terre.

De Sabouilly se rendit chez le général de Thoisy, et, par ses menaces, fit cesser les escarmourches que les plus hardis des séditieux commençaient à diriger contre les sentinelles qui veillaient à sa sûreté. Ceux-ci avaient même déjà tiré quelques coups de feu sur elles.

Les chefs de la révolte, intimidés par la présence de ce vieil officier, cherchèrent à s'excuser en se plaignant de la compagnie, et finirent par poser les armes.

Mais les plaintes qui recommencèrent peu de temps après, mais les menaces que le peuple vociférait contre de Thoisy et ses gens, donnèrent à penser aux esprits sages que cette paix ne serait pas de longue durée.

Houël, feignant toujours de ne pas être maître des sentiments du peuple, et l'excitant en sous main à la rébellion, fut prié par le général de se rendre à la Basse-Terre.

Sa première intention était de condescendre au vœu de de Thoisy; mais il changea d'avis, et lui écrivit qu'il s'abstiendrait d'avoir avec lui une entrevue, jusqu'à ce que le roi eût annulé la déclaration lancée contre lui, pour avoir attenté à l'autorité royale. Il lui disait, qu'il trouvât bon qu'il lui envoyât les prisonniers d'État, et que, sans attendre ses ordres, il les mît en liberté.

De Thoisy, convaincu alors que Houël était d'intelligence avec les rebelles, lui écrivit une lettre dans laquelle il ne lui laissait pas ignorer toutes les impressions qu'il avait prises des diverses phases de son inexplicable conduite. Il lui rappelait que, tout aussi bien que lui, il était intéressé à la garde des prisonniers, dont ils ne pourraient disposer qu'après des ordres exprès de Sa Majesté, lesquels ne tardèrent pas à leur parvenir.

Par deux lettres de cachet, adressées à de Thoisy et à de Poincy, et portant toutes deux la date du 16 octobre 1646, il était enjoint à ces deux chefs d'opérer un échange de prisonniers. De Thoisy recevait l'ordre de remettre à de Poincy ses deux ne-

veux, et de Poincy devait relâcher Duparquet et de Saint-Aubin.

Le roi, ayant appris quelques jours après la signature de ces deux lettres, que ces généraux avaient en leur pouvoir d'autres prisonniers, expédia deux autres lettres de cachet, signées du 28 octobre 1646, par lesquelles il ordonnait à de Thoisy et à de Poincy de relâcher tous les individus qu'ils retenaient en prison. A ces ordres formels, le roi ajoutait l'injonction de ne se porter à aucun acte d'hostilité, et d'attendre qu'il eût terminé les différends survenus entre de Poincy et les seigneurs de la compagnie.

De Thoisy, enchanté de pouvoir, d'après ces ordres, terminer toutes les dissensions qui existaient; et, supposant que son obéissance au roi le mettrait à même, avant peu, de jouir des prérogatives de sa charge, se réjouissait déjà, sans calculer les suites des séditions fomentées avec tant d'habileté de la part de Hoüel.

Ce fut sur ces entrefaites qu'un avis secret le mit sur la voie d'un complot tramé pour attenter à ses jours. Le premier de l'an, au moment où les compagnies iraient le saluer, il devait, si d'ici là le complot ne réussissait point, être saisi de force et embarqué à bord d'un navire, commandé par un certain capitaine Grégoire. Ayant su, en outre, que Hoüel s'était lui-même rendu en cachette à bord de ce navire, avec le capitaine duquel il s'était entendu au sujet de cet acte de violence, il ne voulut point accepter l'invitation que Grégoire lui avait faite d'aller dîner à son bord. Enfin, pour se mettre à l'abri d'un malheur inévitable, au milieu de révoltes sans cesse renaissantes, il se résolut à évacuer la Guadeloupe.

Pour accomplir son dessein, il fit, dans la nuit du 31 décembre 1646, embarquer ses meubles à bord de cette caravelle portugaise qu'il avait sauvée de la capture des Hollandais et qu'il avait achetée. Puis, étant resté à terre jusqu'au jour, il envoya près de Hoüel de Saint-Edme, avec mission de le sommer d'avoir à lui envoyer tous les prisonniers qu'il détenait, afin qu'il pût se conformer aux ordres que contenaient les lettres du roi, des 16 et 28 octobre.

Le même jour, c'est-à-dire le 1er janvier 1647, après avoir fait ses adieux aux habitants et avoir payé ceux auxquels il devait, il partit, donnant ordre aux capitaines Béliard et Grégoire, de le suivre à la Martinique. Il leur intima, en outre, la défense de passer par Saint-Christophe.

CHAPITRE IX.

SÉDITIONS AUX ANTILLES. — DE THOISY, LIVRÉ A DE POINCY, EST ENVOYÉ EN FRANCE.— PROCÈS ENTRE DE THOISY, DE POINCY ET HOUEL.

Ce n'est certes pas sans étonnement, que l'on voit la guerre civile et les séditions se perpétuer aux Antilles; et ce n'est pas sans étonnement encore que l'on voit, dans cette circonstance, ce même monarque, qui entra au parlement un fouet à la main, quelques années plus tard, se contenter d'écrire à son représentant pour lui dicter simplement des conditions et un plan de conduite. Tristes ressources, et toujours insuffisantes lorsqu'elles ne sont pas appuyées par la force.

Cette année 1647 ne fut pas heureuse pour la France. Les plénipotentiaires traitant de la paix, continuaient leurs conférences. Le maréchal de Turenne, qui reçut ordre, en conséquence du traité de neutralité signé avec la Bavière, de repasser le Rhin, entra dans le Luxembourg, n'ayant pu se faire suivre de la cavalerie allemande, qui passa aux ennemis; et, enfin, le duc d'Enghien, qui s'appela le prince de Condé depuis la mort de son père, arrivée le 26 décembre 1646, fut obligé de lever le siége de Lérida, le 17 juin.

Mineur et sous la férule de sa mère, Louis XIV ne devait, que quelques années plus tard, poser son épée victorieuse dans la balance européenne.

De Thoisy hors de la Guadeloupe, Hoüel, qui, jusqu'alors, avait agi sourdement, leva le masque, et, non-seulement s'opposa au départ des deux capitaines auxquels de Thoisy avait donné l'ordre de le suivre, mais encore autorisa Béliard à aller à Saint-Christophe, et le chargea de ses compliments pour de Poincy.

De Thoisy, arrivé à la Martinique, le 3 janvier 1647, y fut reçu aux applaudissements de tous les habitants, et fut accueilli par

les jésuites, qui lui rendirent tous les honneurs dus à sa charge.

Le 9 janvier, il défendit de nouveau aux deux capitaines Béliard et Grégoire, d'aller à Saint-Christophe, et, pour leur faire parvenir cette défense, il dépêcha à la Guadeloupe de Saint-Edme, qui devait se rendre à Saint-Christophe et remettre à de Poincy et à Duparquet des lettres, qu'il leur adressait.

Dans la lettre écrite par de Thoisy à de Poincy, il lui rappelait les démarches qu'il avait faites auprès de lui pour finir à l'amiable les démêlés qu'ils avaient eus, et l'engageait, en attendant la fin des différends qui s'étaient élevés entre lui et la compagnie, à vivre dans une intelligence convenable à leurs intérêts communs.

Il finissait en lui disant que, quels que pussent être ses arrangements avec Hoüel au sujet des conditions concernant les prisonniers, il devait penser que lui seul avait pouvoir de ratifier un échange commandé par le roi, dont il se trouvait être le seul représentant. Enfin, remettant à des arbitres le soin de vider, par leurs décisions, les querelles engagées entre eux, il lui proposait une entrevue dans le lieu qu'il lui plairait d'indiquer, lui promettant qu'il n'y serait fait mention que de leurs intérêts particuliers.

Quant à Duparquet, il lui rappelait l'intérêt qu'il prenait à sa liberté, lui mandait qu'il avait eu à se plaindre de Hoüel, et qu'il était venu à la Martinique afin de s'entendre avec les officiers de cette île relativement à son élargissement.

Outre ces deux lettres, de Thoisy envoya un de ses gardes à la Guadeloupe, intimer à Hoüel l'ordre de lui envoyer les prisonniers qu'il gardait auprès de lui. Malgré la menace qu'il avait faite de les mettre en liberté, de Thoisy savait fort bien qu'il les gardait à vue, et il le connaissait trop âpre pour s'en dessaisir sans un avantage quelconque.

Voir, page 365 *de l'édition de* 1667 *de l'*Histoire genérale des Antilles, *par Dutertre, l'ordre envoyé par de Thoisy à Hoüel.*

En quittant la Guadeloupe, de Thoisy livrait ses partisans

sans protection à la vengeance des séditieux, qui leur firent subir les persécutions les plus injustes et les plus atroces.

Hoüel, coupable d'avoir suscité les premières séditions, avait mis les armes aux mains des rebelles, et, n'étant plus maître de les arrêter, bien des crimes se commirent contre sa volonté.

La Ramée, que son zèle pour le service du roi avait porté à instruire de Thoisy des desseins de ses ennemis, fut horriblement maltraité; et, sa case pillée, ses plantations dévastées, et ses esclaves enlevés, il fut chassé de l'île et ruiné sans aucune ressource.

De la Roche, aide-major de l'île, fut condamné par le conseil de Hoüel à servir d'esclave, pendant vingt mois, à la compagnie, et tout son bien fut confisqué.

Non content de poursuivre ceux qui avaient rendu quelques services au roi, les coupables se harcelèrent entre eux, et de la Bazilière fut pendu. Dupont, major de l'île, un de ceux qui avaient été le plus dévoués aux ordres de Hoüel, fut exilé, et plusieurs de ses complices furent chassés avec lui.

Un des habitants les plus recommandables de la Guadeloupe, d'Orange, qui s'était attiré l'estime et la considération de tous, par ses charités et l'accueil qu'il faisait aux malheureux, fut un de ceux sur lesquels Hoüel s'acharna le plus.

L'ayant bâtonné lui-même, il l'appela à être jugé par son conseil; et, connaissant l'intérêt que lui portaient les religieux dominicains, il fit tout ce qu'il put pour les impliquer dans ce procès, inventant contre eux des calomnies, afin de les faire chasser de l'île.

Son conseil réuni délibérait, quand un navire espagnol vint s'emparer d'un navire mouillé en rade, et qu'on destinait à opérer le transport des religieux. Le bruit du canon fit suspendre la délibération, et l'arrêt ne fut pas prononcé.

Quant à d'Orange, privé de ses nègres, il fut condamné à payer deux mille livres de tabac, applicables à ce que voudrait Hoüel; un certain Cordon, impliqué dans ce procès, comme

son complice, fut condamné à servir trois ans la compagnie.

Un accident arrivé dans le courant de cette année 1647, et qui, plus tard, fut le thème sur lequel brodèrent les êtres superstitieux, quoique n'ayant pas trait à l'histoire, a paru cependant mériter quelque attention, et on le rapporte tel que l'ont transmis les écrivains du temps.

Devant la maison de Hoüel, s'élevait un *mai* d'une grande hauteur. Sur ce mai se trouvaient peintes les armes du roi, celles de la compagnie et celles de Hoüel. Le tonnerre tomba sur le mai, le brisa, le brûla, et le fit éclater jusqu'à l'endroit où étaient les armes du roi; celles-ci seules furent respectées, celles de la compagnie et de Hoüel disparurent.

Plus tard, en voyant cette île prospérer sous le gouvernement royal, l'on comprendra les rapprochements superstitieux que certaines personnes établissent entre ces événements surnaturels et ceux qu'amènent le temps et la politique humaine.

Tandis qu'à la Guadeloupe, Hoüel profitait de l'absence de de Thoisy pour persécuter ses partisans, de Poincy, prévenu de son départ, armait en guerre cinq navires qui, montés de huit cents hommes, sous la conduite de de la Vernade, de Giraud, d'Aubert et de Grenou, cinglèrent vers la Martinique.

Ces quatre officiers, munis des instructions de de Poincy, avaient ordre de poursuivre de Thoisy partout où il pourrait se retirer, et de s'en emparer.

La flotte étant parvenue en vue des côtes de la Martinique, le 13 janvier 1647, de Thoisy en fut averti. Il apprit que les canots envoyés à sa reconnaissance avaient été repoussés, et que, dans cette charge, il y avait eu mort d'homme. Il rassembla alors son conseil, composé des principaux officiers de l'île et des habitants les plus notables.

A l'unanimité il fut résolu que, prenant la défensive, on repousserait toute attaque; et, dans ce but, les postes, déjà bien gardés, furent doublés sur toute la ligne. Puis ensuite, pour encourager les soldats, de Thoisy leur fit faire des distributions de vin.

Cependant des communications ayant été permises avec la flotte, quelques uns de ceux qui avaient eu des rapports avec les officiers du bord, se laissèrent persuader, et insinuèrent à leurs camarades qu'il fallait, en échange de Duparquet, leur livrer de Thoisy.

Pour donner à leur trahison une couleur de justice, les officiers s'assemblèrent, le 15 janvier 1647. Dans une délibération signée des principaux d'entre eux, et par de la Pierrière lui-même, que nous savons être leur chef, en l'absence de Duparquet, il fut décidé que, par crainte de nouvelles séditions, et pour éviter de plus grands maux, ils feraient part à de Thoisy, et de la proposition d'échange, et de la volonté du peuple qui redemandait Duparquet.

De Thoisy accueillit avec le plus grand calme les officiers chargés de lui transmettre cette décision, et leur dit qu'il ne ferait rien avant qu'il n'eût reçu une réponse de de Poincy, relativement aux ordres du roi qu'il lui avait transmis.

Sous le couvert d'une fausse apparence de soumission, le complot se tramait et était sur le point de recevoir son exécution, car déjà il avait été convenu que de Thoisy livré, Giraud et Grenou resteraient en ôtage jusqu'au retour de Duparquet.

De la Pierrière, ne voulant pas prêter la main à l'arrestation de de Thoisy, Le Fort, que nous avons vu figurer déjà dans cette histoire, homme brutal et grossier, fut mis à la tête de deux compagnies de fusiliers qui cernèrent l'habitation des jésuites. De Thoisy et de Boisfaye, traîtreusement arrêtés, le 17 janvier, furent embarqués à bord d'un navire commandé par le capitaine Touzeau, pour être conduits à Saint-Christophe.

Le 22 janvier 1647, les navires qui escortaient de Thoisy passèrent à la Guadeloupe. Entre Hoüel et de Lavernade, il fut fait un traité. De Longvilliers lui fut livré de suite, et de Tréval devait également lui être livré à l'arrivée de Duparquet.

Voir, page 374 du premier volume de Dutertre, les conditions du traité passé entre Hoüel et de Lavernade.

La flottille, qui conduisait de Thoisy à Saint-Christophe, ar-

riva en rade de cette île, le 24 janvier, au bruit du canon des forts. De Thoisy écrivit à de Poincy qui, le lendemain, donna l'ordre de transférer le lieutenant-général et de Boisfaye dans une prison attenant à celle où l'on gardait Duparquet. De Boisfaye fut désarmé; mais on laissa à de Thoisy son épée.

De Thoisy, ainsi emprisonné, resta neuf jours sans entendre parler de personne, ne voyant que les gens qu'on avait attachés à son service et auxquels on avait défendu de causer avec lui. Le dixième jour, il eut une entrevue avec de Lavernade et Giraud qui l'entretinrent longtemps, mais seulement de choses indifférentes.

Pendant qu'aux Antilles, l'autorité royale était si peu respectée, le roi, par son conseil d'Etat, faisait rendre un arrêt qui donnait à de Poincy un an pour mettre ordre à ses affaires. Durant ce laps de temps, il était maintenu dans la qualité de lieutenant-général de Saint-Christophe seulement.

De Thoisy, demeurant lieutenant-général de la Guadeloupe et de la Martinique, ne devait exercer la charge de lieutenant-général sur toutes les îles qu'à l'expiration de cette année.

Cet arrêt, accompagné de deux lettres de cachet du roi, adressées à de Poincy et à de Thoisy, était signé de Paris. L'arrêt portait la date du 25 février 1647, et les lettres celle du 26 mai 1647; elles étaient contresignées : Loménie.

Voir, page 379 *et suivantes, dans Dutertre, l'extrait du registre des arrêts du conseil d'État et la teneur des lettres de cachet.*

De Boisfaye fut également de nouveau confirmé dans ses fonctions de lieutenant du grand-prévôt dans les Antilles.

Néanmoins la compagnie, par sa délibération du 26 mars 1647, voulait que de Boisfaye n'exerçât sa charge de grand-prévôt que contre les rebelles de Saint-Christophe, entendant qu'à la Guadeloupe les procès à poursuivre le fussent par les juges de l'île.

Il était décidé, par les membres de la compagnie, que de Thoisy résiderait à la Guadeloupe le temps marqué par l'arrêt du conseil d'Etat; qu'il présiderait les conseils de guerre et qu'il s'en-

tendrait avec Houel pour maintenir la paix avec les Caraïbes.

Houël, en sa qualité de gouverneur et de sénéchal, devait présider le conseil souverain et donner seul les congés. De Thoisy cependant pouvait une seule fois entrer au conseil, et, dans ce cas, la place d'honneur lui était réservée.

Il était interdit aux juges subalternes de continuer les procès dans lesquels ils auraient été pris à partie, jusqu'à ce que la prise à partie fût jugée au conseil souverain, ainsi que cela se pratiquait en France.

Enfin, il était enjoint à Houël et à de Thoisy d'observer l'édit de mars 1642, accordé par Sa Majesté aux seigneurs des îles, ainsi que le traité fait entre eux et de Thoisy. Il était, également dans l'intérêt du bien public, spécialement recommandé à ces deux chefs de vivre dans l'entente la plus cordiale.

Sorti de prison et choyé par de Poincy, Duparquet partit de Saint-Christophe, le 6 février 1647, pour se rendre à la Martinique, où il fut reçu à bras ouverts par tous les habitants.

Saint-Christophe, qui s'était montrée si rebelle aux ordres du roi, avait gémi sous l'administration sévère de de Poincy. Les habitants, ayant entendu parler de la douceur avec laquelle de Thoisy avait exercé sa charge, dans les îles où il avait résidé, se soulevèrent tout à coup, et les révoltés, au nombre de mille à douze cents, firent entendre les cris de vive le roi, vive de Thoisy !

La nouvelle de ce soulèvement parvint à de Poincy, et il fit immédiatement assembler son conseil, dont le premier avis fut de faire tuer de Thoisy ; mais, ramené à des idées plus saines par les remontrances de Giraud et d'Aubert, il fut proposé par ces deux conseillers de se débarrasser de sa présence en l'embarquant à bord d'un navire prêt à mettre en mer.

De Poincy goûta cette proposition, et il fut résolu qu'on l'exécuterait dès la nuit même. Mais comme il pouvait se faire que le peuple instruit de ce coup d'Etat s'y opposât, le nommé Laforest reçut mission, si le cas se présentait, de décharger son pistolet dans la tête de de Thoisy.

De Thoisy violemment séparé de de Boisfaye, les postes furent

doublés, et trois cents hommes cernèrent sa prison. Enlevé enfin par les ennemis que lui avait suscités la haine de de Poincy, il se vit chargé sur les épaules de deux robustes nègres, et fut déposé comme un colis à bord d'une chaloupe qui, après avoir vogué toute la nuit, s'arrêta au soleil levant à la Pointe-de-Sable.

Là se trouvait mouillé le navire du capitaine Mansel, auquel de Longvilliers remit un ordre de son oncle, qui lui enjoignait de conduire de Thoisy en France.

Dans ce même navire, de Thoisy rencontra la Ramée, capitaine de la Guadeloupe, et son lieutenant Lafontaine. Chassés par Hoüel, ces deux officiers aidèrent de Thoisy à supporter l'ennui de sa mauvaise fortune.

Attaqués en mer par un navire espagnol, de Thoisy fut prié par l'équigage et les passagers de prendre le commandement du bord. Ayant fait ses préparatifs de défense, les Espagnols, repoussés avec perte d'hommes, se retirèrent, et, le 17 mai, le navire jeta l'ancre devant Saint-Malo, où de Thoisy séjourna six semaines, poursuivant le capitaine Mansel et les autres complices de de Poincy.

Pour ne plus être à même de revenir sur les suites de ces affaires désastreuses, on sera bien aise sans doute, de savoir comment se terminèrent ces procès.

De Poincy fut condamné à payer à de Thoisy une somme de quatre-vingt-dix mille livres; Hoüel, lassé des longueurs des poursuites, transigea avec lui, et fut condamné à lui payer soixante-une mille sept cent quinze livres de petun. Ces procès duraient encore en 1651.

Durant le cours de ces procès, qui tournèrent à l'avantage de de Thoisy, les *Patrocles*, ainsi dénommait-on aux îles ses partisans, eurent, après son départ, à subir de nouvelles persécutions. Les amis de Hoüel, encouragés par lui dans leur brutalité, usaient de violence envers tous ceux qui avaient embrassé la cause du roi.

Un certain Trézel, confident de Hoüel, après avoir bâtonné Lafontaine, fut tué par lui en légitime défense.

Lafontaine passa par les armes.

De Sabouilly, que Hoüel redoutait d'autant plus que ses actions valeureuses l'avaient fait signaler à la compagnie comme étant un des officiers les plus capables de la représenter aux îles, fut obligé d'émigrer en France, où il périt bravement en combattant les ennemis du roi.

A la Martinique comme à la Guadeloupe, le pouvoir de la compagnie, par les instigations de Hoüel et de ses adhérents, était tombé dans un discrédit tel, que le commerce eut à en souffrir horriblement. Ce système, déjà nuisible à la prospérité des îles, leur devint à charge, par suite des vexations que les habitants éprouvaient des commis préposés à la surveillance de ses droits, et par les séditions sans nombre que provoquait le mécontentement des colons.

Les nombreux exilés, de la Martinique, de la Guadeloupe et de Saint-Christophe, réfugiés soit en France, soit en Hollande, soit en Angleterre ou dans les îles voisines, furent appuyés dans leurs plaintes par Camo et de la Fontaine. Ces deux officiers, ayant demandé l'autorisation d'aller à la tête des proscrits, habiter et coloniser Marie-Galante, petite île voisine de la Guadeloupe, ils obtinrent, à cet effet, une déclaration des seigneurs de la compagnie, datée du 8 février 1647.

Voir, dans Dutertre, page 399, *du premier volume de l'*Histoire Générale des Antilles, la teneur de cette déclaration, qui n'aboutit à rien ; car ces deux officiers ayant vainement cherché des avances pour cette colonisation, se retirèrent à la Martinique, où ils furent accueillis par Duparquet.

De Poincy, que nous savons paisible possesseur du gouvernement de Saint-Christophe, avait reçu de France des lettres qui lui mandaient le mécontentement qu'avait témoigné la reine, et l'accueil fait par elle à de Thoisy.

Pour éviter les dissensions, que ces bruits répandus dans l'île auraient pu fomenter parmi les partisans de de Thoisy, il feignit de vouloir établir une colonie à l'île des Vierges.

Expulser de Saint-Christophe ceux qu'il redoutait, c'eût été

d'un politique grossier, il aima mieux ruser et faire valoir ce prétexte qui servait ses projets.

Il choisit donc, pour cette colonisation, soixante hommes qui, à ses yeux, étaient les plus suspects, presque tous officiers des milices.

Dès que l'on sut que de Poincy avait confié le commandement de cette expédition à un nommé le Verrier, homme sans portée et qu'un jugement avait déjà condamné à la potence, on ne douta plus que son dessein ne fût de les reléguer dans quelque île déserte. Cette opinion ne fut plus un doûte, quand on eut vu, après leur départ, leurs biens confisqués au profit des partisans de de Poincy.

Partis de Saint-Christophe dans le courant de septembre 1647, ces soixante argonautes débarquèrent heureusement à l'île des Vierges; mais, ayant été assaillis par des myriades de *moustiques* et de maringouins, ils ne purent, le premier jour de leur arrivée, se livrer au repos, si nécessaire après les fatigues de la mer.

Ils résolurent alors de visiter l'intérieur de l'île. S'étant transportés sur les terres habitées, ils y rencontrèrent une quantité de cadavres nouvellement massacrés, ce qui leur fit supposer que les Espagnols avaient chassé et exterminé les Anglais qui l'habitaient avant eux, et que le même sort leur serait réservé, dès que les Espagnols de Porto-Rico viendraient à savoir leur venue.

En effet, le gouverneur de Porto-Rico, ayant appris que nombre d'exilés des îles françaises cherchaient à faire des établissements, fit armer une flotte de cinq navires, et son neveu, à la tête d'une infanterie formidable, fit une descente dans l'île des Vierges. Les Français, sachant qu'il n'y aurait aucun quartier pour eux, se défendirent vaillamment, blessèrent le neveu du gouverneur, chef de cette expédition, et forcèrent les Espagnols à se retirer.

Privés de leurs barques que ceux-ci avaient capturées, découragés et manquant de tout, ces malheureux Français périrent de misère.

Onze des plus hardis, ayant osé se risquer sur un radeau, furent,

après avoir couru les dangers les plus grands, recueillis par un capitaine espagnol. Touché de leur dénûment et de leurs maux, il les conduisit à Saint-Jean-de-Porto-Rico, où don Francisco Maldonado, gouverneur pour Sa Majesté de l'île et de sa capitale, leur donna aide et assistance.

Ainsi fut réalisé ce que s'était promis de Poincy; ces hommes, d'un courage éprouvé et si propres à la colonisation des Antilles, furent sacrifiés aux craintes qu'ils avaient inspirées à un chef qui, lui-même, avait donné l'exemple de la rébellion.

CHAPITRE X.

ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS FAITS DANS DIVERSES ILES, PAR DE POINCY, HOUEL ET DUPARQUET.

Les Hollandais, auxquels l'Europe dut le commerce d'interlope qu'ils établirent dans toutes leurs colonies, avaient, en 1630, reconnu l'importance du cap, où Vankisbek avait été chargé par eux de jeter les fondements de leur grandeur future.

Poursuivant les Portugais partout, où ils pouvaient les atteindre, leurs luttes dans l'Inde furent les préludes des guerres que ces deux nations devaient se faire en Amérique. Ayant attaqué leurs ennemis, en 1624, ils s'emparèrent du Brésil, en furent chassés en 1626, et en redevinrent les possesseurs en 1637; mais, comme il arrive toujours entre des conquérants éloignés et des sujets égaux en armes et qui veulent se défendre, cette domination ne dura guère, et finit comme la première.

Au milieu de ces conflits, ils sentirent l'importance des îles Antilles, et posèrent camp à Saint-Eustache. Vers le commencement de l'année 1648, les Espagnols, qui avaient trop à faire de conserver leurs grandes possessions des Antilles, détruisirent les forteresses et les bastions qu'ils avaient élevés à Saint-Martin. Adriensen Abraham, gouverneur de l'île de Saint-Eustache pour le prince d'Orange, comte de Nassau, donna alors commission à Martin Thomas d'aller occuper, pour les seigneurs des États de Hollande, l'île de Saint-Martin, que les Espagnols venaient d'abandonner.

Située par le 18e degré 4 minutes 26 secondes de latitude nord, et par le 65e degré 25 minutes 34 secondes de longitude occidentale, Saint-Martin gît à quarante-cinq lieues dans le nord-nord-ouest de la Guadeloupe, entre les îles de Saint-Barthélemy et de l'Anguille, au nord-ouest de la première, et au sud-ouest de la seconde.

Malgré ses six lieues de longueur, ses cinq lieues de largeur et ses dix-huit lieues de circonférence, cette île a moins de terrain que cette surface ne paraît l'indiquer, ses côtes étant coupées par des baies profondes et renfermant dans ses terres de vastes étangs.

Ce fut donc dans le courant de 1648 que Martin Thomas prit, au nom des Etats de Hollande, possession de cette île, d'après l'avis que le gouverneur de Saint-Eustache reçut du départ des Espagnols. Cet avis lui avait été donné par quelques Français et quelques Hollandais.

Ces transfuges, faisant partie des troupes espagnoles, s'étaient cachés dans les montagnes, lors de leur passage, et, après leur départ, prirent acte de possession de cette île au nom de leurs gouverneurs, se promettant de les prévenir.

Parmi ceux qui étaient demeurés à Saint-Martin pendant que leurs camarades avaient été chercher des secours dans les îles habitées, se trouvait un nommé Fichot, Français doué d'un courage à toute épreuve et d'une grande perspicacité.

Fichot, ayant vu débarquer les Hollandais, se douta bien que de Poincy ne savait pas ce qui se passait, et qu'on s'était joué de lui. Aussi ne manqua-t-il pas de lui en donner connaissance à la première occasion qui se présenta.

De Poincy, faisant valoir les droits que lui donnait la présence des Français à Saint-Martin, et ceux d'une prise de possession qu'il faisait remonter en 1638, envoya immédiatement, après ce que lui fit savoir Fichot, trente colons commandés par de la Tour.

Les Hollandais s'opposèrent à leur débarquement, et, de retour à Saint-Christophe, de la Tour donna à de Poincy copie de la commission que Thomas Martin avait reçue du gouverneur de Saint-Eustache pour l'occupation de cette colonie. De Poincy envoya alors son neveu de Longvilliers, à la tête de trois cents hommes, avec des ordres formels, qui portaient de tenter des voies de conciliation d'abord, mais de ne pas souffrir la moindre impertinence, et de repousser la force par la force.

La commission délivrée à de Longvilliers était datée du 16 mars 1648.

Parvenu en rade de Saint-Martin, le 17 mars 1648, de Longvilliers dépêcha un de ses officiers au commandant hollandais, qui, voyant les Français en nombre suffisant pour se faire respecter, leur accorda ce qu'ils demandaient. Le 23 mars 1648, il fut passé un traité entre Robert de Longvilliers et Martin Thomas, par lequel l'île restait indivise entre les Français et les Hollandais.

Voir, dans Dutertre, volume 1er, page 412, les clauses et conditions du traité.

Ce traité, ainsi passé entre les Français et les Hollandais, sur un monticule, où s'étaient réunis les chefs des deux nations, et auquel on donna le nom de Montagne-des-Accords, de la Tour resta gouverneur, sous de Poincy de la partie française de Saint-Martin.

Encouragé par ce succès, de Poincy, dès cette même année 1648, forma un établissement dans l'île de Saint-Barthélemy, dont il confia le commandement à Jacques Gente qui, sous ses ordres, comptait cinquante hommes destinés à cette colonisation.

Trop peu importante pour occuper une place considérable dans cette histoire, Saint-Barthélemy, que nous y verrons néanmoins figurer, est située par le 17e degré 55 minutes 53 secondes de latitude nord, et le 65e degré 10 minutes 30 secondes de longitude occidentale, à quarante lieues dans le nord-nord-ouest de la Guadeloupe, à quatre lieues dans le sud-est de Saint-Martin, et à six lieues de Saint-Christophe.

N'ayant que huit lieues de tour, cette île, dont le port serait excellent s'il était à l'abri des vents du nord et de l'ouest, s'accrut par les soins de quelques habitants de Saint-Christophe, et, particulièrement, par ceux d'un nommé Bonhomme. Ils y formèrent des habitations, sur lesquelles ils mirent des Français, engagés, et des nègres ayant des commandeurs pour les conduire. Mais, comme c'était plutôt pour complaire à de Poincy que pour

en tirer du profit, chose à laquelle était peu propre la nature de son sol, il ne faut pas s'étonner si elle n'a jamais été bien peuplée. Plus tard, ravagée par les Caraïbes, nous la verrons successivement passer en d'autres mains, revenir à la France, et puis enfin appartenir définitivement à la Suède, en 1784.

Pendant que de Poincy colonisait Saint-Martin et Saint-Barthélemy, Hoüel, de son côté, faisait planter le pavillon français sur quelques îlots avoisinant la Guadeloupe. Le 18 octobre 1648, du Mé, à la tête de trente Français, prenait possession des Saintes, ainsi nommées, parce que Christophe Colomb les découvrit quelques jours après la Toussaint et les appela *los Santos*.

Situées par le 15e degré 54 minutes 30 secondes de latitude nord, et par le 64e degré 1 minute 40 secondes de longitude ouest de Paris, ces îles ne purent être occupées par cet officier, la seule source, qui alimentait la colonie, ayant tari par suite d'une sécheresse imprévue.

Du Mé revenu à la Guadeloupe, ce ne fut qu'en 1652 que Hazier Dubuisson y fut envoyé avec un assez bon nombre d'hommes, qui s'y établirent.

Leurs descendants s'y maintinrent sous la protection et la dépendance de la Guadeloupe.

Marie-Galante, située par le 16e degré 3 minutes de latitude, et par le 63e degré 29 minutes de longitude ouest de Paris, tentait depuis longtemps l'esprit dominateur de Hoüel.

Cette île fut découverte par Christophe Colomb, dans son troisième voyage, le 3 novembre 1493. La compagnie française des Iles de l'Amérique, voulant y faire un premier établissement, en avait, dès le 31 mars 1645, nommé gouverneur d'Aubigné, qui n'exécuta pas son traité. Les deux capitaines de Saint-Christophe, Antoine Camo et de la Fontaine furent, comme nous le savons, nommés, le 8 février 1647, pour y aller commander conjointement, et ne purent s'y rendre faute d'avances.

Les Caraïbes l'occupaient donc paisiblement, lorsque, le 8 novembre 1648, Hoüel y fit passer cinquante Français sous le commandement de Le Fort, que nous avons vu figurer dans l'arresta-

tion de de Thoisy, et qui avait quitté la Martinique pour cause de mécontentement.

Ils s'établirent à Marie-Galante; mais ils eurent beaucoup de peine à s'y maintenir contre les naturels. Déjà ils avaient construit un petit fort, planté des vivres et du petun, et commençaient à y prospérer, lorsque Le Fort déserta avec quelques uns de ses compagnons, pour retourner à la Martinique, auprès de Duparquet. Cette défection arrêta les progrès de la colonie; Hoüel cessa alors d'y envoyer des renforts, et se contenta d'y entretenir trente hommes.

Encouragés par le petit nombre de défenseurs que comptait Marie-Galante, les Caraïbes de la Dominique, qui avaient à venger des outrages faits à leurs femmes et à leurs filles par des colons de la Martinique, et qui savaient, par avance, que leurs tentatives contre cette île seraient infructueuses, firent une descente à Marie-Galante, dans le courant de l'année 1653. Ils en surprirent les habitants, les massacrèrent, et mirent le feu au fort et dans toutes les cases, qu'ils pillèrent.

Hoüel, voulant conserver cette colonie sous sa domination, y envoya son frère, le chevalier Hoüel, avec cent hommes.

Ce nouveau gouverneur de Marie-Galante avait ordre de la fortifier, de se méfier des sauvages, sans toutefois exercer contre eux aucun acte d'hostilité.

Étant descendu dans l'île, dans le courant d'octobre 1653, le chevalier Hoüel brûla tous les carbets (1) dans lesquels auraient pu se retirer les sauvages. Donnant lui-même l'exemple à ses hommes, il parvint, en moins de trois mois, à construire un fort et des palissades, qui le mettaient à l'abri d'un coup de main de la part de ces farouches ennemis.

Ces préparatifs de défense faits, en cas d'attaque, le chevalier Hoüel confia le commandement de Marie-Galante à de Blagny, et revint à la Guadeloupe, où il s'apprêta à aller faire la

(1) Le mot carbet, qui en langage caraïbe veut dire réunion, est pris ici dans son acception la plus générique, et indique un village ou une réunion de cases.

guerre aux sauvages qui s'étaient retirés à la Dominique. Débarqués dans cette île, les Français eurent raison de ces cruels ennemis, qui ne perdirent pas courage et dirigèrent une seconde tentative contre la colonie de Marie-Galante.

Secourus par Des Cerisiers, que Hoüel avait dépêché à son frère, avec quelques soldats, ils taillèrent les sauvages en pièces, et les forcèrent à la retraite.

Rentrés dans leurs bois, les Caraïbes, sans avoir fait aucun traité, reparurent sur les marchés de la Guadeloupe, et recommencèrent leurs trafics habituels avec les colons de cette île.

Vers l'année 1648, quelques vaisseaux, venant sans doute d'Afrique, portèrent la peste aux Antilles, et, pendant dix-huit mois, cette contagion désola Saint-Christophe par les ravages qu'elle y fit. De cette colonie la peste s'étendit sur la Guadeloupe, où elle jeta l'alarme; Dutertre, qui en parle, ne nous dit point si les colonies voisines s'en ressentirent.

Le père supérieur des dominicains de la Guadeloupe, et deux de ses missionnaires, en furent victimes, en octobre 1649. Ces religieux, réduits au nombre de deux pour le service spirituel de la colonie entière, reçurent de France un renfort de quatre frères provenant du couvent de cet ordre, situé à Paris, rue Saint-Honoré.

La Grenade, qui est située par le 12e degré 2 minutes 54 secondes de latitude septentrionale, et par le 64e degré 8 minutes 15 secondes de longitude, avait attiré l'attention de de Poincy, dès 1638. Mais son éloignement de Saint-Christophe ne lui permit pas de s'en emparer, malgré les rapports avantageux que lui en avait fait de Bonnefoy, qui l'avait visitée à son retour d'un voyage à la terre ferme.

Déjà Aubert, pendant ses difficultés avec Hoüel, y avait fait passer, de la Guadeloupe, un nommé Postel, pour en prendre connaissance, et s'y serait établi si Hoüel ne l'en eût empêché.

Enfin, la compagnie, sur ce qu'on lui dit du sol de cette île, avait, le 10 juillet 1645, pourvu de Noailly d'une commission pour l'habiter et pour y commander en qualité de gouverneur.

De Noailly, n'ayant pu exécuter ce projet, la compagnie passa ses pouvoirs à de Beaumanoir, le 11 juillet 1646, mais lui-même ne put faire les fonds nécessaires pour cette colonisation.

Duparquet, dont la réputation s'était étendue sur toutes les îles, et qui avait su s'attirer l'estime des sauvages, fut invité, par les Caraïbes de la Grenade, à venir former, dans leur île, un établissement.

Preuve incontestable que les Européens, avec des idées d'équité et de justice, auraient pu associer ces premiers habitants des Antilles à la prospérité de nos colonies, et en faire des sujets soumis aux lois de la métropole.

Afin de pouvoir exécuter ce projet, qui lui souriait, Duparquet fit publier à la Martinique une exemption de droits pour tous ceux qui voudraient coopérer à cette expédition. Il choisit, sur le grand nombre de ceux qui se présentèrent, deux cents vieux colons expérimentés, faits aux cultures du pays, et, de plus, gens de métier, chose importante dans une entreprise de ce genre.

Les le Comte, ses cousins, Le Fort et Marquis, s'embarquèrent avec lui, le 11 juin 1650, dans deux navires qui les déposèrent à la Grenade, quatre jours après.

Reçu par Kéroüane, capitaine-général des sauvages de la Grenade, Duparquet fit planter la croix, arbora les couleurs de la France, les armes du roi, et fit monter une maison qu'il entoura de fortes palissades, le tout protégé par deux canons et quatre pierriers.

Kéroüane, dont l'accueil avait été bienveillant, quoiqu'il vît Duparquet en état de se défendre, lui dit néanmoins que les sauvages ne consentiraient à le laisser paisiblement jouir de la possession de l'île que lorsque, en échange, ils auraient reçu des marchandises.

Duparquet, enchanté de trouver l'occasion de légitimer sa prise de possession, leur donna *des serpes*, *des rassades*, *des cristaux*, *des couteaux* et deux barils *d'eau-de-vie;* mobiles puissants qui assuraient aux Européens un avantage incontestable sur leurs adversaires.

Ayant ainsi établi sa colonie, avec l'agrément des sauvages, fait opérer des défrichements et cédé des terrains à ceux qui l'avaient suivi, Duparquet retourna à la Martinique, laissant le commandement de la Grenade, sous lui, à un des le Comte, son cousin.

Le Comte, d'un caractère fort doux, s'attira les bonnes grâces des colons, mais ne put empêcher que les sauvages ne se ruassent sur leurs plantations.

Duparquet, instruit par lui des hostilités des Caraïbes, lui envoya trois cents hommes de renfort, avec l'ordre de les poursuivre et de ne leur faire aucun quartier.

Battus en diverses rencontres, les Caraïbes de la Grenade, joints à ceux de la Dominique et de Saint-Vincent, attaquèrent les Français dont ils ne purent repousser le choc.

Réfugiés sur une montagne, de laquelle ils furent débusqués, les Français firent main-basse sur tous ceux qu'ils rencontrèrent, et les poursuivirent avec un acharnement tel que, pour échapper à leurs coups, ces malheureux se jetaient tête baissée dans les précipices, préférant ce genre de mort à celui qui leur était réservé par leurs ennemis victorieux (1).

Après cette déroute, les Français, ayant ravagé les carbets où se retiraient ordinairement les sauvages, pensaient que, lassés de les attaquer, ils auraient du répit; cet espoir fut vain, car, quelque temps après cet échec, ceux-ci tentèrent une seconde attaque, dans laquelle ils furent encore battus.

Les colons de la Grenade eurent, à la suite de ce combat, à déplorer la perte de le Comte, qui, tout fier de l'avantage qu'il ve-

(1) De cette montagne, dit Dutertre, ils se précipitaient dans la mer, ce qui lui fit donner le nom de montagne des Sauteurs.

Le Français, né malin et spirituel, dit Raynal, sait assaisonner par un bon mot ou une plaisanterie les actions les plus cruelles.

Comment, dit le même auteur, ce peuple frivole perdrait-il, dans les contrées éloignées, le ton de plaisanterie qu'il garde dans son pays, au milieu des plus grandes calamités?

Les souffrances lui suggèrent, même sur un matelas d'hôpital, un mot bizarre qui fait sourire ses camarades, aussi maltraités que lui.

nait de remporter sur les sauvages, se noya dans le trajet qu'il fit par mer, pour revenir à la Basse-Terre de l'île, qu'occupaient les Français.

Duparquet, averti de la mort de le Comte, et craignant que Le Fort, dont il connaissait le caractère hautain, ne voulût s'emparer du commandement de l'île, en sa qualité de premier capitaine et de major, y envoya Cacqueray de Valmenier, avec la commission de gouverneur.

Le pressentiment de Duparquet ne se réalisa que trop. Le Fort, non-seulement refusa de reconnaître de Valmenier, mais encore se retira dans sa maison, où il soutint une espèce de siége, dans lequel il y eut quelques blessés. Lui-même, atteint d'une blessure au pied, fut fait prisonnier, et on le soupçonna de s'être empoisonné, pour échapper au châtiment qui lui était réservé.

Marquis, son complice, condamné par du Coudray, juge de la Martinique, à être pendu, en appela de sa sentence au conseil souverain de cette île. Sa peine fut commuée par le conseil en un bannissement, mais, il ordonna la confiscation de tous ses biens.

Sous le gouvernement de de Valmenier, la Grenade éprouva quelques attaques de la part des Caraïbes. Cette île, constamment en butte aux escarmouches de ces sauvages, nécessita de grandes dépenses de troupes, qui coûtèrent beaucoup d'argent à Duparquet.

Ce fut dans une des expéditions des Caraïbes à la Grenade, qu'ils passèrent par Saint-Barthélemy et égorgèrent tous les premiers colons que de Poincy y avait établis.

Après la colonisation de la Grenade, Duparquet songea à celle de Sainte-Lucie ou Sainte-Alousie, dont on trouvera le narré dans les Annales du Conseil Souverain de la Martinique. Le lecteur, quel qu'il soit, ne pourrait avoir une idée complète de l'histoire que l'on traite, s'il ne prenait une connaissance des faits politiques et législatifs que renferme cet ouvrage.

CHAPITRE XI.

LA COMPAGNIE VEND SES COLONIES AUX DIVERS GOUVERNEURS QUI LA REPRÉSENTENT AUX ANTILLES.

La France entière, occupée de la puissance ou de la chute de Mazarin, des questions du toisé, de la paulette, de l'arrêt d'union, de l'article de sûreté (liberté individuelle), qui furent les préludes des guerres de la Fronde, n'avait pas prêté une attention suivie aux guerres civiles qui avaient miné la prospérité non encore affermie des colonies.

Mais en revanche, dans ces îles, conquises à la France par le génie aventureux de quelques gentilshommes, se trouvait déjà, à cette époque, une population remuante, avide de fortune et cherchant à agrandir le domaine de la France. Nos colons alors, mettant la main aussi bien à la serpe qu'au glaive qui devait terrasser leurs envieux, venaient donc de planter leurs tentes sur les îles qui avoisinaient nos trois grandes possessions des Antilles.

Le 30 janvier 1648, l'Espagne et la Hollande avaient, à Munster, signé un traité de paix, par lequel le roi d'Espagne renonçait, pour lui et ses successeurs, à tous ses droits sur les Provinces-Unies, qu'il reconnut, après une guerre de quatre-vingts ans, pour États souverains et libres.

Les colonies, liées d'intérêt avec cette puissance qui les secourut si à propos dans diverses circonstances, s'étaient, dans plusieurs séditions, soulevées contre les droits exclusifs que s'arrogeaient les directeurs de la compagnie française des Iles de l'Amérique.

Minée par suite de l'insubordination des chefs qu'elle avait préposés au gouvernement des Antilles, la compagnie, qui avait jugé que l'intention de ses représentants aux îles était de se rendre maîtres des terres sur lesquelles s'étendait leur puissance, se réunit en assemblée générale, le 15 mai 1648, pour délibérer sur

les moyens à prendre afin de couper court au mal qui régnait.

Effrayée des pertes qu'elle avait subies, et voulant rétablir les choses, il fut convenu que chaque intéressé fournirait quatre mille livres pour chacune des parts qu'il avait en la compagnie.

Comme mesure à prendre, il fut résolu, séance tenante, que le procès intenté contre de Poincy serait suivi avec opiniâtreté, et que les pièces en seraient remises à Berruyer. Le soin de poursuivre cet officier-général, qui n'avait, depuis longtemps, tenu compte à la compagnie d'aucun de ses droits, lui était confié.

Ces deux clauses, qui nécessitaient une mise de fonds de la part des seigneurs de la compagnie, jointes aux questions graves qui se traitaient dans la politique européenne, corroborées en outre par une lettre de Houël, qui répondait aux plaintes que la compagnie lui avait faites, au sujet de ses dépenses excessives et du profit si limité qu'elle retirait de la Guadeloupe, firent réfléchir ces spéculateurs, trompés dans leurs espérances de fortune.

De plus, ayant déjà été avisés que, si la compagnie se refusait à payer les sommes qu'elle devait à la Guadeloupe, Houël s'en chargerait, moyennant la cession de Marie-Galante, à la condition de droits fort minimes, ils pesèrent toutes ces raisons qui les décourageaient, et prêtèrent l'oreille aux offres qui leur étaient faites. Les gouverneurs des îles, de leur côté, en agissant si mal au point de vue des intérêts de la compagnie, n'avaient pour but que de satisfaire leur cupidité, et de se rendre possesseurs de ces colonies éloignées de la métropole.

Houël, prévenu que la compagnie avait déjà mis en délibération les offres de de Poincy, envoya, le 13 novembre 1648, et par duplicata, le 14 mars 1649, une procuration à son beau-frère, de Boisseret, pour acheter, conjointement avec lui, la Guadeloupe, Marie-Galante et les Saintes.

Dans sa lettre à de Boisseret, datée du 4 juillet 1649, ses instructions portaient, qu'il ne devait pas négliger cette acquisition, et qu'il devait la faire à quelque prix que ce fût. « Cette affaire » est de telle conséquence et si avantageuse, disait Houël à son » beau-frère, que j'espère d'en faire de la terre le fossé, et ne pas

» débourser un sol pour payer la compagnie, en vous envoyant tous
» les ans des marchandises ou des effets pour des sommes consi-
» dérables. » (Dutertre, vol. 1er, page 443.)

Et puis enfin, pour engager de Boisseret à ne pas régliger une affaire qu'il considérait comme un coup de fortune, il lui disait qu'il était à même de récolter du sucre dont les quantités augmenteraient chaque année.

De Boisseret, vaincu par l'appât irrésistible d'une fortune considérable, et comptant sur les promesses que lui faisait son beau-frère, transmit à la compagnie ses offres, qui furent accueillies, à la condition que, dans les contrats de vente, il ne serait point fait mention de Houël.

« En conséquence, le 4 septembre 1649, par-devant Oger et
» Morel, notaires, il fut, par la compagnie, vendu à de Bois-
» seret les quatre îles de la Guadeloupe, de Marie-Galante, de la
» Désirade et des Saintes, pour une somme de soixante mille li-
» vres, et pour six cents livres de sucre fin, chaque année. »

Dans un second contrat, passé le même jour, et par-devant les mêmes notaires, de Boisseret s'était acquis la possession des maisons, forts, ustensiles, magasins et esclaves que possédait la compagnie dans ces îles, pour une somme de onze mille cinq cents livres, payables à Rozée, marchand à Rouen. Une somme de quinze cents livres en argent comptant, le libéra de la rente de six cents livres de sucre.

De Boisseret, en outre, s'engageait à payer les dettes passives de la compagnie dans les îles cédées, pour soixante-treize mille livres.

Houël, outré contre son beau-frère, au seul nom duquel avaient été passées les ventes mentionnées, fit tant par ses cris et ses menaces, que sa sœur décida son mari à l'associer dans cette affaire, dont le profit lui échappait.

En société avec son beau-frère pour l'achat des îles, et affranchi du joug de la compagnie, Houël ne s'appliqua plus qu'aux moyens à employer pour évincer de Boisseret, et le forcer à lui vendre sa part.

Manquant à toutes ses promesses, et se livrant à toutes sortes d'exactions, afin d'en arriver à son but, Hoüel reçut de France l'avis que la maréchale de Guébriant et le prince d'Aubigny traitaient avec de Boisseret l'achat de la Guadeloupe.

Inquiet de ces bruits alarmants, Hoüel ne négligea rien pour s'attacher les habitants et les officiers de la Guadeloupe; il y fit des dépenses considérables, remit aux colons une partie des droits qu'il devait percevoir, et laissa entendre que, non-seulement la Guadeloupe, mais encore la Martinique et Saint-Christophe armeraient en sa faveur.

Sur ces entrefaites, Duparquet fut avisé par Berruyer, un des principaux actionnaires de la compagnie, que son intention était de lui céder la propriété des îles qu'il gouvernait. Il vint en France, comme on le verra dans les Annales, et traita de la Martinique, de Sainte-Lucie, de la Grenade et des Grenadins, pour une somme de soixante mille livres. Ayant été présenté au roi, il obtint de lui des lettres-patentes du mois d'août 1651, qui le confirmaient dans son poste de lieutenant-général des îles dont il venait de faire l'acquisition.

De Poincy, qui, le premier, avait fait des offres à la compagnie, fut le dernier avec lequel elle traita de la vente de Saint-Christophe et des îles adjacentes.

Le bailli de Souvré termina cet achat pour le compte de l'ordre de Malte, le 24 mai 1651, moyennant une somme de cent vingt mille livres. En reconnaissance de cette acquisition, le grand-maître de l'ordre honora de Poincy du titre de bailli.

Mis en possession de ses nouveaux domaines, l'ordre de Malte confirma de Poincy dans sa charge, après avoir envoyé toutefois de Montmagny à Saint-Christophe, pour lui succéder en cas de mort. Arrivé dans cette île, ce chevalier, qui avait acquis de la réputation au Canada, s'aperçut que sa présence contrariait de Poincy. Il se retira, en conséquence, à la ferme de Cayonne, chef-lieu de la commanderie, et y vécut en homme privé, avec un de ses amis, Ménager, qui l'avait suivi à Saint-Christophe.

Il y attendait paisiblement la mort de de Poincy, quand une

maladie imprévue vint l'enlever, lui-même, dans le courant de l'année 1657.

Voulant pourvoir à son remplacement, l'ordre de Malte y envoya les chevaliers de Saint-Jure et de Sales. Le premier, n'ayant pu s'entendre avec de Poincy, s'en retourna; le second demeura à Saint-Christophe, et succéda à cet officier, comme nous le verrons dans la suite de cette Histoire.

Les Antilles, passées ainsi des mains de la compagnie dans celles de chefs intéressés à leur prospérité, devaient prétendre à des lois qui agrandiraient le cercle de leurs transactions, et les mettraient à même de se relever des secousses que leur avait values l'égoïsme des opérations commerciales d'une société usant immodérément de ses priviléges exclusifs. Les nouveaux seigneurs des îles Antilles, s'ils eussent compris leurs intérêts, en rattachant ces terres lointaines à la métropole, en encourageant des débouchés aux produits français, et en instituant des primes aux manufactures naissantes, eussent pu maintenir leur autorité et pousser l'agriculture et l'industrie vers des progrès rapides. Quoique dans cette seconde période de leur existence, elles aient subi des secousses fréquentes, on ne saurait néanmoins reprocher à ces premiers seigneurs des îles de n'avoir pas, dans bien des occasions, cherché à les affranchir des ténèbres qui les environnaient. La nation ne retira pas un profit bien considérable de ces colonies, que la Hollande continua à approvisionner. Sa marine, plus puissante que la nôtre, enlevait à la France l'exportation de ces denrées coloniales, dont nos marchés furent souvent dépourvus.

Branches d'un gouvernement, les colonies sont, comme lui, une nécessité des sociétés qui s'agrandissent. L'esprit humain a eu besoin d'y appliquer les arts. Or les arts pouvaient-ils se développer dans des pays soumis à l'exigence de commerçants avides? Si l'agriculture est demeurée si longtemps dans l'enfance, aux Antilles, ne doit-on pas s'en prendre aux vues étroites auxquelles se voyaient contraints des gens éloignés de la civilisation? Dans nos îles, une amélioration devenait un surcroît d'impôts, qui

grossissait les revenus de ceux appelés à les protéger. Encore, dans ce grand siècle d'industrialisme, que le colon se permette un essai, qu'il atteigne la perfection, et qu'il parvienne à donner à sa denrée une nuance suspecte, et les droits exhorbitants dont il la verra surchargée, le forceront à renoncer à ses machines fabuleuses qui la lui donnent. Il aura consacré pourtant à les acquérir une véritable fortune qui le mettrait à l'abri de la misère qui le menace (1).

Une telle digression peut avoir un but que l'on comprendra facilement, mais ne saurait être prolongée dans un livre historique. Si notre narration a été suspendue par des réflexions naturellement amenées, nous réclamons l'attention du lecteur que nous allons faire assister à d'autres scènes.

(1) Quelques unes de ces machines, qui servent à la fabrication du sucre, coûtent jusqu'à cent cinquante mille francs.

CHAPITRE XII.

DE POINCY CHASSE LES ESPAGNOLS DE SAINTE-CROIX. — HOUEL PART POUR FRANCE. — GUERRE AVEC LES SAUVAGES. — LE MAJOR PENN. — PASSAGE D'UNE FLOTTE ANGLAISE AUX ANTILLES.

Dans le chapitre VI, on a fait savoir, en parlant du capitaine Thomas Paul et de la trahison dont il avait été victime, comment les Anglais, après avoir chassé les Hollandais de Sainte-Croix, en étaient demeurés les seuls maîtres. Ces scènes de carnage s'étaient passées en l'année 1646.

Cette colonie, depuis lors, avait pris un tel accroissement, que les Espagnols, jaloux de voisins dont ils redoutaient la puissance, levèrent douze cents hommes, et les embarquèrent sur cinq vaisseaux, le 10 août 1650. Descendus à Sainte-Croix, protégés par la nuit, ils surprirent les Anglais, les chargèrent, leur tuèrent cent vingt hommes, et forcèrent les autres à se réfugier dans les bois.

Ne comptant pas sur la clémence de leurs vainqueurs, et prévenus qu'aucun quartier ne serait fait, ni à eux, ni à leurs femmes, s'ils ne consentaient à quitter l'île, les fuyards envoyèrent auprès du gouverneur anglais de Saint-Christophe, qui les fit prendre par ses barques, et transporter hors du pays envahi par les Espagnols.

Le départ des Anglais de Sainte-Croix ne tarda pas à être connu des Hollandais. Croyant avoir des droits sur cette île, ils formèrent une expédition, dans le but de l'occuper de nouveau. N'ayant pris aucune des précautions que nécessitait une pareille entreprise, ils débarquèrent sous le fort où se trouvaient une soixantaine d'Espagnols, qui les accueillirent à coups de fusil, leur tuèrent du monde, et firent quelques prisonniers qu'ils enchaînèrent. Le reste se sauva dans les bois.

De Poincy, prévenu de ce qui s'était passé à Sainte-Croix, et

ne voulant pas laisser échapper cette occasion d'agrandir les possessions des Français aux Antilles, conçut le dessein d'y faire une descente.

Dans ce but, de Vaugalan fut chargé, à la tête de cent soixante des plus braves soldats de Saint-Christophe, d'aller s'établir à Sainte-Croix, et de prendre possession de la forteresse qu'y occupaient les Espagnols, au nom du roi de France.

Embarquées à bord d'un navire et d'une barque, les troupes françaises se donnèrent rendez-vous à une lieue de la forteresse.

Poussée par le vent, la barque, montée de trente-cinq à quarante hommes, fut séparée du navire. Contrainte de passer devant le fort, elle alla mouiller un peu au dessous.

Surpris par les Espagnols, ces braves, après des prodiges de valeur, furent taillés en pièces, et il ne s'en sauva que trois, qui se réfugièrent dans les bois.

De Vaugalan n'avait pas entendu parler de ses soldats, qu'il attendit vainement pendant trois jours au rendez-vous convenu. Ignorant toujours leur sort, il marcha avec les cent vingt hommes qui lui restaient, contre les Espagnols.

Sommés d'avoir à se rendre, ceux-ci délibérèrent quelques jours; mais, effrayés de la résolution des Français et de la bonne tenue qu'ils avaient sous les armes, ils capitulèrent, leur rendirent la forteresse, et s'embarquèrent, avec armes et bagages, dans un vaisseau qui leur fut donné pour les conduire à Porto-Rico.

De Vaugalan, maître de l'île, renvoya à Saint-Eustache les Hollandais, que les Espagnols avaient enchaînés dans la forteresse.

De Poincy, enchanté du succès de ses soldats, expédia de suite trois cents hommes à Sainte-Croix, afin de coloniser cette île, une des plus grandes de l'archipel des Vierges. Au détriment des promesses faites par de Vaugalan, la charge de gouverneur fut conférée à Oger. Cette injustice causa tant de chagrin à de Vaugalan, qu'il en mourut.

Basse et malsaine, cette île, nouvellement conquise, vit périr

successivement trois gouverneurs dans le courant de l'année 1651.

De Poincy, jaloux de la prospérité qu'il espérait fournir à cette nouvelle colonie, son enfant, mit tous ses soins à y faire passer du monde; mais, trop égoïste pour ne pas profiter des bénéfices qu'il aurait pu négliger d'abord dans son intérêt, afin d'en réaliser de plus gros dans la suite, il interdit à tout navire, même français, de commercer avec Sainte-Croix. Commettant, en outre, la même faute qu'il avait lui-même reprochée aux seigneurs de la compagnie, ses commis, seuls, eurent le droit de tirer de ses magasins les approvisionnements qu'il faisait vendre fort cher aux colons de Sainte-Croix, quoiqu'il achetât à fort bas prix les denrées que ceux-ci fournissaient en échange. Système destructeur, qui semble avoir pris sa source dans ce droit inique que le plus fort impose, et auquel le plus faible se soumet pour ne pas mourir de faim. Misère qui avilit celui qui est assez lâche pour user de ses droits; fantôme qui toujours, en France, s'est élevé entre les colonies et la métropole, et qui se reproduit parfois encore de nos jours!

Lassés des vexations auxquelles les soumettaient les commis de de Poincy, les habitants se plaignirent. Des plaintes, ils en vinrent aux séditions, qu'on ne put apaiser qu'en permettant aux plus mutins de quitter l'île, et en mettant quelques habitants aux fers. Moyens tyranniques, qui sont la conséquence de ce droit que la métropole s'imagine avoir acquis sur les colonies, et que nous voyons exercer, même par Saint-Christophe, colonie qui ne comptait encore que trente années d'existence sur Sainte-Croix, qu'elle avait nouvellement fondée.

De Poincy vit bien la faute qu'il avait commise, et il chercha, jusqu'en France, un acquéreur auquel il aurait pu céder Sainte-Croix. N'en ayant pu trouver, il se résolut à approvisionner un navire de toutes sortes de marchandises, qu'il expédia pour cette île, sous la conduite du chevalier de Lamothe.

Les habitants l'accueillirent; mais, s'étant saisis de lui, ils le garrottèrent, s'emparèrent de son navire, et, au nombre de deux cents, confièrent leur sort au hasard de la mer.

On suppose qu'ils parvinrent à gagner les côtes du Brésil.

De Poincy, n'entendant plus parler de de Lamothe, ni des colons de Sainte-Croix, y envoya un navire, dont le capitaine, après avoir pris connaissance de ce qui s'était passé dans l'île, ramena de Lamothe à Saint-Christophe.

De Poincy dissimula d'abord le déplaisir que lui occasionaient les nouvelles apportées par de Lamothe et le capitaine. Il envoya de nouveau quelques habitants à Sainte-Croix, et, ayant levé l'espèce d'interdiction commerciale qui pesait sur cette colonie, il permit aux colons de trafiquer avec tous les navires qui se présenteraient sur leur rade.

Encouragés par cette décision équitable, ils reprirent courage, se remirent au travail, de telle sorte qu'en 1658, lorsque du Bois vint prendre le gouvernement de la colonie, il la trouva en grande voie de prospérité. Par ses mesures prudentes, ce gentilhomme releva Sainte-Croix de sa ruine, et s'acquit une réputation de sagesse telle, qu'à la mort de de Poincy, l'ordre de Malte le maintint dans sa charge.

Dépourvue de prêtres, Sainte-Croix reçut, en 1659, les secours spirituels de deux missionnaires dominicains, que le préfet apostolique de Saint-Christophe y envoya.

Ayant anticipé sur les événements qui se passèrent à Sainte-Croix, afin de ne pas tenir l'esprit du lecteur tendu vers deux colonies à la fois, on reprend le fil de l'histoire qu'on a entrepris de tracer.

Les vœux qu'avait prononcés de Poincy ne lui permettaient pas de se marier. Désirant cependant assurer ses grands biens à sa famille, il céda ses deux commanderies à l'ordre de Malte, dont il faisait partie, à la condition qu'il disposerait de ses autres possessions. Rentré en grâce, depuis le départ de de Thoisy, il obtint du roi, par lettres-patentes du mois de mars 1653, la concession des îles de Saint-Christophe et de Sainte-Croix, en faveur des chevaliers de Malte.

Dans les lettres-patentes délivrées sous le contre-seing de de Loménie, il était spécialement dit, que le grand-maître de

l'ordre ne pourrait en confier le commandement qu'à un chevalier d'origine française et avec le consentement du roi. *Voir dans Dutertre, volume 1er, pages 456 et suivantes, le contenu de la concession.*

Vers le commencement de l'année 1654, les Hollandais, qui s'étaient emparés du Brésil, en furent à leur tour chassés par les Portugais, qui, les premiers, s'y étaient établis. Embarqués à bords de quelques vaisseaux, ces exilés vinrent chercher un asile à la Martinique.

Duparquet, touché des misères qu'ils avaient subies, allait les admettre dans son île, mais les représentations des jésuites, qui lui dépeignirent ces réfugiés comme le rebut de la juiverie des Provinces-Unies, le décidèrent à leur refuser ce qu'ils demandaient.

Hoüel, enchanté du refus de Duparquet, accueillit les Hollandais, dont les immenses richesses furent répandues à profusion sur les marchés de la Guadeloupe. Informé de ce qui se passait chez ses voisins, Duparquet se repentit d'avoir fermé son île à ces opulents étrangers; il en fit des reproches aux jésuites qui l'avaient conseillé dans cette circonstance. Aussi, quelque temps après, un navire, chargé des débris des colonies hollandaises du continent, monté de trois cents hommes, étant venu mouiller en rade du fort Saint-Pierre-Martinique, Duparquet les reçut à bras ouverts et leur assigna, pour habiter, le cul-de-sac dit aujourd'hui le Fort-Royal.

Retirés, au nombre de deux cents, dans les limites que leur avait assignées Duparquet, ces réfugiés hollandais refusèrent les gardes que ce général voulait leur donner, pour les garantir des excursions des sauvages, et furent surpris par eux. Dispersés à la suite des cruautés que ces farouches insulaires exercèrent contre eux, le plus grand nombre périt, le reste se réfugia dans les environs de Saint-Pierre, attendant une occasion propice pour retourner en Europe.

Ceux que Hoüel avait accueillis à la Guadeloupe furent plus heureux et s'y fixèrent en majeure partie ; c'est à eux que l'on

dut l'application de la terre sur le sucre. Ils installèrent aussi les premières poteries que l'on vit aux Antilles. Avant eux, toutes les formes à sucre dont on se servait aux colonies venaient de Hollande.

Croyant avoir trouvé une nouvelle fortune dans l'arrivée de ces nouveaux venus, dont les promesses avaient exalté l'esprit cupide de Hoüel, il passa avec eux un contrat, par lequel il leur faisait la cession d'une de ses habitations, pour y cultiver exclusivement la canne.

Le contrat passé, et la Guadeloupe dépourvue de presque tout son argent monnoyé, que les Hollandais avaient accaparé, ceux-ci disparurent peu à peu, n'ayant tenu aucun de leurs engagements.

L'argent était si rare, dit Dutertre, qu'en 1657 *il n'y avait pas deux cents écus de reste en argent monnoyé dans toutes les bourses de la Martinique.*

Le système d'envahissement auquel s'étaient adonnés les divers gouverneurs des colonies, devait naturellement inquiéter les indigènes des Antilles. Chassés et traqués par les colons, ils avaient peu à peu lâché pied, et puis, enfin, s'étaient réfugiés dans les îles voisines. L'occupation de Sainte-Lucie, de la Grenade et de Marie-Galante, leur faisait craindre un voisinage d'autant plus redoutable, que le nombre des Européens augmentait journellement.

S'ils eussent pensé que cette occupation se fût prolongée, ils auraient vraisemblablement déclaré la guerre aux Français, à dater du jour de leur entrée dans les îles qu'ils avaient choisies pour asile.

Disposés cependant à nous faire la guerre, ils comprirent qu'il leur fallait un prétexte. Vers le commencement de 1654, un maître de bateau ayant fait subir à un Caraïbe de Saint-Vincent un châtiment sévère, sous prévention de meurtre contre un de ses matelots, ce motif fut saisi avec empressement, dans l'intention de ruiner tous les établissements des Français. Ils nous firent donc, à cette date, une déclaration de guerre.

Située par le 13e degré 15 minutes de latitude septentrionale et le 63e degré 35 minutes de longitude occidentale, à six lieues sud de Sainte-Lucie, Saint-Vincent, que l'on pourrait en quelque sorte appeler la république des Caraïbes, était habitée par quelques Français qui, sous la foi des traités, y trafiquaient avec les naturels ; les jésuites y avaient un établissement.

A la suite d'une querelle entre un Français et un Caraïbe, le Français fut tué, et les sauvages, allant de carbets en carbets, firent prendre les armes à toutes leurs tribus, et massacrèrent tout ce qui n'était pas de leur sang.

Duparquet, dont la prévoyance ne se trouvait jamais en défaut, quand il y allait du salut de ses colonies, préféra prévenir l'attaque de ces farouches ennemis, et embarqua sur trois navires cent cinquante hommes qui, sous la conduite de de la Pierrière, firent une descente à Saint-Vincent. Ils attaquèrent les sauvages, et se rembarquèrent pour la Martinique, après avoir pillé, brûlé et ravagé, pendant huit jours, tout ce qui leur était tombé sous la main.

Vers cette époque, eut lieu, à la Martinique, l'exécution de quelques sauvages, que Duparquet, pour cause de meurtre, avait fait juger par son conseil.

Cette mesure juridique entraîna une espèce de ligue de la part des Caraïbes de toutes les îles, et, même, de quelques unes des peuplades habitant la terre ferme. Joints aux nègres marrons, ils attaquèrent, dans sa maison, Duparquet, qui, se trouvant à court de munitions, ne dut son salut qu'à son courage et à l'habileté de ses manœuvres.

Les habitants, découragés à la suite d'une attaque aussi énergique, se réfugièrent dans les bois. Secourus à temps par des Hollandais qui vendirent de la poudre et du plomb à Duparquet, ils reprirent l'offensive, et chassèrent les sauvages qui s'enfuirent, à leur tour, vers les carbets qu'ils avaient dans la partie du vent, alors non habitée par les Français. (Aujourd'hui le quartier de Sainte-Marie.)

Constamment battus et harcelés par les troupes de la Martini-

que, ils se réfugièrent à la Grenade, et demandèrent la paix, qu'ils obtinrent en 1655.

Pendant que ces scènes de carnage avaient lieu à la Martinique, Houël, dont le gouvernement ne se trouvait pas aussi inquiété, poussé par le désir de s'affranchir de l'association de son beau-frère, de Boisseret, partit pour France, en laissant, le 8 juillet 1654, le gouvernement de ses îles au chevalier Houël, son frère, et à de Boisseret, son neveu.

La Guadeloupe avait eu à souffrir du gouvernement de Houël, et bon nombre de ceux auxquels ses vexations avaient arraché des plaintes, gémissaient dans les prisons de l'île. A son départ, ses représentants ouvrirent les portes des cachots, et, sous leur sage administration, les habitants eussent joui du repos le plus complet, sans l'apparition d'une flotte, que les Anglais, sous le commandement du major Penn, envoyaient aux Antilles, avec des vues hostiles.

Ayant sous ses ordres une escadre nombreuse et dix mille hommes de débarquement, cet amiral préluda par la capture de tous les vaisseaux hollandais qu'il rencontra.

Duparquet fut prévenu des intentions du commandant anglais, par un navire de cette nation, échappé à la chasse que lui avait donnée la flotte anglaise. D'après son rapport, le major Penn avait pour mission de chasser, non-seulement les Français de Saint-Christophe, mais encore de toutes leurs possessions des Antilles. Il fit parvenir ces nouvelles aux gouverneurs de la Guadeloupe, qui, à leur tour, les transmirent à de Poincy (1).

Ayant reconnu l'impossibilité de se secourir mutuellement en cas d'attaque, et ne pouvant dégarnir leurs îles du peu d'hommes qu'elles avaient, ces chefs se résolurent et s'encouragèrent à une défense des plus vigoureuses.

Le chevalier Houël fit suspendre les travaux qu'il exécutait à

(1) Burck, dans son Histoire des colonies européennes, cherche à nier que telles fussent les intentions secrètes de Cromwell, mais l'histoire est là pour faire connaître la fausseté des manœuvres du protecteur, son alliance avec la France n'ayant eu lieu que le 2 novembre 1655.

la Guadeloupe, mit ses forts en état de défense, et, à un signal convenu, engagea tous les habitants à se ranger sous sa bannière.

Parvenue en vue des côtes de la Guadeloupe, dans le courant du mois de mai 1654, la flotte anglaise s'avança jusqu'à portée du canon; mais le major Penn, ayant vu le rivage garni de soldats protégés par des redoutes, fit mine de longer la terre comme pour chercher un lieu de débarquement.

Le chevalier Houël, qui épiait ses manœuvres, fit suivre la flotte par ses milices, dont la tenue et la résolution effrayèrent l'amiral anglais, qui cingla vers Saint-Christophe.

Les querelles survenues entre les Hollandais et les Anglais, qui accusaient les premiers d'infidélité, dans le commerce qu'ils avaient fait ensemble, et qui les accusaient également de leur avoir enlevé une des îles Moluques, dès 1623, n'avaient pu se régler sous les règnes de Jacques Ier et de Charles Ier, ces princes s'étant occupés bien plus de faire valoir leurs prérogatives personnelles, que le commerce de la nation; mais l'impudent Cromwell avait résolu de pousser au plus haut point la puissance d'un pays que sa fourberie avait placé sous sa main perfide.

L'amiral Monk avait remplacé Black. Penn avait reçu des instructions et poursuivait les Hollandais dans les mers de l'Amérique. Cromwell, dont les rapports avec la France étaient loin de se trouver en harmonie avec ses vues ambitieuses, et qui savait le fils de sa victime encore en France, donna l'ordre à l'amiral Penn de chasser les Français de Saint-Christophe.

De Poincy, lorsqu'il s'y présenta, se trouvait à la tête de ses milices. Le major Penn, dont l'armée avait eu à souffrir des maladies et de la disette, craignant d'échouer dans son entreprise, demanda la permission à ce général français, de traverser son territoire pour se rendre dans les possessions anglaises, qui avaient refusé de reconnaître l'autorité de Cromwell.

De Poincy s'y refusa d'abord; mais, ayant obtenu le renouvellement de tous les traités passés entre les Français et les Anglais de Saint-Christophe, il accéda au vœu du major Penn. Cette expé-

dition gigantesque échoua, d'après Dutertre, par suite de la lésinerie qu'on mit dans les fournitures de vivres et de munitions, qui furent faites à cette escadre, la plus considérable qui eût encore paru dans les eaux des Antilles.

Elle fut le prélude de la puissance anglaise ; car, vers la fin de 1654, Charles II, poursuivi partout par Cromwell, fut obligé de sortir de France, et se retira à Cologne. En 1655, le duc de Vendôme, ayant mis en fuite la flotte d'Espagne devant Barcelone, Bordeaux, ambassadeur extraordinaire en Angleterre, conclut un traité avec Cromwell dont la condition fut, que la France abandonnerait entièrement les intérêts de Charles II. Cromwell alors se déclara contre les Espagnols, et s'empara de la Jamaïque, en mai 1655.

CHAPITRE XIII.

LA JAMAÏQUE CONQUISE, SOUS CROMWELL, PAR LES ANGLAIS SUR LES ESPAGNOLS. — FORMATION D'UNE COMPAGNIE FRANÇAISE POUR UN ÉTABLISSEMENT EN TERRE FERME D'AMÉRIQUE. — DISPERSION DES COLONS FRANÇAIS. — BANQUEROUTE DE LA COMPAGNIE.

Située entre le 17e et le 18e degré de latitude septentrionale, la Jamaïque fut découverte par Colomb, à son second voyage en Amérique, vers le commencement de mai 1494.

Ainsi placée à l'entrée du golfe du Mexique, elle se trouve à vingt lieues au midi de l'île de Cuba, et à trente lieues à l'ouest de la partie la plus occidentale de Saint-Domingue. Sa longueur, depuis la pointe Morant, sa pointe la plus orientale, jusqu'à la pointe Negrill, sa pointe la plus occidentale, est de quarante-trois à quarante-quatre (1) lieues au plus ; et sa plus grande largeur, vers son milieu, est de seize à dix-sept lieues, diminuant vers ses extrémités qui finissent en pointe.

Elle était peuplée de naturels d'un caractère facile à se laisser influencer. Colomb parvint à calmer leurs esprits soupçonneux, et obtint d'eux la permission d'habiter cette terre qu'ils devaient, plus tard, arroser de leur sang.

La Jamaïque, dit un auteur anglais, était, avant l'arrivée des Espagnols, une des îles les plus peuplées des Antilles. Quelque temps après leur apparition, à peine existait-il quelques uns de ses naturels, qu'ils ne purent poursuivre dans les montagnes inaccessibles qui leur servaient de refuge.

La première ville fondée par les Espagnols fut Métille, qu'ils abandonnèrent successivement pour Séville, Oristan, et puis, enfin, pour San-Iago-de-la-Vega dont la situation était préférable.

(1) Lieues marines de 20 au degré, ou de 2853 toises chacune.

Le voisinage de Cuba nuisit beaucoup à la prospérité de la Jamaïque, sous le gouvernement espagnol. Gémissant sous le despotisme des gouverneurs, les habitants étaient écrasés par les impôts et se réfugiaient dans cette île voisine.

Don Diègo, fils de Colomb, qui avait obtenu le gouvernement de la Jamaïque, en posséda en propre la plus grande partie. Son fils prit le titre de marquis de Veragua qui, par les femmes, a passé dans une maison de Portugal, établie en Espagne (1).

Les Portugais, les aînés de toutes les nations modernes en colonisation, passèrent en grand nombre à la Jamaïque, et s'y adonnèrent à la culture et au commerce; mais, constamment tracassés par les Espagnols, leurs ennemis implacables, ils furent obligés de quitter l'île.

Les Espagnols eux-mêmes, outrés des vexations auxquelles ils se voyaient assujétis, portèrent leurs plaintes jusqu'au pied du trône; mais Philippe II, trop occupé de ses projets, n'écouta point les cris de ces colons qui, amollis, fatigués et ennuyés, ne prêtèrent aucun secours à leurs chefs, lors de la descente que fit chez eux à la Jamaïque, en 1596, le capitaine anglais Antoine S'hirly.

Il y rencontra si peu de résistance, qu'il pilla et saccagea toute l'île, brûla San-Iago, et fut maître de tout le pays, tant qu'il voulut y rester.

Antoine S'hirly penchait pour se fixer à la Jamaïque; mais, obligé d'exécuter les ordres de la cour de Londres, il s'en alla croiser sur les côtes du continent de l'Amérique, cherchant à capturer les galions d'Espagne. Riches proies, alors qu'ils répandaient, avec l'or dont ils étaient chargés, la corruption dans cette Europe, qui se ruait vers les mines du Nouveau-Monde.

En 1635, attaquée de nouveau par le colonel Jackson, la Jamaïque se défendit; mais les Espagnols, battus, ne purent empê-

(1) Don Georges de Portugal, comte de Gelves, de la maison de Bragance, marié à Isabelle Colomb, sœur aînée de don Louis Colomb, mort sans postérité, lequel s'intitulait : *de Portugal Colomb, duc de Veragua, marquis de la Jamaïque et amiral des Indes.*

Charlevoix, Hist. de Saint-Domingue, tome 1, page 477.

cher les Anglais de s'emparer de San-Iago. La ville pillée, les soldats de Jackson se partagèrent le butin, et les Espagnols ne sauvèrent leurs maisons des flammes, qu'en payant une somme qui fut comptée à Jackson, et après le paiement de laquelle il rembarqua ses troupes, diminuées de quarante hommes seulement.

Cromwell, qui voulait faire diversion, et dont l'intention était de ruiner la puissance des Espagnols en Amérique, avait envoyé, en 1654, une flotte puissante, avec ordre de ravager les côtes de Saint-Domingue. Le major Penn et le colonel Venables, chargés de cette expédition, soit par incapacité, soit par manque de vivres et de munitions, échouèrent, non-seulement dans toutes leurs attaques contre Saint-Domingue, mais encore dans celles qu'ils firent contre la Jamaïque.

Découragés, abattus et tombant constamment dans les embûches que leur dressaient les Espagnols, les Anglais ne durent la conquête de cette dernière île, qu'aux secours qu'ils trouvèrent chez les nègres et les mulâtres (1). Les Espagnols, qui étaient passés à Cuba, dans leurs canots, avaient engagé ces derniers à se défendre, leur promettant de revenir avec des secours; mais, à leur retour, n'ayant pu tenir leurs promesses, leurs armes se joignirent à celles des Anglais.

Cependant la conquête était loin d'être accomplie, lorsque, retournés en Angleterre, Penn et Venables furent écroués par Cromwell, qui, sentant tout l'avantage que sa nation retirerait de l'occupation de la Jamaïque, équipa sans perdre de temps une nouvelle flotte pour cette colonie. Il destitua de ses fonctions le colonel Doyley, que Penn y avait laissé à la tête de quelques troupes, et envoya à sa place le major Sedgwick, qu'il nomma gouverneur de l'île.

Doyley n'avait contre lui que sa qualité de royaliste, qui le rendait l'ennemi personnel du régicide Cromwell. Joignant l'ac-

(1) Histoire de la Jamaïque (anonyme).
Edward Bryan, Histoire des Indes-Occidentales.

tivité à la bravoure, il avait poursuivi les Espagnols dans leurs retraites, avant l'arrivée de Sedgwick, les avait battus sur les bords du *Rio-Nuevo* où ils s'étaient retranchés, et, secondé par les esclaves de ces malheureux, il était parvenu à les joindre et les avait massacrés, sans distinction d'âge ni de sexe.

« Mou et efféminé, le caractère des Espagnols de la Jamaï-
» que était tel, dit Edward Bryan, qu'il ne laisse pas l'ombre
» d'une excuse aux Anglais qui les ont conquis, pour l'inhuma-
» nité avec laquelle ils les ont traités. Les conditions qu'on leur
» offrit furent de livrer leurs esclaves et leurs effets et d'aban-
» donner l'île. Ils refusèrent ces propositions avec indignation,
» et, par la résistance désespérée qu'ils firent ensuite, montrè-
» rent aux Anglais combien il est impolitique de provoquer les
» vaincus par la sévérité et l'injustice. »

Le même auteur, dans un chapitre de son *Histoire commerciale des Indes-Occidentales*, consacre plusieurs pages à blanchir Cromwell des torts dont il se salit, en cherchant si mal à propos une querelle inique à ces mêmes Espagnols.

Plusieurs auteurs anglais, rappelant les cruautés de ces premiers conquérants de l'Amérique, envers les naturels, les accablent d'injures. Nous laisserons au lecteur le droit de qualifier la conduite des Anglais envers les Espagnols, et l'on ne nous taxera pas de partialité, puisque nous avons, dans cette circonstance, emprunté les lignes d'un écrivain anglais....

Doyley, quelque temps après ses premières victoires, eut à comprimer une sédition qu'avaient fomentée, parmi les troupes anglaises, les colonels Raymond et Tyson.

Le but de la cabale, à la tête de laquelle s'étaient placés ces deux officiers, était d'ôter le commandement à Doyley. Partisans de Cromwell, ces conspirateurs ne pouvaient voir d'un bon œil celui que le roi, sa victime, avait honoré de sa confiance.

Doyley, par sa contenance ferme, sut faire rentrer dans le devoir les mutins, que ces deux officiers avaient excités à la révolte. Ayant fait arrêter les chefs, il livra leur tête au bourreau.

Les factieux, consternés, se soumirent; et, voyant qu'ils avaient

affaire à un homme dont le courage et la résolution ne se démentaient pas facilement, ils se tinrent en repos, dans l'attente de ce qui arriverait.

Doyley, de son côté, se contenta d'en flétrir quelques uns, et de punir légèrement les autres ; alors toutes leurs craintes cessèrent, et chaque chose rentra dans l'ordre accoutumé.

Peu après arriva à la Jamaïque le major Sedgwick. Son arrivée déconcerta les plans de Doyley, mais ce nouveau gouverneur étant mort presque subitement, après deux mois de séjour dans l'île, Doyley reprit les rênes du gouvernement.

Cromwell, ayant appris la mort de Sedgwick, nomma pour le remplacer, à la Jamaïque, le colonel Brayne.

Doyley appela alors à lui tous les royalistes de l'île, et se forma un parti qui aurait pu résister à Brayne, si la mort n'était venue le surprendre presque à son débarquement. Cette catastrophe replaça encore le gouvernement de la Jamaïque entre les mains de Doyley.

Pendant que ces dissensions s'élevaient entre les chefs de la Jamaïque, Cromwell, âgé de cinquante-cinq ans, terminait sa carrière ; et celui qui avait sapé le trône et qui, durant treize ans, avait porté le sceptre en déguisant sa royauté sous le titre de protecteur, était enterré dans le caveau des rois d'Angleterre. Richard, son fils, lui avait succédé ; mais, ayant trouvé ce fardeau trop lourd, second Sylla, il abdiqua et vécut cinquante ans au milieu d'une cité qu'il aurait pu courber sous son joug.

A la mort de Cromwell, le long parlement, qui avait repris ses séances, confirma Doyley dans le gouvernement de la Jamaïque.

Ce fut à lui que les Anglais durent l'expulsion des Espagnols, et la soumission des nègres de cette colonie, appelée à jouir, plus tard, d'une grande prospérité. Sa manière de gouverner, dit un auteur anglais, était purement militaire : « Il le fallait bien ainsi,
» car la plupart de ceux qui étaient alors sous ses ordres, étaient
» des gens de guerre, qu'une discipline exacte et sévère pouvait
» seule contenir. »

A la rentrée de Charles II sur le trône de ses pères, Doyley

fut rappelé auprès du monarque, qui lui donna pour successeur lord Windsor.

Ce nouveau gouverneur s'attacha à établir des cours de justice, et les procès des particuliers purent être jugés en forme. La Jamaïque, jouissant sous lui d'une grande tranquillité, se peupla de tous les aventuriers des îles voisines. La protection des lois, sagement combinées avec les besoins du pays, était pour eux une garantie qu'ils ne pouvaient rencontrer chez les Espagnols, livrés à l'exploitation spéciale des mines.

Rappelé deux ans après son arrivée à la Jamaïque, sur les sollicitations de la cour d'Espagne, qui se plaignit qu'il favorisait la piraterie, Windsor fut remplacé par Thomas Moddifort, dont tous les soins furent portés au perfectionnement de la culture des terres, et de l'agriculture coloniale.

Tandis que les Anglais jetaient, dans la Jamaïque, les fondements de leur grandeur future aux Antilles, le goût des spéculations hasardées renaissait en France.

La compagnie des Antilles s'était fondue, et les îles avaient passé dans les mains des gouverneurs qu'elle y avait envoyés. A Cayenne, une entreprise malheureuse avait ruiné bien des familles, qui avaient placé tout leur espoir dans une colonisation qui avait échoué. Ces deux expériences semblaient devoir corriger les esprits portés au merveilleux; néanmoins, de la Potherie et de la Vigne, avocats au parlement de Paris, ayant fait circuler dans le public des notes avantageuses sur un projet d'établissement en terre ferme d'Amérique, au mois de janvier 1656, il fut passé un contrat entre des associés, qui, après avoir chacun avancé trois mille francs, formèrent une compagnie pour cet établissement (1).

Sans attendre les lettres-patentes du roi, portant confirmation de la compagnie nouvellement organisée, le soin de cette expé-

(1) Nous avons cru devoir détacher cet épisode pour ne point faire une digression qui ralentirait la marche des événements. Les diverses expéditions faites à Cayenne, proprement dite, auront leur place dans cette Histoire.

dition fut confié à de la Vigne. L'embarquement des colons eut lieu à Nantes, avec une telle précipitation, que les choses les plus essentielles à la prospérité future des exilés furent négligées.

Parti de Nantes, le 15 juin 1656, de la Vigne arriva en rade de la Martinique, le 19 juillet. Ayant été saluer Duparquet, et lui ayant fait part de ses projets, ce gouverneur ne put approuver une entreprise reposant sur de si faibles bases.

Cependant de la Vigne erra plusieurs jours sur les fleuves qui viennent verser leurs eaux dans ce grand bassin, dit Golfe du Mexique, et ensuite fit une descente sur les bords de la rivière d'*Ouanatigo*. Après y avoir planté un fort, qu'il entoura de palissades, il revint à Saint-Christophe, où devaient le rejoindre quelques renforts qu'il attendait de France, laissant, dans son nouvel établissement, les hommes qu'il avait amenés avec lui.

De Saint-Christophe, il se dirigea vers la Martinique, où il avait laissé quelques uns de ses compagnons. Là, le capitaine Laboullotte, qui commandait un navire de Duparquet, lui dit qu'à son passage à la Grenade, il avait appris la dispersion de la colonie d'Ouanatigo.

De la Vigne n'ajouta point foi à cette nouvelle. Il la croyait le résultat des suppositions de ceux qui avaient blamé son entreprise, et ne persista pas moins à faire partir pour Ouanatigo, les hommes qu'il avait à la Martinique.

Le 18 mars 1657, revint, dans cette île, le commandant de la barque qui portait ce renfort. Il confirma ces bruits, et assura qu'après être descendu à terre, force lui avait été de se rembarquer, n'ayant pas trouvé vestige des premiers colons, et ayant vu le fort et les palissades renversés.

Quelques jours après, Osmont, qu'un navire avait ramassé aux *Kaymans*, apprit à de la Vigne que les Espagnols, après son départ, avaient attaqué les Français.

Repoussés d'abord avec perte, les Espagnols voyant les sauvages portés d'inclination vers les Français, les menacèrent de les réduire en esclavage, et de piller leurs carbets, s'ils conti-

nuaient à les aider dans la reconstruction des palissades, à l'abri desquelles ils les avaient fait reculer.

Découragés et croyant que les renforts promis n'arriveraient plus, les colons s'étaient embarqués, et avaient fait naufrage aux îles Kaymans, autrement dit, aux Lucayes.

Le 20 juin de la même année, le capitaine du Pré arriva à la Martinique, portant des farines et des marchandises, que la compagnie destinait à sa colonie d'Ouanaïgo. Par une lettre des intéressés en la compagnie, de la Vigne était prévenu que, sous peu, il lui arriverait un renfort de cent cinquante hommes, à la tête desquels on avait placé de Lagrange Fromenteau, ex-gouverneur de Saint-Christophe, et qui devait exercer cette charge dans la colonie nouvelle.

De la Vigne fit immédiatement vendre les farines et les provisions que lui avait apportées le capitaine du Pré, et disposa des engagés qu'il avait avec lui, pour la création d'une sucrerie.

Le 4 septembre 1657, arrivèrent les hommes que la compagnie annonçait à de la Vigne. Déconcertés et ne sachant où porter leurs pas, on eût dit, rapporte Dutertre, « des gens tombés » des nues, car les uns ayant cinq hommes, d'autres dix, quel- » ques uns vingt, quelques uns même ayant tout vendu ce qu'ils » avaient en France, pour en avoir pour travailler pour eux, » ne savaient où se retirer, ni où mettre leurs gens et leurs ba- » gages. » Du nombre de ceux qui figurent parmi ces nouveaux venus, se trouvait d'Ogeron (Bertrand de la Bouëre), dont le nom, dans la suite, devint célèbre, et qui aura dans cette Histoire une place importante.

On a toujours supposé que la compagnie était instruite des désastres qui avaient ruiné son entreprise, lorsqu'elle fit partir cette expédition; mais, ne pouvant rembourser les sommes qui lui avaient été comptées par les chefs, tels que de Lagrange, d'Ogeron et plusieurs autres, son embarras l'engagea à tenir caché ce funeste dénouement.

Le roi, dans le courant d'avril 1657, avait délivré des lettres-patentes à cette compagnie qui, trois mois après, n'existait plus.

De la Vigne, seul, se serait enrichi, si la mort ne fût venue le surprendre à la Martinique. Ne pourrait-on pas, avec quelque raison, comparer ces compagnies d'Amérique à ces banques par actions qui, dans notre siècle d'industrialisme, ont exploité les bourses des cupides spéculateurs ?

CHAPITRE XIV.

CESSION DE LA GRENADE PAR DUPARQUET A DE CÉRILLAC. — MORT DE DUPARQUET. — DISCUSSIONS DE HOUEL ET DE DE BOISSERET. — GUERRE CIVILE A LA GUADELOUPE.

Les mois de cette année 1656, communément appelés l'hivernage aux colonies des Indes-Occidentales, furent perfides aux colons. La Guadeloupe fut ravagée par plusieurs ouragans, lesquels, accompagnés de *raz-de-marées,* jetèrent sur ses côtes une quantité de navires et de barques. Aux désastres qui accablèrent les colons, et que ressentit en partie le commerce de la métropole, si nous joignons la débâcle de la nouvelle compagnie, pour la colonisation en terre ferme, nous aurons une idée des plaintes qui surgirent de toutes parts.

La Martinique, que le vent avait épargnée, se réjouissait déjà, et s'apprêtait à porter secours à ses frères de la Guadeloupe, lorsqu'un fléau presque aussi terrible vint jeter la désolation dans tous les cœurs de ses habitants.

Il y eut un tremblement de terre si fort, à ce que nous apprend Dutertre, que les maisons les plus solides furent démolies, et que l'on compta bien des victimes.

« Ainsi, ajoute cet historien, les secousses furent si violentes,
» que tous les capitaines assurèrent, en ma présence, que leurs
» vaisseaux en avaient été comme heurtés, ce qui leur fit croire
» qu'ils touchaient à la côte. »

Après ce que nous savons de ces fléaux destructeurs auxquels sont soumises ces îles malheureuses, il serait inutile de nous étendre sur les ravages qu'ils y occasionèrent à cette époque. Mais un événement beaucoup plus important rappelle notre attention vers la Guadeloupe.

A la fin de cette année 1656, deux nègres, appelés, l'un Pèdre,

et l'autre Jean Leblanc, disposèrent, *de longue main et fort secrètement*, tous les nègres à la révolte.

Leurs desseins étaient de massacrer leurs maîtres, de s'emparer de leurs femmes, et de créer deux rois dans l'île, l'un à la Basse-Terre, l'autre à la Cabes-Terre. Ces nègres étaient d'autant plus à redouter, qu'il paraît que Houël, dans l'intention de s'en servir contre les blancs, *en cas de sédition*, leur avait appris à manier les armes à feu, dont ils se servaient à merveille.

Le complot, ainsi mûri, les nègres se donnèrent rendez-vous à un jour convenu, pour commencer ces sanglantes exécutions.

Par malheur pour ces conspirateurs, il se trouvait parmi eux des nègres d'Angola et des nègres du Cap-Vert, deux races ennemies, constamment en guerre dans l'Afrique, et qui, quoique exilées, se portaient une méfiance invincible.

Ceux d'Angola se rendirent le jour convenu au lieu indiqué; mais, ayant vainement attendu jusqu'au soir leurs compagnons, ils se ruèrent sur une habitation qu'ils savaient munie d'armes et de vivres, la pillèrent, et se réfugièrent dans les bois.

De Boisseret, qui commandait à la Cabes-Terre, ayant eu avis du désordre commis par ces nègres insurgés, fit mettre sur pied tout son quartier. Un certain Despinay, s'étant mis à la tête d'une vingtaine d'hommes déterminés, les poursuivit et les dispersa en peu de temps. Néanmoins, la colonie eut à déplorer la mort de beaucoup de Français, tués par ces malheureux. Pèdre et Jean Leblanc, qui s'étaient divisé la royauté dans l'île, furent écartelés, et les autres pendus. Quant aux plus jeunes, dit naïvement Dutertre, *on se contenta de leur couper les oreilles et de les bien faire fouetter*.

A la Guadeloupe, comme nous venons de le voir, les nègres se révoltaient; à la Martinique, ils partaient marrons, et se réfugiaient parmi les Caraïbes, qui les accueillaient assez bien dans les premiers temps, mais qui, ensuite, alléchés par l'eau-de-vie, les conduisirent dans les grandes îles espagnoles, et les vendirent.

Duparquet, alarmé des pertes que les colons de son île éprouvaient, arma contre les sauvages. Il les traqua dans leurs carbets,

et les força, par sa prudence et son activité, à implorer sa générosité.

Les colonies, épuisées par toutes ces raisons que l'on vient d'énumérer, virent leur prospérité encore une fois attaquée par ces secousses intestines.

La paix faite avec les sauvages, il fut passé un traité par lequel ils s'engagèrent à ne plus donner asile aux nègres.

Duparquet, dont nous avons pu apprécier les efforts, lorsqu'il avait été question de coloniser la Grenade et d'en faire une possession française, avait prêté l'oreille aux propositions que de Maubray lui avait faites de la part d'un de ses amis, relativement à l'achat de cette île.

De Cérillac, gentilhomme gascon, d'un caractère entreprenant, et dévoré par un grand besoin d'entreprises aventureuses, avait confié à quelques personnes le projet de fonder un établissement en Amérique.

Les bons conseils ne purent l'arracher à cette idée fixe ; on parvint seulement à lui faire comprendre l'avantage qu'il y aurait pour lui, à traiter d'une île déjà habitée : il jeta alors les yeux sur la Grenade, et de Maubray et Dutertre furent chargés de sonder Duparquet, gouverneur et propriétaire de toutes les îles adjacentes à la Martinique.

Parti du Havre, vers la fin de 1657, de Cérillac, après avoir fort mal pris ses mesures, relativement aux moyens de faire prospérer la colonie qu'il avait achetée, fut obligé de relâcher à Portsmouth, d'où il envoya son lieutenant prendre possession de la Grenade, acquise pour une somme de quatre-vingt-dix mille livres, moitié comptant, moitié dans un an.

Celui-ci, dont le nom ne nous est point parvenu, arriva en 1658 à la Grenade, et les colons de cette île, révoltés de sa tyrannie, se retirèrent à la Martinique. Cette désertion, loin de l'engager à prendre le parti de la douceur, aigrit son caractère. Il poussa si loin la violence et la brutalité, que ceux qui étaient restés dans l'île se saisirent de sa personne, lui firent son procès dans les formes, et le condamnèrent à être pendu.

Comme il représenta qu'il était noble, on changea le genre du supplice, et on le condamna à avoir la tête tranchée; mais, ne trouvant point de bourreau assez adroit pour faire cette exécution, on le fit passer par les armes.

La cour, informée de cet attentat, envoya un vaisseau de guerre avec quelques troupes, pour en prendre connaissance. Ayant reconnu que les auteurs de cette révolte étaient des misérables sans aveu, qui avaient tous pris la fuite, et que toutes les personnes de marque qui étaient dans l'île n'y avaient eu aucune part, on cessa les poursuites.

« Le bas peuple, ajoute l'auteur duquel on extrait ces détails,
» était seul capable de se porter à de tels excès. De toute la cour
» de justice qui fit le procès au gouverneur, il ne se trouva qu'un
» seul homme, nommé Archangely, qui sût écrire. Celui qui fit
» les informations était un maréchal-ferrant, et Archangely, qui
» faisait les fonctions de greffier, les avait écrites sur un fer à
» cheval. »

Ce ne fut que quelques mois après cette exécution de son lieutenant, que de Cérillac débarqua à la Grenade, et prit lui-même les rênes du gouvernement de cette île, sa propriété, et pour laquelle lettres-patentes de lieutenant-général lui avaient été délivrées par le roi.

Le 3 janvier 1658, la Martinique fit une perte irréparable dans la personne de Duparquet. D'un courage à toute épreuve, grand, généreux, actif et profondément religieux, cet homme, dont le nom est encore, de nos jours, resté en vénération dans cette île, que son oncle, le grand d'Enambuc, avait fondée, laissa des regrets profonds. Sa mort fut cependant le résultat d'un mécontentement que lui occasionèrent quelques mutins, qui avaient refusé de payer de faibles droits, prélevés pour l'entretien d'une barque chargée de naviguer à l'entour de l'île, afin d'en écarter les sauvages qui enlevaient partout les nègres des habitants.

Pris d'une forte attaque de goutte, et prévenu que les malintentionnés s'étaient retirés au Prêcheur, Duparquet monta à che-

val, se transporta dans ce quartier, préleva les droits qu'ils refusaient de payer, et dispersa cet attroupement; mais, rentré dans sa demeure du fort Saint-Pierre, il mourut quelques jours après de sa goutte remontée.

Un certain Bourlet, auteur de la sédition qui avait occasioné la maladie, et, par suite, la mort de Duparquet, avait eu son procès informé. Sentant sa fin approcher, le digne gouverneur fit appeler Fournier, juge civil et criminel, et l'obligea de brûler, en sa présence, les informations qu'il avait faites contre Bourlet.

Les honneurs militaires lui furent rendus après sa mort, avec toute la pompe que pouvait fournir l'île. Tous les corps des milices, les habitants et nombre de sauvages, suivirent son cortége. Cet homme, assurément un des plus grands gouverneurs qu'aient possédé nos Antilles, avait su contenir dans le devoir des colons enclins à l'indépendance. La terreur des Caraïbes, sa justice et son affabilité, avaient porté cette nation à concevoir pour lui une estime dont elle ne se départit jamais.

Voir aux Annales du Conseil Souverain de la Martinique, le gouvernement de madame Duparquet, la nomination de d'Enambuc, son fils aîné, au gouvernement de cette île, dont il hérita en propre, et les séditions qui eurent lieu, ainsi que la guerre que l'on fit aux sauvages sous ces deux chefs.

Pendant qu'à la Martinique, le deuil de Duparquet plongeait tous les habitants dans la désolation, Houël, par ses dissensions avec son beau-frère, ou plutôt avec ses héritiers, portait les habitants de la Guadeloupe à s'insurger contre son pouvoir.

Houël, durant son séjour en France s'était marié, et ses persécutions dirigées contre de Boisseret avaient hâté sa fin.

Sa sœur, madame de Boisseret, déjà en assez mauvaise intelligence avec lui, outrée de ses procédés, consentit néanmoins à un rapprochement. Elle redoutait pour ses deux fils, qui se trouvaient à la Guadeloupe, le mauvais vouloir de son frère.

Celui-ci se sépara de sa sœur, lui laissant croire qu'il était son ami; mais nourrissant toujours au fond, le projet de se rendre maître absolu de l'île.

Arrivé à la Guadeloupe, son frère, dont la sage administration avait relevé ses affaires, lui rappela sa promesse de l'associer à la propriété d'une partie de l'île, en récompense des services qu'il lui avait rendus.

Hoüel, dès lors, ennuyé de ses plaintes, trouva à redire à tous les actes de son gouvernement, et, voulant se débarrasser de sa présence, le fit embarquer pour France.

Restait son neveu, qui le gênait encore plus que son frère; une querelle s'étant bientôt engagée entre eux, sur un sujet des plus injustes, Hoüel traita fort mal de Boisseret; il s'ensuivit un défi, et Hoüel, ayant fait arrêter son neveu, le fit mettre aux fers.

Dans cette position, le neveu fit des excuses à l'oncle, qui fit ouvrir les portes de sa prison.

Cette réconciliation ne dura pas longtemps; car Hoüel, ayant fait signifier à de Boisseret une requête, tendant à faire vendre tous les effets appartenant à la communauté de son père et à la sienne propre, celui-ci s'y opposa; ce qui les brouilla de nouveau.

En dépit de la résistance de de Boisseret, Hoüel fit opérer cette vente, et des affidés achetèrent tout pour son compte.

Elle se monta à un million cinq cent vingt-neuf mille livres de petun, et de Boisseret, qui s'était emporté en menaces contre son oncle, en apprenant cette violation des procédés et des convenances de famille, fut embarqué de force.

Madame de Boisseret, informée des vexations que Hoüel avait fait souffrir aux habitants de la Guadeloupe, et sachant que les impôts dont il les avait grevés au mépris de leurs plaintes, avaient produit des séditions, se méfiait du résultat qu'auraient les querelles de ses enfants avec son frère. Mais, lorsqu'elle apprit ce qui existait en réalité, par son frère et par son fils, et surtout par une lettre que Hoüel écrivait à Harvier, son procureur au parlement, lettre qui lui fut communiquée, ne s'attendant plus qu'à une spoliation inévitable, elle prit ses mesures pour s'opposer à ses projets.

Sur ces entrefaites, de Téméricourt, son autre fils, que les

habitants de la Guadeloupe avaient voulu mettre à leur tête, fut embarqué de force par son oncle. Il vint en France, et madame de Boisseret, plus que jamais décidée à faire valoir ses droits, renvoya ses deux fils à la Guadeloupe, sous la conduite de son frère, le chevalier Houël.

Cette entreprise avait besoin, pour réussir, de l'appui d'un homme de cœur. Madame de Boisseret, afin de s'attacher son frère par l'intérêt, ce mobile le plus puissant de tous ceux qui font agir le cœur humain, lui céda, pour trente mille livres, la moitié de tous les droits de feu son mari, sur la Guadeloupe. Il s'engageait à payer la moitié des frais de l'embarquement qu'il fallait faire pour ramener Houël à la raison, et pour se mettre en possession de l'île. Le contrat, passé entre le chevalier Houël et madame de Boisseret, sa sœur, portait la date du 12 avril 1659.

Ces conditions ainsi réglées, le chevalier Houël, afin de tenir cette expédition secrète, alla dans un des ports de la Picardie, faire tous ses préparatifs de départ.

Muni de cent hommes, solidement armés et équipés, et accompagné de ses deux neveux, il partit de France au commencement de juin 1659, et arriva à Marie-Galante vers la fin de juillet.

Le navire qui les portait, mouillé en rade de Marie-Galante, de Téméricourt écrivit au commandant de cette île qui se rendit à son bord, les accompagna à terre, et les fit reconnaître par les compagnies de milices assemblées en bataille. S'étant adjoint une vingtaine de soldats, prêts à les aider dans leur entreprise, ils se dirigèrent alors vers la Guadeloupe. Débarqués à une des pointes de la Grande-Anse, le chevalier Houël, ses neveux et les soldats dont ils s'étaient fait suivre, marchèrent, au son du tambour et enseignes déployées, vers le fort qu'habitait Houël.

Prévenu de leur arrivée par les lettres que lui avait fait porter son frère, Houël, dont les intentions étaient de conserver ce qu'il avait si illégitimement acquis, somma les habitants d'avoir à prendre les armes pour s'opposer à leur dessein ; mais ceux-ci déjà, s'étaient en grande partie portés vers le terrain où le che-

valier Hoüel avait fait camper ses soldats, et lui avaient offert leurs services.

Outré de ce procédé, qui lui révélait assez les dispositions du peuple, lequel, du reste, avait refusé de prendre les armes contre ses bienfaiteurs, et avait déclaré qu'il était de toute justice que leurs biens leur fussent restitués, Hoüel assembla son conseil, composé de Morel, de du Coudray, de du Lys, de du Guerry, de le Brun et de Legris. Il fit lancer un arrêt, le 29 juillet 1659, par lequel le chevalier Hoüel et ses neveux étaient déclarés coupables du crime de lèse-majesté.

Ces gentilshommes qui n'étaient pas venus pour suivre un procès, mais bien pour agir et pousser les choses à la pointe de l'épée, lui firent dire que, s'il ne consentait à prendre des arrangements avec eux, ils étaient décidés à user de la force. Une médiation fut entamée, ce qui ne les empêcha pas d'être plusieurs fois sur le point d'en venir aux mains. Il fut jugé que les partages, tant des terres de l'île que des droits de sa seigneurie, des ustensiles et autres objets qui y étaient attachés, seraient remis à l'arbitrage de gens connus. En conséquence, le 3 août 1659, un compromis fut passé entre eux tous, leurs querelles furent terminées, et leurs intérêts réglés.

Le partage fait à la satisfaction de chacun, les habitants de la Guadeloupe commençaient à jouir du repos après lequel ils soupiraient depuis si longtemps, quand Hoüel suscita de nouvelles difficultés qui brouillèrent de nouveau les cartes.

Les injures les plus grossières furent le résultat des fâcheuses dispositions dans lesquelles Hoüel maintenait ses valets, qui ne laissaient échapper aucune occasion d'insulter les gens du chevalier et de ses neveux.

Hincelin, beau-frère de Hoüel, alla jusqu'à appeler en duel le chevalier Hoüel. Leurs épées se croisèrent, et tous deux, après avoir fait preuve d'un grand courage sur le terrain, furent séparés. De Poincy, en sa qualité de lieutenant-général pour le roi, crut devoir s'opposer à une seconde rencontre, et intervint dans cette querelle, dont les résultats auraient pu devenir fu-

nestes à l'un des deux adversaires. Enfin, le bruit de tous ces désordres parvint en France, et les amis communs de Hoüel, de son frère et de ses neveux, obtinrent du roi son intervention pour intimer à Hoüel l'ordre de vivre en paix avec ses parents.

Par sa lettre du 25 mai 1660, le roi donna à de Poincy l'ordre de maintenir la paix à la Guadeloupe, et d'user des pouvoirs de sa charge pour rétablir l'union parmi ces fougueux intéressés.

Voyant enfin que les menaces ne rebutaient ni ses neveux ni son frère, et craignant une guerre civile, que l'acharnement des habitants rendrait d'autant plus sanglante, qu'ils se trouvaient divisés d'intérêts par suite des partages survenus, Hoüel vint en France.

Le chevalier Hoüel, se doutant bien que son frère susciterait contre lui et ses neveux, des plaintes qui pourraient nuire à leurs intérêts, le suivit de près. Le 18 octobre 1660, l'affaire de leur partage fut mise en arbitrage entre les mains du duc de Bournonville, gouverneur de Paris, de de Mégrigny, de Chanut et de de Miroménil, conseillers d'État, et de d'Ormesson, maître des requêtes. Ces juges rendirent une sentence arbitrale au gré des parties.

Hoüel se réconcilia avec sa sœur, revint à la Guadeloupe, et reçut la visite de ses neveux. Mais à peine deux mois s'étaient-ils écoulés dans une harmonie qui donna lieu à des réjouissances publiques, que Hoüel les accusa d'avoir voulu le faire assassiner.

Après cette accusation, Hoüel décréta, contre eux, un jugement qui les mettait hors la loi. Indignés de ce procédé, ceux-ci prirent les armes, et il s'ensuivit des désordres tels, que le roi crut devoir envoyer de Tracy (Alexandre-Prouville), afin d'informer contre ces sujets rebelles et de rétablir la paix dans un pays livré à des scènes d'autant plus nuisibles à sa prospérité, que les habitants voyaient, non-seulement leurs propriétés, mais encore leurs vies menacées, et qu'ils avaient en outre à redouter une ruine complète.

En parcourant ces lignes dans lesquelles on retrace, en peu

de mots, tous les malheurs que durent occasioner ces divisions entre des chefs intéressés au maintien de l'ordre, ne doit-on pas déplorer le système de colonisation que la France avait adopté? Sujets d'un même roi, frères d'un même pays, ces colons, appelés à agrandir le commerce de la mère patrie, virent tous leurs efforts étouffés par les querelles intestines que suscitèrent l'avarice et la cupidité d'un seul homme. La France, trop faible pour couper le mal dans sa racine, ne prévoyait pas l'avantage que ses rivaux tiraient de tous ces desordres, et se contentait d'intervenir par des remontrances et des conciliations toujours méprisées. D'un autre côté, au milieu de tout l'embarras financier que les profusions de Richelieu et de son successeur, Mazarin, avaient valu au trésor de l'État, ne doit-on pas savoir gré à de simples particuliers, d'avoir posé les fondements de la grandeur maritime à laquelle la France fut plus tard destinée? Si les colons avaient été protégés dès leur berceau, ils auraient pu participer aux grandes actions qui ont illustré nos armes, et étendre la domination française sur ces mers où elle était appelée à voir flotter victorieusement son pavillon. Les Anglais, moins arrogants, auraient courbé le front devant nos forts protégés par le canon, et les élans de courage des colons ne se seraient pas vus annulés par l'abandon de la mère patrie.

CHAPITRE XV.

PAIX GÉNÉRALE CONCLUE AVEC LES CARAÏBES. — MORT DE DE POINCY. — DE SALES LUI SUCCÈDE. — LES CARAÏBES, LEUR ORIGINE, LEURS MOEURS, LEURS USAGES ET LEUR RELIGION.

Au mois de novembre 1659, deux plénipotentiaires signèrent, à l'île des Faisans, sur la rivière *Bidassoa*, un traité de paix, qui rendit la tranquillité à deux grandes nations européennes.

Mazarin et don Luis de Haro, après vingt-quatre conférences inutiles, l'un pour le roi de France, et l'autre pour le roi d'Espagne, avaient réglé les conditions qui faisaient monter sur le trône de France une princesse espagnole.

En 1660, Charles II remontait sur le trône de ses pères. L'Europe, depuis si longtemps sous les armes, pouvait compter sur un avenir que la paix et les traités de commerce feraient arriver à un haut degré de prospérité.

Les Espagnols, dont les conflits avec les Anglais avaient eu pour résultat, comme on l'a dit, la perte de la Jamaïque, n'avaient pas osé attaquer nos colonies des Antilles, et les seuls flibustiers français, dont plus tard on écrira l'histoire, les avaient assez occupés pour qu'ils ne songeassent pas à venir inquiéter les Français de Saint-Christophe et des îles voisines.

Un ennemi moins redoutable sans doute, mais dont les attaques, sans cesse renouvelées, nuisaient à la prospérité des colons, les Caraïbes, répandus sur toutes ces mers, toujours battus, mais revenant toujours à la charge, avaient tenu sur pied toutes les milices anglaises et françaises. En cette année 1660, le général de Poincy et le général des Anglais, à Saint-Christophe, conclurent un traité de paix pour les deux nations, avec les sauvages de toutes les îles caraïbes.

Entre les deux nations française et anglaise, il fut également

convenu que, en cas de rupture de la paix par les sauvages, on se prêterait secours pour les réduire.

Les choses ainsi définitivement arrêtées, ce fut à la suite des conférences qui eurent lieu à la Guadeloupe, chez Houël, et auxquelles assistaient les députés des îles et des sauvages, que les Européens reconnurent comme possessions appartenant en propre aux indigènes, les îles de la Dominique et de Saint-Vincent. Ils s'engagèrent à ne faire aucune entreprise contre ces deux colonies, où régnaient les débris de ces premiers habitants des Antilles du vent (1).

Les clauses de ce traité furent signées par les parties stipulantes et portèrent la date du 31 mars 1660.

Cette paix avec les sauvages fut le dernier acte gouvernemental auquel participa de Poincy.

Il mourut le 11 avril 1660, âgé de soixante-dix-sept ans, après avoir commandé vingt-et-un ans dans les îles. Bailli et grand'croix de l'ordre de Malte, commandeur d'Oisemont et de Coulours, chef d'escadre des vaisseaux du roi en Bretagne, cet homme, politique habile, et généreux en certaines occasions, s'acquit une réputation de fermeté qui ne se démentit jamais.

A de Poincy succéda dans le gouvernement de Saint-Christophe le commandeur de Sales.

Les habitants de l'île, qui avaient eu le temps d'apprécier les belles qualités de ce nouveau gouverneur, se félicitèrent du choix que l'ordre de Malte avait fait d'un homme en tout point digne de le représenter ainsi que le roi. Ils demandèrent au commandeur de Sales la remise de certains droits écrasants, que de Poincy, avant sa mort, avait fait peser sur eux.

(1) Par ce traité, qui établit la tranquillité dans cette partie de l'Amérique, la France conserva la Guadeloupe, la Martinique, la Grenade et quelques autres propriétés moins importantes. L'Angleterre fut maintenue à la Barbade, à Nièves, à Antigue, à Monsarrat et en plusieurs îles de peu de valeur. Saint-Christophe resta en commun aux deux nations. Les Caraïbes furent concentrés à la Dominique et à Saint-Vincent, où tous les membres épars de cette nation se réunirent. Leur population n'excédait pas alors six mille hommes.

De Salès leur répondit avec douceur qu'il aviserait à satisfaire leur demande; mais un certain du Bysson, profitant de cette réponse, qu'il fit interpréter comme refus, par trente ou quarante séditieux, chercha à soulever l'île entière contre son nouveau chef.

Le commandeur de Sales, instruit de ce qui se passait, se transporta chez du Bysson, et, ayant voulu le rappeler à l'ordre, fut blessé par lui d'un coup de pistolet, qui lui perça la cuisse de part en part.

Du Bysson, blessé à son tour par de Laguarigue, lieutenant de de Sales, fut conduit en prison, et son procès informé, fut condamné à être pendu. Son exécution suivit de près son jugement.

Les diverses séditions qui eurent lieu à Saint-Christophe, ont toutes pris leur source dans ces droits que l'on augmentait suivant les besoins qu'avaient les personnes auxquelles était confiée l'administration des finances. Les sommes que de Poincy fut condamné à payer à de Thoisy, servirent longtemps de prétexte aux impôts dont les colons étaient accablés. Le commandeur de Sales, par sa sage administration et sa douceur, finit par apaiser toutes ces plaintes, et termina à l'amiable tous les différends qui existaient entre les habitants de Saint-Christophe.

Beaucoup de colons, victimes de leur attachement à de Thoisy et dépouillés de leurs biens, avaient été exilés par de Poincy; il les rappela près de lui, leur fit rendre leurs habitations, fit solder leurs dettes, et, usant des biens de la seigneurie de Malte, répara toutes les injustices de son prédécesseur.

Après l'ouragan de 1661, qui ravagea Saint-Christophe, le commandeur de Sales, voyant la disette dont souffraient les colons, distribua tous les vivres qu'il avait ramassés pour son usage.

En 1663, un incendie brûla les magasins que les Hollandais avaient à Saint-Christophe; les marchandises qu'ils contenaient pouvaient se monter à une valeur de deux millions, ce qui mit momentanément la colonie dans un dénûment si grand, qu'elle

tenta de faire le commerce avec les Espagnols de Porto-Rico. Mais, repoussés par ces colons, les habitants de Saint-Christophe eurent un soulagement inespéré dans la venue d'une quantité de navires que les Hollandais expédièrent de tous les ports de la Hollande, aussitôt qu'ils apprirent le malheur survenu dans cette île. Dès lors, elle fut abondamment pourvue de tout ce dont elle était privée depuis trois mois.

Presque toujours des faits semblables se reproduisent dans ces îles, après les catastrophes qui, parfois, les laissent privées des choses les plus essentielles à la vie. Les négociants, avides de gain, croient réaliser des bénéfices énormes, et les marchandises, affluant de tous les points, y trouvent une concurrence telle qu'il faut les écouler à perte. C'est ce qui, dans cette circonstance, arriva aux Hollandais. Ils avaient encore, à cette époque, le privilége de commercer avec des pays français, et enlevaient ainsi à la France le bénéfice qu'elle aurait pu réaliser par ses rapports avec des colonies peuplées de ses enfants, et dans lesquelles étaient vivaces les souvenirs de la mère patrie, et l'instinct de la grandeur nationale.

Cependant, un événement d'où semblait dépendre la politique du cabinet du Louvre, avait, le 9 mars 1661, changé la face des choses en France. Mazarin avait ce jour-là, à l'âge de cinquante-neuf ans, terminé sa carrière.

Le roi, faible en apparence sous ce despote mitré, prouva bien par l'attention suivie qu'il donna à ses affaires, depuis la mort du cardinal, que la bonté seule de son cœur l'avait empêché de les retirer de ses mains, pour ne pas mortifier un ministre à qui il croyait avoir de grandes obligations.

Colbert, déjà du vivant de Mazarin, fort avancé dans l'estime du monarque, ne tarda pas à lui inspirer une confiance telle, qu'il le mit à la tête de ses finances, en remplacement de Fouquet.

De l'avènement de Colbert aux affaires, date une ère nouvelle pour les colonies; mais, avant que de passer à cette seconde période de l'histoire des Antilles, on doit jeter un coup-d'œil sur

la Dominique et Saint-Vincent, que l'on sait appartenir aux sauvages.

La Dominique, placée entre la Martinique et la Guadeloupe, par le 15e degré 18 minutes 25 secondes de latitude septentrionale, et par le 63e degré 52 minutes 35 secondes de longitude occidentale, a dix lieues du sud au nord, cinq lieues de l'est à l'ouest, et vingt-quatre de tour.

Saint-Vincent, située, comme on l'a déjà dit, à six lieues sud de Sainte-Lucie, par le 13e degré 15 minutes de latitude S., et le 63e degré 35 minutes de longitude O., est à peu près ronde ; elle a huit lieues de longueur, autant de largeur, et vingt-cinq lieues de circuit.

Ces deux îles, si restreintes dans leurs proportions, d'un sol aride, coupées par de hautes montagnes, hachées de précipices et de falaises, étaient les deux seules terres que toutes ces peuplades d'Amérique s'étaient réservées après les combats sans nombre qu'elles avaient livrés à leurs ennemis.

Elles avaient été constamment en guerre avec tous les pavillons européens qui, en sillonnant le golfe du Mexique, avaient tour à tour pris pour point de relâche ces terres, leurs domaines par droit d'héritage ou par droit de conquête. L'intention que l'on a n'est point de tracer ici, en suivant la voie des hypothèses, la marche de ces peuples sauvages ; mais bien d'initier le lecteur aux mœurs et coutumes des premiers habitants des Antilles.

Lorsque Colomb découvrit les îles de l'Amérique, et qu'il en prit possession au nom du roi d'Espagne, deux races distinctes occupaient ces terres tropicales.

Les naturels de Saint-Domingue, de Cuba, de la Jamaïque et de Porto-Rico, généralement appelés Indiens par tous les auteurs espagnols, étaient d'un caractère doux, humain, hospitalier. Ils avaient une couleur foncée, ressemblant en cela aux Péruviens et aux Chiliens, dont quelques écrivains les ont fait descendre.

Ceux des îles du Vent, dites les petites Antilles, d'un caractère féroce, portés à l'anthropophagie, avaient le teint olivâtre ; et, sans chercher à approfondir les diverses opinions qu'on a géné-

ralement émises sur leur origine, nous dirons qu'ils avaient quelque ressemblance avec les indigènes de la terre ferme.

Le gouvernement des Caraïbes était aussi barbare que leurs usages et leur religion. Dans chaque île, ils avaient des capitaines qui étaient ordinairement les chefs des plus nombreuses familles. Leur autorité n'était connue que pendant la guerre. Leurs *caciques* s'assemblaient, décidaient de la paix ou de la guerre, et nommaient un capitaine-général qui, pendant tout le temps des hostilités, jouissait d'un pouvoir absolu. C'était, en quelque sorte, le conseil des amphyctions, et le capitaine choisi devait son élection à sa renommée de bravoure. Il ordonnait les préparatifs de guerre, assemblait les conseils, et jouissait partout du premier rang.

Le langage des Caraïbes ne ressemblait en rien à celui des indigènes de Saint-Domingue et des trois autres grandes Antilles. Pour détruire entièrement l'assertion de ceux qui ont voulu prétendre que les Caraïbes descendaient des insulaires de ces quatre colonies, échappés aux massacres des Espagnols, de Rochefort nous apprend que les Indiens de Curaçao, descendants de ces premiers habitants d'Hispaniola, ne parlaient pas le même langage que les Caraïbes; puis, enfin, nous savons les difficultés inouies que peu habiles dans l'art de la navigation, ils auraient eues à vaincre, pour atteindre ces îles placées au vent des grandes Antilles.

Adoptant la croyance la plus généralement répandue, et nous en rapportant à la conformité du langage, des mœurs et des coutumes des Caraïbes avec les Galibis, nous les ferons descendre de ces peuplades qui, lors de l'apparition des Européens en Amérique, étaient dispersées sur les terrains qui avoisinent aujourd'hui nos possessions de la Guyane.

La découverte de l'Amérique avait non-seulement ouvert une nouvelle source de richesses à la partie commerçante de l'Europe, aux hommes laborieux de l'ancien monde, mais encore un vaste champ de fausses spéculations, au philosophe qui veut examiner le caractère de l'homme, et observer les mouvements de

son cœur ou les opérations de son esprit, lorsqu'il n'est point guidé par la science ou perverti par la corruption.

La disparité entre les habitants de l'Europe et les naturels de l'Amérique parut si frappante sur tous les points où se portèrent les hommes du vieux continent, que quelques spéculateurs ont osé avancer qu'ils n'étaient point de la même espèce qu'eux, ou qu'ils ne dérivaient point de la même source. D'autres ont cru trouver une origine commune pour ces peuplades et celles de la vieille Europe. Nous laisserons dormir ces discoureurs ; mais, en étudiant les mœurs des Caraïbes, on pourra remarquer chez eux les différentes nuances qui caractérisent les nations et qui les distinguent les unes des autres à travers les grands traits de l'espèce humaine.

La première île habitée par les Caraïbes, fut Tabago ; mais ici encore on se perd en conjectures sur le motif de l'émigration de ces peuples, et les femmes caraïbesses ayant conservé deux langues distinctes, quelques écrivains ont supposé que ces Galibis, qui s'étaient donné le nom de Caraïbes, avaient conquis ces îles, et massacré d'autres peuplades qui les habitaient avant eux.

Quant aux divagations et aux rêveries des Caraïbes sur leur origine, elles appartiennent à la fable, et sont tellement absurdes et dénuées de poésie, qu'on n'en parlera pas. On engage le lecteur, s'il veut en prendre connaissance, à parcourir les in-folios écrits par Jean de Lery, par de Rochefort et par Dutertre, ainsi que les Mémoires d'un certain Montel, qui prétend avoir conversé avec les sauvages de la Dominique et de Saint-Vincent. Pélaprat, dans son *Histoire des missions aux îles Caraïbes*, nous a encore laissé un amas de rapsodies qui ne peuvent appartenir au domaine de l'histoire (1).

(1) Dans la troisième édition du *Voyage de Hennepin à la Louisiane*, on trouve une relation des mœurs, des usages et de l'origine des Caraïbes, par de la Borde. « Leurs jetons, dit cet auteur, sont leurs doigts : pour » exprimer douze, ils montrent les deux mains et deux doigts d'un » pied : si le nombre excède les pieds et les mains, ils sont bien empêchés, » ils disent *Tamicati* (beaucoup), et s'il y a une grande quantité, ils

Les Caraïbes, en général, avaient la taille haute et bien prise. Ils naissaient presque toujours sans difformités. Leurs chevelures étaient noires, lisses et toujours peignées avec soin. Ils s'arrachaient la barbe à mesure qu'elle paraissait. Les deux sexes marchaient nus. Ils se perçaient les lèvres et mettaient dans les trous de petits poinçons d'os. Les hommes, comme les femmes, portaient suspendus au nez, qu'ils perçaient, des anneaux, et se paraient de bracelets.

Les parties naturelles, chez l'homme et chez la femme, étaient cachées par une sorte de tablier, qu'ils retenaient avec une *ficelle de lianes* autour des reins.

Leurs plus riches ornements étaient des médailles, composées de cuivre très-fin et très-poli, faites en forme de croissant, et proprement enchâssées dans quelques bois précieux. C'était comme la livrée et le symbole d'honneur qui distinguait les capitaines et leurs enfants, des personnes du commun. Car chez ce peuple dans l'enfance, les distinctions de caste se reproduisaient comme chez les nations civilisées.

Ils avaient tous le front aplati, et les Européens, qui abordèrent les premiers aux petites Antilles, leur trouvèrent des figures agréables. Aujourd'hui, fondus avec les nègres et les mulâtres, ce type *caraïbique* n'existe plus.

Presque toujours peints avec du *roucou* qu'ils délayaient dans de l'huile de palma-christi (huile de ricin), leur peau, dit Labat, ressemblait à celle des écrevisses cuites.

En se peignant ainsi la peau, les Caraïbes croyaient donner de l'agrément à leur personne ; tout au plus la conservaient-ils intacte sous l'ardeur de leur soleil en la défendant des piqûres des moustiques et des maringouins, que cette odeur faisait fuir.

» montrent leurs cheveux ou une poignée de sable. » Pour peu que le lecteur soit au courant des dissertations mensongères de don Prenetty, au sujet de l'arithmétique des sauvages, il comprendra que le reproche que lui faisait Paw, de n'avoir pas puisé aux bonnes sources, était véritable. Don Prenetty a fait une moitié de livre pour vanter les douceurs de la vie des sauvages, et en quelque sorte il a voulu prouver qu'ils avaient une certaine supériorité sur l'homme civilisé.....

Prompts à la vengeance, la moindre offense excitait leur colère.

Les femmes des Caraïbes avaient de la grâce et de la coquetterie. Généralement brunes, leurs cheveux croissaient avec force, et, quoique ayant de l'embonpoint, leur taille était svelte et élancée. Portées à la luxure, dans ce climat brûlant, elles considéraient la stérilité comme une flétrissure, et prenaient des drogues auxquelles elles attribuaient le don de la fécondité. La marque de distinction, chez la femme, était une sorte de brodequin de quatre à cinq pouces de hauteur, qui lui prenait le pied au-dessus de la cheville. Ce brodequin, une fois posé, tombait de vétusté; mais jamais celles qui le prenaient ne le quittaient.

La polygamie était en usage parmi les Caraïbes, qui épousaient quelquefois trois ou quatre sœurs, presque toujours leurs nièces ou leurs cousines. Les femmes prenaient également deux maris. Jamais, ou bien rarement du moins, le frère n'épousait la sœur.

Enfants de la nature, les Caraïbes, lors de l'arrivée des Européens aux Antilles, ne connaissaient que quatre couleurs : le blanc, le noir, le jaune et le rouge.

Naturellement pensifs et mélancoliques, ils affectaient parfois de paraître gais, mais se révoltaient contre la dénomination de sauvages, que leur donnaient les Européens. Les traitait-on de cannibales, ils étaient alors furieux, prétendant que manger un ennemi était une vengeance permise. Ils étaient flattés de s'entendre appeler Caraïbes, ce mot voulant dire, dans leur langage barbare, bon guerrier, ou courageux.

Ne connaissant pas le prix de l'or, les Caraïbes furent étonnés de l'avidité que déployaient les Européens à se procurer ce métal. En revanche, avec de l'eau-de-vie ou des liqueurs, on leur faisait faire ce qu'on voulait.

Dans les fréquentes guerres que se livraient entre eux les Caraïbes, les hommes prisonniers étaient sans aucune rémission destinés à la mort, et les femmes à l'esclavage. Ils les épousaient d'ordinaire; mais elles ne portaient jamais de brodequins ni de chaussure; en outre, ils leur taillaient les cheveux courts, pour

marque de leur servitude. L'esclavage existait donc chez ces nations barbares; et cependant, ajoute un auteur, leur sensibilité réciproque allait si loin qu'on en a vu mourir de douleur, en apprenant que leurs compagnons étaient tombés dans l'esclavage, ou qu'ils avaient été maltraités par les Européens.

Ils étaient si peu méfiants, qu'ils laissaient leurs habitations ouvertes et sans aucune garde. S'ils s'apercevaient qu'on leur eût enlevé quelque chose, ils en portaient le deuil plusieurs jours, et tournaient ensuite toute leur attention à se venger. L'affection qu'ils se portaient se changeait en haine, lorsqu'ils se trouvaient offensés. Jamais un Caraïbe ne pardonnait une injure.

Leurs maisons (carbets), fort longues, ressemblaient à d'immenses halles. Construites en roseaux et en bois, couvertes de feuilles de palmiste, elles offraient une résistance surprenante aux ouragans. A côté de ce corps de logis principal, se trouvait une sorte de pavillon servant d'habitation aux femmes et aux enfants. Pour tous meubles, ils n'avaient que des paniers et des hamacs.

Très-habiles chasseurs, ces peuples sauvages ne connaissaient d'armes, pour ce genre d'exercice, que l'arc et la flèche; adroits, on les vit plus tard se servir des armes à feu dont ils ornaient l'intérieur de leurs carbets.

Leurs hamacs, fort élégants, étaient dus au travail des femmes, qui les peignaient. Un Caraïbe qui aurait, de ses doigts, essayé de filer ou de peindre son hamac était déshonoré.

L'ouvrage auquel se livraient les hommes consistait à confectionner, avec des roseaux, des feuilles de palmiste et de lataniers, des paniers, connus sous le nom de paniers caraïbes. Ils en faisaient un commerce suivi avec les Européens, qui, en échange, leur donnaient des couteaux, de la rassade, de la toile d'Europe et principalement de l'eau-de-vie, monnaie avec laquelle Duparquet acheta d'eux, comme nous l'avons vu, la Grenade et ses dépendances. Ils échangeaient encore, avec leurs voisins, des perroquets, des lézards, de la volaille, des porcs, des ananas, des bananes et diverses sortes de coquillages.

Pour le moindre objet que désirait le Caraïbe, il entreprenait, par une mer effroyable, un voyage fort pénible, ne se serait-il agi que d'avoir un couteau ou quelques grains de verroterie. Mais quand ils n'avaient pas besoin de quelque chose, les plus belles marchandises ne pouvaient les tenter.

Labat avait observé qu'il régnait entre les Caraïbes et les nègres une antipathie incroyable. « Ces deux races d'hommes, dit-il, se » croient fort au dessus l'une de l'autre et se regardent avec mé- » pris. Les nègres, qui sont chrétiens, ne donnent jamais d'autre » nom aux Caraïbes, qui ne le sont pas, que celui de sauvages, » ce que les Caraïbes n'entendent jamais qu'avec un dépit qui » les porte souvent à de cruelles extrémités. »

Cependant, nous avons vu que les nègres, à la Martinique, se réfugiaient dans les carbets des Caraïbes, et se joignaient à eux pour faire la guerre à leurs maîtres. Le motif qui poussait les Caraïbes à les recevoir ne pouvait être celui de souffrances communes, car Dutertre nous apprend qu'ils allaient les vendre aux Espagnols. Qu'après ce trait de fourberie les amis de l'humaine espèce viennent nous vanter le désintéressement des races primitives!!!

« Toutes les tentatives qu'on a faites, continue Labat, pour les » instruire et leur faire embrasser le christianisme, ont été inu- » tiles. Il y a eu souvent dans leurs îles des zélés missionnaires » qui ont appris leur langue et fait l'impossible pour les con- » vertir, sans pouvoir réussir. Ils en baptisaient quelques uns, » qui reprenaient aussitôt leurs anciennes superstitions. »

Les Caraïbes étaient d'une indifférence extrême sur tout en général, excepté sur leurs femmes. Ils portaient la jalousie jusqu'à les tuer au moindre soupçon.

« On ne remarque, dit Dutertre, aucune police parmi les Ca- » raïbes. Ils vivent tout à leur liberté; boivent et mangent » quand ils ont faim ou soif; ils travaillent et se reposent quand » il leur plaît; ils n'ont aucun souci, je ne dis pas du lende- » main, mais du déjeuner au dîner, ne pêchant ou ne chassant » que ce qui leur est précisément nécessaire pour le repas pré-

» sent, sans se mettre en peine de celui qui suit, aimant mieux » se passer de peu, que d'acheter le plaisir d'une bonne chère » par beaucoup de travail. »

L'insouciance était un des signes les plus caractérisés des Caraïbes. Sans ambition, ayant presque sans peine et sous la main ce qui leur était nécessaire pour vivre, l'avenir, pour eux, c'était l'assurance d'avoir chez eux de quoi faire un repas. Ne doit-on pas craindre que le jugement des colons soit fondé sur l'expérience, lorsqu'ils disent que pareil insouci se manifesterait chez les noirs émancipés ?

Presque tous les écrivains, qui ont dépeint les Caraïbes, ont voulu voir un type particulier dans la physionomie de ces insulaires, et ont, en première ligne, fait observer qu'ils avaient le front plat ; écoutons Dutertre, et nous reviendrons d'une idée bien fausse que nous pourrions partager avec eux.

« Que si plusieurs, dit cet auteur, en parlant des Caraïbes, ont » le front plat et le nez camus, cela ne provient pas d'un défaut » de nature, mais de l'artifice de leurs mères, qui mettent leurs » mains sur le front de leurs enfants pour l'aplatir et l'élargir » tout ensemble, croyant que par cette imposition de mains, ces » pauvres petits reçoivent toute la beauté de leurs visages. »

Les nations civilisées et les nations barbares ont cela de commun, qu'elles adoptent des modes ridicules et absurdes. Nous savons les supplices atroces auxquels se soumettent les Chinoises pour se faire les pieds petits ; et, en voyant, dans nos bals, les tailles étriquées de certaines danseuses, ne nous semble-t-il pas sentir nos poumons gênés ?

Les Caraïbesses, nous apprend Dutertre, accouchaient avec une facilité surprenante, et, aussitôt après leur délivrance, reprenaient leurs travaux habituels.

Le mari se mettait alors au lit, et se chargeait, par ses lamentations et ses plaintes, de simuler les douleurs de l'enfantement. Gardant quarante jours le lit et se soumettant à une diète des plus austères, il recevait les condoléances de ses amis et parents, qui, pendant tout ce temps, le visitaient avec assiduité.

Les quarante jours de diète forcée expirés, les visiteurs se rassemblaient; et, après avoir fait éprouver au patient une lessive au piment sur tout le corps, ils se réunissaient dans son carbet, et à ses dépens faisaient une orgie effroyable.

Six mois après cette première orgie, le père choisissait à son enfant un parrain et une marraine, réunissait de nouveau ses amis et ses parents, et le baptême de l'enfant consistait dans les trous qu'on lui perçait aux oreilles, au nez et quelquefois aux lèvres, trous destinés à recevoir les ornements dont ils décoraient son visage.

Les Caraïbesses étaient bonnes mères; cependant elles donnaient à leurs enfants l'exemple pernicieux de manger de la terre; dépravation de goût qui a passé des Caraïbes aux nègres, qui, encore aujourd'hui, meurent, quand ils en mangent, des suites de ce suicide lent, lequel, presque toujours, leur occasione une hydropisie générale.

Sans être assujétis aux lois, les Caraïbes divorçaient quelquefois, et, dans ce cas, les enfants mâles suivaient leur père, et les filles restaient avec leur mère.

Le gentilhomme, pour gagner ses éperons de chevalier, avait à subir sa veillée d'armes, et se soumettait à des épreuves morales et physiques. Quand un jeune Caraïbe avait atteint l'âge d'aller à la guerre, il nourrissait un oiseau de proie, connu encore de nos jours aux Antilles, sous le nom de *Mansfénil*, et il n'était admis au grade de capitaine, que lorsque son père avait tué cet oiseau vorace, en écrasant sa tête sur la nuque de son fils. Si le patient proférait une plainte ou laissait apercevoir un signe de souffrance, il était rejeté et déshonoré.

Les jeunes Caraïbes étaient rarement contrariés dans leurs amours; mais ils ne contractaient d'union légitime qu'après le consentement de leur père.

Les enfants qui naissaient des femmes esclaves que les Caraïbes épousaient après les avoir réduites à cet état, jouissaient rarement de la liberté; cependant, dit Dutertre, on en a vu qui avaient pour ces femmes le même attachement que pour celles

de leur condition, et alors leurs enfants éprouvaient le même traitement que ceux des femmes libres.

« Sitôt que les Caraïbes sont levés, dit Dutertre, ils courent à
» la rivière pour se laver tout le corps, et ils allument par après
» un grand feu dans leur carbet, autour duquel ils s'assoient
» tous en rond pour se chauffer. Là, chacun dit ce qu'il sait, les
» uns s'entretiennent avec leurs amis, les autres jouent de la
» flûte, de sorte qu'ils remuent tous ou la langue ou les doigts,
» pendant que les femmes apprêtent le déjeuner. »

L'oisiveté était le goût prononcé de ces peuplades, si tranquillement paresseuses sous leur beau ciel du tropique. Causeurs par nature, les Caraïbes, cependant, avaient une autre distraction, c'était celle de la musique; outre la flûte, ils avaient des sortes de violons sur lesquels ils râclaient, et, mêlant les sons de ces instruments à leurs chants et aux tintements d'une callebasse, renfermant quelques graines d'arbres dures et coriaces, ils marquaient la mesure. Dans leurs *ouycous* ou réjouissances publiques, ils s'enivraient et dansaient jusqu'à en perdre haleine.

Afin de détruire toutes les assertions des philantropes qui se sont battu les flancs pour nous vanter les mœurs sociales de ces peuples si près de la nature, et vivant dans leurs carbets, sortes de phalanstères où existait une communauté générale, écoutons encore une fois Dutertre.

« Il n'y a rien où la rudesse de nos sauvages paraisse tant,
» dit cet historien, que dans leur manger : car ils sont si mal-
» propres en tout ce qu'ils font pour le boire et le manger, que
» cela fait bondir le cœur à ceux qui le voient apprêter. Je ne
» dis rien ici de leur *ouycou* et boissons ordinaires, qu'ils font
» avec de la cassave mâchée par de vieilles bavardes de femmes,
» desquelles la bouche pue bien souvent comme un retrait. Ils
» rottent, pissent (je n'ose dire davantage) sans aucune honte,
» lorsqu'ils mangent. Ils ne s'étonnent nullement de voir dans
» leur manger des cheveux, des pailles, des feuilles, des che-
» nilles et mille autres ordures. En un mot, ils n'ont rien de bon
» ni de propre que le pain, qui est de la cassave. Ils pimentent

» si étrangement tout ce qu'ils mangent, qu'il n'y a qu'eux qui
» puissent en user (1). »

Ces raisons et bien d'autres ne peuvent excuser les Européens des mauvais traitements qu'ils ont fait subir aux peuplades conquises par eux ; mais peut-on comparer le sort des nègres de nos colonies à celui qu'ils auraient dans leurs carbets d'Afrique, où ils seraient aussi bien soumis à l'esclavage que s'imposent entre elles ces peuplades toujours en guerre ?

Les Caraïbes terminaient leurs querelles par le duel, et celui qui, dans une rencontre, avait tué son adversaire, était obligé de quitter le pays ou de soutenir autant de combats singuliers que le mort avait de parents.

Les Caraïbes avaient une sorte de respect pour le soleil et pour la lune, mais ils ne leur rendaient aucun culte. Ils n'avaient ni temples ni autels. Ils possédaient quelque idée d'un Être suprême ; mais, suivant eux, il jouissait tranquillement de son bonheur, ne prêtant aucune attention aux actions des hommes, et ne pensant pas seulement à se venger de ceux qui l'offensaient. Ils admettaient deux sortes d'esprits, les uns bienfaisants (chaque homme, suivant eux, avait le sien pour guide), les autres malfaisants, qui parcouraient l'air pendant la nuit, sans aucune demeure fixe et qui ne cherchaient qu'à nuire. Ce sentiment, d'un pouvoir supérieur, était mêlé de tant d'idées puériles, qu'on ne pouvait y apercevoir rien de raisonnable. Ils offraient aux bons esprits de la cassave et de la fumée de tabac. Ils les invoquaient pour la guérison de leurs maladies, pour le succès de leurs entreprises, et pour l'accomplissement de leur vengeance (2).

(1) Ceux qui voudraient avoir des renseignements plus complets sur la malpropreté et le peu de gêne des sauvages, pourront les puiser dans la première édition du *Voyage de Hennepin à la Louisiane*. La décence ne permet pas de rapporter ce que dit cet auteur. Il ne faut pas confondre les mœurs des sauvages décrites par Hennepin, avec la relation de de la Borde, déjà citée.

(2) De la Borde dit qu'ils plaçaient leurs esprits sous la forme des étoiles, et que le soleil était le capitaine général de cette myriade d'esprits, changés en globes lumineux.

Leurs prêtres, ou leurs devins, qu'ils appelaient *boyez*, avaient chacun leur divinité particulière, dont ils vantaient le pouvoir et promettaient l'assistance contre les *mabouyas*, ou mauvais esprits. Dutertre nous apprend que ces divinités étaient des marmousets de coton. Il ajoute que Duparquet, ayant trouvé dans des cavernes des idoles de coton en forme d'hommes, les fit enlever et les mit dans une caisse qu'il donna à un capitaine de Saint-Malo, le chargeant de les porter au duc d'Orléans avec des lettres pour ce prince. Le capitaine fut pris par une frégate de Saint-Sébastien et mené en Espagne. Les idoles furent trouvées, et le malheureux capitaine, livré à l'Inquisition, eût été brûlé comme sorcier, si les lettres de Duparquet au duc d'Orléans n'eussent éclairci le fait.

Souvent ils priaient afin d'apaiser *Mabouya*, le génie du mal; si une éclipse de lune survenait, c'était *Mabouya* qui l'avait avalée. Les *boyez* alors intercédaient, et ce Gargantua nouveau, replaçait au ciel cette lune qu'il n'avait pu probablement digérer.

Ces superstitions, jointes à quelques idées aussi absurdes sur le système qu'ils se faisaient de l'âme, leurs jeûnes, ainsi que l'aversion qu'ils avaient pour certaines viandes, et surtout pour le sel, ont été des thèmes qui ont servi à tous ceux qui se livrent à des recherches scientifiques. Ils ont fait des rapprochements qu'on ne se permettra pas de critiquer, mais qui doivent prouver à tout homme de bon sens qu'il existe entre tous les hommes du globe une ramification inextricable que l'on admet sans chercher à la débrouiller. Cette Babel sera néanmoins, après nous, bien souvent exposée aux yeux des lecteurs, sans qu'ils y puissent rien comprendre que par hypothèse (1).

Les armes des Caraïbes, outre l'arc et la flèche, se composaient d'une massue, qu'ils appelaient *bouton*, et d'un couteau qu'ils

(1) Quelques auteurs, dit de la Borde, se sont imaginé que les Caraïbes descendaient des juifs, parce que, effectivement, leurs parentes leur sont naturellement destinées pour femme, et qu'ils ne mangent point de porc.

portaient à la ceinture. Lorsqu'ils connurent les fusils, ils s'en servirent ; mais, à force d'être chargées, ces armes crevaient souvent dans leurs mains. Les flèches dont ils usaient dans leurs guerres, étaient empoisonnées et, presque toujours, leurs blessures étaient mortelles.

Les pirogues dans lesquelles ils communiquaient d'une île à l'autre, pouvaient avoir vingt-neuf pieds de longueur sur quatre et demi de largeur, dans le milieu. Elles se terminaient en pointe par les deux bouts, qui étaient plus élevés de quinze à vingt pouces que le milieu. Elles étaient divisées en neuf planches, ou bancs. Derrière chaque banc, à la distance de huit pouces, il y avait des bâtons de la grosseur du bras, dont les bouts étaient fichés dans les côtés de la pirogue, pour leur servir de soutien, en les tenant toujours à une égale distance, et pour servir d'appui à ceux qui étaient assis sur les bancs. Le haut des bords était percé de plusieurs trous garnis de cordes qui servaient à contenir le bagage.

Outre la pirogue, les Caraïbes avaient encore une autre espèce de bateau, qu'ils appelaient *bacassa*. Les pirogues avaient ordinairement deux mâts et deux voiles carrées, les *bacassas* en avaient trois, et l'on y mettait souvent des huniers.

Pour prouver l'habileté des Caraïbes sur mer, Labat rapporte ce fait : « Ils avaient abordé, dit cet auteur, dans un lieu fort
» difficile, et la mer était très-grosse à leur départ (1). Ils mirent
» tout leur bagage dans leur bâtiment, et chaque pièce fut atta-
» chée avec des cordes qui étaient passées dans les trous du bor-
» dage. Ils poussèrent ensuite le bâtiment sur des pierres qu'ils
» avaient rangées en pente jusqu'à l'endroit où la grosse lame
» venait finir. Les femmes et les enfants entrèrent à bord, et s'as-
» sirent au milieu du fond ; les hommes se rangèrent le long des
» cordages, en dehors, chacun vis-à-vis d'un banc où il devait
» être assis, et les pagalles (sortes de rames) furent mises à côté
» de chaque place. Dans cet état, ils attendirent que les plus

(1) Le quartier de la Basse-Pointe, Martinique.

» grosses lames se fussent brisées contre la terre. Lorsque le pi-
» lote jugea qu'il était temps de partir, il poussa un cri. Aussitôt,
» tous ceux qui étaient des deux côtés du bâtiment employèrent
» toutes leurs forces pour le faire entrer dans l'eau. Ils sautaient
» dedans et prenaient des pagalles à mesure qu'ils y entraient.
» Celui qui devait gouverner y sauta le dernier. Tous se mirent
» à ramer avec tant de force, que le vaisseau surmonta bientôt
» les plus grosses lames. Elles formaient cependant des monta-
» gnes d'eau qui semblaient les menacer de les jeter à chaque
» instant sur la côte. Leur pilote était debout à l'arrière, et pa-
» rait avec une adresse admirable, le choc des plus grosses va-
» gues, en les prenant de biais. Il arrivait de là que, dans le mo-
» ment où la pirogue s'élançait sur le côté de cette lame, elle se
» trouvait toute penchée, jusqu'à ce qu'elle eût gagné la hau-
» teur, où elle reprenait son assiette; mais elle disparaissait et
» s'enfonçait à l'instant de l'autre côté. Elle en sortait aussitôt,
» et l'on voyait son avant tout en l'air quand elle commençait à
» monter sur une autre lame. On la croyait toute droite, jusqu'à
» ce qu'ayant gagné le dos de la seconde lame, il semblait qu'elle
» n'était soutenue que sur le milieu de sa sole, et que ses deux
» extrémités étaient en l'air. L'avant s'enfonçait ensuite et, pa-
» raissant plonger, il laissait à découvert tout l'arrière et un
» quart de sa sole. Le vaisseau arriva enfin en pleine mer, après
» un travail inouï. »

Peu avancés dans la médecine, les Caraïbes ne connaissaient que l'usage de quelques plantes, qu'ils appliquaient comme remèdes topiques sur le front, sur les bras et aux poignets des malades.

La maladie la plus horrible dont ils fussent affligés, était celle qu'ils appelaient, *l'épian*, que nous avons connue sous le nom de mal de Naples, maladie dont les ravages furent horribles, et qui attaquait l'homme dans ses parties génitales. La lèpre, chez les Hébreux, avait une ressemblance bien grande avec l'épian des Caraïbes.

Enfin, ces peuples, auxquels on a cru devoir consacrer un cha-

pitre spécial, avaient un grand respect pour les morts (1). Le corps, lavé, nettoyé, peint de roucou de la tête aux pieds, et les cheveux peignés, était déposé sur un lit de coton, et enterré dans la case où avait habité le défunt. Jamais, dit Dutertre, ils n'enterraient leurs morts à découvert.

Lorsque, après la paix conclue entre les Caraïbes, les Anglais et les Français, Saint-Vincent et la Dominique restèrent assignées comme devant servir d'habitation aux Caraïbes, ces exilés des terres qu'avaient conquises sur eux les nouveaux venus, bordèrent leurs côtes de corps-de-garde. Ils veillaient, se doutant bien qu'un jour, ces rapaces ennemis leur disputeraient cette faible portion d'un territoire aussi vaste.

On laisse les Caraïbes jouir du repos dont ils goûtaient, en tremblant pour l'avenir ; et on reprend le fil des événements politiques qui survinrent aux Antilles.

(1) Les peuplades du continent américain avaient, dans leur rite barbare, un jour consacré, à ce qu'ils appelaient la fête générale des morts. Cette fête se reproduisait tous les huit ou dix ans. C'était alors un déterrement général de tous les morts, avec lesquels se réjouissaient les vivants. Lafiteau, qui nous a laissé une description fort curieuse de cette fête chez les Indiens, admire, dans sa narration, leur respect pour leurs parents morts, et tous les auteurs qui ont écrit sur les sauvages de l'Amérique s'accordent sur ce point.

CHAPITRE XVI.

DE LA BARRE S'ÉTABLIT A CAYENNE. — COMPAGNIE DE LA FRANCE ÉQUINOXIALE, QUI DEVIENT COMPAGNIE DES INDES OCCIDENTALES. — DE TRACY EST ENVOYÉ AUX ANTILLES AVEC DES POUVOIRS ÉTENDUS. — HOUEL ET SES NEVEUX PARTENT POUR FRANCE.

La France avait eu de longues luttes à soutenir en Europe. Nous savons quelle était sa position en Amérique, où ses établissements du Canada, sous un sage gouvernement, s'étaient en outre développés. Dans les Indes, Surate, Pondichéry et Chandernagor, auraient pu l'aider à fonder sa puissance sur des bases solides. Après un siècle de travaux, d'espérances et de revers, l'Autriche avait été réduite à céder son rôle à une nation que ses forces, sa position et son activité, rendaient plus redoutable à l'Europe, et à laquelle les colonies des deux Indes pouvaient, plus tard, procurer d'immenses avantages commerciaux.

Richelieu et Mazarin avaient commencé cette révolution par leurs intrigues, Turenne et Condé l'avaient achevée par leurs victoires, et Colbert devait l'affermir par la création des arts et par tous les genres d'industrie.

Le roi, sorti des langes qui le gênaient du vivant de Mazarin, eut alors, non plus une puissance nominative, mais réelle, dont il usa pour prouver, tout d'abord, l'importance qu'il allait attacher à la marine. Le 27 avril 1662, fut fait avec les Provinces-Unies un traité de confédération pour vingt-cinq années. Un second traité, avec le Danemark, avait en vue le bien du commerce; un troisième, avec la Suède, assurait, dans les ports de France, l'arrivée des bois de construction de la Scandinavie; et un quatrième, signé le 17 octobre de la même année 1662, avec le roi d'Angleterre, Charles II, que nous savons remonté sur le trône de son infortuné père, outre les avantages qu'il promettait au

commerce, acquérait, d'une manière définitive, la ville de Dunkerque à la France.

Colbert avait dû prendre une part active dans toutes ces décisions, et ce ministre n'avait pas cru sans doute, que l'on dut refuser aux prodigalités du monarque anglais, les cinq millions que Dunkerque coûtait au trésor. Mardick fut également évacuée par les Anglais, qui vidèrent tous les postes qu'ils occupaient sur les côtes de Flandre.

Malgré les échecs subis par ceux qui avaient mis leurs fonds en société pour former des compagnies, ce système de colonisation, généralement adopté par toutes les puissances européennes, était alors, et encore sous Colbert, le seul connu.

L'île de Cayenne, située à l'embouchure d'une rivière portant son nom, entre celles des Amazones et de l'Orénoque, à 4 degrés 36 minutes au nord de la ligne équinoxiale, avait été, dès l'année 1635, parcourue par quelques Français.

Ces premiers habitants de Cayenne étant venus en France et ayant vanté le climat, la position topographique et les avantages que l'on pourrait retirer de cet établissemet, de Brétigny, gentilhomme d'un esprit ardent et aventureux, obtint du roi une commission. Ayant enrôlé quatre cents hommes sous sa bannière, il s'y établit dans les formes, en 1643.

L'on sait combien la chimère de *l'el Dorado* avait trouvé de crédit au milieu des populations qui, à cette époque de découvertes, songeaient au déplacement. Cette chimère avait néanmoins produit de bons effets, car elle donna lieu de connaître la Guyane et ses véritables richesses. En 1604, un certain la Ravardière s'était fixé à Cayenne. En 1608, un Anglais, Harcourt, remonta le Maroni et visita la Guyane. Vers la fin de 1626, plusieurs marchands de Rouen envoyèrent, sous les ordres de de Chantail et de de Chambant, une colonie de vingt-six hommes, qui s'établit sur les bords du Sinamary. Une autre se fixa, deux ans après, sur la rivière de Conanama, sous le commandement du capitaine Hautepine, qui y laissa pour commander, son lieutenant Lafleur. Cette nouvelle colonie reçut, en 1630, un renfort de cinquante

hommes, menés par un nommé Legrand, et, en 1633, un autre de soixante-six hommes, conduits par le capitaine Grégoire. Ce furent ces diverses expéditions qui engagèrent une compagnie de marchands de Rouen, connue sous le nom de *Compagnie du Cap-du-Nord*, à confier cette nouvelle expédition à de Brétigny.

A peine installé dans son gouvernement, il usa d'un despotisme si grand envers les colons, que ceux-ci s'insurgèrent et le mirent aux fers. Il parvint néanmoins à gagner l'esprit de la plus grande partie des révoltés, et se fit mettre en liberté; mais, ayant déclaré la guerre aux sauvages, il fut tué d'un coup de flèche. Les sauvages après sa mort, massacrèrent tous ceux qui l'avaient accompagné dans cette excursion, et, quelque temps après, toute cette colonie fut mise en déroute et entièrement dissipée.

En 1652, une seconde colonie, conduite par de Royville, après quelques détails, qu'il serait oiseux de reproduire, avait subi le même sort que la première.

Abandonnée par les Français, Cayenne fut presque immédiatement après habitée par quelques juifs et quelques Hollandais, qui, ayant trouvé des terres habituées et plantées, et un fort muni de canon, s'y établirent, et demandèrent une commission à la compagnie d'Ostende, pour en prendre possession. Chassée du Brésil par les Portugais, sous les ordres de Guérin Spranger, cette colonie devint en peu de temps florissante (1).

Sur ces entrefaites, de la Barre, maître des requêtes et ancien intendant dans le Bourbonnais, ayant entendu raconter les désastres des Français à Cayenne, et la prospérité des Hollandais, forma le projet de chasser ces derniers, et de remettre sous le drapeau français, cette colonie qui lui avait appartenu.

Ce projet fut soumis à Colbert, il l'approuva, et, au mois

(1) Des Marchais, dans son voyage à Cayenne, publié en 1730 sous le titre de *Voyage en Guinée*, a voulu nous faire accroire que les Indiens s'étaient entendus avec les Hollandais pour chasser les Français de Cayenne. La version donnée par Dutertre s'accordant avec tout ce que nous avons vu de relatif à ce sujet aux archives de la Marine, dans les correspondances de cette époque, nous l'avons adoptée.

d'août 1663, il fut passé par-devant maître Foin, notaire au Châtelet, un acte d'association, par lequel les intéressés, sous la dénomination de Compagnie de la France équinoxiale, étaient autorisés à ramener sous les lois de la France, un pays déjà tant de fois occupé par des Français (1).

Les lettres-patentes du roi, portant confirmation des pouvoirs conférés à la compagnie nouvelle, furent expédiées au mois d'octobre 1663, et de la Barre, qui fut présenté au roi par elle, fut honoré de la commission de lieutenant-général sur toutes les terres de l'Amérique méridionale, depuis la rivière des Amazones, jusqu'à celle de l'Orénoque.

Le 19 novembre, il fut en outre délivré à Prouville de Tracy, ci-devant commissaire des armées du roi en Allemagne, des pouvoirs considérables qui, en l'absence du comte d'Estrades, vice-roi en Amérique, le nommaient lieutenant-général pour le roi, tant en l'Amérique septentrionale que méridionale, en terre ferme et aux îles; et, en cas de guerre ou de résistance de la part des Hollandais, plaçaient de la Barre sous ses ordres. Prouville de Tracy avait, en outre, le commandement de la flotte qui devait conduire de la Barre et les colons enrôlés par la compagnie, à Cayenne.

La flotte, composée de quatre vaisseaux de la compagnie, escortée par deux vaisseaux de l'État, et montée de douze cents hommes de débarquement pour Cayenne, fit voile de La Rochelle, le 26 février 1664, et arriva à Madère, le 15 mars suivant.

Parmi les hommes revêtus de la confiance de la compagnie, se trouvait, sur cette flotte se dirigeant vers Cayenne, Bouchardeau, intendant. Ayant eu à se plaindre des mesures que de la Barre avait prises, sans sa participation, lors du départ de la flotte et lors de son passage à Madère, Bouchardeau, se sentant opprimé

(1) Colbert s'occupait dès lors de la consolidation de nos colonies d'Amérique, et ce fut en mars 1663, que parut l'édit du roi portant création d'un conseil souverain à Québec, la capitale du Canada. (Registre de l'année 1669, des ordres du roi et autres expéditions pour les compagnies des Indes-Orientales et Occidentales, Archives de la marine, page 60).

par de la Barre, se mit sous la protection de de Tracy, ne voulant plus avoir avec lui aucune communication.

Partie de Madère, le 25 mars, après avoir refait son eau, s'être munie de vin et de quelques rafraîchissements, la flotte continua sa route, arriva aux îles du Cap-Vert, le 11 avril, et mouilla à San-Iago; faisant voile de nouveau, elle quitta cette île, le 23 avril, et arriva à Cayenne, le 11 mai.

Ce jour même, de Flavigny, envoyé par de Tracy, avec ordre d'aller au fort de Céperon, s'y rendit, et, ayant eu une conférence avec Guérin Spranger, celui-ci, qui pensa qu'une capitulation seule pourrait sauver les Hollandais d'une ruine totale, en régla les conditions avec de la Barre et de Tracy.

Les choses ainsi faites à la convenance des deux nations, de la Barre fit planter la croix dans l'île, et prit, au nom du roi et pour le compte de la compagnie, possession du fort de Céperon.

De Tracy, dont la mission était accomplie, ayant vu de la Barre installé dans son gouvernement, et ayant hâte de se rendre aux Antilles, qui réclamaient sa présence, fit voile pour ces îles, le 25 mai 1664.

Tandis qu'en Amérique, la France acquérait une colonie dont le territoire fertile devait augmenter ses richesses et son commerce, quelques Français qui, en 1660, avaient échoué sur les côtes de Mascarenhas, donnaient à cette île le nom de Bourbon. Découvertes par les Portugais, ces îles de l'Océan indien n'avaient pas été occupées par eux. Cinq ans plus tard, c'est-à-dire en 1665, plusieurs Français rejoignirent leurs compatriotes qui, déjà, avaient formé un établissement à Bourbon. Le désastre de Madagascar devait, quelques années plus tard, amener la colonisation en règle de ces deux îles, dont l'une, habitée aujourd'hui par des Français, gémit sous le joug de l'Angleterre, et conserve encore dans nos souvenirs le nom d'Ile-de-France.

Colbert, dont le génie vaste avait compris l'industrie, mais qui semble avoir manqué d'idées justes sur ce qui fait la prospérité première d'une nation, l'exploitation des terres, les avances qu'elle exige et la liberté qui lui est nécessaire, s'était peu oc-

cupé de la production des matières premières, il avait donné tous ses soins à leur fabrication.

Colbert, ayant donc vu que cette nouvelle compagnie avait déjà fait un fonds considérable d'argent, qu'elle avait acheté plusieurs navires et qu'elle conservait l'espoir d'un grand succès, conçut le projet de la reconstituer, sous le nom de Compagnie des Indes-Occidentales, et d'étendre ses priviléges, non-seulement sur la terre ferme d'Amérique, y compris le Canada, mais encore sur les Antilles et les côtes d'Afrique, où la France possédait quelques comptoirs.

Une difficulté se présentait à l'accomplissement de ce projet. Les Antilles, vendues à des propriétaires, feraient peut-être cause commune avec eux, ayant déjà eu à se plaindre des vexations qu'avaient fait peser sur elles la première compagnie; ou bien encore, pour désintéresser ces seigneurs des îles, il faudrait se soumettre à des sacrifices énormes.

Pendant que ces considérations tenaient Colbert en suspens sur les mesures à prendre pour mener à bonne fin son projet, Hoüel, qui voyait ses neveux décidés à lui disputer la souveraineté qu'il voulait exercer à la Guadeloupe, envoya sa femme en France, pour obtenir, par ses plaintes au roi, le renvoi de ses neveux.

Madame de Boisseret vint à son tour implorer la clémence du roi, qui, gagné par les plaintes de madame Hoüel, avait lancé l'ordre de lui renvoyer les copropriétaires de la Guadeloupe. L'ordre, expédié contre les neveux, ne s'étendait pas seulement sur eux, mais encore sur leur oncle. De Tracy, qui fut chargé de le mettre à exécution, devait faire embarquer pour France tous les gouverneurs qu'il jugerait coupables.

Enfin, sans attendre le résultat de la mission de de Tracy, dont le but nous semble parfaitement expliqué, le roi, par un arrêt du conseil d'État, à la date du 17 avril 1664, fit signifier à tous les propriétaires des îles, qu'ils eussent à rapporter leurs titres et contrats d'acquisition, avec l'état des habitants de chaque île, et la compagnie fut formée dans le courant de mai.

Malgré l'opposition qui fut faite par madame de Boisseret, devenue en secondes noces madame de Champigny, le 10 juillet 1664, l'édit du roi fut sanctionné, sauf le remboursement des valeurs que l'estimation de de Tracy donnerait à chacune des îles.

Voir, dans Dutertre, tome III, *page* 43 *et suivantes, l'édit du roi, portant établissement de la compagnie, les immenses avantages que tous ceux qui la formeraient devaient avoir, et les statuts qui lui furent imposés.*

En lisant les lignes rapportées par cet historien, dans lesquelles on croit retrouver la faiblesse d'un gouvernement sous des couleurs de fierté nationale, on se demande ce qu'auraient fait nos Français des îles, si tous les secours promis leur fussent arrivés ; et cependant, comme pour les amadouer au système exclusif auquel on les soumettait de nouveau, on voulait leur faire comprendre que les colonies étrangères ne prospéraient que parce qu'elles étaient secourues par les compagnies de leurs nations.

La France n'a jamais fait pour ses colonies ce que l'Angleterre a fait pour les siennes. L'histoire nous l'apprend sans cesse, et néanmoins, la France avait sous ses lois de belles colonies, qu'elle posséderait encore, si elle eût tenu les engagements qu'elle contractait envers les colons.

Le nouveau privilége devait s'étendre exclusivement à tous autres pendant quarante années, et les étrangers qui déposaient leurs fonds dans cette entreprise gigantesque, jouissaient des mêmes droits que les nationaux, et acquéraient, par ce fait seul, le titre de citoyens français.

Tout navire français, qui serait pris traitant avec les colonies, et n'appartenant pas à la compagnie, devait être confisqué à son profit; inutile d'ajouter que le commerce étranger était soumis aux peines les plus sévères.

Le système des primes, qui a eu ses prôneurs et ses détracteurs, était appliqué aux vaisseaux de la compagnie ; et, pour que l'on saisisse bien l'avantage que lui faisait l'édit royal, on en reproduit ici le texte : « Nous promettons à ladite compagnie de

» lui faire payer pour chacun voyage de sesdits vaisseaux qui
» feront leurs équipements et cargaisons dans les ports de
» France, iront décharger et rechargeront dans lesdites îles et
» terres fermes, où les colonies françaises qui y seront établies,
» et feront leurs retours dans les ports du royaume, trente livres
» pour chacun tonneau des marchandises qu'ils porteront dans
» lesdits pays, et quarante livres pour chacun tonneau de celles
» qu'ils en rapporteront et qu'ils déchargeront ainsi qu'il est dit
» dans les ports du royaume. »

En voyant les bases sur lesquelles reposaient les espérances que devaient concevoir les négociants, joints à cela les autres avantages que leur concédaient les pouvoirs exclusifs qu'ils avaient, n'est-on pas tenté de se demander ce qui pouvait en revenir aux colons ?

Sans concurrence aucune, les marchandises que leur portaient les navires de la compagnie, se trouvaient taxées à des prix exhorbitants ; les qualités de ces marchandises, presque toujours avariées, les forçaient à risquer leurs fortunes en s'adressant à la contrebande que leur fournissaient les Hollandais ; et leurs denrées, avilies par le bas prix qu'en donnaient les préposés de la compagnie, ne les encourageaient pas à la culture des terres et à l'amélioration de leurs produits.

Le tabac, qui était la denrée principale et la monnaie locale, pourrissait souvent. Les échanges se faisaient au détriment des colons, et ces pays, appelés à fournir plus tard nos marchés de sucre, gémissaient sous le despotisme de ces agioteurs impitoyables. Vendre cher aux consommateurs, acheter leurs denrées à bas prix, tel fut toujours le système des compagnies exclusives; aussi les colonies, dans l'enfance, ne devaient prendre leur essor que quelques années plus tard. Mais, avant que d'en arriver là, les questions politiques qui se débattirent aux Antilles nous rappellent sur ce terrain qui devait être le théâtre des luttes qu'auraient à soutenir les Français, peu protégés, contre les Anglais, auxquels le gouvernement de la Grande-Bretagne faisait constamment passer des secours de tous genres.

De Tracy, qui avait à remplir une mission bien délicate aux Antilles, était, comme nous l'avons dit, parti de Cayenne, le 25 mai. Huit jours après son départ, il se trouva en vue du bourg Saint-Pierre-Martinique, et, ne sachant pas quelle réception lui réservaient les habitants, craignant de plus que les partisans de Duparquet ne s'opposassent à sa descente, il mouilla à la case Pilote, quartier voisin de Saint-Pierre. Il députa le chevalier de Rivaude vers de Clermont, gouverneur de l'île, pour lui présenter les ordres du roi.

L'accueil qui fut fait au chevalier de Rivaude décida de Tracy à prendre possession de sa charge ; et, ayant trouvé le conseil et les officiers animés de la soumission la plus absolue aux volontés royales, il fit prêter serment à tous les corps de milices rassemblés sous les armes, maintint le conseil souverain dans ses pouvoirs et prérogatives, et, par sa seule autorité, trancha des difficultés interminables qui s'étaient élevées entre les habitants, par suite des dettes contractées par eux. La Martinique, lors de l'arrivée de de Tracy, se trouvait comme toutes les autres îles, obérée envers les négociants hollandais ; les juifs avaient pris un tel ascendant dans les transactions commerciales, que leurs prétentions allaient jusqu'à vouloir se livrer aux pratiques extérieures de leur religion. De Tracy rétablit l'ordre dans les procès qui ruinaient les plaideurs, et qui portaient obstacle à la prospérité de l'île. Le 19 juin 1664, de Tracy, ayant laissé à de Clermont, tuteur des jeunes Duparquet, et leur oncle, ses pouvoirs de gouverneur, fit publier de sages ordonnances à la Martinique. Après avoir enjoint à de Clermont, à Rools de Loubières, son lieutenant, aux capitaines et aux officiers du conseil souverain, de tenir la main à l'exécution de ses ordonnances, il s'apprêtait à partir pour la Guadeloupe, quand Houël députa vers lui Ducoudray.

Inquiet de ne pas recevoir des nouvelles de sa femme, il avait voulu faire sonder de Tracy, et, dans l'espoir de se l'attacher, avait chargé Ducoudray, homme de talent et de mérite, de lui faire un présent considérable. De Tracy refusa les cadeaux offerts

par Hoüel, et, ayant positivement dit à Ducoudray, que ses ordres étaient de faire partir Hoüel pour France, il le renvoya à la Guadeloupe, l'engageant à faire comprendre à Hoüel qu'il y allait de son honneur et de ses intérêts de prendre les devants, en lui évitant la peine de recourir à la force.

Desroses, député vers de Tracy par du Herblay de Boisseret, dans le même but, reçut la même réponse ; de telle sorte que, mouillé en rade de la Guadeloupe, le 23 juin 1664, la surprise qu'éprouva de Tracy ne fut pas des moins grandes, lorsqu'il vit Hoüel et du Herblay accoster son navire chacun dans sa chaloupe.

Après quelques minutes d'hésitation, Hoüel balbutia quelques compliments à de Tracy, et lui offrit pour logement son château.

Les mêmes raisons qui avaient motivé, de la part de de Tracy, le refus qu'il avait fait à de Clermont, gouverneur de la Martinique, de descendre chez lui, existant, il remercia Hoüel. Etant descendu à la Guadeloupe, il se fit reconnaître, fit prêter serment aux troupes assemblées, et promulgua les mêmes ordonnances dans cette île, qui en avait un besoin aussi pressant que la Martinique.

Huit jours après l'arrivée de de Tracy, Hoüel, jugeant que sa présence en France serait plus utile à ses intérêts, s'embarqua, et laissa le soin de ses affaires à Ducoudray, du consentement de de Tracy; du Herblay et de Téméricourt imitèrent l'exemple de leur oncle, et s'embarquèrent quelques jours après lui.

Le départ de ces propriétaires opéré sans difficulté et sans effusion de sang, chose que de Tracy redoutait surtout, il allégea les colons des droits onéreux qui pesaient sur eux, fit occuper les forts par les troupes du roi, licencia les milices qui y montaient la garde pour ces seigneurs, et accéléra, par sa conduite sage et prudente, le vœu du roi qui voulait remettre le plus tôt possible ces îles entre les mains de la compagnie.

Le sucre, à cette époque, avait aux Antilles une valeur égale à celle du petun ; les colons se rédimaient de leur capitation par une égale quantité de l'une ou de l'autre denrée.

Bouchardeau, intendant de la compagnie, à Cayenne, le même que nous avons dit avoir refusé de s'entendre avec de la Barre, par suite des difficultés qui s'étaient élevées entre eux, prit passage sur le même navire qui ramenait en France du Herblay et de Téméricourt.

CHAPITRE XVII.

L'ILE DE LA BARBADE. — DISCUSSIONS DE MALBOROUGH ET DE CARLISLE. — LORD WILLOUGBY, PROPRIÉTAIRE ET GOUVERNEUR DE LA BARBADE. — LES ANGLAIS S'EMPARENT DE SAINTE-LUCIE ET LA RENDENT A LA FRANCE. — LA GRENADE SOUS LE COMMANDEMENT DE VINCENT.

Les Anglais, dont on a fait connaître la position à la Jamaïque, avaient également fondé une puissante colonie à la Barbade.

Située par le 13e degré 20 minutes de latitude nord, et par le 62e degré 15 secondes de longitude du méridien de Londres, cette île, que l'on suppose avoir échappé aux recherches de Colomb, ne fut découverte par les Portugais que vers l'année 1600. Trop occupés de leurs possessions du Brésil, ces Européens n'y débarquèrent que quelques porcs, voulant sans doute en faire un lieu de relâche pour leurs vaisseaux qui se dirigeraient vers le continent d'Amérique.

Les hommes composant l'équipage de la *Fleur-d'Olive* (Olive Blossom), vaisseau armé à Londres par le chevalier Olive Leigh, furent, à ce que nous apprend Edward Bryan, les premiers Anglais qui débarquèrent à la Barbade (1). Ils n'y restèrent cependant pas longtemps, et continuèrent leur voyage après s'être munis des provisions qu'ils avaient trouvées dans l'île.

(1) Jean de Laët Ligon et Bloom qui, dans leurs ouvrages, ont parlé de cette île, supposent que les premiers Anglais y passèrent en 1615. La Barbade étant très-irrégulière, sa contenance est peu sûre; cependant, dans sa plus grande longueur du nord-nord-ouest au sud-sud-est, on lui donne sept lieues d'étendue de vingt-cinq au degré, et, dans sa plus grande largeur, vers sa partie méridionale, cinq lieues; à sa pointe nord, deux lieues, et dans quelques autres endroits trois lieues. Sa superficie, d'après ce calcul, pourrait être de vingt-deux lieues carrées, ou 106,470 acres.

(*Description géographique des Antilles possédées par les Anglais*. Paris, 1758.)

Un vaisseau, appartenant au chevalier Courteen, y fut ensuite poussé par le mauvais temps, et les rapports que les gens de l'équipage en firent en Angleterre, engagèrent le comte de Malborough à demander au roi une patente pour en prendre possession. Sous les auspices de Malborough, Courteen engagea une trentaine d'aventuriers, qui promirent d'y fonder un établissement. Ils firent voile d'Angleterre, munis de provisions, d'outils et de tout ce qui était nécessaire à une nouvelle colonie, et débarquèrent à la Barbade, vers la fin de 1624, où ils fondèrent James-Town (Ville-de-Jacques), en l'honneur du souverain alors sur le trône (1).

Entre les nombreuses personnes de haute distinction, qui, en Angleterre, prirent une part active à la colonisation du Nouveau-Monde, le plus ardent était le comte de Carlisle.

Charles Ier fit à ce seigneur la concession de toutes les îles Caraïbes, le 2 juin 1627. Le même système avait donc été suivi par le gouvernement anglais, qui donna des seigneurs à ces possessions lointaines.

Cette concession ne fut pas plutôt faite, qu'elle excita une dispute entre Malborough qui possédait légalement la Barbade, et le comte de Carlisle auquel le roi venait d'en faire don.

Ces discussions, que la position des deux intéressés aurait pu rendre funestes, se terminèrent néanmoins par un accord fait entre eux.

Le comte de Carlisle s'engagea à payer, par an, à Malborough, une rente de sept mille deux cents livres tournois, et ce dernier renonça à ses prétentions.

Malborough, après avoir conclu ce traité avec son rival, abandonna sur-le-champ son ami Courteen, qui fut alors exposé à l'injustice de Carlisle. Le comte de Pembroke appuya les droits de

(1) On doit prévenir le lecteur que ces assertions, combattues par plusieurs auteurs, entre autres par Butel Dumont, sont restées incertaines. Ceux qui voudraient prendre connaissance des faits qu'il oppose aux historiens qui les ont avancées, n'ont qu'à consulter son livre, intitulé *Histoire et commerce des colonies anglaises*, 1758, page 41 et suivantes.

Courteen, et lui fit obtenir, par lettres-patentes, une concession de la Barbade. L'inconstant monarque, quand Carlisle fut de retour, ne put résister aux sollicitations de son favori, révoqua la dernière patente, et rétablit la première. Carlisle se trouvant, par ce moyen, propriétaire de l'île, la vendit par parties ; et, ayant envoyé Charles Woolferstone, comme intendant, et le chevalier Tufton, comme gouverneur de la colonie, il obligea Courteen et ses adhérents à se soumettre à son autorité.

Cependant la conduite de Tufton ayant déplu au comte de Carlisle, Hawley fut envoyé par lui pour le remplacer.

Hawley, sur les plaintes que fit Tufton, le condamna à passer par les armes, et cette exécution ayant excité le mécontentement des colons, ils se plaignirent en cour.

Protégé par cette même cour, malgré ses crimes, Hawley fut renvoyé à la Barbade avec de nouveaux pouvoirs.

Il y resta quelque temps ; mais enfin les habitants, indignés, se soulevèrent contre lui et le chassèrent de l'île.

Cette colonie, déjà habitée par une grande quantité d'Anglais, vit le nombre de ses planteurs s'augmenter par suite des dissensions qu'avaient allumées les guerres civiles. Les nouveaux aventuriers qui se ruèrent à la Barbade, ne se soumirent à aucun marché et s'emparèrent des terrains qu'ils trouvèrent vacants, de telle sorte que les droits du propriétaire furent à la fin tacitement abandonnés. En 1646, quand la prospérité des colons commença à attirer l'admiration publique en Angleterre, le fils de l'ancien propriétaire de l'île fit valoir ses droits. Il fut soutenu par le comte de Willougby, qui stipula pour la moitié des profits, et fit avec lui un bail. Il donna plus de force à ce bail en obtenant le gouvernement de la Barbade.

L'accueil des habitants et ses bonnes intentions le mirent à même de promulguer des ordonnances favorables à la prospérité de l'île qu'il gouvernait. Il encouragea la culture des terres, et le sol de la Barbade, qui ne donnait que du tabac d'une qualité inférieure, se vit couvert de cannes à sucre, par suite des avan-

tages que Willougby fit aux planteurs qui s'adonnèrent à cette culture (1).

Système opposé à celui que suivirent les gouverneurs français qui, comme nous pourrons le voir dans la suite de cette Histoire, surchargèrent toujours de taxes les colons qui cherchaient à améliorer leur position.

A l'usurpation de Cromwell, Willougby perdit son gouvernement.

A la restauration de Charles II, il sollicita son ancien gouvernement, et le comte de Malborough étant mort, le comte de Kinnoul, son successeur, se joignit à lui dans ses sollicitations, afin d'avoir sa part des profits. Les habitants, s'apercevant alors de l'intention des solliciteurs, et sachant qu'ils allaient être contraints à payer des contributions à des hommes qui n'avaient participé à aucune des dépenses de la colonisation de la Barbade, firent de vigoureuses remontrances sur le sort qu'on leur réservait.

Pendant que cette affaire se discutait au conseil du roi, des députés, choisis parmi les planteurs de l'île, vinrent en Angleterre pour plaider leur cause auprès de Sa Majesté. Ils offrirent de tout arranger, en payant au roi un tribut annuel.

Charles II, monarque faible et prodigue, sans moralité, et dont les vices épuisèrent les trésors de la Grande-Bretagne, accepta avec joie une pareille proposition; mais les colons, ayant appris l'offre qui avait été faite, refusèrent de payer une pareille taxe, et dirent que leurs délégués n'avaient pas le droit de la proposer.

Cela amena une nouvelle difficulté pour décider la contestation. A la fin cependant elle fut terminée par une décision également injuste et oppressive pour les habitants de la Barbade. Lord Willougby eut ordre de prendre immédiatement le gouvernement de l'île, et il y eut une ordonnance par laquelle on prélèverait, à perpétuité, en numéraire, un droit de quatre et demi

(1) *Description géographique des Antilles.*

pour cent sur toutes les productions de l'île, quelque part qu'elles fussent exportées.

Le montant de ce revenu devait, en dernière analyse, retourner au roi; mais on fit en même temps un traitement convenable au comte de Kinnoul, aux créanciers de lord Carlisle et à milord Willougby.

Rétabli dans son gouvernement de la Barbade, ce dernier eut quelques séditions à réprimer, et le colonel Farmer, un de ceux qui s'étaient le plus fortement prononcés contre les exactions exercées dans l'île, fut arrêté, mis aux fers, et longtemps retenu dans les prisons de Londres.

Devenue, sous Willougby, le centre des opérations commerciales des Anglais aux Antilles, la Barbade avait vu tellement s'accroître sa population que, sous le motif qu'anciennement les Anglais avaient occupé Sainte-Lucie, ce gouverneur y fit faire une descente en 1664, et chassa violemment les Français des forts qu'ils occupaient.

De Tracy, apprenant cet acte d'hostilité fait en pleine paix, s'apprêta à repousser l'agression des Anglais.

Mais ceux-ci, dont les actions savent se couvrir du prétexte de la légalité, afin d'excuser cette violation du traité passé entre de Poincy et l'amiral Penn, renouvelé lors de la paix conclue avec les sauvages, prétendirent que le massacre de leurs frères, consommé par les sauvages à Sainte-Lucie, prouvait que cette île avait été occupée par eux avant que les Français n'y plantassent leur drapeau. D'ailleurs, ils annoncèrent qu'ils venaient de l'acheter à ses véritables propriétaires. En effet, pour arriver au but qu'ils se proposaient d'atteindre, les Anglais, par l'entremise d'un bâtard de Waernard, le compétiteur de de Poincy à Saint-Christophe, avaient passé un marché avec les Caraïbes.

Waernard se retira alors auprès des sauvages de la Dominique, promettant aux Anglais de leur livrer Sainte-Lucie.

Ce fut donc à la fin du mois de juin, que les Anglais, au nombre de quinze cents hommes, et Waernard, à la tête de six cents sauvages, firent une irruption dans cette île.

De Bonnard, qui commandait le fort élevé par les Français, réduit à se défendre avec quatorze hommes, se vit abandonné, et obtint néanmoins une capitulation, par laquelle il fut transféré sain et sauf à la Martinique.

Dans les clauses de cette capitulation, il était dit : que les Français emporteraient leurs canons, armes et bagages. Le commandant anglais, usant du droit du plus fort, laissa partir les Français, mais garda les bagages.

De Clermont, ayant été informé par de Bonnard de ce qui s'était passé, en fit immédiatement part à de Tracy; lequel, sachant que de Bonnard, dans sa capitulation, n'avait pas exigé que le commandant anglais déclinât de qui il tenait sa commission, et furieux qu'il eût ainsi capitulé sans essuyer le premier feu des ennemis, donna ordre à de Clermont de le faire arrêter. Il lui recommandait aussi de redemander adroitement aux Anglais les armes et les bagages, et l'exhortait à la patience jusqu'à ce que le roi lui eût transmis ses volontés.

De Clermont s'empressa d'obéir, et fit sommer les Anglais d'avoir à lui rendre ce qui appartenait aux Français. Ils le firent en partie, conservant seulement par devers eux quelques ornements d'église, quelques armes et un canot. La déclaration du commandant anglais portait qu'il avait rempli l'ordre du roi d'Angleterre.

Cependant, peu rassuré contre les intentions que de Tracy semblait manifester, ce commandant, sous les ordres duquel s'était opérée la descente des Anglais en l'île de Sainte-Lucie, écrivit à milord Willougby, l'engageant à prendre les devants auprès de de Tracy, afin d'éviter les conflits qu'il prévoyait.

Willougby, ajoutant le mensonge à la perfidie, accusa le peuple de cet acte d'hostilité, et disant qu'il n'avait pas été le maître de s'y opposer, il demandait à terminer à l'amiable ce différend.

De Tracy, mêlant l'ironie à la fermeté, lui répondit : qu'il était fâché de voir qu'il ne s'y fût pas pris plus tôt pour lui annoncer une nouvelle qui lui prouvait les bonnes intentions de la cour

de Londres envers la France, mais qu'ayant su par de Clermont que le commandant anglais avait dit tenir ses pouvoirs du roi d'Angleterre, il en avait référé à Colbert, et que, malgré son autorité sans bornes, il se voyait obligé d'attendre ses ordres. Il ne doutait pas que ce ministre ne s'entendît avec le roi pour apaiser une querelle capable d'entraîner la guerre entre deux puissants États.

Les choses ainsi posées, par les représentants des rois de France et d'Angleterre aux Antilles, n'eurent pas la suite fâcheuse à laquelle on aurait pu s'attendre. En Europe, les discussions de la Hollande et de l'Angleterre faisaient présager une guerre entre ces deux États. Elle éclata, comme nous le savons, dans le courant de 1665. La France elle-même, occupée de l'expédition de Gigeri, en Afrique (1), poursuivait les pirates qui infestaient la Méditerranée, et Montécuculli, aidé des Français, battait les Turcs à Saint-Godard. Ces raisons mirent fin à ce démêlé, et les Anglais, décimés par la maladie, abandonnèrent Sainte-Lucie et la rendirent aux Français.

Les discussions de la Hollande avec l'Angleterre amenèrent aux Antilles le célèbre Ruyter, et ses ennemis avaient assez à faire de lui résister, sans entreprendre une seconde guerre avec les Français.

Avant de retracer les faits qui survinrent aux Antilles, lors du passage de ce célèbre amiral des États de Hollande, il est bon de jeter un coup-d'œil sur la position politique et commerciale de ces îles, dont les destinées devaient être soumises à tant de chances hasardeuses.

La compagnie, formée nouvellement, n'avait pas encore fait acte d'autorité, et cependant ce secret, qu'on avait cherché à tenir caché, n'en était déjà plus un.

Le commerce, que les Hollandais et les négociants de Flessin-

(1) Voir ce que dit de cette expédition M. Eugène Sue, dans son *Histoire de la Marine française*, 1er vol., pages 356 et suivantes, 2e édition.

gue entretenaient avec ces domaines sur lesquels la compagnie voulait étendre tous ses droits, la gênait en lui ôtant les bénéfices qu'elle en attendait; les colons, peu disposés à cesser leurs rapports avec ces commerçants, et obérés, comme nous l'avons vu, ne se prêteraient pas aux prétentions qu'elle élèverait dans son intérêt particulier.

De Tracy, lui-même, gêné dans ses opérations, ne faisait que préparer les voies au grand changement projeté, quand il reçut un arrêt du conseil d'État, qui interdisait pour six mois, aux Hollandais, le commerce, tant dans les îles dépendantes de la couronne, que dans celles qui relevaient de l'ordre de Malte.

La peste, qui régnait alors à Amsterdam, et dont les ravages s'étendirent sur les campagnes et dans les villes de la Hollande, fut le motif dont on se servit pour soumettre les colons à cette mesure gênante.

Cet acte de justice nationale n'avait pas besoin, pour être approuvé, de se voir couvert d'un prétexte aussi spécieux, et la France, peu soucieuse de l'avenir de ses colonies, aussi bien placée que la Hollande pour faire le commerce, se serait attaché les colons et aurait évité les plaintes qu'ils élevèrent dans la suite au sujet de cette interdiction, si elle eût, comme le faisaient les Hollandais, porté le même soin qu'eux dans le choix de ses cargaisons, et dans l'envoi régulier des marchandises dont ses colonies se trouvaient dépourvues.

L'arrêt du conseil d'Etat, sévèrement exécuté, et les ports des Antilles fermés aux navires de la Hollande et à ceux que quelques particuliers expédiaient des diverses rades de France, la famine et le dénûment le plus complet étendirent leurs ravages sur ces terres si mal approvisionnées. Les îles, plus peuplées, et n'offrant plus les ressources qu'à leur colonisation les colons s'étaient procurées par la chasse et la pêche, se virent réduites à un tel état de misère, que, pour le dépeindre, on croit ne pouvoir rien faire de mieux que de reproduire quelques passages d'une lettre que de Tracy écrivait de la Guadeloupe, le 15 septembre 1664.

« Je crois, pour ma consolation, qu'avant que vous receviez
» cette lettre, que vous aurez remédié par votre prudence à
» tout ce qui nous fait besoin, non pas seulement pour les gens
» de guerre, mais pour l'île de la Martinique, et qu'il vous aura
» plu d'ordonner à la compagnie de faire partir des vaisseaux
» avec des vivres. Comme il est de son intérêt que les Hollandais
» ne viennent plus ici, il est donc expédient que par des pre-
» miers soins, ils préviennent la nécessité des peuples, et qu'ils
» leur ôtent ce fantôme que les Flamands essayent de leur tenir
» devant les yeux, d'une famine et d'une misère inévitables, s'ils
» ne sont pas secourus d'eux, ainsi qu'ils l'ont été jusques à pré-
» sent. » (Dutertre, tome III, page 98.)

Dans une seconde lettre, datée du 24 octobre de la même année, et adressée à Colbert :

« Je vous ai mandé, lui disait-il, par ma lettre du 15 du cou-
» rant, la nécessité invincible dans laquelle nous nous trouvons,
» manquant ici de toutes sortes de vivres, non pas seulement
» pour les gens de guerre, mais pour les habitants de ces îles,
» particulièrement en celle-ci, où l'on a presque abandonné les
» maniocs pour faire du sucre. Ce que je vois de plus fâcheux
» dans cette rencontre, est qu'on prend prétexte de décrier les
» soins de la compagnie, en faisant valoir les secours qu'on ti-
» rait des Hollandais. »

Que diront ceux qui se sont plu à décrier l'esprit national des colons, en lisant ces lignes? Que répondre à cette grande voix de la nature, qui veut, avant tout, que ses enfants aient de quoi vivre? Le système de la France, ses rapports avec ses colonies, manquant de cette suite si nécessaire, on ne dira pas à leur prospérité, mais à leur existence, les exposaient aux affreuses privations de la disette. Une colonie exploite ses marchandises au profit de la métropole, qui lui doit, en retour, les objets les plus essentiels à la vie, qu'elle seule doit lui fournir, se contentant d'un bénéfice raisonnable. Ces situations précaires ne se sont malheureusement que trop souvent répétées et ont servi de thème aux calomnies des détracteurs des colonies. Accusés si injustement,

les colons répondront pour se blanchir de ces actes de déloyauté, par les preuves de dévouement que l'histoire nous mettra sous les yeux. Enfants d'une même patrie, les habitants des Antilles n'ont pas épargné leur sang, quand il y allait de la gloire nationale!

A ces maux, que valaient aux colons l'abandon dans lequel les laissait la compagnie, se joignirent les fléaux si communs dans ces pays tropicaux.

En octobre 1664, Saint-Christophe éprouva une violente secousse de tremblement de terre, et la Guadeloupe vit ses plantations ravagées par des coups de vent terribles. Celles qui échappèrent aux ravages des ouragans, furent entièrement gâtées par l'abondance des pluies.

Toutes ces raisons, et la crainte de se voir réduits à l'état dans lequel ils s'étaient déjà trouvés lors de la première compagnie, portèrent les colons à tenter en cour de faire revenir le roi sur la détermination de son conseil. De Clermont, gouverneur de la Martinique, employa des Hameaux, personnage influent, et fit sonder de Tracy pour savoir s'il fermerait les yeux sur les relations que les habitants pourraient conserver avec les négociants hollandais.

La seule permission accordée par de Tracy eut rapport à un navire de Hollande, qui arriva à la Martinique, vers la fin d'octobre 1664, chargé de nègres et de chevaux. Les nègres se vendaient alors dans les îles trois mille livres de sucre, et les chevaux, deux mille cinq cents; mais de Tracy, dit Dutertre, réduisit les nègres à deux mille livres de sucre, et les chevaux à mille huit cents.

Il s'appliqua, en outre, à faire diminuer de vingt pour cent le prix des denrées qui se débitaient, et, malgré ces réductions, il ne put apaiser les plaintes des colons, ni empêcher le regret qu'ils manifestaient de se voir privés des ressources que leur valaient le commerce avec la Hollande. Vers la fin d'octobre, appelé à la Grenade par les plaintes que les colons lui firent parvenir contre de Cérillac, que nous savons en être le gouverneur et

le propriétaire, de Tracy nomma du Lion au gouvernement de la Guadeloupe, et se rendit aux vœux des habitants de cette île.

Parti de la Guadeloupe, le 5 novembre 1664, de Tracy emmena avec lui Vincent, capitaine au régiment d'Orléans, gentilhomme d'honneur et de mérite, et qui jouissait de l'estime de tous ceux qui le connaissaient.

En passant à la Martinique, il fit publier une ordonnance contre les Caraïbes, qui les assujétissait aux lois françaises. Ces indigènes, peu sociaux, se portaient à des actes de cruauté envers leurs semblables, se maltraitant et s'injuriant sous le moindre prétexte. De Tracy ne permit pas qu'on les chassât, voulant, autant que possible, augmenter le nombre des sujets du roi, mais il les soumit à une discipline qui, seule, pouvait les civiliser et en faire des hommes utiles au bien-être des colonies. S'ils se portaient à commettre un meurtre sur un des leurs, ils étaient bannis de l'île.

Le soin qu'il mit à calmer les esprits, que l'annonce d'une nouvelle compagnie avait exaltés, l'ayant retenu quelques jours à la Martinique, il n'arriva à la Grenade que le 22 novembre.

Cette île, entièrement abandonnée, par suite du discrédit dont était frappé dans le commerce son gouverneur, ne recevait aucun secours du dehors, et se trouvait réduite à un tel état de détresse, que de cinq cents habitants qu'elle comptait quand de Cérillac en prit possession, il n'en restait plus que cent cinquante.

De Cérillac, qui se trouvait en France, en avait laissé le commandement à son fils. De Tracy, s'étant fait reconnaître en sa qualité de lieutenant-général pour le roi, et ayant fait prêter serment aux quelques miliciens de la Grenade, chassa de Cérillac fils du fort dans lequel il s'était *casematé*, et nomma gouverneur Vincent. Deux mois après cette nomination, qui eut lieu le 24 novembre 1664, de Cérillac fils et un certain Madirac, son parent, furent embarqués pour France.

La seule ordonnance qui fut promulguée à la Grenade par ce général, était relative aux protestants. Il leur était défendu, sous quelque prétexte que ce fût, de s'assembler pour faire en com-

nuer leurs prières. Persécution inique, à laquelle poussaient les prêtres, et de laquelle ne furent pas exempts les religieux qui, du reste, ont aidé à la colonisation de nos îles, et que nous regrettons beaucoup, aujourd'hui qu'un clergé nomade s'est répandu dans nos campagnes des colonies, ne prisant une cure que par rapport aux bénéfices qu'elle rapporte.

Située par le 12e degré 2 minutes 54 secondes de latitude septentrionale, et par le 64e degré 8 minutes 15 secondes de longitude occidentale, la Grenade peut avoir dix lieues de longueur sur six de largeur et vingt-cinq de circuit. De la Grenade dépend un groupe d'îlots appelés les Grenadins.

Ces terres, les plus méridionales de celles qui composent les Antilles, possèdent un port magnifique; mais, placées au dessous du vent des autres îles, les bâtiments, pour les aborder, se trouvaient contraints de manquer le passage des trois îles principales que possédait la France aux Antilles, et ne lui portaient pas les secours nécessaires.

Son commerce se réduisait à charger ses denrées sur quelques barques qui s'y arrêtaient, en se dirigeant vers la terre ferme, dont elle n'est éloignée que de trente lieues.

Vincent, voulant autant que possible, encourager les nouveaux colons qui y avaient suivi de Tracy, et auxquels il avait fait des concessions de terres, leur donna le droit de pêche et de chasse, qu'avait interdit de Cérillac.

Ce commerce peu lucratif devint néanmoins une ressource pour plusieurs de ses habitants qui s'y adonnèrent, et qui vendaient, avec un profit raisonnable, aux barques qui s'arrêtaient à la Grenade, les produits de leur industrie. Négligée dans la suite par la compagnie, qui ne s'attacha qu'à l'exploitation de Saint-Christophe, de la Guadeloupe et de la Martinique, la Grenade vit encore une fois diminuer sa population.

Menacé par les Caraïbes, qui, sous le prétexte de vivre en bonne intelligence avec les Français, étaient revenus dans leurs anciens carbets, Vincent, qui savait quelles étaient leurs intentions, fit si bonne contenance, qu'il les obligea à rentrer dans l'or-

dre. Ils implorèrent la paix, qui leur fut accordée ; et, pour peu qu'on eût fait quelques sacrifices pour cette île, une des plus fertiles des Antilles, il est probable qu'elle n'eût pas subi le sort de nos possessions qui gémissent aujourd'hui sous le joug des Anglais.

CHAPITRE XVIII.

DISETTE A SAINT-CHRISTOPHE ET A SAINTE-CROIX. — PÉNURIE DES COLONS EXPOSÉE PAR DE TRACY. — D'OGERON NOMMÉ GOUVERNEUR, PAR LE ROI, SOUS L'AUTORITÉ DE LA COMPAGNIE, DE LA TORTUE ET DE TOUTE LA CÔTE DE SAINT-DOMINGUE.

De retour à la Guadeloupe, de Tracy trouva cette colonie dans un état déplorable, dépourvue de tout, et manquant de vivres. Les habitants, fort mécontents, étaient dans un tel état d'exaspération que de Tracy crut devoir presser les secours qu'il attendait de France. Il écrivit encore, et, dans ses deux lettres, à moins que d'appeler à soi la mauvaise foi la plus patente, l'on se voit obligé d'admirer la patience des colons.

« Le désir de faire une fortune prompte, dit-il, fait négliger » l'ordre, et l'avarice des commis altérés, soit pour vouloir ven- » dre trop cher, soit pour falsifier les vins, les eaux-de-vie, fa- » rines, viandes, et les autres denrées qui viennent de France, » est tout à fait à craindre avec des peuples mal persuadés des » bonnes intentions de la compagnie, et qui sont très-éloignés » du soleil quoiqu'ils soient sous la zone torride (1). »

Certes, l'historien qui remet fidèlement en mémoire toutes les pages écrites sur les événements qui ont retardé la prospérité des colonies, décimé les colons et amené la France à perdre une partie de ses possessions transatlantiques, achetées au prix de tant de sang, pertes ruineuses pour les métropolitains, cet historien, disons-nous, se plaît à croire que les colons, plus rapprochés de ce soleil auquel faisait allusion de Tracy, auraient été mieux connus de la France; et que, dans des circonstances aussi difficiles, elle eût pris des mesures pour s'assurer à jamais le concours de ses fils d'Amérique. La France

(1) Dutertre.

a porté des secours aux Grecs opprimés par les Turcs, elle est intervenue en Espagne, l'opinion publique s'est déclarée en faveur de la Pologne, et le Canada, cette France du Nouveau-Monde, n'a pas eu la moindre sympathie lorsqu'il a vu ses efforts écrasés par la politique anglaise !

Occupée à rassembler les matériaux dont elle avait besoin, pour s'assurer les bénéfices du commerce qu'elle espérait établir d'une manière exclusive avec les Antilles, la compagnie, malgré tout le désir qu'elle avait d'expédier une flotte dans ses nouveaux domaines, ne put réaliser ce projet que dans les commencements de l'année 1665. Les événements qui se déroulèrent aux Antilles nous ramènent sur ce terrain spécial.

Sainte-Croix, cette colonie voisine de Porto-Rico, et pour laquelle nous avons vu de Poincy se soumettre à des sacrifices énormes, ne tarda pas, sous le gouvernement sage et paternel de Dubois, à prendre un développement considérable. A la mort de de Poincy, le commandeur de Sales, son successeur, non-seulement maintint Dubois dans son commandement, mais encore le nomma lieutenant-colonel, et lui laissa, pour quatre ans, la ferme que les chevaliers de Malte avaient dans cette île, moyennant trente mille livres de sucre par an.

Afin de mieux reconnaître les services que Dubois avait rendus à l'ordre de Malte, le commandeur de Sales, au nom des chevaliers, lui accorda non-seulement une exemption de tous les droits seigneuriaux, pour lui et les siens durant sa vie, mais encore la perception d'un tiers de tous les droits que l'ordre recevrait dans cette île, pendant qu'il y commanderait sous son autorité.

La réputation de prospérité dont jouissait cette île privilégiée, y avait attiré tant de colons, que, vers 1663, Sainte-Croix, qui tirait une grande partie de ses provisions de Saint-Christophe, commença à éprouver une disette telle, que la famine et les maladies décimèrent sa population. Les engagés et les colons, effrayés des désastres qui pesaient sur eux, firent le complot d'abandonner la colonie. Dubois, averti de cette résolution, calma les esprits des mécontents, et parvint à les rappeler à l'ordre.

A cette échauffourée, qui s'apaisa à la suite de la punition des coupables, en succéda une seconde, en 1664, dont le résultat fut encore étouffé par la sagesse du gouverneur.

Sainte-Croix, une des îles dont la colonisation fut activée par la bonne qualité du tabac qu'on y récoltait, ne commença à donner des craintes sur son avenir que lorsque la disette, qui accablait les colonies en général, vint fondre sur ses habitants. Néanmoins elle dut à la réputation de ses produits les faibles secours qui lui arrivèrent de temps à autre, et qui la sauvèrent d'une ruine totale.

On a dit, dans le chapitre IV, de quelle manière, et à la suite de quelles rixes, les Espagnols étaient parvenus, en 1657, à chasser les Français de l'île de la Tortue.

Cette île, par sa position, devait nécessairement tenter l'esprit de domination des Anglais établis à la Jamaïque.

Les Espagnols, menacés par la flotte du major Penn, avaient appelé à Saint-Domingue les troupes qu'ils entretenaient à la Tortue, non dans le but de coloniser cette île, mais dans celui d'en chasser les aventuriers qui tenteraient de s'y établir.

Elyazouard, gentilhomme anglais, obtint une commission pour aller occuper la Tortue, et, la trouvant sans défense, il appela à lui quelques colons français et anglais, et s'y fixa, en 1659, peu de temps après que les Espagnols l'eurent entièrement abandonnée.

Les Français de la Tortue, ayant demandé au gouverneur Elyazouard une commission pour aller se venger des Espagnols, qui avaient massacré quelques uns de leurs compatriotes, firent une descente sur les côtes de Saint-Domingue, se ruèrent sur le bourg de Saint-Jacques, situé à vingt lieues dans l'intérieur des terres, le saccagèrent, et, après en avoir rapporté d'immenses butins, revinrent chez eux. Déjà, à cette époque, on comptait à Saint-Domingue quatre à cinq cents Français. Constamment harcelés par les Espagnols, ces hommes intrépides, connus dans l'histoire des Antilles sous les noms de flibustiers et de boucaniers, furent, comme nous le verrons bientôt, les fondateurs de

cette belle colonie qui a versé tant de richesses en France et qui, aujourd'hui, sous le nom de république d'Haïti, est frappée dans le commerce européen d'un discrédit complet.

Elyazouard qui, depuis son établissement à la Tortue, voyait journellement s'augmenter le nombre des colons anglais et français, qui, des îles voisines, venaient y poser camp, se croyait inébranlable dans son poste; mais du Rausset, gentilhomme périgourdin, qui avait habité la Tortue, du temps de Levasseur et de Holman de Fontenay, sollicita et obtint du roi une commission de gouverneur de cette île (1).

Du Rausset, craignant que Elyazouard, qu'il savait fort aimé de ses administrés, ne s'opposât à sa réception, passa en Angleterre, où il avait des amis, et obtint un ordre du parlement, par lequel il était commandé au général de la Jamaïque de le faire reconnaître gouverneur de la partie française de la Tortue.

De retour en France, du Rausset amassa environ trente hommes, et s'étant embarqué à La Rochelle, se dirigea vers la Jamaïque, où il fit voir ses ordres à son gouverneur.

Pendant que du Rausset était à la Jamaïque, Elyazouard fut averti par ses amis, que le général de sa nation avait expédié un ordre qui l'obligerait à désemparer l'île de la Tortue, ou bien à obéir à du Rausset comme à son chef. Il aurait pu résister; mais il préféra embarquer ses richesses sur un *flibot*, et se réfugia à la Nouvelle-Angleterre, aujourd'hui les États-Unis d'Amérique.

Du Rausset, arrivé en vue des côtes de la Tortue, fut fort étonné d'y voir flotter les couleurs françaises, et se servit de la

(1) On doit prévenir le lecteur qu'on a, dans le narré qui va suivre, adopté la version de Dutertre. Labat et Charlevoix ont raconté ce point d'histoire d'une manière différente. Cependant, pour peu qu'on voulût prendre une connaissance plus exacte de ce qui a été dit par ces trois auteurs, on n'aurait qu'à voir l'*Histoire de Saint-Domingue*, par Charlevoix, tome II, pages 29 et suivantes. Cet historien, malgré tous ses raisonnements, ne parvient pas à éclaircir le fait; seulement, ce qu'il nous apprend, c'est que Dutertre a mal écrit le nom de du Rosset qui, dans sa commission de lieutenant-général pour le roi, de la Tortue (décembre 1656), est nommé *Jérémie Deschamps, sieur de Moussac et du Rausset*.

commission qu'il tenait du roi de France, pour la faire rentrer sous sa domination. Sa démarche en Angleterre prouve assez que son intention était de partager cette île avec les ennemis-nés de la France, s'il y eût été contraint par l'opposition ou la capitulation.

Le gendre d'Elyazouard, ayant appris la fuite de son beau-père, chercha à faire comprendre au général qui commandait alors à la Jamaïque, Thomas Meddifort, que l'outrage qu'avaient reçu les Anglais était sanglant. Il demanda commission pour aller les venger et tenter de ramener sous le drapeau anglais cette île, ainsi enlevée sans combat.

Le général le laissa maître de faire ce qu'il voudrait, mais lui refusa tout secours. Malgré ce refus, il débarqua avec trente hommes à la Tortue, fut surpris par de la Place, neveu de du Rausset, qui le fit prisonnier, ainsi que ses hommes, et les renvoya quelque temps après sains et saufs à la Jamaïque.

Du Rausset, après cette tentative de la part des Anglais, vint en France pour rétablir sa santé, et laissa à son neveu le commandement de la Tortue.

Une seconde tentative eut lieu quinze mois après celle-ci, et le colonel Bary, qui, de la Jamaïque, était venu à la Tortue, espérant, par une simple harangue, opérer la reddition de cette colonie, fut baffoué et s'en revint couvert de honte.

Il serait difficile de s'expliquer comment toutes ces choses se passèrent sans entraîner une guerre entre les deux peuples. On se rendrait encore moins compte des démarches que du Rausset fit en Angleterre, si on ne connaissait l'avarice de Charles II, qui, pour de l'argent, cédait à ses ennemis des droits qui nuisaient à son royaume (1). Ce qui a du reste fait croire que dans la conduite de du Rausset il avait existé une intrigue, c'est qu'il fut enfermé à la Bastille, en 1664, au moment où il sollicitait son retour en son gouvernement.

(1) Voir, dans Raynal, volume II, pages 25 et 26, la conduite de ce monarque, au sujet des discussions qui s'élevèrent entre les deux compagnies des Indes-Orientales anglaise et hollandaise.

Ne serait-il pas plus probable qu'on craignit alors qu'il ne fît opposition aux vues de la compagnie? Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il ne sortit de la Bastille, nous apprend Dutertre, qu'après le départ des vaisseaux que la compagnie expédiait aux Antilles.

Vers cette époque, existait, sur les côtes de Saint-Domingue, un de ces hommes formés aux grandes entreprises, par un de ces caractères persévérants qui se produisent rarement au milieu d'une population agitée par cette fièvre de fortune, et dont le courage s'amollit aux moindres revers.

Gentilhomme de mérite, riche, brave, généreux et doué d'une bonté singulière, d'Ogeron, qui avait été quinze ans capitaine au régiment de la marine, était, comme nous l'avons déjà dit, passé aux îles à la suite de la débâcle de la colonisation sur la rivière d'Ouanatigo, en Amérique.

Trompé par les imposteurs qui avaient coopéré à la formation de cette compagnie, il était venu, après bien des désastres, planter sa tente à la Martinique.

D'Ogeron s'aboucha avec Duparquet, et ces deux hommes, dont les idées étaient les mêmes, se comprirent et s'aimèrent.

Il demanda une concession, qui lui fut accordée; mais, peu fait aux intrigues que savent nouer avec tant d'habileté les femmes, il céda aux caprices de madame Duparquet, qui le voyait avec peine déployer ses talents agricoles et administratifs, et, en dépit de toutes les offres qu'on lui fit pour le retenir à la Martinique, il abandonna cette île, et s'embarqua avec quelques boucaniers et ses engagés, pour aller prendre terre sur la côte méridionale de Saint-Domingue.

Jusqu'alors malheureux dans toutes ses entreprises, il pensa cette fois perdre la vie. La barque qui le portait fit naufrage dans le grand cul-de-sac de Saint-Domingue, aujourd'hui golfe du Port-au-Prince; mais, étant parvenu à sauver ses gens, d'Ogeron, après avoir quelque temps erré sur les côtes et avoir reconnu l'immense avantage que l'on pourrait tirer de cette colonisation, passa à la Martinique, et de là en France.

Quoiqu'il eût déjà éprouvé des pertes énormes qui auraient rebuté tout autre que lui, d'Ogeron rassembla tout l'argent qu'il put, arma des navires, et appela à lui le plus d'engagés possible.

Son but était de faire des échanges avec les boucaniers de Saint-Domingue, et de s'établir sur la côte; mais quand il arriva au port de la Gouave, il les trouva tellement pourvus de marchandises, qu'il se décida à faire transporter les siennes à la Jamaïque, et les confia à un nommé Plainville, qui les vendit pour son propre compte.

Malgré cette épreuve, d'Ogeron persista dans son projet, et sur la sollicitation de de Clodoré, que la compagnie avait désigné pour aller prendre le gouvernement de la Martinique, à la fin de l'année 1664, le roi, sur la présentation de la compagnie, le nomma gouverneur de la Tortue et de toute la côte française de Saint-Domingue.

Cette île, incomparablement la plus riche et la plus importante des Antilles, est située entre le 17e degré 55 minutes, et le 20e de latitude septentrionale, et entre le 71e et le 77e degré de longitude occidentale du méridien de Paris. Elle a près de cent soixante lieues de longueur du levant au couchant, et trente dans sa largeur commune du nord au sud.

Son circuit est d'environ trois cent cinquante lieues, et sa surface totale de cinq mille deux cents lieues carrées. Sa situation est fort avantageuse au milieu de quantité d'autres îles qui forment un grand archipel, où elle semble être placée pour leur imposer la loi. Elle a trois pointes avancées vers les trois plus grandes de ces îles. Le cap Tiburon, qui la termine au sud-ouest, n'est qu'à trente lieues de la Jamaïque. Entre celui de l'Espade, qui est sa pointe orientale, et Porto-Rico, on n'en compte que dix-huit, et vingt-deux du cap Saint-Nicolas qui regarde le nord-ouest, à l'île de Cuba (1).

(1) Nous indiquerons, au lecteur désireux d'avoir sur Saint-Domingue de plus amples renseignements, le livre de Moreau de Saint-Méry, intitulé : *Description de la partie française de Saint-Domingue.*

Saint-Domingue est encore entourée de plusieurs petites îles qui en sont comme les annexes, et dont elle peut tirer de très-grands avantages. Les plus considérables sont la Soana, la Beata, Sainte-Catherine, Altuvela, Avacha, la Gonave et la Tortue, dont nous avons tracé l'historique. Saint-Domingue devant nous arrêter quelques instants, nous remonterons à sa découverte, afin qu'on puisse mieux comprendre la position que les Espagnols y occupaient quand les Français commencèrent, sous le gouvernement de d'Ogeron, à y former des établissements. Plus tard, ils prirent un tel accroissement, que la cession de la plus belle portion de cette reine des Antilles nous fut faite.

CHAPITRE XIX.

DÉCOUVERTE DE SAINT-DOMINGUE. — SES HABITANTS AVANT LA DÉCOUVERTE.

L'Espagne, envahie par les Maures, vit enfin, par le mariage de Ferdinand et d'Isabelle, la réunion des deux couronnes d'Aragon et de Castille, et les forces réunies de ces deux royaumes parurent suffisantes pour attaquer Grenade, le dernier centre de la puissance des Sarrasins dans la Péninsule.

La conquête de ce royaume, jadis florissant, fut achevée par la prise de la capitale, vers les premiers jours de l'an 1492.

Ce fut dans ces circonstances glorieuses qu'un homme obscur, plus avancé que son siècle dans la connaissance de l'astronomie et de la navigation, et qui avait déjà proposé à l'Espagne, heureuse au dedans, de s'agrandir au dehors, vit goûter enfin ses projets de découverte. Christophe Colomb sentait, comme par instinct, qu'il devait y avoir un autre continent, et que c'était à lui de le découvrir. Les antipodes, que la raison même traitait de chimère, et la superstition, d'erreur et d'impiété, étaient, aux yeux de cet homme de génie, une vérité incontestable. Plein de cette idée, l'une des plus grandes qui soient entrées dans l'esprit humain, il proposa à Gênes, sa patrie, de mettre sous ses lois un autre hémisphère. Méprisé par cette république, par le Portugal, où il vivait, et par l'Angleterre même, qu'il devait trouver disposée à toutes les entreprises maritimes, il soumit ses vues et ses projets à Isabelle (1).

(1) On croit devoir donner ici un court aperçu des découvertes qui ont peut-être influé, beaucoup plus qu'on ne peut le supposer, sur les combinaisons de Colomb. Un auteur a cherché à prouver, tout récemment, que l'Amérique avait été connue avant que Colomb n'y arrivât. Nous avons reculé devant ces preuves qui ne nous ont pas paru convaincantes, mais nous avons extrait ce qui suit d'un manuscrit de la Bibliothèque royale, et nous le donnons tel que nous l'avons copié.

Colomb exposa son système, et les ministres, courtisans ignares, le traitèrent de visionnaire. Rarement l'homme de génie

Note tirée d'un manuscrit de la Bibliothèque royale, *intitulé* Mémoire historique des principales découvertes, voyages et navigations de long cours. (*Versailles*, 131, *pages* 45 *et suivantes*.)

Environ l'an 1153, du temps de l'empereur Frédéric Barberousse, un canot à rames fut poussé par la tempête jusqu'à Lubec; il s'y trouva quelques Indiens qu'on croyait être de la Floride ou terre de Bacallaos comme on en voit souvent de Quilloa et de Mozambique, portés jusqu'à l'île de Sainte-Hélène. Le peu de connaissances que l'on avait alors de ces pays éloignés, fit qu'on ne put tirer aucune lumière d'un accident si extraordinaire, et qu'il fut entièrement inutile pour les découvertes.

En 1344, sous le règne de don Pedro IV, d'Aragon, le pape Clément VI couronna Louis de La Cerda, roi des Canaries, qui étaient découvertes plusieurs années auparavant, mais qui n'étaient pas encore conquises. Il demanda secours au roi d'Aragon, pour cette conquête, qui ne fut pas poussée, selon toutes les apparences, mais l'entreprise, ou le simple projet, servit ensuite de titres aux Castillans, pour entreprendre de s'en rendre maîtres.

Car il est certain que la conquête des Canaries et la première colonie chrétienne qui y fut établie, n'arriva que l'an 1393, selon les Espagnols. Alors, disent-ils, plusieurs Français, Castillans et Biscayens, ayant fait un armement assez considérable, vinrent descendre à ces îles, où ils firent d'abord cent cinquante esclaves.

Les meilleurs auteurs témoignent même que cette découverte ne se fit que neuf ou dix années après, et en donnent l'honneur à un gentilhomme normand, nommé Jean de Béthencourt.

Il partit de La Rochelle, en 1402, et vint d'abord descendre à l'île de Lancelotte ou Lancacole, puis en Erbarice ou Forteventura, Gomera et Fero *. Il bâtit, dans la première, le château de Rubicon, y établit une paroisse, fit plusieurs règlements pour la colonie, retint le quint de tous les fruits et marchandises pour le seigneur, et régla toutes les choses selon la coutume de Normandie, où il revint en 1405, laissant Maciot, son neveu, pour y commander en son absence. Il alla ensuite à Rome, où il obtint du pape, un évêque nommé *Alberto de las Casas*, comme on voit

* On invite les personnes qui voudraient avoir d'autres détails sur cette expédition, à lire le volume de M. Estancelin, intitulé : *Recherches sur les navigateurs normands*; nous nous sommes abstenus de toute réflexion, nous contentant de reproduire un passage d'un manuscrit inédit.

(*Note de l'auteur.*)

se fait comprendre de ces complaisants pour qui le regard du prince est le bien suprême. Enthousiaste, se roidissant con-

fort au long dans l'histoire écrite par Jean le Verrier, curé de Rubicon, qui l'accompagna dans cette expédition.

Jean de Béthencourt avait eu la connaissance de ces îles, par un Anglais ou Français, dont le vaisseau y fut porté par la tempête.

Madère, qui est à 33 degrés, fut découverte environ l'an 1344, par un Anglais nommé Macham, qui, peut-être, fut celui auquel on attribue la découverte des Canaries. Il avait enlevé une femme, et, prétendant se sauver par mer, il fut jeté par la tempête au port de Madère, qu'il appela Machico; il y dressa un ermitage où il enterra cette femme, qui mourut d'ennui et de fatigue, et, s'étant mis sur son canot, il aborda à la côte d'Afrique, d'où il gagna la Castille.

En 1412, don Joan I, roi de Portugal, passa en Afrique avec ses trois fils, don Duarte, don Pedro et don Henrique, où il prit la ville de Ceuta, qui fut la première conquête des conquêtes de la mer.

L'infant don Henrique, s'étant particulièrement attaché à l'étude de la géographie et de la navigation, conçut alors le dessein de découvrir la côte d'Afrique, et, pour cet effet, il établit sa cour en Algance*, d'où il envoyait tous les ans quelques vaisseaux terre à terre. Mais aucun pilote n'avait osé passer le cap de Non, qui était estimé si dangereux, qu'on disait, par manière de proverbe : *Quem passara o cabo de Nao o tornata o Nao*. Il est à 29 degrés.

En 1415, on découvrit le cap Bojador, soixante lieues plus loin que le cap Non. Joam Gonçalez, Zaico et Tristam Vaz, s'étant embarqués par son ordre, pour découvrir la côte au delà du cap Bojador, furent jetés à Porto-Santo, où ils établirent une colonie qui fut ruinée par les lapins qu'ils y avaient portés, qui mangeaient tout ce qu'ils avaient semé.

Ensuite, ils découvrirent Madère, où ils trouvèrent l'ermitage bâti par Macham, avec l'épitaphe de sa femme.

En 1417, M. de Bracquemont, Français, parent de Béthencourt, fit un voyage aux Canaries, où il mena un évêque nommé Fray Mendo. C'est ainsi que les Portugais écrivaient; mais il ne faut pas ajouter foi à cette histoire supposée, pour prouver le droit de cette couronne sur les Canaries, dont Jean de Béthencourt fut maître jusqu'à sa mort, arrivée en 1425.

Maciot de Béthencourt, son neveu, ne se trouvant pas en état de conserver cette colonie, faute de secours, vendit son droit à un nommé Pero

* Ville située alors dans la partie d'Afrique connue sous le nom d'Algarve. Le roi de Portugal, dit la Martinière dans son Dictionnaire, se dit roi des Algarves, delà et deçà la mer en Afrique.



tre les dédains de l'orgueil, les jugements de l'ignorance, les petitesses de l'avarice, les délais de la paresse, son âme ferme,

Barba de Souille, ou selon d'autres, à l'infant don Henrique, qui lui donna en échange, des terres à Madère.

En 1424, il envoya deux mille cinq cents hommes de pied et cent vingt chevaux, pour la conquête des autres îles Palma, Graciosa, Anegada, qui se fit avec beaucoup de dépenses et peu de profit; car les Castillans ayant prétendu que l'infant avait usurpé ces îles sur eux, et ces différends ayant été remis à la décision du pape, il déclara, en 1431, qu'elles appartenaient aux Castillans.

Quelques auteurs assurent que l'infant les avait abandonnées à cause de la grande dépense qu'il était obligé de faire pour la conservation de la colonie. Elles sont, depuis ce temps-là, demeurées réunies à la couronne de Castille. Gelanez, en 1443, doubla le cap Bojador, et prit possession des terres, au nom du roi de Portugal, qui en donna la propriété à l'ordre du Christ, dont l'infant était grand-maître.

Il ne se fit pas de grandes découvertes jusqu'à l'an 1440, que Nouno Tristam découvrit le cap Blanc, à 20 degrés. Le pape, Martin V, donna toutes les terres, depuis le cap Bojador jusqu'aux Indes, à la couronne de Portugal, et indulgence plénière à tous ceux qui mourraient dans les voyages entrepris pour la découverte.

En 1443, Antoine Gonçaluez fit un second voyage, ramenant quelques esclaves qu'il avait faits, et que ceux du pays rachetèrent pour des nègres frisés et quelque quantité d'or en poudre, ce qui fit appeler la rivière qu'il découvrit Rio d'Ouro.

La même année, Nouno Tristam découvrit les îles d'Arguin*.

En 1444, Lancarote découvrit les îles das Garças**, où ceux de Lagos envoyèrent quelque temps après six caravelles, qui rapportèrent un assez grand nombre d'esclaves.

En 1445, Gonçalo de Cintras avança quatorze lieues au sud, au delà du Rio d'Ouro, et fut tué par les nègres à la baie qui porte son nom.

En 1446, Dinez Fernando découvrit la rivière du Sénégal, qui est par le 15e et 16e degré, puis il s'avança jusqu'au cap Vert, qui est par le 14e, où il mit des croix aux armes de Portugal.

En 1447, Nouno Tristam découvrit le Rio-Grando, les Rio de Nuno et de Tabiste, plus éloignés de quarante lieues. Il y fut tué avec quarante Portugais; le vaisseau fut ramené à Lisbonne par six matelots.

* Iles de la mer Atlantique, sur la côte de l'Afrique, à douze lieues du cap Blanc, en tirant au sud-est, dans le royaume de Sénégal. Ce sont, proprement, sept rochers battus des vents et des vagues. (*Dictionnaire de la Martinière.*)

** Sur les côtes de Guinée.

élevée, courageuse, sa prudence et son adresse, le firent enfin triompher de tous les obstacles.

Un vaisseau écarté par la tempête en ce même temps, fut porté à une île inconnue, où l'on trouva des Maures parlant espagnol, qui demandèrent aux Portugais si les Mahométans n'étaient pas encore maîtres de l'Espagne. Ils rapportèrent un morceau de terre, dont un orfèvre tira quelque quantité d'or.

En 1449, l'infant envoya une colonie aux Açores, qui avaient été découvertes quelque temps auparavant *. Il continua de faire faire des découvertes depuis cette année jusqu'en 1462. On découvrit, par ses soins et à ses dépens, trois cent soixante lieues de côte, depuis le cap Bojador, jusqu'à Sierra-Leona, qui fut le terme de la navigation de Pero de Sintra et Sociro da Colta. Ce prince, dont la mémoire sera auguste dans tous les siècles, mourut à Sangus, en 1463, âgé de soixante-sept ans.

Peu de temps avant sa mort, Antoine de Nolle, avec ses deux frères, vint lui offrir ses services. Ils découvrirent les îles du Cap-Vert qui, néanmoins, selon d'autres auteurs, avaient été découvertes plusieurs années avant la mort de l'infant. Ce sont Mayo, Boa, Vista, Toga, Brava, Saint-Nicolao, Luccas, Saint-Vincent, Saint-Antao.

En 1469, le roi don Alfonse, ne voulant pas entièrement négliger la suite des navigations commencées par l'infant, et n'en pouvant pas soutenir la dépense, afferma le commerce de toute la côte de Guinée à Fernam Gomez da Minæ, marchand de Lisbonne, à raison de deux cents mille reis par chaque année, l'obligeant, par le traité qui était passé pour cinq ans, de découvrir à ses dépens cinq cents lieues de côtes.

En 1471, Joam de Santarem et Pero de Escobar, découvrirent la mine dite Saint-Georges, à 5 degrés. Fernam do Po découvrit l'île qui porte son nom. L'île du Prince-Saint-Thomé, Annobon, et autres, furent découvertes en ce même temps, ou vers les dernières années de la vie de l'infant. Sa devise, qui était : *Talent de bien faire*, s'étant trouvée depuis, dans plusieurs îles et ports qui étaient inconnus, fait voir que les histo-

* C'est encore de nos jours un problème de savoir positivement si ces îles, d'abord données au continent d'Afrique par quelques géographes, ensuite à l'Europe, et enfin, placées en Amérique aujourd'hui, ont été connues des anciens. Le père Kircher a voulu voir en elles un reste de l'Atlantide. Cette conjecture, dit Lamartinière, n'est ni certaine, ni déraisonnable. D'autres savants ont affirmé que ces îles avaient été connues des anciens sous le nom de Cassiterides ou Cattitérides. Les anciens, en effet, ont cru qu'il y avait vis-à-vis des Celtibériens, dix îles, ainsi nommées, parce qu'on en apportait de l'étain. De cette opinion, sont Ptolémée et Strabon; mais Hérodote et Pline n'en parlent que comme des pays imaginaires.

(*Note de l'auteur.*)

Il persista dans ses demandes, et on lui accorda trois petits navires et quatre-vingt-dix hommes.

riens n'ont pas eu connaissance de toutes les découvertes de ce prince, qui furent premièrement recueillies par Gomez Canez Zurara.

Don Joam II, ayant succédé à don Alfonse, entreprit de faire continuer les découvertes, et fit équiper, en 1481, une flotte de douze vaisseaux, sous le commandement de Diego d'Azambuya. Elle portait tous les matériaux convenables pour bâtir un fort qui fut appelé Saint-Georges-da-Mina, selon la permission qu'en donna Caramanca, roi du pays sur lequel il fut élevé. Ce fut alors que les Portugais commencèrent à tirer de l'or des mines voisines, et don Joam prit le titre de roi de Guinée. Comme il voulait empêcher les autres nations d'Europe d'aller à la mine, il fit répandre le bruit que les vaisseaux ronds * ne pouvaient revenir de la mine à cause de la force des courants. Il fit même dépecer ceux qui portèrent les matériaux, et comme il n'y avait alors que les Portugais qui entendissent le bâtiment des caravelles latines, il s'assura, par ce stratagème, de sa nouvelle découverte.

En 1484, Diego Cam découvrit le fleuve Zaïre, au Congo, à 7 ou 8 degrés sud. Il y dressa des padroëns ou silicis de pierre aux armes de Portugal, et ce fut la première fois que les Portugais prirent possession des pays découverts, par de semblables marques.

En 1485, J. Alonio d'Aveiro fit un voyage au royaume de Berien, d'où il apporta la première montre de poivre-long, appelé pimenta do rabo. On fit courir ces échantillons par toute l'Europe. Don Joam reçut une ambassade du roi de Berien, et fit établir une factorerie dans son pays, qui fut abandonnée peu de temps après, à cause du mauvais air.

En 1486, Bartholomen Diaz, avec une flotte de trois vaisseaux, découvrit le cap qu'il nomma *Tormentoso*, à cause des grands tourments qu'il y souffrit, et que le roi don Joam, nomma *de Boa Esperanza*. Il poussa la découverte jusqu'au Rio do Infanto.

En 1487, ce prince envoya deux hommes, par terre, à la découverte du pays du *Pretre Jean des Indes*, dont le nom faisait beaucoup de bruit en Europe, l'un nommé Pero de Covilham et l'autre Alfonso de Payva. Ils savaient parler arabe et s'embarquèrent pour Alexandrie, d'où ils passèrent au Caire, puis à Aden, où ils se séparèrent. Covilham vint à Calcut, puis à Goa, et retourna à Mozambique. Il reconnut toute la côte et revint au Caire, où il apprit des nouvelles de la mort de Payva, qui s'y était rendu après un long voyage, dont on n'eut aucune connaissance. Il avait passé la mer Rouge et était entré en Éthiopie; mais comme Covilham ne put apprendre aucune nouvelle de ce pays, il y entra et y fut ar-

* Gros vaisseaux.

Avec ce faible secours, les titres d'amiral et de vice-roi de toutes les terres qu'il découvrirait, Colomb mit à la voile, le

rété jusqu'en 1520, qu'il y fut trouvé par Rodriguo de Fima, ambassadeur de Portugal.

Jusqu'alors, les Castillans n'avaient fait aucune entreprise que celle de la conquête des Canaries, où même ils n'étaient entrés qu'après les premières colonies des Français et des Portugais. Ils eurent, par le moyen de Christophe Colomb, la connaissance du Nouveau-Monde, presqu'en même temps que les Portugais découvrirent, avec des peines qui passent toute créance, le passage aux Indes-Orientales en faisant le tour de l'Afrique.

Colomb était un homme assez expérimenté en l'art de *naviger*, et qui était cependant réduit à une extrême misère, ne vivant que de ce qu'il gagnait en faisant des cartes maritimes. Il s'en voit une de sa main dans le palais de Westminster. Après avoir travaillé en plusieurs provinces de l'Europe, il s'établit à Madère, où arriva un pilote nommé Huelva, échappé d'un dangereux voyage qu'il avait fait, porté par la tempête aux îles Antilles, environ l'an 1484. Quoiqu'il eût souffert d'extrêmes misères, il avait néanmoins fait une carte de son voyage, et dressé un journal de cette périlleuse navigation, qui fit périr presque tous ceux de son équipage. Colomb, qui le connaissait, parce que Sanche trafiquait de sucre et de conserves aux Canaries et à Madère, le retira dans sa maison, où il mourut peu de jours après, et lui laissa sa carte et tous ses papiers *.

* Duverrier, traitant du Nouveau-Monde et de celui qui l'a trouvé, dit un anonyme qui écrivait en 1709, nous apprend qu'un petit vaisseau *navigeant* en la mer d'Espagne, fut surpris d'une tempête si furieuse du côté de l'ouest, qu'il fut transporté dans des pays inconnus, et qui n'étaient point sur les cartes de navigation. Ils mirent beaucoup plus de temps à revenir qu'ils n'avaient fait à aller, n'y étant resté vivant que le pilote et trois ou quatre matelots, qui, exténués par la faim et le travail qu'ils avaient depuis si longtemps supportés, moururent peu de jours après être arrivés au port. Le pilote de ce petit bâtiment, nommé Andeluzo, mourut en la maison de Christophe Colomb, natif de Caquero, ou, comme quelques uns disent, d'Albirolo, petit village de la rivière de Gênes, près de Savonne, qui s'empara, après la mort de ce pilote, de tous les mémoires et papiers du voyage, qui rapportaient la nature des terres qu'il avait découvertes et trouvées.

(*Journal de l'Amérique*, Troyes, 1709. Bibliothèque de l'Arsenal, 7154, in-12.)

Si nous écoutons, à présent, ce que dit le fils de Colomb, dans la vie de son père, écrite par lui-même, nous resterons dans ce doute que l'on ne parviendra probablement jamais à faire disparaître.

« Ce qui détermina surtout Colomb, dit-il, à entreprendre ses découvertes, » ce fut l'espérance qu'il avait de se rendre maître de quelque île, ou de

3 août 1492, marchant à la conquête d'un monde inconnu, sans autres données que celles que lui inspirait son génie.

Mal pourvu de vivres, et ses navires faisant eau, il s'arrêta aux îles Canaries (Iles Fortunées), renouvela ses provisions, fit radouber sa flotte, et, ayant quitté Gomère, se dirigea vers l'ouest, au milieu d'un océan vierge.

Ses équipages, effrayés de se voir ainsi perdus dans ce dédale, qui, chaque jour, les éloignait de leur patrie, se prirent à murmurer et à le menacer; *Si la terre ne paraît pas dans trois jours, je me livre à votre vengeance,* leur dit Colomb.

Il y allait pour lui de la vie, et ses partisans les plus dévoués lui avaient tourné le dos. Mais Colomb, se servant de la sonde, avait rapporté du sable; et, dans le courant d'octobre, c'est-à-dire trois mois après son départ d'Espagne, il aborda à une des îles Lucayes, qu'il nomma San-Salvador, nom qui, à lui seul,

Colomb les ayant examinés avec soin, et remarquant des vents d'ouest assez réglés, qui pouvaient venir d'une terre située dans cette partie du monde, dressa des Mémoires qu'il présenta aux rois de France, d'Angleterre, de Danemark, de Portugal, et enfin au roi don Ferdinand de Castille. Ces propositions furent rejetées avec mépris par tous ces princes, excepté par le dernier, qui voulut hasarder quelque dépense pour un dessein dont il n'espérait pas grand succès.

» quelque terre, pour continuer son dessein avec plus de facilité. Il s'affermit » dans cette pensée, par la lecture des livres de certains philosophes, qui di- » saient, comme une chose indubitable, que la plus grande partie de notre » globe était sèche, et qu'ainsi, il y avait infailliblement plus de terre que » d'eau. De plus, il avait ouï dire à plusieurs habiles pilotes qui avaient *na-* » *vigés* un grand nombre d'années dans les mers occidentales, aux îles » Açores et à celle de Madère, beaucoup de choses qui lui persuadaient » qu'il ne se trompait pas, et qu'il y avait des terres inconnues vers le cou- » chant.

» Martin Vincent, pilote portugais, lui dit, que s'étant trouvé à quatre » cent cinquante lieues vers l'occident, du côté du cap Saint-Vincent, il avait » tiré de l'eau une pièce de bois parfaitement travaillée, que le vent du cou- » chant avait poussée pendant plusieurs jours, d'où il concluait que de ce » côté, il y avait infailliblement quelques îles inconnues.

» Gonzalve d'Oviédo rapporte, dans son histoire, que l'amiral eut entre les » mains une relation des Indes-Occidentales, écrite par un homme qui les » avait déjà découvertes; ce qui est faux. »

(*Vie de Christophe Colomb*, vol. I, page 37.)

résume toutes les souffrances que durent avoir à supporter ces hommes de fer. Et comme pour attester de l'ingratitude des peuples, ces argonautes, qui ont répandu des richesses immenses dans leur patrie, qui ont été la cause de cette pluie d'or qui, des mines d'Amérique s'abattit sur l'Espagne, n'ont pas eu une table d'airain sur laquelle leurs noms aient été gravés!

Les Grecs élevèrent des temples à ceux qui conquirent la Toison-d'Or; à la Grèce laissons ses fables, et poursuivons l'histoire de ces premiers Européens, ainsi échoués sur des terres lointaines et environnées d'écueils de tous genres.

Les insulaires, effrayés, prirent la fuite à l'apparition des Espagnols. Ils auraient pu les exterminer; mais, voyant en eux des hommes d'une nature supérieure, peut-être des dieux, ils eurent peur (1). Comment auraient-ils pu s'expliquer ces maisons ailées qui avaient résisté aux lames et aux tempêtes?

Les Espagnols arrêtèrent les traînards, et les renvoyèrent comblés de caresses et de présents. Alors toute la nation, rassurée, vint sans armes sur le rivage; plusieurs, poussés par une confiance aveugle et une grande curiosité, entrèrent dans les vaisseaux et restèrent ébahis à la vue de tout ce qu'ils contenaient.

Colomb et ses matelots furent fêtés, on leur porta des fruits, du gibier, et partout où s'arrêtaient ces premiers conquérants de l'Amérique, les naturels leur apprêtaient des lits suspendus qu'ils remplissaient du coton le plus fin qu'ils eussent.

Confiants, doux et craintifs, ces peuples sauvages marchaient au devant des chaînes que leur apportaient leurs vainqueurs.

Colomb fit parcourir quelques unes de ces îles par ses matelots, en visita lui-même la majeure partie, et traita les naturels avec

(1) Un auteur espagnol prétend que rien de plus extraordinaire ne s'était présenté dans le monde, que l'étonnement réciproque des deux races, lorsqu'elles s'observèrent. Nous n'avons point voulu entrer dans tant de détails, si souvent répétés, mais ce qui nous paraît assez particulier, c'est que les insulaires, d'abord assez confiants, n'aient pris la fuite qu'après avoir vu écrire la prise de possession, par celui qui remplissait les fonctions de greffier. Ils s'imaginèrent seulement alors qu'on jetait un sort sur eux et sur leur île, et s'enfuirent.

bonté. Ayant appris d'eux qu'ils tiraient l'or dont étaient formés leurs bijoux, d'une grande terre voisine, il cingla vers Haïti, où il aborda, le 6 décembre 1492, après avoir donné au port dans lequel il mouilla, le nom de port Saint-Nicolas.

Cette île, appelée plus tard Saint-Domingue, avait parmi les naturels deux noms : celui de *Quisqueïa,* et celui que lui ont rendu les nègres et les mulâtres retombés dans la sauvagerie. Colomb la nomma *Hispaniola.*

Haïti ou *Quisqueïa,* qui voulait dire dans la langue des naturels, terre montagneuse, et grande terre, était divisée en cinq royaumes indépendants les uns des autres, et en quelques souverainetés moins puissantes dont les chefs portaient le nom de *Caciques.*

Le premier des cinq royaumes se nommait *Magua,* ou royaume de la plaine. Il comprenait ce que l'on a, depuis, nommé la *Vega Réal.* C'est une plaine de quatre-vingt-dix lieues de longueur et qui en a dix dans sa plus grande largeur.

Le *cacique* de *Magua* se nommait *Guarionex,* et avait sa capitale dans le lieu où les Espagnols ont bâti la ville de la *Conception de la Vega.*

Le second royaume se nommait *Marien.* Il comprenait toute cette partie de la côte du nord, qui s'étend depuis l'extrémité occidentale de l'île, où est le cap *Saint-Nicolas,* jusqu'à la rivière *Iaqué* ou *Yaqui,* que Colomb nomma *Monte-Christo,* et comprenait toute la partie septentrionale de la *Vega Real,* qu'on nomme aujourd'hui la plaine du cap Français. C'était au cap même que *Guacanagaric, cacique* ou roi de *Marien,* faisait sa résidence, et c'est de son nom que ce port a tiré celui *d'El Guaric.*

Le troisième royaume, nommé *Maguana,* renfermait la province de Cibao, et presque tout le cours de la rivière *Hattibonito* ou l'Artibonite, qui est la plus grande de l'île. Le roi se nommait *Coanabo.* Ce sauvage était lui-même venu en aventurier à Haïti ; il était Caraïbe, et son courage l'avait fait choisir par ces insulaires pour leur donner des lois. Sa demeure ordinaire était le bourg de

Maguan, d'où le royaume avait tiré son nom. Hostile aux Espagnols, il périt victime de la haine qu'il portait aux Européens. Ceux-ci bâtirent, par la suite, la ville de San-Juan-de-Maguana, dans le lieu où il faisait sa résidence; mais, en 1663, cette ville ne subsistait plus. Les Français ont appelé le quartier dans lequel elle était située, la Savane de San-Ovan.

Le royaume de Xaragua était le quatrième. C'était le plus peuplé et le plus étendu de toute l'île. Il comprenait toute la côte occidentale, et une bonne partie de la côte méridionale. Sa capitale, qui se nommait aussi *Xaragua,* se trouvait à la place de l'ancien bourg du Cul-de-Sac.

Les habitants de ce royaume l'emportaient sur tous les autres par la taille, par la figure, la douceur et l'élégance du langage. On y trouvait plus de noblesse. Le roi se nommait *Beechio.*

Le cinquième s'appelait *Higuey.* Il occupait toute la partie orientale de l'île avec le fleuve *Iaquï,* lequel lui servait de borne au nord, et le fleuve *Ozamo,* qui lui en servait au sud. Ses habitants étaient plus aguerris que tous les autres habitants de l'île, parce qu'ils étaient souvent obligés de se défendre contre les Caraïbes, qui faisaient de continuelles incursions sur leurs côtes. Leur souverain se nommait *Cayacoa.* Il mourut peu de temps après l'arrivée des Espagnols. Sa veuve embrassa le christianisme, et reçut le nom d'Agnès *Cayacoa.* Elle ne survécut pas longtemps à son mari, et leurs États passèrent à *Cotubanama,* puissant cacique qui fit son séjour ordinaire aux environs de la presqu'île de Samana, jusqu'à la destruction de son royaume par les Espagnols.

Les habitants de cette île, moins foncés en couleur que les Caraïbes, avaient, comme eux, l'habitude de s'oindre le corps de roucou, ce qui leur rendait la peau rouge. Ils étaient moins féroces que les Caraïbes; leurs traits moins réguliers, et leur taille plus élevée, ont fait supposer qu'ils sortaient de peuplades différentes. Ayant les narines ouvertes, les cheveux longs, les dents sales et les yeux écarquillés, leur aspect parut hideux aux Européens, qui cependant, ne dédaignèrent pas les femmes insulaires qui s'atta-

chèrent à eux, et leur servirent de trucheman dans bien des circonstances.

« Par une hospitalité qui est particulière au Japon, dit Raynal, » on donne aux Hollandais, dès leur arrivée, des courtisanes » qu'ils peuvent garder jusqu'à leur départ. Ces filles ne ser- » vent pas seulement à leurs plaisirs, mais encore à leur fortune. » C'est par ce moyen qu'ils introduisent dans le pays et l'écaille » de tortue, dont les Japonais font leurs bijoux les plus recher- » chés, et le camphre de Sumatra qui, se trouvant assez parfait » pour n'avoir pas besoin de l'opération du feu, est censé digne » des autels. En échange, ils reçoivent un or très-pur qui, aussi » bien que la marchandise, passe par les mains de leurs maî- » tresses, dont l'intelligence et la probité, dans la double négocia- » tion, sont attestées. »

En Amérique, les insulaires, vivant dans l'état de sauvagerie le plus complet, étaient horriblement jaloux de leurs femmes. Les Européens auraient pu ménager la jalousie de ces hommes assez naïfs pour croire à la vertu de leurs compagnes, élevées dans des principes de promiscuité, et qui eurent la sottise de s'attacher à leurs vainqueurs. L'histoire nous apprend que ce fut à des femmes que les Espagnols durent la connaissance de quelques unes de ces riches mines qu'ils exploitèrent avec ces mêmes Indiens, réduits à l'état de bêtes de somme ; Cortez fut guidé par une femme, qui devint son ange gardien (1).

(1) Vespuce rapporte qu'il a été témoin du peu de répugnance qu'avaient les Indiennes à se livrer aux Européens. Quand elles pouvaient se joindre à eux, dit-il, tous les sentiments de pudeur cessaient dans leur âme, et, agitées par une passion aveugle, elles s'abandonnaient sans retenue, et sans bornes. Aussi, ajoute l'auteur de qui on emprunte ces détails, est-il certain que les Espagnols trouvèrent en elles un zèle et un attachement auxquels ils n'auraient pas dû s'attendre; elles servirent d'interprètes et de guides dans toutes les expéditions qu'on entreprenait contre leur patrie, et rendirent de grands services à tous les conquérants qui, les premiers, pénétrèrent dans les îles et dans la terre ferme. Ce fut une Indienne qui procura des vivres à l'équipage de Christophe Colomb, lorsqu'il débarqua pour la première fois aux Antilles. Une fille de l'île de Haïti, devenue amoureuse de l'Espagnol Dias, indiqua le ter-

Les Indiens de Haïti marchaient nus, les femmes portaient une espèce de jupe, qui ne descendait pas au dessous des genoux. Les filles avaient le corps entièrement découvert.

Comme les Caraïbes, leur complexion, en général, était faible. Ils se nourrissaient principalement de coquillages et de racines. Naturellement paresseux, ils ne travaillaient presque jamais et ne s'inquiétaient de rien. Après avoir passé une partie du jour à danser, ils allaient dormir. Ils étaient d'ailleurs, simples, doux, humains, sans apparence d'esprit et de mémoire, et sans passion. Ils ne savaient rien et n'avaient nulle envie d'apprendre. Quelques chansons contenaient toutes leurs connaissances historiques; mais elles changeaient à la mort de chaque prince, et ne renfermaient jamais de traditions anciennes.

Ils faisaient sortir les premiers hommes de deux cavernes de leur île. Le soleil, irrité, disaient-ils, de les voir paraître, avaient changé les gardiens en arbres et en bêtes, ce qui n'avait pas empêché que l'univers ne se fût peuplé.

Une autre tradition faisait entendre que le soleil et la lune étaient aussi sortis d'une caverne de leur île, pour éclairer le monde. Ils allaient en pèlerinage à cette grotte, dont l'entrée était gardée par deux diables, auxquels ils rendaient une sorte de culte (1). « On voit de là, dit un auteur espagnol, que c'était

rain et favorisa l'établissement de la ville de Saint-Domingue, que Barthélemy Colomb n'aurait jamais pu entreprendre sans elle. La fameuse Marina, qui fut la maîtresse et l'interprète de Fernand Cortez, était Américaine. On peut la regarder comme le véritable instrument de la conquête du Mexique. En étudiant toutes les causes qui amenèrent la servitude du Nouveau-Monde, on y voit toujours des femmes plus portées pour les intérêts des Européens, qu'ils ne l'étaient eux-mêmes.

(1) Moreau de Saint-Méry nous apprend, dans sa *Description de la partie française de Saint-Domingue*, vol. I, page 264, que cette grotte était située dans le quartier dit le Dondon. On distinguait encore, en 1789, écrit cet auteur, quelques vestiges des *zemez* et des sculptures grossières, dont l'intérieur était orné, et que des concrétions pierreuses ont recouverts. Le vestibule, d'abord spacieux, se rétrécit à quatre ou cinq toises de l'entrée, et forme un passage qui conduit à une espèce de sanctuaire, éclairé par un trou de la voûte, dont les débris ont couvert le sol.

» par leur île que la terre avait commencé à se peupler. C'était
» la seule nation d'Amérique qui eût cette prévention en faveur
» de son pays. »

Les chansons, qui leur servaient d'annales, étaient toujours accompagnées de danses. Un des acteurs réglait le chant et les pas. Il commençait d'abord seul, et tous les autres répétaient après lui et observaient la mesure et la cadence. Cette danse, encore de nos jours en usage parmi les esclaves des habitations, se nomme le *biguine*.

Dans les fêtes publiques, ces exercices de joie se faisaient au son d'un tambour, qui se composait d'une peau de bête tendue sur le bout d'un tronc d'arbre creusé. C'était alors un des principaux chefs de la bourgade, ou le cacique lui-même, qui battait le tambour.

Les insulaires de Haïti, et ceci se rapporte plus ou moins aux habitants de Cuba, de la Jamaïque et de Porto-Rico, avaient un autre divertissement qui s'appelait *batos*. C'était une espèce de ballon, composé de racines et d'herbes bouillies ensemble, dont ils formaient une sorte de poix qui ne s'attachait point aux mains. Elle était solide, mais si poreuse et si légère, qu'il suffisait de la laisser tomber pour qu'elle bondît à une très-grande hauteur. Chaque bourgade avait une place destinée à cet exercice. Souvent une bourgade portait un défi à une autre bourgade voisine, et la victoire était célébrée par une danse générale, après laquelle on ne manquait jamais de s'enivrer de fumée de tabac. Cette débauche ne consistait qu'à en tirer la fumée par le nez avec un tuyau en forme d'Y, dont on se mettait les deux branches dans les narines. Pour que le tabac rendît plus de fumée, on avait soin de le mouiller, et on l'étendait sur un brasier à moitié allumé. L'ivresse arrivant bientôt, chacun restait dans l'endroit où il était tombé, à l'exception du cacique, que ses femmes prenaient soin

Sur les bords du passage, sont deux ouvertures étroites, et quelques tombeaux creusés dans le roc. Les côtés du temple ont aussi, dans leur épaisseur, des retraites spacieuses. Le temple avait cent cinquante pieds de long, sur une hauteur presque égale.

de porter sur son lit. Les songes qui arrivaient dans cet état passaient pour autant d'avis du ciel.

Oviédo assure que les insulaires de Saint-Domingue étaient sujets à plusieurs vices affreux. Ils ne connaissaient aucune borne à la sensualité. La masse de leur sang en était tellement corrompue qu'ils étaient presque tous attaqués de cette horrible maladie que les Français appelèrent mal de Naples, et les Napolitains mal français.

Il n'y avait point de loi parmi les premiers habitants de Saint-Domingue qui modérât l'incontinence. Chaque particulier pouvait prendre autant de femmes que ses facultés le lui permettaient. Entre les femmes du même homme, il n'y en avait qu'une seule qui jouissait de quelque distinction ; mais elle n'avait aucune supériorité sur ses compagnes. Quelques unes poussaient leur amour à l'égard de leur mari, jusqu'à se laisser ensevelir toutes vives avec lui. Mais, ajoute l'auteur de qui on tire ce trait, cet exemple de tendresse conjugale était rare, parce qu'il était volontaire. Cependant l'histoire nous apprend que, dans certains pays barbares, les femmes qui survivaient à leurs maris étaient déshonorées.

Les femmes étaient toujours chargées des obsèques de leurs maris. Elles enveloppaient le cadavre de larges bandes de coton et le mettaient dans une immense fosse, avec tout ce que le mort avait possédé de plus précieux. On y plaçait le corps sur une espèce de banc, et l'on environnait de bois le dedans de la fosse, pour que la terre ne s'écroulât pas dessus. Ces funérailles étaient accompagnées de beaucoup de chant et d'autres cérémonies dont on ignore les détails. Avant d'enterrer les corps des caciques, on avait soin de les vider et de les sécher au feu. Chaque peuple a eu sa méthode d'embaumement, celle-là faisait probablement d'un cadavre un parchemin qui devait se conserver longtemps.

Adonnés, souvent par nécessité, à la chasse et à la pêche, ils employaient dans le premier de ces exercices, une espèce de petit chien muet.

N'ayant aucune connaissance du commerce, ne possédant pas

celle des valeurs monétaires, ils recherchaient cependant l'or avec soin. Ils se bornaient à en recueillir les grains, les aplatissaient et en faisaient des pendants d'oreille.

Ils connaissaient si peu l'agriculture, qu'ils n'avaient aucune espèce d'outils propres à y être appliqués. Ils brûlaient l'herbe des savanes lorsqu'elle était sèche, remuaient un peu la terre et y plantaient leur manioc, dont ils faisaient de la cassave. Oviédo assure qu'ils possédaient le maïs. Pour faire du feu, ils prenaient deux morceaux de bois, l'un poreux et léger, l'autre plus compacte et plus dur, piquaient le dernier dans l'autre et le remuaient avec tant de vitesse, que le feu prenait facilement au bois poreux. Le feu leur servait encore à faire leurs canots et leurs briques. Ils en allumaient autour d'un arbre, qu'ils faisaient mourir, le laissaient sécher sur pied, et l'abattaient. Ils le creusaient avec le feu, et levaient le charbon avec une espèce de hache, composée d'une pierre verte très-dure.

Le vol était sévèrement puni chez les insulaires de Saint-Domingue ; le coupable, convaincu d'avoir dérobé quelque chose à son voisin, était impitoyablement empalé. Cette rigueur établissait parmi ces sauvages une grande confiance. Hospitaliers et humains, leurs maisons étaient garnies de toutes les choses essentielles à la vie, qu'ils prodiguaient sans rétributions à leurs hôtes.

Sous ce rapport, les colons n'ont certes pas dégénéré, leur hospitalité est passée en proverbe, et ils l'exercent toujours avec la même aménité, quoique, dans plus d'une circonstance, ils aient eu à s'en repentir.

Les insulaires de Saint-Domingue se querellaient rarement, et, s'il survenait quelques différends entre leurs caciques au sujet de leurs droits, ils se terminaient toujours sans effusion de sang.

En cela, l'on peut voir la différence de leurs mœurs avec celles des Caraïbes, chez lesquels le duel était en usage.

Leur gouvernement était despotique ; mais les souverains n'abusaient pas de leur pouvoir.

Dans les provinces orientales, ils faisaient usage de l'arc et

des flèches; mais ailleurs, on ne connaissait que le javelôt, qui était d'un bois fort dur; les massues dont ils se servaient étaient appelées des *Macanas*. La succession aux principautés ne faisait jamais naître de guerres; les enfants succédaient à leur père, et l'ordre du sang étant certain, par les femmes, les Etats d'un cacique qui mourait sans enfants, passaient à ceux de ses sœurs.

Leurs maisons étaient construites en roseaux ou en fougères, et couvertes de feuilles de lataniers ou de palmistes. Les pauvres leur donnaient une forme ronde, et leurs toitures étaient coniques. Celles des riches ressemblaient à des granges; au milieu s'avançait une sorte de portique, servant à recevoir les visiteurs.

Le langage n'était pas uniforme dans toutes les parties de l'île, mais tous les habitants se comprenaient facilement (1).

Leur religion n'était qu'un assemblage de plusieurs superstitions. Leurs dieux étaient représentés sous des formes diverses, quelquefois sous celle d'animaux, tels que le crapaud, la tortue, la couleuvre, le caïman.

Les figures, objets de leur culte et de leur vénération, étaient appelées des *Chemis* ou *Zemez*; elles étaient faites avec de la craie, quelquefois de pierre ou de terre cuite.

N'ayant point de temples, ils les plaçaient dans leurs maisons, comme des pénates, en ornaient leurs meubles, et se les peignaient sur le corps, comme marque de dévotion.

« Il n'est pas surprenant, dit un auteur espagnol, qu'ayant » sans cesse ces figures devant les yeux, ils les vissent souvent

(1) Les langues des Indiens, dit Charlevoix, n'avaient rien de barbare et s'apprenaient aisément. On peut juger de leur douceur par quelques mots qui nous en restent, et que nous avons fait passer dans la nôtre, à l'exemple des Espagnols. De *canoa*, à ce qu'ajoute cet auteur, nous aurions fait canot. *D'amacha*, nous avons fait hamac, et *d'uracane*, ouragan. Le mot *savana*, à ce que prétend un certain père Le Pers, de la compagnie de Jésus, dans les Mémoires duquel Charlevoix a puisé, leur appartenait aussi; mais, dit encore Charlevoix, Mariana le place parmi les mots que les Espagnols ont conservés de l'ancienne langue des Visigots, qui ont conquis l'Espagne.

(*Histoire de Saint-Domingue*, vol. I, page 53, Paris, 1730).

» dans leurs songes. C'est de là que les premiers historiens du
» Nouveau-Monde ont assuré que le démon se montrait souvent
» à ces insulaires, et qu'il rendait des oracles pour lesquels ils
» avaient une aveugle soumission. »

Ils n'attribuaient pas à leurs idoles le même pouvoir; les unes présidaient aux saisons, les autres, à la santé, à la chasse, à la pêche, etc... Certains écrivains assurent que les *zemez* ne passaient que pour des divinités subalternes, et pour les ministres d'un Etre souverain, unique, invisible, tout-puissant, auquel ces barbares donnaient une mère, qui avait cinq noms différents; mais ils ne rendaient aucun culte à ce dieu, ni à sa mère.

« Les *zemez*, dit l'historien de Christophe Colomb, ne sont
» que les esprits tutélaires des hommes; chaque insulaire s'en
» attribue un, qu'il met au dessus de tous les autres. Il le place
» dans des lieux secrets, où le chrétien n'a pas la liberté d'en-
» trer. Un jour, des Européens s'étant introduits dans la maison
» d'un cacique, y aperçurent un *zemez* qui faisait beaucoup de
» bruit, et semblait dire quantité de choses qu'il n'entendaient
» pas. Se doutant qu'il y avait de l'imposture sous jeu, ils bri-
» sèrent la statue à coups de pieds, et trouvèrent un long tuyau,
» dont une extrémité aboutissait à la tête, et l'autre dans un pe-
» tit coin, couvert de feuillages, sous lesquels ils découvrirent un
» homme, qui faisait dire au dieu tout ce qu'il avait envie de faire
» entendre aux crédules adorateurs. Le cacique les pria de ne
» pas révéler ce qu'ils avaient vu, et leur avoua qu'il employait cet
» artifice pour contenir ses sujets dans la soumission. Il ajouta
» que les caciques avaient trois pierres; qu'ils conservaient soi-
» gneusement, parce que chacune était revêtue d'une propriété
» particulière; l'une était de faire croître les grains, l'autre de
» procurer aux femmes une heureuse délivrance, et la troi-
» sième, de procurer du beau temps et de la pluie. »

Nous n'avons la description que d'une seule fête de ces insulaires; mais on jugera des autres par elle. Le cacique indiquait le jour de la célébration, et le faisait annoncer par un crieur public. Elle commençait par une procession, où les femmes et

les hommes mariés portaient ce qu'ils avaient de plus précieux. Les filles y paraissaient dans leur nudité ordinaire. Le cacique, ou un des principaux habitants, marchait à la tête avec un tambour qu'il frappait sans cesse. La troupe se rendait dans un lieu rempli d'idoles. Les prêtres y étaient occupés à les servir, et prêts à recevoir les offrandes, qui ne consistaient guère qu'en gâteaux, présentés par les femmes dans des corbeilles ornées de fleurs. Après cette cérémonie, les mêmes femmes attendaient le signal des prêtres pour chanter, en dansant, les louanges des *zemez*. Elles y ajoutaient celles des anciens caciques qu'elles finissaient par des prières, pour la prospérité de la nation. Les prêtres rompaient après les gâteaux consacrés, et en distribuaient les morceaux aux chefs des familles. Ces fragments, qui étaient regardés comme des préservatifs contre toutes sortes d'accidents, se conservaient toute l'année. Le cacique n'entrait point dans le lieu où étaient les prêtres, il se tenait à quelque distance, et, frappant sans cesse son tambour, il faisait passer devant lui toute la procession. Chacun courait en chantant, pour se présenter à la principale idole. Il cessait de chanter devant elle, et se fourrait dans la gorge un morceau de bois pour se faire vomir. « L'esprit de cette cérémonie, dit le même historien, était de » faire connaître, que, pour se présenter devant les dieux, il » faut avoir le cœur pur et comme sur les lèvres. »

Si nous voulions nous reporter aux descriptions que nous ont laissées quelques écrivains, sur les cérémonies de la fête des ânes ; si, ouvrant Dulaure, nous relisions ces tableaux qu'il nous trace, de certaines processions qui se pratiquaient à Paris, au XIIe et au XIIIe siècles, nous serions obligés de convenir que les nations civilisées de la vieille Europe auraient pu, en faits pareils, en remontrer à ces peuples barbares. La danse a, de tous temps, été la passion des âmes joyeuses ; à Rome, les prêtres dansaient en frappant la mesure sur des boucliers ; David dansa devant l'Arche-Sainte. Les chrétiens, seuls, ont proscrit la danse ; aussi, de nos jours, a-t-elle dégénéré, et, pour faire respecter la décence, si précieuse dans cet exercice, qui

rapproche l'homme de la femme, a-t-il fallu dans les lieux destinés à la danse, introduire des sergents de ville et des municipaux.

Leurs *butios,* ou prêtres, exerçaient en même temps la médecine, la chirurgie, et préparaient les remèdes dont ils faisaient usage.

Afin de mieux tromper ces peuples crédules, dit un historien du temps, « ils suçaient, après plusieurs cérémonies, la partie » malade, et, feignant d'en tirer une épine, ou quelque chose de » semblable, qu'ils avaient soin de mettre dans leur bouche, ils » déclaraient que c'était la cause du mal. »

On ignore quelle était l'opinion de ces insulaires, sur l'immortalité de l'âme. Les historiens disent seulement qu'ils admettaient un lieu où les âmes vertueuses étaient récompensées, mais sans aucune notion de la durée de cet état, et qu'ils ne parlaient d'aucun supplice pour les méchants.

Ceux qui, les premiers, ont écrit l'histoire de ces peuples sauvages, rapportent que, peu de temps avant l'arrivée de Christophe Colomb, les insulaires avaient été avertis qu'il arriverait un événement, qui entraînerait la ruine de leur repos et de leur liberté. Voici comment on raconta cette prédiction à Colomb : Un jour, le père du cacique Guarionex, ayant eu la curiosité de consulter les *zemez,* sur ce qui arriverait dans l'île, après sa mort, leur réponse fut qu'il viendrait bientôt des hommes qui auraient du poil au menton, et qui seraient vêtus de la tête aux pieds ; que ces étrangers mettraient en pièces les divinités des îles ; et qu'ils aboliraient leur culte ; qu'ils porteraient à leur ceinture de longs instruments de fer, avec lesquels ils fendraient un homme en deux ; enfin, qu'ils dépeupleraient l'île de ses anciens habitants. Cette terrible prédiction s'était divulguée, et avait jeté la consternation dans tous les esprits.

Chaque pays, comme on peut le voir par ces lignes, que l'on emprunte, a eu ses légendes terrifiantes, qui tenaient les habitants sous le coup de la peur, et rendaient les âmes timides. Chaque prêtre a fait parler son dieu, et toujours dans l'intention d'ef-

frayer les faibles humains. Cependant, on peut supposer, par un seul mot, celui de *longs instruments en fer*, que cette prédiction n'est sortie que de l'imagination des écrivains de l'époque, qui s'attachaient au merveilleux, et voulaient voir partout la colère céleste qui fondait sur ces incrédules.

Comment auraient-ils pu parler du fer dans leurs prédictions, eux qui ignoraient jusqu'à l'existence de ce métal ?

Nous étant assez longuement étendu sur les mœurs, les coutumes, la religion et le gouvernement des insulaires de Saint-Domingue, et cela, afin de donner un point de comparaison, qui, suivant nous, doit convaincre que les Antilles ont été peuplées par deux races différentes, nous reviendrons à notre sujet.

CHAPITRE XX.

ÉTABLISSEMENT DES ESPAGNOLS A SAINT-DOMINGUE.

Parti de Palos, port d'Espagne, Christophe Colomb, après avoir reconnu San-Salvador, Sainte-Marie de la Conception, Fernandine, Isabella et Cuba, avait donc, comme nous l'avons dit, jeté l'ancre devant Haïti, qu'il nomma Hispaniola.

Les habitants de cette île prirent la fuite à la vue des Espagnols, et quelques indigènes de Cuba, qu'il avait embarqués avec lui, se réfugièrent parmi les sauvages.

Une jeune femme, ayant été arrêtée par les matelots de Colomb, fut comblée de présents, puis, étant retournée parmi les siens, elle les engagea à venir au devant des Espagnols, qu'ils prirent alors pour des êtres descendus du ciel. Ils allèrent les trouver, les abordèrent avec respect, leur présentèrent des vivres, et les prièrent de passer la nuit dans leur village. Le lendemain, le cacique du canton, près duquel étaient mouillés les vaisseaux de Colomb, vint sur le rivage, avec une suite assez nombreuse, pour faire des échanges.

Pendant que le cacique traitait avec les Espagnols, un canot monté de quarante hommes armés, venant de la Tortue, fit mine de vouloir les attaquer; le cacique les prit sous sa protection, et les sauvages virèrent de bord, et s'en retournèrent dans leur île.

Le 18 décembre, le même cacique revint voir les Espagnols, avec une espèce de pompe. Il était porté dans un palanquin, et escorté de deux cents hommes, nus comme lui. Il monta sur le bord de l'amiral, et entra dans sa chambre pendant qu'il dînait. On le reçut avec égard, et on lui présenta du vin. Aussitôt qu'il en eut goûté, il en envoya à ses gens qui étaient demeurés sur le pont. Il présenta à l'amiral une ceinture assez bien travaillée, et deux pièces d'or assez minces. En retour, on lui donna quelques verroteries, dont il fut si satisfait, qu'il fit entendre à Colomb que toute l'île lui était soumise.

Le 24, Colomb mit à la voile, alla à Sancta-Puncta, et jeta l'ancre à une lieue de distance du rivage. Vers le milieu de la nuit, le courant porta un de ses vaisseaux sur la pointe d'un rocher. Dès que le jour parut, il fit demander un renfort au cacique, qui, avec le secours des sauvages accourus dans leurs canots, l'aida à sauver ses bagages et ses objets les plus précieux.

Le lendemain, le cacique alla voir Colomb, lui marqua, de la manière la plus sensible, la part qu'il prenait à son accident, et lui fit présent de quelques masques, dont les yeux, le nez et les oreilles étaient d'or. S'étant aperçu que les Espagnols recherchaient ce métal avec avidité, il promit à l'amiral de lui en envoyer une plus grande quantité, qui venait du pays de *Cibao*. Pendant ce temps, il arriva un canot rempli de sauvages. Ils apportaient des plaques d'or pour les échanger contre des sonnettes, qu'ils préféraient à toute autre chose. Les matelots firent le même échange avec les habitants de Haïti, qui venaient de l'intérieur du pays, et donnaient de l'or pour des bagatelles (1).

La beauté, la fertilité de l'île, et la douceur de caractère de ceux qui l'habitaient, déterminèrent Colomb à y établir une colonie d'Espagnols. Plusieurs d'entre ceux qui l'accompagnaient demandèrent à y rester, et le cacique consentit d'autant plus volontiers à leur établissement, qu'il les regarda comme des alliés très-utiles contre les Caraïbes, race de cannibales qui tuaient et dévoraient tous ceux de ses sujets qu'ils pouvaient attraper. Colomb, pour faire connaître au cacique de quelle importance pouvait lui être son amitié, fit

(1) « Jamais on ne connut mieux qu'en cette rencontre, dit Charle- » voix, combien le prix des choses est arbitraire, et jusqu'où va l'em- » pire de l'opinion sur les hommes. Les Castillans donnaient, pour avoir » de l'or, ce que, en Europe, les plus misérables ne s'aviseraient pas de ra- » masser ; des pots de terre cassés, des morceaux de verre et de faïence ; » et les insulaires croyaient avoir fait un si bon marché, qu'ils s'en- » fuyaient aussitôt, craignant que les Espagnols ne se ravisassent. » Par ce trait, nous pouvons juger que partout les hommes sont les mêmes : si les Indiens n'avaient pas cru que de leur côté était tout l'avantage du marché, pourquoi auraient-ils pris la fuite ? Ils avaient donc l'instinct du négoce, sans en connaître les roueries.

pointer une pièce de canon contre le flanc du vaisseau échoué. Les sauvages, voyant ce bâtiment percé et renversé dans la mer par le boulet, crurent que les Espagnols possédaient le feu du ciel, et implorèrent leur assistance.

Colomb, feignant de céder aux instances du cacique, fit bâtir un fort avec les débris du vaisseau, qu'il nomma le fort de la Navitad. Il y mit des provisions, des munitions de guerre, des canons, et y laissa trente-huit hommes. Il transféra à Diégo d'Arada ses pouvoirs, et le plaça sous la protection du cacique et sous celle de son peuple.

Lorsqu'il eut mis cette colonie en état de subsister pendant quelque temps, il résolut de retourner en Espagne, dans la crainte qu'il n'arrivât quelque accident au vaisseau qui lui restait, et qu'il ne se trouvât hors d'état d'informer Leurs Majestés Catholiques de ses découvertes importantes. Il fit ses préparatifs de départ, et mit à la voile le 4 janvier 1493.

Le dimanche 13 janvier, étant proche du cap *Enamorando*, il envoya sa chaloupe à terre; on y trouva des sauvages armés d'arcs et de flèches, et dans une contenance assez farouche. Colomb les prit pour ces Caraïbes qu'on lui avait dépeints comme des anthropophages, et, les ayant fait charger par ses matelots, les mit en fuite, après en avoir blessé deux. Ce golfe, que les sauvages appelaient *Samana*, reçut le nom de golfe *des Flèches*.

Enfin, Colomb quitta l'Amérique, le 16 janvier 1493, pour retourner en Espagne. Il essuya une tempête si furieuse, que, persuadé qu'il périrait, il écrivit, sur deux feuilles séparées, la relation de son voyage. Il la renferma dans deux barils, qu'il livra aux vagues. Colomb arriva, néanmoins, le 18 février, à Sainte-Marie, l'une des Açores, où il jeta l'ancre.

Le 4 mars, obligé de relâcher en Portugal, par suite d'une nouvelle tempête, il fut accueilli à la cour, ne s'arrêta que cinq jours à Lisbonne, et, ayant remis à la voile, arriva le 15 mars à Saltes, vis-à-vis de la Villa de Huelva, près de Moguer et de Palos, sept mois et onze jours après son départ de ce dernier port.

Il fut présenté à Leurs Majestés Catholiques, et, comblé d'honneurs, il vit le peuple à ses genoux. Le roi ne paraissait jamais en public que Colomb ne fût à côté de lui. On lui accorda, aussi bien qu'à toute sa famille, le titre de don (1).

(1) Colomb a eu cela de particulier avec beaucoup d'hommes devenus célèbres, qu'on a cherché à lui faire une origine brillante*. Il n'eut que le titre de don; son fils lui succéda dans sa charge d'amiral, et ce ne fut que sous le règne de Charles-Quint, que son petit-fils, don Louis Colomb, après avoir renoncé à toutes ses prétentions sur la vice-royauté perpétuelle du Nouveau-Monde, fut créé duc de Veragua et marquis de la Vega. Ce dernier titre provenait d'une bourgade de la Jamaïque; de là est venu le titre de marquis de la Jamaïque, que prirent, après sa mort, les Bragance de Portugal, auxquels s'étaient alliés les Colomb, par les femmes, devenues seules héritières de cette famille, comme nous l'avons déjà dit au chapitre XIII. La descendance mâle de Christophe Colomb fut éteinte soixante-douze ans après sa mort. Il eut deux fils : 1o Ferdinand Colomb, qui le suivit dans sa quatrième expédition. Ce fils était illégitime; il avait pour mère dona Béatrix Henriquez; il mourut sans postérité en Espagne, vers 1541, ayant embrassé l'état ecclésiastique vers la fin de sa vie; c'est lui qui a écrit la vie de son père. 2o Diego Colomb, qui avait pour mère Felipa Muniz, de la famille de Perestrello. Diego accompagna son père à son second voyage. Il épousa, en 1508, dona María de Toledo, fille du commandador-mayor de Léon, et grand fauconnier de la cour, Hernando de Toledo; sa femme était nièce de don Fadrique de Tolède, duc d'Albe. Diego Colomb eut de ce mariage trois filles et deux fils. L'aînée des filles, Marie Colomb, devint religieuse dans un couvent de Valladolid. La seconde, Jeanne Colomb, se maria à Louis de la Cueva. La troisième, Isabelle Colomb, épousa Georges de Portugal, comte de

* L'origine, aussi bien que le lieu et la date de la naissance de Colomb, ont été le sujet de bien des controverses. Suivant les données de Ramusio, il serait né en 1430; mais selon celles de Bernaldez et de Napione, les seules positives et adoptées aujourd'hui, en 1436. Charlevoix l'a fait naître en 1441, Bossi, en 1445, Mugnos, en 1446, Robertson et Spoturno, en 1447, Willard, en 1449, et puis, enfin, des suppositions absurdes, tirées de ses lettres, ont fait dire qu'il était né en 1455. Son fils, Fernando Colomb, ne parle pas de son âge, dans sa vie, qu'il nous a laissée.

Bien des villages se sont disputé l'honneur de l'avoir vu naître; mais Gênes est sa patrie, comme le prouve un document conservé en Espagne, et dans lequel il se dit lui-même de cette ville. Ce document lui instituait un majorat, et lui donnait le titre de don.

Christophe Colomb était fils de Dominique Colomb et de Suzanna Fontanarossa. Dominique Colomb était fabricant en lainage, et vivait deux ans après la découverte de l'Amérique, faite par son fils. Christophe Colomb avait une sœur mariée à un charcutier, nommé Jacques Beverello.

Il eut la permission de mettre dans ses armes, au premier de Castille, au second de Léon, au troisième une mer d'azur semée d'îles d'argent, la moitié de la circonférence environnée de terre ferme, des grains d'or répandus partout, les terres et les îles couvertes d'arbres verts; au quatrième d'azur à quatre ancres d'or; au dessous des armes des anciens Colomb de Plaisance, et pour cimier, un globe surmonté d'une croix avec cette devise :

Por Castilla y por Leon,
Nuevo-Mondo hallò Colomb.

La cour d'Espagne, voulant profiter des découvertes de Colomb, et, s'il était possible, en faire de nouvelles, lui laissa ses patentes, avec confirmation et accroissement de priviléges. On équipa dix-sept vaisseaux de différentes grandeurs; on engagea un grand nombre d'artisans et de laboureurs, pour les Indes-Occidentales. L'envie d'amasser des richesses, et le succès de la première entreprise, engagèrent un nombre si considérable de personnes à se présenter pour ce second voyage, qu'on fut obligé d'en renvoyer une grande partie. Colomb se contenta de quinze cents hommes. Il fit mettre sur les vaisseaux, des chevaux, des ânes, et d'autres animaux de différentes espèces, qui se multiplièrent par la suite.

Parti de Cadix, le 25 septembre 1493, ce fut dans ce voyage qu'il découvrit, un dimanche 3 novembre, une île qu'il nomma la Dominique; la seconde fut la Martinique, que les sauvages nommaient *Madanina*; peu après, il jeta l'ancre à Marie-Galante, qu'il appela ainsi du nom de son vaisseau; et, enfin, il aborda à l'île de *Karahéra*, que les Espagnols nommèrent Guadeloupe, à cause de sa ressemblance avec les montagnes de la Guadeloupe, en Espagne. Quelques uns ont cru que c'était une corruption de *l'Agua de Lopez*, qu'ils croient être son premier

Gelves, appartenant à une branche de la famille de Bragance, établie en Espagne. Les deux fils de Diego Colomb portaient les noms de Louis et de Christophe. Louis mourut sans postérité; Christophe, son frère, eut un fils qui mourut également sans postérité.

nom espagnol, tiré, ajoutent-ils, de l'excellence de ses eaux. Lorsqu'on vante une chose, en Espagne, on dit qu'elle est de Lopez, fameux auteur espagnol.

Arrivé, le 14 novembre, à Hispaniola, il trouva la colonie qu'il y avait laissée, totalement détruite. Plusieurs Espagnols étaient morts, d'autres avaient été tués par les Indiens, avec lesquels ils étaient entrés en dispute; leurs maisons étaient renversées et brûlées.

Ce cacique, avec lequel il s'était lié d'amitié dans son premier voyage, avait fait tous ses efforts pour défendre la colonie, et avait armé ses gens en sa faveur; mais il avait été battu et dangereusement blessé. Colomb alla lui rendre visite, et apprit de lui tous ces détails (1).

Il prit alors du dégoût pour ce lieu, le trouvant dans un état différent de ce qu'il attendait, mit à la voile, s'avança du côté de l'est, et jeta l'ancre devant une ville indienne, où il résolut d'établir une colonie.

La première ville dont il jeta les fondements, fut nommée Isabella, du nom que portait la reine.

Au mois de mars 1494, Colomb, qui avait envoyé Alonzo d'Ojeda à la découverte des mines d'or, en prit possession au nom du roi et de la reine d'Espagne, aussitôt qu'elles furent trouvées. Il y fit construire un fort, et y mit une garnison de cinquante-six hommes, auxquels il laissa des armes pour se défendre.

Après avoir réglé tout ce qui était nécessaire pour ce nouvel établissement, il retourna à Isabella, et en repartit, le 24 avril, pour faire de nouvelles découvertes.

(1) Sans vouloir entrer dans toutes les particularités qui ont fait le sujet de tant de contestations entre les auteurs qui ont écrit l'histoire du Nouveau-Monde, nous citerons ce fait : à l'arrivée de Colomb, le frère du cacique Goacanagaric vint pour le complimenter, et, dans un fort beau discours, prononcé par lui, *en espagnol*, lui raconta tout ce qui s'était passé pendant son absence. Ce n'est qu'avec la plus grande réserve qu'on peut puiser dans tous les documents que nous fournissent les in-folios, écrits, le plus souvent, sur des narrations enflées et dénuées de toute poésie. Comment, en si peu de temps, un sauvage aurait-il pu apprendre cette langue?

Le 5 mai, il reconnut la Jamaïque, y jeta l'ancre, radouba son vaisseau et continua sa route. Il parcourut ces parages, pendant l'espace de cinq mois, découvrit une multitude d'îles, qu'il nomma le Jardin de la Reine, en l'honneur d'Isabelle, sa bienfaitrice; mais il essuya tant de fatigues, qu'il tomba dangereusement malade, et fut obligé de retourner à Isabella.

Il eut la satisfaction d'y trouver son frère, Barthélemy, qu'il n'avait pas vu depuis treize ans.

Barthélemy, que Colomb avait envoyé en Angleterre avant son premier départ, dans le dessein d'engager Henri VII à faire les frais de cette expédition, fatigué des délais que ce monarque mettait à effectuer ses promesses, se rendit à la cour de France, où Charles VIII lui apprit le succès de son frère, et lui fit donner une somme de cent écus pour continuer son voyage.

Avec ce secours, il se hâta d'aller en Espagne pour joindre son frère; mais celui-ci était déjà parti pour sa seconde expédition. Le roi et la reine lui conférèrent le commandement de trois vaisseaux qui étaient destinés à conduire des provisions à la nouvelle colonie que Colomb avait établie. A la satisfaction que goûta celui-ci de revoir son frère, se joignit celle de recevoir du secours, dans un temps où il en avait le plus grand besoin, la famine commençant à se faire sentir dans la colonie.

Sa joie fut cependant troublée par la conduite de Pierre Marguaritte, qui avait révolté les Indiens. L'amiral, en partant pour faire de nouvelles découvertes, avait laissé à cet officier trois cents hommes de pied et quatorze cavaliers, avec ordre de conquérir toute l'île. Marguaritte commença par vouloir usurper un pouvoir absolu dans la colonie, traita avec mépris le conseil que Colomb avait établi, et souffrit parmi les soldats le relâchement de la discipline.

Ceux-ci se dispersèrent dans l'île, enlevèrent les femmes des Indiens, pillèrent leurs maisons, et les irritèrent au point qu'ils s'armèrent tous contre eux. Un de leurs caciques attaqua plusieurs troupes d'Espagnols, dix d'entre eux furent tués, et onze autres périrent dans les flammes.

Presque toute la colonie aurait été détruite, si l'amiral ne fût venu à temps pour la secourir.

Marguaritte, le voyant justement irrité contre lui, eut peur de ressentir les effets de sa colère, profita de l'occasion qui se présentait, et s'embarqua dans un des vaisseaux qu'avait amenés Barthélemy, et que celui-ci avait l'ordre de renvoyer en Espagne. Lorsqu'il fut arrivé à la cour, il fit l'impossible pour faire perdre à Colomb la confiance du roi et de la reine.

L'amiral, instruit qu'un des plus puissants caciques de l'île, *Coanabo*, assemblait toutes ses forces pour exterminer les Espagnols ou les chasser de ses États, résolut d'employer la ruse pour enlever ce redoutable ennemi. Il chargea de cette entreprise Ojeda, qui le lui fit présenter pieds et poings liés. Le fier *Coanabo* regarda l'amiral avec mépris et marqua de la considération pour Ojeda.

Colomb, étonné, lui demanda la raison de ce procédé : *Ton officier a plus de cœur que toi*, lui répondit le sauvage, *il est venu m'attaquer dans ma maison, et tu n'as osé le faire.*

Colomb, redoutant que cet homme, d'un caractère aussi fier, ne lui devînt nuisible, le fit embarquer dans un vaisseau, qui périt avec tout son équipage, ainsi que l'infortuné *Coanabo*.

Les parents et les amis de ce cacique résolurent de le venger. Colomb, ayant appris que les Indiens s'étaient assemblés au nombre de cent mille, et qu'ils avaient pris les armes pour l'attaquer et détruire sa colonie, songea à les prévenir. Il marcha au devant d'eux, à la tête de vingt cavaliers, de deux cents hommes de pied et avec vingt dogues; il les rencontra le 26 mars 1495 dans une plaine, et les attaqua avec tant d'impétuosité, qu'il les mit aussitôt en fuite. Il fit un grand nombre de prisonniers, parmi lesquels se trouva un autre cacique du canton. L'amiral l'envoya en Espagne, afin que Leurs Majestés décidassent de son sort.

Les habitants de cette île furent tellement intimidés par cette défaite et par la prise de leurs caciques, qu'ils se soumirent tous en très-peu de temps. Colomb leur imposa un tribut : chaque homme au dessus de quatorze ans fut condamné à payer au roi et à la

reine une certaine quantité de poudre d'or, tous les trois mois, et les autres, à fournir vingt-cinq livres de coton dans le même espace de temps.

Voyant qu'il avait imprimé assez de terreur aux Indiens pour que la colonie fût en sûreté, Colomb résolut de retourner en Espagne.

Il mit à la voile, le 11 mars 1496, arriva en Espagne vers la fin de mai, et, malgré tout ce que Marguarittc avait fait pour le rendre suspect, le roi et la reine l'accueillirent avec les plus grandes marques de distinction.

Peu fait aux intrigues des cours, Colomb, qui connaissait les besoins de la colonie, fit une demande d'approvisionnements (1); mais, ayant négligé de s'adresser à don Juan Rodrigue de Fonséca, depuis archevêque de Burgos, et alors chargé des armements, il éprouva des retards qui le contrarièrent.

La constance de Colomb et les sollicitations de tous ceux qui voulaient le bien de la nation, triomphèrent enfin de la haine du ministre. L'amiral repartit le 30 mai 1498, avec six vaisseaux chargés de tout ce qu'il crut nécessaire pour sa colonie.

Le 1er août 1498, il découvrit une île, à laquelle il donna le nom de la Trinité, à cause des trois hautes montagnes qu'il y remarqua. Il en fit le tour, découvrit le continent, et arriva, le 22 août, à Hispaniola.

Il entra dans un nouveau port, où son frère avait bâti une ville, à laquelle il avait donné le nom de *Santo-Domingo*, en mémoire de leur père qui s'appelait Dominique.

Colomb espérait y trouver du repos; mais François Roldan Ximénes, alcade-major, grand-sénéchal de la colonie, et Adrien

(1) Un auteur espagnol a prétendu que ce fut seulement à cette époque que le Nouveau-Monde, sur la sollicitation de Colomb, fut ouvert à tous les sujets de la couronne de Castille : « excepté aux procureurs et aux » avocats, qui en furent formellement exclus, de crainte, ainsi qu'il fut » exprimé dans l'édit, que la chicane ne s'introduisît avec eux dans ces » pays éloignés. »

(Charlevoix, *Histoire de Saint-Domingue*, vol. I, page 142, 1730.)

de Moxica, qui avaient voulu profiter de son absence pour usurper un pouvoir absolu, étaient parvenus à indisposer une partie des Espagnols contre les Colomb, attribuant à la tyrannie de ceux-ci tous les maux qu'on avait enduré. Ils avaient mis dans leurs intérêts plusieurs caciques de l'île, en leur promettant de les affranchir du tribut qu'on les obligeait de payer aux Espagnols. Ils avaient pillé la colonie avec leurs partisans, et s'étaient établis dans la province de Xaragua.

Colomb, sentant combien il serait dangereux d'employer la force pour faire rentrer les rebelles dans le devoir, eut recours à la douceur, et rétablit la paix.

Tandis que ces choses se passaient ainsi à Hispaniola, les mécontents, qui avaient envoyé en Espagne quelques uns de leurs partisans, faisaient faire au roi et à la reine un tableau si affreux de leurs misères prétendues, des soi-disant cruautés et de l'avarice de l'amiral, que Leurs Majestés envoyèrent à la nouvelle colonie François Bobadilla, en qualité d'inspecteur-général, avec ordre d'examiner la conduite de l'amiral, et de le renvoyer en Espagne, s'il le trouvait coupable.

François Bobadilla arriva à Hispaniola, vers la fin du mois d'août 1500, dans le temps même que Colomb était à la Conception, pour rétablir les affaires de la colonie. Il s'empara de la maison de Colomb, lui manda ensuite de venir le trouver sans aucun délai, et, pour preuve de son autorité, il lui envoya une lettre que le roi et la reine lui adressaient.

Cette lettre était ainsi conçue :

A don Christophe Colomb, notre amiral d'Océan.

« Nous avons ordonné à François de Bobadilla, porteur de la
» présente, de vous communiquer nos intentions. Nous désirons
» que vous lui cédiez tout crédit et toute autorité.

» Donné à Madrid, le 21 mai 1499.

» *Pour le commandant de Leurs Majestés,*

» MICHEL PERES DE ALAMAZAN ;

» MOI LE ROI ;

» MOI LA REINE. »

Lorsque Colomb eut reçu cette lettre, il se rendit à *Santo-Domingo*.

Bobadilla le fit arrêter avec ses deux frères, et ordonna qu'on les chargeât de chaînes (1). Il instruisit leur procès, prit les dépositions de tous les mécontents, et, sans entendre les Colomb, il prononça un arrêt de mort contre eux.

N'osant cependant prendre sur lui de faire exécuter des hommes d'une pareille importance, il s'arrêta au parti de les renvoyer en Espagne avec l'instruction de leur procès, dans l'espérance que l'on confirmerait son arrêt.

Bobadilla, pour ne rien laisser manquer à l'humiliation de Colomb, accorda un pardon général à tous ceux qui s'étaient révoltés, et conféra les premières dignités aux chefs des rebelles. Il chargea ensuite le commandant du vaisseau de conduire l'amiral et ses frères à Cadix, et de les livrer à don Juan de Fonséca, leur ennemi juré. Le commandant du vaisseau, Alonzo de Vallejo, touché de la situation où se trouvait un vieillard aussi respectable que Colomb, lui proposa d'ôter ses fers; mais l'amiral protesta qu'il ne les quitterait que par l'ordre du roi et de la reine, et ajouta qu'il les conserverait toujours dans sa maison, comme une marque de la récompense qu'il avait obtenue pour ses services.

Colomb arriva, le 25 novembre de l'année 1500, à Cadix; on voulut encore lui ôter ses fers; mais il s'y opposa avec la même opiniâtreté. Un pilote, nommé André Martin, touché de la triste situation où il voyait ce respectable vieillard, sortit secrètement du vaisseau, et se hâta de porter les lettres de Colomb à la cour.

Le roi fut indigné des traitements qu'on avait fait subir à ces

(1) Ceux mêmes qui devaient leur fortune aux Colomb, et ne subsistaient que par leur faveur, furent les premiers à les insulter, et le propre cuisinier de l'amiral s'offrit à lui mettre les fers aux pieds, ce qu'aucun de ses ennemis n'avait osé faire.

(Charlevoix, *Histoire de Saint-Domingue*, vol. I, page 498.)

hommes de génie, et, leur ayant fait remettre de l'argent, il les fit venir à la cour. Ils y furent accueillis avec bonté ; mais ils eurent la douleur de voir d'autres aventuriers, protégés par Juan Rodrigue de Fonséca, marcher sur les traces qu'ils leur avaient indiquées.

De ce nombre fut Améric Vespuce, dont le nom parviendra à la postérité la plus reculée, comme une preuve de l'ingratitude des peuples. Pour avoir l'air de réparer l'outrage fait au plus grand homme de ce siècle fécond en événements merveilleux, les hommes ont appelé Colombie une contrée de ce vaste continent que Colomb a acquis à l'Europe.

Ojéda, Alfonse Nino, Yanez Pinçon, Diégo de Lopez, Avarez de Cabral, Gaspard de Corte Réal, se lancèrent à l'aventure dans ces mers, que Colomb avait le premier franchies, et rapportèrent de ces pays éloignés des notions qui servirent à la colonisation de l'Amérique.

Cependant, le roi et la reine prêtèrent l'oreille aux plaintes de Colomb, et croyant lui donner une entière satisfaction, nommèrent un nouveau gouverneur.

Nicolas Ovando, homme éclairé mais d'une grande avarice, fut chargé de forcer Bobadilla à restituer à Colomb ce qu'il avait saisi, et de faire le procès de tous les rebelles.

Ce nouveau gouverneur arriva, le 15 avril 1502, au port de *Santo-Domingo*, et exécuta ponctuellement les ordres qu'il avait reçus.

Peu de temps après, Colomb, cédant aux sollicitations de Leurs Majestés, qui le pressaient de faire de nouvelles découvertes, partit de Cadix, le 9 mai, avec quatre petits vaisseaux, et, se voyant forcé de relâcher à Hispaniola, y arriva le 29 juin.

Ovando fut surpris de le savoir sur les côtes de son gouvernement, et lui envoya dire que Bobadilla et les auteurs des anciens troubles n'étant pas encore partis pour l'Espagne, il craignait que sa présence n'occasionât quelque désordre.

Colomb, étonné de cet avertissement, sacrifia néanmoins son ressentiment au bien public. Prévoyant une tempête, il fit dire à

Ovando que si la flotte, qui était sur le point de partir, mettait à la voile, elle serait exposée à périr.

Ovando méprisa son avis, et ordonna à la flotte de prendre la mer sans aucun délai.

A peine eut-elle doublé le cap le plus oriental de l'île, que la tempête s'éleva, et presque tous les vaisseaux de la flotte furent engloutis avec les immenses richesses qu'ils portaient.

Ainsi finirent Bobadilla et les ennemis de Colomb ! Le peuple ne manqua pas de dire que le courroux du Ciel s'était appesanti sur eux, tandis que les jaloux, au contraire, prétendirent que sa prédiction prouvait qu'il n'était qu'un magicien qui avait excité cette tempête par vengeance.

Colomb s'était mis à l'abri pendant la tempête. Voyant le calme revenu, il mit à la voile dans le dessein d'aborder au continent, et de découvrir un détroit par lequel on pût pénétrer dans la mer du Sud et gagner les Indes-Orientales.

Il cingla vers le sud-ouest, parcourut presque toute la côte de Honduras, dans la Nouvelle-Espagne, en prit possession au nom de Leurs Majestés Catholiques, découvrit des mines très-riches en or, à Véragua et à Urira, y construisit un fort, afin d'y établir une colonie ; mais, n'ayant pas assez de monde pour résister aux Indiens, qui ne voyaient cet établissement qu'avec crainte, il fut obligé de l'abandonner. Il quitta ces côtes pour retourner en Espagne. Ses vaisseaux étaient en si mauvais état, qu'il fut obligé de toucher à la Jamaïque, et d'envoyer chercher du secours à Hispaniola.

Ovando, qui en était gouverneur, ayant refusé de lui en donner, ses soldats se révoltèrent alors contre lui, et son frère Barthélemy lui sauva la vie en réprimant les mutins.

Colomb, retenu dans son lit par la goutte, fut enfin secouru par Ovando, qui se rendit à ses pressantes sollicitations. Mais arrivé à Hispaniola, ce même Ovando amnistia les coupables que Colomb avait fait mettre aux fers.

Infirme et malade, il partit d'Hispaniola pour l'Espagne, le 12 septembre 1504.

Les malheurs semblaient s'accumuler sur sa tête. Lorsqu'il arriva en Espagne, Isabelle, reine de Castille, était morte. Il se rendit à Ségovie, où se trouvait la cour. Ferdinand l'accueillit et lui fit des promesses qu'il ne tint pas. Enfin, accablé de chagrins, il mourut le 20 mai 1506, âgé de soixante-neuf ans, à Valladolid, d'où son corps fut déposé dans le Panthéon des ducs d'Alcala, à Séville.

Christophe Colomb avait demandé que ses restes fussent transportés dans l'église principale de Santo-Domingo. Moreau de Saint-Méry nous apprend que sa volonté fut exécutée, et nous dit, en parlant de cette cathédrale : « Il n'est personne qui ne » s'attende à trouver, dans l'église métropolitaine de Santo-Do- » mingo, le mausolée de Christophe Colomb ; mais, loin de là, » l'existence de ses dépouilles mortelles, dans ce lieu, n'est, en » quelque sorte, appuyée que sur la tradition (1). »

L'Espagne, en accomplissant une des dernières volontés de ce grand homme, n'avait pu réparer les injustices qui avaient abreuvé ses jours. Christophe Colomb avait voulu reposer dans un pays conquis par ses soins, et l'Espagne, jalouse de posséder ses restes, et, peut-être, prévoyant les troubles auxquels allait être livrée Haïti, fit transférer, après le traité de Bâle, du 22 juillet 1795, le corps de Colomb dans l'église cathédrale de la Havane. Sur le mur du monument qui renferme ses cendres, se trouve gravée, à droite du chœur, une longue inscription que peu de voyageurs ont la curiosité de lire.

Le simulacre de tombeau dans lequel il fut momentanément déposé en Europe, conserve cette épitaphe :

A Castilla y Aragon
Otro Mundo dio Colomb.

Colomb, un de ces hommes que les siècles produisent de loin en loin, et qui font l'étonnement du monde, avait, à ce que rap-

(1) *Description de la partie espagnole de Saint-Dominique,* vol. I, page 123.

portent les historiens, ses contemporains, une physionomie noble; il était d'une taille avantageuse, avait le visage long, le nez aquilin, les yeux bleus et vifs, le teint blanc et animé; son abord était facile et prévenant, ses mœurs étaient douces et aisées. Il avait une égalité d'humeur admirable, un génie élevé et l'esprit toujours fécond en ressources.

CHAPITRE XXI.

SAINT-DOMINGUE JUSQU'A L'ÉTABLISSEMENT DES FRANÇAIS, BOUCANIERS ET FLIBUSTIERS.

Ovando, après le départ de Colomb, s'attacha à poursuivre les Indiens, et, jugeant que la force ne pourrait réduire cette multitude presque inoffensive, il appela la ruse à son secours. La ruse, contre un ennemi sous les armes, est une tactique militaire que les plus grands capitaines ont employée, mais alors qu'elle dégénère en perfidie, tout l'odieux en retombe sur ceux qui en abusent.

Anacoana, sœur du cacique de *Xaragua*, succéda à son frère. Cette princesse indienne, à laquelle les historiens ont reconnu cette grâce qui enchaîne les cœurs, avait un caractère plein de douceur. Elle avait un air de politesse et de galanterie qui étonnait les Espagnols.

Trouvant en eux plus d'attraits que dans les insulaires, elle les avait tellement pris en affection, qu'elle allait elle-même au devant de tout ce qu'elle croyait pouvoir les satisfaire.

D'abord, ils en furent reconnaissants, mais, sentant journellement leurs forces s'augmenter, ils eurent pour ses bontés tant d'ingratitude, que son affection se changea en haine. Elle commit quelques hostilités contre eux.

Ovando, se doutant que ses projets deviendraient dangereux, la fit prévenir qu'il irait lui-même recevoir le tribut qu'elle avait à payer au roi. Anacoana, croyant que son projet n'était pas découvert, accueillit cette nouvelle avec de grandes apparences de joie, et ne s'occupa que du soin de recevoir le gouverneur d'une manière digne de lui.

Elle assembla ses vassaux pour grossir sa cour, et pour donner aux Espagnols une haute idée de sa puissance, Ovando fut conduit au palais de la reine, où il trouva, dans une salle très-spacieuse, un festin qui l'attendait.

Après ce repas splendide, dont la relation ne nous est pas parvenue, une fête improvisée dura plusieurs jours, et Ovando, voyant que la confiance était établie, proposa à la reine une réjouissance à la manière espagnole, pour le dimanche suivant. Il lui fit entendre que, pour y paraître avec plus de magnificence, il fallait qu'elle n'eût que sa noblesse autour d'elle.

Les Espagnols, pour recevoir la reine, avaient construit une salle spacieuse, où toute la cour indienne se trouva réunie.

« Celle salle, dit Herréra, était environnée d'une grande place » qui devait servir de théâtre à la fête. L'infanterie espagnole » occupa, sans affectation, toutes les avenues de la place. La » cavalerie, ayant le gouverneur à sa tête, investit la salle du » festin. Alors tous les cavaliers mirent le sabre à la main. Ce » mouvement fit frémir la reine et tous ceux qui l'accompa» gnaient. Sans leur laisser le temps de se reconnaître, Ovando » porta la main à sa croix d'Alcantara, signal dont il était con» venu. Aussitôt, l'infanterie fit main-basse sur le peuple, dont » la place était remplie, les cavaliers mirent pied à terre, en» trèrent brusquement dans la salle, et attachèrent aux colonnes » tous les Indiens qui y étaient. »

Oviédo assure que la crainte leur fit avouer le crime de trahison, dont ils étaient accusés. On mit le feu à la salle, et ces malheureux, dans un instant, furent réduits en cendres. La reine, chargée de chaînes, fut conduite à Santo-Domingo, et, son procès fait, fut pendue.

Les horreurs de cette journée, appelée par les auteurs espagnols la journée de Xaragua, font frissonner celui qui les lit. L'humanité, ce sentiment du chrétien, auquel la religion semble devoir le ramener, par ses préceptes, fut totalement oubliée, et le sang coula. Les bourreaux, au nom d'un Dieu mort sur la croix, égorgeaient des hommes, et le crime fut sanctifié par ces barbares, cent fois plus barbares que les sauvages contre lesquels s'exercèrent leurs atroces vengeances.

Ceux des Indiens qui échappèrent à la cruauté des Espagnols, se jetèrent dans des canots que le hasard leur fit trouver sur le

CHAPITRE XXI.

Fran-
l'île de
rent, en
autre que

SAINT-DOMINGUE JUSQU'A L'ÉTABLISSEMENT D...
ET FLIBUSTIERS

...arocuya, se
Ovando, après le départ de Co... ...ns les mon-
les Indiens, et, jugeant que la ... ...accessibles de
multitude presque inoffensiv... ...t enlever leur chef
La ruse, contre un ennemi s...
litaire que les plus grand... ... avec indignation la con-
qu'elle dégénère en per... ...u Alvare de Portugal, alors
qui en abusent. ... justice à Saint-Domingue, pour

Anacoana, sœur ...
Cette princesse i... ...lvare, parlant d'Ovando, dit : « Je lui ferai
cette grâce qu... ...e ses actions, qui n'aura jamais eu d'exem-
douceur. Ell... ...ort de la reine déroba Ovando à la juste punition
nait les Es...

Trou... ...vernement de ce farouche proconsul, les Espagnols
les av... ...fondements de plusieurs villes.
dev... *...-Maria de la Vera-Cruz* fut bâtie dans la province de
...gua, assez proche d'un fameux lac, à deux lieues de la mer.
...la suite, cette ville, rapprochée de la mer, fut nommée
Sancta-Maria del Puerto, et les Français, plus tard, l'appelèrent
Léogane.

A huit lieues de la capitale, au nord, on fonda *San-Juan de la Maguana*. Un commandeur de Galice donna naissance à la ville *d'Azua de Compostella*, et celles *d'Yaquino*, *de Salvatierra*, *de la Savana*, ne tardèrent pas à s'élever.

Rodrigue de *Messia* en construisit trois, à peu près dans le même temps. L'une à *Puerto-Real*, une autre à seize lieues de Saint-Domingue, vers le nord, sous le nom d'*el Cotuy* ; et la troisième sur la même côte du nord, dans un canton que les naturels du pays nommaient *Guahaba*. Elle prit, par la suite, le nom de *Lares de Guahaba*.

Ainsi, dès l'an 1504, il y avait à Saint-Domingue, quinze villes ou bourgades, toutes peuplées de Castillans, outre deux forteresses dans la province de Hyguei, à la place desquelles on bâtit encore deux villes, au commencement de l'année suivante.

Les cruautés d'Ovando, et le travail des mines auquel on forçait les indigènes, eurent bientôt dépeuplé cette île. Les Espagnols, que la soif de l'or dominait, firent dans les îles Lucayes des descentes, emmenant avec eux les insulaires qu'ils faisaient prisonniers, et qu'ils attachaient à la fouille des mines. En peu d'années, ces îles furent également dépeuplées.

En 1508, Ovando fut rappelé en Espagne, et don Diego Colomb, fils aîné du célèbre Christophe, fut nommé gouverneur-général de l'Amérique et amiral des Indes, par un décret qui fut donné à Avérolo, le 9 août 1508.

Plusieurs écrivains prétendent qu'on y ajouta la qualité de vice-roi. Il arriva à Saint-Domingue, le 10 juillet 1509, accompagné de sa femme, de son frère et de ses deux oncles. Il amena en outre avec lui quantité de noblesse, plusieurs officiers et un nombre assez considérable de demoiselles, qui composaient le cortége de la vice-reine, et qui épousèrent, dans la suite, les hommes les plus distingués de Saint-Domingue.

Des armoiries furent données aux principales villes de la colonie; le Port-Royal (Puerto-Réal) avait un écu d'azur, ondé, chargé d'un navire d'or.

Le roi Ferdinand obtint, en 1511, du pape Jules II, une bulle, par laquelle on érigea Santo-Domingo, la Conception, et Saint-Jean-de-Porto-Rico, en évêchés, suffragants de Séville (1).

Antoine Montésino, père dominicain, fut le premier des apôtres du Christ qui éleva sa voix contre les injustices que les Espagnols exerçaient à l'égard des Indiens.

(1) Déjà, en 1510, une bulle du même pape avait désigné comme siége de l'archevêché de Saint-Domingue la ville de Xaragua, et deux évêchés suffragants, Larez et la Conception. Ces deux premières villes, ayant perdu de leur splendeur, par suite du développement que prit Santo-Domingo, furent rayées de cette liste.

Il osa blâmer les seigneurs, et leur reprocher une conduite anti-chrétienne. Ceux-ci, attaqués dans leurs intérêts, après avoir porté plainte contre lui au vice-roi, prirent le parti d'en instruire le roi, et chargèrent de cette commission *Alphonse d'Espinard* (1), franciscain, homme vertueux, mais dont les talents étaient bornés. Les dominicains, voyant que l'ordre de Saint-François se déclarait contre eux, et qu'il était soutenu par plusieurs personnes puissantes, firent partir le père Montésino pour plaider sa propre cause à la cour.

Montésino fit connaître que les accusations de ses ennemis étaient exagérées; et il parla avec tant de force, que le roi voulut que l'on accordât quelque chose à l'équité de sa cause.

On fit quelques règlements en faveur des insulaires, mais ils

(1) Ce qui fit le plus mauvais effet dans l'esprit du peuple, au rapport d'Oviédo, ce fut de voir exister, dans cette circonstance, une si grande diversité d'opinions entre les deux ordres réguliers qui étaient alors établis à Saint-Domingue. Les dominicains, avec un peu plus de douceur, et les franciscains, avec moins de complaisance, auraient pu contribuer à l'amélioration du sort des Indiens. Les rivalités religieuses n'ont jamais engendré que le trouble et la haine*. D'un million d'Indiens que l'on comptait à Saint-Domingue quand les Espagnols y arrivèrent, il n'en restait plus que vingt mille en 1711.

* La haine de ces deux ordres était portée à son comble, lors de leurs disputes à Saint-Domingue au sujet des Indiens ; elle avait, du reste, été entretenue par la cour de Rome, et elle se manifesta de la manière la plus vive en Europe, par le défi fameux, fait à Savonarola, de traverser un bûcher ardent, épreuve du feu, qui fut empêchée par une pluie d'orage. Nous voyons par ce trait, emprunté à Sismondi, *Histoire de la liberté en Italie*, t. II, page 153, jusqu'où peut aller le fanatisme des moines lorsque, surtout, la haine l'alimente.

Les franciscains d'Espagne abhorraient la reine Isabelle; leur aversion pour elle était fondée sur ses principes de tolérance religieuse. Leur haine augmenta par la réaction que produisit la réforme des ordres monastiques, exécutée par l'ami de la reine, l'archevêque de Tolède, Ximénes de Cisnéros. La fierté des franciscains fut telle, que, lorsque dans une vive discussion avec la reine Isabelle, celle-ci se plaignait du peu de respect qu'on lui montrait, le général de l'ordre répondit : « Je suis dans mon droit, je parle à la reine de » Castille, qui est un peu de poussière comme moi ».

furent sans force, l'intérêt, l'avarice et la cupidité parlant plus haut que l'humanité. . .

Le roi d'Espagne, croyant en avoir assez fait pour les Indiens, ordonna au père de Cordoue, supérieur des dominicains de Saint-Domingue, qui avait suivi de près Montésino en Espagne, de faire cesser les invectives des prédicateurs de son ordre contre les officiers, et de se contenter, comme ils l'avaient fait auparavant, d'édifier les Indiens par la pureté de leurs mœurs, sans se mêler des affaires du gouvernement.

Las Casas, si célèbre dans les annales de l'humanité, voyant que les persécutions des Européens s'exerçaient toujours avec la même cruauté envers les Indiens, arriva à la cour, vers 1515, et présenta au monarque des lettres de recommandation de l'archevêque de Séville. Il lui déclara, sans aucune espèce de déguisement, qu'il n'était venu de l'île de Saint-Domingue, que pour lui donner avis que l'on tenait dans les Indes une conduite qui était également contraire à sa conscience et à sa couronne, et il ajouta qu'il s'expliquerait plus clairement, quand il plairait au roi de l'écouter.

Le roi, étonné de cette fermeté, lui dit de faire un Mémoire et de le présenter.

Après cette courte conférence, il alla trouver le père *Matienco,* dominicain, confesseur du roi, lui dit avec la même fermeté, qu'il n'ignorait pas que les officiers de l'île de Saint-Domingue, avaient prévenu la cour contre lui et qu'il savait que les ministres des Indes se prononceraient contre la cause qu'il défendait, parce qu'ils avaient des départements d'Indiens, mais que, personnellement, il comptait assez sur la justice pour triompher.

Matienco rendit compte au roi de l'entretien qu'il avait eu avec Las Casas, et lui fit promettre de lui accorder une audience. Las Casas vit, d'après le conseil de Matienco, ce même archevêque de Burgos qui avait été hostile aux Colomb, et qui se trouvait ministre des Indes. Il en fut mal reçu; mais il ne se rebuta pas, espérant que les recommandations de Matienco et de l'archevêque de Séville le feraient réussir dans son projet.

La mort de Ferdinand, qui arriva le 23 février 1516, le déconcerta quelque peu, mais n'arrêta pas son zèle. Il alla trouver le cardinal Ximénes qu'on avait déclaré régent du royaume, pendant l'absence de Charles-Quint.

Ce prélat prêta l'oreille à ses observations, et il fut décidé que les franciscains et les dominicains, qui n'avaient pu s'entendre au sujet de la conduite à tenir à l'égard des Indiens, seraient écartés ; et, qu'après avoir réuni les Indiens en bourgades, le soin de les élever dans les principes de la foi, serait confié aux moines de Saint-Jérôme.

Il s'adressa au supérieur de cet ordre, qui lui donna douze de ses frères, parmi lesquels il en choisit trois également respectables par leur savoir et leur piété.

Les trois commissaires, envoyés pour régler le sort de ces malheureux Indiens, furent chargés en outre de nommer des visiteurs royaux. Chacun d'eux devait avoir inspection sur un certain nombre de bourgades. On devait statuer que rien de considérable ne serait entrepris dans aucune bourgade, sans le consentement du missionnaire, du cacique et du visiteur ; que chaque cacique pourrait condamner ses sujets au fouet ; mais que pour les crimes qui mériteraient une punition plus sévère, la connaissance en serait réservée aux tribunaux établis par le roi. Il était ordonné à ces commissaires d'empêcher que les Indiens n'eussent aucune sorte d'armes ; de ne pas souffrir qu'ils allassent tout nus, qu'ils eussent plus d'une femme, et qu'ils quittassent celle qu'ils auraient une fois prise. Les dépenses des missionnaires étaient prélevées sur les décimes, les messes et les offrandes, avec défense de rien recevoir pour les fonctions ecclésiastiques. Ils étaient tenus de faire le catéchisme, d'apprendre à lire aux enfants, et de leur enseigner la langue castillane.

Outre ces arrêtés, il en fut pris d'autres concernant le travail des mines ; mais les jugements que prononcèrent ces trois protecteurs des Indiens, ne furent pas ceux que leur profession faisait

prisonner. Ils se décidèrent pour les répartitions (1), ayant soin, toutefois, d'en déclarer déchus tous ceux des courtisans et des favoris qui ne résidaient pas dans le Nouveau-Monde.

Las Casas, que le ministère lui-même avait déclaré protecteur général des Indiens et qui, revêtu de ce titre honorable, avait accompagné les surintendants, retourna en Espagne pour y vouer à l'indignation publique des religieux qu'il accusait d'avoir sacrifié l'humanité à la politique.

Il se rendit à Aranjuez pour porter ses plaintes au cardinal Ximénes; mais il ne put le voir, parce que ce ministre était dangereusement malade. Las Casas apprit que le roi Charles devait bientôt arriver à Séville; il s'y transporta immédiatement.

Le père Mançanedo, un des trois commissaires de Saint-Domingue, l'y suivit de près. Ses deux collègues l'avaient envoyé en Espagne, pour répondre aux accusations du protecteur général des Indiens.

Charles-Quint arriva à Madrid au moment de la mort du cardinal Ximénes. Tous les grands représentèrent au roi que ce ministre leur avait fait beaucoup de tort, en voulant leur ôter les départements d'Indiens qu'ils avaient à Saint-Domingue. Les seigneurs flamands, qui avaient beaucoup de crédit auprès de Sa Majesté, demandèrent à partager les avantages du Nouveau-Monde. Le jeune prince, sans en prévoir les conséquences, ne fit aucune difficulté d'accorder tout ce qu'on lui demandait. Ces nouvelles causèrent le plus vif chagrin à Las Casas, qui fit au monarque de fortes représentations sur ses libéralités. Voyant qu'on ne l'écoutait pas, il proposa un moyen, qu'il croyait infaillible, pour soulager les Indiens.

Ce moyen était d'envoyer des nègres et des laboureurs dans tous les endroits où les Espagnols avaient formé des habitations.

(1) Les Indiens, jugés incapables de payer un tribut, furent condamnés à être soumis aux *répartimientos*, c'est-à-dire réduits en esclavage, sous le nom de départements, de distributions, de gouvernements et de concessions d'hommes.

Il fut goûté par plusieurs seigneurs flamands, passa au conseil des Indes, et le roi signa une ordonnance pour faire transporter quatre mille nègres aux grandes Antilles. Le privilége en fut accordé à un seigneur flamand, qui le vendit aux Gênois, pour la somme de vingt-cinq mille ducats.

Las Casas, par ses représentations, parvint à faire rappeler les trois Iéronimites, et l'on donna à Rodrigue de *Figueroa* un plein pouvoir pour agir d'une manière convenable aux circonstances, avec ordre cependant de prendre l'avis des plus sages officiers espagnols qui étaient aux Indes.

Las Casas renouvela tant ses sollicitations, qu'il obtint, à la fin, qu'on rendît la liberté à tous les Indiens.

Figueroa prit alors le parti de réunir, dans deux gros villages, un assez grand nombre d'Indiens, qu'il laissa seuls arbitres de leurs actions. L'expérience ne leur fut pas favorable, et le gouvernement conclut de leur stupidité, de leur ignorance, de leur indolence, que les Américains étaient des enfants incapables de se conduire eux-mêmes, et leur condition ne fut pas changée.

Cependant, il s'élevait de toutes parts des voix respectables contre ces dispositions. Les États de Castille, eux-mêmes, demandèrent, en 1523, qu'on les annulât.

Charles-Quint se rendit à tant de vœux. Il défendit à Cortez, qui venait de conquérir le Mexique, de donner des priviléges et des commanderies, et lui enjoignit de les révoquer, s'il y en avait déjà d'accordés.

Lorsque ces défenses arrivèrent en Amérique, les répartitions y étaient déjà établies comme dans les autres colonies, et là aussi, les volontés du monarque ne furent pas exécutées.

En 1536, l'autorité, qui n'avait pu se faire obéir, fit de nouvelles ordonnances, qui indignèrent tellement Las Casas, qu'il cita sa nation au tribunal du monde entier.

Nous n'entrerons pas dans toutes les discussions que suscita ce farouche prédicant. Si, dans Las Casas, les Indiens ont trouvé un défenseur, que diront les nègres qui furent destinés, par son

amour mal entendu de l'humanité, plus que jamais à l'esclavage et employés aux rudes travaux des mines (1)?

(1) Quoique M. Moreau de Jonnés ait cherché à nous prouver, dans ses *Recherches statistiques sur l'esclavage*, page 6, que Las Casas est injustement accusé par Robertson, on a cru devoir maintenir une assertion puisée dans des auteurs plus anciens et qui ont une créance incontestable.

Grégoire voudrait en vain, dans son Mémoire intitulé : *Apologie de Las Casas*, nous faire comprendre que Herréra a commis une erreur. Nous devons adopter ce que l'histoire a consacré, ayant de justes raisons pour nous défier des rapprochements erronés de l'apologiste. Charlevoix, Paw, Sandoval et tant d'autres historiens, n'auraient point avancé sans preuves un fait qui ne peut plus être contesté.

La biographie, pour en avoir plus tôt terminé, prétend qu'ils ont tous copié Herréra, et Grégoire, qui n'a rien copié, à notre avis, ne mérite pas même une réfutation.

Une seule phrase de son discours, du reste académique sous tous les rapports, prouvera qu'il défendait une mauvaise cause. Dans ses écrits Las Casas, cet homme éminemment religieux, ne parle pas des nègres, et, sans doute, il avait ses raisons pour n'en pas parler ; aussi déplorons-nous que ses manuscrits ne soient pas encore imprimés, et Grégoire, tout en affirmant que Las Casas reconnaissait que la liberté des hommes, quelle que fût leur couleur, était imprescriptible, a la maladresse de s'écrier : « Quand même on prouverait que Las Casas conseilla » de recourir aux noirs, parce que, comme l'observe Herréra, un seul » homme noir fait autant d'ouvrage que quatre Indiens, je dirais : Cette » faiblesse ou cette erreur ne fut qu'une transaction forcée avec la ty- » rannie, à laquelle il aurait voulu, d'ailleurs, arracher toutes ses vic- » times. »

La note qui suit, extraite de M. de Humbold, outre l'intérêt qu'elle offre, parce qu'elle renferme des choses ignorées, même des personnes qui, depuis lui, ont écrit sur ces questions, aura de plus un but, celui de ne plus laisser de doute dans l'esprit de personne, sur la conduite de Las Casas.

Des noirs ont été introduits à Saint-Domingue, cinq ans avant la mort de Christophe Colomb, mais en très-petit nombre, et sans sa participation. Ce seul fait, historiquement bien avéré, dément l'assersion si souvent répétée, que la malheureuse idée de substituer, dans le travail des mines, des nègres aux naturels des Antilles, appartient à Las Casas. La cour de Madrid surveillait avec une méfiante prudence la qualité des individus auxquels devait être permis l'accès de Haïti. Elle excluait les Maures, les juifs, les nouveaux convertis, les moines non Espagnols, et

Disons-le, l'esprit du siècle était porté vers la domination, et si les hommes éclairés d'alors eussent su allier leurs intérêts aux

les « fils et neveux de gens brûlés (*quemados*), » c'est-à-dire, morts sur les bûchers de la Sainte-Inquisition ; mais l'introduction « de nègres, nés dans la maison de maîtres chrétiens (*neàdos en podes de christianos*) » fut permise, dans les instructions données en 1500, à Nicolas de Ovando (*Herrera*). Le nombre de ces esclaves noirs semble avoir augmenté considérablement jusqu'en 1503, car, dans cette année, nous voyons déjà le même Ovando demander à la cour « de ne plus envoyer des noirs à l'île espagnole, parce qu'ils se mettaient souvent en fête, et gâtaient le moral des naturels. » L'année de la mort de Christophe Colomb fut signalée par la permission, donnée aux nègres, de se marier aux Antilles, mais défense fut faite de recevoir aucun nègre, venu du Levant, ou élevé dans une maison de Maures. En 1510 (année dans laquelle Las Casas a dit sa première messe dans la Ciudad-de-la-Vega, sans avoir encore aucun rapport politique avec le gouvernement), le roi Ferdinand ordonna à la Casa de Contratacion de Séville, établissement récemment fondé, « de faire passer cinquante esclaves à Haïti, pour le travail des mines, puisque les naturels de l'île étaient faibles d'esprit et de corps. » On pourrait croire que cet envoi était composé de nègres créoles, nés, comme on disait alors, sous puissance de chrétiens, mais l'ordonnance de 1511 exprime déjà clairement une véritable traite de nègres. On se loue de l'état prospère de la colonie et de la fréquence décroissante des ouragans, comme effet de la multiplication des églises et de l'exposition du Saint-Sacrement. On cède au vœu des dominicains, pour diminuer le travail des naturels, et la cour ordonne qu'on transporte aux îles beaucoup de nègres des côtes de Guinée, puisqu'un nègre travaille plus que quatre Indiens. Jusque-là, le nom de Las Casas ne paraît pas dans le récit minutieux de l'administration de Haïti, que les historiens nous ont conservé. La proposition formelle de Las Casas « de donner la permission aux colons d'amener des nègres pour soulager le sort des naturels, » ne date que de l'année 1517. Cette proposition, appuyée par le grand crédit dont jouissait alors Las Casas auprès du grand chancelier, et tout le parti puissant des Flamands, a eu une malheureuse influence sur l'extension de la traite : ce n'est qu'alors qu'une licence d'introduction de quatre mille nègres de Guinée fut vendue par les Flamands à des négociants Génois, pour vingt-cinq mille ducats. C'était le commencement de ces affreux *asientos*, que, plus tard, la cour a accordés aux maisons de Peralta, Regnel et Rodrigues de Elvas. Une proposition entièrement semblable à celle de Las Casas, fut faite la même année par les pères de l'ordre de Saint-Jérôme; dans l'une et dans l'autre, il était aussi question d'envoyer des laboureurs européens de race blanche, pour les métairies. C'est à

moyens de civilisation qu'ils avaient entre les mains, les colonies n'eussent pas été dépeuplées et l'esclavage établi. Les richesses de ces nouvelles contrées, mieux réparties, auraient procuré à leurs vainqueurs des jouissances mieux comprises et plus goûtées.

tort que l'abbé Grégoire, dans la discussion qu'il a eue sur l'origine de la traite, avec Feines, Mee, et Llorente. a soupçonné l'historiographe Herréra d'avoir faussement inculpé Las Casas. Le Mémorial, présenté par ce dernier au grand chancelier, a été entre les mains de Munoz, qui l'a copié. Le troisième article porte la proposition « que chaque colon puisse introduire librement deux nègres et une négresse. » Las Casas n'a pas eu la première idée d'introduire des nègres aux Antilles; cette introduction avait lieu, pour le moins, depuis six ou sept ans : mais il a malheureusement contribué en 1517, et conjointement avec les pères de Saint-Jérôme, alors ses ennemis, à étendre la traite, à la vivifier, par son influence, en la rendant lucrative sous la forme d'*asiento*. J'ai examiné cette question avec la plus scrupuleuse impartialité, elle a d'autant plus de gravité que le nombre des noirs des deux Amériques est déjà de sept millions.

Dans l'antiquité. les Africains, ou plutôt les races sémitiques, établies sur les côtes boréales de l'Afrique, faisaient la traite des blancs en Europe. Avant que les Européens eussent fait la traite des noirs en Afrique, les Guanches des Canaries furent amenés, et, dans les dernières années du quatorzième siècle, exposés comme des esclaves aux marchés de Séville et de Lisbonne. On croit, assez généralement, que les premiers esclaves noirs, à cheveux crépus, ont paru à Lisbonne en 1442; c'étaient des nègres de Sénégambie, que les Maures avaient envoyés pour racheter des esclaves de leur propre race. Mais Ortiz de Zuniga a prouvé que des noirs avaient été déjà amenés à Séville, sous le règne du roi Henri III de Castille, par conséquent avant 1406. Les Catalans et les Normands ont fréquenté les côtes occidentales d'Afrique, jusqu'au tropique du Cancer, pour le moins quarante-cinq ans avant l'époque à laquelle l'infant don Henri, le navigateur, commença la série de ses découvertes, au de là du cap Non.

(*Hist. crit. de la Géog. du Nouveau-Continent*, vol. IIIe, p. 305.)

Las Casas ou Casaus, comme écrivent quelques auteurs, était d'origine française. Il était né à Séville, en 1474, avait suivi Christophe Colomb dans sa première expédition, et avait demeuré cinquante ans en Amérique, où il fut nommé évêque de Chiapa, au Mexique. En 1551, Las Casas se démit de son évêché, revint en Espagne, et mourut en 1566 à Madrid. Il était de l'ordre des dominicains, et n'avait embrassé l'état ecclésiastique qu'après son retour de la première expédition qui valut à l'Europe la connaissance du Nouveau-Monde.

Après la conquête des différentes parties du continent de l'Amérique, les Espagnols y formèrent des établissements, et négligèrent ceux qu'ils avaient à l'île Saint-Domingue, laquelle perdit insensiblement une partie de sa splendeur.

Un jeune cacique de cette île, élevé par les religieux de Saint-François, Henry, digne de voir son nom prôné à l'égal de celui de Spartacus, conçut le dessein de rendre la liberté à ses frères, si indignement courbés sous le joug de l'esclavage. Il appela vers lui les restes épars des peuplades indigènes. A ces quelques hommes, aguerris par le contact des Espagnols, se joignirent plusieurs bandes de nègres marrons. Henry, entouré de trois cents soldats dévoués, et armés à l'européenne, après avoir étonné les Espagnols par sa prudence et son courage, et les avoir un moment alarmés sur le sort d'une colonie qu'ils croyaient si bien affermie, eut la satisfaction de conclure un traité de paix avec ces farouches conquérants; il prêta serment de fidélité à l'empereur Charles-Quint et en reçut le titre de don.

Les principales villes furent renversées par un tremblement de terre. Les Anglais, établis sur le continent, pillèrent la capitale Santo-Domingo, en 1586 (1). Cinq ans après, des corsaires de la même nation ruinèrent celle d'Yaguana. Avant la fin du même siècle, celle de Salvatierra, de la Savonna, d'Iaquino, de San-Juan de la Maguana, de Bonao, de Buenaventura, de Lares de Guahaba, de Puerto-Real, furent abandonnées par leurs habitants. Le commerce diminua tout à coup par la défense qui fut faite de recevoir des étrangers dans cette île. Enfin, on ne comptait plus, vers le commencement du dix-septième siècle, dans l'île Saint-Domingue, que quatorze mille habitants, et environ douze cents nègres fugitifs, qui s'étaient retranchés sur une montagne inaccessible, d'où ils faisaient trembler leurs maîtres.

Tel était l'état de la plus ancienne colonie des Espagnols en

(1) Élisabeth avait déjà rêvé la puissance future de la marine anglaise, et ce fut le célèbre Francis Drake, dont la vie se trouve relatée dans l'Histoire des Flibustiers anglais, qui conduisit cette expédition.

Amérique, lorsqu'en 1625, comme nous l'avons vu, les Anglais et les Français arrivèrent à Saint-Christophe.

Les Espagnols ne virent point sans chagrin l'établissement de ces deux nations dans un terrain sur lequel ils s'attribuaient tous les droits. Ils les attaquèrent avec une puissante flotte, les forcèrent à abandonner cette île et à chercher retraite dans d'autres. Mais sitôt que les Espagnols furent retirés, les deux colonies retournèrent dans leurs possessions.

Quelques aventuriers de l'une et l'autre nation s'étant approchés, dans leur fuite, de l'île Saint-Domingue, en trouvèrent la côte septentrionale presque abandonnée par les Espagnols, et prirent le parti de s'y établir. Des bœufs et des porcs y abondaient.

Les Hollandais qui étaient établis au Brésil, leur ayant promis de fournir à tous leurs autres besoins, et de recevoir en paiement les cuirs qu'ils tiraient de leurs chasses, ils s'y fixèrent.

La plupart de ces nouveaux colons étaient Normands. On leur donna le nom de *Boucaniers*, parce qu'ils se réunissaient, pour boucaner à la manière des sauvages, la chair des bœufs qu'ils avaient tués.

Ce mot, que l'on croit d'origine indienne, signifie cuire, ou plutôt sécher à la fumée, et les lieux où se faisait cette opération s'appelaient *boucans*. On en a fort étendu la signification.

Aux Boucaniers se joignirent bientôt des corsaires devenus célèbres dans la suite, sous le nom de Flibustiers.

Pour se venger des Espagnols, tout-puissants alors dans ces mers, les Boucaniers et les *Friboutiers*, par corruption les Flibustiers, résolurent d'imiter les Zélandais, qui faisaient des courses sur eux, et leur enlevaient beaucoup de richesses.

Ces nouveaux pirates réussirent au point qu'ils ramassèrent des richesses considérables.

Quelques Français, contents de leur fortune, s'en retournèrent dans leur patrie pour y vivre tranquillement.

Plusieurs habitants de Dieppe équipèrent alors des vaisseaux, et se rendirent à Saint-Christophe, d'où ils allèrent en course sur

les Espagnols. Trouvant cette île trop éloignée et d'un difficile accès, à cause des vents et des courants, ils cherchèrent un lieu plus commode et s'établirent à la Tortue.

Ayant donné le narré des faits qu'entraînèrent, à l'île de la Tortue, les différentes rixes survenues entre les nations qui s'en disputèrent longtemps la possession, et sachant de quelle manière d'Ogeron parvint au commandement de cette colonie, le rendez-vous des corsaires des Antilles, nous passerons à la seconde partie de cette Histoire, après avoir, en peu de mots, tracé les principaux événements arrivés dans les îles de Cuba et de Porto-Rico. Elle prendra naissance à l'établissement, dans nos îles, des nouveaux gouverneurs envoyés par la compagnie des Indes-Occidentales sous le patronage de de Tracy, nommé, comme nous le savons, par le roi son représentant en Amérique.

CHAPITRE XXII.

ILES DE CUBA ET DE PORTO-RICO.

Cuba, la plus occidentale des grandes Antilles, est située entre le 20e degré nord de latitude et le tropique du Cancer, et entre le 56e et le 67e degré de longitude occidentale. Elle a environ deux cent cinquante lieues d'étendue, du levant au couchant, et quarante dans sa plus grande largeur, du midi au nord.

Elle est à l'entrée du golfe du Mexique et se trouve séparée de la terre ferme par un détroit d'environ soixante-cinq lieues. Un autre canal, à peu près de la même largeur, s'étend entre elle et la presqu'île de la Floride au nord, et un autre, d'environ quinze lieues à l'est, d'Hispaniola ou Saint-Domingue. Elle a, au sud, la Jamaïque, dont elle est aussi séparée par un canal de quarante lieues.

Christophe Colomb la découvrit le 27 octobre 1492, dans le premier voyage qu'il fit en Amérique, et y aborda le lendemain, dans le port de Baracoa.

Il lui donna le nom de *Juana;* elle reçut ensuite celui de Fernandine, en l'honneur de Ferdinand V, roi d'Espagne et mari d'Isabelle; mais ces deux noms n'ont pu prévaloir sur celui de Cuba, que ses premiers habitants lui avaient donné (1).

Colomb la trouva assez peuplée; ses habitants étaient d'un caractère fort doux. Herréra rapporte qu'ils cultivaient la terre, et qu'ils se nourrissaient de maïs. Il y retourna le 7 juin 1494.

Pendant que les Espagnols assistaient aux saints mystères, ils virent arriver un vieux cacique de l'île qui s'arrêta longtemps pour contempler les cérémonies de la religion chrétienne.

Le sauvage, touché de la grandeur de cette religion, qu'il ne comprenait pas, fit entendre à Colomb qu'il croyait à l'immorta-

(1) Quelques auteurs ont cru que Christophe Colomb avait nommé cette île *Fernandine*, ils se trompent; il la nomma la *Juana*, et ce fut en 1514, que le roi Catholique lui voulut enlever ce nom pour lui donner le sien; mais le nom indien l'a emporté sur les deux autres.

(Charlevoix, *Histoire de Saint-Domingue*, vol. I, page 318.)

lité de l'âme, qu'il savait qu'il existait un lieu de supplice pour les méchants, et un lieu où les bons seraient récompensés après leur mort.

Colomb, étonné de cette croyance et du discours du sauvage, lui répondit :

« Je rends grâces au ciel de ce que l'immortalité de l'âme est » au nombre de tes connaissances. Je te déclare que les souve- » rains de Castille m'ont envoyé dans ton pays pour savoir » s'il y a des hommes qui fassent du mal aux autres. On en » accuse les Caraïbes; mais j'ai ordre de les corriger de leurs » usages inhumains, et de faire régner la paix parmi tous les » habitants de ces îles. »

Quelques Indiens, initiés au langage castillan, expliquèrent cette réponse au cacique, qui versa des larmes de joie. Il fit dire à Colomb, que si son affection pour ses femmes et ses enfants ne le retenait, il irait avec lui en Castille, vivre parmi des hommes qui lui paraissaient si amis de l'humanité.

On lui fit quelques présents qu'il reçut avec admiration, et, mettant un genou en terre, il demanda plusieurs fois si c'était du ciel que ces hommes étaient descendus. Colomb mit ensuite à la voile et quitta ces parages.

Les Espagnols, qui étaient établis à Saint-Domingue, firent encore plusieurs voyages à Cuba, sans s'y arrêter. En 1508, le roi d'Espagne se plaignit de la négligence qu'ils avaient mise à s'assurer si Cuba était une île, ou quelque partie du continent.

En conséquence, d'Ocampo, un des premiers compagnons de Christophe Colomb, eut ordre de visiter tous les ports de Cuba. Il s'arrêta quelque temps à *Puerto de Carenas*, qui a été, depuis, nommé la Havane, y radouba ses vaisseaux, continua sa route, et retourna, au bout de huit mois, à Saint-Domingue, où il certifia que Cuba était une île (1).

(1) Colomb, après son départ d'Isabella, en 1494, avait déjà fait presque tout le tour de Cuba; mais il n'est pas prouvé qu'il fût persuadé que cette immense terre fût partout entourée d'eau. Charlevoix laisse encore des doutes, et beaucoup d'auteurs espagnols ont affirmé que Colomb était mort sans en être convaincu.

Il se passa encore quelques années sans qu'on songeât à y faire des établissements. En 1511, don Diego Colomb, gouverneur d'Amérique pour le roi d'Espagne, craignit que la cour ne fît peupler cette île, et ne la séparât de son gouvernement.

Il confia à Diego Velasquez le soin de la conquérir, et d'y bâtir une ville. Velasquez était un des premiers habitants de Saint-Domingue, où il avait un bien assez considérable. Il eut bientôt fait les préparatifs nécessaires pour l'exécution du projet dont il était chargé. Il mit à la voile avec quatre vaisseaux, et la distance n'étant que d'environ quinze lieués de Saint-Domingue à Cuba, il arriva en peu de temps à cette dernière île, et fit son débarquement à l'extrémité orientale, vers la pointe de *Mazi*.

Ce canton appartenait à un cacique nommé Hatuey, qui était né à Hispaniola, et qui, suivi d'un grand nombre de ses sujets, était venu à Cuba pour éviter la tyrannie des Européens.

Il s'y était formé un petit État, et y régnait paisiblement. Comme il craignait toujours que ses ennemis ne le suivissent dans sa retraite, il avait sans cesse des espions qui l'avertissaient de tous leurs mouvements.

Il avait remarqué l'avidité avec laquelle les Européens recherchaient l'or, et, rassemblant ses sujets : « Tous nos efforts, leur » dit-il, seront inutiles, tant que nous ne nous rendrons pas fa» vorable le Dieu qu'ils adorent; » et, leur montrant un panier dans lequel se trouvait contenue une certaine quantité de ce métal, ils célébrèrent une fête en son honneur pour obtenir sa protection.

Aussitôt, ils se mirent tous à chanter et à danser autour du panier. Cette fête dura une nuit entière. Lorsqu'elle fut finie, Hatuey les rassembla encore, et leur dit qu'ayant réfléchi sur le sujet de leur crainte, il ne voyait aucune sûreté pour eux, tant que le Dieu des Espagnols serait dans leur île.

Ce fut après cette allocution que, d'un accord unanime, les sauvages jetèrent dans la mer tout l'or qui était dans l'île.

Les Espagnols n'en poursuivirent pas moins leur projet; Hatuey voulut s'opposer à leur descente; mais aux premières dé-

charges des arquebuses, tous les Indiens prirent la fuite, et se retirèrent dans les bois. Velasquez fit chercher le cacique. On s'en saisit, et, pour effrayer les Indiens, il eut la cruauté de le faire brûler.

On assure que, pendant qu'il était attaché au poteau, un religieux franciscain entreprit de le convertir, et lui parla beaucoup du paradis et de l'enfer.

— « Dans le lieu de délices dont vous me parlez, lui répondit le cacique, y a-t-il des Espagnols? »

— « Il y en a, reprit le missionnaire, mais il n'y en a que de bons. »

— « Le meilleur ne vaut rien, répliqua Hatuey, et je ne veux pas aller dans un lieu où je puisse craindre d'en rencontrer un seul (1). »

Après cette affreuse expédition, tous les caciques de l'île, intimidés, allèrent successivement rendre hommage à Velasquez. Lorsqu'il vit la tranquillité rétablie, il songea à former des établissements, et fit bâtir la ville de San-Iago, au fond d'une baie, dont l'entrée, facilement défendue, devait en assurer la prospérité commerciale, si l'on ne savait que le commerce n'a jamais pu supporter les entraves d'un gouvernement militaire.

Velasquez, par ses sages dispositions, mit en peu de temps cette île dans un état si florissant, que la plus grande partie de la noblesse espagnole des Indes s'y rendit.

Ce fut donc vers 1517, que Velasquez, se croyant assez puissant pour réaliser de nouvelles conquêtes et de nouvelles découvertes, proposa aux habitants de l'île de faire une expédition sur la terre ferme, afin d'y former une colonie.

Quelques écrivains assurent qu'il fut assez circonspect pour

(1) Charlevoix, avec une assez grande naïveté prétend que le missionnaire épuisa en vain toute son éloquence pour lui faire changer de pensée. Il eût mieux employé son éloquence s'il eût cherché à rendre moins cruels ces chrétiens, que l'or et l'avarice aveuglaient au point de fouler aux pieds les préceptes d'une religion que les Indiens, avec des procédés pareils, devaient naturellement abhorrer.

en demander la permission à don Diego Colomb, sous les ordres duquel il était gouverneur à Cuba; d'autres disent que l'amiral était alors en Espagne, et que Velasquez fit l'impossible pour se rendre indépendant; il obtint, disent-ils encore, par la protection du trésorier-général, des provisions de gouverneur-général que don Diego Colomb fit révoquer, sans pouvoir, néanmoins, faire rappeler Velasquez.

Ce dernier continua les préparatifs pour l'exécution de son projet. Les matelots et les soldats qui étaient dans l'île, s'ennuyant de l'oisiveté, et plusieurs Castillans de marque, passionnés pour la fortune et pour la gloire, entrèrent dans ses desseins.

Le 8 février 1517, François Hermandez, de Cordoue, un des plus riches et des plus entreprenants de tous ces nobles que Velasquez comptait sous sa bannière, monta, en partie à ses frais, une expédition qui mit à la voile de San-Iago, alors capitale de Cuba.

Hermandez, sur deux navires et un brigantin, embarqua cent dix hommes, se dirigea vers le continent, suivit la côte, s'arrêta à la baie de Campêche pour y faire de l'eau, et eut à soutenir de rudes combats, que les Indiens livrèrent à ses gens. Après avoir éprouvé, dans une baie, vers le sud, où se dirigeait sa course, un échec dans lequel il faillit perdre la vie, et qui lui enleva quarante-sept hommes, après avoir perdu deux de ses navires et la plus grande partie de son équipage, il revint, dans une barque qu'il fit construire des débris de ses navires, à *Puerto de Carenas*, autrement dit la Havane, où il mourut peu de jours après son arrivée.

Telle fut la première découverte de cette belle partie de l'Amérique que les écrivains ont nommée *Yucatan*, probablement du nom que lui avaient donné les naturels.

Les témoignages que les compagnons de Hermandez rendirent à Velasquez, de la beauté et de la fertilité du pays qu'ils avaient vu, et quelques médailles d'or qu'ils avaient rapportées avec eux, firent concevoir au gouverneur le projet de pousser plus loin cette expédition.

Il arma trois navires et un brigantin sur lesquels il mit deux cent cinquante hommes d'équipage, avec quelques insulaires. Il confia le soin de cette expédition à Juan de Grijalva, et lui donna, pour conseils, trois officiers respectés pour leur courage et leur mérite.

Grijalva mit en mer le 8 avril 1518. Entraîné par les courants, il mouilla à l'île de Cozumel, d'où, après avoir fait de l'eau et quelques provisions fraîches, il se dirigea vers le Yucatan. Il suivit la côte jusqu'à la rade de Potonchan.

Comme c'était dans ce lieu que Hermandez avait été si maltraité, il ordonna d'y faire une descente pour le venger. Il défit les Indiens, imprima la terreur dans tout le canton, et continua sa route vers l'ouest, sans jamais s'éloigner de la terre.

Le pays lui parut si beau, et il lui trouva tant de rapports avec l'Espagne, qu'il donna le nom de Nouvelle-Espagne à toute cette contrée. Il continua à longer la côte, jusqu'à l'embouchure de la rivière Tabasco, connue depuis sous le nom de Grijalva, laquelle se jette dans le golfe du Mexique.

Ces campagnes semblèrent si agréables aux Castillans, qu'ils résolurent d'y pénétrer. A peine furent-ils entrés dans le fleuve, qu'ils virent une multitude d'Indiens armés, répandus sur les deux rives, et un assez grand nombre de canots qui étaient remplis aussi d'Indiens avec des arcs. Les Espagnols, loin de s'effrayer de leurs cris et de leurs menaces, avancèrent jusqu'à la portée du trait. Grijalva rangea sa troupe en bataille, et après quelques pourparlers avec les naturels, reçut de ceux-ci quantité de fruits comme un gage de la paix qu'ils acceptaient.

S'étant embarqué de nouveau, Grijalva, après deux jours de navigation, arriva à la vue d'une bourgade, dont les habitants étaient armés de boucliers d'écailles de tortues. En continuant à côtoyer ces rivages inconnus, il se trouva à l'embouchure d'un fleuve, qu'il nomma *Rio de Banderas,* parce qu'il y aperçut des Indiens qui avaient des sortes de piques ornées de banderolles, et qui semblaient les inviter à descendre.

Grijalva fit avancer deux chaloupes pour reconnaître les dis-

positions des habitants. Ceux qui étaient dans ces chaloupes furent si bien reçus, qu'ils rapportèrent une quantité considérable d'or pour des marchandises de peu de valeur.

Ils apprirent qu'ils étaient redevables de ce bon accueil aux ordres qu'avait donnés un puissant monarque, voisin de cette contrée, nommé *Montézuma ;* et que ce prince, ayant été informé de leur approche, avait mandé aux commandants de ses frontières d'aller au devant des étrangers, de leur porter de l'or, et de découvrir, s'il était possible, leur véritable dessein.

Grijalva parcourut encore beaucoup de pays, où il trouva des richesses immenses. Il retourna ensuite à Cuba, et rendit compte à Velasquez des découvertes qu'il avait faites. Ce dernier lui sut si mauvais gré de n'avoir pas formé d'établissement dans quelqu'une de ces contrées, qu'il résolut de faire un nouvel armement, et d'en donner la conduite à un autre.

Pour remplir ce projet, il fit promptement radouber les vaisseaux qui avaient servi au voyage de Grijalva, en acheta plusieurs autres, et forma une escadre de dix voiles.

Solis écrit qu'il aurait désiré trouver un commandant dont le courage pût se soumettre servilement à ses ordres, chose à laquelle ne se sent pas disposé l'homme d'un mérite éprouvé.

Tous les vœux se réunissaient pour désigner Grijalva, qui, à un courage connu, joignait une prudence consommée, et qui, de plus, connaissait la route du pays dans lequel on voulait fonder des colonies.

Quelques autres officiers de distinction se mirent sur les rangs ; mais les uns poussaient trop loin leurs prétentions, les autres n'avaient pas toute la capacité requise. *Amandor de Larez,* trésorier royal de Cuba, et *André Duero*, secrétaire du gouverneur, profitèrent de cette indécision, pour faire tomber le choix sur leur ami commun, *Herman* ou *Fernand Cortez.*

D'une famille noble, Cortez, devenu si célèbre par la conquête du Mexique, était né en 1485, à Médellin, ville de l'Estramadure.

Dans sa première jeunesse, il s'était appliqué aux belles-let-

tres, et avait étudié dans l'université de Salamanque; mais, ennuyé de l'étude de la jurisprudence, il avait embrassé le parti des armes, et obtenu de ses parents d'aller servir en Italie, sous le célèbre Gonzalve de Cordoue.

Lorsqu'il était sur le point de partir, il fut attaqué d'une maladie dangereuse, qui, sans apporter du changement dans ses inclinations, en apporta dans ses projets.

Il résolut d'aller aux Indes, et y passa en l'année 1504, avec des lettres de recommandation pour don Nicolas d'Ovando, son parent, qui commandait alors à Saint-Domingue, comme nous l'avons vu.

Généreux, discret, ne parlant jamais au désavantage des autres, d'une physionomie ouverte et fière, Cortez, qui vit qu'à Saint-Domingue tout était paisible par la soumission des Indiens, passa à Cuba, et acquit bientôt la réputation de soldat courageux et d'habile officier.

Entre les mains d'un chef si réputé, l'établissement projeté ne pouvait manquer de réussir, et, malgré toutes les entraves que rencontra Cortez, lesquelles furent suscitées par ce même Velasquez, de qui il tenait son pouvoir, nous savons de quelle manière il réussit à former, sur le continent, un des plus riches empires qu'y aient possédés les Espagnols.

Ce fut le 10 février 1519, que Cortez mit à la voile, de Cuba, marchant à la conquête du Mexique.

La flotte se réunit à l'île de Cozumel, où l'on fit une revue générale. Le nombre des troupes montait à cinq cent huit soldats, sans y comprendre les officiers, et le nombre des matelots à cent neuf.

Ce fut encore de Cuba que partit Narvaez, à la tête d'une armée que Velasquez, jaloux des actions héroïques de Cortez, envoyait au Mexique pour déposséder ce dernier de son commandement.

Narvaez succomba, et cette expédition, après avoir ruiné Velasquez, lui causa tant de chagrin, qu'il en mourut.

Les Espagnols partagèrent l'île de Cuba en sept districts ou provinces.

Elle dépendait, pour le civil, de l'audience de Saint-Domingue.

Le pape Adrien VI y érigea un évêché, en 1522, sous la métropole de Saint-Domingue.

Dans le narré que nous avons donné des événements survenus à la Jamaïque, Cuba vit sa population s'augmenter des habitants de cette île qui s'y réfugièrent, fuyant la domination anglaise.

En 1519, le pilote *Alaminos*, qui, le premier, passa le canal de Bahama, en allant porter à Charles-Quint les premières nouvelles des succès de Cortez, fut celui qui sauva Cuba de sa ruine.

On ne tarda pas à comprendre que ce serait la seule route convenable pour les vaisseaux qui voudraient se rendre du Mexique en Europe, et la Havane fut bâtie pour les recevoir (1). L'utilité de ce port fameux s'étendit depuis aux bâtiments expédiés de Porto-Bello et de Carthagène. Tous y relâchaient et s'y attendaient réciproquement, afin de se trouver réunis pour faire face aux

(1) Bien des opinions ont été émises sur l'origine de la Havane, nous ne les combattrons point; mais nous nous contenterons de rapporter, sans commentaires, ce passage extrait d'un livre intitulé l'*Ile de Cuba et la Havane*, par M. E. M. Masse, publié à Paris en 1825.

« Le nom de Habana était celui de la province indienne où les deux » établissements de *Puerto de Carenas* et celui de la Havane furent for» més. Les ignorants du pays assurent aux étrangers, qu'une jeune in» dienne engagea Colomb à débarquer, en lui criant : *Habana*, et ils » montrent, en conséquence, la statue de cette femme, au sommet d'une » campanille, qui domine la caserne principale, dont l'entrée est sur la » place d'armes; ils ajoutent que la petite colonne, aux armes de Castille, » renfermée dans l'enceinte de cette même caserne, entre deux arbres » antiques dont elle est ombragée, est un monument érigé à la gloire de » Colomb. Mais il se trouve que Colomb n'a point débarqué en ce lieu; » du moins plusieurs années après la découverte, le port n'était pas en» core connu sous le nom de Habana; il se trouve aussi que la statue est » celle de la Vierge, et que le monument en question sert à consacrer la » place où fut célébrée la première messe, au pied d'un de ces arbres » antiques. » (Pages 130 et 131.)

Chaque pays a ses légendes, et celle-ci n'est pas une des moins erronées, comme nous le voyons....

attaques que dirigeaient contre eux les corsaires ou Flibustiers. Les dépenses prodigieuses que faisaient, durant leur séjour, des navigateurs chargés des plus riches trésors de l'univers, jetèrent un argent immense dans cette ville, qui, elle-même, était forcée d'en verser une partie dans les campagnes plus ou moins éloignées, qui lui fournissaient des vivres de toutes sortes.

De cette manière, Cuba eut quelques principes de vie, tandis que les autres îles, soumises à la même domination, restèrent dans le néant où la conquête les avait plongées.

L'île de Porto-Rico, située à l'est de Saint-Domingue, en est séparée par un détroit de seize lieues ; elle est aussi à peu près à la même élévation du pôle, et s'étend entre le 47e degré 30 minutes, et le 49e degré 30 minutes de longitude occidentale.

Elle peut avoir quarante lieues d'étendue de l'est à l'ouest, et quinze du midi au nord, dans sa plus grande largeur.

Découverte en 1493, par Christophe Colomb, elle changea son nom de *Boriquen* que les indigènes lui avaient donné, en celui de *Saint-Jean-Baptiste.*

Colomb s'y arrêta quelques jours, dans une baie à l'ouest, et cette île fut oubliée jusqu'en 1508.

Jean Ponce de Léon, qui commandait dans une ville de Saint-Domingue, ayant appris de quelques Indiens, qu'il y avait beaucoup d'or dans l'île de Boriquen, demanda au gouverneur-général la permission d'aller la visiter.

Ayant obtenu cette permission, il fit équiper une caravelle, et s'y embarqua avec une certaine quantité de soldats armés. Il aborda sur une côte qui appartenait au cacique *Aguaynaba,* qui était le plus riche et le plus puissant de l'île.

Les Espagnols y furent reçus avec les plus grandes marques d'amitié. Le cacique crut ne pouvoir mieux leur prouver son attachement, qu'en prenant le nom de celui qui paraissait être leur général ; il se fit nommer *Jean Ponce Aguaynaba.*

Il conduisit ses hôtes dans toutes les parties de l'île, et sur les bords de deux rivières, dont le sable était mêlé de beaucoup d'or. Ponce fit éprouver cet or, et se hâta d'aller porter la nou-

velle de sa trouvaille au gouverneur-général. Il laissa une partie de ses gens dans l'île Boriquen, où ils furent très-bien traités pendant son absence.

Aussitôt qu'il fut arrivé à Santo-Domingo, il sollicita le gouvernement de l'île Boriquen, qu'on lui accorda, fit un armement assez considérable, et s'y rendit; mais il ne trouva pas autant de facilité à s'y établir qu'il se l'était promis.

Aguaynaba était mort, et son frère, qui lui avait succédé, n'aimait pas autant les Espagnols que lui. Cependant, Ponce commença par bâtir une bourgade, et voulut faire des départements d'Indiens, comme on en avait fait à Saint-Domingue.

Ce fut alors que la douceur des insulaires se changea en fureur. Ils regardaient cependant encore les Espagnols comme des dieux descendus du ciel, ce qui leur imposait. Mais ils cherchèrent tous les moyens possibles pour se délivrer d'un joug qui leur était insupportable.

Ils s'assemblèrent secrètement, et décidèrent qu'il fallait savoir positivement si ces étrangers étaient immortels.

Un des caciques nommé *Brayan*, fut chargé de cette commission. Un jeune Espagnol, nommé *Saliedo* ou *Salzedo*, passa chez lui et y resta plusieurs jours pour se reposer. Lorsqu'il voulut partir, Brayan le fit accompagner par quelques Indiens, qu'il chargea de porter son paquet, et de l'aider dans les chemins difficiles.

Étant arrivés sur le bord d'une rivière, un jeune Indien, porteur des ordres secrets du cacique, le prit sur ses épaules; mais lorsqu'il fut au milieu de la rivière, ils se laissa tomber avec lui.

Les autres Indiens qui l'accompagnaient, se joignirent à leur camarade pour empêcher l'Espagnol de se relever. Lorsqu'ils s'aperçurent qu'il ne faisait plus de mouvement, ils tirèrent son corps sur la rive. Craignant cependant qu'il ne fût pas mort, ils lui firent des excuses de lui avoir laissé avaler tant d'eau, protestant que cet accident les chagrinait, et qu'ils n'avaient pu faire plus de diligence pour le secourir.

Pendant qu'ils tenaient ce discours, ils ne cessaient de le tourner, et d'observer s'il donnait des marques de vie. Ils restèrent

trois jours auprès du cadavre à jouer cette comédie. Voyant, enfin, qu'il commençait à se corrompre, ils allèrent avertir Brayan de ce qui s'était passé. Il voulut se convaincre de la vérité par lui-même, et en informa les autres caciques de l'île.

Les insulaires, désabusés de la prétendue immortalité des Espagnols, résolurent de s'en défaire. Leurs complots furent si bien ourdis, qu'ils les surprirent sans défense, et en massacrèrent une centaine, avant que les autres connussent le danger qui les menaçait.

Parmi ces cent Espagnols, qui périrent par la main des insulaires, il se trouva un officier de marque. Il avait cependant touché le cœur de la sœur d'un des caciques, au point qu'elle l'avertit de la trahison des siens, mais il négligea ses avis.

Ponce, ne doutant pas que le projet des Indiens ne fût de massacrer tous les Espagnols, rassembla ceux qui étaient dans l'île, et leur fit prendre les armes. Les Indiens, de leur côté, se préparèrent à la défense, et appelèrent à leur secours les Caraïbes.

Il se livra plusieurs combats, dans lesquels les Indiens furent toujours battus. Ponce les poursuivit dans leurs retraites, et en tira une vengeance qui leur ôta, pour jamais, l'espérance de recouvrer leur liberté (1).

Cette île était si peuplée, que les Espagnols auraient eu une peine infinie à s'en rendre maîtres, si les insulaires ne s'étaient persuadés que les nouveaux secours qui arrivaient de Saint-Domingue, étaient ces mêmes hommes qu'ils avaient tués, et qui ressuscitaient pour les combattre.

(1) Les Espagnols employèrent des chiens pour la réduction des insulaires de Porto-Rico. C'est dans cette île que vécut *Becerillo,* célèbre mâtin, appartenant à Sancho de Arango, auquel on avait assigné la solde d'arbalétrier, la plus forte des soldes allouées aux simples soldats. Becerillo, dit un auteur espagnol, avait plutôt étranglé un Indien qu'il ne l'avait regardé. Toutes ces horreurs ont trouvé des apologistes, et les chiens, qui ont aidé à la destruction des habitants du Nouveau-Monde, ont leurs noms consacrés dans l'histoire. Cortez, et surtout Pizarre, pouvaient compter parmi leurs aides-de-camp les plus farouches de ces chiens, que l'on nourrissait avec de la chair humaine. Cette coutume s'est perpétuée dans les colonies espagnoles; et ce n'est pas sans horreur que nous y avons vu des chiens dressés *à courre sus* aux nègres.

Cette idée leur fit regarder la résistance comme inutile. Ils s'abandonnèrent à la discrétion de leurs vainqueurs, qui les employèrent à travailler aux mines, où ils périrent presque tous.

Ponce, se voyant maître de l'île Boriquen, y fonda une ville sur le bord de la mer, dans un endroit fort commode pour les vaisseaux, ce qui lui fit donner le nom de *Porto-Rico*. L'île a pris, par la suite, le même nom.

La ville a changé plusieurs fois de situation, et fut érigée en évêché, dans l'année 1512, par le pape Léon X, sous la métropole de Saint-Domingue.

Dès cette époque, il existait, à Porto-Rico, une abbaye de bénédictins qui officiaient dans l'île, et qui, plus tard, s'en partagèrent les cures.

Les sauvages, qui avaient emprunté à l'instinct de toutes les nations barbares l'usage d'empoisonner leurs flèches, nulle part, mieux qu'à Porto-Rico, ne furent à même de nuire à leurs ennemis, par ce moyen tant redouté des Espagnols, et qui coûta la vie à un grand nombre de ceux qui périrent dans ces combats, où, presque toujours néanmoins, la supériorité de leurs armes leur donnait l'avantage.

Le mancenillier, perfide pour ceux qui se reposent sous son ombrage, croît avec une multiplication effrayante à Porto-Rico; et les Indiens, qui avaient appris à tremper leurs flèches dans le suc de cet arbre mortel, ne les épargnèrent pas, mais ce fut en vain, comme nous l'avons vu.

Porto-Rico, presque abandonnée à ses propres ressources, se suffisait à elle-même, par la fertilité de son territoire. C'était avec du tabac, avec des bestiaux, avec ce que le gouvernement envoyait d'argent, pour l'entretien d'un état civil, religieux et militaire, que la colonie payait les toiles et quelques autres objets de peu de valeur, que les îles voisines et étrangères lui fournissaient clandestinement. Elle ne voyait annuellement arriver de la métropole qu'un petit bâtiment, dont la cargaison ne passait pas trente mille francs, et qui reprenait la route d'Europe, chargé de cuirs.

Les Espagnols, absorbés par leurs conquêtes du continent, négligèrent cette île. Ne se trouvant pas sur le passage des galions, qui rapportaient en Europe l'or du Pérou et du Mexique, elle resta longtemps dans un état équivalant à une ruine complète.

Pouvant avoir cent lieues de circonférence, étant montagneuse et arrosée par un grand nombre de ruisseaux, cette colonie devint une possession qui, longtemps, coûta de l'argent à sa métropole. L'or était épuisé, et la culture entièrement inconnue. D'immenses troupeaux de bœufs, errants dans les bois, faisaient la richesse principale de ses habitants, qui, même à cette époque, n'avaient pas la ressource de vendre à leurs voisins les bois de construction, qui abondaient dans toute l'île.

Les Espagnols, plus arriérés en agriculture que leurs voisins, qui déjà tiraient de riches productions de leurs colonies, restèrent longtemps dans cette indolence, commune à cette nation.

Les mines si productives de ce nouveau monde, donné à l'Europe par le génie immortel de Colomb, asservirent peu à peu ce peuple conquérant, et l'Espagne, que l'on vit briller comme un météore, devait, après bien des secousses, tomber dans une léthargie dont elle sembla se relever, comme fatiguée de sa propre humiliation.

Dernières lueurs d'un soleil qui cesse de luire, et dont les rayons s'éteignent.

Jadis si puissante en Amérique, l'Espagne, aujourd'hui, ne possède plus que Porto-Rico et Cuba; et, sans cesse menacées par les attaques sourdes des Anglais, ces deux îles, minées dans leurs fondements, gémissent sous un gouvernement despotique à l'intérieur.

Avant d'en arriver à tracer les phases par lesquelles passèrent ces pays lointains, et qui, dans cette Histoire, ne jouent qu'un rôle secondaire, notre but ayant été, avant tout, de traiter de l'histoire des Antilles françaises, nous reviendrons vers elles.

FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE.

HISTOIRE

COMMERCIALE ET POLITIQUE

DES ANTILLES

DEUXIÈME PARTIE

TRAITANT

DES GUERRES SURVENUES AUX ANTILLES;
DE L'ÉTABLISSEMENT DE LA DEUXIÈME COMPAGNIE,
DITE DES INDES-OCCIDENTALES,
ET DE SA RÉVOCATION.

CHAPITRE I.

ARRIVÉE DE DE CLODORÉ ET DE DE CHAMBRÉ, A LA MARTINIQUE. — SÉDITIONS A LA MARTINIQUE. — PASSAGE DE RUYTER AUX ANTILLES. — DE TÉMÉRICOURT PREND POSSESSION DU GOUVERNEMENT DE MARIE-GALANTE.

Cette année 1665 devait s'ouvrir brillamment pour les seigneurs auxquels un pouvoir exclusif avait été concédé. Le commerce avec les Antilles promettait de grandes richesses à ceux que le luxe de la cour induisait en dépenses superflues.

Colbert, dont le génie planait sur toute la France, qui semblait se ranimer et s'électriser aux gigantesques conceptions de ce ministre, avait senti que l'industrie, sans les arts, serait un fonds sans culture, et dès lors, on vit, à côté des fabriques de tous genres, s'élever l'Observatoire et le Louvre; mais on regrettera toujours que Colbert n'ait pas donné plus de soins à l'agriculture, partie si essentielle de la prospérité d'un pays.

Le roi, qui semblait déjà mûrir sa politique dominatrice, avait vainement essayé de maintenir la paix entre la Hollande et l'Angleterre. Le pusillanime Charles ne pouvait oublier la conduite que cette république avait tenue avec lui du temps de Cromwell.

Le duc d'York et le prince Robert battirent, le 15 juin, l'amiral d'Obdam, qui fut tué dans le combat.

Le pensionnaire de Witt, qui désirait la perte de l'amiral, le força à accepter un combat dont il prévoyait l'événement.

Le vice-amiral Tromp sauva le reste de la flotte. L'évêque de Munster, excité par les Anglais, prit parti contre les Hollandais.

Louis XIV leur donna du secours, et fit armer une flotte commandée par le duc de Beaufort.

Enfin, ce fut le 15 septembre de cette même année que mourut Philippe IV, roi d'Espagne.

Ces divers événements, qui se produisirent dans le courant de 1665, auraient pu changer la politique européenne, et détruire la tranquillité du monde, si nécessaire aux îles; mais, heureusement, le choix des gouverneurs avait été laissé à Colbert.

De Clodoré fut désigné pour la Martinique; du Lion fut confirmé dans le poste qu'il occupait à la Guadeloupe; de Téméricourt eut le gouvernement de Marie-Galante, et la Grenade resta confiée aux soins de Vincent, gentilhomme d'une grande prudence, qui avait, comme nous l'avons dit, remplacé de Cérillac.

Le choix d'un intendant devenait aussi une chose importante, et de Chambré, digne en tous points de la confiance qu'on lui témoignait, fut pourvu de cette charge qui, aux Antilles, le faisait le représentant de la compagnie.

Dubuc et Romelet, sous les ordres de de Chambré, furent nommés commis généraux de la compagnie à la Martinique et à la Guadeloupe.

La Grenade et Marie-Galante, relevant, l'une de la Martinique, et l'autre de la Guadeloupe, eurent des préposés subalternes soumis aux ordres des commis généraux sus-nommés.

Saint-Christophe et ses dépendances, appartenant à l'ordre de Malte, n'avaient pas encore passé sous le régime exclusif. De Sales en était toujours le gouverneur.

Partie de La Rochelle, le 14 décembre 1664, la flotte, qui portait de Clodoré et de Chambré, et qu'attendait avec tant d'impatience de Tracy, arriva à la Martinique dans le courant de février 1665. Elle était composée de quatre vaisseaux, d'un équipage considérable et de cinq cents hommes de troupes.

De Tracy, alors occupé à maintenir les esprits des habitants de la Guadeloupe, qui s'étaient déclarés hostiles aux transactions de la compagnie, apprit, d'un capitaine hollandais, qu'il avait vu un navire portant pavillon blanc, et, supposant qu'il aurait des nouvelles de la compagnie, il se rendit à la Martinique, chef-lieu

des Antilles (1). Il y trouva mouillés deux navires français, frétés par elle de marchandises et de vivres.

Six jours après, les vaisseaux du roi jetèrent l'ancre, et de Tracy reçut de Clodoré et de Chambré; il fit mettre en vente les marchandises nouvellement débarquées, afin d'apaiser les clameurs des habitants qui, des quartiers les plus éloignés, accouraient et achetaient, sans marchander, tout ce dont ils avaient été si longtemps privés.

« Rien n'était trop cher pour nos habitants, dit Dutertre, parce » que tout se donnait à crédit, de sorte que les plus gueux et les » moins solvables, qui n'étaient pas connus des commis, étaient » ceux qui en demandaient davantage et qui faisaient le plus de » bruit. Il y en eut qui eurent un baril de viande, qui n'en au- » raient pas eu une livre des Hollandais, et ce fut autant de » perdu pour la compagnie. La confusion et le trouble étaient si » grands parmi les commis, qu'ils *baillèrent* à quelques uns de » l'eau-de-vie au lieu de viande. »

Qu'on vienne, après de telles descriptions, nous vanter le système de l'exclusivisme, en fait commercial. Si les colonies, pourvues par des négociants sages et prudents, n'eussent jamais manqué des produits de la métropole, les ports de mer et la marine marchande se seraient vus bien plus vite appelés à jouer un rôle important dans le système gouvernemental de la France. Les armateurs n'auraient point été entravés dans leurs opérations, et nous aurions peut-être aujourd'hui à consigner d'autres résultats que ceux que nous a transmis l'histoire.

Les accaparements, aussi nuisibles, ont été inventés de nos jours, par ces avides agioteurs qui spéculent sur la sueur du peuple. Les compagnies n'étaient que de vastes accaparements déguisés sous un nom honnête.

« Tout ce qui fut déchargé en ce rencontre, ajoute l'auteur » déjà cité, ayant été distribué assez inégalement et sans beau-

(1) Saint-Christophe, appartenant encore aux chevaliers de Malte, formait, quoique française, un gouvernement à part.

» coup de circonspection à des gens affamés, ne parut que comme
» une goutte d'eau sur la langue d'un fébricitant ; de sorte qu'ils
» n'avaient pas plus tôt reçu ce qu'on pouvait leur *bailler*, qu'ils
» murmuraient et pestaient contre la compagnie, parce que ne
» pouvant satisfaire à leurs nécessités, elle empêchait les Hol-
» landais d'y subvenir, comme ils avaient coutume de faire. »

Aussi, cette bien courte joie qu'eurent les habitants à l'arrivée des vaisseaux de la compagnie, fut-elle remplacée par une déception atroce, lorsqu'ils se virent de nouveau réduits à éprouver les mêmes misères auxquelles les soumettait l'imprévoyance des gens chargés de pourvoir aux besoins de la colonie.

Les plaintes recommencèrent, et le feu, mal éteint, couva de nouveau sous les cendres, et produisit les désastres que nous aurons bientôt à déplorer.

« Les soins qui pressaient davantage M. de Tracy au milieu de
» tous ces embarras, étaient, dit encore Dutertre, de mettre la
» royale compagnie en possession du don précieux de la conces-
» sion que le roi lui avait faite de toutes ces îles, qui n'étaient pas
» un petit présent, puis qu'en l'état qu'elles sont, elles ne valent
» guères moins qu'une des bonnes provinces de la France. »

Que répondront ceux qui ont échafaudé des discours sur des chiffres menteurs, voulant prouver que les colonies étaient onéreuses à la France ? Déjà, du temps où écrivait cet auteur, les colonies étaient appréciées valoir une province, et aujourd'hui la France sacrifierait-elle à de vaines et absurdes déclamations, deux îles qui peuvent rivaliser avec deux de nos plus riches départements ?

Enfin, le 19 février 1665, de Clodoré fut installé dans sa charge, et les différents corps d'état qui composaient le gouvernement colonial de la Martinique, prêtèrent serment entre les mains de de Tracy.

Voir, ici, les Annales du Conseil Souverain de la Martinique, dans lesquelles se trouvent relatées les teneurs des serments qui furent prêtés ; les cérémonies qui eurent lieu à cet égard, et la malheureuse insurrection qu'eut à réprimer de Clodoré, peu de temps

après le départ de de Tracy, que d'autres soins appelaient dans les îles voisines.

Avant que de tracer la marche et les actions de cet officier, digne en toutes manières de représenter le grand monarque que nous savons assis sur le trône de France, nous croyons devoir placer ici le tableau des dépenses qu'avait à faire la compagnie pour l'entretien des gouverneurs, officiers et commis de la Martinique.

Pour le gouverneur.

Pour les appointements, qui seront payés à Paris, 1200 écus.
Pour la table, compris l'aumônier, il sera distribué chaque année,

Savoir : 2400 livres de farine.
1500 *id.* de lard.
2000 *id.* de bœuf.
180 *id.* d'huile ou de beurre.
2 tonneaux et demi de vin français.
1 botte de vin de Madère.
1 barrique d'eau-de-vie.
100 livres de poudre de chasse.
400 livres de plomb pour la chasse.

Extraordinaire pour les survenants à jours publics :

3 muids de vin français.
1 botte de vin de Madère.

Pour le lieutenant.

1800 livres, payées en argent à Paris.
800 *id.* de farine par an.
500 *id.* de lard.
700 *id.* de bœuf.
60 *id.* d'huile ou de beurre.
1 tonneau de vin français.
Le tiers d'une botte de vin de Madère.

Le tiers d'une barrique d'eau-de-vie.
33 livres de poudre de chasse.
133 livres de plomb pour la chasse.

Pour la garnison.

A un chirurgien, deux rations, chaque ration composée de cinq quarterons de lard, de deux livres de bœuf, et d'une chopine d'eau-de-vie par semaine.

A un canonnier et à un armurier, deux rations pareilles.

A vingt-quatre soldats, deux caporaux, deux sergents, sera délivré, par chaque semaine, trente-et-une rations, savoir :

Pour chaque soldat, une.

Une et demie pour chaque caporal, et deux pour chacun des sergents.

Sera pareillement délivré, par semaine, six rations pour les valets du gouverneur, et deux rations pour les valets du lieutenant.

Toutes lesdites rations, que l'on doit livrer par semaine, se montant à quarante-sept, lesquelles sont cinquante-huit livres trois quarts par semaine, et, par an, trois mille cinquante-cinq livres de lard.

Quatre-vingt-quatorze livres de bœuf par semaine, et, par an, quatre mille huit cent quatre-vingt huit livres.

Quarante-sept chopines d'eau-de-vie par semaine; et, par an, deux mille quatre cent quarante-quatre chopines, qui font mille deux cent vingt-deux pintes ou cinq barriques et trois quarts de barrique environ.

Si nous prenons le budget officiel d'une colonie administrée quasi constitutionnellement, pourrons-nous vanter ce système, quant à l'économie?

Si nous répondons à cela qu'il faut aujourd'hui des troupes pour maintenir l'ordre, nous ne devons nous en prendre qu'aux idées d'insubordination, que la philantropie, mal comprise, a soufflées dans le cœur des esclaves. Les milices, jointes aux troupes royales, ont toujours suffi pour repousser l'agression des enne-

mis ; et les colonies, aidant à la prospérité du commerce et au développement de la marine, font la force d'une grande nation. L'Angleterre a compris tellement ce besoin de colonies, qu'aux dépens de sa bourse, elle a conservé des points militaires qui ne produisent absolument rien.

La sédition qui éclata après le départ de de Tracy à la Martinique, dans le quartier du Prêcheur, et qui se trouve relatée dans les Annales, fut suscitée par un nommé *Rodomon*, qui n'avait, dit Dutertre, rien de considérable en lui que son nom.

Saint-Christophe, qui recevait tous ses secours de la Hollande, et qu'un engagement envers la compagnie n'obligeait pas encore à se pourvoir de ses marchandises, se trouvait, par suite de la guerre entre les Anglais et les Hollandais, dans un état de dénûment complet.

De Chambré porta quelques secours aux colons de cette île ; il en fit distribuer à ceux de la Guadeloupe, mais tellement insuffisants, qu'en avril 1665 il écrivait à de Clodoré.

« Nous sommes ici du moins aussi en peine que vous. Jugez
» du reste, puisque je serais réduit à l'eau, sans M. de Tracy.
» Pour de la viande, il n'y en aura pas une livre dans les ma-
» gasins dans cinq jours ; c'est pourquoi, pour vous et pour
» nous, nous avons grand besoin de l'arrivée des vaisseaux. »

La tranquillité qui se maintint à la Guadeloupe, ne fut due qu'aux encouragements que donnaient aux habitants de Tracy et du Lion. Cette colonie, moins effervescente que la Martinique, ne fut pas troublée, mais elle se plaignait également de l'abandon dans lequel elle se trouvait. Nous voyons encore que cette année, les profits que la compagnie retira de ses colonies furent très-minimes. Les frais immenses des diverses flottes qu'elle avait expédiées aux îles, et peut-être aussi la mauvaise administration de ses commis, réduisirent ses bénéfices à zéro.

Quelques préludes des dissensions qui avaient allumé la guerre entre l'Angleterre et la Hollande, avaient exigé, sur les côtes d'Afrique, la présence de Ruyter, alors commandant en chef des escadres des États-Généraux de Hollande.

Des marchands anglais, représentés par la compagnie des Indes d'Ostende, se plaignirent au roi d'Angleterre des torts que les Hollandais leur faisaient éprouver sur les côtes de Guinée, prétextant qu'eux seuls avaient le droit de commercer avec ces pays si productifs.

Le duc d'York, grand amiral d'Angleterre, et protecteur de cette compagnie, prit en considération ses plaintes, et envoya le major Olme, à la tête d'une puissante flotte, pour protéger son commerce contre les agressions de la Hollande.

Le major Olme usa de représailles. Des plaintes furent portées de la part des Hollandais au roi d'Angleterre, et, mécontents de sa réponse, les États-Généraux confièrent leurs forces navales à Ruyter.

Cet amiral, n'ayant pu rencontrer la flotte anglaise, captura les navires qu'il trouva appartenant à cette nation, se rendit maître des places et forts de la côte, et, pillant tout ce qu'avaient les Anglais en Guinée, cingla vers les Antilles emmenant avec lui le général anglais, qu'il fit prisonnier.

Arrivé à la Barbade, il fit rencontre de quarante navires marchands, escortés d'un vaisseau de guerre.

Il les attaqua, les força de se mettre à l'abri du fort de cette île, soutint le feu des canons de la rade, bombarda la ville, et ne se retira qu'après avoir fait éprouver à cette colonie des pertes considérables.

Le 1er mai 1665, Ruyter, en s'en retournant en Europe, où se trouvait le théâtre des luttes de sa patrie avec l'Angleterre, toucha à la Martinique, échangea quelques politesses avec de Clodoré et refit ses provisions, pour le paiement desquelles il donna six cents livres de poudre.

Non-seulement nos colonies, dans leur naissance, se sont trouvées constamment dépourvues de vivres, mais encore bien des fois elles ont manqué de munitions de guerre.

Dans les Annales, on verra qu'il a souvent été défendu aux habitants d'user leur poudre à la chasse. Il leur était ordonné de la conserver pour des cas plus urgents.

Ruyter, en quittant la Martinique, passa par les îles de Montsarat et de Nièves, et y enleva tout ce qu'il rencontra de navires anglais ; sans l'entremise de de Sales, qui commandait à Saint-Christophe, il aurait ravagé les possessions anglaises de cette île.

Les Hollandais auxquels la compagnie avait, contre le gré des colons, interdit le commerce interlope avec les Antilles, continuaient, néanmoins, à les pourvoir de nègres.

Leurs possessions en Afrique leur rendaient ce commerce facile, et depuis l'arrivée de de Tracy, ils en avaient vendu, à fort bon compte, soit à la Martinique, soit à la Guadeloupe, douze ou treize cents.

Du nombre de ces esclaves, ainsi vendus aux habitants avec l'autorisation du gouvernement et de la compagnie, se trouvait un nègre d'une taille herculéenne auquel son maître avait donné le nom de Fabulé.

Spartacus nouveau, cet Africain se mit à la tête des nègres marrons qui s'étaient retirés dans les bois. Il les forma en compagnies armées d'arcs et de flèches, qui faisaient des descentes sur les habitations, pillaient et dévastaient les cases et les plantations des habitants.

De Clodoré avisa aux moyens de réduire ces fugitifs dangereux, et qui troublaient le repos de la colonie. Les milices furent convoquées; elles se divisèrent en escouades, et se mirent à la chasse des nègres marrons.

Réfugiés dans les bois et protégés par les rochers sur lesquels ils s'étaient fortifiés, les habitants ne purent venir à bout de les capturer ; après quelques jours de marche, rebutés par les fatigues, par les piqûres des serpents, et rappelés chez eux par leurs travaux, ils abandonnèrent un projet sur lequel ils avaient compté pour anéantir ces rebelles.

De Clodoré, voyant alors que la milice n'avait pu réprimer ce vagabondage, fit promettre la liberté à Fabulé, qui se rendit auprès de lui, et vendit ses compagnons. Il les engagea à se rendre chez leurs maîtres ; ce qu'ils firent presque tous.

Ce fut quelque temps avant le départ de de Tracy que, sur l'exemple donné par de Poincy à Saint-Christophe, on songea à l'érection de deux hôpitaux, l'un à la Guadeloupe et l'autre à la Martinique.

Celui de la Guadeloupe reçut le nom d'hôpital Saint-Louis, et celui de la Martinique fut appelé Saint-Jean-Baptiste.

Le grand nombre d'Européens, malades alors par suite des maladies naturelles à ces climats destructeurs pour eux, surtout quand ils ne se ménagent point, nécessitait une pareille mesure. L'humanité réclamait de la part des habitants qu'ils vinssent en aide au zèle que déployaient les chefs auxquels fut confié le soin de cette bonne œuvre.

Tout le monde s'y prêta, chacun par les sacrifices qu'il put s'imposer, et les malades furent soignés par des religieux de l'ordre des frères hospitaliers.

Voir les Annales, pour prendre une plus ample connaissance des statuts sur lesquels reposaient la direction et les règlements concernant ces hôpitaux.

De Téméricourt, qui avait été présenté au roi le 7 février 1665, par les seigneurs de la compagnie, pour être pourvu du gouvernement de Marie-Galante, n'arriva à la Martinique que dans le courant du mois de mai.

Il espérait trouver aux îles de Tracy, mais, appelé au Canada, qui réclamait sa présence, cet officier-général était déjà parti. Néanmoins, il se mit à même de remplir ses fonctions de gouverneur, et fut reconnu comme tel par tous les corps d'état qui lui prêtèrent serment de fidélité.

Marie-Galante ne comptait, à cette époque, que cinq cents habitants.

CHAPITRE II.

SÉDITIONS A LA MARTINIQUE. — PRISE DE TABAGO PAR LES ANGLAIS-FLIBUSTIERS DE LA JAMAÏQUE. — PREMIERS EXPLOITS DU CÉLÈBRE MORGAN.

De Tracy, avant son départ pour le Canada, avait eu la satisfaction de voir rentrer dans l'ordre toutes ces îles, qu'avaient cherché à troubler les habitants, portés à se soulever contre les agents de la compagnie.

Un motif des plus futiles paraît avoir été, d'après Dutertre, la cause de nouvelles séditions, qui ne tardèrent pas à éclater à la Martinique.

Au commencement d'avril 1665, quelques navires vinrent de France chargés de vivres et de marchandises, sans avoir pensé à se pourvoir des choses indispensables à la toilette du beau sexe.

Si l'histoire de tous les peuples ne nous apprenait que cette partie du genre humain a souvent joué un rôle considérable dans les affaires politiques d'un pays, nous pourrions prendre pour une plaisanterie de mauvais goût ce que lui attribue, dans cette circonstance, un religieux, ennemi de la galanterie et des grâces; mais il paraît que cet oubli servit de prétexte aux femmes de la Martinique, pour exciter leurs maris, déjà enclins à la révolte.

A ces causes, se joignit la crainte de manquer de navires pour le chargement de la récolte, qui, cette année, avait doublé, tant par les soins qu'y avaient porté les habitants, que par la saison qui s'y était admirablement prêtée.

Des cris séditieux, des menaces faites aux chefs de la colonie, leur firent pressentir les mauvaises dispositions des habitants. De Clodoré et de Chambré, afin de se trouver en mesure de repous-

ser leurs agressions, firent élever un fort à l'embouchure de la rivière du Rousselan, dont les canons protégeaient la rade, et qui, par des fossés et de fortes palissades, se trouvait défendu du côté de la terre.

Par un traité passé entre les habitants, d'une part, de Tracy, de Clodoré et de Chambré, d'autre part, il fut convenu que ces officiers s'engageaient à faire transporter dans les ports de la métropole les denrées des colons, moyennant une rétributiou fixée à sept livres le cent.

Cette condition, à laquelle avaient souscrit les directeurs de la compagnie, fut mise de côté, et les habitants, qui n'attendaient qu'un motif plausible pour donner cours à leurs ressentiments, profitèrent de cette violation du traité pour s'insurger.

Un nommé Guillaume Le Roy, aidé d'une douzaine de mutins, se rendit au quartier de la Case-Pilote, et, s'étant joint aux habitants de cette paroisse, ils se portèrent en masse sur le magasin de la compagnie, en chassèrent le commis que de Chambré y avait préposé, et le pillèrent.

Cet acte devait nécessairement fixer l'attention du gouverneur. Les mutins, encouragés dans leurs projets de sédition, par la crainte d'un châtiment auquel ils s'attendaient de la part de ce général qu'ils savaient brave et intrépide, songèrent à se donner un chef, afin de pouvoir s'opposer à la poursuite que dirigerait contre eux de Clodoré.

Ils allèrent d'abord trouver de Merville, alors lieutenant de la compagnie *colonelle* de la Case-Pilote, qui parvint à se débarrasser d'eux.

Voyant qu'ils n'avaient pu se faire écouter de ce brave gentilhomme, auquel ils avaient promis l'adhésion et l'appui de toute la colonie, ils sondèrent les intentions de de l'Ille; mais celui-ci, feignant d'avoir la goutte, se délivra de leurs persécutions, et, aprés leur départ, donna connaissance à de Clodoré de ce qui se passait.

De Clodoré assembla son conseil, et chargea de la Vallée et du Bois-Jourdain, capitaine des quartiers de la Case-Pilote et de

la Case-des-Navires, d'aller trouver les séditieux et de leur promettre leur grâce, s'ils rentraient dans le devoir.

Ne se contentant pas de cette démarche, dont la réussite était plus que problématique, le général ramassa toutes les troupes qui se trouvaient cantonnées à Saint-Pierre, et se rendit le jour même à la Case-Pilote.

Prévenu, au moment de son départ, par Rools de Loubières, lieutenant de l'île, que le quartier du Carbet s'était également soulevé et avait pris les armes, de Clodoré donna aussitôt l'ordre aux navires qui étaient en rade, de s'approcher des côtes, afin de le soutenir de leurs feux, s'il se voyait obligé de combattre les insurgés.

En passant au Carbet, le général, qui s'attendait à voir les habitants en armes, fut surpris d'y voir régner la plus grande tranquillité : effrayés de son approche, ceux-ci étaient rentrés dans l'ordre.

De Clodoré les contraignit à le suivre, et rejeta l'avis de ses officiers, qui voulaient, avant de se présenter aux mutins, prendre une position militaire. Il députa d'abord vers eux Cacqueray de Valmenier avec une mission purement pacifique. Puis, sachant par expérience que la promptitude et l'étonnement agissent toujours plus sur les esprits mutinés que les lenteurs de la précaution, il marcha à leur rencontre et campa sur une hauteur dominant le Fond-Capot, où les coupables se trouvaient réunis au nombre de quatre cents.

De Valmenier trouva les principaux insurgés fort récalcitrants; mais, dès que parut le gouverneur à la tête de ses troupes, presque tous jetèrent bas leurs armes, et s'enfuirent dans les bois.

Les meneurs, arrêtés et mis aux fers, les habitants furent amnistiés.

A cette insurrection, qui échoua par la diligence que fit le gouverneur, il ne manquait qu'un chef, pour qu'elle eût un plein succès. Nous avons vu les démarches que firent les révoltés auprès de deux officiers de la Case-Pilote.

Les habitants de la Cabes-Terre, mécontents, avaient pris, de

leur côté, des mesures pour se soustraire à l'autorité de la compagnie. Ils envoyèrent sonder de Valmenier pour savoir s'il accepterait le commandement qu'ils voulaient lui décerner.

De Valmenier avertit de Clodoré, et cette émeute fut apaisée par l'artifice qu'employa du Chaine, chargé, par le gouverneur, d'avoir l'air d'abonder dans le sens des habitants, et de s'emparer du commis de la compagnie, contre lequel s'élevaient leurs plaintes.

Massé, chef des insurgés de la Cabes-Terre, donna dans le panneau, et se laissa conduire prisonnier, sans se douter de la ruse qu'on avait employée pour se saisir de sa personne.

Cette seconde sédition calmée, de Vertpré, à la sollicitation de tous les habitants de l'île qui étaient restés dans le devoir, et avaient même prêté assistance à de Clodoré, obtint la grâce de son beau-père, Massé.

Les deux chefs de l'insurrection de la Case-Pilote furent pendus.

Il appert de tout ce qui nous a passé sous les yeux d'écrits relatifs aux troubles dont nous venons de parler, *grosso modo*, que les habitants de la Martinique, formant, à cette époque, deux classes distinctes, celle qui possédait, et celle qui cherchait à posséder, constamment en butte à l'avidité des commis de la compagnie, par les mains desquels passaient toutes les marchandises qui entraient et sortaient de l'île, se seraient trouvés bien certainement en état de secouer le joug qui leur était imposé, si l'entente eût existé parmi eux.

Les moyens de répression que le gouverneur avait entre les mains eussent été insuffisants, sans le concours des propriétaires; et, disons-le, si l'amour de la patrie n'eût pas existé dans le cœur de ces colons américains, ils eussent, dans ces moments de disette et de privations, cherché une protection étrangère.

S'ils appelaient à eux les navires interlopes, ils savaient repousser les ennemis de la France, et mourir pour la défense du drapeau français.

Néanmoins, le bruit de toutes ces insurrections étant parvenu

à la Guadeloupe, du Lion, son gouverneur, et de Chambré, intendant-général de la compagnie, se concertèrent pour faire passer un renfort d'hommes à la Martinique.

En conséquence, il fut levé deux cents hommes à la Guadeloupe, et de Chambré, quoique malade, se chargea de les conduire à de Clodoré.

Ce secours devint inutile, comme nous l'avons vu.

Dutertre, en cherchant à analyser les causes de tous ces troubles, nous prouve, par son raisonnement, que les bases sur lesquelles étaient fixés les contrats d'engagement passés entre les compagnies et ces îles, devenaient onéreuses, et pour les habitants des colonies, et pour les associés, avec lesquels les colons ne traitaient que parce qu'ils s'y trouvaient assujétis.

« Je ne doute pas, dit cet auteur, que la nouvelle compagnie, » qui avait fait de grandes dépenses pour faire valoir la conces- » sion que lui avait faite le roi, de toutes les îles, aussi bien que » pour y soutenir tout le commerce qu'elle avait entrepris, à » l'exclusion des étrangers, n'ait été obligée de prendre garde à » elle, et tâcher de retirer quelque gain de ses traités, pour con- » tinuer avec honneur ce qu'elle avait commencé. »

Avouons-le, tout bénéfice qui ne repose pas sur la prospérité d'un pays, devient un bénéfice onéreux pour la société exclusive qui l'exploite.

La Hollande chargeait à bon compte les denrées des colons, et leur portait des marchandises qu'elle tirait de ses manufactures, et qui étaient détaillées par ceux auxquels elle les vendait.

La compagnie, usant de son privilége, portait aux colons des marchandises moins bonnes, et que ses commis ou préposés avaient seuls le droit de vendre.

Ne conçoit-on pas que cette mesure vexatoire ait produit des plaintes et des mécontentements? Ne comprend-on pas que cette classe de *détaillants*, si nombreuse dans les colonies, se trouvant frustrée de ses bénéfices ordinaires, ait dû naturellement exciter des troubles et des désordres fâcheux?

On est obligé d'avouer que la France a mal compris le système de colonisation. Si elle a conservé deux colonies si puissantes, et qui coopèrent à sa grandeur, ne le doit-elle pas encore aux colons, à ces hommes de fer sur lesquels ont passé, sans les abattre, toutes les calomnies des philantropes négrophiles, qui n'ont pu encore effacer de nos villes métropolitaines ces peintures de misère qui ne se reproduisent jamais à la Martinique et à la Guadeloupe?

Pendant qu'à la Martinique se passaient les scènes qu'on vient de décrire, les colonies voisines, appartenant à l'Angleterre et à la Hollande, constamment visitées par les Flibustiers et les navires de ces deux nations, devenaient de temps à autre, le théâtre de brigandages atroces.

Sans terres et sans productions, la Hollande résolut de faire valoir celles des autres peuples, assurée que de la prospérité universelle, sortirait sa prospérité particulière.

De là vinrent son commerce interlope, et ses conséquences, qui ont justifié sa politique.

Longtemps maîtresse du commerce de l'Europe, la Hollande devint conquérante et chassa les Portugais du Brésil. Ceux-ci, se relevant de la langueur et de l'inaction où la tyrannie espagnole les avait plongés, réussirent à arracher aux Hollandais, en 1661, la partie du Brésil qu'ils avaient conquise sur eux.

Dès ce premier ébranlement de leur puissance, les Hollandais auraient été entièrement chassés du Nouveau-Monde, s'il ne leur fût resté quelques petites îles, en particulier celle de Curaçao, qu'en 1634 ils avaient enlevée aux Castillans, qui la possédaient depuis 1527.

Ce rocher, qui n'est qu'à trois lieues de la côte d'Amérique, leur facilitait le commerce avec le continent. Les Anglais, en guerre avec eux, couvrirent alors les mers des Antilles de leurs corsaires qui, partout, pourchassaient les Hollandais.

Thomas Moddifort, que nous savons gouverneur de la Jamaïque pour le roi d'Angleterre, et milord Willoughby, lieutenant-général des Antilles anglaises, à la Barbade, avaient appelé à

eux tous les aventuriers que l'Angleterre vomissait en Amérique.

La Jamaïque fut le centre qu'ils choisirent, et leur présence dans cette île ne fut pas une des moindres causes de l'augmentation de ses habitants.

Ils étaient assurés d'y trouver de la protection et toutes sortes de productions.

Les gouverneurs et les habitants y favorisaient leurs entreprises, et prenaient plaisir à approvisionner leurs bâtiments. C'était encore à la Jamaïque que ces pirates venaient dissiper en débauches toutes leurs richesses si mal acquises.

La Jamaïque, n'étant encore, pour ainsi dire, qu'au berceau, se trouvait dans de continuelles appréhensions des attaques des Espagnols. En cas de descente de l'ennemi, la discorde dont elle était agitée, et le peu de gens sur qui on pouvait compter pour sa défense, rendaient sa ruine presque certaine.

L'ancienne animosité subsistait toujours, entre les royalistes et les partisans de Cromwell.

Elle avait même augmenté depuis le rétablissement du roi.

Le mécontentement de ceux qui avaient aidé à la conquête de l'île se fit jour. Les gouverneurs sentirent bien qu'ils ne pouvaient plus compter sur eux. Cependant, ils étaient les seuls qui sussent faire la guerre.

Cette considération rendait nécessaire à Thomas Moddifort le bon accueil qu'il faisait aux corsaires, et cela, par deux raisons : la première, parce que les forces et le courage de ces derniers pouvaient balancer celui des autres ; et la seconde, parce que les riches prises qu'ils ramenaient tous les jours, pouvaient devenir un appât qui engagerait ces républicains à porter toutes leurs vues sur les moyens qui se présentaient d'acquérir des richesses.

Cette politique, qu'on extrait d'un auteur anglais, peut avoir son bon côté ; nous savons qu'à nos voisins tous les moyens sont bons, et nous nous félicitons de n'avoir pas à enregistrer de tels faits dans notre Histoire des Antilles françaises.

Cette détermination réussit parfaitement à Moddifort; car, dès qu'une fois les corsaires se furent associés ces premiers conquérants de la Jamaïque, ils oublièrent les motifs qui les avaient poussés à murmurer, et se soumirent volontiers au gouvernement établi. Dans peu de temps, il ne fut plus question dans cette île de différence de parti.

Ces Flibustiers, encouragés par leurs chefs immédiats, et protégés par le gouvernement, avaient, nationalement parlant, une revanche à prendre.

Ruyter avait saccagé Nièves. Tabago, petite île située vers le 11e degré de latitude septentrionale, au nord-est de la Trinité, et qui appartenait aux Hollandais, fut saccagée par les corsaires de la Jamaïque; ses forteresses furent rasées, et son commandant Beveren, qui avait cru en la bonne foi de ses ennemis, capitula.

Maîtres du fort, à l'aide duquel Beveren aurait pu repousser leurs attaques, pour peu que les habitants l'eussent secouru, les Anglais pillèrent tous les colons de cette île, et envoyèrent à la Martinique tous les Français qui s'y trouvaient.

Ne se contentant pas de cette représaille, que la guerre pouvait en quelque sorte justifier, sous le prétexte qu'à bord des vaisseaux français il se trouvait des Hollandais, ils en capturèrent quelques uns, qu'ils conduisirent dans leurs ports.

Peu de temps après la prise et le sac de Tabago, les Hollandais furent attaqués à Saint-Eustache, et en furent chassés par le colonel Morgan.

Barthélemy, le Brésilien, l'Écossais, et Davis, quatre noms illustres dans l'histoire de la piraterie, avaient été longtemps la terreur des Espagnols, qu'ils poursuivaient partout où ils pouvaient les atteindre. Mais ces Flibustiers féroces devaient être surpassés par Morgan, qu'il ne faut pas confondre avec le colonel du même nom, dont on vient de parler, et que nous verrons reparaître sur la scène, lors des combats que se livrèrent les Français et les Anglais de Saint-Christophe.

Né dans la principauté de Galles, le père de Henry Morgan

était un fermier peu aisé, qui le destinait à la culture de son champ.

Mais l'homme propose et Dieu dispose, vieux proverbe qui veut dire ici : que Morgan, ennuyé de ce métier fatigant de laboureur, quitta sa ferme, prit ou ne prit pas congé de son père, et gagna Bristol, où il s'engagea pour servir quatre ans à la Barbade.

Il y fut vendu comme les autres engagés, dit un auteur anglais, et servit fidèlement son maître. Ce qui nous prouve que les Anglais, si philantropes aujourd'hui, faisaient jadis la *traite* des blancs, et ce qui ne nous prouve pas qu'ils ne fassent plus celle des noirs, lesquels ils engagent encore de nos jours, lorsque, par le droit de visite qu'ils se sont arrogés, ils capturent un négrier.

Son engagement expiré, Morgan, qui avait rêvé fortune, passa à la Jamaïque, dans le dessein de s'enrôler dans une troupe de forbans.

A son arrivée, il trouva de l'emploi sur une chaloupe, destinée à croiser sur les côtes espagnoles, et se distingua par sa valeur.

Après avoir fait plusieurs voyages *utiles*, dit l'auteur anglais, il eut soin de mettre en mains sûres sa part de butin. « La vue » des excès et des débauches de ses compagnons, qui, par leurs » folles dépenses, s'étaient, en peu de temps, réduits à la der- » nière extrémité, *après des courses très-lucratives* (c'est toujours » l'auteur anglais qui parle), lui servit de leçon. »

Son économie et sa bonne conduite le mirent bientôt en état d'équiper un bâtiment pour son propre compte. Il fit choix d'un bon équipage, et se mit en mer.

Ses premiers succès furent peu importants ; mais, dans la suite, il fit plusieurs prises, qu'il conduisit et vendit à la Jamaïque.

D'autres expéditions le firent connaître si avantageusement, que Mansfeld, vieux corsaire ou Flibustier, si on l'aime mieux, équipa une flotte considérable, pour exécuter une entreprise sur les Espagnols, et le choisit pour son vice-amiral.

Partis de la Jamaïque avec quinze vaisseaux et cinq cents hommes de débarquement, ils arrivèrent devant l'île de Sainte-



Catherine, située proche du continent de *Costa-Rica*. Ils en attaquèrent le château avec une telle furie, qu'ils obligèrent le gouverneur de se rendre avec la garnison qui le défendait.

Après avoir achevé la conquête de toute l'île, ils résolurent de la garder, pour leur servir de retraite. A cet effet, ils laissèrent cent de leurs gens dans un des forts, et détruisirent les autres.

Près de Sainte-Catherine gît une autre petite île qui en est si voisine qu'on pourrait les joindre par un pont. Ils s'en rendirent aussi les maîtres, en enlevèrent tous les effets de quelque valeur, et se rembarquèrent. Comme ils avaient beaucoup de prisonniers, et qu'il y aurait eu du danger à les laisser dans l'île, ils firent voile vers *Porto-Bello*, où ils les mirent à terre.

Ensuite, ils croisèrent le long des côtes de *Costa-Rica*, et songèrent à s'avancer dans le pays; mais le gouverneur de Panama, averti de leur descente et de leur projet, se prépara à les bien recevoir. Il rassembla un gros corps de troupes, et marcha contre eux. Ceux-ci ne jugèrent pas à propos de l'attendre, n'ayant pas assez de forces pour le combattre, et ils regagnèrent leurs bâtiments.

CHAPITRE III.

HISTOIRE DE MORGAN JUSQU'À SA MORT.

Mansfeld, que nous savons être le chef de cette bande d'aventuriers, voulait conserver Sainte-Catherine, qu'il considérait comme un poste d'autant plus important que les Espagnols avaient toujours les yeux dessus.

Morgan revint mouiller devant Sainte-Catherine, où il retrouva en bon état la garnison qu'il y avait laissée.

Par les soins d'un nommé Simon, d'origine française, auquel le commandement de ce poste avait été confié, tout avait été conservé sur le même pied de défense, et Mansfeld, dans l'intention de garder Sainte-Catherine, s'adressa au gouverneur de la Jamaïque pour être soutenu dans ses projets de défense. Moddifort sentit bien qu'il ne pouvait pas le faire ouvertement, et que, d'ailleurs, ce n'était pas l'avantage de la Jamaïque, vu qu'infailliblement, les Flibustiers feraient de Sainte-Catherine le lieu de leur rendez-vous, et qu'alors, les immenses richesses qu'ils répandaient avec tant de prodigalité dans son île, passeraient ailleurs.

Mansfeld crut mieux réussir auprès du gouverneur de la Tortue, mais il se trompa. Dans l'intervalle de toutes ces négociations vis-à-vis de ces deux chefs, la mort le frappa, et Sainte-Catherine fut reprise par les Espagnols, malgré les efforts de Morgan pour la conserver.

Celui-ci, ne perdant point de vue ses premiers projets, équipa une nouvelle flotte. En moins de deux mois, il vit sous ses ordres douze bons vaisseaux et sept cents hommes de débarquement.

Hardi dans ses conceptions, il avait d'abord jeté les yeux sur

la Havane, mais, ayant reconnu le danger d'une telle entreprise, il pensa à une autre conquête.

Après avoir assemblé son conseil, il fut résolu qu'on attaquerait *Puerto-del-Principe,* ville bâtie dans l'intérieur de l'île de Cuba. Ils espéraient y faire un butin considérable. Ce fut donc vers la partie de la côte la plus voisine, qu'ils dirigèrent leur course. Ils prirent terre dans la baie du port Sainte-Marie.

Cette attaque projetée pensa leur devenir funeste, car un prisonnier espagnol, qu'ils avaient avec eux, ayant trouvé moyen de s'échapper, courut vers la ville où il donna l'alarme. Le gouverneur fit aussitôt prendre les armes à tous les habitants, tant libres qu'esclaves, fit abattre beaucoup d'arbres, afin de barrer les avenues de la ville, plaça plusieurs embuscades, occupa tous les postes avantageux voisins du chemin que les Flibustiers devaient naturellement prendre; et, avec le reste de ses forces, se posta dans une plaine, d'où il pouvait voir l'ennemi de loin.

Morgan, surpris de trouver les avenues impraticables, en conclut que son projet était éventé, mais qu'il était trop tard pour songer à la retraite. Il prit donc le parti de quitter la route ordinaire, et de marcher à travers les bois. Par ce moyen, il évita les embuscades, et vint à bout de se trouver en face des Espagnols.

Le gouverneur chargea le premier les Flibustiers. L'action fut vive. Les Espagnols firent bonne contenance, mais ils ne purent tenir tête à Morgan et à ses hommes, qui se battaient en furieux, et qui, se servant à merveille de leurs armes, firent un carnage horrible de leurs ennemis.

Le combat dura quatre heures, et le gouverneur ayant été tué sur le champ de bataille, ainsi que beaucoup de notables, la déroute fut entière. Tous prirent la fuite, et furent vigoureusement poursuivis.

La ville, vers laquelle se dirigea Morgan, après cet exploit, s'était mise sur la défensive, mais, quelle que fût sa résistance, il s'en rendit maître.

Rassemblant alors tous les habitants qui avaient survécu, il les

enferma dans les églises, et permit à ses soldats de se livrer à la joie et à la bonne chère.

Le pillage de la ville et de ses environs exécuté, Morgan et ses compagnons, repus d'orgies infernales, et gorgés de toutes les richesses qu'ils avaient, par le moyen des supplices, extorquées aux Espagnols, mirent à contribution la ville et les bourgs de l'île où ils purent pénétrer. Ils donnèrent la liberté à quelques prisonniers, à la condition qu'ils ramasseraient les sommes imposées.

Un nègre chargé de lettres du gouverneur de San-Iago pour les habitants de la ville, fut arrêté. Il leur donnait avis qu'il se préparait à venir à leur secours, et leur recommandait de ne conclure aucun accommodement avec les pirates, mais de rejeter leurs demandes, par quelques défaites vraisemblables, afin de lui donner le temps d'arriver.

La crainte de ce secours rendit Morgan plus traitable. Les prisonniers, députés pour recueillir la rançon, étant revenus sans avoir pu ramasser l'argent qu'on demandait, il se contenta de cinq cents bœufs salés, pour ravitailler ses vaisseaux, et il mit à la voile.

Sa bande se composait d'Anglais et de Français. Unis par les mêmes besoins, ces hommes intrépides ne connaissaient qu'un seul pavillon, celui du pillage. Un Anglais ayant, dans la traversée, poignardé un Français, ceux-ci, quoique Morgan eût fait pendre le coupable, se séparèrent de ce chef intrépide.

Le butin fait dans cette expédition était assez considérable, mais il suffit à peine pour payer les dettes que les Flibustiers avaient à la Jamaïque, ce qui les détermina de nouveau à courir sans délai à la recherche de nouvelles entreprises.

Morgan, qu'ils choisirent encore pour leur chef, les maintint dans cette résolution, et ils s'embarquèrent, sans s'informer de ses desseins, se fiant entièrement à sa prudence, à sa valeur et à son habileté.

Quand il eut rassemblé tout son monde, c'est-à-dire quatre cent cinquante hommes, qui montaient neuf petits vaisseaux, il fit route vers Costa-Rica. Arrivé en vue des terres sur lesquelles

il brûlait de descendre, il annonça à sa troupe qu'il allait attaquer Porto-Bello.

Sur la représentation que lui faisaient quelques uns des siens, que cette entreprise était impraticable avec si peu de monde :

« Tant mieux, répondit l'intrépide Morgan, si notre troupe est petite, notre courage est grand, et moins nous serons à partager, plus les parts du butin seront considérables. »

L'espoir des richesses fit disparaître la crainte, et tous firent preuve d'une ardeur égale à la difficulté de cette conquête.

Porto-Bello, située à environ quarante lieues du golfe de Darien, et à huit lieues à l'ouest de Nombre-de-Dios, était alors une des plus fortes places d es Indes-Occidentales. Elle était défendue par trois châteaux très-difficiles à prendre. Deux s'élevaient à l'entrée du port, de manière qu'aucun vaisseau ni aucune chaloupe n'y pouvaient pénétrer sans essuyer leur feu.

La garnison en était considérable, et la ville renfermait prés de cinq cents familles. Elle faisait un commerce immense, et les négociants y tenaient leurs principaux magasins.

Morgan en connaissait les avenues ; mais il jugea à propos de n'arriver qu'à la nuit à Puerto-de-Naos, située à dix lieues ouest de Porto-Bello. Il remonta la rivière jusqu'à *Puerto-Pontin*, où il fit jeter l'ancre. Là, il s'embarqua dans les chaloupes, et abordant vers minuit à *Estera-Longa-de-Mos*, il fit débarquer sa petite troupe, et marcha vers les premiers postes de Porto-Bello.

Un Anglais, qui y avait été autrefois prisonnier, leur servit de guide. Plein de résolution, et propre aux entreprises les plus hasardeuses, les mauvais traitements qu'il avait essuyés de la part des Espagnols avaient tellement irrité son courage, qu'il prétendait ne s'être fait pirate que dans la vue de pouvoir s'en venger ; aussi se conduisit-il avec autant d'intrépidité que d'adresse.

Trois autres de ses camarades, aussi déterminés que lui, s'offrirent pour aller enlever la sentinelle. Il fallait s'y prendre avec bien de la prudence, car c'était du succès de cette expédition, ou plu-

tôt de ce coup de main, que dépendait la réussite de l'attaque. Quand ils se furent glissés assez près, ils tombèrent tous à la fois sur celui dont ils voulaient se saisir, et le firent si promptement, qu'il n'eut pas le temps ou la présence d'esprit de tirer son coup de feu, pour jeter l'alarme. Afin de le placer dans l'impossibilité de faire le moindre bruit, ils lui mirent un bâillon.

Ce prisonnier fut conduit à Morgan, et les menaces qui lui furent faites lui ayant arraché des aveux, il dénonça l'état du château, celui de la garnison, et répondit à toutes les questions qu'on lui fit. Comprenant, avant tout, qu'il fallait, d'après les révélations du prisonnier, couper toute communication à ceux qu'ils voulaient assiéger, les Flibustiers continuèrent leur marche, et cernèrent le château.

Cette mesure prise, ils détachèrent alors leur prisonnier, le chargeant d'aller lui-même sommer le gouverneur de mettre bas les armes, en lui recommandant de l'effrayer par la menace des châtiments les plus cruels, s'il refusait d'obtempérer à leur demande. Le gouverneur, peu disposé à se rendre aux vœux de ses ennemis, leur répondit par une décharge de tous ses canons. Morgan, craignant de se voir attaqué par une troupe supérieure à la sienne, comprit alors que, l'alarme répandue, les périls seraient plus grands, et l'entreprise plus difficile. L'assaut fut résolu, le château emporté, et, après avoir rassemblé dans un même lieu tout ce qu'ils rencontrèrent d'Espagnols dans ces murs conquis en si peu de temps, les Flibustiers mirent le feu au magasin à poudre et les firent inhumainement sauter.

Ce premier exploit les encouragea, et, sans perdre de temps, ils marchèrent contre la ville, où ils ne trouvèrent que désordre et confusion. Les habitants, effrayés, couraient çà et là, comme des gens hors d'eux-mêmes, et incapables d'aucune résolution vigoureuse.

Le gouverneur-général faisait de son mieux pour les rassembler et les ranger en bataille, mais, ne pouvant en venir à bout, il prit, avec plusieurs des principaux, le parti de gagner l'autre château, que les Flibustiers n'avaient pas encore attaqué.

Beaucoup s'y réfugièrent avec lui, emportant leur argent et ce qu'ils avaient de plus précieux. Maîtres de la ville, Morgan et les siens ne pensèrent qu'à la piller, et, malgré le feu continuel que, des remparts du château, le gouverneur dirigeait sur eux, ils en saccagèrent toutes les maisons et toutes les églises.

Non content de ce succès si prompt, Morgan, qui, dans ce combat, avait perdu beaucoup de monde, arrêta sur-le-champ qu'il fallait attaquer ce château, dont le feu lui avait occasioné tant de pertes, et dans lequel il espérait trouver des richesses immenses. Les Flibustiers marchèrent à l'assaut avec une intrépidité incroyable. Leur adresse était si grande et leurs coups si justes que tous ceux qui se présentaient sur le rempart, pour charger le canon, tombaient percés par leurs balles.

Les deux partis, dans l'horreur de cette lutte, montrèrent un courage égal. Les pirates, qui ne s'attendaient pas à trouver tant de résistance, tentèrent de nettoyer le rempart à force de grenades; mais, chaque fois qu'ils approchaient de la muraille, la garnison faisait pleuvoir sur eux une grêle de grosses pierres et de grenades de verre qui en tuait ou en culbutait un grand nombre, et qui faisait reculer les plus hardis. Morgan ne savait à quoi se résoudre. Emporter la place lui paraissait chose impossible, et déjà il songeait à la retraite, quand il aperçut les drapeaux anglais arborés sur les murs d'un autre fort, qu'un corps de ses gens venait de prendre d'assaut.

Cette vue encouragea sa troupe, et, pour tenter un dernier effort, il fit prendre des échelles par tous les religieux des deux sexes qu'il avait faits prisonniers dans les monastères de la ville, et les contraignit à les porter jusqu'au pied des remparts. Obligés d'obéir, ceux-ci, en s'approchant des murs, conjurèrent de toutes leurs forces le gouverneur de se rendre.

Mais ils eurent beau crier, la ruse de Morgan resta sans effet; car, contre son attente, les Espagnols, malgré le respect qu'ils avaient alors pour les religieux, continuèrent de faire un feu terrible qui coûta la vie à beaucoup de ces malheureux. Cependant, les échelles furent enfin appliquées, et les pirates s'y

attachèrent avec une intrépidité sans égale, jetant, à leur tour, parmi leurs ennemis, des grenades et des cruches pleines de poudre.

Dès que les Espagnols virent Morgan entré dans leur fort, ils ne firent qu'une courte résistance, et mirent bas les armes, en demandant quartier. Le gouverneur seul tint ferme; il tua de sa main plusieurs des Flibustiers les plus animés au carnage, et, après avoir montré jusqu'au bout un courage digne d'un meilleur sort, il périt accablé sous le nombre.

Triomphants et victorieux, les Flibustiers s'abandonnèrent à leurs excès ordinaires. Ils massacrèrent leurs ennemis, violèrent les femmes, et joignirent aux tourments qu'ils firent souffrir à leurs prisonniers les insultes les plus barbares. A la fin, ils leur proposèrent de sauver la ville, moyennant une forte rançon. Deux de ces prisonniers furent députés par les autres, pour aller lever cette somme à Panama. Le président de cette dernière place avait rassemblé un corps de troupes, et marchait pour attaquer Morgan. Les députés résolurent alors d'attendre l'événement qui fut fatal aux Espagnols.

Cent des plus intrépides Flibustiers les dispersèrent après en avoir tué un grand nombre. Cette défaite fit voir aux prisonniers, députés pour la rançon, qu'il n'y avait plus moyen de se dispenser d'accomplir la condition imposée par Morgan. Ils revinrent donc avec la somme, et la remirent entre ses mains.

Morgan, ayant ravitaillé sa flotte, encloué les canons des châteaux, et rasé plusieurs redoutes, mit à la voile. A son arrivée à la Jamaïque, son butin montait à une somme énorme, sans compter les effets, les meubles précieux et les bijoux que ses compagnons avaient récoltés pendant le pillage.

Accueillis à bras ouverts à la Jamaïque, Morgan et les siens reçurent, des gens en place et des planteurs, toutes sortes de caresses. Chacun s'empressait de leur offrir l'occasion de dépenser leurs richesses, et les Flibustiers, suivant leur coutume, furent bientôt réduits à de telles extrémités, qu'ils vinrent presser leur capitaine de se rembarquer.

Morgan fit donc, dans ce but, de nouveaux préparatifs, et sa réputation s'étant accrue par ses derniers succès, il n'eut pas de peine à rassembler en peu de temps une troupe, composée de mille hommes éprouvés, et faits au climat du tropique.

Moddifort lui donna un vaisseau tout neuf, de trente-deux pièces de canons; mais, par malheur, il sauta dans le port même, et cet accident enleva à Morgan environ deux cents de ses gens, sans, pour cela, décourager les autres. Leur capitaine, n'ayant point été enveloppé dans ce désastre, ils étaient assurés d'une heureuse réussite, et ils s'embarquèrent remplis de confiance.

Morgan croisa quelque temps sur les côtes de Cuba; mais, ennuyé de cette oisiveté, il prit la résolution d'aller piller Maracaybo. Il y fut déterminé par un matelot français, qui avait déjà assisté au sac de cette ville, pillée par un Flibustier français, nommé *l'Ollonnais*.

Ce projet, mûri et arrêté, ils arrivèrent bientôt à portée de Maracaybo; mais à peine furent-ils entrés dans les passes qui y conduisent, qu'ils se virent en danger. Les Espagnols avaient, depuis peu de temps, bâti un fort à l'entrée du lac autour duquel est la ville. De ce fort, fut dirigé sur les pirates un feu terrible qui les mit en désordre. Cependant, malgré la résistance qui leur fut opposée, ils prirent terre, et commencèrent une escarmouche très-vive. Vers l'approche de la nuit, les Espagnols battirent en retraite. La crainte qu'avait Morgan de tomber dans une embuscade, l'empêcha de les suivre; mais, peu d'heures après, tout paraissant tranquille, il se hasarda à approcher tout seul des murailles du fort et le trouva abandonné. Il revint bien vite sur ses pas, apprit à ses gens ce qu'il venait de découvrir, et, sans perdre de temps, alla en prendre possession. Il y trouva des armes et des munitions qui furent partagées entre les vaisseaux, encloua les canons et fit voile vers Maracaybo. Ayant rencontré des bas-fonds, il fallut quitter les vaisseaux et s'embarquer dans des canots qui, le lendemain, les conduisirent à Maracaybo.

Dès que Morgan eut fait débarquer tout son monde, il courut au fort, qu'il trouva vide, ainsi que la ville. Les Espagnols avaient

déjà si souvent éprouvé la furie des Flibustiers, qu'au lieu de s'exposer à en ressentir les effets, ils prirent le parti, sans tenter aucune défense, de se retirer avec leurs richesses les plus précieuses.

Ne trouvant rien à piller dans une ville où ils s'étaient promis un butin énorme, les Flibustiers se formèrent alors en bandes, fouillèrent les bois les plus épais, et parvinrent à ramener une trentaine de prisonniers et cinquante mules richement chargées. Ces captifs, soumis aux tourments les plus atroces, refusèrent de dénoncer leurs compatriotes, et leur retraite étant restée incertaine, ce ne fut qu'après plusieurs jours de recherches minutieuses, que Morgan se vit entre les mains une centaine des principaux habitants de Maracaybo.

Sans perdre de temps, Morgan, qui savait que de la promptitude souvent dépendent les actions hardies, les coups de mains effrontés, députa, dans un canot, vers Gibraltar (1), quelques uns de ses prisonniers, avec injonction d'avertir les habitants, qui s'y croyaient en sûreté, qu'aucun quartier ne leur serait fait, s'ils opposaient la moindre résistance. La menace faite, les Flibustiers encouragés par l'espoir du pillage, s'avancèrent vers les murs de cette cité, déployant leurs bannières victorieuses. On répondit à leur sommation en les saluant d'une bordée de canons, dont les boulets furent meurtriers.

Malgré cette réception et la mitraille qui leur arrivait sans discontinuer, ils débarquèrent, et, sur les pas de leur guide, ils marchèrent le plus diligemment qu'ils purent vers la ville. Les habitants, surpris de cette étrange résolution, commencèrent à croire qu'il leur serait impossible de se défendre contre des gens aussi déterminés. La peur, souvent, grossit le danger; et, dans cette circonstance, la terreur devenant générale, tous, d'un commun accord, cherchèrent leur salut dans la fuite. La ville fut aban-

(1) Place forte, située à l'entrée du golfe de Maracaybo, dans la province de Venezuela, par le 9e degré 11 minutes de latitude nord et le 36e degré 20 minutes de longitude occidentale.

donnée, et chacun se sauva, emportant quelques richesses ; le reste fut caché dans la terre, afin que les Flibustiers, ne trouvant rien à piller, prissent le parti de la retraite.

Dans ce désordre, un seul homme resta. Tombé entre leurs mains, il fut mis à la question. Ils le suspendirent, lui attachèrent au cou et aux pieds, des fardeaux pesants, et, dans cette position, le firent griller à petit feu.

Sa mort les ayant mis dans l'impossibilité d'avoir un aveu, ils commençaient à ne plus compter sur les richesses dont ils avaient espéré de s'emparer, lorsqu'une des bandes détachées pour battre les bois et découvrir la retraite des Espagnols, revint avec un malheureux et ses deux filles. Ce malheureux fut immédiatement appliqué à la question, qu'il n'eut pas le courage de supporter; et, préférant son intérêt personnel à celui de ses compatriotes, il offrit de faire connaître l'endroit où ils s'étaient retirés.

Mais si les Flibustiers cherchaient à découvrir la retraite des Espagnols, ceux-ci avaient le plus grand intérêt à ce qu'ils l'ignorassent, et, ayant remarqué toutes les recherches que faisaient leurs ennemis, ils s'étaient enfoncés dans le plus épais des bois. Leur nouvelle recherche étant restée encore infructueuse, malgré l'appui du prisonnier qui les guidait, ils l'accusèrent d'avoir voulu les trahir, et il fut pendu.

Tous ces contre-temps déterminèrent les pirates à prendre une dernière résolution, ce fut celle de se partager et de courir le pays, jusqu'à ce qu'ils fussent parvenus à la découverte qu'ils se proposaient. Le bonheur qui les accompagnait voulut qu'ils rencontrassent, en traversant une plaine, un nègre esclave des Espagnols, qui ne démentit pas le caractère de sa nation, et répondit parfaitement aux espérances qu'en conçurent les gens de Morgan, car ils vinrent à bout, par menaces et par promesses, de se faire conduire dans des endroits écartés, où les Espagnols se croyaient en sûreté. Ils firent beaucoup de prisonniers, sur lesquels ils exercèrent des cruautés inouïes.

La question, les tortures, furent employées sur ces infortunés que le sort avait trahis : un Portugais, dénoncé comme possédant

d'immenses richesses, après avoir été martyrisé, ne dut son salut qu'à une forte rançon qu'il paya. D'autres, plus malheureux, rôtis, écartelés, écorchés, périrent dans des supplices dont la relation serait un outrage à l'humanité.

Morgan, à ce que dit l'auteur anglais de qui on extrait ces faits, n'eut point de part à ces barbaries. Quoique le préjugé l'en accuse, il est certain qu'il n'était pas pour lors à portée de donner de pareils ordres. J'ai vu un manuscrit, écrit par un particulier qui avait pris part à cette expédition, dit le même auteur, et qui en contient le détail jour par jour. « Cette relation, qui est » entre les mains d'un des plus riches planteurs de la Jamaïque, » disculpe de pareils excès le chef de ces brigands. »

Selon cette relation, il avait engagé un esclave des Espagnols à lui découvrir l'endroit où le gouverneur de Gibraltar et les principaux habitants s'étaient cachés avec leurs effets, et avait marché à la tête de deux cents hommes pour les combattre. Il en détacha deux cent cinquante d'un autre côté, pour remonter la rivière qui se jette dans le lac, afin d'aller chercher un vaisseau richement chargé, et quatre barques qu'il savait y stationner. C'est pendant cette expédition qu'eurent lieu les cruautés dont parle l'auteur anglais, et qu'on a pensé devoir supprimer, ces scènes ne pouvant que nuire au récit de l'histoire. Nous savons, du reste, ce qu'étaient les Flibustiers dans les premiers temps de la colonisation.

La marche de Morgan fut inutile, car, à la première nouvelle de son approche, le gouverneur se retira sur une montagne inaccessible. Morgan, ayant jugé qu'il était impossible de l'y attaquer, le poste étant de trop bonne défense, et ses gens trop fatigués pour entreprendre d'en déloger les Espagnols, revint sur ses pas, après avoir perdu beaucoup de monde par la fatigue excessive de la marche, la disette ou la mauvaise qualité des aliments, et par l'intempérie de l'air.

Le succès de l'autre détachement le dédommagea de cette perte. Il s'empara du vaisseau et des barques qu'il ramena à Gibraltar avec les trésors qu'ils portaient.

Morgan, fatigué des cruautés qu'avaient commises ses compagnons, et craignant que les ennemis n'eussent pris leurs mesures pour l'empêcher de sortir du lac, après avoir rançonné la ville et les prisonniers, fit rembarquer son monde, et, en quatre jours de temps, parvint en vue de Maracaybo.

Il apprit, en arrivant, que trois capitaines de vaisseaux espagnols étaient à l'entrée du lac avec des forces supérieures aux siennes, et qu'ils paraissaient résolus à lui disputer le passage.

Il détacha sa barque la plus légère pour aller à la découverte. Elle revint bientôt confirmer cet avis, ajoutant que les ennemis avaient remis le château en état de défense, occupé l'entrée du lac, et placé partout grand nombre de troupes, munies de beaucoup d'artillerie et de munitions de guerre.

Ce rapport circonstancié consterna les Flibustiers. Il n'y avait point d'autre passage et l'ennemi paraissait trop supérieur pour penser à l'attaquer. Ainsi, la seule perspective qui restait, était de tomber entre les mains d'un ennemi vindicatif, qui ne manquerait pas de prendre une cruelle revanche des barbaries que l'on venait de commettre.

Morgan seul ne fut point abattu, et son courage, en cette extrémité, eut quelque chose d'héroïque.

Joignant l'audace à la résolution, il détacha un de ses prisonniers à l'amiral espagnol, et lui fit demander une somme pour le rachat de la ville, en le menaçant de la réduire en cendres.

Les Espagnols, qui déjà regardaient les Flibustiers comme des prisonniers sur lesquels il n'y avait plus qu'à jeter le grapin, furent surpris de ce message. Ne doutant pas qu'ils n'eussent à essuyer un terrible combat, ils crurent qu'il valait mieux faire quelques propositions d'accommodement.

L'amiral écrivit donc à Morgan qu'il voulait bien lui laisser le passage libre, mais à la condition qu'il lui remettrait les prisonniers et tout ce qu'il avait fait de butin à Gibraltar et à Maracaybo.

Cette proposition ne pouvait convenir à des gens que l'appât du pillage avait excités à risquer leur vie, et, pour se tirer d'un si mauvais pas, ils eurent recours au stratagème. Ils équipèrent

un vaisseau en brûlot. Rien ne fut épargné pour qu'on ne pût le reconnaître, on couvrit le tillac de bûches mises debout, sur lesquelles on attacha des bonnets et des chapeaux. On plaça des canons de bois dans les sabords, on déploya la bannière d'Angleterre; on remplit le bâtiment de poix, de goudron, de soufre et de toutes sortes de matières combustibles; et tous se préparèrent au combat.

Avant de faire aucun mouvement, Morgan fit prêter serment à sa troupe qu'elle ne demanderait point quartier, et qu'elle préférerait la mort à aucune espèce de composition. Après ce serment, on avança sur les trois vaisseaux. Le brûlot accrocha le plus grand et le mit bientôt en feu. Un des deux autres, craignant le même danger, se fit échouer, et le troisième, après une faible défense, fut pris par les Flibustiers.

Ce succès les encouragea; tous, d'un commun accord, prirent terre, marchèrent vers le château et montèrent à l'assaut. La défense fut si vigoureuse, que, malgré leur bravoure, ils furent repoussés. Ils se retirèrent, mais pour se préparer de nouveau à l'attaque.

Cependant les Espagnols, réfléchissant sur le danger qu'ils couraient, crurent devoir parler d'accommodement, plutôt que de s'y exposer de nouveau. Les pirates se contentèrent d'une forte rançon, et le passage leur fut ouvert. Le butin partagé, Morgan ramena ses gens à la Jamaïque, où ils se livrèrent à la débauche la plus effrénée.

Devenu plus que jamais célèbre, et enivré de ses succès passés, Morgan se promit d'exécuter bientôt de plus grandes entreprises. Il n'eut pas plutôt annoncé qu'il méditait quelque nouveau dessein, que plusieurs milliers d'intrépides Flibustiers s'attroupèrent pour le suivre.

L'embarquement se fit avec un empressement étonnant.

On fit voile vers Saint-Domingue, et dès que Morgan y fut arrivé, des escouades furent détachées de tous côtés pour trouver des vivres. Elles y réussirent difficilement; mais enfin elles parvinrent à s'approvisionner.

De Saint-Domingue, il dirigea sa marche vers l'île de Sainte-Catherine, qui, après une faible résistance, fut réduite et saccagée. La trahison du gouverneur en fit acheter la conquête moins cher que la première fois. Morgan résolut de s'en faire une retraite; et, après l'avoir entièrement soumise, il y laissa plus de la moitié de ses forces.

Avec le reste, il attaqua le fort de Chagre qui se défendit vigoureusement; et, sans un accident qui survint, ce poste, selon les apparences, eût résisté à tous ses efforts. Un des Flibustiers, ayant été blessé d'une flèche, l'arracha de sa plaie, entortilla de coton sa pointe encore sanglante, la mit dans son mousquet et fit feu vers le fort. Le coton s'enflamma, et le hasard voulut que la flèche allât tomber sur le magasin aux poudres, qui sauta.

Ce malheur obligea la garnison à se rendre, et fit concevoir à Morgan d'heureuses espérances.

Ce fut le 18 août 1670 qu'il se mit en marche pour Panama avec douze cents hommes. Les obstacles qu'ils eurent à surmonter sont incroyables. Sans compter ceux qui se rencontrent d'ordinaire dans de pareilles expéditions, ils eurent encore à combattre la disette et toutes sortes de misères. Ils se virent réduits à se nourrir de feuilles d'arbres.

Ces difficultés provenaient de la prévoyance du gouverneur de Panama, qui avait fait ruiner tout le pays par lequel il fallait que passassent les Flibustiers.

Mais rien n'ayant pu les arrêter, ni les détourner de leur dessein, ils parvinrent sur le sommet d'une haute montagne, d'où on découvrait la mer du Sud. Cette vue ayant ranimé leur courage, ils continuèrent leur marche avec ardeur, comptant bientôt arriver dans cette ville, dont la recherche leur avait coûté jusque-là tant de pas et de fatigues.

Ayant fait, dans un vallon, la rencontre d'un immense troupeau de bœufs, les Flibustiers en *boucanèrent* quelques uns, mais Morgan, aussi prudent que courageux, ne leur accorda que peu de temps pour leur repas, dans la crainte d'être surpris par les escouades ennemies.

Il ordonna de continuer la marche, et détacha cinquante hommes pour tâcher de faire quelques prisonniers.

Bientôt ils aperçurent le plus haut clocher de Panama. On ne saurait exprimer quels transports de joie cette vue causa à cette troupe avide de pillage.

Ils marchèrent vers la ville, et, comme la nuit approchait, ils campèrent à quelque distance de la place. Un détachement de cavalerie espagnole, et un d'infanterie, se montrèrent de différents côtés, sans oser pourtant approcher à la portée du mousquet, se contentant d'observer les Flibustiers. En même temps, le canon de la ville commença à tirer sur le camp, ce qui ne les empêcha pas d'ouvrir leurs havresacs et de faire leur repas, remettant au lendemain l'assaut de ces remparts qui paraissaient inexpugnables.

En effet, dès la pointe du jour, ils se mirent en marche et suivirent la grande route de Panama ; craignant néanmoins de rencontrer quelque piége, ils la quittèrent pour en prendre une autre plus difficile. Cette précaution dérangea les mesures de l'ennemi, et l'obligea d'abandonner les batteries et les postes dans lesquels il s'était campé pour venir à leur rencontre. Le gouverneur se présenta à la tête de deux corps de cavalerie et de quatre régiments d'infanterie.

La vue d'une troupe d'ennemis aussi nombreuse intimida d'abord les Flibustiers anglais ; mais bientôt, réfléchissant qu'il n'y avait plus à choisir que la mort ou la victoire, ils s'encouragèrent les uns les autres, et résolurent de faire les efforts les plus surnaturels pour sortir victorieux.

Ce fut la cavalerie espagnole qui entama le combat. On lui opposa deux cents hommes qui la reçurent à coups de fusils. L'action s'anima et devint générale. On perdit bien du monde de part et d'autre ; mais, quoique attaqués vivement, les Flibustiers ne purent être séparés ; et la furie avec laquelle ils combattaient commençait déjà à ébranler l'ennemi, lorsque, se sentant trop pressé, il tenta de les enfoncer en les faisant, pour ainsi dire, prendre en queue par les bœufs sauvages qu'il avait amenés avec lui. Ces

animaux, effrayés du bruit de la mousqueterie, s'enfuirent sans les approcher.

Enfin, après un combat de plus de deux heures, les Espagnols furent rompus en plusieurs endroits, et prirent la fuite.

Les prisonniers, passés au fil de l'épée, n'eurent point de quartier ; l'un d'eux mit Morgan au fait de l'état de la place; il sut, par lui, qu'on y avait fait des retranchements, qu'on y avait élevé des batteries garnies de beaucoup d'artillerie, et qu'à l'entrée de la ville, du côté du grand chemin, était un fort garni de quatre-vingts pièces de canon.

Sur ce rapport, Morgan donna l'ordre de prendre un autre chemin, et résolut de poursuivre sa victoire sans perdre un moment, afin de ne pas donner aux Espagnols le temps de se reconnaître.

Après la revue qu'il fit de ses forces, il trouva qu'il lui manquait deux cents de ses gens, et il jugea que les ennemis avaient laissé six cents morts sur le champ de bataille, sans compter les blessés, qu'il fit achever dans l'instant. Malgré cette perte, il conduisit son monde à l'assaut.

Il eut à essuyer un feu terrible ; les canons chargés à mitraille donnaient en plein sur sa troupe, et faisaient, à chaque décharge, un carnage épouvantable. Malgré le péril, il n'en marchait pas avec moins d'intrépidité, et gagnait à chaque instant du terrain. On combattit de part et d'autre avec une égale vigueur, pendant trois heures entières.

A la fin, les Flibustiers l'emportèrent, se rendirent maîtres de la place, et firent une horrible boucherie de ses habitants.

Les magasins se trouvèrent remplis de toutes sortes de marchandises et de provisions ; mais Morgan, soupçonnant que les vins pourraient être empoisonnés, défendit d'en boire. Non content de cette précaution, dans la crainte d'être surpris, il posta partout des corps-de-garde et des sentinelles.

A peine avait-il fini de prendre les mesures nécessaires pour sa sûreté qu'on vit toute la ville en flammes. Les maisons, la plupart en bois de cèdre, furent consumées ; et cette ville si florissante, qui

surpassait toutes celles des Indes par la magnificence, la richesse et le nombre de ses bâtiments, fut en un jour réduite en cendres. Sept mille maisons furent brûlées, et, malgré tout ce que l'on fit pour éteindre le feu, pas une cabane ne fut sauvée (1).

On a imputé à Morgan cette barbare exécution ; mais il a toujours nié qu'il y eût eu part, et il répandit un Mémoire dans le temps pour se justifier à ce sujet.

Cette pièce, à l'époque où l'auteur anglais écrivait, se trouvait encore entre les mains de beaucoup d'habitants de la Jamaïque.

Dès que le feu fut éteint, les Flibustiers se mirent à fouiller les ruines. Ils trouvèrent dans les décombres une grande quantité d'or et d'argent, surtout dans les puits et dans les citernes, où ils firent une razzia de plusieurs millions.

Ils restèrent dans cette ville près de trois mois, faisant tous les jours beaucoup de prisonniers, dont ils tiraient de grosses rançons. Ne bornant pas encore là leur activité, ils envoyèrent deux vaisseaux à la découverte, dans la mer du Sud ; mais cette tentative fut infructueuse.

Un vaisseau espagnol, richement chargé, passa près d'eux sans essuyer une seule bordée, et plusieurs autres prises leur échappèrent de même. En revanche, le détachement qu'on avait laissé à Chagre prit plusieurs bâtiments, dont quelques uns étaient de grande valeur.

Enfin, Morgan, voyant qu'il n'y avait plus rien à faire à Panama, se disposa au départ. Il fit des ballots de tout ce qu'il y avait de plus précieux, et se mit en route pour Chagre.

Le partage du butin fut fait et excita des mécontentements qui donnèrent à penser à Morgan que sa sûreté personnelle pourrait être compromise, s'il ne prenait des mesures pour se soustraire à l'insolence des mutins. Dans ce but, ne se fiant qu'à un petit nombre de ses compagnons, il fit secrètement équiper trois vais-

(1) Quoique le nombre de sept mille maisons nous ait paru exagéré, nous avons cru devoir conserver ce chiffre, qui est celui de la relation la plus authentique des exploits de Morgan.

(*Histoire de la Jamaïque*).

seaux, et se déroba à leur emportement, dont il redoutait les suites. Il revint à la Jamaïque avec d'énormes richesses.

Après tant de succès répétés, il essuya des revers, non par la valeur de ses ennemis, mais plutôt par la trahison de quelques uns de ses compatriotes, pensionnaires de l'Espagne.

Comme il n'entreprenait rien qu'en vertu de commissions du gouverneur de la Jamaïque, dès qu'elles étaient révoquées, il se tenait en repos et suspendait ses projets. Cependant, plusieurs Mémoires furent présentés par la cour d'Espagne à celle d'Angleterre, contre Moddifort, qu'on accusait de soutenir les Flibustiers. Ces remontrances eurent leur effet.

On voulait examiner juridiquement les courses de Morgan; son argent, pour cette fois, le tira d'affaire. Mais, dégoûté par cette aventure, il employa ce qui lui restait de biens à acquérir une plantation, s'y fixa et la fit valoir. Ses manières, dès lors, n'eurent plus rien de la rudesse du pirate, et il remplit les devoirs qu'impose la société, avec toute la bienséance possible. Sa bonne conduite lui acquit l'estime et l'amitié des principaux habitants de la Jamaïque, qui le firent entrer dans le conseil. Le roi le créa chevalier, et, dans la suite, il fut fait lieutenant du gouverneur de la Jamaïque, poste qu'il remplit à la satisfaction de tout le monde; il gouverna même cette colonie par intérim.

Quelques années après, attaqué de nouveau pour ses courses et ses expéditions maritimes, Morgan eut beau représenter qu'il n'avait agi que sur des commissions du gouverneur et du conseil, et qu'il en avait reçu des remercîments publics pour ses heureux succès, il n'en fut pas moins transporté en Angleterre, d'après un ordre du secrétaire d'Etat. On ne lui imputa aucun crime, et, cependant, il fut mis en prison, sans pouvoir parvenir à être entendu pour se justifier.

Ce traitement et le chagrin dérangèrent sa santé, dont la vigueur s'était soutenue jusque-là, malgré les veilles, la disette, et les autres fatigues inséparables de son métier de corsaire.

Abattu par cette persécution et par les procédés tyranniques du parti formé contre lui dans le conseil d'Etat, il fut atteint d'une

maladie de langueur dont il mourut. Morgan, le plus célèbre de tous les Flibustiers anglais, fut la terreur des Espagnols. Ses excursions, sur le continent, l'empêchèrent d'attaquer les Hollandais, dont les possessions, moins importantes, n'offraient pas les mêmes ressources pour le pillage. A Moddifort avait succédé, à la Jamaïque, Thomas Lynch, duquel il reçut également des commissions pour aller en course.

Thomas Moddifort gouverna la Jamaïque jusqu'en 1669. Ce fut sous ce gouverneur que cette île fut, pour la première fois, divisée en paroisses et en districts, en vertu des lettres-patentes du conseil du roi, qui établirent une assemblée ou chambre des représentants des cours de justice, et des règles pour l'administration et le maintien d'une bonne police.

CHAPITRE IV.

ACQUISITION, PAR LA COMPAGNIE, DES ILES APPARTENANT AUX CHEVALIERS DE MALTE. — ARRANGEMENTS DÉFINITIFS CONCLUS ENTRE LES DIRECTEURS DE LA COMPAGNIE ET LES SEIGNEURS DES AUTRES ILES. — PRÉLUDES DE GUERRE ENTRE LES ANGLAIS ET LES FRANÇAIS DES ANTILLES. — ÉTAT DE LA RELIGION AUX ILES FRANÇAISES.

Pendant que se passaient, aux Antilles, les scènes qui nous ont amené à tracer l'histoire de la vie d'un de ces hommes célèbres connus sous la dénomination de Flibustiers, la compagnie des Indes-Occidentales usait de son crédit auprès du roi Louis XIV, pour obtenir du grand-maître de Malte la cession de toutes les îles que cet ordre avait acquises (1).

Quoiqu'en vertu de l'édit du roi, donné à Paris au mois de mai 1664, la compagnie eût pris possession des îles de la Guadeloupe, de la Martinique, de Marie-Galante et de la Grenade, elle n'avait pas encore traité avec les seigneurs et propriétaires de ces lieux, de leurs droits et domaines. Elle comprenait que, pour accaparer tout le commerce de ces colonies, il lui fallait acquérir les pays appartenant aux chevaliers de Malte.

Louis XIV ayant exprimé au grand-maître de cet ordre le désir qu'il avait de les faire racheter, le chevalier de Lomellini fut chargé de traiter avec les directeurs de la compagnie, de la vente des propriétés, seigneuries et droits quelconques, appartenant à son ordre, dans les îles de Saint-Christophe, de Sainte-Croix, de Saint-Barthélemy et *autres en dépendant.*

Les directeurs de la compagnie, Béchameil, Bibault, Hoüel, Berthelot et Dalibert, négocièrent pendant près de trois mois cet

(1) Le contrat de vente fait aux chevaliers de Malte, avait été signé le 20 mai 1651, par-devant Mes Vautier et Parquet, notaires au Châtelet.

achat. Le contrat de vente fut passé, le 10 août 1665, avec cession pleine et entière des îles, plus des habitations, terrains, bâtiments, équipages, canons, nègres, bestiaux de toutes sortes, moulins à sucre, munitions, armes, meubles, sucreries avec leurs ustensiles, et généralement tout ce qui appartenait et pouvait appartenir à l'ordre de Malte dans lesdites îles, pour la somme de cinq cent mille livres tournois, d'après conventions consenties par les directeurs sus-nommés, et de Lomellini, ambassadeur extraordinaire du grand-maître de Malte.

Vers cette même époque, furent également terminés tous les différends qui auraient pu être élevés, par les réclamations que les anciens propriétaires des îles auraient été en droit de faire. L'acquisition de la Martinique fut définitivement faite pour une somme de cent vingt mille livres. Le comte de Cérillac, par contrat passé, le 27 août 1665, par-devant maîtres Ralu et Baudry, notaires au Châtelet, céda tous ses droits sur la Grenade pour une somme de cent mille livres tournois; d'après l'estimation faite sur les lieux, par de Tracy, et malgré les oppositions de Houel, la Guadeloupe fut acquise pour la somme de cent vingt-cinq mille livres, dont les dividendes furent payés aux divers associés.

Colbert avait compris que des seigneurs, indépendants pour ainsi dire de toute autorité, ne rempliraient pas le but que la France s'était proposé en formant des colonies, et il prêta la main à la formation de cette compagnie nouvelle. Nous avons déjà vu les troubles qu'eut à réprimer de Clodoré. Joindre au corps de l'Etat autant de branches de sa souveraineté était une politique digne de ce grand ministre, mais il n'aurait pas fallu remettre ces importantes possessions sous le joug d'une compagnie exclusive, que l'expérience, d'accord avec les principes, proscrivait également.

Ces divers contrats, passés en règle, furent expédiés en double à de Chambré, qui les reçut à la Guadeloupe dans le courant de novembre 1665. Le chevalier de Sales, dont la noble conduite avait eu du retentissement en France, était maintenu comme

gouverneur-général de l'île de Saint-Christophe et de ses dépendances.

De Chambré, muni de ces nouveaux titres, se rendit à Saint-Christophe, où il fut accueilli comme le comportait son rang et sa qualité, par le chevalier de Sales, qui, le 3 décembre 1665, le mit en possession de cette colonie pour le compte de la compagnie.

Du Guéry, fondé de procuration spéciale de de Chambré, pour la prise de possession des îles dépendantes de Saint-Christophe, alla à Sainte-Croix; et, le 8 décembre de la même année, il reçut de Dubois, qui la commandait, les clés de la citadelle, qu'il lui rendit comme gouverneur pour la compagnie, sous les ordres de de Sales.

De Sainte-Croix, du Guéry s'étant rendu à Saint-Barthélemy, de Beauplan, qui y commandait, le mit en possession de cette île, le 1er janvier 1666.

Le 4 janvier, du Clivet, qui, en l'absence de le Fèvre, gouvernait la partie française de Saint-Martin, remplit les mêmes formalités et fut également maintenu dans sa charge.

Les deux îles de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin, au moment de leur prise de possession par la compagnie, comptaient à peine cinq cents habitants. Leurs produits consistaient en fort peu de sucre et de petun, qu'elles portaient à Saint-Christophe, dont le commerce interlope ne pouvait suffire à leurs besoins.

Devenue par son acquisition seul possesseur de toutes ces îles, la compagnie crut qu'il lui serait permis de changer impunément les contrats sur lesquels reposaient les droits et immunités des colons. Ceux de Saint-Christophe surtout, protégés par le gouvernement des chevaliers de Malte, avaient obtenu de ces derniers des priviléges qui leur rendaient chers ces anciens seigneurs.

Il fut question de les abolir; mais le chevalier de Sales, par ses remontrances à de Chambré, obtint quelques concessions, qui maintinrent dans l'ordre les esprits disposés à la rébellion.

Un traité passé avec les Anglais, que nous savons établis dans une partie de l'île, accordait aux deux peuples qui s'étaient partagé Saint-Christophe, la liberté de commerce; mais avec cette restriction fort équitable, que les marchandises, en passant la frontière, n'acquéraient pas une valeur plus forte. Cette mesure, à laquelle les colons de cette île avaient dû en partie leur prospérité, fut le sujet d'une contestation entre eux et les chefs qui les gouvernaient.

Ses résultats eussent été à craindre, si, d'un côté, de Chambré, agent-général de la compagnie aux îles, n'eût mis une grande modération dans ses exigences, et si, d'un autre côté, la prudence de de Sales n'eût calmé le mauvais vouloir des habitants.

Après délibérations prises par de Chambré sur les avis que lui fit passer de Sales, il fut décidé que les habitants, dont les droits aux priviléges accordés par les seigneurs de Malte seraient appuyés de titres authentiques, seraient maintenus dans lesdits priviléges. Quant au traité passé avec les Anglais, on convint qu'il serait renouvelé, à la condition expresse qu'ils se fourniraient des marchandises françaises dans les magasins de la compagnie, qui se chargeait, seule, des besoins de la colonie.

Fidèles à leur système exclusif, nous voyons clairement dessiné, dans tous les actes émanant des agents de la compagnie, le but que se proposaient ces négociants accapareurs. Dans le siècle où nous vivons, siècle d'industrialisme, le pouvoir de l'argent n'entraîne-t-il pas les mêmes conséquences que sanctionnaient les monarques, en accordant à une société, à l'exclusion de tous leurs autres sujets, des droits qui, longtemps, ont fait la ruine du commerce national et des colonies de la France ?

Mieux compris, cependant, ce système exclusif si nuisible au commerce, aurait pu prospérer entre les mains des sociétaires, si les immenses frais qu'avait entraîné la colonisation de Cayenne, n'eussent été jetés en pure perte, par suite de la mauvaise administration des représentants de la compagnie.

A la Martinique et à la Guadeloupe, nous avons vu de quelle manière imprudente les commis de la compagnie avaient, sans

distinction, ouvert un crédit à tous ceux qui se présentaient pour acheter des marchandises.

Les denrées qu'ils recevaient en paiement, de ceux que la bonne foi entraînait à solder leurs comptes, ayant été appliquées aux appointements des commis et au ravitaillement des vaisseaux, la société se trouva, à la fin de l'année, n'avoir que des dettes, son actif ayant passé à solder les engagements qu'elle avait contractés envers les anciens propriétaires de ses nouveaux domaines.

Cet embarras dans ses finances, joint au pillage que les Anglais avaient exercé sur six de ses vaisseaux, furent des motifs suffisants pour décider les directeurs de la compagnie à prendre des mesures qui les mettraient à l'abri des vols de leurs commis.

Il fut décidé que les marchandises de la compagnie ne seraient plus vendues aux îles qu'en gros et dans ses magasins généraux; et, pour donner lieu aux habitants de s'occuper et de gagner quelque chose sur elles, il leur fut laissé la liberté d'en faire le détail dans des magasins particuliers, moyennant dix pour cent au-dessus de la taxe réglée par de Tracy.

« Et parce qu'ils perdaient beaucoup, dit Dutertre, au commerce des marchandises comestibles, sur lesquelles on leur faisait des friponneries étranges, ils laissèrent aux habitants la liberté entière du commerce de toutes les provisions de bouche, et de faire passer ce qu'ils auraient besoin d'ailleurs, pour l'entretien de leur famille, en payant le fret seulement. »

Le passage des engagés, que les colons faisaient venir de France aux îles, de cinquante livres qu'il coûtait, fut réduit à quarante.

Ces avantages, néanmoins, ne purent empêcher les colons de se plaindre. De Clodoré, fatigué de voir que ses remontrances à la compagnie n'avaient pu la décider à prendre quelques mesures, que son expérience l'avait engagé à lui indiquer comme salutaires à l'administration de ses affaires, et prévenu, en outre, que des bruits de guerre circulaient, s'entendit avec de Chambré, pour régler quelques questions locales. Jugeant, ensuite, que la présence d'un officier serait utile en France, par les ex-

plications qu'il donnerait sur l'état des îles, il chargea Rools de Loubières de cette mission.

Vers la fin de septembre 1665, de Chambré confia le gouvernement de Saint-Martin, sous l'autorité de la compagnie des Indes-Occidentales, à Des Roses, officier pourvu d'un poste à Marie-Galante.

En Europe, tout semblait devoir concourir à amener de grands événements. Le 20 janvier 1666 était morte la reine Anne d'Autriche, mère de Louis XIV.

Deux batailles sanglantes furent livrées entre les Anglais et les Hollandais; l'une, qui commença le 11 juin et dura quatre jours, dans laquelle les Hollandais eurent l'avantage; l'autre, qui commença le 4 août et dura moins de temps, mais dans laquelle les Hollandais furent battus.

Louis XIV avait enfin déclaré la guerre aux Anglais.

Ce fut également vers l'année 1666, que l'usage du thé s'introduisit en Angleterre. Les lords Arlington et Ossori en apportèrent de Hollande. Leurs épouses prirent goût à cette boisson; et leur exemple fut suivi à la cour et à la ville. Cette mode, qui bientôt devint une fureur, devait donner au commerce de l'Angleterre une extension nouvelle. Dans cette circonstance, du moins, un caprice de femmes devint une branche de prospérité pour cette nation, dont les destinées maritimes étaient loin d'être, à cette époque, ce qu'elles sont aujourd'hui.

L'usage, depuis longtemps établi à Saint-Christophe, voulait qu'à chaque changement d'État ou de gouverneur, les anciens traités ou concordats, faits entre les Anglais et les Français qui habitaient cette île, fussent renouvelés.

Les besoins que ressentaient les colons étaient pesés, et, alors, du consentement des deux peuples, on changeait les articles sur lesquels reposait leur union.

De Wats avait remplacé Waernard dans le gouvernement de la partie anglaise de Saint-Christophe.

De Sales et de Chambré eurent diverses conférences avec lui, relativement à cette coutume, et ces officiers crurent même

devoir, dans cette occurrence, en écrire à mylord Willougby, lieutenant-général pour le roi d'Angleterre, lequel, comme nous le savons, séjournait à la Barbade.

Les Anglais parurent disposés à satisfaire la demande si juste de de Sales et de de Chambré, mais, mieux instruits, par leur cour, des bruits de guerre qui déjà circulaient aux Antilles, ils y mirent une lenteur qui finit par indisposer les Anglais de Saint-Christophe, que l'on forçait à une surveillance fatigante. Les Français, se méfiant, et cela avec justes raisons, des intentions de leurs alliés, se tenaient sur la défensive, et, pour faire cesser cet état de choses, le 20 janvier 1666, le jour même que mourait en France la mère du grand roi, il fut décidé, conclu et arrêté entre de Wats et de Sales :

« Que tous les concordats, ci-devant faits entre lesdites deux » nations, seront, de part et d'autre, gardés et observés ponctuellement et de bonne foi, sans y rien changer, innover, altérer » ni expliquer ; mais selon leur force et étendue, ainsi qu'il a » été fait jusqu'à présent : et par spécial, l'article du concordat, » fait le 28 avril 1627, portant que, s'il arrivait aucune guerre » entre les couronnes de France et d'Angleterre, messieurs les » gouverneurs en donneront avis l'un à l'autre ; et quoiqu'il y » eût guerre entre les rois de France et d'Angleterre, néanmoins » une nation ne fera pas la guerre à l'autre sur cette île, s'ils » n'ont ordre exprès de Leurs Majestés : auquel cas seront obligés de s'en donner avis l'un à l'autre, le temps de trois fois » vingt-quatre heures, avant que de faire aucun acte d'hostilité, » tant aux rades que sur la terre. »

Ce concordat, à peine signé et renouvelé par les gouverneurs anglais et français de Saint-Christophe, de Chambré, ennuyé des lenteurs que mettait de Wats, gouverneur des Anglais, à sa ratification, sous prétexte qu'il l'attendait d'un jour à l'autre de mylord Willougby, députa vers celui-ci du Blanc, capitaine et major de la Guadeloupe. Il devait demander d'abord justice et réparation des torts faits à la compagnie par les Anglais, et demander après la continuation du dernier concordat.

Muni de lettres de créance qui le confirmaient dans sa mission, du Blanc arriva à la Barbade, le 23 février 1666.

Introduit en présence de Willougby, qui, pour le recevoir, avait rassemblé son conseil, du Blanc aborda franchement la question, et stipula la remise des objets pillés par les corsaires anglais.

Le lieutenant-général pour le roi d'Angleterre qui déjà avait comploté avec de Wats la perte des Français de Saint-Christophe, se trouva interloqué, et crut gagner du temps, en demandant par écrit les clauses du traité d'union, et les conditions de paix que lui faisait le député français.

Du Blanc s'acquitta de sa mission en homme de cœur, et, à l'issue d'un festin splendide dans lequel les Anglais avaient échangé avec les Français des toasts en l'honneur des rois des deux nations, il présenta à mylord Willougby les articles suivants, à la ratification desquels il mettait la conservation de la paix entre les deux nations.

» 1° La signature de mylord lieutenant-général pour le roi » d'Angleterre des Antilles anglaises, au bas du concordat fait » à Saint-Christophe, le 20 janvier dernier, entre les deux gou» verneurs français et anglais.

» 2° Quoiqu'il ne soit fait mention dans tous les concordats » faits entre les deux nations, et même dans le dernier, fait audit » mois de janvier, que de trois fois vingt-quatre heures, pour » s'avertir de la rupture de la paix, en cas qu'il n'arrivât ordre » des rois de faire la guerre ; il sera accordé un mois pour la» dite île de Saint-Christophe, et même pour les autres îles.

« 3° Et comme il n'y a rien qui puisse mieux maintenir la » bonne correspondance et l'union, que le châtiment des coupa» bles et forbans, corsaires et autres voleurs, que l'on n'en souf» frira point dans les îles, ports et terres les uns des autres : qu'on » les fera punir comme voleurs, sans rémission, si on peut les » prendre : ce qui sera affiché dans toutes les îles et terres des » deux rois ; et que, si aucuns forbans, corsaires, et autres de » l'une ou de l'autre nation, au préjudice du traité, font quelque

» action qui déroge, on pourra les prendre, s'en saisir à main » armée, et qu'on les enverra ensuite, avec l'information, à ce» lui qui aura donné la commission, ou au prochain gouverneur, » qui les punira suivant la rigueur des ordonnances.

» 4° Que le traité entre les nations concernant les Caraïbes, » subsistera à l'égard de la Dominique, pour ne s'en point em» parer que du consentement des deux autres, ou pour mieux » dire, qu'aucune ne puisse s'y mettre et s'y fortifier. Et comme » l'usurpation qui s'en ferait par une nation, donnerait lieu à » l'autre d'y aller aussi, ce qui pourrait apporter de l'altération » dans l'union des deux peuples, le meilleur est de la laisser en » l'état qu'elle est, sans innovation de part et d'autre.

» 5° Mylord Willougby, obligera le gouverneur de la Jamaï» que, de remplir les conditions de ce traité, et de le faire ob» server dans toute l'étendue de son gouvernement. »

Cette espèce de défi ainsi porté par du Blanc à mylord Willougby, celui-ci lui demanda connaissance des divers titres dont il était porteur. Voulant toujours gagner du temps, il prétexta qu'il fallait qu'il fît traduire en anglais les pièces qu'on lui remettait, et le renvoya, pour une réponse décisive, à quelques jours. Ce premier délai écoulé, il en désigna un second, et, enfin, l'éconduisit, le congédia, en lui remettant une lettre pour de Clodoré, dans laquelle il témoignait tout le désir qu'il avait de voir la bonne harmonie exister entre les deux nations.

Puis, dans l'espoir sans doute qu'il se débarrasserait des importunités de du Blanc, et qu'il déguiserait à ses yeux sa fourberie, sous un prétexte spécieux, il l'assura de son bon vouloir, et lui dit qu'il le ferait suivre de députés qui seraient par lui chargés de donner à ses supérieurs pleine et entière satisfaction.

Les députés ne furent point expédiés, et, peu de temps après, les hostilités éclatèrent, et donnèrent lieu aux scènes que nous allons reproduire.

Suivant ici la marche que nous a tracée Dutertre, le seul historien consciencieux qui ait écrit sur les Antilles, nous croyons, avant que de reproduire les narrations qu'il nous a laissées des

combats que se livrèrent à Saint-Christophe les Anglais et les Français, devoir donner un court aperçu des remarques faites par du Blanc, lors de son séjour à la Barbade.

Passant ensuite à l'état de la religion dans ces îles, nous nous plairons à retracer les éloges que rend cet auteur au zèle qu'y déployèrent les missionnaires auxquels furent dévolus les soins spirituels dans ces pays lointains.

La Barbade, dont on a assez longuement parlé dans le chapitre XVII[e] de la première partie de cette Histoire, avait déjà, à l'époque où y fut envoyé en mission du Blanc, pris un développement considérable.

La ville principale, appelée le Pont, contenait environ quinze cents maisons, et un nombre immense de boutiques, dont le luxe ne le cédait en rien à celui qu'étalaient les marchands de Londres.

Ses principaux forts consistaient en trois plate-formes, dont les deux principales reposaient sur deux pointes que commandait la rade.

Garnies de soixante-et-une pièces de canon, ces trois plate-formes ou redoutes, dominaient le passage des navires, et rendaient l'abord de la rade dangereux ou presque impossible à l'ennemi.

L'île comptait un très-grand nombre de moulins à vent destinés à la macération de la canne, et déjà, nous apprend Dutertre, à cette époque reculée, le sucre qui s'y fabriquait suffisait au chargement de deux cents navires.

Sans rechercher ici les causes matérielles de cette prospérité, dans une île infiniment moins productive que nos colonies, réputées les meilleures des petites Antilles, n'est-il pas, nous le demandons, naturel de taxer d'égoïstes les vues rétrécies des hommes que la France appelait à gouverner ces terres fertiles ? L'Angleterre, sans cesse occupée des encouragements à donner à ses colons, ne les écrasait pas de droits onéreux, et se prêtait aux améliorations, en les aidant à les introduire et à les appliquer à leurs exploitations.

La Barbade, alors, pouvait mettre sur pied vingt mille fantassins et trois mille cavaliers.

Louis XIII, en permettant l'établissement des colonies françaises de l'Amérique, avait stipulé, dans la cession des droits pour ainsi dire souverains qu'il fit à la première compagnie, que, d'abord, il ne passerait aux îles que des Français, et, de plus, que ces Français professeraient la religion catholique, apostolique et romaine.

Dans le quatrième article du contrat, passé entre le cardinal de Richelieu et les directeurs de la compagnie, en l'année 1635, cette condition avait été expresse et bien dûment et loyalement acceptée, par les seigneurs sociétaires et signataires du contrat.

Nous avons néanmoins vu, dans le cours de cette Histoire, que cette clause fut violée, et que défenses furent faites aux sectateurs de la religion réformée, de s'assembler pour mettre en pratique les cérémonies de leur culte.

Cette violation n'entraîna pas cependant de grands abus, et, grâce au zèle des missionnaires, la piété des colons n'en fut point altérée.

« Et bien, dit Dutertre, que la vie licencieuse de quelques » uns des premiers habitants ait décrié les îles, et les ait fait » passer pour un pays de libertinage et d'impiété, je puis pour» tant assurer, avec vérité, que Dieu y a donné une si grande » bénédiction au zèle et au travail des missionnaires, qu'il s'y » rencontre présentement autant de vertu et de piété, à propor» tion, que dans la France. »

Les premiers pasteurs des Antilles, furent des carmes, des capucins, des jésuites et des dominicains.

La première mission des dominicains fut établie à la Guadeloupe, en 1635. Hoüel, ayant eu des discussions avec ces religieux, y appela des carmes, en 1638, 1639 et 1645.

Les capucins établis à Saint-Christophe en furent chassés, comme nous l'avons vu, par de Poincy, qui reçut, à leur place, des jésuites. En 1657, les carmes partageaient avec eux les tra-

vaux apostoliques de cette île. En 1665, le commandeur de Sales adjoignit à ces missionnaires des frères dominicains.

De 1640 à 1654, les jésuites desservaient seuls les cures de la Martinique; à cette époque, le révérend père de Boulogne y établit un couvent de dominicains, à la prière de Duparquet.

A Sainte-Croix, le commandeur de Sales fit passer, en 1659, des pères dominicains, qui, également, furent les premiers pasteurs de la Grenade.

Les îles de Saint-Barthélemy, de Saint-Martin, de Marie-Galante et de Sainte-Lucie, moins heureuses que les autres, n'étaient que visitées de temps en temps par des religieux, provenant des quatre ordres qui s'étaient partagé l'enseignement religieux dans les Antilles.

Le soin de pourvoir aux ornements d'église, et à tout ce qu'exigeait le service divin, était confié à des marguilliers.

Soumis à une règle sévère, sans cesse surveillés par les supérieurs chargés de maintenir l'ordre dans les couvents, ces pieux missionnaires que l'esprit du siècle a accablés, en les rayant de la liste des corps religieux et civils, ont constamment fait preuve, dans l'Amérique, du talent que leur valaient leurs longues études.

Médecins, le malade trouvait chez eux le soulagement à ses maux, et la consolation que le chrétien puise, en s'épanchant dans le sein de l'homme de Dieu.

Si parfois, sous l'habit monastique, les passions couvaient et se faisaient jour, c'était dans l'ombre qu'étaient étouffées ces scènes scandaleuses, dont le retentissement et le narré, grossis par la renommée, nuisent dans l'esprit du peuple à cette religion restée inattaquable, malgré les erreurs de ses ministres.

Possédant de riches habitations dans les colonies, les dominicains et les jésuites secouraient les pauvres, et, pour un prêtre séculier qui, de nos jours, fait l'aumône, combien en compterait-on qui spéculent sur les bénéfices de leurs cures?

Le tort que l'on reprochera à ces religieux et le seul réel à nos yeux, c'est celui qu'ils se donnaient en persécutant les juifs et les protestants. Ces différences de religion ont disparu de nos jours

dans les Antilles ; les juifs y sont devenus chrétiens, et, à la Martinique et à la Guadeloupe, à peine en rencontre-t-on quelques uns qui viennent d'Europe. Malgré le fanatisme dépendant de la qualité que revêt le moine ou le prêtre, et naturel chez tout homme qui se posera en séïde religionnaire, la réputation de nos premiers missionnaires coloniaux est restée intacte, leurs leçons de morale chrétienne sont encore gravées dans les cœurs de nos esclaves, transmises par les pères aux enfants, et leur mémoire est demeurée chère à tous les colons.

Dutertre, en réfutant les calomnies que répandaient déjà à cette époque, si loin de nous, Biet et Chaulmer, nous prouve que les hommes de mauvaise foi cherchaient, dans ce siècle comme dans le nôtre, à saper les bases religieuses, en attaquant les ministres de la religion. *Le scandale sera dans mon Eglise,* a dit le Fils de Dieu ; mieux que partout ailleurs, cette vérité se reproduit dans nos colonies, depuis l'expulsion des ordres religieux et monastiques.

CHAPITRE V.

PRÉPARATIFS DE GUERRE DANS LES ANTILLES FRANÇAISES ET ANGLAISES. — COMBATS DE CAYONNE, DES CINQ-COMBLES ET DE LA CABES-TERRE, A SAINT-CHRISTOPHE, ENTRE LES ANGLAIS ET LES FRANÇAIS. — MORT DU BRAVE COMMANDEUR DE SALES.

Du Blanc, de retour à la Martinique, rendit compte à de Clodoré et à de Chambré de la mission dont ils l'avaient chargé. Ces officiers devinèrent le but que se proposait d'atteindre mylord Willougby, et, sachant quelle confiance il fallait avoir dans les promesses des Anglais, ils se mirent sur leurs gardes.

De Clodoré, en homme généreux, écrivit immédiatement au chevalier de Sales, à Saint-Christophe, et lui manda qu'il tenait à sa disposition des secours d'hommes et de vivres. Il l'engageait à ne point marchander les Anglais, et à les prévenir, en cas de rupture du contrat provoqué par eux.

De Chambré se rendit à la Guadeloupe et prévint du Lion, son gouverneur, de l'état dans lequel étaient les choses. Tous les gouverneurs des différentes îles, animés du même zèle, s'encouragèrent à une défense des plus vigoureuses, quand aurait lieu l'attaque de leurs ennemis.

Saint-Christophe, par sa position, était de toutes nos colonies la plus exposée.

Les Français, comme nous l'avons déjà expliqué, placés aux deux extrémités de l'île, se voyaient environnés d'ennemis, et leurs frontières étant ouvertes de toutes parts, les côtes de l'île se trouvaient abordables sur tous les points. Ils se résolurent à conserver les fortifications qui déjà existaient, se fiant en la prudence de leur chef, dont ils connaissaient la valeur.

De Clodoré, gouverneur de la Martinique, fit promptement achever les batteries commencées au mouillage de cette île, dont

les canons, battant en escarpe avec le fort, empêchaient les ennemis d'aborder à la rade.

Le reste de l'île fut tellement bien fortifié, par les soins qu'y apporta cet officier, que pas une des anses dans lesquelles l'ennemi aurait pu tenter une descente, ne se trouva sans moyens d'opposer une défense, si l'Anglais s'y fût présenté avec le dessein d'entrer dans l'île.

Du Lion, gouverneur de la Guadeloupe, pourvut aussi à la sûreté de son île, et distribua sur des batteries sagement disposées, les canons que Houël avait placés sur le mont qui, encore de nos jours, conserve son nom, et que sa position rendait inutile à la défense du port et de la rade.

« De Chambré, agent-général de la compagnie, dit Dutertre,
» n'omettant rien de tout ce qui était en son pouvoir, pour as-
» sister toutes les îles dans cette occasion, leur envoyait du ca-
» non, des armes et des munitions ; mais elles y étaient si rares,
» qu'il n'y avait pas, dans toutes les îles, de quoi soutenir un
» combat de deux heures ; et l'île de Marie-Galante n'eût pas eu
» de quoi tirer deux coups de fusil sur les ennemis, si un Hol-
» landais n'en avait apporté huit cents livres à la Guadeloupe,
» dont il en envoya deux cents livres à de Téméricourt, qui,
» sans secours, n'était pas en état de défendre son gouverne-
» ment. »

Que dire d'une pareille négligence ? Éloignés des secours de la métropole, ayant affaire à des ennemis bien pourvus par l'Angleterre, qui cherchait à établir déjà son système d'envahissement, ne doit-on pas admirer la résolution que mettaient les colons dans leur défense ? Mais avant que de les montrer à l'œuvre, continuons à voir ce que firent les gouverneurs des autres îles, pour se préparer à bien recevoir les Anglais.

Vincent, gouverneur de la Grenade, passa en revue ses hommes. N'en ayant trouvé qu'une soixantaine en état de porter les armes, il fit retirer dans les montagnes les femmes et les enfants, dont la présence aurait pu le gêner.

D'Ogeron, que nous savons gouverneur de la Tortue et de la

côte de Saint-Domingue, ayant à redouter le voisinage des Anglais de la Jamaïque, donna l'ordre à tous les commerçants de cette île de transporter leurs marchandises les plus précieuses à Saint-Domingue. Rassemblant alors autour de lui tout ce qu'il avait d'hommes en état de porter les armes, il leur déclara, qu'en cas d'attaque, ne pouvant par le nombre s'opposer au choc d'un ennemi supérieur, il se retirerait dans les bois, décidé à faire une guerre d'embuscade, jusqu'à ce qu'il fût parvenu à chasser les Anglais de la Tortue.

De Clodoré, non content des mesures qu'il avait prises pour la défense de la Martinique, après avoir armé quelques nègres, les forma en compagnies, établissant général de cette troupe noire le nègre Fabulé, dont nous avons déjà tracé l'histoire.

« Quelques uns m'ont écrit des îles, dit Dutertre, que cette » horrible troupe ne faisait guère moins peur qu'une bande de » démons. »

On peut affirmer, pour les avoir vus, que rien n'est plus hideux que ces soldats nègres, que l'Angleterre, de nos jours, a enrégimentés pour la défense de ses colonies, faisant de la philantropie pour les esclaves, quand, sur le motif le plus léger, elle fait mourir, sous le bâton, ces Africains automates.

Les Anglais, dissimulant toujours leurs projets, tenaient entre eux des conférences verbales ou écrites, dont le but était de parvenir à surprendre les Français de Saint-Christophe.

Willougby, le chef suprême des Antilles anglaises, qui était mieux renseigné sur l'infaillibilité de la guerre, cherchait par ses lettres civiles et ambiguës, à endormir le commandeur de Sales, et, cependant, il opérait sous main, à la Barbade, la réunion de huit cents hommes de troupes prêts à se joindre aux Anglais de Saint-Christophe.

De leur côté, les Français, ayant sur la mauvaise foi de leurs ennemis, des soupçons qui bientôt se tournèrent en certitude, ne ménageaient rien, comme nous l'avons vu, pour mettre leurs îles à l'abri d'un coup de main.

Les choses en étaient donc arrivées au point que, chaque jour,

les Français s'attendaient à être attaqués par leurs ennemis, lorsque de Clodoré reçut une lettre de Colbert, datée du 6 février 1666.

Ce ministre lui mandait que le roi, après avoir fait tout son possible pour se maintenir en paix avec les Anglais, s'était vu forcé de leur déclarer la guerre (1).

Il l'engageait à conserver, autant qu'il le pourrait, la neutralité aux Antilles, lui recommandant, néanmoins, la plus active surveillance, et la défense la plus énergique, en cas d'attaque.

Cette lettre, suivie de celle du roi, datée du 2 février 1666, ne put partir de France que dans le courant de mars. Ce retard plaçait le gouverneur des îles françaises dans une position d'autant plus fâcheuse, que les gouverneurs anglais, prévenus dès le 15 avril, de la déclaration de guerre, avaient eu le temps de faire tous leurs préparatifs.

Le major de Wats, gouverneur anglais de Saint-Christophe, n'eut pas plus tôt eu en sa possession l'extrait royal de la déclaration de guerre du monarque anglais, que même sans prendre la peine de la traduire en français, il l'envoya au commandeur de Sales.

Le porteur de cette missive était un certain colonel Lauvréné, qui, ajoutant l'insulte à la perfidie, en la présentant au commandeur de Sales, eut l'impudence de lui faire entendre, par son interprète, qu'il venait, de la part de son chef, lui faire offre de ses services, et le prier de maintenir les concordats de neutralité qu'ils avaient signés ensemble.

Enchanté de ces avances pacifiques, le brave de Sales reçut ces protestations d'amitié avec une bien grande joie, et promit que, de la part des Français, les concordats seraient inviolablement gardés.

« Mais comme il ne se fiait que de bonne sorte aux Anglais, » dit Dutertre, il se tint soigneusement sur ses gardes, tout de

(1) La déclaration de guerre était du 20 janvier 1666.

» même, que si cette prière d'entretenir les concordats eût été » une continuation de leurs fourbes. »

Tous les historiens romains nous ont appris quel crédit il fallait faire de la bonne foi punique; depuis que nous lisons l'histoire moderne, nous sommes à même d'apprendre et de juger tous les jours ce que vaut la bonne foi anglaise.

Ce qui, du reste, avait dans cette circonstance fortement aidé le commandeur de Sales à se méfier des bonnes intentions que manifestait de Wats, c'est qu'un Français, échappé de l'île de Nièves, était venu l'avertir des mauvais traitements qu'ils y éprouvaient. Il l'avait, en outre, averti que de grands préparatifs militaires y étaient faits, et que les Anglais n'attendaient plus que l'arrivée du neveu de Willougby, avec sept ou huit cents hommes de secours, pour détruire la nation française, à Saint-Christophe.

Située par le 17° degré 5 minutes 12 secondes de latitude nord, et par le 64° degré 53 minutes 36 secondes de longitude à une lieue nord-ouest de Saint-Christophe, cette île, que Colomb découvrit et nomma Nièves ou Nuées, s'élève au milieu de la mer comme une montagne, dont la base n'a pas plus de huit lieues de tour.

Colonisée par les Anglais, dès leur arrivée à Saint-Christophe, elle a, dans presque toutes les tentatives faites contre cette métropole, servi de lieu de refuge aux forces que rassemblaient les Anglais.

Enfin, averti que le colonel Morgan, gouverneur de Saint-Eustache, était venu débarquer à la Grande-Rade des Anglais, avec deux cent soixante Boucaniers, et que plusieurs chaloupes venant de Nièves, avaient également débarqué des soldats, qui avaient refusé de se faire reconnaître des forts français, qui les y avaient invités par des décharges à poudre, le commandeur de Sales fit incontinent répandre l'alarme dans toutes les parties françaises de l'île. Il rassembla quatre compagnies de ses plus braves colons, les fit marcher, vers la pointe du jour, sur la frontière anglaise, et les posta tout le long de la rivière, dite de la

Pentecôte, les tenant en état de défense, afin de s'apprêter à l'attaque, si le cas l'exigeait.

« Là, ce brave chevalier, dit Dutertre, ne doutant plus que » les Anglais n'eussent conjuré sa perte et celle de tous ses ha- » bitants, se résolut de les prévenir. Il communiqua son dessein » au chevalier de Saint-Laurent, son meilleur ami, et tous deux » conclurent que pour le faire avec une surabondance de droit » et de justice, il fallait députer un gentilhomme au gouverneur » anglais, pour apprendre de lui-même le dessein qu'il avait, » en faisant venir des troupes de toutes parts, au préjudice des » concordats, et de la parole que lui avait donnée le colonel Lau- » vréné. »

Duhamel, aide-major de cette île, accompagné de Michel, officier, et d'un trompette, fut donc député vers le gouverneur anglais, avec ordre de le remercier de la politesse qu'il lui avait faite, en lui donnant connaissance de la déclaration de guerre entre les deux couronnes; mais de lui dire que, d'après les assurances pacifiques à lui données par son envoyé, il était étonné des rassemblements de troupes qu'il voyait.

De Wats, se sentant l'épée dans les reins, répondit brusquement à Duhamel : qu'il avait satisfait à la clause du contrat, qu'il y avait plus de trois fois vingt-quatre heures que de Sales était prévenu, et qu'il fallait obéir à son prince et le servir.

Duhamel répliqua alors que le colonel Lauvréné, qui assistait à cette entrevue, n'avait été porteur que de paroles de paix; et que, de plus, il était spécifié dans le concordat, qu'il fallait *attendre un nouvel ordre d'un des deux rois, et ensuite en avertir de bonne foi son voisin, trois fois vingt-quatre heures avant que de faire aucun acte d'hostilité.*

Le gouverneur anglais ayant refusé de donner, par écrit, sa réponse au commandeur de Sales, et lui ayant dit verbalement qu'il n'y avait plus de remède, qu'il fallait combattre, celui-ci se retira vers son chef, qui l'attendait pour prendre des mesures décisives.

Le commandeur de Sales, instruit par Duhamel de la réponse

de de Wats, assembla son conseil, et, la mauvaise foi de leurs alliés ayant été prouvée aux officiers qui le composaient, il fut résolu que, sans plus attendre, on préviendrait l'attaque ou plutôt le pillage qu'ils projetaient.

De Wats, persuadé que les Français n'abandonneraient jamais la Basse-Terre, où résidaient leur gouverneur et tout ce qu'il y avait parmi eux de plus riches habitants, croyant, d'ailleurs, qu'ils se considéreraient comme trop heureux de pouvoir simplement se tenir sur la défensive, laissa à découvert sa frontière, sur laquelle il fit échelonner mille hommes seulement. Il leur défendit de rien tenter contre les Français, jusqu'à ce qu'il fût de retour de l'expédition qu'il entreprenait, avec l'assurance de les battre complétement.

L'île de Saint-Christophe, comme nous l'avons déjà dit plusieurs fois, se trouvait partagée par les possessions des deux peuples, et celles des Français étaient aux deux extrémités de l'île. Le projet du général anglais était d'attaquer d'abord les Français résidant à la Pointe-de-Sable, que commandait de Poincy, neveu du commandeur de ce nom, et, après les avoir défaits, de se porter à la Cabes-Terre, où il pourrait encore battre un détachement de deux cents hommes. Se réunissant alors aux Anglais de la Basse-Terre, il espérait prendre sur les deux flancs les Français réunis à Cayonne et les tailler en pièces.

De Sales, de son côté, afin de réunir toutes les troupes qu'il avait sous ses ordres, résolut de commencer l'attaque par les Anglais de Cayonne. Il espérait que de Poincy et de Sannois, auxquels il avait donné l'ordre de se rallier à lui, auraient le temps d'arriver pour défaire les Anglais de la Cabes-Terre, pendant qu'il combattrait ce détachement. Les Anglais, vaincus sur ces deux points, il comptait alors se porter en masse sur leur corps principal, stationnant à la Grande-Rade.

Cette résolution prise et approuvée de son conseil, un navire fut expédié pour porter des ordres à de Poincy, et des habitants, gens de cœur, furent dépêchés à de Sannois, à la Cabes-Terre, pour l'informer de ce projet d'attaque.

Mais le navire et les habitants n'ayant pu arriver à temps, l'un empêché par les vents contraires, et les autres par les Anglais, qui gardaient les passages, chacun de ces lieutenants combattit de son côté sans avoir reçu aucun ordre.

Il fut permis aux habitants d'embarquer leurs effets les plus précieux sur un navire que de Sales expédiait en France. Plusieurs femmes s'embarquèrent, se séparant de leurs époux ; une seule, la femme d'un nommé Guillou, nouvelle héroïne digne des temps anciens, persista à rester près de son mari, jurant de le venger s'il venait à périr.

Ces précautions prises, le chevalier de Sales, dont la contenance avait pu être observée des Anglais, après avoir tenu toute la journée ses quatre compagnies en bataille sur une hauteur, partit, à la nuit close, de la rivière de la Pentecôte, avec le chevalier de Saint-Laurent et toutes ses troupes. Il ne laissa dans ce poste, qu'une centaine d'hommes les moins en état de combattre. Il leur ordonna de tirer toute la nuit des coups de fusil, enjoignant aux tambours de battre le rappel de temps à autre, et, surtout, la diane à la pointe du jour, afin de persuader aux Anglais que lui et ses principales forces étaient encore campés près d'eux.

Deux heures après son départ de la rivière de la Pentecôte, le commandeur de Sales campait à Cayonne, avec les troupes qui l'avaient suivi, et les deux compagnies de ce quartier.

Les Français passèrent le reste de la nuit dans ce poste, attendant, dans le repos le plus absolu, l'attaque des Anglais.

« Le lendemain matin, dit Dutertre, à la pointe du jour, le » commandeur de Sales, à la tête de toutes ses troupes, déclara, » en cas de mort, le chevalier de Saint-Laurent, son successeur, » et sépara sa petite armée en deux bandes, afin d'attaquer par » deux endroits. Il prit, pour la première attaque, qu'il devait » faire à gauche, les compagnies de MM. la Guarigue et de la Mon- » tagne, qui faisaient environ trois cent cinquante hommes. Il en » détacha cinquante pour des enfants perdus, desquels il donna la » conduite à un officier nommé Guillou, que toutes les relations

» couronnent de lauriers; et l'on assure qu'il se jeta à genoux
» devant le commandeur de Sales pour obtenir cet emploi. Il se
» fit suivre par vingt nègres portant des demi-piques ou *spon-*
» *tons*, d'une main, et des grands flambeaux allumés, de l'autre,
» pour mettre le feu partout. M. de Sales marchait à la tête de ce
» petit corps, accompagné de MM. du Mouchet, de la Grange,
» des deux de Saint-Marc frères, du Desan, de Priaumont, de
» Contamine.

» Le second corps, qui était commandé par le chevalier de
» Saint-Laurent, et qui devait faire l'attaque à droite, fut com-
» posé de la compagnie colonelle, de celles de la Rosière, de la
» Pentecôte et de celle de Cayonne, qui faisaient environ trois
» cents hommes, desquels trente, aussi, furent détachés pour en-
» fants perdus, et mis sous la conduite de M. d'Aigremont, en-
» seigne de la colonelle. »

Au point du jour, la prière faite, le commandeur de Sales sépara son armée en deux corps qui, entre eux, n'observaient qu'un faible intervalle, et marchèrent résolument vers la ravine de Cayonne.

A la droite de la ravine, campaient les Anglais, protégés par ses abords escarpés; à la gauche, qui offrait un passage plus facile, se trouvaient les Français.

De Sales et de Saint-Laurent, animés du même zèle, chargèrent l'ennemi presque en même temps. Guillou, qui marchait avec ses enfants perdus à la tête de l'attaque que le commandeur de Sales faisait sur l'aile gauche de l'armée anglaise, rencontra, au défilé qu'il fallait forcer pour monter le terrain qu'elle occupait, deux compagnies de ses meilleures troupes. Soutenu par deux compagnies de milices françaises, Guillou ne ralentit point sa marche, malgré les balles qui lui arrivaient de toutes parts.

Nos colons essuyèrent sans sourciller le feu ennemi; mais, à la riposte qu'ils firent, les Anglais s'ébranlèrent lâchant pied, et Guillou, après avoir forcé le corps-de-garde, les chargea en flanc, et, par cette attaque, facilita aux Français le passage du défilé. Ce premier obstacle franchi, l'ennemi fut poursuivi l'épée aux

reins, et on en tua un grand nombre. Ce combat ne coûta aux Français que la perte de Michel, enseigne, et de de la Perelle, habitant. Quelques habitants, en outre, furent légèrement blessés.

Le chevalier de Saint-Laurent, moins heureux dans l'attaque qu'il dirigeait sur la droite, fut repoussé à l'entrée d'un défilé montueux qu'il cherchait à forcer. Les enfants perdus, ou éclaireurs, que commandait d'Aigremont, ayant été culbutés, se replièrent sur ces compagnies qui se dirigeaient vers l'ennemi.

Voyant le désordre qui commençait à s'introduire parmi ses rangs, le chevalier de Saint-Laurent descendit de cheval, et, après avoir mis l'épée à la main, se précipita à la tête de sa colonne vers le défilé, où se trouvaient retranchés, sur la hauteur, les compagnies anglaises. Ce brave officier, fortement secondé par d'Aigremont, força le passage, culbuta à son tour l'ennemi sur tous les points, en fit un carnage effroyable, et le mit en pleine déroute.

Les Français, dans cette attaque, eurent à déplorer la mort de de la Fortune et de Giron, habitants, et du révérend père jésuite de la Borde.

Les deux derniers furent victimes d'une de ces erreurs si fréquentes à la guerre. Voulant abréger la route qui les séparait de la compagnie, qu'ils avaient hâte de joindre, ils tombèrent dans une embuscade francaise, qui, ne les ayant pas reconnus, fit feu sur eux.

Vainqueurs sur les deux points d'attaque, il restait un dernier effort à tenter, pour avoir définitivement raison de l'ennemi.

Ralliés à une compagnie de réserve, que le commandant anglais avait fait poster près d'un temple situé à un quart de lieue des terres françaises, les fuyards montraient encore un front de bataille imposant.

Nos troupes, poussant des cris de victoire, marchèrent en bon ordre et au pas de course, vers ce nouveau corps d'armée.

Les Anglais, épouvantés, ne purent longtemps résister au choc d'un ennemi dont l'ardeur semblait puiser de nouvelles forces à

chaque pas qu'il faisait, aussi eurent-ils bientôt tourné les talons, et nos colons, précédés du brave Guillou, se répandirent sur leurs terres, tuant, brûlant et saccageant tout ce qui était anglais.

« Les enfants perdus, dit Dutertre, étaient suivis de cent vingt » nègres brûlant les cannes de sucre, les cases et les maisons des » Anglais, et faisant de si terribles cris et un si horrible specta- » cle, qu'il semblait que ce fût autant de démons. »

Du champ de bataille que nos troupes avaient si victorieusement conquises, elles se dirigèrent, chassant devant elles les Anglais, vers le quartier de la Cabes-Terre, dans l'espoir d'y trouver les Français vainqueurs, ou de les secourir, dans le cas contraire.

Ce trajet se fit sans résistance, quoiqu'il eut fallu traverser l'île du sud au nord-ouest. Partout, sur le passage des terres ennemies, l'incendie éclairait la marche triomphale des Français. Parvenus à une ravine *Hamilton*, de Sales, après l'avoir franchie sans obstacle, fit faire halte pour rallier son monde.

Ses troupes, harassées, reprirent haleine, et, s'étant de nouveau préparées au combat, elles se dirigèrent vers un vaste plateau, appelé les Cinq-Combles, et y arrivèrent le 22 avril 1666.

Là se trouvait un corps de quatre à cinq cents Anglais, qui n'avait pas encore combattu et qui s'était posté sur le bord d'une grande et profonde ravine, et derrière des broussailles.

« De sorte, dit Dutertre, que les nôtres étant tombés dans cette » embuscade, essuyèrent leur décharge, avant que de les avoir » aperçus, et alors un nommé Saint-Amour, chéri et estimé de » de M. de Sales comme un des plus braves et des plus vaillants de » la troupe, s'étant détaché sur la droite avec quelques cavaliers » pour en attaquer d'autres, y fut incontinent investi de plusieurs, » qui, nonobstant sa valeur et sa vigoureuse résistance, le mal- » traitèrent et l'avaient réduit à ne pouvoir se tirer de leurs » mains. M. de Sales l'ayant aperçu et ne pouvant souffrir que ce » cavalier pérît si malheureusement, appela ses volontaires et » courut à toute bride pour le secourir : et, s'étant mêlé parmi

» les cavaliers anglais, et en avoir tué deux ou trois de sa main,
» étant accablé par le grand nombre et frappé de deux coups de
» mousqueton, il tomba mort, après avoir prononcé les sacrés
» noms de Jésus et de Marie. »

De Mouchet et de Contamine, commis-général, qui l'avaient suivi, furent blessés à ses côtés.

L'on conçoit aisément ce que durent éprouver les Français après la mort de leur chef. Ils hésitaient à marcher, mais de Saint-Laurent, que le commandeur de Sales avait désigné pour le remplacer en cas de mort, se mit de nouveau à la tête des compagnies françaises. Dissimulant la peine que lui occasionait la perte de son meilleur ami, et conjurant ses compagnons de venger la mort de leur général, ils se ruèrent sur les Anglais, franchirent au pas de course la ravine, et enfoncèrent de toutes parts les bataillons anglais. Ceux-ci ne trouvèrent de quartier que dans la fuite, gagnant à toutes jambes les montagnes les plus escarpées et se cachant derrière les *halliers*.

De la Guarigue, que son courage poussait à se trouver toujours là où il y avait du péril à courir et de la gloire à récolter, fut grièvement blessé et ne put, à son grand regret, poursuivre les fuyards.

Après ce combat, dont la victoire laissa à déplorer une perte irréparable, les Français, chargés du cadavre de leur brave général, se joignirent à leurs frères de la Cabes-Terre, dont nous allons raconter les exploits.

De Sannois, que nous savons à la tête des Français de la Cabes-Terre, avait réuni sa compagnie à celle de du Poyet. Ces deux officiers, ayant sous leurs ordres deux cent cinquante hommes, attendaient les ordres du commandeur de Sales, et, campés sur la frontière française, se préparaient à repousser l'agression des Anglais, quand, le 22 avril, jour de la mort du brave de Sales, le colonel Rémy fondit sur eux avec quatre cents hommes de troupes.

Les deux capitaines de Sannois et du Poyet, surpris de cette rude attaque, soutinrent le choc des Anglais sans perdre un pouce de terrain, et, après un rude combat, dans lequel les Anglais lais-

sèrent quatre-vingts morts sur le champ de bataille, la victoire leur resta.

Le colonel Rémy essaya en vain de rallier ses gens, et se vit contraint de prendre la fuite et d'aller rejoindre de Wats, dans son quartier de la Grande-Rade.

Les troupes françaises, victorieuses sur tous les points, éprouvèrent un sensible plaisir en arrivant à la Cabes-Terre, où leurs frères d'armes avaient heureusement triomphé de leurs ennemis, et n'eurent qu'à se féliciter des exploits dont elles s'étaient couvertes.

Dans le combat de la Cabes-Terre, furent tués Rémy et trois habitants. Du Poyet fut grièvement blessé, ainsi que plusieurs autres, dont les noms ne nous sont point parvenus.

Quelques heures après la jonction des troupes françaises, le corps du brave commandeur fut déposé dans une des églises de la Cabes-Terre. Neveu de saint François de Sales, ce digne représentant de toutes ses vertus chrétiennes mourut sur le champ de bataille, regretté de tous les habitants de Saint-Christophe.

Dutertre, qui ne nous a point laissé son portrait, nous a retracé son épitaphe, que l'on transcrit ici comme étant l'éloge le plus flatteur que l'on puisse faire de ses vertus et de son courage.

« Sales, que l'on a vu dans ce monde nouveau,
» Eclater en vertu, et surtout en courage,
» Après avoir eu sur les Anglais l'avantage,
» Sans pompe et sans éclat fut mis en ce tombeau,
» Passant ne pense pas qu'il soit ici sans gloire,
» Il doit toujours régner dans le cœur des François;
» Car vivant et mourant, il les sauva cent fois,
» Et, tout mort qu'il était, leur donna la victoire. »

CHAPITRE VI.

COMBAT DE LA POINTE-DE-SABLE. — MORT DE DE POINCY. — CAPITULATION PLEINE ET ENTIÈRE DES ANGLAIS.

Après les fatigues multipliées qu'avaient values à nos colons les marches forcées, les veilles et les combats, abîmés par l'ardeur d'un soleil brûlant, épuisés par les privations de vivres, il était naturel qu'ils prissent un peu de repos.

Campés près de quelques citernes, seuls réservoirs d'eau qu'ils eussent dans le lieu où ils se trouvaient, ils songeaient à se remettre en route pour aller secourir de Poincy, quand ils eurent avis que le gouverneur de Wats et le colonel Morgan avec ses Boucaniers, avaient attaqué ce brave lieutenant à la Pointe-de-Sable.

De l'endroit où ils étaient à celui où se passait ce nouveau combat, il existait une distance de trois lieues. De Saint-Laurent, jugeant que les troupes de la Basse-Terre ne pourraient, après cette nouvelle étape, apporter sur le champ de bataille la même ardeur que des troupes fraîches ou suffisamment reposées, s'adjoignit de Sannois, ainsi que tout ce qu'il avait avec lui d'hommes dispos et donna le signal du départ.

Il fut arrêté dans sa marche par un courrier qui lui apprit la nouvelle victoire que venaient de remporter les Français.

Très peu de temps après les premières attaques de Cayonne, les Anglais de la Basse-Terre, commandés par de Wats et le colonel Morgan, qui avaient conservé près d'eux leurs plus belles troupes, aperçurent la fumée s'élever au dessus des montagnes qui les séparaient du lieu du combat, en furent troublés, et jugèrent que dans la partie nord de leurs possessions, étaient survenus quelques désordres qu'ils ignoraient. Mais lorsqu'un

peu plus tard les fuyards arrivèrent, portant les nouvelles désastreuses du combat de Cayonne, leur consternation devint si grande, qu'ils se repentirent de n'avoir pas écouté les propositions de paix qui leur avaient été faites.

De Wats, Morgan et les principaux officiers anglais entrèrent en conférence afin de résoudre un plan, soit pour l'attaque, soit pour la défense.

Il se passa une vive altercation entre de Wats et Morgan. Le premier, se réservant le soin de piller les terres et les possessions ennemies, voulait envoyer Morgan combattre seul les Français victorieux, mais celui-ci, en lui posant le pistolet sur la gorge, le força à marcher, et il fut résolu que l'on attaquerait de Poincy à la Pointe-de-Sable.

Cependant, de Poincy qui commandait cette partie des possessions françaises, et qui, peut-être, avait quelque connaissance du dessein du commandeur de Sales, avait donné ordre à de Rebroussart et le Duc de s'avancer avec leurs compagnies vers la Cabes-Terre. Mais, dans la nuit du 21 au 22 avril, ayant eu avis par un espion, que les Anglais devaient opérer leur attaque de ce côté et qu'ils n'attendaient, pour la commencer, que le débarquement de cent soixante nouveaux Boucaniers de Saint-Eustache, de l'Espérance envoya prévenir de Poincy, qui fit incontinent marcher ses deux compagnies vers la Pointe-de-Sable. Il arriva avec elles, accompagné de tous ses officiers, deux heures après.

Les trois compagnies de l'Espérance, le Duc et de Rebroussart, rangées en bataille, offraient un complément de trois cent cinquante hommes; de Poincy fit encore mettre pied à terre à quelques cavaliers, qu'il incorpora dans les compagnies, ne voulant offrir à l'ennemi qu'une masse de combattants.

Le mardi 22 avril 1666, sur les huit heures et demie du matin, les Anglais commencèrent à s'approcher de la frontière française. Arrivant par le penchant d'une éminence qui les faisait apercevoir de loin, il y eut aussitôt quelques coups de fusils échangés, mais hors de la portée des armes à feu; les deux troupes ennemies ne se firent aucun tort.

Les troupes des deux nations en présence l'une de l'autre, commencèrent à s'exciter au combat par des injures et des gestes menaçants.

La victoire paraissait assurée aux Anglais, dont le nombre se montait à quatorze cents, et de Wats, après avoir fait défiler quelques fusiliers le long de la frontière française, avait fait mettre le feu dans une pièce de cannes, avec l'espoir que les Français, venant s'opposer aux dégâts du feu, tomberaient dans une embuscade habilement apostée pour les accabler. Mais de Poincy et ses officiers, sachant fort bien que, dans les cas désespérés, l'union fait la force, se retranchèrent, dans l'attente d'une attaque plus directe.

« Les Anglais, dit Dutertre, étaient campés à l'abri d'une » grande maison anglaise, séparée seulement des Français par » une pièce de cannes de sucre, lorsque, sur les neuf heures et » demie, le vent s'étant changé tout d'un coup et soufflant sur » les Anglais, nos Français mirent le feu à la pièce de cannes, » laquelle fut à peine brûlée, que douze ou quinze volontaires se » traînèrent sur le ventre jusqu'au pignon de la maison qui » couvrait les Anglais; où s'étant brusquement levés, à la portée » du pistolet, chacun choisit son homme dans le gros des An- » glais, firent leur décharge, mirent le feu à la maison, et se re- » tirèrent sans perdre un de leurs hommes. »

Une action aussi hardie surprit les Anglais, et leurs généraux, dépités de se voir affrontés par un si petit nombre d'hommes, se débusquèrent en confusion des postes qu'ils occupaient, et, suivis de leurs troupes, fondirent de toutes parts sur les Français.

De Poincy avait eu le temps d'observer le chemin par lequel ils descendaient vers la plaine, et il fit placer en embuscade, derrière une haie de *raquettes* (1), la compagnie de de l'Espérance.

Le colonel Morgan, avec ses deux cent soixante Boucaniers, marchait en tête de la colonne. Ayant donné dans l'embus-

(1) Plante dont on se sert aux îles pour faire des clôtures.

cade de de l'Espérance, ils furént arrêtés par un feu roulant qui coûta la vie au plus grand nombre de ces forbans.

Secourus par les troupes anglaises, quelques Boucaniers, pendant que de l'Espérance et sa compagnie s'opposaient au choc de l'ennemi, étaient parvenus à franchir la haie. Ils vinrent avec une résolution digne d'un meilleur sort charger les bataillons de le Duc et de Rebroussart, tuèrent Lafond, enseigne, et blessèrent à mort de Poincy. Chargés à leur tour, tous restèrent victimes de leur zèle à servir leur cause.

Quelques autres, aussi hardis, s'étant glissés derrière la haie jusqu'à la maison de de l'Espérance, y furent accueillis par la décharge d'une pièce de canon, dont la mitraille, après les avoir mis hors de combat, ralentit leurs efforts. Cet incident permit à la compagnie de de l'Espérance, fort diminuée par le nombre des morts et des blessés qu'elle avait laissés sur le champ de bataille, de rallier les autres troupes françaises.

Dans cette rencontre, le choc fut si furieux, que des deux cent soixante Boucaniers, dix-sept seulement en sortirent sains et saufs, tous les autres ayant été tués ou blessés. Le colonel Morgan, ses capitaines Loivet, d'Accy et Harkin, y furent tués ou blessés mortellement. De Poincy, lui-même, ne survécut pas à sa blessure, et mourut trente jours après, regretté généralement par tous ceux qui avaient été à même d'apprécier son courage et sa générosité. Digne neveu du commandeur de Poincy, il en avait donné des preuves dans plusieurs occasions. De l'Espérance, dont la noble conduite avait puissamment aidé le courage des siens, eut la douleur de perdre son fils dans cette action, dont la gloire lui est restée entière.

Mais pendant que ce combat se livrait avec tant d'acharnement sur le terrain qui s'étendait en avant de la maison de de l'Espérance, de Wats, dont le dessein était d'entourer les Français, s'avançait avec ses hommes sur le plan opposé à celui du lieu où se passaient les scènes qu'on vient de décrire.

De l'Espérance, auquel de Poincy, hors de combat par sa blessure, avait remis le commandement des troupes fran-

çaises, le vit venir et dépêcha vers lui quelques hommes déterminés.

Attaqué par l'enseigne Belle-Tête, de Wats reçut une balle qui le jeta mort sur le carreau; quatre de ses capitaines furent également tués dans cette rencontre, ainsi que la majeure partie de ses volontaires.

Les Anglais, voulant alors venger la mort de leurs officiers, se ruèrent sur les Français, qui, après deux heures d'un combat acharné, voyant leurs munitions épuisées, se précipitèrent l'épée au poing sur leurs ennemis.

Tournant aussitôt les talons, ceux-ci, qui s'étaient promis une victoire facile, se répandirent dans la campagne, cherchant à gagner un fort, qu'ils savaient exister à un quart de lieue de leurs frontières.

Arrivés à ce fort, qui aurait pu leur servir de point de ralliement, la panique qui s'était emparée d'eux était telle que, sans avoir même songé à faire la moindre résistance aux Français qui les poursuivaient avec rage, ils enclouèrent leurs canons, les renversèrent de leurs affûts, et se dirigèrent, toujours en courant, vers la Grande-Rade, leur quartier-général.

Là se passait une scène qui mérite d'être rapportée. Les Boucaniers, sur lesquels comptait Morgan, étant arrivés trop tard pour prendre part au combat de la Pointe-de-Sable, posèrent leur camp à la Grande-Rade et attendirent les ordres de leur chef. Ils s'étaient promis un pillage dont les bénéfices les dédommageraient de leurs fatigues. Les Anglais vaincus, les Boucaniers, ne voulant pas s'en retourner les mains vides, se ruèrent sur la maison du gouverneur de Wats, et, après en avoir enlevé tout ce qui pouvait s'emporter, se rembarquèrent pour Saint-Eustache.

L'historien qui retrace des faits généraux est heureux, surtout lorsqu'il se targue d'impartialité, de n'avoir pas à faire à ses nationaux de pareils reproches; de nos jours, le droit de visite reconnaît aux vaisseaux anglais le droit de pillage; il serait curieux de les voir se piller entre eux, ce qui arriverait

probablement, si les nations leur interdisaient cette police dont ils abusent avec indécence (1).

Les combats de Cayonne, de la Cabes-Terre, des Cinq-Combles et de la Pointe-de-Sable, dans lesquels les colons avaient, par des prodiges de courage et de valeur, réduit trois mille ennemis, quand toutes leurs forces réunies ne se montaient pas à plus de huit ou neuf cents hommes, avaient consterné les Anglais.

Ils y avaient perdu plus de mille hommes, et, se battant en désespérés, leurs attaques nous avaient occasioné de grandes pertes. Dans ces combats meurtriers, avaient péri quatre officiers-généraux. De Sales, de Poincy, de Wats et Morgan, ne pouvaient que faire ressentir vivement le prix de la victoire aux uns, et de la défaite aux autres; mais, quoique les Français eussent partout remporté d'immenses avantages sur leurs ennemis, il leur restait encore beaucoup à faire. Les Anglais, secourus par leurs compatriotes, comptaient toujours des forces imposantes dans Saint-Christophe.

De Saint-Laurent opéra incontinent sa jonction avec les compagnies victorieuses de la Pointe-de-Sable. Nos colons, en se voyant, n'avaient point à se féliciter, ils avaient tous combattu bravement; et, en gens que la gloire nationale animait, ils comprirent qu'ils avaient encore un dernier effort à tenter.

Ce qui, dans la conjoncture où ils se trouvaient, les inquiétait le plus, ce n'était certes pas le nombre des ennemis qu'il leur restait à combattre, mais, n'ayant presque plus de munitions, ils se voyaient réduits à combiner le plan d'attaque qui leur coûterait le moins de coups de fusils à tirer.

Ils avaient fait l'épreuve de ce que valaient leurs bras, lorsque, chargeant les Anglais à l'arme blanche, ils les avaient mis en déroute. Pleins de confiance dans leurs chefs, ils mirent à contribution toute la poudre qu'ils avaient chez eux pour leur

(1) Nous verrons plus tard qu'une des plaies du commerce anglais lui est provenue des corsaires anglais de la Providence, qui s'attachaient surtout à piller les navires de leur propre nation.

usage particulier, et enlevèrent le plomb qui servait à garantir leurs toitures des dégâts de la pluie. Après vingt-quatre heures de repos, ils se disposaient à marcher vers le quartier-général des Anglais, quand un de leurs officiers vint porter des propositions d'accommodement.

Le chevalier de Saint-Laurent rassembla son conseil, écouta l'officier et lui répondit, que dès qu'il viendrait à lui des parlementaires avec des pouvoirs légalisés, on leur ferait connaître les conditions de la capitulation.

Trois heures après le départ de cet officier, le colonel Rémy et les trois autres commandants anglais s'étant présentés, pourvus de commissions authentiques, il fut stipulé.

1° Que les Anglais livreraient incessamment tous leurs forts, leurs canons, leurs armes et leurs munitions.

2° Que tous les vagabonds et gens sans habitation sortiraient, sans délai, de l'île.

3° Que ceux qui étaient établis pourraient demeurer à Saint-Christophe, en prêtant le serment de fidélité au roi de France et à la compagnie française des Indes-Occidentales.

4° Qu'il ne serait permis aux Anglais de porter aucune arme, pas même l'épée.

5° Que les Anglais qui ne voudraient pas demeurer dans l'île auraient la liberté de se retirer, et de vendre leurs habitations et meubles aux Français, et d'en toucher le montant.

6° Que la liberté de conscience leur serait laissée, à condition qu'ils ne fissent aucun exercice, ni aucune assemblée publique.

7° Que s'ils n'acceptaient pas tous ces articles, et ne donnaient pas des ôtages dans quatre heures, ils seraient impitoyablement attaqués.

« Le colonel Rémy et les trois autres capitaines anglais, dit Du-
» tertre, s'en retournèrent le soir avec les articles convenus, pro-
» mettant de retourner à l'heure préfix ; mais comme le désordre et
» l'effroi étaient si grands dans le quartier des Anglais, que la plus
» grande partie ne songeait qu'à s'enfuir dans l'île de Niéves,
» ces officiers furent retenus et retardés, afin de gagner un peu

» de temps pour charger un grand navire, dans lequel les prin-
» cipaux voulaient se sauver avec leurs esclaves et ce qu'ils
» avaient de plus précieux, et cela fut cause qu'ils ne revinrent
» qu'à six heures du matin, lorsque l'on était tout prêt à partir
» pour les aller attaquer, et jouer *à quitte ou double* avec eux. »

Les articles apportés par eux étaient signés, et de Saint-Laurent, se mettant alors en marche triomphale, s'avança vers la Grande-Rade, prit possession du fort Charles, et, après avoir fait arracher les couleurs anglaises, y arbora le drapeau de la France.

Le révérend père Boulogne, qui, dans le combat de la Pointe-de-Sable, avait prêté ses secours spirituels à nos colons mourant des suites de leurs glorieuses blessures, fit élever un autel dans un vaste magasin, et entonna un *Te Deum* solennel, auquel assistèrent les Français.

De Saint-Laurent fit remplir, à la lettre, tous les articles de la capitulation. Il s'empara de tous les forts anglais et distribua leurs armes et leurs munitions à ses troupes. Ayant fait saisir un navire sur lequel les Anglais avaient fait embarquer quatre cents nègres, il les fit débarquer pour reconnaître ceux qui appartenaient aux Anglais, tués dans le combat, ou qui s'étaient enfuis, ou qui n'étaient pas dans l'île, et qui, par conséquent, ne devaient pas jouir de la capitulation.

Ces premières précautions prises, et les troupes françaises reposées de leurs fatigues, il les distribua dans leurs divers quartiers avec des instructions sévères, concernant la discipline et la surveillance à observer à l'égard des Anglais.

Dès l'établissement des colonies, leurs habitants, planteurs et soldats, comme les anciens Romains, passaient des champs de bataille à la culture de leurs habitations. Ils la quittaient, chaque fois que l'intérêt national les rappelait à la défense du territoire qu'ils avaient acquis à la métropole.

Si, dans cette circonstance, on s'est étendu dans la relation qu'on a faite des divers combats qui illustrèrent nos armes à Saint-Christophe; si, avec un scrupule minutieux, on n'a omis

aucun des noms de ces braves dont le sang coula pour s'opposer à l'envahissement des Anglais, c'est que, encore de nos jours, il existe dans nos îles, des descendants de ces hommes loyaux et courageux, qui seront fiers de voir transcrites les nobles actions de leurs ancêtres.

Victimes des absurdes diatribes de leurs ennemis, les colons se sont vus parfois accusés de lâcheté. Les Français, trompés par ces odieuses calomnies, ont oublié cette qualité de frères, d'enfants du même sol, qui rattachait les colons à la France ! Dans les grands jours de péril, cependant, les Français d'outre-mer mouraient épuisés de fatigues et d'ennuis, en maudissant le joug de l'étranger, et appelant de leurs vœux incompris les secours qu'on leur faisait si ardemment désirer. Disons-le, répétons-le à satiété, si la France a des colonies, elle le doit aux colons, qui, dans les grandes occasions, ont toujours versé leur sang pour la défense de leur pays, et qui, bien qu'exaspérés, se soumettaient à la faim, devant laquelle se taisent les courages les plus indomptables.

De Saint-Laurent, maître des possessions anglaises de Saint-Christophe, envoya Auger, un de ses lieutenants, en France, porter lui-même au roi les drapeaux conquis sur l'ennemi ; hommage que lui faisaient ses sujets, les colons de Saint-Christophe. En France, la joie fut grande, le roi se loua du courage, de la fidélité de ses sujets d'outre-mer, et, pour prouver l'importance qu'on allait désormais attacher aux affaires des colonies, une médaille fut frappée à l'occasion de ces triomphes. On voyait une femme créole foulant aux pieds les armes d'Angleterre ; sur la légende, on lisait ces mots : *Colonie des Français affermie ;* et, sur l'exergue : *Les Anglais expulsés de Saint-Christophe, en* 1666.

CHAPITRE VII.

TRAITANT DE QUELQUES CIRCONSTANCES ET DE QUELQUES ÉVÉNEMENTS SURVENUS AUX ILES, AVANT PENDANT ET APRÈS LES COMBATS LIVRÉS A SAINT-CHRISTOPHE. — CHAMPAGNE, LE FLIBUSTIER.

La défaite des Anglais, l'obligation que leur avait imposée la capitulation, et la honte de se voir ainsi réduits à implorer la clémence de leurs vainqueurs, étaient des motifs suffisants pour faire présumer que, dès qu'ils pourraient prendre une revanche, ils le feraient. Aussi, de Saint-Laurent, sachant parfaitement que mylord Willougby, en cas d'attaque, serait appuyé de tous les Anglais demeurés à Saint-Christophe, prit toutes les précautions que lui suggérait sa prudence, et demanda des secours à la Martinique et à la Guadeloupe.

Déjà de Clodoré avait expédié les compagnies de de Praille et de Le Vassor. Attardés par les vents contraires, ces colons, qui brûlaient du désir de se mesurer avec leurs ennemis et de secourir leurs frères, non-seulement ne purent arriver à temps, mais encore ne parvinrent à gagner les côtes de Saint-Christophe que quatre jours après l'arrivée de de Chambré.

Celui-ci était alors à la Guadeloupe. Ayant reçu dans la nuit du 26 au 27 avril, la nouvelle des victoires remportées à Saint-Christophe sur les Anglais, il en donna de suite avis à du Lion, et, faisant embarquer les secours qu'il destinait au commandeur de Sales, il fit voile immédiatement pour Saint-Christophe, emmenant avec lui un renfort de deux cents hommes.

Vingt-quatre heures après son départ de la Guadeloupe, de Chambré débarquait à Saint-Christophe, aux acclamations de tous les Français accourus sur le rivage. De Saint-Laurent lui donna l'accolade, et, se sentant en état de résister au choc des Anglais, ce brave chevalier, dit Dutertre, voulut remettre le commandement à de Chambré.

« Il y eut, continue cet auteur, un combat respectueux entre » ces deux messieurs, qui dura longtemps, et qui ne put être » terminé qu'en convenant d'agir tous deux de concert, et » que les ordres se donneraient au nom du chevalier de Saint- » Laurent, comme tenant la place de gouverneur, et de M. de » Chambré en qualité d'intendant ou d'agent-général de la com- » pagnie. »

L'accord qui régna, dans cette circonstance, entre tous les officiers-généraux des Antilles, et la ponctualité avec laquelle les subalternes obéirent aux ordres de leurs supérieurs, ne coopérèrent pas peu au triomphe de leurs armes.

Cependant, les Anglais, malgré la consternation que ces premières victoires avaient répandue parmi les réfugiés anglais de Saint-Christophe, mûrissaient dans l'ombre des projets de vengeance. De Chambré et de Saint-Laurent, rassurés sur le sort de cette île, le but principal des attaques de leurs ennemis, sentaient fort bien qu'il serait impossible aux gouverneurs des petites colonies françaises de résister aux attaques que ceux-ci ne manqueraient pas de diriger contre elles. Ils firent enlever tous les habitants de Saint-Barthélemy, et, après avoir pourvu à leur existence, les casernèrent dans les forts anglais de Saint-Christophe, à la défense desquels ils furent préposés.

De Sales, avant sa mort, avait déjà mandé près de lui Dubois, gouverneur de Sainte-Croix, ainsi que tous les habitants de cette île, mais ce brave officier, comptant sur le courage de ses colons, avait répondu de cette colonie confiée à ses soins, et s'y était tellement fortifié, que les Anglais ne purent l'en chasser.

Ce fut dans ces circonstances que le capitaine Bourdet, muni d'une commission de de Chambré, arma son vaisseau en course, et rendit aux Anglais, pendant la guerre, ce qu'ils avaient fait aux vaisseaux de la compagnie, en temps de paix.

Ayant surpris un vaisseau anglais qui, chargé de vivres, se rendait à Niéves, il l'amarina et le conduisit à Saint-Christophe. Peu de temps après ce premier exploit, il fit rencontre d'un se-

cond navire anglais, lui donna la chasse, le fit échouer à la vue des habitants de Nièves, et ne cessa de le bombarder que lorsqu'il l'eût vu devenir la proie des flots.

Tout annonçait des hostilités combinées avec mesure. De Chambré eut avis que mylord Willougby attendait d'Angleterre une flotte et des renforts. Il fit alors armer quelques barques, et les fit monter par des hommes déterminés, qu'il envoya, munis d'ordres, vers les gouverneurs des îles françaises.

Une de ces barques tomba entre les mains des Anglais, et fut capturée par la flotte que le neveu de Willougby conduisait au secours des Anglais de Saint-Christophe. Les autres arrivèrent à Saint-Martin, et des Roses, qui commandait cette île, en profita, y fit embarquer trois cents hommes, et se rua sur la petite île de l'Anguille.

Située par le 18e degré 12 minutes de latitude nord, et le 65e degré 35 minutes 17 secondes de longitude occidentale, l'Anguille, qui appartenait aux Anglais, peut avoir dix lieues de longueur sur trois de largeur. Ses abords, presque inabordables en rendaient la défense facile. « Mais les Anglais, dit Dutertre, » à la vue des Français, au lieu de leur résister comme ils le » pouvaient faire, abandonnèrent leurs cases et leurs habitations, » mirent le feu partout et se retirèrent dans les bois et les mon- » tagnes ; et il est certain qu'ils se firent eux-mêmes plus de » mal que nos Français n'avaient envie de leur en faire. »

Et comme leurs ordres, dit ironiquement encore cet honnête religieux, ne portaient point de faire aux Anglais plus de tort qu'ils s'en étaient fait eux-mêmes, ils s'en revinrent avec deux prisonniers et trois pièces de canon.

D'Ogeron, de tous ces gouverneurs, était réellement le plus en péril. Il fit savoir à de Chambré que les Espagnols de Saint-Domingue, alarmés du passage de la flotte qui conduisait de Tracy au Canada, faisaient des préparatifs pour en chasser les Français. De Chambré lui proposa alors de venir à Saint-Christophe avec six ou sept cents hommes, et de chasser les Anglais de Nièves, dont le gouvernement lui resterait.

Mais d'Ogeron, doué d'un de ces caractères que rien ne peut ébranler, préféra demeurer à Saint-Domingue.

Contre l'opinion de tout le monde, il espérait réussir dans ses projets. L'habitude qu'il avait de vivre avec les Boucaniers et les Flibustiers de Saint-Domingue et de la Tortue, lui avait appris les moyens les plus propres de les gagner.

Déjà, ces hommes aventureux, effrayés de la gêne que leur imposait la compagnie dans leur commerce, avaient rêvé d'autres parages plus avantageux. Il les avait retenus en leur cédant la part du butin qui lui revenait sur leurs prises, et en leur obtenant du Portugal, des commissions pour courir sur les Espagnols, même après qu'ils eurent fait la paix avec la France.

C'était l'unique moyen d'attacher à la patrie, des hommes qui en seraient devenus les ennemis, plutôt que de renoncer au pillage. Les Boucaniers, qui ne souhaitaient que des ressources pour former des habitations, trouvaient dans sa bourse des avances sans intérêt, ou bien en obtenaient par son crédit. Quant aux cultivateurs, qu'il chérissait par préférence, à tous les autres colons, il les secondait par tous les encouragements possibles.

Aussi refusa-t-il l'offre de de Chambré, préférant s'en rapporter à la valeur de tous les Français que le commerce lucratif de Saint-Domingue avait attirés sur ses côtes, décidé à faire face aux deux orages qui grondaient sur sa tête.

Les Anglais, enfin, définitivement chassés de Saint-Christophe, il s'agissait d'assurer à la France cette glorieuse conquête, et de la mettre entièrement à l'abri d'un coup de main. De Chambré et de Saint-Laurent employèrent tout ce qu'il y avait d'ouvriers dans l'île à la construction de forts et de palissades, qu'ils garnirent avec les canons des Anglais.

De Saint-Laurent exigea des ennemis vaincus l'entière exécution des articles de la capitulation, et distribua leurs terres aux Français. Il fit, avec de Chambré, le partage des objets qu'ils trouvèrent dans les habitations abandonnées, et ne négligèrent rien pour que chacun, dans cette circonstance, trouvât la récom-

pense du zèle et de la bonne conduite qui avaient animé tous les Français.

De Chambré demanda en cour, et obtint des lettres de noblesse pour de l'Espérance, du Poyet, Guillou et de Contamine, dont les actions héroïques avaient puissamment aidé à la défaite des Anglais.

Si l'harmonie que nous avons remarquée parmi les officiers français eût existé chez les ennemis, non-seulement ceux-ci n'auraient point éprouvé les revers qu'eurent leurs armes dans Saint-Christophe, mais il est à présumer que les Français eussent été complètement battus.

Depuis longtemps, de Wats et Willougby avaient concerté la perte des Français. Willougby avait promis à de Wats des secours, et de Wats ne devait attaquer les Français qu'après leur arrivée. Les preuves authentiques de cette mauvaise foi, qu'on ne qualifie pas, ne sachant quel nom lui donner, furent trouvées dans les poches de de Wats, qui avait sur lui les lettres de Willougby, lorsqu'il fut tué dans le combat de la Pointe-de-Sable.

Mais les secours qu'attendait de Wats devaient être conduits par sir Henry Willougby, neveu du lieutenant-général des Antilles anglaises. De Wats, qui appréhendait que le commandement des troupes ne lui fût enlevé, et qui s'était promis une forte part du pillage des possessions françaises, prit les devants, et, trop confiant en ses ressources, fut cause du désastre de ses compatriotes.

Willougby, fidèle à sa promesse, avait équipé une flotte de vingt-six voiles, et il envoyait son neveu à Saint-Christophe, avec mille hommes de débarquement.

Henry Willougby, parti de la Barbade dans le commencement de mai, était loin de se douter que sa mission serait sans but, du moins pour ce qui concernait ses projets contre Saint-Christophe. Arrivé en vue de Marie-Galante, le 4 mai 1666, il fit mine d'y vouloir opérer un débarquement, mais, ayant reconnu l'impossibilité d'enfoncer les batteries qu'y avait fait élever de Téméricourt, il se dirigea vers Saint-Christophe.

Dans le trajet qu'il lui restait à parcourir, il s'empara d'une

barque française, qui lui apprit les événements survenus dans cette île. Se repliant alors sur Nièves et Antigue, d'attaquant qu'il s'était promis de devenir, il se mit sur la défensive, attendant de nouveaux ordres de son oncle.

Nous avons déjà dit que la Dominique et Saint-Vincent, ces deux îles concédées aux sauvages, étaient restées deux terres neutres sur lesquelles les Anglais et les Français s'étaient engagés à ne faire aucune espèce de tentative. Mais nous savons aussi de quel subterfuge les Anglais s'étaient servis pour tâcher d'étendre leur domination sur la Dominique, en donnant au bâtard caraïbe de Waernard, une commission de gouverneur, pour les Anglais, des sauvages de la Dominique.

Ce métis, que nous avons fait connaître dans le chapitre XVII de la première partie de cette Histoire, exerçait sur les sauvages des actes de cruauté qui les avaient exaspérés à ce point : « que » les pauvres sauvages, dit Dutertre, qui tenaient le parti des » Français, étaient déjà venus implorer notre assistance pour se » délivrer de ce cruel, lorsque neuf pirogues, pleines de sauva- » ges, arrivèrent à la Guadeloupe, desquelles quatre s'en allèrent » à Antigue faire la guerre à leur mode ; et les cinq autres s'en » retournèrent sur leurs pas, pour surprendre Waernard qui, les » ayant vu partir pour la guerre, dormait en sûreté. Ceux-ci, » joints aux autres sauvages, leurs amis, attaquèrent Waernard » à l'improviste, et le poussèrent si vigoureusement que, sans un » corsaire anglais qui le reçut dans son bord, il aurait infaillible- » ment été *rôti, boucané* et *mangé* à son tour par ces barbares. »

De Clodoré et du Lion, qui déjà avaient eu à se plaindre de la conduite de Waernard à l'égard des colons de leurs îles, qui trafiquaient avec les Caraïbes de la Dominique, désiraient ardemment s'emparer de sa personne.

Pour arriver à ce but, le capitaine Bourdet, dont le navire, équipé en guerre, protégeait le commerce interlope des colonies françaises contre les navires de guerre ou les corsaires anglais, et qui se rendait à la Martinique, fut chargé par du Lion de faire une tentative en passant à la Dominique.

« Si bien, continue Dutertre, que le vingtième mai, ou envi-
» ron, le brave Bourdet étant par le travers de la Dominique,
» aperçut un navire de cent ou six-vingts tonneaux, armé en
» guerre de neuf pièces de canon, et monté de soixante-quinze
» soldats, auquel il donna la chasse et lui serra le vent de si
» près, qu'en une heure de temps il fut à la portée du mousquet
» de lui; mais ce corsaire, qui était plus fort de monde que lui,
» étant à la portée de la voix, sans attendre qu'on lui tirât un
» coup de mousquet, demanda quartier, qui lui fut accordé, à
» condition que lui et tous ses gens seraient prisonniers de
» guerre. »

Du nombre des captifs se trouva Waernard. Conduit à la Guadeloupe à du Lion, cet intrigant, qui avait de la finesse de l'Anglais et de la cruauté des sauvages, fut enferré et gardé à vue.

Une action qui caractérise bien la *bonne foi* anglaise eut lieu longtemps avant les combats livrés à Saint-Christophe, et, quoiqu'elle n'ait rapport qu'à ces êtres sur lesquels la société a fait peser une idée de dégradation, elle mérite d'être rapportée.

Nous avons assez fait connaître quel était le genre d'industrie auquel se livraient les Flibustiers. Sans cesse occupés de pillage, ces hommes intrépides, vivant au milieu des dangers constants qu'ils affrontaient avec une hardiesse surprenante, se connaissaient entre eux, et savaient parfaitement le cas qu'ils devaient faire du courage de leurs chefs.

La Jamaïque avait été le point de ralliement des Flibustiers anglais, et la Tortue, dès son établissement, avait vu nombre de ces aventuriers venir de toutes les colonies françaises, et même des ports de France, attirés par le désir de s'enrichir en exposant leur vie dans ces combats fabuleux qui ont à jamais rendu célèbres ces forbans.

Les principaux ennemis sur lesquels se ruaient ces hommes féroces étaient les Espagnols; ils ne connaissaient qu'un besoin, celui de s'adjuger les trésors de ces premiers conquérants de l'Amérique. S'agissait-il d'une expédition projetée contre eux, ils

calculaient les chances du bénéfice, ne faisant nullement cas des périls à courir, et, sans s'inquiéter du drapeau sous lequel ils s'enrôlaient, Francais, Anglais, devenaient frères sous un chef qu'ils reconnaissaient et auquel ils obéissaient servilement.

Deux Flibustiers venaient-ils à se prendre de querelle, aussitôt un duel avait lieu, le cadavre de celui qui avait succombé était examiné par le chirurgien de la bande, et s'il jugeait qu'il avait été frappé par derrière, sitôt le survivant était attaché à un arbre et fusillé sans miséricorde.

Il était de convention que jamais un Flibustier ne tournait le dos à son adversaire, et, chez ces hommes barbares, le code du courage ne connaissait pas de milieu entre ces deux mots : la victoire ou la mort.

Du nombre de ces Flibustiers que d'Ogeron avait commencé à humaniser un peu, vivait, à la Tortue, un nommé Champagne.

« Il avait couru ces mers, dit Dutertre, sur une frégate d'en-
» viron cent tonneaux, nommée *la Fortune*. »

Et certes, jamais nom ne fut mieux approprié à navire destiné à la course. *La Fortune* avait fait *la fortune* de plus d'un Flibustier, et Champagne, son capitaine, qui avait souvent fréquenté les Anglais de la Jamaïque, y était connu sous des rapports qui firent craindre à ceux-ci les coups de jarnac qu'il savait jouer à ses ennemis.

« Ne voulant donc pas, continue Dutertre, en faire l'expérience
» à leurs dépens, les Anglais résolurent de chercher Champagne,
» et de le prendre traîtreusement, avant qu'il sût rien de la rup-
» ture entre les deux couronnes. »

Champagne ne se méfiait pas des Anglais, qui n'eurent pas grand'peine à le découvrir ; mais le voir ou le prendre était chose différente.

Occupé à guetter une prise dans le grand cul-de-sac de Cuba, autrement dit la baie de la Havane, les Anglais, qui n'avaient fait que l'apercevoir, s'en allèrent prévenir le gouverneur de la Jamaïque, qui choisit promptement cent quarante soldats des plus déterminés de son île, avec ordre de le conduire mort ou vif.

Deux navires avaient été frétés pour cette expédition. Le plus grand, monté par le capitaine Maurice, qui déjà avait, dans maintes occasions, fait ses preuves, s'avança et alla mouiller à une distance raisonnable de *la Fortune*.

Champagne braqua sa lorgnette sur le vaisseau, et, ignorant que la guerre avait été déclarée par la France à l'Angleterre, il crut que c'était un vaisseau espagnol qui voulait en découdre.

Enchanté d'avoir à se mesurer avec ces nouveaux venus, il envoya aussitôt onze de ses meilleurs compagnons reconnaître le navire. Montés dans un canot, ceux-ci ayant aperçu *leurs amis les ennemis* qui les invitaient à venir boire avec eux, donnèrent dans le panneau et furent coffrés immédiatement.

Champagne ne les voyant plus revenir se sentit inquiet, et se fit ce raisonnement : Si ce sont des Espagnols.... ils sont perdus, si la guerre est déclarée avec les Anglais.... ils s'en reviendront; mais il ne faut pas me laisser prendre; et, voyant que le second navire, que le vent contraire empêchait d'approcher, envoyait au premier ses soldats, il leva l'ancre, et vint, avec ses trente-six hommes, attaquer Maurice qui lui barrait le passage.

Le combat fut horrible; Champagne, le coutelas au poing, prit le navire anglais à l'abordage. tua cinquante hommes, fit lâcher ses compagnons, et revint à la Tortue, après avoir brûlé le vaisseau du capitaine Maurice.

« Mais, dit Dutertre, *la Fortune*, criblée de boulets, ne put ja-
» mais être raccommodée. »

D'Ogeron récompensa Champagne, et lui donna le commandement d'un navire, sur lequel, après avoir couru sus aux Anglais, et leur avoir fait un tort immense, il fut enfin pris par les Espagnols qui, probablement le pendirent au bout de la grande vergue, lui et ses compagnons.

CHAPITRE VIII.

LES CARAÏBES DEMANDENT DU SECOURS AUX FRANÇAIS POUR FAIRE LA GUERRE AUX ANGLAIS. — NOUVELLE SÉDITION A LA MARTINIQUE. — MYLORD WILLOUGBY CONDUIT UNE FLOTTE DANS LES EAUX DE LA MARTINIQUE ET DE LA GUADELOUPE. — UN OURAGAN LA DÉTRUIT. — LES SAINTES SONT CONQUISES PAR LES ANGLAIS. — DU LION LES ATTAQUE ET LES FAIT PRISONNIERS.

Un projet, auquel il ne fut pas donné suite, avait un moment germé dans le cerveau de de Clodoré, dont le courage entreprenant aurait toujours voulu voir matière à attaquer les ennemis chez eux. Saint-Christophe, par les secours qui lui étaient venus des colonies françaises, et par la valeur connue de ses habitants, se trouvait bien, si nous voulons, à l'abri d'un coup de main; mais les Anglais, retranchés dans Nièves, y assemblaient journellement du monde. De Clodoré comprenait parfaitement que cette conquête ne serait pleine et entière que lorsque les Français seraient parvenus à les chasser de ce poste avancé, qui, dans la guerre que l'on prévoyait, devenait important pour la défense de nos côtes.

La Martinique, à cette époque, comptait, mouillés dans ses rades, cinq navires de la compagnie, armés en guerre, de cinquante-quatre canons, et montés de cent quarante-neuf matelots. Joignant à ces forces les cinq navires hollandais qui y stationnaient armés de soixante-dix-neuf canons et montés de deux cent soixante-quatorze matelots, de Clodoré avait pensé qu'une attaque, sagement dirigée, pourrait rendre les Français maîtres de cette île, dans laquelle s'étaient, en partie, refugiés tous les Anglais, chassés de Saint-Christophe.

Du Lion et de Chambré, consultés sur cette entreprise, que l'agression des Anglais aurait bien certainement légitimée, furent d'avis d'attendre, pour la mettre à exécution, l'arrivée de de la Barre, que la compagnie et le roi avaient désigné pour aller prendre le gouvernement général des îles.

Cette mesure prudente fut approuvée du grand ministre, dont l'activité alors veillait aux destinées de la France, et, dans une lettre du 26 septembre 1666, Colbert, après avoir donné à de Clodoré les éloges que méritait sa conduite, lui disait :

« Que son sentiment, à l'égard des Anglais, était celui d'un » homme dévoué au service du roi, que celui-ci y avait vu une » nouvelle preuve de son zèle ; mais que bientôt de la Barre » mènerait des secours que préparait la compagnie, et qu'il avait » une connaissance parfaite des volontés de Sa Majesté pour le » cours de la guerre présente, devant du reste en conférer avec » tous les gouverneurs français des Antilles. »

Se voyant forcé au repos, bien malgré lui, de Clodoré, animé du désir de nuire autant qu'il le pourrait, aux Anglais qu'il voyait avec peine campés si près de nos possessions, donna alors commission à Paviot, à Sergeant et à des Marets, de courir sus aux Anglais.

Ces armateurs ayant équipé deux barques, se dirigèrent avec cent cinquante hommes vers la terre ferme. Ils affamèrent les Anglais préposés à la garde d'un fort qu'ils avaient enlevé aux Hollandais, lors du sac de Tabago, et qui faisait partie des possessions de cette île, en firent prisonnier le gouverneur et pillèrent tout ce que ceux-ci y avaient accumulé de richesses. Quatre-vingts nègres y furent enlevés par les Français.

A peu près à cette même époque, de Saint-Laurent et de Chambré faisaient reconnaître Saint-Eustache par un détachement de quarante soldats, qui y fit une descente et ramena quelques prisonniers à Saint-Christophe.

Les Français et les Hollandais n'étaient pas les seuls ennemis que les Anglais avaient à combattre aux Antilles. Les Caraïbes de Saint-Vincent et de la Dominique leur faisaient aussi la guerre ; et, quoique ces sauvages fussent peu à redouter, ces attaques imprévues de la part de ces barbares ne laissaient pas que de les inquiéter et de les forcer à une surveillance fatigante.

Les Français, dans cette conjoncture, avaient une revanche à prendre. Ils ne pouvaient oublier que les Anglais, dans l'attaque

faite contre eux à Sainte-Lucie, avaient mené des Caraïbes dont ils s'étaient servis comme auxiliaires.

Aussi, dès que de Clodoré eut été averti par du Lion que les Caraïbes avaient le projet de marcher à l'attaque d'Antigue, et demandaient des Français pour les conduire et combattre avec eux, il députa promptement vers les sauvages de la Dominique et de Saint-Vincent deux Caraïbes nouvellement convertis, nommés Pierre Moulin et Milet.

Ceux-ci n'eurent pas grand'peine à les soulever contre les Anglais. Les sauvages de Saint-Vincent avaient un grief puissant pour leur en vouloir, leur chef ayant été enlevé par eux.

Ils réunirent incontinent cinq cents des plus braves d'entre tous leurs guerriers, et, s'étant mis dans onze pirogues, ils s'acheminèrent, avec les deux députés de de Clodoré, vers la Martinique.

Arrivés à la Guadeloupe avec cinquante soldats que de Clodoré leur avait adjoints, et que commandaient deux officiers, de Saint-Amour et de la Borde, du Lion, qui avait promis à de Clodoré de les favoriser dans leur entreprise et de les protéger, les accueillit comme des gens que l'on devait ménager et qu'on devait conserver pour amis.

« Mais, pendant qu'on les régalait, dit Dutertre, avec d'assez » grandes dépenses qui tombaient sur le dos de la compagnie, » une barque anglaise arriva, portant un trompette du lieutenant- » général Henry Willougby, qui venait demander à traiter des » prisonniers de guerre. »

Les Caraïbes, ayant vu les Français conférer avec l'Anglais et ne comprenant rien aux usages d'Europe, crurent qu'ils étaient trahis.

« Ces *brutaux,* dit Dutertre, furent incontinent trouver le » révérend père Beaumon, pour lui faire entendre leur grief, et, » quoi que ce père pût dire, pour les désabuser, il ne les satisfit » qu'à demi ; de sorte que le trompette, étant prêt à se rembar- » quer, ils coururent comme des chiens enragés au bord de la » mer, criant, hurlant, et lui disant mille injures, lui jetant des

» *roches*, et voulant, malgré M. du Lion, mettre leurs pirogues
» en mer, pour le suivre, le tuer et manger tous ceux qui étaient
» dans la barque avec lui. »

Cette manière si peu courtoise d'agir avec ses ennemis ne plut point à du Lion, qui réfléchit que pareilles représailles pourraient plus tard être rendues aux Français, ce qui le détermina à ne point donner secours aux Caraïbes. Il alla même plus loin, et, jugeant que la présence des cinquante hommes que de Clodoré leur avait adjoints serait plus utile à Saint-Christophe, il les fit partir pour cette île.

Les Caraïbes furieux partirent de la Guadeloupe, la rage dans le cœur, et se dirigèrent vers Antigue, n'attendant même pas leurs frères de la Dominique.

Arrivés à Antigue, ils firent une descente, mais, repoussés par les Anglais, ils regagnèrent leurs pirogues. Ils conservèrent un dépit de cette déroute que de Clodoré ne parvint à calmer qu'à force de caresses et de boissons, appâts auxquels ne résistaient pas ces hommes féroces

Cependant, les Colons dignes d'un meilleur sort voyaient leurs efforts généreux mal récompensés. La compagnie, ne pouvant suffire aux besoins de toutes ces îles dont elle avait accaparé le commerce, les laissait manquer des objets de première nécessité.

On croit l'avoir déjà dit : de tous les habitants des Antilles, ceux de la Martinique étaient les moins patients ; et, ne pouvant souffrir plus longtemps les privations auxquelles ils se voyaient soumis, ils déclarèrent, le 13 juillet 1666, qu'ils ne monteraient plus la garde le jour, leur présence étant indispensable sur leurs habitations.

Cette nouvelle sédition prit un accroissement tel que de Vertpré, écrivant à de Clodoré, lui mandait :

« Je vous donne avis que tous les habitants de la Cabes-Terre
» ont pris les armes, et vont par le Macouba prendre les autres,
» pour de là aller au Prêcheur, où est leur rendez-vous. Ils
» nous ont tous pris prisonniers, sans excepter un seul officier :
» donnez-y ordre, s'il vous plaît. »

De Clodoré, informé de ce qui se passait, crut la chose assez sérieuse pour appeler immédiatement sous les armes toutes les compagnies de milice, et, comme il venait d'en expédier une à de Chambré, que les Anglais menaçaient plus que jamais d'attaquer, à Saint-Christophe, il enrégimenta tous les employés de la compagnie, leur donnant, pour capitaine, de la Calle, alors commis-général.

De Clodoré, réfléchissant néanmoins au conseil que lui faisait transmettre de Vertpré, de les assister de *quelques nourritures, l'assurant que c'était la faim qui les poussait à agir ainsi,* pensa qu'il serait prudent d'user de voies de conciliation, avant que d'en venir à la répression.

Le révérend père Fourcade, préfet des missionnaires de Saint-Dominique, fut donc choisi pour aller calmer les séditieux, et les engager à rentrer dans l'ordre.

Arrivé à la Basse-Pointe, où les révoltés étaient déjà parvenus, marchant en armes sur Saint-Pierre, le père Fourcade s'aboucha avec leurs deux chefs, nommés la Rivière et Daniel Jousselin; mais, n'ayant pu rien obtenir de ceux-ci, qui demandaient avant tout l'expulsion des commis de la compagnie et la liberté de commerce, il revint auprès de de Clodoré.

Le conseil fut immédiatement assemblé, et de Clodoré, voyant que les avis penchaient pour une temporisation toujours nuisible dans les cas extrêmes, rallia à lui toutes les opinions. Les officiers composant le conseil comprirent que leurs fortunes se trouveraient compromises, par suite des excès auxquels se livreraient les insurgés, si on leur donnait le temps de se rattacher tous les mécontents de l'île; de Clodoré se mit alors à la tête des milices restées fidèles à la compagnie et marcha à la rencontre des révoltés.

Averti par le père Fourcade, qu'ils se proposaient de franchir la montagne Pelée, qui sépare les terres de la Basse-Pointe de celles du Champ-Flore, pour aller de là au Prêcheur, se joindre aux mécontents de ce quartier, de Clodoré se dirigea vers le fonds Canonville avec ses troupes, et se fortifia des deux compagnies du Prêcheur.

Après quelques heures d'attente, ses espions revinrent de la montagne Pelée, et lui dirent qu'ils n'avaient rien vu. De Clodoré, de crainte de surprise, se replia alors vers le fort Saint-Pierre.

» Là, dit Duterire, il prit le parti de diviser ses troupes en » deux. » De Valmenier fut mis à la tête d'un détachement de deux cent cinquante hommes, et de Clodoré se réserva le commandement des deux cent cinquante autres, du nombre desquels était la compagnie de cavalerie, composée des plus notables habitants de la Basse-Terre.

Suivant une route opposée, afin de parvenir à envelopper les séditieux, de Clodoré et de Valmenier se mirent en marche le 15 juillet, espérant réduire facilement les mutins.

Ceux-ci occupaient le sommet de la montagne Pelée, quand de Valmenier, auquel avait été indiquée cette route, les aperçut.

Les attaquer, dans une position aussi avantageuse, par des chemins escarpés, qui ne permettaient pas à deux hommes de marcher de front, eût été une imprudence sans nom. Aussi cet habile officier, « au lieu de les charger d'abord, dit toujours Du-» tertre, prit le parti de leur faire perdre cet avantage, et, pen-» dant que les révoltés criaient de toute leur force, *avance,* » *avance,* il tournoya autour de la hauteur avec tout son monde » en bataille, jusqu'à ce qu'il se vît dans un lieu plus commode, » en sorte que les mutins avaient *le vent au nez.* »

Trompés encore par deux officiers, que les séditieux avaient faits prisonniers, et qui étaient parvenus à gagner quelques uns d'entre ceux qui balançaient le plus entre leurs devoirs et la crainte d'un châtiment, ils crurent, d'après l'assurance qui leur en était donnée par eux, qu'ils avaient affaire aux mutins du Prêcheur, et se débandèrent pour venir vers les troupes du roi.

De Valmenier, profitant de cette ruse qui le servait au moment où il s'y attendait le moins, fut en outre prévenu, par les transfuges, que la résolution de ceux qu'il venait combattre était plus que chancelante. Il s'avança alors avec son monde, et, ayant fait une sommation, dont le résultat ne fut pas complet,

il dirigea un feu de peloton sur les plus acharnés, en tua seize et en blessa un plus grand nombre.

Le reste se dispersa dans les bois; Jousselin, fait prisonnier, fut conduit à Saint-Pierre, et fut pendu; la Rivière mourut sur la roue, et plusieurs miliciens furent également tués. Malheurs irréparables dans pareilles circonstances.

Dutertre, en nous transmettant ces scènes affligeantes, nous dit :

« Voilà bien des malheurs causés par la tromperie des com-
» mis, et par la cherté des marchandises envoyées par la com-
» pagnie; et il faut avouer ingénûment qu'elle a été heureuse en
» cette occasion, d'avoir eu un gouverneur assez aimé et accré-
» dité parmi les habitants, pour les obliger à combattre et à
» détruire leurs confrères, qu'ils ne croient dans le malheur de
» la révolte, que poussés par des motifs qu'ils ne pouvaient eux-
» mêmes condamner. »

Si on a transcrit ces lignes, c'est afin de s'abstenir de toute réflexion. Cependant, on peut se permettre de supposer qu'il eût pu arriver bien d'autres malheurs, si, dans cette position, les Anglais, venant avec des vivres, en eussent offert à ces gens que la compagnie affamait; n'aurait-on pas eu à craindre alors ce qui, plusieurs fois, s'est représenté en cas pareil ?

Par qui fut sauvé le pays? Par des colons dirigeant leurs armes contre d'autres colons, leurs frères, égarés par la faim.

Dutertre, en nous rappelant ces scènes déplorables, nous apprend que le but des colons était de forcer la main au gouverneur, afin d'avoir la liberté du commerce avec la Hollande. Si, dans ces temps reculés comme de nos jours, les colons eussent compté des ennemis en France, ils n'eussent certes pas manqué de les accuser de trahison, en leur adressant le reproche d'avoir voulu se donner aux Anglais.

Le grand système de l'Angleterre contre nos colonies a toujours été de les affamer en les tenant bloquées par ses flottes. A qui la faute, si ce n'est à la France, dont les ressources maritimes ont toujours été trop faibles ou mal combinées?

Pendant qu'aux Antilles et dans toutes ces mers qui les baignent, se passaient les scènes qu'on vient de reproduire, Sa Majesté Britannique avait eu le temps d'apprendre la défaite de ses troupes et la perte de la colonie de Saint-Christophe.

Entre les deux monarques anglais et français, il ne pouvait exister de haine; Louis XIV n'aurait pu éprouver ce sentiment à l'endroit d'un prince dont il méprisait le caractère faible; mais l'humiliation d'une partie perdue quand on se l'était faite si belle, est une chose qui laisse un venin dont l'acreté est poignante.

Charles avait compté sur les promesses de son lieutenant-général Willougby. Déjà il se voyait possesseur paisible de Saint-Christophe, quand il apprit que ses sujets, trois fois supérieurs aux Français, en avaient été ignominieusement chassés après avoir accumulé sur eux tout ce que la trahison a de plus odieux.

L'homme est ainsi fait qu'il espère toujours; et le monarque, toujours trompé par ceux qui sont ses subdélégués, lorsque surtout il ne prend pas la peine de voir les choses par lui-même, est plus encore qu'aucun autre porté à espérer, parce qu'on le flatte.

Willougby avait promis une revanche au roi d'Angleterre; mais Willougby et son maître comptaient sans les Français; cependant Charles ne s'endormit point, et, voulant réparer l'échec qu'avaient éprouvé ses armes à Saint-Christophe, il fit partir deux frégates pour la Barbade, armées de soixante-six pièces de canon, et montées par six compagnies de ses meilleures troupes.

Seize navires marchands, armés en guerre et approvisionnés de toutes les choses nécessaires à la sûreté et à l'existence des colons anglais, suivaient la marche des deux frégates et devaient servir au transport des troupes que Willougby rassemblait à la Barbade, pour reconquérir Saint-Christophe.

Le 7 juillet, un certain capitaine l'Anguillet, qui avait traité à la Barbade, dit Dutertre (sur un vieux passeport du roi d'Angleterre et avec permission de quelques directeurs de la compagnie), jeta l'ancre à la Martinique, et donna avis à de Clodoré que

le 5 il était arrivé dans cette colonie anglaise une flotte et des troupes venant d'Angleterre.

De Clodoré en fit prévenir immédiatement du Lion, de Saint-Laurent et de Chambré, et redemanda la compagnie de milice qu'il venait d'envoyer au secours de Saint-Christophe.

Le cas dans lequel se trouvait de Clodoré était d'autant plus pénible, qu'ayant à réprimer l'esprit séditieux des habitants de son île, il avait encore à craindre l'attaque des Anglais. Sachant que les vaisseaux de la compagnie hivernaient à la Martinique, de Clodoré présumait que leurs efforts se dirigeraient vers ce point.

Lorsque la flotte d'Angleterre parvint à la Barbade, Willougby se trouvait prêt à entrer en campagne. Les ordres du monarque anglais étaient positifs, et lui-même s'étant embarqué le 28 juillet avec deux mille hommes aguerris, arriva en vue des côtes de la Martinique, le 30 du même mois.

La flotte anglaise avait déployé sur tous ses navires des pavillons blancs.

Le projet de Willougby était de tromper les colons, qui attendaient des secours que devait conduire de la Barre, et qui ne se méfieraient pas de l'approche des vaisseaux.

Il aurait fait alors une rafle de tous les navires français trouvés sur rade; et, marchant vers la Guadeloupe où il espérait réussir également en usant du même procédé peu honorable, il comptait se servir des navires dont il se rendrait maître pour le transport des troupes qu'il devait prendre à Antigue, à Montsarrat et à Nièves.

De Clodoré y fut trompé le premier, et crut que les secours qu'avaient promis le roi et la compagnie lui arrivaient.

Mais les Anglais, ayant essayé de capturer une barque qu'ils avaient aperçue ancrée à l'anse Capot, et de Clodoré, voyant que le nombre des navires dépassait celui qu'on lui avait annoncé, fit partout sonner l'alarme, fit prendre les armes et donna tous les ordres nécessaires pour repousser ces ennemis.

Les vaisseaux mouillés en rade vinrent s'embosser sous la pro-

tection des forts. Les postes furent soigneusement doublés, et les Anglais se virent contraints de regagner leurs navires, après avoir fait une tentative de descente dans les environs du Prêcheur.

De Clodoré, dont la surveillance et l'activité prévoyaient tout ce qui pouvait être nécessaire à la défense de ces côtes, accourut au secours des colons du Prêcheur, mais il apprit que du Gas, capitaine de ce quartier, s'était si vaillamment conduit, que les Anglais s'étaient rembarqués dans leurs canots et s'étaient éloignés des côtes.

Les projets d'attaque de Mylord Willougby contre la Martinique, ne se renouvelèrent point, car, arrivé à la Guadeloupe le 2 août, « sa présence, dit Dutertre, délivra le gouverneur et les » habitants de cette île de l'appréhension qu'ils avaient, que les » révoltés de la Martinique n'eussent appelé les Anglais à leur » secours. »

Ce plan, comme nous l'apprend le même auteur, n'était jamais entré dans la tête des insurgés ; ils souffraient de la faim, et se voyaient obligés à un service pénible. Sans cesse exposés à recevoir les balles ennemies, et indignés de voir le peu soins que mettait la compagnie à pourvoir à leur existence, ils ne s'insurgeaient que contre ce système exclusif, aussi nuisible à la prospérité des colonies qu'absurde en économie politique.

Un monopole est toujours une chose monstrueuse, que l'on excuse quand un gouvernement l'exploite au profit de l'Etat, qui se charge de veiller à la sûreté et aux besoins de tous les citoyens, mais un monopole aussi étendu, mis entre les mains de quelques citoyens privilégiés, devient un coupe-gorge, dans lequel donnent les masses forcément, n'ayant même pas la ressource de se défendre ; ce qui, tôt ou tard, doit entraîner des conflits déplorables entre les victimes et ceux qui les pressurent.

Cette journée du 2 août se passa en observations réciproques. Willougby, sur sa flotte, cotoya la Guadeloupe, ayant l'air d'y vouloir tenter une descente ; et du Lion, suivi des plus braves cavaliers de son île, se porta de poste en poste, encourageant tout le monde, et s'apprêtant à bien recevoir les Anglais.

Le lendemain, les mêmes manœuvres se répétèrent de part et d'autre; cependant, Willougby s'étant un peu éloigné de la Guadeloupe, le 4, se porta vers les Saintes, et attaqua deux navires français. L'un d'eux fut pris après une vigoureuse résistance, l'autre fut incendié par son capitaine, qui aima mieux y mettre le feu que de le voir tomber au pouvoir de l'ennemi. Une des frégates anglaises, endommagée par le feu des batteries qu'elle avait canonnées pendant le combat qui précéda l'expulsion des Français du fort des Saintes, le contraignit à passer la nuit dans le canal qui s'étend entre les Saintes et la Guadeloupe.

Dans la nuit du 4 au 5, s'éleva un de ces ouragans si affreux dans ces parages; le vent souffla avec tant de force, que les maisons les plus solides de la Guadeloupe furent renversées de fond en comble, les navires furent jetés à la côte, et, de tous les vaisseaux de Willougby qui avaient gardé la mer, il n'y eut de sauvé que deux flûtes qui eurent toutes les peines possibles pour arriver, l'une à Antigue et l'autre à Montsarrat.

Ainsi périt cette flotte qui menaçait Saint-Christophe. Willougby et la majeure partie de ses troupes disparurent dans le désastre qui accabla les colonies, mais qui les servit néanmoins en les délivrant d'un ennemi redoutable.

Le 9 août 1666, le navire le *Saint-Christophe,* arrivant de France à la Martinique, débarqua cent hommes appartenant au régiment de Poitou. Ce renfort fut accueilli comme une preuve de l'intérêt que prenait le roi au sort de ces îles, et les habitants, devenus plus à plaindre que jamais, par suite des dégâts que le vent avait occasionés dans leurs plantations, n'apprirent pas, sans un sensible plaisir, que les secours, depuis si longtemps promis, leur arriveraient sous peu.

« Mais toutes ces belles espérances, dit Dutertre, furent de » la nature des bonheurs que les amours mondains promettent, » et qui, après s'être longtemps fait espérer, se trouvent si » faibles, que l'on déteste la perte du temps que l'on a consommé » à les attendre. »

Si nous comparons cette manière d'agir à celle de l'An-

gleterre, ne sommes-nous pas tentés de nous demander comment la France a pu conserver deux colonies si peu secourues, dans des moments aussi critiques?

Les habitants de la Guadeloupe, débarrassés de la crainte que leur occasionait la présence des vaisseaux anglais, tournèrent leurs regards vers les Saintes.

Du Lion, dès que la mer se fut calmée, y envoya un canot monté de cinq hommes, lesquels furent pris par les Anglais, dont les navires échoués et brisés gisaient sur les côtes de ces îles, où le vent avait fait des ravages effroyables.

Prévenu cependant, par deux Français, échappés des Saintes sur un radeau, que les Anglais avaient sommé les troupes françaises de se rendre, du Lion y fit passer un renfort de soixante hommes qui obligea les Anglais à se renfermer dans le fort d'où ils avaient débusqué la faible garnison des Saintes.

Ainsi traqués par les Français, la position des Anglais devenait d'autant plus critique, qu'ils n'avaient pas même la ressource de la mer, tous leurs navires ayant plus ou moins souffert, et n'en ayant pas un seul qui pût être mis à flot.

Du Lion s'adjoignit quelques sauvages de la Dominique, et eut le temps de ravitailler sept navires. Il s'embarqua avec un nombre considérable de volontaires et se transporta aux Saintes, laissant le commandement de la Guadeloupe à Hinselin, son lieutenant.

Les forts dans lesquels s'étaient retirés les Anglais présentaient des remparts difficiles à aborder. Du Lion, cependant, affronta leurs canons avec son intrépidité habituelle. Se voyant pressés de toutes parts, ils jugèrent que la résistance serait inutile, se rendirent à composition, et furent faits prisonniers de guerre.

Cette expédition couronnée du succès le plus complet, du Lion congédia ses troupes, et revint à la Guadeloupe. Il ne laissa que cent vingt hommes pour la garde du fort principal des Saintes, dont la défense fut confiée à de la Forge, homme d'une bravoure éprouvée.

Mais un nouvel orage s'amoncelait, prêt à éclater sur nos co-

lons, dont le zèle, l'activité et le courage savaient suppléer à l'abandon dans lequel les laissait la métropole.

Du Lion avait, dans cette circonstance, demandé des secours à de Clodoré qui lui avait envoyé quatre vaisseaux armés en guerre et montés de quatre cents hommes. Les Anglais, que nous avons vus pendant quelque temps maîtres des Saintes, avaient envoyé prévenir le neveu de Willougby; et celui-ci, parti d'Antigue, marchait à la délivrance des siens, se promettant une conquête facile.

A peine se réjouissait-on à la Guadeloupe de la victoire que venait de remporter du Lion, qu'on signala une flotte, faisant son débarquement par le côté opposé à celui par lequel les Français, victorieux, ramenaient dans cette île les prisonniers qu'ils avaient faits aux Saintes.

Le 20 août, la flotte anglaise, composée de huit voiles, se dirigeait vers la rade des Saintes, quand, tombant sur elle, les quatre vaisseaux français l'attaquèrent avec une impétuosité telle, que Willougby se sauva dans une chaloupe, laissant ses navires exposés au feu que vomissaient contre eux les batteries françaises.

Le capitaine d'Elbée, qui commandait un des navires français, puissamment secondé par le brave d'Alou, capitaine des cent hommes du régiment de Poitou, dont la présence avait si fort réjoui les habitants de la Martinique, prit à l'abordage le navire qu'avait abandonné Willougby.

Les autres, forcés de se rendre, augmentèrent le nombre des prisonniers anglais, et deux de ces navires, radoubés, servirent aux corsaires que du Lion commissionna pour faire la course contre les navires d'Angleterre.

Bourdet, dont l'activité s'était trouvée enchaînée par la perte de son navire, prit le commandement d'un vaisseau en état de porter l'alarme dans la marine anglaise.

Les Français apprirent des prisonniers que le gouverneur de la Jamaïque apprêtait une flotte, dont les efforts devaient être dirigés sur Saint-Christophe.

Enfin, les échecs qu'éprouvaient les Anglais dans les Antilles ne devaient pas être les seuls qu'eût à supporter, pendant le cours de cette année, cette orgueilleuse nation.

En guerre avec le Danemark, qui ne voulait point reconnaître la suprématie de Londres, cette ville si florissante fut embrasée le 13 septembre, et, malgré tous les soins que les citoyens apportèrent pour se rendre maîtres de l'incendie qui dévorait ses plus vastes établissements et ses plus riches magasins, elle demeura la proie des flammes pendant quatre journées entières.

CHAPITRE IX.

SECOURS ENVOYÉS AUX ANTILLES PAR LE ROI ET PAR LA COMPAGNIE DES INDES-OCCIDENTALES. — ARRIVÉE DE DE LA BARRE AUX ANTILLES. — COMMERCE PERMIS AVEC LA HOLLANDE. — CONTINUATION DE LA GUERRE. — ATTAQUE D'ANTIGUE PAR LES FRANÇAIS.

Nous avons vu dans le chapitre IV de cette seconde partie de l'Histoire des Antilles, que de Clodoré, désespéré des lenteurs que la compagnie mettait à secourir les colons, s'était décidé à députer vers les directeurs de cette société exclusive, Rools de Loubières.

Celui-ci, parti de Saint-Christophe, muni des instructions de de Chambré, et des deux gouverneurs de la Martinique et de la Guadeloupe, fut pris par les Anglais et fut conduit à Tanger, d'où il était parvenu à faire passer en France les Mémoires qu'il portait avec lui.

Compris dans un échange de prisonniers, de Loubières, rendu à la liberté, vint à Paris, il y eut de longues conférences avec les principaux chefs de la compagnie, et ceux-ci résolurent de remédier à divers abus qui s'étaient glissés dans la direction de leurs affaires, tant en France qu'en Amérique.

Le peu de marchandises qu'elle recevait des îles, et les grandes dépenses qu'elle avait faites, mettait la compagnie dans l'impossibilité d'exercer exclusivement son monopole. Craignant que tous les frais de la guerre, en cas qu'elle eût lieu aux Antilles, ne lui tombassent sur les bras, ses directeurs rappelèrent de Hollande de la Barre, alors occupé à y régler des affaires concernant les intérêts de la compagnie, dont il se trouvait être un des principaux actionnaires.

Se berçant de l'espoir que la neutralité serait scrupuleusement observée aux Antilles, les directeurs de la compagnie avaient d'abord pensé que quelques navires suffiraient pour protéger son commerce contre l'agression des Flibustiers anglais,

mais de la Barre, qui avait eu l'occasion de juger le caractère de mylord Willougby, les dissuada, et il fit armer huit vaisseaux portant cent quarante canons.

Le roi, acquiesçant aux prières des directeurs de la compagnie, qui ne tardèrent pas à apprendre enfin les bruits de guerre qui couraient entre les Français et les Anglais des Antilles, fit lever quatre compagnies de cent hommes de troupes, destinées à la défense des colonies françaises.

Faible secours, mais dont la présence, comme nous l'avons pu voir, avait ranimé le courage des colons de la Martinique, lorsque d'Alou, capitaine d'une de ces compagnies, y débarqua.

« Ces quatre compagnies, dit Dutertre, furent levées autour » de La Rochelle, telles que l'on les put rencontrer; et bien que » les officiers fussent des gens de cœur et de conduite, les sol- » dats furent assez mal choisis, et n'ont pas fait tout ce qu'on » en pouvait espérer dans les îles. »

Preuve certaine que les colons, planteurs par état, et soldats par instinct, ont seuls contribué, dans cette circonstance, aux grandes actions qui ont immortalisé les Français d'outre-mer.

De Saint-Léon reçut du roi une commission de commandant en chef des compagnies destinées à la défense de la Martinique.

Cette flotte de huit vaisseaux, mise sous les ordres spéciaux de de la Barre, devait, avant que de se rendre aux Antilles, toucher à Cayenne; mais un accident survenu en mer au vaisseau que montait de la Barre, le força à relâcher.

Pendant qu'à La Rochelle on s'occupait des réparations à faire à la flotte, qu'un vent de sud-est avait contrariée, et pendant que de la Barre faisait faire le *transbordement* des munitions et des marchandises que contenait son vaisseau, jugé incapable d'entreprendre une pareille traversée, le navire sur lequel le commandeur de Sales avait permis aux femmes des officiers de Saint-Christophe de s'embarquer, arriva à La Rochelle.

Dès lors il ne pouvait plus exister aucun doute; on apprit le commencement des hostilités à Saint-Christophe. On savait un

combat engagé entre les Français et les Anglais, mais on ignorait auquel des deux peuples était resté l'avantage.

Aussi disparurent les lenteurs que, jusque-là, les directeurs de La Rochelle avaient mises dans l'armement destiné à protéger les îles françaises. Un courrier fut promptement expédié au roi, et de la Barre, qui aurait dû attendre de nouveaux ordres, mit à la voile, le 8 juin 1666.

La cour fut alarmée d'une nouvelle aussi imprévue ; Louis XIV, si orgueilleux, si fier, se sentit surpris. Il savait ces îles où flottait son pavillon dégarnies de soldats, et, ne connaissant pas ce que valaient ces colons brunis au soleil du tropique, son âme royale fut brisée de l'abandon dans lequel on laissait des Français à deux mille lieues de leurs frères.

Peut-être l'utilité des colonies apparut-elle alors ce qu'elle est à une grande nation, à un peuple qui, secouant les langes de la féodalité, commençait à comprendre l'industrie.

Colbert, lui-même, dont le génie vaste n'avait pas parfaitement saisi les rapports commerciaux des deux pays, venait peut-être d'apercevoir, dans un lointain chargé de brouillards, cette éclaircie de gloire que promettaient à la France ses marins si valeureux. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'immédiatement, quatre cents hommes furent embarqués sur quatre vaisseaux du roi, armés de soixante-dix-huit canons.

Quelques vaisseaux de la compagnie, adjoints à cette petite flotte, formèrent une escadre, qui, partie de La Rochelle, le 27 juillet, mouilla en rade de la Martinique, le 15 septembre 1666.

Le roi, non-seulement avait pourvu au choix des officiers qui commandaient ses troupes et ses vaisseaux, mais encore sa sollicitude était allée jusqu'à se priver de son meilleur ingénieur.

Blondel fut chargé de visiter toutes les îles et de tracer pour elles les plans de fortifications les plus propres à leur défense.

« Il traça des forts par toutes les îles, dit Dutertre ; mais le
» fonds que le roi lui avait donné n'étant pas suffisant pour les
» bâtir, la plus grande partie sont restés en *papier*. »

Espérons qu'un jour les gouvernements, puisque les rois ne

font plus que régner, comprendront que les meilleures citadelles, pour les îles, sont des vaisseaux soigneusement montés et *belliqueusement* équipés.

Cependant de la Barre, que nous savons avoir le cap sur la Martinique, arriva à Madère le 28 juin. Averti par le consul français qu'une flotte anglaise, après l'avoir attendu quelques jours pour lui livrer combat, avait fait voile pour les Antilles, au lieu de hâter son départ, il stationna dix jours en rade de cette île, y renouvela ses provisions, et, changeant de projet encore une fois, se dirigea vers Cayenne.

Cette résolution fut d'autant plus funeste, qu'après avoir été pendant quarante jours contrarié par les vents, de la Barre se vit contraint de se séparer de sa flotte et de gagner les côtes de la Martinique avec son seul navire.

On laisse à juger quelle dut être la déception des habitants. Les gouverneurs des îles, comptant sur les secours que leur promettait depuis si longtemps la compagnie, se virent réduits à n'avoir qu'une partie des munitions et des vivres qu'ils attendaient, et tout se trouva tellement avarié, qu'ils purent à peine s'en servir.

De Clodoré, prévenu de l'arrivée de de la Barre par un officier qu'il avait envoyé reconnaître le vaisseau qu'on lui avait signalé, vint recevoir sur le rivage ce nouveau lieutenant-général, qui, après avoir eu avec lui une longue conférence, lui fit part du projet qu'il avait d'annuler tous les réglements de justice et de police faits par de Tracy.

Les remontrances de de Clodoré n'ayant pu rien gagner sur l'esprit d'innovation que témoignait avoir de la Barre, il lui dit alors qu'il lui remettrait ses pouvoirs, s'il persistait dans sa résolution.

Cette fermeté de caractère, de la part du gouverneur de la Martinique, eut tout l'effet auquel on avait droit de s'attendre, et de la Barre, renonçant à ses projets, promit à celui-ci que rien ne serait changé sans son avis.

L'on ne saurait ici rendre trop de justice aux prévisions de de

Clodoré; venant à peine de réprimer une sédition dont les conséquences auraient pu devenir funestes, que n'avait-il pas à redouter, si l'esprit des habitants, choqué des nouvelles mesures que voulait prendre de la Barre, se fût encore porté à la révolte?

Les pouvoirs généraux de de la Barre s'étendant, du reste, sur tout ce qui avait rapport à la défense extérieure des îles, ne lui donnaient pas le droit de s'immiscer dans les actes de sûreté intérieure, chose que chaque gouverneur réglait alors d'après les besoins que ressentaient ses administrés. De Chambré, intendant-général de la compagnie, avait lui-même des pouvoirs à part, et de la Barre comprit fort bien quelle serait la responsabilité qui pèserait sur lui, s'il passait outre.

L'union, qui fait la force, avait existé, comme nous avons pu le voir jusqu'à présent, entre tous les officiers appelés à protéger les colons, et à les guider dans ces combats dont les avantages nous étaient restés.

A l'arrivée de de la Barre, quelques fâcheuses dissensions donnèrent lieu à des mésintelligences qui auraient pu devenir funestes, sans la prudence de de Clodoré.

De Saint-Laurent, que nous savons gouverneur de Saint-Christophe, et dont nous avons admiré la bravoure, n'avait pas encore reçu du roi sa commission dans les formes usitées, et les officiers des troupes royales, nouvellement débarquées à Saint-Christophe, refusaient de lui obéir; de Clodoré, lui-même, prévenu par de faux rapports, que de la Barre voulait empiéter sur ses pouvoirs, semblait s'éloigner de cet officier supérieur, quand il reçut une lettre de Turenne, dans laquelle ce grand homme lui mandait tout le bien que de la Barre avait dit au roi de l'état dans lequel se trouvait son gouvernement de la Martinique.

Se rapprochant alors de de la Barre, de Clodoré l'engagea à écrire aux différents gouverneurs des îles. Cette preuve de déférence calma les esprits, prêts à s'aigrir, et tous, à l'envi, lui rendirent les marques de respect et de soumission que le rôle qu'il remplissait aux Antilles lui avait donné le droit d'attendre de leur part.

De Chambré, lui-même, s'empressa de se rendre aux vœux de de la Barre, et, ayant rassemblé tous les vaisseaux de la compagnie, il fit voile pour la Martinique, où il arriva le 15 octobre 1666. Il se décida à ne rien entreprendre, sans avoir, auparavant, sondé les intentions des gouverneurs des îles, et les avoir mis à même de coordonner leurs projets d'attaque avec ceux de de la Barre.

Et puis enfin, ce qui acheva de rétablir l'ordre dans nos colonies, c'est que de la Barre, dans une assemblée tenue par les officiers des milices et la noblesse de la Martinique, et dans laquelle fut enregistrée la procuration qu'il avait, accorda la liberté du commerce aux habitants, à la condition que la compagnie prélèverait deux et demi pour cent sur l'entrée et la sortie des marchandises françaises, et cinq pour cent sur les marchandises étrangères, afin de subvenir aux frais de la guerre.

Cette mesure, qui était loin de remplir le but que se proposaient les habitants, prouve assez l'insuffisance des secours que leur adressait la compagnie, et le tort que ce système exclusif faisait au commerce français.

L'habitant, plus à plaindre encore, se voyait astreint à un droit qui toujours pèse sur le consommateur. Néanmoins, comme, dans cette circonstance, il y allait de l'existence de gens qui, par les mauvaises mesures de la compagnie, ou par son abandon, s'étaient vus affamés si longtemps, cette espèce de condescendance calma l'irritation qui, sourdement, se répandait chez les colons les plus enclins au maintien de la paix intérieure.

Quelques autres mesures furent également prises dans cette assemblée, et les colons, si longtemps bercés de l'espoir d'être largement pourvus, à l'arrivée de de la Barre, de tout ce qui leur manquait, se seraient encore trouvés sans vivres, sans munitions et souvent sans armes, sans cet acte de justice. La Hollande, encore une fois, fut appelée à faire des bénéfices énormes, sur lesquels la compagnie trouva cependant son compte, par la taxe de cinq pour cent qui grevait ses marchandises.

Ces divers règlements ayant, pour le moment, apaisé les cla-

meurs des habitants, il restait à nos officiers le soin d'aviser aux choses concernant la guerre.

Située par le 17e degré 4 minutes 30 secondes de latitude septentrionale, et le 64e degré 15 minutes de longitude occidentale (1), Antigue n'est éloignée de la Guadeloupe que de huit lieues. Dans cette île, dont Willougby avait, en 1663, obtenu de Charles II la concession, vivaient quelques Français.

Lors des premières hostilités survenues à Saint-Christophe entre les deux nations, les habitants d'Antigue, dont la colonisation ne remontait pas à plus de trois ans, avaient compris que dans leurs intérêts communs, la neutralité la plus absolue pourrait seule les préserver d'une ruine qu'entraîneraient les moindres conflits. Aussi les deux peuples restèrent étrangers aux discussions de leurs nationaux dans Saint-Christophe.

Mais Antigue, par suite du développement qu'avait pris cette guerre, était devenue un point militaire, et, lorsque Henry Willougby s'y retira après sa débâcle, les Français, qui y étaient établis, se virent soumis à des vexations telles, et à une surveillance si grande, que deux des plus hardis, nommés Bâton et Grand-Maison, se risquèrent à franchir, sur un radeau, l'espace qui les séparait des Français.

Parvenus, après des peines inouïes, à gagner les côtes de Saint-Christophe, ces deux transfuges furent accueillis par de Chambré, qui les conduisit à la Martinique, et les présenta à de la Barre.

Leurs justes plaintes, les plans d'attaque qu'ils indiquaient, les rapports qu'ils faisaient des fortifications d'Antigue, les relations qu'ils donnaient concernant les chances de succès qu'auraient les Français dans cette entreprise, que légitimait la guerre, parurent très-exacts à de la Barre, à de Chambré et à de Clodoré.

(1) Antiqua, Antequo ou Antequa, comme les Anglais appellent cette île, peut avoir six lieues communes de France de longueur du nord au sud; dans sa partie méridionale six lieues de largeur et deux lieues vers le nord. Butel Dumont prétend qu'elle n'a que 70,000 acres de terre labourable.

Malgré le refus qu'avaient fait de Saint-Léon et les officiers des troupes royales de songer à faire des conquêtes, avant l'arrivée des secours qu'ils attendaient de France, de Chambré engagea de Clodoré à se rendre avec lui à Saint-Christophe, afin de tout concerter avec de Saint-Laurent, pour un projet qui leur souriait.

Requis par de la Barre pour se rendre à Saint-Christophe, de Clodoré le suivit, ainsi que de Chambré, et la flotte qui portait ces trois officiers, partie de la Martinique le 25 octobre, mouilla à la Guadeloupe le 27.

Avant que de rien entreprendre, il était spécialement convenu que les avis des gouverneurs seraient entendus dans un conseil général, composé des officiers supérieurs. Cependant, de la Barre, de Chambré, de Clodoré et du Lion, décidèrent, dans une réunion d'officiers, que la flotte, composée de sept vaisseaux armés de cent quatre-vingt-six pièces de canon, reconnaîtrait, en passant par Antigue, les abords de cette colonie, ainsi que les forts qui la protégeaient.

Le plan d'attaque ne devait être définitivement arrêté qu'à Saint-Christophe.

« Tous ces vaisseaux, dit Dutertre, étaient montés par M. de la
» Barre, commandant sur toute la flotte, par M. de Clodoré, gou-
» verneur de la Martinique, par M. du Lion, gouverneur de la
» Guadeloupe, par M. de Chambré, intendant-général des af-
» faires de la compagnie, et par cent trente hommes du régiment
» de Poitou, commandés par M. d'Orvilliers, capitaine de ce
» régiment, et deux compagnies d'infanterie, entretenues pour le
» service de la compagnie des Indes-Occidentales, et les équi-
» pages des navires. »

Une frégate de vingt-quatre pièces de canon et un petit navire furent laissés à la Guadeloupe, pour transporter à Saint-Christophe de Téméricourt, gouverneur de Marie-Galante, lequel devait assister au conseil qu'y tiendraient les officiers français.

Le 4 novembre, la flotte française aborda à Antigue, longeant la côte le plus près possible, et s'efforçant d'arriver à la Grande-

Rade. Le vent contraire l'ayant forcée de renoncer à ce projet, les vaisseaux s'embossèrent sous le feu des batteries élevées à l'entrée d'une baie, essuyèrent quelques décharges insignifiantes, et, après avoir riposté aux canons ennemis, chassèrent des batteries anglaises les soldats qui les garnissaient.

De Clodoré s'aperçut le premier de la fuite des Anglais, et pressa de la Barre pour donner le signal d'une descente. En ayant été chargé, ce gouverneur de la Martinique, homme d'une grande énergie, donna immédiatement l'ordre à d'Orvilliers d'aller s'emparer de la batterie basse, d'y installer son monde et d'y prendre le pavillon anglais qui avait été abandonné sans défense. Et, après avoir encloué les canons, en cas qu'il ne pût s'y maintenir, il lui était enjoint de suivre le nommé Bâton, qui lui indiquerait un poste, dans lequel il couperait le chemin aux fuyards, et ferait nombre de prisonniers.

D'Orvilliers exécuta ponctuellement ces instructions, s'avança pour combattre les Anglais, et les poursuivit en mettant le feu partout; mais de Clodoré, craignant qu'il ne s'engageât par trop, au milieu des plantations d'Antigue, proposa à de la Barre et à du Lion de descendre, afin de faire sonner la retraite.

De retour de son expédition, pendant laquelle tout ce qui tomba sous la main des Français fut saccagé et impitoyablement pillé, d'Orvilliers proposa à de la Barre d'aller surprendre le gouverneur anglais qu'on disait être à une sucrerie, située à une demi-lieue de la côte.

Bâton, auquel tous les sentiers d'Antigue étaient familiers, se chargea de piloter les Français. D'Orvilliers partit à la nuit tombante, avec deux cents hommes, et arriva à la pointe du jour en vue de la maison où résidait le gouverneur d'Antigue, le colonel Cardens.

Les Anglais, l'ayant vu arriver, firent mine de vouloir se défendre, mais les Français se précipitèrent à l'encontre des combattants qu'avait rassemblés le colonel Monk. Ceux-ci s'enfuirent, laissant à leur merci leur gouverneur, Monk, et plusieurs autres officiers, qui furent faits prisonniers.

Ces premiers succès, sur lesquels on n'avait nullement compté, le projet d'attaque n'ayant pas encore été mûri, firent penser aux chefs français que la conquête d'Antigue serait plus facile qu'on ne l'avait espéré.

Du Lion, dans un conseil tenu à bord du vaisseau amiral, que montait de la Barre, proposa à cet officier de conduire à bonne fin, avec la coopération de de Clodoré, cette expédition, commencée sous d'aussi heureux auspices.

De la Barre y consentit; mais de Clodoré, craignant de s'engager dans de fausses manœuvres, demanda trois cents hommes de troupes.

D'Orvilliers céda, à la sollicitation que lui en fit son beau-père, de la Barre, le commandement de ses troupes à du Lion et à de Clodoré. Quelques renforts leur furent donnés, et, après avoir réglé entre eux les conditions du commandement, les deux gouverneurs de la Guadeloupe et de la Martinique descendirent à terre le lendemain matin à la pointe du jour. Ils partagèrent en deux petits corps d'armée les hommes qui furent mis sous leurs ordres.

Du Lion confia la conduite des volontaires à Garnier et à de Vilars; de Clodoré, qui commandait la gauche des Français, avait un petit corps composé de troupes soldées par la compagnie, dont les capitaines étaient de la Grange et de Praille. Le reste des volontaires était commandé par Giraud et des Roses, ancien gouverneur de Saint-Martin.

Ce même jour, 6 novembre 1666, du Lion, guidé par Bâton, s'avança jusqu'à la maison où, la veille, les Français avaient fait prisonnier le gouverneur d'Antigue, et à laquelle on avait mis le feu.

Ils aperçurent quelques cavaliers, qui, après avoir poussé jusque-là une reconnaissance, se dirigeaient vers une autre maison située sur une élévation voisine. Les Français continuèrent leur marche en bon ordre, à travers une épaisse forêt.

La fumée qui sortait de la maison qu'ils étaient impatients d'attaquer, les guidait. Étant enfin parvenus à portée de mousquet

de ce nouveau poste, les troupes furent mises en bataille, et l'on envoya un trompette sommer les Anglais de se rendre.

Ce trompette, en outre, était porteur d'une lettre que le gouverneur Cardens écrivait à sa femme, et dans laquelle il lui disait qu'il était bien traité, et qu'il engageait les Anglais à capituler, avant que de se voir réduits aux moyens extrêmes.

Les Anglais reçurent le trompette et la lettre, mais ayant répondu que leur devoir les obligeait de se défendre, l'attaque fut immédiatement résolue.

Sur le devant de cette maison s'étendait une savane. Les Anglais, protégés par une forte palissade, et défendus par des bouches à feu, s'y étaient retranchés. Pour arriver à cette savane, il fallait gravir un sentier par lequel ne pouvaient marcher que quatre hommes de front.

Il avait été arrêté qu'en arrivant sur la savane, du Lion et de Clodoré se mettraient en bataille, l'un commandant la droite, l'autre la gauche de la petite armée. Les éclaireurs placés en avant de leurs bataillons, devaient ouvrir la marche, et tous ensemble courant aux ennemis, devaient donner un assaut général.

« Mais, dit ici Dutertre, MM. Garnier et de Vilars s'étant un
» peu avancés avec les volontaires, et MM. des Roses et Giraud
» en ayant fait autant sur la gauche, M. du Lion fut obligé de les
» suivre avec ses gens, et avant que M. de Clodoré fût arrivé sur
» la savane, les ennemis qui étaient postés au nombre de quatre
» cents, tant derrière la palissade qu'aux environs de la maison,
» firent un si grand feu sur ces gens avancés qui montaient aux
» ennemis tout à découvert, qu'ils furent renversés et mis en
» désordre. »

Du Lion, blessé dans cette attaque, ne put arrêter son monde, et d'Orvilliers ne put rallier ses soldats, qui gagnèrent les bois, après avoir laissé un assez grand nombre de morts sur le carreau.

A cet instant, de Clodoré s'avança avec sa troupe. En apercevant le désordre qui s'était introduit dans le corps d'armée que commandait du Lion, il mit l'épée à la main, s'élança sur la pa-

lissade, et parvint à y faire une brèche, qui donna passage à ses soldats.

Les Anglais voyant l'intrépidité avec laquelle ils étaient attaqués, lâchèrent pied, et s'enfuirent à leur tour, se barricadant dans l'intérieur de cette maison, qui, ayant été forcée, devint le théâtre de leur défaite et du carnage le plus effroyable.

Poussées par cette rage qui s'empare du soldat, à la vue du sang, nos troupes firent main-basse sur tous les Anglais qu'elles rencontrèrent. Plusieurs officiers de distinction furent massacrés, et le colonel Quatz, qui semblait avoir l'autorité sur tous les Anglais ainsi traqués, fut tué sur son fauteuil, au moment où il tenait son conseil.

De Clodoré, qui avait tout l'honneur du combat, en général consommé, arrêta le pillage et rétablit l'ordre. Ayant rallié tous les Français, il fit placer sur des brancards les blessés, et regagna la flotte mouillée dans la baie.

Le lendemain, de la Barre assembla son conseil, et il fut décidé qu'on enverrait immédiatement un parlementaire aux Anglais.

L'île devait, sous vingt-quatre heures, être remise aux Français, sinon ceux-ci menaçaient d'en faire le sac et de mettre tout à feu et à sang. Afin de mieux tenir leur parole, il fut résolu, séance tenante, que si les Anglais refusaient d'obtempérer à cette demande, on irait à Saint-Christophe chercher du renfort.

Le parlementaire s'acquitta de sa commission, et déclara que les officiers et les habitants d'Antigue feraient savoir le lendemain, leur réponse.

Le lendemain soir, un officier anglais se présenta et demanda un lieu pour traiter. On lui désigna la baie dans laquelle était mouillée la flotte française, et l'heure fut arrêtée pour le lendemain, après midi.

Le parlementaire sollicita un jour de plus. De la Barre fit droit à cette demande, malgré l'avis de de Clodoré, qui, ayant appris à se méfier de la parole et de la bonne foi des Anglais, voulait que l'on continuât les hostilités. Il prévoyait qu'ils ne

cherchaient à gagner du temps, que pour se mettre en position de repousser les Français. Mais de la Barre l'ayant chargé de régler les articles et conditions de la reddition de l'île, il fut convenu :

1° Que tous les forts, batteries, redoutes et maisons garnies de palissades, seraient remis entre les mains des Français.

2° Que les habitants d'Antigue pourraient y demeurer, en reconnaissant pour souverain le roi de France, sinon qu'ils seraient embarqués et conduits aux frais de l'État en France, où ils seraient libres d'aller où bon leur semblerait.

« 3° Que l'exercice de la religion catholique, apostolique et » romaine serait libre en toute l'étendue de l'île d'Antigue, à » l'effet de quoi seraient bâties des églises et chapelles, au nombre qui serait jugé nécessaire pour desservir, dans lesquelles » seraient établis des prêtres ou religieux, suffisamment.

» 4° Que les officiers et habitants qui demeureraient sous » l'obéissance de Sa Majesté le roi de France, seraient, par elle, » maintenus envers et contre tous, même contre les sauvages et » contre les Indiens.

» 5° Pourraient, lesdits officiers et habitants, faire commerce » avec les îles françaises, les Français venant de l'Europe, les » Hollandais et autres alliés de Sa Majesté, qui seraient tenus de » payer les droits d'entrée et de sortie dus à la compagnie des » Indes-Occidentales. Ne seraient tenus, lesdits officiers et habitants, de payer aucuns droits des marchandises qu'ils feraient » venir d'Europe pour leur usage particulier.

» 6° Ne seraient tenus, lesdits habitants et officiers, de prendre » les armes contre Sa Majesté Britannique, pendant la présente » guerre seulement ; mais s'il se présentait aucuns vaisseaux et » troupes dudit seigneur roi, pour s'emparer de l'île d'Antigue, » ou autrement, ils seraient tenus de demeurer en leurs maisons. »

Ces conditions stipulées par de Clodoré, ainsi que plusieurs autres qu'il serait inutile de rapporter, furent acceptées par le plénipotentiaire anglais, et le 10 novembre 1666, le traité fut signé.

De Clodoré voulait que des otages fussent livrés; de la Barre, plus confiant, s'en rapporta à la bonne foi anglaise.

« Il parut dès le lendemain, dit Dutertre, que M. de Clodoré » avait eu raison de s'opiniâtrer à demander des otages comme » l'on a accoutumé de faire en semblables occasions; car, dès le 12 » au soir, les députés qui avaient assisté à la signature du traité, » renvoyèrent le colonel Boncley, pour avertir que trois cents sol- » dats, venus de la Barbade, en empêchaient l'exécution, pillant » les habitants comme des ennemis; et que, si l'on voulait aller » à eux pour les combattre, ils ne s'en mêleraient point. »

De Clodoré, indigné, voulait que l'on retînt le colonel Boncley prisonnier, il s'emporta contre de la Barre, dont la faiblesse, dans cette circonstance, plaçait les Français dans une position fausse. Beaucoup de sang avait été versé, et rien ne dédommageait les soldats ni la compagnie des frais qu'elle faisait.

Le 13, de la Barre commit encore une faute qui indisposa contre lui de Clodoré. Dans l'espérance que le colonel Cardens, que nous savons prisonnier des Français, parviendrait à obtenir des habitants d'Antigue l'observation exacte du traité, il le renvoyait à terre avec le colonel Boncley, quand celui-ci, rencontré par Giraud, premier capitaine de Saint-Christophe, fut ramené à bord et conservé comme otage.

Cardens s'échappa, et la flotte française, après avoir levé l'ancre le 14 novembre 1666, mouilla en rade de Saint-Christophe vingt-quatre heures après. Nous la verrons bientôt se diriger de nouveau vers Antigue.

CHAPITRE X.

PRISE DE TABAGO ET DE SAINT-EUSTACHE PAR LES FRANÇAIS. — ARMEMENT D'UNE FLOTTE FRANÇAISE. — DE CLODORÉ FORCE LES HABITANTS D'ANTIGUE A RATIFIER LE TRAITÉ SIGNÉ PAR LES OFFICIERS ANGLAIS ET S'EMPARE DE CETTE COLONIE.

Nous avons pu voir dans les chapitres précédents de cette seconde partie de l'Histoire des Antilles, quel avait été le zèle que chaque gouverneur français avait déployé pour la défense de son île. Nous savons comment de Sales, de Saint-Laurent, son successeur, et tous les officiers français, avaient, dans le commencement de cette guerre, échappé, par leur bravoure, aux piéges que leur tendaient les officiers anglais.

Chassés de Saint-Christophe et des Saintes, battus sur mer, attaqués dans Antigue, les Anglais respiraient la vengeance et cherchaient à rassembler des troupes pour s'opposer à l'envahissement des Français qui, à leur tour, semblaient vouloir poursuivre, par de brillantes actions, le cours de leurs prospérités guerrières.

De la Barre avait eu trop de confiance dans la bonne foi de ses ennemis; et la partie que les Français s'étaient faite si belle à Antigue, n'était que remise et nullement perdue.

Ce désir de gloire, qui encourageait les colons de nos trois grandes possessions françaises des Antilles, avait passé chez tous les habitants de la Grenade, moins nombreux, mais aussi braves.

Vincent, qui avait répondu de cette île peu habitée, quoique d'un sol fertile, avait constamment tenu ses hommes sur la défensive. En apprenant les succès de nos troupes à Saint-Christophe, lui aussi voulut, par une de ces actions héroïques, joindre son nom à celui des défenseurs que la patrie honorerait d'une couronne immortelle.

Tabago, cette colonie hollandaise, d'où les Anglais avaient, au

commencement des hostilités, chassé Bevere et ses troupes, tentait l'esprit conquérant de nos Français de la Grenade.

De la Barre était chaque jour attendu, et Vincent, qui n'avait pas lieu de compter sur les secours que ce général amènerait avec lui, conçut le projet de rendre aux Anglais, avant son arrivée, ce que les Hollandais, nos alliés, avaient eu à en souffrir.

« Il se servit, à cet effet, dit Dutertre, de la barque d'un nom-
» mé Gilles Gaspard, qui était dans son havre sur la fin d'août
» 1666. Il y fit embarquer un officier, dont je n'ai pu apprendre
» le nom, avec vingt-cinq braves volontaires de son île, bien
» armés, avec des munitions et deux tambours. Il les envoya à
» l'île de Tabago tenter fortune, et voir s'il n'y avait pas moyen
» d'en dénicher les Anglais. »

Ces vingt-cinq braves, commandés par cet intrépide officier, dont l'histoire n'a pu nous conserver le nom, débarquèrent à Tabago sans être aperçus.

Neuf hommes furent laissés sur le rivage, pour défendre la barque et protéger son équipage en cas d'attaque ; les quinze autres s'avancèrent vers le fort.

A quelques centaines de pas du fort se trouvait un corps-de-garde, où stationnaient des Anglais, en nombre supérieur. Nos Français, que la pluie avait contraints à s'arrêter pour remettre leurs armes en état, s'étaient divisés ; sept des plus déterminés attaquèrent le corps-de-garde, mais les Anglais, s'échappant par une issue, s'enfuirent, sans faire aucune résistance, vers le fort, et y donnèrent l'alarme.

Le cas était pressant ; les Français s'étaient ralliés et leur commandant, dès la pointe du jour, après avoir fait battre la diane, mit en bataille ses quinze braves. Prenant ensuite un des tambours :

— « Tu vois ce fort, lui dit-il, tu vas y marcher au pas de charge, seul et sans trompette ; l'on te criera qui vive ? tu répondras : l'armée française qui vous somme d'avoir à vous rendre immédiatement, sinon....... tu comprends.......»

Le tambour, « qui était un galant homme, dit Dutertre, et qui

» méritait un autre emploi que de battre la caisse, s'y en alla ; et, » contre les formes de la guerre, s'approcha de la porte avec son » fusil sur son épaule, il le mit auprès de lui, battit la chamade » et fit son appel. »

Le commandant anglais fut d'abord tenté de réprimer l'insolence de ce *tapin*, mais réfléchissant qu'il pourrait gagner du temps, il lui remit un otage et eut la sottise d'aller lui-même en personne, sans autre arme que son épée, recevoir la sommation que celui-ci lui réitéra avec résolution et fierté.

L'Anglais et le Français en présence, le premier se rengorgea, et, faisant l'incrédule à l'endroit de l'armée dont le second le menaçait.

« — Où est donc cette armée? dit-il.

— » Dans ce vallon, lui répliqua le tambour, et si vous voulez la voir, en vous avançant sur cette éminence, vous pourrez facilement vous convaincre de la vérité de la chose. »

Nos deux amis s'avancèrent vers un *morne* et s'éloignèrent du fort.

Dès qu'ils dominèrent le vallon dans lequel campaient nos Français, l'Anglais, en voyant cette poignée de braves, sourit de dédain et jeta sur le tambour un regard de pitié; mais celui-ci, posant sa caisse, lui appliqua le canon de son fusil sur la poitrine et le ramena prisonnier vers les siens.

« Le commandant anglais se voyant pris, continue Dutertre, » demanda d'aller dire à la garnison qu'elle se rendît aux Fran- » çais ; mais il y fut accompagné de toute la bande, qui le tenait » sûrement gardé. Le tambour, qui marchait devant, s'appro- » cha de la sentinelle, et, l'ayant couchée en joue, lui fit mettre » les armes bas. L'officier et ses gens entrèrent dans le fort, et » tous les Anglais qui étaient sous les armes, croyant que ce fût » une partie des troupes qui venaient prendre possession, don- » nèrent toutes leurs armes au tambour, qui les faisait ranger, » les unes après les autres, dans un petit coin du fort. »

Ce fut ainsi qu'on vient de le dire, que nos Français de la Grenade s'emparèrent du fort de Tabago, dans lequel cinquante

Anglais furent faits prisonniers. Vincent entretint une garnison dans ce fort, jusqu'en mars 1667. Lorsqu'il la retira, à cette époque, il fit mettre le feu partout.

Cet exploit ne fut pas le seul qui rendit nos armes redoutables pendant cette période, où furent ensanglantées toutes ces îles, dont une des grandes conditions de prospérité est, et sera toujours la paix.

Saint-Eustache avait été, comme on l'a également dit, enlevée aux Hollandais par Morgan, ce colonel anglais qui périt à Saint-Christophe.

Dans nos divers combats avec les Anglais de Saint-Christophe, l'importance de cette île était manifeste pour les officiers qui commandaient nos troupes, et nous croyons avoir déjà dit qu'elle avait poussé de Saint-Laurent et de Chambré à y tenter une reconnaissance, qui, faite par des volontaires déterminés, fut au moment de la faire passer sous la domination française.

Cette conquête, que projetaient nos gouverneurs des Antilles, avait été remise, quand un Flibustier hollandais, muni d'une commission du gouverneur de Curaçao, vint à Saint-Christophe, vers la fin d'octobre, ou au commencement de novembre 1666, et communiqua son dessein à de Saint-Laurent.

Il lui fut permis de ramasser dans cette île tous les Hollandais émigrés de Saint-Martin et de Saint-Eustache, et de Saint-Laurent, lui adjoignit de Vandelbourg, aide-major de la Cabes-Terre de Saint-Christophe, avec cinquante soldats français.

Ces nouveaux argonautes, au nombre de cent cinquante, se rendirent à Saint-Eustache, et, y ayant pris pied, attaquèrent les Anglais, les battirent, et posèrent leur camp devant le fort. Plus occupés de faire bonne chère en boucanant les bestiaux qu'ils rencontraient, que de presser ce fort qu'ils auraient pu facilement emporter d'assaut, ils s'amusaient à des lenteurs de capitulation, lorsque de la Barre, que nous savons arrivé à Saint-Christophe, apprit ce qui se passait à Saint-Eustache.

D'Orvilliers, gendre de de la Barre, fut immédiatement chargé par lui de conduire un renfort de cent cinquante hommes à Saint-

Eustache. Parti de Saint-Christophe le 15 novembre, d'Orvilliers rejoignit de Vandelbourg le même jour, et apprit de celui-ci que les Hollandais traitaient avec les Anglais, qui cherchaient à gagner du temps. Ces deux officiers firent alors avancer leurs hommes jusqu'à portée du mousquet du fort, et, s'étant formés en détachements, ils allaient donner l'assaut général, quand le lieutenant-colonel Zéébroug demanda à capituler avec d'Orvilliers, refusant d'avoir aucune affaire à régler avec les Hollandais.

Les conditions du traité furent, que les Anglais sortiraient de l'île, sans armes ni munitions de guerre, mais seulement avec leurs hardes et équipages, et que d'Orvilliers leur ferait fournir un navire pour les transporter à la Jamaïque.

Dans un conseil tenu à Saint-Christophe, quoique les avis fussent partagés au sujet de la conservation de ce poste, de la Barre en confia la défense à des Roses, et mit sous ses ordres quatre-vingts soldats.

De la Barre, arrivé le 15 novembre 1666 à Saint-Christophe, y fut accueilli avec tous les honneurs dus à sa charge.

Le lendemain de son arrivée, il convoqua un conseil général, qui fut tenu sur le navire de du Lion, que sa blessure retenait à son bord.

La séance ouverte, de la Barre, qui la présidait, prononça un discours dans lequel il donna connaissance des forces que les Français avaient aux Antilles; comparant les îles de Nièves et de Montsarrat à Antigue, il conclut que l'attaque de ces deux colonies n'offrant pas plus de difficulté que celle qu'ils venaient d'entreprendre, il serait bon d'y aviser pendant que la terreur s'était répandue parmi les Anglais.

De Saint-Léon, en sa qualité de maréchal-de-bataille, assistait à ce conseil. Son grade lui conférait la direction des troupes sur terre, et, croyant que l'attaque d'Antigue n'avait point été militairement menée, il resta silencieux; mais, dès qu'il sut que du Lion et de Clodoré avaient eu le commandement d'une entreprise dans laquelle avaient marché les troupes royales, il s'emporta, et, pour mettre fin aux querelles qu'auraient pu susciter la

hiérarchie si mal entendue de tous ces pouvoirs qui se contre-barraient et nuisaient à l'entente des chefs, il fut résolu, séance tenante, qu'en attendant les ordres de la cour, de la Barre aurait le commandement général et suprême, tant sur mer que sur terre.

La proposition de de la Barre, qui voulait qu'on attaquât Nièves, fut rejetée à la pluralité des voix. L'on s'arrêta à la résolution de faire exécuter le traité d'Antigue; et, en cas de refus de la part des Anglais, de la remplir, il fut décidé qu'on les y contraindrait par la force, et que de là on ferait voile pour Montsarrat.

De Saint-Léon devait avoir sous ses ordres cent hommes du régiment de Navarre, et cent hommes du régiment de Normandie; le chevalier de Saint-Laurent, deux cents colons de Saint-Christophe; de la Barre et d'Orvilliers, les troupes de Poitou; du Lion et de Clodoré, chacun cinq cents miliciens de leur île respective, et de Téméricourt quatre-vingts miliciens de Marie-Galante, et cinquante hommes détachés du régiment de Poitou.

Le nombre des troupes destinées à cette expédition ainsi réparti, devait se monter de dix-huit cents à deux mille hommes. Les choses conclues telles qu'on vient de le dire, les divers gouverneurs des îles françaises se séparèrent, pour aller rassembler leurs troupes. Le rendez-vous fut donné à la Guadeloupe.

Mais de la Barre, avant le départ de de Clodoré, lui donna, par écrit, l'ordre d'agir seul, s'il arrivait à Antigue avant lui. Cette précaution ne fut pas inutile, comme nous allons le voir.

De Clodoré, arrivé à la Guadeloupe, y trouva de Loubières, son lieutenant, qui lui avait amené sept cents hommes, et, de plus, les compagnies de de Praille et de Rougemont.

Brûlant du désir de marcher au combat, ces hommes intrépides et faits aux fatigues de la guerre sous le tropique, demandaient tous à faire partie de l'expédition, mais une alerte donnée par une nouvelle qui fut confirmée plus tard, fit prendre de certaines mesures de prudence. Quelques chasseurs de la Martinique ayant appris à Sainte-Lucie, par des Anglais échoués dans cette

île, qu'une flotte anglaise de quarante-huit vaisseaux s'armait à la Barbade, en avaient prévenu de Loubières. De Clodoré, instruit par celui-ci des bruits qui circulaient, le renvoya à la Martinique, avec la moitié des troupes qu'il avait amenées avec lui, et lui confia le soin de défendre cette île.

Du Lion, obligé d'agir avec la même prudence, ne mit à la disposition de de Clodoré que deux cent cinquante hommes, du commandement desquels il chargea Hinselin, son lieutenant.

De Téméricourt, trop faible en hommes, ne voulut point dégarnir Marie-Galante de ses défenseurs, et de Clodoré ne partit pour Antigue qu'avec sept cents hommes, y compris l'équipage de ses navires.

Quelques intrigues, semblables à celles qui naissent au milieu des conflits qui s'élèvent entre les officiers chargés de diriger de concert les affaires d'un pays, paraissent avoir été cause de l'absence de de la Barre, qui devait rejoindre de Clodoré à Antigue. Parti de Saint-Christophe, ce général, après avoir appris la nouvelle qui avait motivé les précautions prises par les gouverneurs de la Guadeloupe, de la Martinique et de Marie-Galante, relâcha dans cette même colonie.

Le navire qui lui avait donné la confirmation de cette nouvelle qui allait placer les colonies dans une position si fâcheuse, eut l'ordre de ne pas aller rejoindre l'expédition commandée par de Clodoré, sans qu'on sût à quel motif attribuer cette preuve de mauvais vouloir.

Arrivé à Antigue le 30 novembre 1666, de Clodoré y trouva les Anglais dans une situation bien autre que celle qu'ils y avaient, lors du départ des Français.

Renforcés par les troupes venues de la Barbade, et commandés par le colonel Fische, que mylord Henry Willougby avait envoyé de Nièves pour remplacer le colonel Cardens, les habitants de cette colonie s'étaient retranchés, et comptaient un nombre effectif de neuf cents soldats, prêts à repousser l'attaque des Français.

Le colonel Boncley, en outre, que nous savons avoir été gardé

comme otage, et qui se trouvait à bord du navire de de Clodoré, fut avisé que la flotte était journellement attendue.

Ces diverses nouvelles, cette position forte que possédaient les Anglais, l'absence de de la Barre et le petit nombre d'hommes que de Clodoré avait avec lui, le plaçaient dans un embarras des plus grands.

Le succès était plus que douteux en cas d'attaque ; se retirer, après avoir paru dans les eaux des Anglais, lui paraissait une humiliation qui le mettait dans une perplexité difficile à rendre.

« Si bien, dit Dutertre, que se trouvant seul à démêler cette » mauvaise fusée, il eut recours à Blondel, ingénieur de Sa » Majesté, envoyé aux îles pour les fortifier, homme plein de » lumière et de grande expérience dans les affaires de la guerre, » auquel, après avoir exposé sincèrement toute cette affaire, il » en retira cette judicieuse réponse : que de deux partis égale- » ment périlleux, il fallait toujours prendre le plus honorable, » et qu'il fallait continuer avec vigueur l'exécution de cette en- » treprise. »

Ce conseil, qui était sans contredit celui de l'honneur, fut d'autant plus goûté de de Clodoré, qu'il flattait son courage, et qu'il entrait dans sa manière de voir.

Aussitôt, rédigeant une sommation virulente, et dans laquelle les menaces n'étaient point épargnées, et qui rappelait le traité signé par l'ex-gouverneur Cardens, il la lui envoya signifier par un trompette.

Le colonel Fische, auquel avait été confiée la défense d'Antigue, se méfiant de la réputation de probité dont jouissait son prédécesseur Cardens, fit arrêter le trompette, et refusa de se rendre, ainsi que le voulait la capitulation signée par Cardens et les principaux officiers d'Antigue.

Cette signification, faite aux Anglais sur un ton qui ne permettait plus de tergiversation, le refus des officiers anglais de faire droit à la sommation de de Clodoré, et l'arrestation de Cardens étaient des motifs plus que suffisants pour légitimer les agressions que de Clodoré projetait d'exercer envers des ennemis aux-

quels on avait laissé le temps de se retrancher, et qui, sans nul doute, devaient occuper des positions dont il serait difficile, sinon impossible de les débusquer.

Encore incertain sur les mesures qu'il prendrait, de Clodoré, qui avait résolu d'attaquer les Anglais, mais qui ne savait où les joindre, allait opérer une descente, quand l'ex-gouverneur Cardens parvint à tromper la surveillance de ses gardiens, s'échappa de sa prison, et, tenant plus à sa parole qu'à toute autre considération, se rendit volontairement à bord du vaisseau de de Clodoré. Il lui apprit que Fische avait reçu le serment des officiers et des habitants d'Antigue ; que ceux-ci, campés à quelques lieues de l'endroit où se trouvait mouillée sa flotte, étaient dans la résolution de mourir plutôt que de se rendre.

Cette nouvelle, sans changer la détermination de de Clodoré, motiva la réunion des principaux officiers de sa petite armée ; les avis furent unanimes : tous demandèrent à marcher au combat.

L'ordre fut donné aux vaisseaux de lever l'ancre. Cherchant à gagner le lieu où campaient les Anglais, l'escadre française louvoya pour se rapprocher des côtes. Quelques soldats anglais parurent sur le rivage ; un coup de canon à boulet fut tiré sur eux, et, quelques heures après, de Clodoré reçut des officiers signataires du traité la lettre suivante :

« Monsieur,

» Nous vous avons envoyé ce matin telle réponse que nous
» pouvions, étant sous le commandement et l'autorité de
» M. le gouverneur, au pouvoir duquel nous n'étions pas ca-
» pables de résister ; mais, depuis que nous lui avons fait voir
» amplement la raison de notre premier traité et notre refus de
» rompre, nous avons tant fait, qu'il en est demeuré d'accord,
» moyennant qu'il y soit compris comme le reste des habitants ;
» ledit traité et accord sera ponctuellement ratifié et effectué en
» toutes ses particularités. »

Cette couardise, de la part d'un ennemi que de Clodoré avait

appris à juger, lui parut le comble de la mauvaise foi et de la lâcheté; et, ne tenant aucun compte de cette lettre, il leur répondit comme un maître d'école à ses élèves, qu'ils n'avaient qu'à se tenir sur leurs gardes, car il allait descendre pour les ranger à l'ordre.

La leçon aurait probablement suivi de près la menace, si les Anglais, à la vue des Français qu'ils laissèrent débarquer sans résistance, n'avaient pris la fuite, demandant merci et quartier.

De Gémozat, lieutenant au régiment de Champagne, fut chargé par de Clodoré du commandement, sous lui, des troupes débarquées pour combattre Fische et ses neuf cents hommes.

« L'on marchait à sa rencontre, dit Dutertre, lorsque deux » coups de mousquet furent tirés par les ennemis, à l'entrée d'un » bois, sur un sergent français, mais si maladroitement, qu'ils » tuèrent une de leurs sentinelles, et ce fut tout le sang qui fut » répandu dans cette conquête, car tous les pauvres habitants » mirent bas les armes sans y être forcés. Le gouverneur Fische » ayant appris que de Clodoré marchait vers lui avec toutes ses » troupes et quatre pièces de canon, se sauva dans une barque » avec le colonel Waernard et quelques autres, sans dire autre » chose à ses soldats que ces paroles : *Dieu soit avec moi et avec* » *vous.* »

Fische déserta son drapeau, et les habitants d'Antigue voyant qu'il les abandonnait, se soumirent aux conditions que leur fit de Clodoré.

Ils furent astreints à prêter serment au roi de France, et, pour rançon, ils furent condamnés à fournir huit cents nègres aux Français. Le pillage que nos troupes firent dans cette circonstance, et auquel de Clodoré s'opposa le plus qu'il put, laisse peser un reproche sur les officiers, qui loin, à ce que nous apprend Dutertre, de réprimer leurs soldats, leur donnèrent l'exemple du désordre.

De Praille, auquel de Clodoré avait donné mission d'aller à la Grande-Rade embarquer les canons que les Anglais y avaient, ayant autorisé le pillage, fut suspendu de ses fonctions. Cet exem-

ple de sévérité n'empêcha pas les troupes du régiment de Poitou de piller la demeure de l'ex-gouverneur Cardens, auquel de Clodoré avait remis tous ses biens, sans rétribution et sans rançon, en récompense de sa noble conduite et de sa loyauté.

Enfin les habitants d'Antigue, pillés, rançonnés et désarmés, demandèrent à de Clodoré un gouverneur et des troupes françaises pour les protéger contre les attaques des Caraïbes.

La crainte des hostilités que la flotte anglaise exercerait à la Martinique, et les besoins que nos colonies avaient des troupes sous les ordres de de Clodoré, furent des motifs suffisants pour motiver un refus qui plongea dans la consternation les colons d'Antigue.

Une sauve-garde signée de de Clodoré leur fut laissée en cas qu'il se présentât quelques vaisseaux alliés de la France, et cent fusils leur furent distribués pour repousser les Caraïbes.

Antigue, n'ayant pu fournir que cinq cents nègres, se vit dégarnie des bras attachés à sa culture, et dut éprouver tous les malheurs qu'entraînent les guerres de dévastation. Les habitants furent contraints à fournir les vivres nécessaires à l'existence des matelots et des soldats de la flotte française.

« Et bien, dit Dutertre, que M. de Clodoré se fût plaint à » M. de la Barre de tous ces désordres faits contre sa volonté et » contre ses ordres, M. de la Barre, sans avoir aucun égard à » ses plaintes, non-seulement ne fit aucune justice de ceux qui » avaient été les plus animés au pillage, mais encore rétablit » M. de Praille dans ses fonctions. »

Ce fut le 3 décembre 1666 qu'eut lieu la reddition d'Antigue; cette conquête facile, dont la gloire eût été sans tache, si de Clodoré avait pu se faire écouter de ses subalternes, fut souillée par cet esprit de rapine que les officiers ne sauraient trop étouffer dans le cœur du soldat. La guerre a ses lois; le privilége du vainqueur est celui que donne la force, mais, s'il en abuse, il salit sa victoire et se range dans la catégorie des peuples barbares.

Les vaisseaux qui portaient les troupes de Saint-Christophe et une partie de celles de de la Barre arrivèrent à Antigue sur

ces entrefaites. Les officiers s'assemblèrent et la désunion se manifesta chez eux de la manière la plus évidente.

L'on voulait faire voile pour Montsarrat, mais Blondel, que de Clodoré consultait toujours, lui ayant conseillé de ne rien entreprendre sans la présence de de la Barre, il passa à la Guadeloupe, où il déposa la part de butin qui revenait aux soldats de cette île, et se rendit ensuite à la Martinique.

CHAPITRE XI.

PRISE DE MONTSARRAT PAR DE LA BARRE ET LES MILICES DE SAINT-CHRISTOPHE.

La conquête ou plutôt la reddition d'Antigue s'était opérée sans la participation des troupes royales, et l'ordre que de la Barre avait donné à de Clodoré servit, dans cette circonstance, à cet officier, dont les opérations auraient pu se ressentir des lenteurs de l'irrésolution, s'il n'avait été autorisé à agir de lui-même.

De Clodoré, dont nous avons pu admirer la bravoure et l'énergie dans les différentes séditions qu'il eut à réprimer à la Martinique, n'était pas homme à s'endormir; aussi de la Barre conçut-il une espèce de jalousie de cette entreprise à laquelle il n'aurait dépendu que de lui de prendre part.

Sur ce que la sauve-garde donnée aux habitants d'Antigue n'avait été faite que sous le nom de de Clodoré, de la Barre trouva sujet de se plaindre, et de Clodoré, justement irrité des menaces que de la Barre lui faisait, fit encore une fois un appel aux directeurs de la compagnie; ses pouvoirs comme gouverneur de la Martinique restèrent entièrement indépendants de l'autorité que s'arrogeait de la Barre.

Ces discussions et le mécontentement des officiers royaux s'apaisèrent par suite des raccommodements, cimentés par les jésuites, entre les chefs prêts à se brouiller, et surtout par la promesse que de la Barre fit aux troupes royales d'attaquer Montsarrat sans le secours et sans la participation des gouverneurs des Antilles françaises.

Située par le 16e degré 47 minutes 35 secondes de latitude nord, et le 64e degré 35 minutes 4 secondes de longitude occidentale, Montsarrat était habitée par les Anglais, depuis 1632. Cette île peut avoir trois lieues de longueur sur autant de largeur. Découverte par les Espagnols, elle doit son nom à la ressem-

blance qu'ils lui trouvèrent avec cette fameuse montagne d'Espagne, située près de Barcelone, et célèbre par une chapelle dédiée à la Vierge. Cette promesse faite aux troupes royales et à ses officiers, de la Barre, en revenant de la Guadeloupe où des affaires pressantes l'avaient retenu, ne laissa pas échapper l'occasion de reconnaître cette colonie.

Parti le 15 janvier 1667, de la Barre, après avoir rangé toutes les côtes de Montsarrat et avoir déterminé les points sur lesquels il dirigerait ses attaques, continua sa route vers Saint-Christophe, où il arriva le 17 du même mois.

« Il mit aussitôt les fers au feu, dit Dutertre, et parla tout de « bon à M. de Saint-Léon et à M. de Saint-Laurent, d'aller atta- » quer l'île de Monsarrat, et, ces deux messieurs, ayant reçu » cette proposition avec joie, résolurent de l'exécuter avec toute » la vigueur et tout le zèle que le service du roi requérait. »

Dix jours furent consacrés aux préparatifs de cette nouvelle expédition, et, pendant que tout le monde s'y prêtait avec une ardeur digne d'éloge, de Saint-Laurent reçut de France sa commission de gouverneur de Saint-Christophe signée par le roi.

Toutes les troupes royales stationnant à Saint-Christophe, et cinq cents des braves miliciens de cette île, dont les Anglais avaient appris à connaître le courage, s'embarquèrent sur vingt-cinq navires ou barques; de la Barre en eut le commandement suprême, tant sur mer que sur terre, et de Saint-Laurent se soumit, pour des considérations louables, aux ordres de Saint-Léon, qui, dans cette circonstance, remplit les fonctions de maréchal-de-bataille, ou commandant des troupes de débarquement.

Le rendez-vous général, avait été indiqué dans la baie du Petit-Ilet, à Goyave, située sur la côte ouest de la Guadeloupe.

La flotte française, après avoir mis à la voile de Saint-Christophe, le 29 janvier 1667, devait se rallier dans cette baie. Ainsi placés au vent de Monsarrat, les navires, fondant vent arrière sur la colonie anglaise, devaient opérer, par surprise, des descentes dans les lieux que de la Barre avait eu déjà la précaution d'inspecter.

Mais, pour mettre ce projet à exécution, de la Barre avait compté sans les vents contraires, qui dispersèrent ses navires et contrarièrent tellement sa marche, qu'après avoir été ballotté pendant quatre longues journées, il fut contraint de mouiller à une pointe de Montsarrat qui s'avance vers l'ouest. Le soir du même jour, 4 février 1667, il y fut rejoint par trois autres navires, deux barques et un brigantin.

Le brigantin fut immédiatement envoyé comme *aviso*, au rendez-vous général, afin de dire aux navires qui y seraient parvenus, de chercher à rallier de la Barre, et, dans le cas où cela leur serait impossible, de lui expédier, dans des barques, toutes les troupes qu'ils avaient à bord.

Cependant, trois des navires atteignirent le mouillage dans lequel était ancré le navire de de la Barre; celui-ci donna l'ordre aux vaisseaux français de le suivre, et s'approcha d'une batterie contre laquelle il dirigea, pendant toute une nuit, des bordées sans nombre, qui n'aboutirent à rien. De Saint-Léon, lui-même, tenta une descente qui n'eut aucun succès, et quelques navires anglais ayant été signalés et reconnus, la chasse leur fut donnée, mais en vain. Ces diverses manœuvres provoquèrent un conseil tenu par tous les officiers, et dans lequel il fut décidé que l'on attendrait la réunion des troupes embarquées à bord de tous les vaisseaux, pour recommencer une attaque dans les formes.

Pendant que le conseil se tenait sur le vaisseau amiral, une *cache* anglaise, sorte de goëlette à hunier, profitant de l'obscurité de la nuit, traversa la flotte française, mouilla à l'abri du fort, et débarqua les provisions et les munitions dont elle était chargée pour les habitants de Montsarrat.

Cette témérité eût été punie si la goëlette, excellente voilière, n'eût échappé à la poursuite des vaisseaux français, qui firent des efforts inutiles pour l'amariner.

Enfin, après des peines et des fatigues inouïes, occasionées par les vents du nord, qui, dans cette saison, règnent d'ordinaire dans ces parages, les navires qui avaient relâché à Saint-Christophe étant tous présents à l'appel, de la Barre leur donna

l'ordre de lever l'ancre, le 9 février 1667, et d'aller mouiller dans une petite anse à une portée de fusil du fort.

Tous les navires se trouvèrent au poste indiqué, à l'exception de trois vaisseaux, que de la Barre laissa dans le premier mouillage qu'il avait choisi. Ces vaisseaux, commandés par de Praille, contenaient des troupes destinées à conduire une fausse attaque, dans le but de faire diversion et d'occuper les ennemis sur deux points à la fois.

Avant que de rien entreprendre, de la Barre fit sommer les Anglais d'avoir à se rendre, aux mêmes conditions que celles qu'on avait faites aux habitants d'Antigue.

Cette sommation étant restée sans effet, l'attaque fut décidée et le plan de descente fut habilement conçu. Chaque officier reçut des ordres pour forcer les Anglais à se séparer : la descente devait être opérée sur trois points à la fois. Sanson, capitaine au régiment de Navarre, d'Assis et d'Offremont, lieutenants et enseignes de ce même régiment, soutenus par de la Noue et d'Orvilliers, commandaient les hommes destinés à composer la droite de l'attaque projetée.

La gauche était commandée par l'Ecossais, capitaine de Normandie, du Mesnil et Veignon, lieutenant et enseigne. Ils étaient soutenus par de la Boissière, Desfontaines et de la Giraudière, tous trois capitaines de ce régiment.

Le centre était commandé par Giraud, premier capitaine de Saint-Christophe, Geoffroy et Saint-Amour, lieutenant et enseigne, et se trouvait soutenu par de Saint-Laurent, Guillou et d'Aigremont, gouverneur et capitaines des milices de Saint-Christophe.

Le nombre des troupes qu'avaient sous leurs ordres ces différents officiers se montait à douze cents hommes. De Saint-Léon, en qualité de maréchal-de-bataille, devait guider ces braves dans cette tentative, dont le but était la conquête de Montsarrat.

Les choses ainsi disposées, le signal de la descente fut donné. De Saint-Léon et de Saint-Laurent furent des premiers à poser le pied sur la terre ennemie, et les soldats, imitant leur exemple,

se jetèrent dans des barques, cherchant à se surpasser de zèle et de vitesse.

Les Anglais, à l'approche des troupes françaises, les attendirent sans tirer sur elles, jusqu'à la portée du pistolet. Leur contenance semblait pronostiquer une rude mêlée, mais le brigantin que montait de la Boissière, s'étant approché de la côte, après avoir essuyé une décharge, riposta avec tant de bonheur, que l'ennemi fut délogé d'un poste important. Les autres barques ayant mouillé un peu trop loin, pour favoriser de leur feu les chaloupes qui portaient les troupes françaises, les ennemis dirigèrent leur feu sur ces chaloupes, et les contraignirent à arrêter leur marche.

Indécises, elles restaient mouillées à une distance de dix ou douze pieds de la terre, quand d'Assy et d'Offremont, sautant à terre, mirent l'épée à la main et se ruérent sur les Anglais.

D'Offremônt, victime de son courage, fut tué, d'Assy, quoique blessé, poursuivit les ennemis jusqu'au pied d'une tranchée, où il mourut, percé de vingt coups de sabre.

D'Orvilliers, voyant l'héroïsme de ces deux officiers, se précipita à son tour vers la tranchée, et, s'étant adjoint quelques soldats, pénétra dedans, lui septième. Il y tua le major de l'île, qui se défendait le sabre à la main, et, suivi d'un peloton, il força les ennemis à la retraite.

Ces nobles efforts donnèrent le temps aux Français de toucher terre. Toutes les troupes alors furent mises en bataille autour des retranchements qu'occupaient les ennemis; ceux-ci ne parurent pas pour combattre.

De la Barre parvint enfin à rallier tout son monde à terre. Il rétablit l'ordre parmi tous ces hommes que le désir de la gloire animait au combat, et, ne voyant pas venir à lui les Anglais, il changea son plan de bataille, et campa pendant toute une nuit sur ce terrain, que les Anglais lui laissèrent sans avoir même tenté de le défendre.

Les Anglais qui, soit par crainte, soit à cause du découragement

ment qui s'était emparé d'eux, avaient abandonné leurs postes, se retirèrent dans les bois.

De la Barre, d'abord prévenu qu'ils avaient paru au coin d'un bois situé à un quart de lieue du camp ou stationnaient ses troupes, détacha quelques hommes pour se mettre à leur piste, mais le lendemain, ayant eu avis que les ennemis, au nombre de six à sept cents hommes, s'étaient retranchés dans un lieu escarpé entre deux montagnes, il se mit à la tête de toutes ses troupes. Précédé par une trentaine d'éclaireurs qu'il mit à la disposition et sous les ordres de de la Tour, lieutenant au régiment de Navarre, il suivit un défilé dangereux qui devait le conduire à l'ennemi.

Après une heure de marche, nos Français n'aperçurent que soixante hommes postés sur une montagne inaccessible. De la Barre, jugeant la position qu'ils occupaient inattaquable, campa pendant deux jours en vue des Anglais, décidé à les prendre par la famine.

Cependant les sauvages de la Dominique, plus acharnés que jamais contre les Anglais, avaient aussi, de leur côté, fait des préparatifs de guerre contre ces ennemis, dont ils s'étaient promis l'extermination. Arrivés le 15 février à Montsarrat, ils vinrent offrir leurs services à de la Barre.

Ce renfort qui, devant un ennemi en rang de bataille n'aurait pas été d'un grand secours, servit puissamment à cet instant que les Anglais, en pleine déroute, cherchaient à se dérober aux recherches des Français.

« De la Barre, dit Dutertre, commanda à d'Orvilliers de pren-
» dre cent hommes solides avec lui, et de s'en aller avec les sau-
» vages dans les quartiers les plus éloignés, pour soumettre les
» Anglais ; et ces sortes de gens qui sont redoutés d'eux comme
» des démons, et qui *broussent* dans les bois comme des loups,
» le servirent si bien, qu'il prit la femme du gouverneur prison-
» nière avec plus de quatre-vingts Anglais, obligea le gouverneur
» et la meilleure partie de se venir rendre avec plus de deux
» cents Anglais, que l'on fit prisonniers de guerre, et toutes ces
» choses se firent en six jours. »

Le gouverneur de Montsarrat prisonnier, les troupes anglaises désarmées, embarquées et traînées en captivité, cette île se trouva soumise. De la Barre fit transporter à Saint-Christophe les canons et tout le butin qu'on put y ramasser. Cinq cents Irlandais qui habitaient Monsarrat, fuyant la domination anglaise, prêtèrent serment de fidélité au roi de France, et furent maintenus dans la possession des terres qu'ils y avaient acquises. De Praille y fut laissé avec quatre-vingts hommes par de la Barre, qui ne quitta Montsarrat qu'après en avoir fait partir les sauvages, dont la présence aurait pu nuire aux Irlandais, qui se trouvaient ainsi placés sous la protection de la France.

De la Barre, de retour à Saint-Christophe, y fut accueilli au bruit du canon, qui le salua, et il reçut tous les honneurs dus au conquérant d'une île.

Nous avons fait connaître les mesures prises par les gouverneurs et de la Barre, au sujet du commerce interlope avec la Hollande; nous savons quelle position faisait aux colons cette compagnie, dont les approvisionnements, toujours avariés et insuffisants, laissaient les habitants de nos îles dans le dénûment le plus complet. Les directeurs de la compagnie n'osaient désapprouver entièrement les raisons qui avaient amené une pareille mesure. Ils s'étaient rassemblés en France, lors des premiers avis qui leur parvinrent concernant les réglements faits par de la Barre, de Chambré et de Clodoré; et, pendant qu'à Montsarrat se passaient les scènes que nous venons de détailler, le vaisseau *l'Hercule* arrivé à la Martinique, annonçait aux habitants que la compagnie exigeait un droit de dix pour cent sur les marchandises hollandaises et un droit de cinq pour cent sur celles apportées de France par les navires autres que les siens. Pareil droit était prélevé au profit de la compagnie sur les denrées qui seraient embarquées sur les navires appartenant à la Hollande et au commerce français.

Cette surtaxe, qui pesait uniquement sur le consommateur, devenait une charge nouvelle pour l'habitant. Les plaintes se renouvelérent; le mécontentement éclata de nouveau.

Certes, si nous raisonnions la question à fond, ne devons-nous pas approuver et louer la conduite loyale des colons? Eloignés du soleil qui éclairait les Français, et dont les rayons vivifiants s'épandaient pour faire fructifier les ressources industrielles que le génie de Colbert avait fait surgir sur tout ce sol qu'il fécondait, ne devons-nous pas déplorer qu'un système aussi destructeur ait, dès le berceau des colonies, ruiné l'avenir de pays aussi productifs et aussi riches?

De Clodoré s'adressa à de Chambré et à de la Barre pour annuler une surtaxe qui gênait sa conscience. Sa parole avait été engagée, il la voyait violée, et, malgré toutes ses remontrances, il fallut se soumettre à la force; à la force, ce droit imprescriptible, que les colons ont été habitués à respecter, rongeant leur frein et conservant leur fidélité à toute épreuve pour une métropole ingrate.

CHAPITRE XII.

RAPIDE COUP D'OEIL JETÉ SUR LES ÉVÉNEMENTS POLITIQUES DE L'EUROPE. — SECOURS ENVOYÉS AUX ANTILLES PAR LES ROIS D'ANGLETERRE ET DE FRANCE. — DE BAAS NOMMÉ LIEUTENANT-GÉNÉRAL AUX ANTILLES FRANÇAISES. — COMBATS ENTRE LES FRANÇAIS ET LES ANGLAIS D'OUTRE-MER.

Jetons un coup d'œil sur l'Europe, ce grand théâtre des dissensions politiques, et retraçons, en historien fidèle, avec le pinceau de la vérité, les principaux traits de cette époque si fertile en grandes actions.

Louis-le-Grand avait pris, nous pouvons le dire, la Hollande sous sa protection, et, quoique les avantages fussent à peu près demeurés égaux entre les Anglais et les Hollandais, ceux-ci devaient, dans le courant de l'année 1667, faire des démarches pour avoir la paix avec l'Angleterre.

L'Angleterre devait recevoir favorablement les propositions de la Hollande.

Cependant, Charles, ce monarque si faible, trouva des contrariétés dans le parlement, et l'affaire fut traînée en longueur.

Louis s'avançait en Flandres, ayant sous lui le maréchal de Turenne; et pendant que Colbert s'occupait à rendre son royaume florissant, Louvois songeait à faire triompher les armes du roi, en faisant valoir les droits acquis, par la mort de Philippe IV, à la reine Marie-Thérèse, sa fille du premier lit, à l'exclusion de Charles II, fils du deuxième.

Les Hollandais, qui redoutaient le voisinage des troupes françaises, craignant que les Anglais ne prolongeassent le temps que pour se préparer à de nouveaux combats, prirent le parti de les attaquer jusque dans le sein de leur île.

Ruyter fut chargé de cette dangereuse entreprise. Il envoya dix-sept vaisseaux et plusieurs brûlots, sous la conduite de Van-Ghent et de Corneille de Witt, qui pénétrèrent jusque dans la Ta-

mise. Le fort de Chernesse fut emporté, ses magasins enlevés et toutes ses fortifications détruites.

Ruyter, avec le reste de la flotte, s'avança jusqu'à Chatam, brûla six des plus grands vaisseaux des Anglais, prit *le Royal-Charles*, une frégate, et jeta l'effroi dans Londres, qui, pour fermer le passage de la Tamise, fit couler à fond plusieurs vaisseaux.

Ruyter, après ces exploits, reprit le large, tint la Tamise bloquée et toute l'Angleterre en alarmes; il brûla encore plusieurs navires, battit les Anglais en plusieurs rencontres, et ce fut alors qu'il les força à signer le traité de Bréda.

Mais, avant que de retracer les suites des pourparlers qui eurent lieu entre les plénipotentiaires des puissances qui prirent part aux conditions de paix dont le roi de Suède se fit le médiateur, voyons un peu ce qui se passait en France et en Angleterre au sujet des dissensions survenues entre les sujets français et anglais des Antilles.

Le roi d'Angleterre, en apprenant le succès de nos armes aux Antilles, le naufrage de mylord Willougby, la dispersion de sa flotte et la prise de Tabago, de Saint-Eustache et d'Antigue, craignit de voir passer sous une domination étrangère toutes ces colonies, dont le commerce occupait déjà un nombre considérable de navires frêtés par un nombre considérable de sujets, qui tiraient d'elles seules les énormes richesses qu'ils répandaient dans les villes maritimes de son royaume.

Ces considérations l'engagèrent à faire tous ses efforts pour rétablir sa puissance aux Antilles, et quatre frégates de quarante à cinquante canons furent immédiatement équipées et chargées de soldats, d'armes et de munitions.

Cette escadre, appuyée par plusieurs navires armés en guerre, devait se joindre aux troupes qu'avaient les Anglais à la Barbade, devenue le point de ralliement duquel devaient partir les forces que l'Angleterre destinait à la reprise de ses anciennes possessions; elle se berçait de l'espoir de conquérir à son tour nos colonies, dont elle enviera toujours et la prospérité, et la situation avantageuse, et les ports excellents.

Louis XIV ne resta pas en arrière ; et, en apprenant les préparatifs que faisaient nos rivaux, ce prince, dont les finances avaient été rétablies par la sage administration de Colbert, résolut d'envoyer aux Antilles des forces suffisantes pour rendre les secours de l'Angleterre inutiles, pour affermir ses conquêtes et pour assurer le repos de ses sujets d'outre-mer.

L'esprit d'ordre, qui a été le principal trait du caractère de Colbert, et le point de vue d'où il envisageait chaque partie du gouvernement, l'avaient engagé à former un conseil où toutes les matières gouvernementales seraient discutées. La police, la justice, le commerce et la marine avaient pris un développement tel, que l'on put aisément former une armée navale de huit vaisseaux qui furent promptement approvisionnés de tout ce qui était nécessaire à la défense des îles et à l'existence des colons.

Vingt compagnies des meilleures troupes royales qui se trouvaient alors en garnison aux environs de La Rochelle, reçurent l'ordre de se rendre dans ce port, pour être embarquées sur la flotte. De Baas, un des anciens généraux de l'armée, fut pourvu d'une commission de lieutenant-général pour commander, tant sur mer que sur terre, dans toutes les Antilles, et même en terre ferme, si le cas exigeait sa présence au continent d'Amérique.

De la Barre, en cas d'absence de de Baas, le remplaçait dans ces hautes fonctions, et, lui présent, devenait son lieutenant.

La compagnie des Indes-Occidentales s'émut aussi à la nouvelle des préparatifs de guerre que faisaient les Anglais ; les directeurs de La Rochelle furent chargés de presser l'armement de trois vaisseaux qu'elle envoyait au secours des colons.

« L'on n'omit aucune diligence, dit Dutertre, pour l'exécution
» de cet ordre, et ces vaisseaux furent en très-peu de temps char-
» gés de toutes sortes de munitions de guerre et de bouche,
» remplis de monde et envoyés aux Antilles. Il y eut un ordre
» particulier pour faire charger vingt mille livres de poudre par
» dessus celles qui étaient nécessaires aux navires, mais je ne
» sais pourquoi il ne fut pas exécuté. Je ne veux pas soutenir
» l'imagination des habitants des îles, qui ont toujours cru que

» la compagnie voulait éviter l'abondance des poudres dans le
» pays, de peur qu'ils ne s'en servissent contre eux-mêmes dans
» leurs soulèvements, mais il est constant que les directeurs ont
» laissé les îles, pendant cette guerre, dans une si grande disette
» de poudre, que, si les ennemis l'eussent connue, ils s'en fus-
» sent indubitablement prévalu. »

Voilà le système tyrannique des compagnies assez prouvé par les lignes de ce premier historien des Antilles; que dire d'une pareille précaution? Et la France, qui avait droit de compter sur l'amour de ses enfants d'outre-mer, se serait vue, par le peu de soin que prenaient d'avides spéculateurs à fournir ses colonies des munitions nécessaires à leur défense, exposée à perdre des pays faisant partie de son territoire!

Mais les colons, qui, dans leurs guerres si rudes sous un ciel brûlant, dans des montagnes escarpées, sur des terrains volcanisés, ne s'amusaient pas à jeter leur *poudre aux moineaux*, surent la conserver pour repousser les Anglais dans les diverses attaques qu'ils firent dans nos îles et que nous allons raconter.

Ces préparatifs de guerre promettaient aux deux nations rivales une moisson de lauriers à cueillir. Le rang que chaque officier devait tenir aux Antilles avait été réglé par la sagesse du roi; et, tandis que ces secours étaient apprêtés de part et d'autre, les hostilités entre les Anglais et les Français d'outre-mer se poursuivaient avec un acharnement qui annonçait pour plus tard des rixes sanglantes.

Un certain La Glace, corsaire de Flessingue, nanti d'une commission de de la Barre, courait sus aux Anglais et leur capturait des vaisseaux. Une flûte anglaise, chargée de vivres, fut amarinée par ce hardi forban. Conduite fort à propos à la Guadeloupe, elle procura à du Lion et aux habitants de cette île des ressources dans un moment où ils se trouvaient dépourvus de tout.

Du Lion, de la Barre et de Clodoré, prévenus, par des lettres interceptées et par des prisonniers, qu'à la Barbade les Anglais armaient en guerre des vaisseaux, attendant, pour se mettre en

marche, une flotte qui, sous le commandement de mylord Guillaume Willoughby, leur était envoyée d'Europe, se tinrent sur leurs gardes.

A cette nouvelle, de la Barre, qui se trouvait alors à Saint-Christophe, fit immédiatement partir sept navires pour croiser sur la route que devaient suivre ces vaisseaux anglais, et pour les combattre, s'il était possible, avant qu'ils pussent opérer leur jonction avec les forces stationnant, soit à la Barbade, soit à Nièves.

N'osant pas se démunir des troupes dont la présence était nécessaire à la tranquillité qui régnait à Saint-Christophe, de la Barre ne put faire embarquer, sur ces navires, envoyés en croisière, que deux cents hommes, laissant à de Clodoré le soin de pourvoir au complément de cent cinquante hommes qu'il leur fallait pour les mettre en état de défense complète.

Les hommes ainsi embarqués étaient à part de prises; de Clodoré fit en vain afficher dans toute son île les conditions de l'embarquement; les colons de la Martinique, mécontents des nouveaux droits que la compagnie faisait indirectement peser sur eux, ne se présentèrent point, et cette expédition, si utile au succès de nos armes, n'eut point de suite.

Partis de Saint-Christophe, néanmoins, ces croiseurs, arrivés à la Guadeloupe, apprirent que les bruits qui circulaient relativement aux projets d'attaque des Anglais étaient vrais. Le cas devenait d'autant plus épineux, que les nouvelles interceptées ne laissaient plus aucun doute sur les forces anglaises, bien supérieures aux nôtres.

La prudence exigeait, avant tout, que l'on mît les navires à l'abri d'un coup de main. L'union, qui déjà avait été si utile dans les opérations guerrières de nos colons, pouvait seule les sauver, et deux positions étaient offertes aux vaisseaux alors stationnant dans les havres de nos colonies des Antilles,

La première pensée de de la Barre avait été de les mettre à couvert sous le fort de Saint-Christophe; mais le mouillage de cette côte n'offrant pas les mêmes garanties de sûreté que le

carénage de la Martinique, de Clodoré, qui avait une connaissance parfaite de l'excellence de ce port, après avoir écrit à de la Barre, donna l'ordre à tous les capitaines des vaisseaux de la compagnie de se réunir au carénage, aujourd'hui le Fort-Royal de la Martinique.

De leur côté, les Anglais ne s'endormaient point, et, tandis que, dans nos colonies, on se préparait à les repousser, et que de Clodoré faisait élever, dans le cul-de-sac Royal, des batteries dont les plans avaient été donnés par Blondel, la flotte anglaise fut signalée et parut le 1er avril 1667 au vent de la Martinique; de là, se dirigeant vers Nièves, elle longea, le même jour, les côtes de la Guadeloupe. Elle se composait de quinze voiles.

Le 2 de ce mois, si favorable à la navigation dans ces mers dangereuses, de la Barre fut averti qu'on avait vu douze navires et quelques barques qui semblaient vouloir attérir sur Nièves. Cet avis fut traité de chimérique. La journée s'écoula sans apparence de navires; mais le lendemain, sur les dix heures du matin, une frégate anglaise mouilla à la rade de Nièves. On ne douta plus que l'avis ne fût vrai, et que les Anglais n'eussent le dessein d'attaquer Saint-Christophe.

De la Barre, inquiet de savoir les ennemis si près, résolut alors d'aller à la Martinique, où il savait ses vaisseaux réunis, et, malgré tous les conseils de ses officiers, ce général improvisé (1), sans même prendre la précaution d'attendre que l'obscurité de la nuit protégeât sa marche, s'embarqua sur une patache armée de vingt-quatre pièces de canon.

Bourdet, dont le nom était devenu célèbre par suite des combats qu'il avait livrés aux Anglais, et dont l'expérience maritime était connue, commandait cette patache, sur laquelle de la Barre fit embarquer cent vingt hommes.

(1) De la Barre, homme de robe, et ancien intendant du Bourbonnais, n'avait dû sa charge de général qu'aux intéressés de la compagnie, qui l'avaient, en sa qualité d'associé, envoyé aux Antilles, plutôt dans le but de régler leurs affaires que dans celui d'y faire la guerre.

(*Archives de la marine*).

Le lendemain 3 avril, sur les quatre heures du soir, le signal du départ fut donné, et de la Barre fit mettre le cap sur Niéves. Serrant le vent autant qu'il pouvait, il approcha si près des ennemis, que les Français purent apercevoir les manœuvres des Anglais à bord de leur frégate. Ceux-ci, sans laisser paraître la moindre surprise, laissèrent passer de la Barre, mais, dès qu'il eut doublé la pointe de Niéves, la frégate anglaise appareilla, et, déployant toutes ses voiles, se mit à sa poursuite.

Sur les huit heures du soir, la frégate anglaise, semblable à un vautour qui cherche à *griffer* sa proie, se trouvait en présence de la patache française.

Le premier sentiment du commandant anglais en *louchant* sur sa proie, fut celui du mépris ; il lui semblait n'avoir qu'à étendre ses filets d'abordage pour agrafer ce navire qui lui apparaissait comme une chaloupe, dont la place était marquée entre son grand mât et son mât de misaine. Aussi dédaigna-t-il de se servir de ses gros canons. Ses sabords de bas ne furent pas ouverts, une simple décharge de ses canons de haut et de sa mousqueterie lui parut suffisante pour amariner son faible antagoniste.

De la Barre, blessé de deux coups de feu qui l'atteignirent l'un à la main, l'autre à la cuisse, fut mis hors de combat dès le début de l'action.

Les Français, attaqués d'une manière si peu courtoise, prirent leur temps pour répondre à la décharge des Anglais, « et firent » la leur avec tant de vigueur, d'adresse et de succès, dit Duter- » tre, et le canon fut tiré si à propos, toujours à double charge, » que les ennemis en furent troublés. »

Néanmoins, les Anglais, pleins d'ardeur, voulurent enjamber les plabords de la patache, mais de la Noue, capitaine au régiment de Poitou, s'élançant à leur rencontre, les força de reculer, et tua de sa main le commandant anglais.

Cet avantage était loin d'assurer la victoire aux Français ; Bourdet, cependant, sommé de se rendre, et se voyant pressé, eut recours aux quatre canons de gros calibre qu'il avait à son bord.

Son feu fut dirigé à tout hasard, et ses matelots, se préparant

à soutenir l'abordage, couraient déjà à leurs armes défensives, quand le silence remplaçant le tumulte, leur révéla la position fâcheuse dans laquelle se trouvaient les Anglais.

Ceux-ci avaient abandonné la mèche et se portaient aux écoutilles, où ils cherchaient à se rendre maîtres de l'eau qui se faisait jour à travers les trous faits par les boulets de la patache.

Quand la lune vint éclairer la scène où se passait ce tragique événement, la frégate avait disparu !

Les Anglais prétendirent qu'elle avait eu le temps de regagner Nièves, mais l'histoire nous apprend qu'elle coula à fond. Toujours est-il certain que ceux qui s'étaient promis une victoire facile apprirent encore une fois à savoir ce que valaient nos braves marins et nos soldats non moins braves.

Ce combat dura une heure. Dès que Bourdet se vit débarrassé de ce redoutable ennemi, il songea aux dégâts qu'avait essuyés sa barque; la nuit fut employée à la mettre en état de tenir la mer, et le lendemain, cherchant à regagner Saint-Christophe, il relâcha à Sainte-Croix. Il avait aperçu des voiles ennemies qui se dirigeaient vers la Pointe-de-Sable de cette île.

Le départ de de la Barre avait d'autant plus inquiété les colons de Saint-Christophe, que, dès le lendemain, c'est-à-dire le 4 avril 1667, une flotte composée de treize voiles, de deux brûlots et de deux pirogues d'abordage, leur fut signalée à la pointe de l'île de Nièves.

L'alarme donnée, de Saint-Laurent fit immédiatement mettre tous ses hommes sous les armes, garnit tous ses postes, et s'apprêta à une vigoureuse résistance.

Les Français, depuis le départ des Anglais, occupaient tous les forts appartenant à ces derniers. A la Grande-Rade de la Basse-Terre, se trouvaient alors les vaisseaux des capitaines Mancel et l'Ecuyer. Ceux-ci, ayant jugé que les Anglais cherchaient à les capturer, levèrent l'ancre, dès qu'ils les virent approcher.

L'Ecuyer parvint à gagner le mouillage de la Pointe-de-Sable, mais Mancel, s'étant vu coupé par une frégate anglaise, s'em-

bosse sous un fort qui s'élevait à la pointe sud-ouest de la grande rade, dite Pointe-des-Palmistes.

« Là, dit Dutertre, il fut incontinent investi par sept grandes » frégates anglaises dont quelques unes mouillèrent tout proche » de lui, et le canonnèrent si furieusement, qu'ils lui envoyè- » rent plus de trois cents volées de canon. »

Mancel ripostait, mais on conçoit que la défense fut désespérée. Cependant, protégé par le fort, dont les bordées se succédaient avec une promptitude surprenante, Mancel, en restant mouillé, aurait peut-être échappé au désastre qui l'attendait sur la côte, car, ayant fait échouer son navire, le feu prit aux poudres et le fit sauter.

Pendant qu'à la Pointe-des-Palmistes, les Anglais s'acharnaient après le navire de Mancel, trois de leurs plus gros vaisseaux, louvoyant devant la Grande-Rade, cherchaient à intercepter les secours que les colons de Saint-Christophe attendaient du dehors.

Quand le navire de Mancel eut sauté, la flotte anglaise put opérer sa jonction, et, ayant aperçu un navire hollandais mouillé à la Grande-Rade, tous les efforts se dirigèrent sur ce point.

Le combat s'engagea ; le Hollandais, appuyé par les canons du fort, ripostait, opérant, sous le canon des Anglais, le débarquement de ses marchandises. Atteint par un brûlot anglais, ce navire eut le même sort que celui de Mancel, mais les ennemis, se repliant vers la mer, éprouvèrent tant de dégâts qu'ils furent obligés d'aller ancrer hors de la portée des canons du fort.

Ces échecs, joints à celui que les Anglais éprouvèrent encore le 10 avril 1667 à la Pointe-de-Sable, où, poursuivant un navire de Flessingue, ils se virent désemparés par les canons du fort, les découragèrent à tel point, « que, n'osant plus en *goûter*, dit » Dutertre, ils se contentèrent de tenir toujours deux ou trois » frégates à louvoyer devant la rade de Saint-Christophe, pour » tenir cette île bloquée, et empêcher qu'il n'y entrât aucun » secours. »

Cette tactique, que nos ennemis ont employée dans toutes les guerres qu'ils nous ont faites aux Antilles, nous prouve assez

l'utilité d'une marine. Les colons, protégés par des flottes, fussent demeurés inattaquables sur leurs rochers, d'où leur valeur et leur courage repoussaient toutes les tentatives de leurs ennemis. La France, dont la position maritime se trouve dessinée d'une manière admirable, possédant aux Antilles le point le plus important de toutes ces îles qui sont appelées à devenir le théâtre des guerres maritimes de l'Europe, comprendra-t-elle enfin que les vaisseaux sont les citadelles défensives et offensives les plus pernicieuses aux attaques de l'Angleterre? Sans vaisseaux, que peuvent les colons; et, sans marine, que deviendrait le commerce français, déjà si restreint et opprimé partout où flotte le pavillon insolent de la Grande-Bretagne?

CHAPITRE XIII.

BLOCUS DE SAINT-CHRISTOPHE, PAR LES ANGLAIS. — LES FRANÇAIS Y JETTENT DES SECOURS. — COMBAT ENTRE LES DEUX FLOTTES FRANÇAISE ET ANGLAISE. — RETRAITE DE DE LA BARRE.

Saint-Christophe était bloquée par les Anglais; et les colons des autres îles françaises, sans nouvelles de de la Barre, se trouvaient plongés dans une inquiétude mortelle.

De Clodoré avait prévu tout, et son activité le mettait en mesure de voir par lui-même tout ce qui se passait dans son île. S'attendant tous les jours à être attaqué par les Anglais, il se disposait à bien les recevoir, quand, le 22 avril 1667, on vint lui dire qu'une flotte de vingt-deux navires avait pointé sur l'horizon, et qu'elle se dirigeait vers la rade de la Martinique.

Il envoya reconnaître ces vaisseaux qui avaient jeté l'alarme dans le pays, et l'on apprit que c'était la flotte des galions d'Espagne, qui, commandée par le prince de Monte-Sarachio, se dirigeait vers Carthagène et Porto-Bello.

L'amiral espagnol ayant besoin de quelques rafraîchissements, toucha à la Martinique, fit échange de politesses avec de Clodoré, et se sépara en bonne intelligence avec ce gouverneur, qui eut pour lui tous les égards que l'on devait au représentant d'une monarchie puissante.

Cependant, de Saint-Laurent et de Chambré, traqués dans Saint-Christophe, avaient appris le combat de de la Barre, sans en connaître l'issue; ils s'étonnaient, avec juste raison, du silence que gardait ce général; et, dans l'espoir d'avoir de ses nouvelles, au risque de voir les Anglais s'emparer de l'aviso qu'ils lui dépêchaient, un brigantin fut expédié pour savoir ce qui se passait.

De retour de Sainte-Croix, ce brigantin, échappé aux poursuites des Anglais, apporta à Saint-Christophe des lettres de de la Barre.

D'autres avisos, expédiés à la Martinique et à la Guadeloupe, étaient également parvenus à apprendre, dans ces deux îles, la position fâcheuse à laquelle se voyaient réduits les colons de Saint-Christophe, par suite du blocus de leur île par la flotte anglaise.

De Clodoré, ne prenant conseil que de son bon cœur, fit immédiatement équiper un brigantin et deux barques. Il y fit embarquer cent cinquante hommes choisis, commandés par de la Vallée, colon de son île, et, les ayant chargés de toutes sortes de vivres, la Vallée reçut l'ordre de toucher à la Guadeloupe, pour se joindre aux secours que du Lion voudrait envoyer.

Du Lion, de son côté, ne resta point en arrière, et ces secours si précieux trompèrent la surveillance des Anglais. Ils rendirent aux colons de Saint-Christophe le courage qui commençait à déserter de leur cœur, et leur apportèrent, sinon l'abondance, du moins la cessation d'une disette qui les soumettait à la faim, en présence de l'ennemi.

Ces secours expédiés, de Clodoré reçut des nouvelles de de la Barre, dont la guérison avait été due aux soins de du Bois, gouverneur de Sainte-Croix, et lui expédia une petite frégate, destinée à le conduire à la Martinique. Il y était attendu pour prendre des mesures dont les effets tendraient à chasser les Anglais des parages de Saint-Christophe, qu'ils paraissaient décidés à prendre par la famine, fléau qui semble devoir constamment menacer les colons en temps de guerre !

Les intentions des Anglais n'étaient plus choses à savoir. La haine qu'ils portaient aux colons français avait été trop fortement cimentée par leurs défaites, pour qu'ils s'en tinssent à la défensive. Aussi, prévenus par des prisonniers de leur nation qui, échappés de la Guadeloupe, s'étaient emparés d'un navire qu'ils avaient surpris, qu'au cul-de-sac de cette île, le corsaire La Glace s'était retiré avec trois de ses prises, le commandant de la flotte anglaise fit voile immédiatement, avec six de ses plus gros vaisseaux, vers La Glace et ses compagnons.

C'était, comme nous l'avons dit, un hardi forban que ce La

Glace, et qui, certes, n'avait pas *froid aux yeux*. Attaqué à l'improviste par les Anglais, le corsaire fit feu de tribord et de babord; mais, trop faible pour résister à ses ennemis, après avoir débarqué son monde, il eut le désespoir de voir ses prises et son *flibot* passer au pouvoir des Anglais.

Enflés de ce succès, le plus grand qu'ils eussent encore obtenu, ils firent une descente sur les terres de la Guadeloupe, et, après avoir pillé les habitations de Boivin et du Coudray, ils s'embarquèrent au moment où du Lion venait réprimer leur insolence.

La position de de Clodoré devenait de jour en jour plus embarrassante. Ayant sous sa main les vaisseaux de la compagnie, dont la présence aurait pu porter un secours utile aux habitants de Saint-Christophe, il n'osait s'en servir, et, ne voyant pas arriver de la Barre, son inquiétude était au comble.

Pendant que ce gouverneur, plein de zèle pour le service du roi, se livrait aux suppositions les plus étranges, relativement à l'absence de de la Barre, trois vaisseaux hollandais, commandés par Grissen, Cuvelard et Lickembert, arrivèrent à la Martinique (1).

Nous savons que les Anglais avaient chassé les Hollandais de Tabago et de Saint-Eustache; nous savons ce que Ruyter leur rendit à son passage aux Antilles, et puis, enfin, nous avons dit qu'en Europe, leurs succès, à peu près égaux, avaient longtemps laissé la victoire incertaine entre eux; mais, à Surinam, les Hollandais venaient de prendre leur revanche; ils avaient chassé de cette colonie, qui leur devait sa fondation, ces ennemis que Ruyter devait épouvanter, en les attaquant dans leur Tamise, qu'ils croyaient inabordable.

Le commandant anglais, Guillaume Biam, perdit cette colonie par suite d'une surprise, au moment où six cents de ses meilleurs soldats étaient occupés à des plantations de cannes. Sa négligence fut tellement grande, que les Hollandais n'eurent qu'un homme

(1) Dutertre donne au chef de cette expédition le nom de Grissen, que nous lui avons laissé, quoique les relations hollandaises lui donnent celui de Cruissen, et parfois de Crinvon.

de tué, en s'emparant de la citadelle, construite par les Anglais, et à laquelle ils donnèrent le nom de Zélandia.

C'était au retour de cette expédition que ces navires mouillèrent à la Martinique.

Grissen, animé du désir de combattre les Anglais, se rendit au carénage où stationnaient les vaisseaux français. Cette position admirable lui parut inattaquable; et, ayant pris connaissance du nombre et de la force des voiles amenées dans ce port, le meilleur des Antilles, il proposa à de Clodoré d'aller, de concert avec ses trois vaisseaux, attaquer la flotte anglaise.

Cette proposition convenait au caractère belliqueux de de Clodoré; mais, n'osant néanmoins prendre sur lui la responsabilité des suites d'une attaque dont les succès étaient douteux, il assembla son conseil, et, à la pluralité des voix, il fut décidé que l'on attendrait de Baas, et les secours qu'il devait amener avec lui.

Le lendemain de cette décision, dont nous ne pouvons blâmer la sagesse, de la Barre arriva à la Martinique avec deux frégates et un brigantin. Sa présence ranima le courage des habitants, et la réception qu'ils lui firent lui prouva la joie qu'ils avaient de le revoir; de Clodoré lui remit une lettre de de Saint-Laurent, qui lui apprenait le blocus de Saint-Christophe, la position fâcheuse dans laquelle se trouvaient les habitants de cette île, sur laquelle pesait la famine, et lui faisait part de la décision prise la veille, dans la réunion des officiers de l'île.

De la Barre approuva la prudence qui avait dicté cette conduite. Le même jour, quatre forts navires de la compagnie étant arrivés à la Martinique, ce général consulta de Clodoré, et, l'ayant trouvé tout disposé à marcher contre les ennemis, il fut convenu que les Hollandais joindraient leurs vaisseaux aux vaisseaux français; que de Clodoré et du Lion fourniraient chacun un contingent de troupes, et que l'on irait secourir Saint-Christophe, et attaquer la flotte anglaise.

Les flottes de France et de Hollande combinées se composaient de dix-sept voiles, armées de quatre cent quarante-deux canons.

« Toute la flotte, dit Dutertre, fut divisée en deux escadres,
» ayant toutes deux, amiral, vice-amiral et contre-amiral, portant chacune les pavillons de leur nation. La première escadre française était de neuf vaisseaux et un brûlot; et comme les Hollandais n'avaient pas assez de navires, il leur en fut fourni, de la compagnie, pour rendre leur escadre forte de huit vaisseaux et un brûlot, afin qu'elles fussent à peu près de même force.

» M. De la Barre, en qualité de lieutenant-général commandant toute la flotte, fit porter à son vaisseau, le pavillon d'amiral; à celui de M. de Clodoré, en qualité de premier colonel, entre les gouverneurs, celui de vice-amiral; et à celui de M. du Lion, gouverneur de la Guadeloupe, celui de contre-amiral.

» M. de Clodoré donna six cents hommes de son gouvernement, et M. du Lion, environ cinq cents du sien : et comme ce premier avait préparé, avant l'arrivée de M. de la Barre quantité de victuaille, et tenu tous les navires en état et prêts à partir, et fait équiper les deux brûlots, en moins de quatre à cinq jours, la flotte fut en état de partir et de faire voile pour aller chercher les ennemis. »

La route que devait tenir la flotte tracée d'avance, et les signaux de combat et de ralliement convenus, on mit à la voile le 14 mai 1667, de la Martinique, et l'on arriva le 16 à la Guadeloupe.

Du Lion ayant, dans cette occasion, déployé toute l'activité dont il était susceptible, se trouva prêt à embarquer ses hommes deux jours après l'arrivée de la flotte. Hincelin, lieutenant de du Lion, plus heureux que de Loubières, lieutenant de de Clodoré, que celui-ci ne voulut point amener avec lui, jugeant sa présence essentielle à la Martinique, obtint la permission de prendre part à cette glorieuse expédition.

Partie de la Guadeloupe le 18 mai, l'armée navale combinée de France et de Hollande, mit le cap sur Nièves.

Le 20, à la pointe du jour, elle se trouvait entre Nièves et la Redonde, petite île distante de quelques milles de Nièves. Un navire anglais, placé en vigie, fut signalé, chassé, canonné, mais,

fin voilier, il échappa aux poursuites de nos vaisseaux, et, s'étant embossé sous le fort de la pointe de Nièves, il donna l'éveil à la flotte anglaise, qui eut le temps de se disposer au combat.

Les Anglais parurent, montant dix-sept navires. Ce nombre de voiles fit penser à nos officiers que les forces qu'ils attendaient d'Europe étaient arrivées. De la Barre voulait assembler son conseil, mais, en présence de l'ennemi, il fallait combattre, et, quatre des navires anglais s'étant détachés de la flotte ennemie, le signal du combat fut donné.

Les brûlots mis en état d'agir, les Français, serrant la terre de Nièves pour conserver le vent, s'approchèrent des Anglais.

De Clodoré se trouvant en tête de la flotte, échangea quelques coups de canon avec ces ennemis. Cette action troublait l'ordre de bataille donné aux officiers commandant nos navires, et de la Barre, voulant leur transmettre des ordres nouveaux, au lieu de leur dépêcher sa chaloupe, mit en panne pour les attendre.

Surpris de cette manœuvre qu'ils ne comprenaient point, les officiers de la flotte française imitèrent l'exemple de l'amiral. De Clodoré, voyant le retard qu'occasionnait ce malentendu, donna l'ordre aux navires qui étaient près du sien, de courir à l'abordage. Toute la flotte s'élança alors, mit vent arrière, et s'avança jusqu'à demi-portée de canon de l'ennemi; mais une grande partie des vaisseaux n'ayant pu atteindre le front de bataille, de la Barre mit encore une fois en panne pour les attendre de nouveau.

« Cependant, dit Dutertré, les navires des États de Hollande » qui faisaient la seconde escadre, confus de tant de mau- » vaises manœuvres, crurent que nos chefs étaient plus grands » capitaines sur terre que sur mer, et cinglèrent à toute voile » sur les ennemis. Notre amiral reprit le vent, mais le navire » du vice-amiral ne s'étant pu rabattre, et ayant été contraint de » faire le tour, fut précédé par celui de M. de la Barre. Toute la » flotte suivait alors, ayant le vent sur les ennemis qui, voyant » qu'on allait à eux pour les aborder, tournèrent le cap pour » s'approcher de leurs forts, où il y avait deux brûlots. L'on se

» canonnait alors de bonne sorte, et l'amiral Grissen voulut
» aborder l'amiral anglais; mais, ayant peur d'un brûlot qui
» fondait sur lui, il prit le dessous de l'amiral anglais, et perdit
» l'avantage du vent, que l'autre ne manqua pas de prendre,
» revirant promptement à l'autre bord. »

Jusque-là, notre flotte, conservant l'avantage du vent, avait poursuivi la flotte ennemie proche des batteries de Nièves, qui déjà dirigeaient leurs feux sur nos vaisseaux; mais de la Barre, ayant vu l'amiral Grissen perdre l'avantage du vent qu'avait pris sur lui l'amiral anglais, donna le signal de la retraite, et se replia vers les salines de Saint-Christophe.

Poursuivis à leur tour, les Français ripostèrent aux feux des batteries anglaises et cherchèrent à regagner le vent. De Clodoré, honteux de cette fuite, voulait qu'on attendît l'ennemi pour le combattre à l'abordage; mais les Anglais, ayant cessé leur poursuite et s'étant mis en rang de bataille, de la Barre, voyant l'impossibilité de reprendre le vent sur eux, fit mouiller sa flotte dans la rade de Saint-Christophe.

Ce combat, dont l'avantage resta aux Anglais, leur coûta néanmoins la perte d'une frégate qui sauta. Une flûte hollandaise, profitant du tumulte qu'occasionait le combat, sortit de Saint-Christophe, faisant voile pour l'Europe. L'amiral anglais détacha deux vaisseaux pour la capturer; mais, voyant que les Français s'apprêtaient à poursuivre ses vaisseaux, il les rappela près de lui, et la flûte échappa aux griffes de ces rapaces ennemis.

La partie n'était point perdue; elle était seulement mal engagée, et il fallait attendre que les circonstances eussent changé pour la reprendre avec des chances meilleures.

Descendus à terre, nos officiers se concertèrent. L'amiral Grissen, qui avait à poursuivre sa mission sur le continent, après avoir aidé à jeter dans Saint-Christophe des secours de tout genre, remit le cap sur la Martinique.

Les avis furent partagés, concernant la route à prendre pour gagner la Guadeloupe, où l'on espérait trouver le renfort que de Baas devait conduire de France.

De Clodoré et quelques autres voulaient que l'on prît la route habituelle, et que l'on passât même en vue des ennemis; mais de la Barre et d'autres officiers, ayant jugé qu'il serait prudent de dérober aux Anglais la connaissance du départ de la flotte et de la séparation des vaisseaux hollandais, il fut résolu que l'on passerait sous le vent de Saint-Christophe, afin de débouquer entre cette île et celle de Saint-Eustache.

Le lendemain du jour où les vaisseaux levèrent l'ancre, quelques navires attardés s'étant joints à la flotte, elle passa devant la Cabes-Terre de Saint-Christophe sans être vue des ennemis. Le vent, l'ayant favorisée, le 26 et le 27 mai 1667, elle débouqua au dessus de l'île de Saint-Barthélemy.

L'amiral hollandais, jugeant alors les Français hors de tout danger, prit congé de ses alliés et cingla vers l'Amérique.

La route que de la Barre avait indiquée était effectivement la plus sûre pour arriver à Marie-Galante, en passant au vent de toutes les autres îles. Mais, pour la bien tenir, les pilotes les plus expérimentés l'engageaient à s'élever jusqu'au vingt-deuxième degré de latitude. Le manque d'eau lui fit virer de bord, n'ayant encore atteint que le dix-huitième degré, et, n'ayant donné aucun signal, le navire que montait du Lion et un autre qui le suivait continuèrent leur route et arrivèrent à la Guadeloupe huit jours avant de la Barre.

« Le reste de la flotte, dit Dutertre, qui n'était plus en état de » combattre les ennemis, continua cette route jusqu'au lende- » main, et se trouva, à la pointe du jour, proche de la Redonde, » d'où l'on aperçut, à trois ou quatre lieues au-dessous du vent, » la flotte ennemie, égale en nombre de vaisseaux à la nôtre, » mais plus grands, meilleurs voiliers, plus forts de canons, et » mieux amunitionnés. »

Les Français se crurent perdus, car les Anglais ayant su le départ de notre flotte, se doutaient que les Hollandais allaient se séparer d'elle. Ils présumèrent, en outre, qu'elle reviendrait par Antigue et Nièves, pour gagner la Guadeloupe, et se mirent en chemin pour venir l'attendre au passage.

En quittant Nièves, l'ordre avait été laissé par l'amiral anglais, d'allumer un grand feu sur une hauteur, si l'on voyait la flotte française retourner par la même route qu'elle avait prise en partant. Le feu ayant pris à une pièce de cannes, les Anglais crurent au signal convenu, ce qui les détourna de leur premier plan, et donna à la flotte française le temps de passer.

Cependant les trois navires français qui, les premiers, avaient aperçu les ennemis et les avaient signalés au reste de la flotte, pensèrent être capturés par eux, car, étant demeurés en arrière, il fallait ou les abandonner ou se résoudre à soutenir un combat inégal. De la Barre les attendit, et, après avoir fait des efforts inouïs pour doubler Montsarrat, force lui fut de passer sous le vent de cette île, pour, de là, se diriger vers la Guadeloupe.

Pris par le calme à quatre ou cinq lieues au vent de la Guadeloupe, et les trois navires écartés lui faisant signe que la flotte ennemie leur donnait la chasse, de la Barre se trouva dans une position critique.

Il fit force de voiles pour tenir le vent, mais les ennemis s'approchaient et il fut décidé qu'on irait, incontinent, rejoindre les trois navires écartés, quoiqu'on dût perdre l'avantage du vent.

La perte de ces trois navires paraissait inévitable, lorsque un changement de temps favorisa de la Barre, et contraria les Anglais. Nos vaisseaux profitant du vent qui forçait les ennemis à d'autres manœuvres, continuèrent leur route vers la Martinique, les Anglais faisant tous leurs efforts pour les joindre, et eux pour les éviter.

Enfin, l'amiral anglais, après avoir vu tous ses efforts obligés de céder aux vents contraires, aux calmes et aux courants, rallia sa flotte, et, renonçant à la poursuite de nos vaisseaux, fit voile pour Nièves.

Contrarié encore par les courants et les calmes, de la Barre n'aborda à la Martinique qu'après avoir touché à la Grenade, où le besoin d'eau avait amené sa flotte. Parti de cette île, le 8 juin 1667, il n'arriva à la Martinique que le 11. Hincelin fut chargé de reconduire les hommes embarqués par du Lion. Les vaisseaux

français, ralliés à la Martinique, après avoir échappé à la poursuite des Anglais, contre l'avis de de Clodoré, mais d'après l'ordre qu'ils en reçurent de de la Barre, ancrèrent dans la rade de Saint-Pierre.

CHAPITRE XIV.

ATTAQUE DE SAINT-CHRISTOPHE PAR LES ANGLAIS. — COMBAT DE LA RIVIÈRE PELAN. — RETRAITE DE HENRY WILLOUGBY.

La flotte anglaise, après avoir vainement tenté de couper la retraite à nos vaisseaux, s'était repliée sur Nièves, et avait jeté l'ancre à la rade de cette île voisine de Saint-Christophe.

Le but de l'Angleterre était de recouvrer ses possessions; et tous les colons anglais des Antilles, animés du désir de chasser à leur tour les Français de Saint-Christophe, attendaient avec une rare impatience les secours que devait leur conduire d'Europe mylord Guillaume Willougby.

Les Français savaient à quoi s'en tenir, et de la Barre n'eût pas hésité un moment à protéger les colons de Saint-Christophe, s'il n'avait été généralement décidé par tous les officiers français, qu'avant de rien entreprendre, il fallait attendre de Baas et les renforts qui avaient été annoncés devoir l'accompagner aux Antilles.

« Ces secours, dit Dutertre, ayant été arrêtés en France, pour
» des raisons qui sont des lettres closes à mon égard, nous fûmes
» prévenus par les Anglais, et les forces de l'île de Saint-Chris-
» tophe, assistées de quelques détachements des autres îles, furent
» obligées de prêter le collet à toutes celles des îles anglaises,
» pour en triompher plus glorieusement. »

Sans nous arrêter aux raisons qui déterminèrent le gouvernement à changer ses projets, il nous sera permis, sans doute, de déplorer l'oubli des promesses d'assistance faites aux colons. Couverts des lauriers magiques que procurent aux belles actions le courage et l'amour de la gloire, un tel abandon devait leur paraître un affront fait à leur nationalité. Dépourvues de munitions, sans vivres, bloquées par les Anglais, les milices coloniales déployaient, en présence de l'ennemi, une force d'âme qui nous prouve assez ce que la France aurait pu se promettre avec de

tels soldats. Les chefs appelés à combiner les moyens de défense que leur offraient les ressources qu'ils avaient sous la main, se voyaient contrecarrés, par l'espoir de renforts promis et dont l'absence ou la prochaine arrivée nuisait à leurs plans d'attaque ou de défense. Sans cesse bercées par les protestations amicales des ministres et des directeurs chargés de pourvoir à leur sûreté, que seraient devenues nos colonies, sans cette énergie surhumaine qui soutint ces premiers colons cultivateurs, marins et soldats tout à la fois?

L'Angleterre mettait plus de zèle dans l'envoi des secours qu'elle destinait à ses colonies, car mylord Guillaume Willougby étant arrivé vers la fin de mai à la Barbade, envoya de suite Cartret à Nièves, où la flotte anglaise l'attendait, avec une frégate de soixante canons, deux grands vaisseaux et plusieurs barques chargées de soldats.

Henry Willougby, qui commandait les forces anglaises réunies à Nièves, persuadé que les Français, après la retraite de leur flotte, s'estimeraient trop heureux de pouvoir, dans leurs îles respectives, garder la défensive, pensa que le temps d'accomplir son projet d'envahissement était arrivé.

Il rassembla un corps d'armée de huit mille cinq cents hommes, et se crut en état d'entreprendre, sans coup férir, cette conquête, pour laquelle chaque colonie anglaise avait fourni son contingent de soldats, et dont la gloire devait entièrement lui revenir.

De leur côté, les colons de Saint-Christophe, prévenus de l'arrivée des vaisseaux anglais à Nièves, et des renforts qu'attendaient les chefs de cette nation, n'omirent rien pour se mettre en état de repousser l'agression de leurs ennemis.

Les postes garnis et les ordres donnés, les colons, les troupes royales et tous les bras qui pouvaient, dans l'île de Saint-Christophe, manier un sabre ou un fusil, s'apprêtèrent à combattre. De Saint-Laurent et de Saint-Léon, animés du même zèle, après avoir paré à tout, se reposèrent sur le courage de leurs troupes, pleins de confiance en la bonté de leur cause.

Cependant la flotte anglaise, mouillée en rade de Nièves, n'a-

vait encore essayé aucune reconnaissance, lorsque, le 13 juin 1667, quatre frégates, mettant le cap sur la Pointe-de-Sable, eurent l'air de venir flairer la terre, comme pour chercher un lieu propice à la descente.

Le 16, de Saint-Laurent eut avis que, du quartier de la Grande-Saline, situé au sud-est de Saint-Christophe, on avait aperçu plusieurs barques et bateaux remplis de monde, allant et venant de la terre aux navires, et des navires à la terre.

Ces divers indices annoncèrent aux colons qu'il fallait changer de rôle; et de Saint-Laurent, après avoir passé la journée à visiter les corps-de-garde établis sur la côte, passa la nuit du 16 au 17 dans les tranchées où veillaient, non plus des planteurs, mais des soldats prêts à faire le *coup de feu*.

Le 17, la flotte ennemie, composée de quatorze grands navires et de quinze ou seize barques remplies de soldats, parut en vue de Saint-Christophe. L'amiral anglais forma deux escadres, afin de tenir l'éveil sur deux points à la fois, et s'avança à la tête de l'une d'elles vers la Grande-Rade, tandis que l'autre faisait voile vers la Basse-Terre.

A midi, les vaisseaux anglais, après avoir rôdé toute la matinée le long des côtes, comme pour vouloir choisir un lieu de débarquement, se réunirent et mouillèrent à la Basse-Terre, hors de la portée des canons du fort.

De Saint-Laurent n'avait plus à douter du projet des ennemis; il échelonna ses troupes, et, conservant près de lui trois cents hommes de cavalerie, afin de se porter dans l'endroit où les Anglais feraient leur descente, il campa sur un *morne*, d'où sa vue saisissait les moindres manœuvres des ennemis. La nuit venue, des canots furent chargés de surveiller les Anglais.

Les Français, en présence de leurs ennemis et constamment sur leurs gardes, s'attendaient à une attaque nocturne; mais les Anglais passèrent toute la nuit dans le silence le plus absolu. Le 18, un peu avant le jour, le signal du départ fut donné à la flotte par l'amiral anglais, et, cinglant vent arrière, elle se dirigea vers la Pointe-des-Palmistes.

La nuit avait caché, en partie, la manœuvre des Anglais. De Saint-Laurent, à la pointe du jour, aperçut les navires anglais en route; voyant que ses troupes ne pourraient les suivre, il poussa son cheval au galop. Sans s'inquiéter des boulets que lui envoyaient les ennemis, il arriva, avec dix cavaliers, à la Pointe-des-Palmistes, où déjà les Anglais étaient parvenus à mettre à terre trois cents de leurs plus braves soldats.

Les barques ennemies, chargées de monde, mouillaient à l'embouchure de la rivière Pélan, « et les Anglais, dit Dutertre, » avaient choisi un lieu fort commode pour la descente, mais » très-difficile pour l'entrée de la terre : car c'était une étendue » de terrain limitée par deux ravines d'un très-difficile accès, à » cause des roches bouleversées les unes sur les autres, dont » elles étaient remplies. La face était une médiocre falaise, où il » fallait monter par un défilé, où l'on ne pouvait passer qu'un à » un, entre deux terrains couverts de broussailles ou buis» sons, aussi serrés que le sont deux fortes haies d'épines en » France. »

De Saint-Laurent gagna aussitôt la hauteur qui dominait le défilé par lequel devaient passer les Anglais, avec du Sannois, du Poyet, capitaines; du Mouchel, ci-devant juge à Saint-Christophe; Saint-Amour, des Turray, Renou, Pivot, de la Caillerie, le jeune fils de de l'Espérance et un autre colon dont le nom glorieux ne nous est pas parvenu; il mit l'épée à la main, et, appelant à lui les Anglais, il eut à repousser l'attaque d'un porte-enseigne, qui, le premier, gravissait le défilé.

« Et à même temps, dit Dutertre, une compagnie grimpa courageusement la falaise, et l'enseigne, qui la devançait, vint » droit à M. de Saint-Laurent, qui, voulant prendre un pistolet » qui s'était accroché dans son écharpe, fut contraint de parer » de son épée un coup de la demi-pique du drapeau que l'en» seigne lui portait au corps. Le sieur de Saint-Amour, qui était » proche de lui, tua cet enseigne d'un coup de mousqueton, et, » voulant se saisir de son drapeau, le colonel Stapleton, brave » entre les Anglais, qui s'était fort avancé, se saisit d'un autre

» bout de la demi-pique du drapeau, et, nonobstant un coup de » pistolet tiré par le sieur du Poyet, qui lui cassa le bras, il » enleva le drapeau, et ravit cette gloire au sieur de Saint-» Amour. »

L'attaque des Anglais était furieuse; de Saint-Laurent et ses dix braves ne cessaient de frapper; mais les ennemis, revenant à la charge, montraient une ardeur qu'ils puisaient dans le nombre de leurs soldats. Ce poste était d'autant plus important à conserver, que, si l'Anglais s'en était emparé, il empêchait la jonction des troupes que de Saint-Laurent attendait.

Secouru à propos par une vingtaine de cavaliers, de Saint-Laurent, grâce à son courage héroïque, non-seulement sauva Saint-Christophe, mais encore les colonies françaises, que les Anglais n'auraient pas manqué d'attaquer, s'ils eussent triomphé des efforts de nos trente braves colons.

Cependant, se voyant si vigoureusement repoussés, ils s'étendirent alors, et, renonçant à l'attaque du défilé que gardait de Saint-Laurent, embouchèrent la rivière Pelan. Ils commençaient à déborder sur un terrain plat, lorsque d'Orvilliers, arrivant à la tête de cent vingt hommes du régiment de Poitou, les débusqua, et, malgré leur courage, se posta à l'entrée du passage qu'ils s'étaient frayé.

La gauche de la descente ainsi défendue par l'arrivée de d'Orvilliers, les Anglais, s'étant étendus également sur la droite, avaient doublé une des pointes du défilé, et, rangés en bataille, ils occupaient un plateau sur lequel était située une indigoterie.

De Saint-Laurent, qu'avaient rejoint quelques cavaliers et quatre compagnies de Navarre, commandées par Samson et de Beaumont, après les avoir chassés de ce second poste, les poursuivit avec acharnement, et renforça d'Orvilliers, en lui envoyant cinquante hommes du régiment de Navarre, commandés par de la Vauguyon. Samson et de la Vauguyon furent tués.

Vainqueurs sur ces deux points, nos Français n'auraient pu longtemps résister au nombre immense d'ennemis que débar-

quaient des chaloupes armées ; mais deux compagnies des milices de Saint-Christophe, et les auxiliaires de la Martinique et de la Guadeloupe, étant arrivés sur le lieu du combat, malgré le feu des vaisseaux qu'ils avaient eu à essuyer, de Saint-Laurent put alors renforcer tous les points où les Anglais dirigeaient leurs attaques. « Et ce fut alors, dit Dutertre, qu'il se fit un horrible » chamailly de part et d'autre. »

De Saint-Léon, maréchal-de-bataille, qui avait sous ses ordres quatre compagnies du régiment de Normandie, deux du régiment de Poitou et deux des milices de Saint-Christophe, entendant le bruit du canon, s'était arrêté à la Grande-Rade, persuadé que les Anglais, après avoir fait une fausse attaque à la rivière Pelan, s'y transporteraient, la descente offrant plus de chances de réussite dans cet endroit que partout ailleurs. « Mais ayant vu que » ce feu et ce grand bruit, dit Dutertre, continuaient trop long- » temps, il marcha à grande hâte, avec toutes ses troupes, vers » le lieu du combat, et y arriva assez à temps pour avoir part à » la gloire des autres et aider à achever la victoire.

» Pendant le plus fort de ce combat, continue Dutertre, trois » grandes chaloupes chargées de soldats anglais, se présentèrent » pour mettre à terre, sur la droite, un peu écarté du lieu du » combat, afin de le faire avec moins de péril ; mais plusieurs » soldats, tant des troupes royales que de cette île, de la Gua- » deloupe et de la Martinique, les ayant aperçues, sans attendre » d'être commandés, y coururent comme des lions, essuyèrent » les décharges des Anglais, firent les leurs, et voyant qu'ils » n'approchaient pas assez vite, ils jetèrent leurs fusils, entrè- » rent dans la mer jusqu'à la ceinture, et les passèrent tous au » fil de l'épée, sans qu'il en réchappât un seul, et les chaloupes » avec ce qui était dedans, leur demeurèrent. »

Si nous reproduisons textuellement l'auteur qui nous sert de guide, si nous pillons, pour nous servir du mot, cet historien si naïf, c'est que colon, et plein de cet amour dont nous brûlons pour la France, le berceau de nos ancêtres, notre première patrie, nous sommes fier de montrer aux Français ce que leurs

compatriotes d'outre-mer ont toujours été ; de braves et de loyaux sujets, dévoués au roi qui les gouverne.

Cependant, les troupes conduites par de Saint-Léon voulant aussi mettre leur courage à l'épreuve, demandèrent à leurs chefs l'autorisation d'aller à l'arme blanche attaquer les Anglais, qui, débusqués de tous les postes qu'ils avaient occupés, s'étaient mis à couvert dans une espèce de grotte, que formait la falaise au pied de laquelle ils s'étaient groupés.

Divers corps de troupes françaises furent formés dans ce but. Sur ces entrefaites, les ennemis étant venus s'embusquer à la ravine Pelan, de la Bousquette, lieutenant de Normandie, à la tête de quelques hommes de son régiment, les poussa l'épée à la main, jusque sur le bord de la mer. Emporté par son ardeur, ce brave officier trouva la mort dans cette attaque, et les Anglais, retranchés sous la falaise, étant venus aux secours des leurs, les Français furent repoussés jusque dans la ravine. Un capitaine, nommé la Giraudière, s'avança alors avec quelques miliciens, tua d'un coup de pistolet l'officier anglais, et les força à se replier.

Non content de ce premier succès, il allait encore recommencer son attaque, mais de Saint-Laurent, ne voulant point exposer ses hommes, leur intima l'ordre de demeurer fermes à leurs postes, et de se contenter de faire feu sur les Anglais, lorsque ceux-ci paraîtraient.

Nos troupes, ainsi campées aux abords de la rivière Pelan, tenaient les Anglais en arrêt, sous la falaise qui les mettait momentanément à l'abri. L'amiral Willougby, espérant les chasser des postes qu'elles occupaient, vint mouiller à l'embouchure de la rivière Pelan, et, dirigeant ses canons sur les Français, mit un peu de désordre dans leurs rangs.

Cette manœuvre ne changeait rien à la situation critique des Anglais qui, cernés de tous côtés, et sachant qu'ils ne pouvaient espérer aucun secours direct de leur flotte, après six heures de combat, se virent réduits à implorer la clémence du vainqueur. Ils se rendirent au nombre de cinq cent cinquante.

Willougby, de son vaisseau, voyait ce qui se passait, et, quoiqu'il sût que l'on faisait quartier aux Anglais, il fit feu sur eux et sur nos soldats, qui se trouvèrent tellement indignés de ce procédé, que, sans nos officiers, ils eussent fait main-basse sur leurs prisonniers.

Willougby avait encore sur ses vaisseaux plus de quinze cents hommes, et, pour peu qu'il eût essayé de les mettre à terre, il eût pu disputer cette victoire, et peut-être réussir dans ses projets. Mais il préféra prendre le parti honteux de la retraite, et, après avoir fait lever l'ancre, il mit le cap sur Nièves.

Cette défense énergique ne prouve pas ce que les détracteurs des colonies ont essayé de faire passer comme axiome, à savoir, que les Anglais n'avaient qu'à paraître pour que les colons se rendissent à eux. Sans crainte d'être accusé de partialité, ne devons-nous pas ici regretter l'absence d'une flotte francaise? Supposons les Anglais aux prises avec nos vaisseaux; oseraient-ils attaquer des côtes qu'ils sauraient défendues par de valeureux miliciens? Admettant encore que nos vaisseaux fussent trop faibles pour les combattre en ligne de bataille! oseraient-ils nous affronter, s'ils savaient leurs côtes constamment menacées par les intrépides soldats qu'y débarqueraient nos marins? l'oseraient-ils, nous le demandons, quand ils sauraient leur commerce interrompu, leurs ports menacés et leurs navires sans cesse surveillés?

Que la France entière le sache bien, les colons, aussi patriotes que braves, n'ont jamais cédé qu'à la faim. Dans les désastres que nous tracerons, tout en déplorant les haines politiques qui ont fait couler le sang des citoyens français par la main de citoyens français, nous prouverons que les colons calomniés, mais restés fidèles à la France, subissaient le joug de l'Angleterre, parce que la France, sans marine, sans navires, ne pouvait leur donner ce pain qu'elle leur devait, comme prix du sang qu'ils avaient versé pour elle, et comme gage du pacte passé entre toute métropole et toute colonie.

Huit drapeaux furent conquis sur les Anglais dans cette rencontre, si glorieuse pour nos colons et nos soldats, devenus frères d'armes.

De Saint-Laurent chargea son neveu d'aller en France en faire hommage au roi.

CHAPITRE XV.

ATTAQUE DE LA MARTINIQUE PAR LES ANGLAIS. — COMBATS ENTRE LES ANGLAIS ET LES FRANÇAIS DANS LA RADE DE SAINT-PIERRE.

Les secours que le roi d'Angleterre avait envoyés aux Antilles ne se bornaient pas à la flotte qu'avait conduite à Nièves Henry Willougby, car mylord Willougby ne lui avait expédié qu'une partie de ceux qu'il avait amenés avec lui d'Europe à la Barbade.

Le chevalier Harmant, ayant été chargé de faire voile pour Nièves, avec six frégates armées de deux cent quatre-vingt-deux canons, arriva le 21 juin, en rade de cette île. Il espérait, avec ce nouveau renfort, joint aux forces navales d'Henry Willougby, se rendre maître de Saint-Christophe, quand il apprit sa défaite, et le vide que laissaient dans les rangs de l'armée anglaise la mort de ses plus braves soldats et la capture des cinq cent cinquante prisonniers qui avaient imploré la clémence de leurs vainqueurs.

Il chercha aussitôt les moyens de réparer ce désastre, et, après avoir fait une revue générale des forces qui lui restaient, il poussa lui-même une reconnaissance le long des côtes de Saint-Christophe. Mais il trouva cette île si bien fortifiée et si bien gardée, qu'il jugea que ce serait une seconde témérité égale à la première, que de l'attaquer encore une fois.

De retour à Nièves, il sut des prisonniers que lui remit une barque anglaise, qui avait amariné le flibot d'un certain corsaire nommé Lombardon, que la flotte française était arrivée à la Martinique dans le plus grand désordre, et manquant entièrement de poudre. Il fut, de plus, instruit qu'on attendait de France des secours, qui devaient mettre les Français des Antilles en mesure d'attaquer les Anglais.

Ces nouvelles décidèrent le chevalier Harmant à aller combattre la flotte française, à la Martinique.

Ce projet arrêté, il appareilla de Nièves le 25 juin 1667, avec neuf frégates, un brûlot et une goëlette, y laissant huit frégates et une partie des troupes royales d'Angleterre.

De Loubières, lieutenant du roi à la Martinique, était à Saint-Pierre le 29. Prévenu par des barques que la flotte anglaise était en calme sous le vent de la Dominique, cet officier expédia de suite un courrier à de la Barre et à de Clodoré, qui, alors, faisaient une tournée à la Cabes-Terre de cette île.

Les vaisseaux en rade au fort Saint-Pierre furent échelonnés le long de la côte, laissant des vides pour le passage des boulets, que les forts et les batteries se disposaient à lancer sur les ennemis.

Ce jour même, 29 juin 1667, le vent s'étant élevé vers les quatre heures de l'après-midi, l'armée navale d'Angleterre vint, à la portée du canon, reconnaître le mouillage de nos vaisseaux, échangea quelques boulets avec la terre, et se retira sans avoir rien tenté.

Le 30, de la Barre et de Clodoré, qui avaient hâté leur retour à Saint-Pierre, découvrirent, dit Dutertre, en descendant (probablement la montagne Pelée), « la vilaine vision de la flotte en-» nemie hors de la portée du canon. »

De la Barre regretta d'avoir négligé les avis de de Clodoré, qui voulait faire ancrer les vaisseaux dans le carénage du Fort-Royal.

Cependant, ranimés par la vue de leurs chefs et la nouvelle de la victoire que nos colons de Saint-Christophe avaient remportée sur les Anglais, un *Te Deum* fut chanté, et les troupes, tant royales que coloniales qui se trouvaient à la Martinique, se disposèrent au combat.

Cinq cents hommes furent embarqués sur les vaisseaux ; chaque capitaine de navire reçut l'ordre de ménager sa poudre, et les troupes restées à terre furent commandées par de Clodoré, qui s'était chargé de recevoir les Anglais en cas de descente.

De la Barre, dont le courage ne le cédait en rien à celui de de

Clodoré, retint près de lui la cavalerie, prêt à marcher, si les ennemis débarquaient.

L'amiral anglais, suivi de trois frégates, donna l'exemple, et, comme il s'était un peu trop avancé, les batteries de terre le saluèrent à toute volée.

« Et il en fut si fort incommodé, dit Dutertre, qu'il fut con-
» traint d'arriver et de se retirer du combat pour se raccommo-
» der. Les frégates ne manquèrent pas à donner leurs bordées de
» trente-six coups de canon chacune, et les trois s'étant appro-
» chées à la portée du fusil de nos navires, la mousqueterie de
» part et d'autre commença à jouer, et tout le reste de la flotte
» s'étant avancé, il se fit un si horrible tonnerre des canons de
» nos batteries, de nos navires, et des vaisseaux ennemis, qu'il
» semblait que l'île de la Martinique allait s'abîmer. »

Pris par le calme, les Anglais se crurent un instant perdus ; leurs vaisseaux, abîmés et percés, coulaient bas ; il leur fallut, sous une grêle de balles et de boulets, remorquer, dans des chaloupes découvertes, les frégates et l'amiral hors de la portée du canon.

Le combat avait duré quatre heures. La poudre manquait aux colons, aux troupes de la Martinique, et la flotte anglaise se préparait à un nouvel abordage. La France ne dut-elle pas saigner au cœur, quand elle sut, plus tard, les perplexités que valut à ses enfants d'outre-mer ce manque d'intérêt et de secours ?

De la Barre expédia, dans la nuit, une barque à du Lion, qui était à la Guadeloupe, lui faisant prière de lui envoyer de la poudre, et comme de Baas était toujours attendu, deux autres barques furent chargées de guetter son arrivée aux deux points nord et sud de l'île, afin de l'instruire de la présence des Anglais.

Les ennemis s'étant retirés le 30 juin, après avoir éprouvé un échec, louvoyèrent bord sur bord jusqu'au 2 juillet 1667, employant ce temps à réparer les dégâts que leur avaient faits les canons de nos forts et de nos vaisseaux.

Ce jour 2 juillet, ils tinrent le vent et firent mine de s'approcher de la rade. De la Barre prit son poste dans le fort Saint-

Pierre. De Clodoré se posta à la batterie Saint-Sébastien, aujourd'hui le Mouillage, et de Loubières fut placé sur une petite éminence, entre la rade et le Carbet, avec un corps de trois cents hommes, pour secourir le poste qui serait attaqué, si les ennemis se décidaient à descendre.

De la Cale, commis de la compagnie, et Héliot faisaient servir la batterie Saint-Robert, et les intervalles étaient garnis de cavalerie et d'infanterie, pour courir au lieu où l'on en aurait besoin.

Vers les dix heures, l'amiral se faisant précéder de quatre de ses plus gros vaisseaux vers la rade, le feu recommença de part et d'autre avec le même avantage du côté des Français.

Le combat continuait encore, quand la brise de terre se mit à souffler; nos brûlots pouvant agir, cette crainte fit cesser le feu, et les Anglais se retirèrent presque aussi endommagés que la première fois.

La vanité, ce sentiment inné chez l'homme, existe par dessus tout dans le cœur de nos rivaux; l'Anglais se croit d'une nature supérieure, et, pour peu qu'il se sente en force, ses projets embrassent un horizon dont l'étendue n'a point de bornes. Chassés de Saint-Christophe, ils avaient espéré reprendre ce poste; battus encore une fois après une tentative infructueuse, ils étaient partis de Nièves, disant hautement qu'ils allaient à la Martinique, s'emparer du carénage où ils comptaient hiverner.

De la Barre fut instruit de ce projet et, connaissant toute l'importance de ce bassin, d'où on aurait eu une peine infinie à les débusquer, il fut résolu qu'on le mettrait en état de défense.

Plus que jamais il regretta de voir ses vaisseaux ancrés à Saint-Pierre; la mauvaise saison, la saison des ouragans, approchait, l'ennemi bloquait la rade de Saint-Pierre, et de Baas était pour les colons de la Martinique le messie qu'attendent les juifs.

« M. de la Barre, dit Dutertre, étant tombé d'accord avec M. de » Clodoré qu'il fallait pourvoir à la défense du carénage, il y » envoya aussitôt le sieur Hébert, ingénieur, pour y faire toutes

» les choses nécessaires pour le mettre en état de ne pouvoir
» être forcé. M. de Valmenier y fut aussi avec une compagnie de
» milice, et il fit travailler les prisonniers anglais et les nègres
» pour faire deux batteries à l'anse de la rivière du Vasseur,
» et M. de Clodoré, ayant déjà prévu dès longue main à faire des
» redoutes et des retranchements dans toutes les anses, huit
» lieues de cette côte se trouvèrent en état de résister aux enne-
» mis, et d'empêcher leur descente. »

Les Anglais avaient déjà tenté deux attaques; dans une troisième qu'ils firent le 4 juillet, ils furent encore repoussés; et, décidés à ne pas lâcher prise sans avoir épuisé tous leurs efforts, le 6 juillet 1667, la flotte anglaise, favorisée par la brise, mit toutes voiles dehors, et, vent arrière, fondit sur la rade de Saint-Pierre.

Comme nous l'avons déjà dit, l'imprévoyance de de la Barre, en laissant stationner nos vaisseaux dans cette rade foraine, avait été grande, et les Anglais, quoique repoussés avec perte dans leurs trois tentatives précédentes, conservaient l'espoir de forcer nos vaisseaux, et peut-être de conquérir cette île, malgré le courage et la valeur de ses habitants.

Le combat engagé, de part et d'autre on se battait avec un acharnement sans égal depuis bientôt cinq heures, quand un brûlot anglais, se détachant de la flotte ennemie et se dirigeant vers nos vaisseaux, en accrocha un, commandé par le capitaine d'Elbée.

Ce vaisseau, armé de trente-huit pièces de canon, un autre de trente et deux flûtes chargées de sucre, que l'on envoyait en France, devinrent la proie des flammes.

Cet incident jeta l'alarme parmi nos matelots, et, persuadés que la flotte entière allait être incendiée, ils abandonnèrent les navires, cherchant leur salut dans la fuite.

Le vent changea, et la flotte française fut sauvée; mais le désordre occasioné par l'incendie des navires, la fuite de nos matelots, le massacre qu'en faisaient les Anglais qui les poursuivaient dans des chaloupes, paraissaient devoir amener une catas-

trophe inévitable. De Clodoré, ralliant les fuyards, encourageant les plus timides, soignant les blessés, disposant tout dans ce moment où il craignait une descente, fit mettre pied à terre à sa cavalerie, posta ses miliciens et donna l'ordre aux deux compagnies de milice du Carbet, de se tenir à l'anse Latouche, qui lui paraissait devoir être le lieu que les Anglais choisiraient pour débarquer une partie de leurs troupes.

De la Barre, consterné, sentit toute l'imprudence de l'ordre qu'il avait donné aux navires de rester à Saint-Pierre. De Loubières, rudement attaqué dans la batterie qu'il commandait, eut le bonheur de forcer à la retraite une frégate anglaise, qui cherchait à s'embosser pour battre en brèche sa batterie. La flotte anglaise, n'osant profiter de son avantage qui avait jeté le désordre sur nos côtes, se retira, sans même attaquer nos navires qu'elle aurait pu facilement désemparer.

« L'on remarqua dans ces combats, dit Dutertre, une chose » assez rare pour occuper ici une place ; c'est qu'une femme, » nommée Madeleine d'Orange, dont le mari faisait l'office de » canonnier à la batterie de Saint-Sébastien, où était le gouver- » neur, y tint ferme pendant tous les combats, fournissant cou- » rageusement les cartouches, les boulets et toutes les choses » nécessaires aux canons, sans s'étonner aucunement du fracas » et du massacre que faisait le canon des ennemis, et sans ja- » mais baisser la tête pour des milliers de boulets qui passaient » par dessus. »

De la Barre et de Clodoré se rendirent maîtres du feu, qui aurait pu, au milieu de la confusion générale, se communiquer aux magasins de la ville, et calmèrent les esprits que la crainte rendait timides ; mais ce qui, nécessairement, devait le plus inquiéter les chefs français, c'était le manque de poudre. Quoique l'on eût réuni toute celle que l'on possédait, tant à bord des navires que dans les forts et les batteries, l'on ne se trouva plus avoir à tirer que quinze ou seize cents coups de canon.

De la Barre voulait que l'on déchargeât les navires, qu'on les fît échouer et couler bas dès qu'ils auraient consommé le peu de

munitions qu'ils avaient ; de Clodoré conseilla de tenir bon jusqu'au dernier moment, et son avis ayant prévalu, on cessa la manœuvre du déchargement des navires.

Dans la nuit qui suivit ce jour funeste, où la Providence, néanmoins, sembla veiller sur le sort des colons, la barque expédiée à du Lion revint de la Guadeloupe avec un millier de poudre ; les habitants de Saint-Christophe en envoyaient également cinq cents livres. Ce secours, bien faible, contre un ennemi approvisionné comme l'étaient les Anglais, était un grand sacrifice de la part des colons de la Guadeloupe et de Saint-Christophe, aussi démunis de poudre que ceux de la Martinique. Ils eurent alors, sinon l'espoir de triompher, du moins l'assurance de prolonger leur défense.

Cependant les Anglais voulaient tenter un dernier effort. Le 7 juillet, après avoir embarqué pour Nièves leurs blessés et leurs malades, ils s'approchèrent tellement de terre, que l'épouvante sembla s'emparer subitement des matelots français.

Tous les ordres donnés furent oubliés, la poudre que les navires avaient à bord fut déchargée, les pavillons mis en lieu de sûreté, *pour sauver au moins l'honneur national,* et les navires coulés bas si près de terre, que leurs ponts supérieurs restaient au dessus de l'eau.

Un brûlot, commandé par le capitaine Ferrand, aurait encore pu, dans la confusion où étaient les ennemis eux-mêmes, indécis de savoir ce qu'ils feraient, porter le désordre dans les rangs anglais et brûler leurs vaisseaux. « M. de Clodoré, dit Dutertre, » pria ce capitaine de faire son devoir, et tâcha de le piquer » d'honneur pour l'obliger à faire quelque chose de considéra- » ble : mais il s'en excusa toujours sur la frayeur de ses gens. »

Le cas devenait de plus en plus pressant, les Anglais approchaient, bombardant Saint-Pierre et mitraillant la rade ; « mais » comme M. de Clodoré, dit encore Dutertre, se sentait dé- » pourvu de poudre, il ne fit tirer que de fort près, et presque » jamais à coup perdu ; de sorte que les navires des ennemis en » furent si fort endommagés, qu'après une heure et demie de

» combat, ils se retirèrent au large, laissant à la côte de la Mar-
» tinique trente-trois bâtiments, y compris les caches et les bar-
» ques, échoués, brûlés ou coulés à fond, dans un tel désordre
» que cela faisait pitié. »

Quoique chassés par nos boulets, la présence des Anglais inquiétait les colons. Mouillés à la pointe du fort Saint-Pierre, les habitants de la Martinique, presque sans poudre, avaient à redouter leur attaque, et, de plus, ils avaient sous les yeux le spectacle que leur présentait la rade de Saint-Pierre, où gisaient les navires français, sans moyen de défense et à moitié démolis.

La moindre tentative de la part de l'ennemi pouvait lui révéler la position fâcheuse des colons ; une simple barque aurait pu réduire en cendres nos navires et peut-être incendier Saint-Pierre : l'amiral anglais, soit prudence, soit crainte, soit enfin parce qu'il manquait aussi de poudre, ne chercha point à s'approcher de nos vaisseaux.

Le 9 juillet 1667, la flotte anglaise leva l'ancre, courut une bordée vers la terre, et l'amiral, ayant fait le signal de la réunion de tous les chefs de sa flotte, tint conseil à son bord.

A terre, les Français se mirent en devoir d'attendre l'ennemi, croyant à une nouvelle attaque.

Vers les deux heures de l'après-midi, une barque, détachée de la flotte anglaise et portant pavillon blanc, s'avança vers la terre ; on dépêcha vers elle un canot armé, et nos chefs français, qui avaient appris à se méfier de la bonne foi anglaise, donnèrent l'ordre à l'officier qui commandait les hommes embarqués dans le canot de n'admettre le parlementaire anglais qu'après lui avoir bandé les yeux.

La précaution était dictée par la prudence, car, comme nous allons le voir, on aurait pu leur appliquer ce vers :

..... timeo Danaos et dona ferentes.

D'ordinaire on choisissait un trompette pour remplir pareille mission ; « mais dans ce cas, dit Dutertre, l'officier ayant trouvé
» que c'était un capitaine irlandais nommé Barret, qui avait

» longtemps servi en France, qui savait parfaitement la langue
» française, et qui était envoyé de la part de l'amiral avec une
» lettre pour M. de la Barre, on ne lui banda point les yeux. »

Barret fut conduit, par la place d'armes, au travers des troupes en bataille, jusqu'à la salle de l'audience et remit sa lettre.

Cette lettre insolente était du chevalier Harmant. Il redemandait les prisonniers anglais, ou menaçait de tout bouleverser, de tout enfoncer, de tout brûler.

De la Barre, voyant la poudre manquer, voulait qu'on entrât en négociation; mais de Clodoré, sachant fort bien que l'hésitation rendrait les Anglais plus fanfarons et plus insolents, ne voulut consentir qu'à l'échange des prisonniers, et proposa à Barret de faire, avec son général, un traité à cet égard pour tout le temps que durerait la guerre.

Barret, après avoir pris connaissance de l'état du fort et de la belle contenance qu'avaient nos troupes sous les armes, devait se retirer avec une lettre en réponse à celle qu'il avait portée.

Lorsqu'il eut considéré nos troupes, de Clodoré crut remarquer en lui un air de dédain; Barret avait à remplir une mission, il fallait bien qu'il essayât d'en imposer.

— « La querelle, dit de Clodoré à Barret, peut se terminer promptement; débarquez dix mille hommes, assignez le lieu du combat, l'on marchera contre vous avec huit mille hommes seulement. »

L'Irlandais, à qui il n'est pas plus permis de se fier qu'à l'Anglais, surtout lorsqu'il s'est frotté au contact de ce dernier, sourit d'abord, puis ensuite, se ravisant :

— « Vous avez de la cavalerie, et dès lors la partie ne serait plus égale.

— » Si ce n'est que cela, répondit de Clodoré, on mettra les cavaliers à terre. »

Pour cette fois, Barret s'embarqua dans sa chaloupe sans répondre, apporta la lettre de de la Barre au chevalier Harmant, et, tandis que l'on s'attendait à voir les maisons de Saint-Pierre

foudroyées, « les Anglais abandonnèrent une victoire, dit Du-
» tertre, qui ne pouvait leur échapper. »

Le 10 juillet, la flotte anglaise louvoya toute la journée devant la rade, et s'approcha même de terre jusqu'à portée de fusil sans faire feu.

Le 11, un peu avant le jour, huit frégates prirent la route de Montsarrat et de Nièves, et une autre celle de la Barbade. Elles enflèrent tellement les succès qu'avaient obtenus leurs armes, que les Anglais s'apprêtèrent à attaquer Saint-Christophe de nouveau. Ils étaient persuadés que, les autres îles françaises ne pouvant lui porter aucun secours, ils la réduiraient facilement et même en chasseraient les Français.

CHAPITRE XVI.

SECOURS ENVOYÉS AUX COLONS PAR LE ROI. — ANNONCE DU TRAITÉ DE BRÉDA. — NOUVELLE ATTAQUE DES ANGLAIS A SAINT-CHRISTOPHE. — OURAGAN QUI DÉSOLE CETTE ILE. — PRISE ET SAC DE CAYENNE ET DE SURINAM PAR LES ANGLAIS.

Rarement les conseils des hommes les plus sages et les plus expérimentés valent les leçons de l'expérience que l'on acquiert par soi-même. De la Barre avait négligé les avis de de Clodoré, il avait donné l'ordre aux navires de stationner en rade de Saint-Pierre, et dès que les Anglais eurent rebroussé chemin, après avoir immédiatement travaillé à remettre ses vaisseaux à flot, il les fit partir pour le carénage.

Les ressources maritimes des colons se trouvaient diminuées; quatre de nos plus beaux navires avaient été incendiés, et une goëlette, n'ayant pu être relevée, fut démolie.

Pour peu que l'on se représente ce qu'est une colonie, dont les habitants cultivateurs et commerçants sont appelés à endosser le frac militaire, on comprendra facilement, après avoir pesé les suites d'une guerre coloniale sans le secours de la métropole, l'état de pénurie dans lequel se trouvaient toutes nos colonies des Antilles.

Saint-Christophe, surtout, manquait généralement des choses les plus essentielles à la vie. Les colons, en outre, devenus soldats, avaient nécessairement renoncé à suivre leurs travaux agricoles, et la misère devenait le partage de ces hommes si forts contre l'adversité, si intrépides contre l'attaque des ennemis de la France.

Parvenus à repousser l'agression des Anglais, à peine débarrassés de la présence de ces ennemis, ayant à réparer les dégâts qu'ils avaient éprouvés, la crainte d'être attaqués de nouveau les retenait aux postes que leur honneur et leur bravoure

sauvegardaient, et qui, sans eux, nous pouvons le dire, n'auraient prêté qu'une bien faible résistance aux immenses ressources que l'Angleterre sacrifiait vainement pour augmenter la prospérité naissante de ses possessions coloniales.

Cependant, depuis deux jours, les Anglais avaient disparu; la Martinique, redevenue tranquille, n'osait approfondir la situation précaire que lui faisait l'Europe, quand un secours inespéré vint combler de joie ses habitants.

Et ici, disons-le, l'amour de la patrie se réveilla dans le cœur de ces colons si calomniés dans ce siècle positif; ils bénirent ces mains protectrices, et, redoublant leur zèle, se mirent en position de défendre leurs côtes. Ils avaient du pain, ils avaient de la poudre; ils saluèrent le drapeau de la France, et jurèrent de mourir à l'ombre de ses nobles couleurs.

Louis, le noble descendant de tant d'illustres princes, envoyait une flotte chargée de vivres et de vêtements pour les troupes royales et coloniales de Saint-Christophe. Les colons surent que les secours promis, qu'on attendait par de Baas, n'avaient été révoqués que parce que la paix se traitait à Bréda. Le roi de France n'avait donc pas abandonné ses sujets d'outre-mer, et les Français des Antilles, pleins de confiance dans l'amour que ce prince portait à tous ses sujets, cessèrent leurs plaintes, mais se tinrent sur leurs gardes.

Cinq autres navires, approvisionnés de tout ce dont manquaient les colons, accompagnaient la flotte du roi, et les colons, en bons frères, en gens qui avaient souffert des mêmes douleurs, se partagèrent ces secours et ces libéralités royales.

De la Barre expédia de suite pour Saint-Christophe une barque dans laquelle il fit monter soixante hommes qu'il envoyait au secours de ses colons.

De Clodoré, dans l'intérêt de la compagnie, voulait que l'on expédiât ses navires ancrés au carénage, sur les côtes de Saint-Domingue et aux îles du Cap-Vert, afin d'en rapporter des bestiaux. Prévoyant aussi qu'un trop long séjour dans ce lieu malsain serait nuisible aux équipages et aux navires pour lesquels il crai-

gnait la piqûre des vers (1), il conseillait encore à de la Barre d'en faire partir quelques uns pour France, où les équipages, employés fructueusement, gagneraient les gages énormes qu'on leur payait.

Ces avis furent négligés ; les vaisseaux, si heureusement remis à flot, pourrirent en grande partie ; les équipages furent décimés par la fièvre, et la compagnie éprouva de si grandes pertes, qu'elle ne put s'en relever, comme nous le verrons dans la suite.

Depuis le 20 mai, cependant, la paix se traitait à Bréda ; d'Estrades, pour Louis XIV, et Courtin, pour le roi d'Angleterre, étaient en présence. Les Anglais des Antilles devaient en être instruits ; mais, enflés du succès qu'ils prétendaient avoir obtenu sur les navires de la compagnie, ils s'apprêtaient à une nouvelle tentative sur Saint-Christophe.

Mylord Willougby avait caressé cette douce pensée de reconquérir cette île, et il prêta l'oreille aux propositions d'attaque que lui faisaient ses lieutenants.

La frégate, qui, à la Barbade, lui avait apporté la nouvelle des succès de sa flotte, fut par lui renvoyée, avec deux autres navires, à Henry Willougby, son neveu, portant trois cents hommes du régiment d'York, des volontaires et une immense quantité de poudre, de boulets et de toutes sortes de vivres et de munitions.

Ces trois vaisseaux, en se rendant à Nièves, passèrent en vue de la rade de Saint-Pierre. Ils croyaient encore y voir les débris de la flotte française, et leur étonnement fut grand de ne voir ni carcasses, ni mâtures des navires prétendus démolis par leurs boulets.

« Dès que ce renfort fut arrivé à l'île de Nièves, dit Dutertre,
» le lieutenant-général Henry Willougby, après avoir (de gré ou
» de force) ramassé, tant dans cette île que dans les autres, tous

(1) On sait que le doublage des vaisseaux avec des lames de cuivre ne fut mis en pratique que bien longtemps après cette époque. Les Anglais furent les premiers qui en usèrent, ce qui, pendant quelque temps, donna à leurs vaisseaux la supériorité de la marche sur les nôtres.

» ceux qui le pouvaient servir en cette occasion, fit une revue
» générale, où il se trouva trois mille hommes effectifs, vingt-
» deux grands navires, et plusieurs barques équipées en guerre
» dont le chevalier Harmant était amiral. Le conseil de guerre,
» fut ensuite tenu, et l'attaque de l'île Saint-Christophe y ayant
» été résolue, le chevalier Harmant se disposa à l'exécuter. »

De Saint-Laurent savait certes bien qu'il n'y avait pas à compter sur une grande tranquillité pour lui et ses colons. Il se tenait donc sur la défensive, mais, ayant été prévenu par un transfuge de Nièves, que dans cette île les Anglais faisaient de grands préparatifs pour attaquer Saint-Christophe, il fit promptement fortifier ses postes les plus faibles, et, pour cela, se servit de six cents prisonniers anglais, qu'il avait sous la main.

Pendant qu'à Saint-Christophe, nos colons se fortifiaient, Henry Willougby dépêcha vers de Saint-Laurent un officier.

Ce parlementaire insolent lui demandait d'abord les prisonniers anglais, ensuite la reddition de la partie anglaise de Saint-Christophe, et, en cas de refus, était chargé de lancer une sanglante menace. Connaissant l'insolence des Anglais, quand ils se croient les plus forts, on laisse le soin de la juger, assurant d'avance que rien de trop impertinent ne saurait être mis en place des lignes qu'on supprime.

De Saint-Laurent lui montra la mer, ce qui voulait dire que s'il ne prenait la course, on allait l'y jeter.

« Cet officier, continue Dutertre, s'en retourna aussi mal sa-
» tisfait des Français que les Français l'étaient de lui, et, ayant
» fait son rapport, tel qu'il le voulut, au lieutenant Henry Wil-
» lougby, les vaisseaux destinés pour cette entreprise se mirent
» à la voile le jour de Sainte-Anne, vingt-sixième de juillet, pour
» venir à la conquête de Saint-Christophe, et pour faire ce grand
» épanchement de sang, dont l'envoyé de ce lieutenant-général
» avait menacé les Français. Ils les virent venir, et se dispo-
» sèrent avec une joie merveilleuse, non-seulement à conserver
» leur sang, mais à triompher des Anglais, comme ils avaient
» déjà fait si glorieusement, par deux fois, dans cette île. »

Le chevalier Harmant et Henry Willougby partirent de Nièves à la tête de onze vaisseaux, cotoyèrent une partie des terres de Saint-Christophe, mais, dit encore Dutertre : « MM. les Anglais, » craignant que ce grand épanchement de sang dont ils nous » avaient menacés, ne se tirât de leurs veines, n'osèrent jamais » mettre pied à terre, et ils se retirèrent sans avoir aucun avan- » tage, sinon d'avoir rompu le toit d'une maison, et avoir eu, » pour récompense, deux de leurs vaisseaux percés à jour par » les canons de nos batteries. »

Honteux et confus, l'oreille basse, mais la parole toujours arrogante, les Anglais renoncèrent à attaquer Saint-Christophe. Du moins, profitèrent-ils des leçons de l'expérience, se fiant en l'avenir. Nous serons à même de voir, plus tard, comment cette colonie leur revint, persuadés que jamais ils n'y seraient rentrés de vive force.

Mouillée en rade de Nièves, la flotte anglaise ayant été promptement réparée, mit à la voile le 6 août 1667. Les Anglais avaient à prendre une revanche : Grissen les avait chassés de Surinam ; aussi, dirigeant tous leurs efforts sur ce point du continent, ils annoncèrent, à leur départ, que leur intention était de s'emparer, en passant, de l'île de Cayenne.

Les îles des Antilles, situées sous le ciel magique dont nos poètes ont révélé les merveilles et la beauté, embaumées par le doux parfum de ces myriades de plantes qui y croissent sans culture, incessamment caressées par le souffle d'une brise rafraîchie, dotées de tous les agréments dont le Créateur a largement pourvu toutes les terres tropicales, sont des pays exceptionnels, où l'homme semble être invité à vivre, sans s'occuper des dissensions qui, presque toujours tourmentent les nations belliqueuses. Saint-Christophe avait donc souffert de la guerre, ce fléau de tous le plus redoutable pour toute colonie éloignée de la métropole. Saint-Christophe, pour ainsi dire abandonnée de la France, avait résisté au choc de l'Angleterre, dont les secours avaient pour but sa conquête, et Saint-Christophe, redevenue tranquille, ayant appris aux Anglais ce que pouvait le courage de ses enfants, commen-

çait à se relever, quand, le 1er septembre 1667, la main puissante qui avait guidé les colons à la victoire, sembla s'appesantir sur eux, pour humilier leurs fronts couronnés de lauriers.

Un coup de vent ravagea cette terre, que le sang de ses enfants versé pour la défense du territoire aurait fait fructifier. Les colons, qui déjà avaient légitimement acquis les habitations naguère possédées par les Anglais, se virent, en cinq heures, ruinés de fond en comble!

Bloqués par les Anglais, ils avaient compté sur le secours de leurs frères, mais, aujourd'hui que le mal leur venait d'en haut, ils se crurent perdus, supposant qu'il s'était aussi étendu sur les îles voisines.

Réduits à la famine, sans vivres, sans moyen d'en avoir avant un an, les colons de Saint-Christophe se seraient humiliés sous le poids des décrets de la Providence, sans murmurer, mais à leur porte était l'ennemi.

Les Anglais qu'ils haïssaient n'avaient peut-être pas souffert; et, avec leurs magasins approvisionnés, ils auraient sur eux un avantage incalculable. La faim, ce fléau que l'opulent semble mépriser, pouvait seule faire pâlir leur courage et les forcer à courber le front, qu'ils avaient tenu haut, au milieu des combats les plus sanglants, lorsqu'ils allaient, un contre cinq, braver ces mêmes ennemis, qu'ils redoutaient, à cette heure où leur manquait le pain.

De Saint-Laurent découragé écrivit à Colbert, et, en lui parlant des désastres de Saint-Christophe : « Les colons, lui disait-il, » ne pouvaient faire une plus grande perte, ni se voir plus mal- » heureux, à moins que d'avoir été pris par les Anglais. » Il demandait des secours, il implorait l'assistance de ce ministre, et ce noble cœur, qui avait donné la victoire aux siens, qui avait contribué, par son courage, aux succès qu'avaient eus nos armes, eût succombé sous le poids de ses douleurs, sans l'assistance qui fut portée à Saint-Christophe par les autres îles françaises, que le vent avait épargnées.

De la Barre, ayant appris le malheur qui avait pesé sur Saint-

Christophe, expédia de la Martinique un navire chargé de vivres, qui eut le bonheur d'échapper aux barques anglaises.

Les Anglais, sachant que ce navire était en rade de Saint-Christophe, envoyèrent de Nièves deux frégates pour le canonner et l'empêcher de débarquer ses provisions, mais de Saint-Laurent les força à la retraite, et ils durent regretter de n'avoir pas sous leurs mains les vaisseaux qui conduisaient leurs troupes à Surinam.

De la Barre, qui se trouvait encore à la Martinique, lors du passage de la flotte anglaise, se douta qu'elle se dirigeait vers Cayenne, dont la conservation l'intéressait particulièrement. Il expédia en toute diligence un brigantin chargé de vivres et de munitions à son frère, le chevalier de Lezy, qui commandait cette île depuis qu'il en était parti. Il avait été rappelé en France par la formation de la compagnie de 1664, et par ses intérêts qui l'avaient, comme nous l'avons vu, mené en Hollande.

De la Barre, depuis quelque temps, vivait en fort mauvaise intelligence avec de Clodoré. La désunion qui existait entre ces deux chefs, avait pris naissance à la suite d'une querelle survenue entre un domestique de de la Barre et un capitaine de navire, lequel avait été blessé en présence de de Clodoré.

Le domestique fut arrêté et mis en prison ; de la Barre, sans consulter ce gouverneur, dont l'autorité fut méconnue dans cette circonstance, le fit relâcher.

Rapprochés par la prévision qu'ils avaient, que l'ennemi projetait une descente sur une terre française, ces deux officiers, en envoyant ce secours à Cayenne, engageaient le gouverneur de cette île à opposer une résistance opiniâtre.

Partie de Nièves le 6 août, la flotte anglaise fut signalée à Cayenne le 22 septembre 1667. Elle avait échappé aux dangers qu'offraient les mers Caraïbes dans cette saison, et le chevalier de Lezy, croyant que c'était son frère qui venait le visiter, se rendit en toute hâte de Mahoury, ville située dans l'intérieur de l'île, à Rémyre.

Arrivé au fort de Céperon, le doute s'étant emparé de de Lézy, il jugea prudent de répandre l'alarme sur son passage.

N'ayant pas tardé à reconnaître l'ennemi, il rassembla deux cents hommes environ, et se joignit à Etienne, son major, qui avait avec lui cent hommes. Le lendemain, 23 septembre, à la pointe du jour, il vit que les ennemis se disposaient à la descente, que quatorze grandes chaloupes, chargées de soldats, s'étaient détachées de la flotte, et étaient venues mouiller leurs grapins à l'île aux Cabrifs, voisine de la terre de Cayenne.

Cayenne, dont on a donné la situation topographique dans le chapitre XVI de la première partie de cette Histoire, avait coûté beaucoup de soins et d'argent à la compagnie. Les Anglais, persuadés que de la Barre y avait entassé toutes les prises faites sur eux dans cette guerre, avaient résolu de s'en rendre maîtres.

Les Anglais débarqués, de Lézy marcha contre eux, mais, ayant été blessé, ainsi que Etienne, son major, il perdit l'espoir d'empêcher la descente d'un nombre plus considérable d'ennemis, et, suivi des hommes qu'il avait avec lui, il prit le chemin du fort.

De ce poste assez bien muni, et dont le siége aurait pu décourager les Anglais, il envoya quelques hommes pousser une reconnaissance. Les colons effrayés avaient perdu courage et, renonçant à se défendre, s'étaient enfuis; de Lézy, découragé lui-même, encloua quelques canons du fort, s'embarqua sur une chaloupe, et passa sur le continent, emportant avec lui ses richesses.

Cette conduite peu honorable, et que rien ne motivait, fut imitée de tous ceux qui auraient pu s'opposer à l'envahissement des Anglais.

« Après le départ du gouverneur et des officiers, dit Dutertre,
» un sergent nommé Ferrant, Suisse de nation, homme de cœur,
» et qui méritait quelque chose de plus qu'il n'était, fit tout ce
» qu'il put pour remettre le cœur aux habitants et aux soldats,
» que la frayeur leur avait ôté. »

Mais ce fut en vain, ils élurent un chef, l'encouragèrent à une défense vigoureuse, sans pouvoir maîtriser la panique qui régnait chez tous les Français.

Ferrant, réduit à n'avoir plus auprès de lui que quelques hommes courageux, fit bonne contenance, et obtint, pour lui et les siens, une capitulation honorable.

Les Anglais, maîtres du fort, y entrèrent avec sept cents hommes, prirent tous les postes de l'île, y demeurèrent quinze jours, après lesquels ayant pillé, brûlé et saccagé tout ce qui s'y trouvait, ils l'abandonnèrent, continuant leur marche vers Surinam.

Les Hollandais, prévenus par l'arrivée des Français de la prochaine venue des troupes anglaises, se voyaient avec ce secours inespéré en position de leur résister; mais le commandant de la citadelle trahit son pavillon. Les Anglais s'emparèrent alors de cette colonie, et les Français, ainsi que les troupes de Hollande, devinrent prisonniers de guerre.

Cependant de Lézy, qui avait eu le bonheur de s'échapper, était passé à la Guadeloupe, sans connaître le sort de Cayenne.

De la Barre refusa d'abord de le voir, et du Lion fut chargé de faire l'information de sa conduite.

Il fut absous; et, deux mois après, la paix ayant été conclue à Bréda et promulguée dans les Antilles, il retourna à Cayenne et rétablit cette colonie en rassemblant tous ses anciens habitants, disséminés dans les îles et sur le continent.

Mylord Willougby renvoya les prisonniers français et hollandais, mais conserva le butin fait à Cayenne et à Surinam.

CHAPITRE XVII.

DE LA BARRE FAIT PASSER DES SECOURS AUX ANGLAIS ET A SAINT-CHRISTOPHE. — DISCUSSIONS QUI S'ÉLÈVENT ENTRE MYLORD WILLOUGBY ET DE SAINT-LAURENT, AU SUJET DE LA REDDITION DE LA PARTIE ANGLAISE DE CETTE ILE. — LES ANGLAIS RENTRENT DANS LEURS POSSESSIONS.

Après de nombreuses conférences, et après avoir longuement balancé les intérêts de leurs mandataires, les Anglais ayant enfin cédé à la nécessité de conclure une paix générale, le 31 juillet 1667, les plénipotentiaires de France, de Hollande, d'Angleterre et de Danemark, avaient définitivement arrêté, à Bréda, les clauses de ce traité, à la suite duquel l'Europe et l'Amérique se virent pour quelque temps en repos.

Courtin et d'Estrades convinrent que tout ce qui s'était pris de part et d'autre serait rendu, et l'Angleterre dut se réjouir de voir son pavillon flotter sur les postes d'où les colons l'avaient délogé, pour y planter les nobles écussons de France.

Saint-Christophe, Antigue et Montsarrat, conquises par les Français, allaient être rendues aux Anglais. De la Barre ayant reçu le 15 octobre, la nouvelle du traité conclu à Bréda, s'apprêta à en faire la publication aux Antilles.

Depuis le 12 septembre, on avait connaissance des conditions arrêtées par les puissances signataires du traité, mais de la Barre, n'ayant pas en main les pièces nécessaires pour faire cesser les hostilités, se trouvait dans un embarras cruel.

Il savait Saint-Christophe désolée par la famine et bloquée par la flotte anglaise qui, elle-même, ainsi que les habitants de Nièves, se trouvait dans le dénûment le plus complet. Il pensa qu'en se servant auprès du commandant anglais du prétexte de secourir, par des vivres fraîchement arrivés à la Martinique, les colons de Nièves et les matelots anglais, il obtiendrait le passage libre pour les secours qu'il destinait aux colons de Saint Christophe.

Il essaya d'abord de faire cesser les hostilités, et fit signifier aux chefs anglais les conditions du traité; mais ceux-ci, prétextant n'avoir reçu aucunes nouvelles de leur cour, n'ouvrirent les oreilles qu'aux promesses de secours qu'on leur faisait. Un brigantin leur fut expédié, chargé de vivres, et, tandis que leurs six navires accouraient à Nièves pour avoir leur part des vivres qu'il portait, Saint-Christophe fut approvisionnée par les soins de de la Barre.

La triste position des habitants de cette île pouvait excuser ce secours donné aux Anglais, mais de la Barre fut accusé d'en avoir retiré du profit au détriment de la compagnie. Les charges déposées contre lui furent aggravées par le commerce qu'il autorisa avant la publication des articles de la paix. Ses ennemis s'en emparèrent pour le desservir.

Cependant, mylord Willougby avait reçu, à la Barbade, des nouvelles d'Europe, et, ayant entendu vanter par des Anglais les procédés de de la Barre, il prit les devants. Dans l'intention de lui faire une galanterie, il lui renvoya quatre-vingts prisonniers français, de ceux faits à Cayenne, par le chevalier Harmant.

De la Barre ne voulut point paraître moins courtois que l'Anglais, mais, ayant remarqué que les quatre-vingts prisonniers qu'on lui remettait étaient tous valétudinaires, il choisit parmi les siens tous ceux dont la santé se trouvait altérée, et les renvoya en échange à mylord Willougby.

Sachant que mylord Willougby avait des ordres de sa cour, et ayant enfin reçu, le 1er décembre 1668, toutes les pièces relatives au traité conclu par le roi, de la Barre se rendit à Saint-Christophe, accompagné de tous les vaisseaux de la compagnie qui se trouvaient en rade de la Martinique.

« Dès qu'il vit tous ses vaisseaux en rade de Saint-Christo-
» phe, dit Dutertre, il en fit promptement décharger toutes les
» victuailles et toutes les autres denrées nécessaires aux habitants
» de cette île, et en fit si bien remplir tous les magasins, que
» cette île en demeura fournie pour six mois, et lui, en état de

» soutenir, dans l'exécution de ce traité, les droits de la France
» avec des avantages égaux. »

On verra par ces lignes que, de nos jours, nos voisins d'outre-Manche n'ont rien changé à leur système d'intimidation. Il serait à désirer que toujours on pût leur apprendre, comme venaient de le faire les colons, ce qu'ils doivent au droit des gens.

De la Barre voulant se rendre encore plus favorable mylord Willougby, lui renvoya quelques officiers, se contentant de leur parole pour l'acquit de leurs dettes ; et, toutes choses étant ainsi préparées, la paix fut publiée à Saint-Christophe, le 26 décembre 1667.

Les lettres du roi, portant ordre aux différents gouverneurs des îles françaises de faire publier la paix dans leurs districts respectifs, leur furent expédiées; elles étaient accompagnées de la motion suivante :

« Nous ordonnons à tous capitaines de navires, barques et
» autres bâtiments, tous officiers et soldats des troupes de Sa
» Majesté, tous habitants des îles et autres, qui sont sous notre
» charge, de vivre et agir dorénavant avec les sujets de Sa Ma-
» jesté Britannique, comme avec amis et confédérés : leur fai-
» sant défense de leur faire aucun tort ni dommage, à peine de
» la vie. Et afin qu'aucun n'en ignore, sera, la présente, vue, lue
» et publiée dans toutes les îles dépendantes de Sa Majesté. Fait
» à Saint-Christophe, le 19 décembre 1667.

» Signé : LE FEBVRE DE LA BARRE. »

Mylord Willougby, voulant, par sa présence, cimenter la bonne intelligence et consolider l'harmonie entre les deux nations, se rendit à Saint-Christophe. Des politesses furent acceptées, rendues de part et d'autre, et l'échange des prisonniers fait. Le métis Waernard, réclamé par les Anglais, leur fut remis, et il fut réintégré dans sa charge de gouverneur de la Dominique.

De retour à la Martinique, de la Barre eut avec de Clodoré

des démêlés tellement graves, que le roi, en ayant eu connaissance, les fit juger par les pairs du royaume.

« Mais, comme l'on m'a imposé silence sur ces sortes d'af-
» faires, dit Dutertre, je m'y soumets d'autant plus volontiers,
» que je ne les saurais écrire sans renouveler tous les mécon-
» tentements de ces messieurs (1). »

L'immense bienfait de cette grande liberté que possède de nos jours l'écrivain, dont la plume et la pensée ne se trouvent point opprimées par l'arbitraire et la censure, ne saurait être trop apprécié. Les hommes publics appartiennent à l'Histoire, leur conduite sert de miroir aux ambitieux qui se ruent dans les couloirs qui mènent à la puissance; et si, par l'intimidation, ils parvenaient à imposer silence aux hommes indépendants, que d'exemples resteraient perdus pour cette postérité que leurs écrits pourront peut-être éclairer un jour !

Le roi, trop juste dans ses sages décisions, comprit que la générosité devait, dans les circonstance actuelles, venir en aide à la compagnie. Les frais de la guerre dont nous venons de retracer les principaux traits, l'interruption du commerce, et la perte d'un nombre considérable de navires avaient ruiné cette société exclusive, dont les bénéfices fabuleux n'ont jamais existé que dans le cerveau des spéculateurs qui comptaient exploiter à leur profit, les peines que les colons se donnaient.

Déjà, dans les îles, on parlait de la prochaine banqueroute de la compagnie et du retour de Houël et de Duparquet, lorsque le roi la gratifia d'un million, et lui remboursa une grande partie des frais de la guerre.

Cette subvention, dont la justice ne saurait être blâmée, la mit en position d'étendre ses relations, et soumit encore les colonies au joug de ce système destructeur.

(1) Nous avons vainement fait des recherches pour éclaircir ce point important de l'Histoire. Mais, par celles que faisait sur de la Barre un jeune écrivain qui se propose de retracer l'Histoire des Français dans l'Amérique septentrionale, nous avons su que cet officier, dont la bravoure est incontestable, était d'une rapacité sans exemple.

Les troupes royales furent rappelées en France, et de la Barre, ayant reçu l'ordre de les faire partir, se transporta de nouveau à Saint-Christophe, vers la fin de mars 1668.

Ces troupes, arrivées en France, furent en partie licenciées, et, dans cette circonstance, partageant l'opinion de Dutertre, nous regretterons toujours que les licenciements des troupes acclimatées aux Antilles ne se fassent pas sur les lieux.

Cette mesure prise, ceux des militaires que l'habitude, que le bien-être ou l'amour du pays retiendraient aux Antilles, seraient de nouveaux colons, ajoutés au nombre toujours restreint de ces hommes utiles à la prospérité d'une grande nation.

Cependant, les divers gouverneurs des Antilles françaises et anglaises avaient publié dans leurs îles, les articles de paix arrêtés à Bréda, et attendaient des ordres exprès pour les mettre à exécution.

De Ravigny avait été envoyé par le roi de France en Angleterre, pour s'entendre avec le monarque anglais relativement à la ratification de ces articles; et, en attendant de nouveaux ordres, chacun cherchait à profiter des douceurs de la paix en se livrant au commerce.

Mylord Willougby, parti de la Barbade vers la fin de février 1668, avec quatre frégates sur lesquelles il avait embarqué un nombre considérable d'Anglais, voulait rétablir les colonies d'Antigue et de Montsarrat, que les Français avaient ravagées pendant la guerre.

Il s'arrêta quelques jours à Saint-Vincent, et, de là, fit voile pour la Dominique, où il se servit de l'entremise de Waernard, pour conclure la paix avec les sauvages.

Ayant touché à la Martinique où il espérait trouver de la Barre, mylord Willougby continua sa route, passa à la Guadeloupe sans s'y arrêter, et arriva, le 14 février 1668, à Niéves.

Les suites de la guerre et du coup de vent avaient placé cette colonie dans une situation précaire. Jugeant sa présence nécessaire pour y ramener la prospérité, mylord Willougby y demeura jusqu'au 4 mai.

Parti de Nièves, et faisant de nouveau voile pour Montsarrat, il fut rencontré par un navire, qui lui remit les ordres du roi d'Angleterre, relatifs à la restitution de la partie de Saint-Christophe que les Anglais avaient possédée avant la déclaration de la guerre. Il rebroussa chemin, et, de retour à Nièves, dessina clairement, dans un conseil, la conduite qu'il avait à tenir dans cette circonstance. Les colonels Stapleton et Drack furent dépêchés vers de Saint-Laurent pour lui demander cette partie de l'île que nos colons avaient si glorieusement conquise.

De Saint-Laurent reçut avec politesse les députés anglais, et les renvoya avec une lettre pour mylord Willougby, dans laquelle celui-ci était prié d'attendre l'arrivée de de la Barre, dont l'absence ne pouvait se prolonger au delà de deux ou trois jours.

« Mais ce délai, nous apprend Dutertre, ne l'ayant pas con-
» tenté, il résolut d'y venir en personne, de presser l'affaire et
» de tenter toute sorte de voies pour en venir à bout. »

Accueilli avec tous les honneurs dus à sa charge, mylord Willougby s'adressa à de Saint-Laurent et à de Chambré, et leur remit les lettres du roi de France, et l'ordre que la compagnie avait reçu de se soumettre à cette restitution, une des clauses du traité.

Toutes ces pièces furent scrupuleusement examinées par de Saint-Laurent et de Chambré. Le premier fit la remarque que les lettres du roi renvoyaient aux ordres déjà reçus par de la Barre, concernant la restitution des terres anglaises de Saint-Christophe, et n'avaient rien de positif pour lui. De Chambré, de son côté, observa que la lettre adressée aux directeurs-généraux de la compagnie et non à lui, en leur absence, portait expressément l'ordre aux directeurs de se conformer à ce que de Ravigny pourrait mander avoir réglé avec le monarque de la Grande-Bretagne. Ces deux officiers prièrent donc encore mylord Willougby d'attendre l'arrivée de de la Barre, lui disant que, après le départ de ses deux députés, ils avaient dépêché un exprès à ce dernier, et qu'il ne pouvait tarder à venir.

Willougby se sentait fort : il savait Saint-Christophe démunie de troupes, et, ayant amené avec lui quatre grandes frégates, il espérait imposer à de Saint-Laurent et à de Chambré.

L'Anglais ne pourra jamais mentir à sa nature arrogante, et, quelles que soient les leçons qu'on lui donne, il a appris par expérience ce que la persistance peut. Aussi de Saint-Laurent et de Chambré furent-ils pressés d'avoir à lui donner une réponse positive.

Dans ce siècle, qui n'est pas encore tellement éloigné du nôtre, il existait quelques restes de cette vieille courtoisie chevaleresque dont le vernis s'est effacé au contact des révolutions.

De Saint-Laurent, choqué de cette espèce de cercle dans lequel ce nouveau Popilius semblait vouloir le renfermer, devina que, comme le farouche républicain, il fermentait dans son cœur des menaces que sa bouche n'osait exprimer.

Mylord fut gracieusement invité à dîner; et nos Français, dont la joie s'animait au cliquetis des verres, lui promirent une réponse au sortir du festin qu'on lui avait préparé.

L'Anglais espérait en tirer meilleur compte et accepta le dîner. Quel fut son étonnement d'avoir la même réponse ! mais, cette fois, elle lui fut donnée par écrit et remise après le dessert.

Cependant les termes du refus de de Saint-Laurent et de de Chambré étaient polis, seulement ils se retranchaient derrière leur incompétence, et priaient de nouveau mylord d'avoir à attendre l'arrivée de de la Barre.

Tant soit peu échauffé par de fréquentes libations, Willougby fut satisfait de cette réponse et se rendit à son bord pour cuver, en premier lieu, son vin ; mais, le vin cuvé, « il fit bien connaître, » dès le lendemain, dit Dutertre, que la seule restitution des terres » anglaises de Saint-Christophe, sans conditions, le pouvait con- » tenter. »

De Saint-Laurent fut prévenu qu'il allait lever l'ancre et se rendre à la Grande-Rade, autrefois possédée par les Anglais.

Mylord fut surpris de s'y trouver encore une fois accueilli par de Chambré ; il réitéra sa demande, à laquelle on répondit en

assignant un jour pour cette restitution; mais Willougby ayant encore mis, pour ainsi dire, le marché à la main aux deux chefs français, de Saint-Laurent, ennuyé de sa persistance, lui fit parvenir cette déclaration pleine d'énergie, et qui est loin de prouver que les colons des Antilles soient, comme on a voulu le faire entendre, des anglomans renforcés :

« Déclarons dans un mot *à monsieur* le mylord Willougby, ca-
» pitaine-général pour le roi d'Angleterre en l'Amérique, n'avoir
» autre chose à lui dire sur toutes ses demandes que ce que
» je lui ai marqué par ma lettre du neuvième du présent
» mois (1). »

Cette réponse catégorique, qui apprenait à l'Anglais que de Saint-Laurent ne ferait rien sans de la Barre, l'indisposa. Il partit de Niéves, y fit des rassemblements de troupes et fit paraître une protestation qui motiva, de la part des habitants, un Mémoire qu'ils firent parvenir au roi, tendant à prouver que jamais les deux nations ne pourraient vivre en paix à Saint-Christophe.

La fermeté que déploya de Saint-Laurent lui fait honneur dans

(1) Ces lignes sont les dernières que nous empruntons à Dutertre. Cet historien, que nous avons fidèlement suivi jusqu'à présent, est au dessus de tout éloge par son style naïf, ses sentiments patriotiques et la vérité de sa narration, conforme, sauf quelques erreurs de date, à tout ce que le temps nous a conservé de documents relatifs aux époques de l'histoire des Antilles qu'il nous a transcrites. Dutertre, né à Calais, en 1610, mourut à Paris, en 1689, après avoir passé dix-huit années aux Antilles, où il prêcha la parole de Dieu. Ses vertus en édifièrent tous les habitants. En 1654, il publia un volume in-4o, ayant pour titre : *Histoire générale des îles Saint-Christophe, de la Guadeloupe, de la Martinique et autres;* cette édition incomplète et fort rare aujourd'hui, ne vaut pas à beaucoup près celle de 1667, achevée en 1671, et composée de quatre volumes, généralement réunis en trois. La seconde édition, sous le nom *d'Histoire générale*, renferme des masses de documents puisés aux Archives et copiés sur ceux qui y sont encore déposés. L'histoire naturelle des Antilles a été, aussi, savamment raisonnée par ce zélé missionnaire. Dutertre a été du reste cité par tous les écrivains qui, depuis lui, ont exercé leur plume sur l'Amérique. Il est encore l'auteur de *la Vie de sainte Austreberte*, vierge, première abbesse de l'abbaye de Pavilly, près de Rouen, in-12, Paris, 1659.

cette circonstance ; les Anglais, quoique dans leurs droits, avaient manifesté des prétentions qui nuisaient aux intérêts des Français, dont le sang avait coulé dans ces combats mémorables, où les colons déployèrent une bravoure à toute épreuve.

Quelques articles furent révisés, mais le roi sanctionna celui qui traitait de la reddition de Saint-Christophe. Les Anglais, dans le courant de 1668 (1), rentrèrent dans cette île, le berceau des colonies françaises des Antilles, le théâtre de nos exploits et le foyer des éternelles dissensions qui devaient, plus tard, amener des conflits dans lesquels ces mêmes colons, méconnus et si peu secourus de la France, devaient succomber.

Laissant un peu reposer nos petites colonies des Antilles, jetons un coup d'œil rapide sur les événements qui valurent à Saint-Domingue cette prospérité dont elle jouit quelques années plus tard.

(1) Labat, tome IV, page 282 de l'édition de 1722. Nous devons néanmoins observer que, d'après des recherches faites aux Archives de la marine, nous avons vu par des lettres du roi adressées à de Baas, et dont nous relatons quelques passages plus bas, qu'en 1669, au mois de juillet, ce gouverneur-général recevait des ordres tendant à mettre les Anglais en possession de leurs terres à Saint-Christophe.

La lettre du roi donnant définitivement l'ordre à de Baas de restituer la partie anglaise de Saint-Christophe, était datée du mois de janvier 1671 ; jusque-là, il paraîtrait, quoi qu'en dise Labat, que les ambassadeurs français avaient été chargés de négocier un échange pour quelques autres parties de terrain, auquel le roi d'Angleterre ne voulut point consentir. (*Volumes des Ordres du roi de* 1671, *Archives de la marine, page* 6.)

CHAPITRE XVIII.

LA TORTUE ET SAINT-DOMINGUE JUSQU'EN 1672.

Le traité de Bréda devait porter bien du changement dans la politique européenne. Charles II, ce monarque élevé à l'école du malheur, devait s'en servir pour ramener les esprits à la tolérance et pour faire agréer la liberté de conscience qu'il accorda aux catholiques, et qu'il fut forcé de révoquer en 1672, temps auquel finit l'alliance anglaise avec la Hollande, qui vit la France et l'Angleterre unir leurs forces pour la conquérir.

Dans l'hiver de 1668, Louis avait conquis la Franche-Comté. La jalousie que ce monarque commençait à exciter en Europe fut cause de la triple alliance de l'Angleterre, de la Suède et de la Hollande.

Temple, ce ministre insolent de Charles II, persuada à Jean de Witt, pensionnaire de la Hollande, de se détacher de la France, ce qu'il fit et ce dont il eut tout lieu de se repentir.

Ces diverses confédérations hâtèrent la paix signée à Aix-la-Chapelle, le 2 mai, entre la France et l'Espagne.

Quoique d'Ogeron eût tout à redouter de ses voisins de la Jamaïque, afin de s'attacher ces hommes si connus dans l'Histoire sous le nom de Flibustiers, il n'avait cessé de leur donner des commissions pour courir sus aux Espagnols.

Nous avons reproduit quelques unes des prouesses de Champagne. L'Olonnais avait porté également le ravage dans les possessions espagnoles, et, quelque temps après la mort de cet intrépide forban (1), dont on ne saurait retracer la vie de crainte de trop allonger cette Histoire, les Flibustiers, de retour d'une expédition faite à Maracaybo, s'apprêtèrent à de nouveaux combats.

(1) Pris par les Indiens, dans une embuscade qu'ils lui dressèrent, l'Olonnais et plusieurs de ses compagnons furent *boucanés* et mangés.

Plusieurs Français, qui se trouvaient à la Jamaïque, avaient été arrêtés; les Anglais avaient même voulu les forcer à porter les armes contre leur souverain et contre leur patrie.

Après quelques hostilités, qui n'aboutirent à rien de bien remarquable, les Anglais avaient simulé une paix; mais la fraude ayant été découverte, d'Ogeron fit un plan d'expédition; son projet était d'attaquer le Port-Royal, capitale de la Jamaïque. Pour l'exécuter, il attendait des secours qu'il avait demandés en France. Ces secours n'arrivèrent pas, mais la paix, conclue à Bréda, mit fin aux hostilités qui régnaient entre les Anglais de la Jamaïque et les Français de Saint-Domingue.

La paix des Pyrénées, conclue en 1659, avait fait croire aux Français de Saint-Domingue, alors moins forts et moins nombreux, que les Espagnols les y laisseraient en repos, et d'Ogeron avait reçu du roi l'ordre de se tenir sur la défensive.

Les Espagnols, qui n'avaient pas reçu pareils ordres, ou du moins qui n'en tinrent aucun compte, avaient forcé les colons, par leurs hostilités continuelles, à se pourvoir d'armes, même en travaillant la terre, et à faire une garde sévère pendant la nuit, sans quoi leurs ennemis les eussent entièrement détruits.

Cet état de malaise dura jusqu'en 1667. D'Ogeron fermait les yeux sur les entreprises de ses Flibustiers et de ses Boucaniers, quand, à cette époque, la guerre se ralluma entre les deux couronnes.

D'Ogeron se trouvait avoir les coudées franches, et sa première pensée avait été d'aller porter le trouble dans Santo-Domingo, la capitale des Espagnols de Saint-Domingue; mais, désespérant, sans les secours qu'il attendait, de réussir dans cette entreprise, il changea de dessein et tourna toutes ses vues sur San-Iago-de-los-Cavaleros, dont les habitants étaient ceux, de toute l'île, qui incommodaient le plus les Français établis sur les côtes de Saint-Domingue.

De l'Isle fut chargé de cette expédition, et réussit. Quelques autres Flibustiers, tels que les nommés Vauclin, Grammont, Ovinet, le Picart, Tributor, et, parmi les Anglais, Roc, David

Morgan, dont on a cru devoir transcrire l'histoire, et Mansfeld, saccagèrent leurs possessions et leur firent un mal incroyable.

Le Basque, suivi de quarante hommes seulement, entra dans Maracaybo, se saisit des principaux habitants, et, après les avoir enfermés dans l'église, fit avertir leurs parents et leurs amis qu'il allait leur couper à tous la tête si on faisait le moindre mouvement et si on ne lui payait pas la rançon qu'il demandait.

La paix, qui fut signée cette année 1668 à Aix-la-Chapelle, permit aux Espagnols de respirer un peu, en diminuant le nombre de leurs ennemis seulement; car plusieurs Flibustiers, ayant prétendu que le traité n'avait point été signé par eux (vrai prétexte de forbans), dirent hautement qu'ils n'étaient point obligés d'y avoir égard. Ce fut sur ces entrefaites que Morgan s'illustra.

En 1669, d'Ogeron, qui était repassé en France pour des raisons que l'histoire ne dit point, fut de nouveau pourvu de la commission de gouverneur de la Tortue et des côtes de Saint-Domingue (1).

Le roi, qui, encouragé par les vues élevées de Colbert, avait pris sous sa protection ses colonies, avait eu à blâmer les abus que les seigneurs et gouverneurs des îles du Vent, ou petites Antilles, avaient fait de leur autorité; et, dès lors, une mesure que semble suivre le gouvernement actuel, fut prise, et il fut décidé qu'à l'avenir les gouverneurs ne seraient maintenus dans leurs charges que pendant trois années.

Sans vouloir ici se poser en censeur, on demandera si ce changement continuel peut être favorable aux colonies?

Les hommes spéciaux que la France y envoie, y arrivent avec des préventions; et, à peine commencent-ils à s'éclairer sur la nature de ces pays exceptionnels que, remplacés par d'autres utopistes, ils essayent l'application de ces idées philantropiques, mal *digérées*, qui tiennent les colonies souffreteuses et constamment sous le couteau du nègre et du mulâtre.

(1) On trouvera la seconde nomination de d'Ogeron, au volume des Ordres du roi, année 1669, Archives de la marine, page 128. Elle était du mois d'avril.

Trois ans, on le demande, peuvent-ils suffire pour étudier l'homogénéité d'une terre qui renferme tant de principes de discussions, tant d'étincelles de haine, tant de colères amoncelées par les absurdes déclamations de l'hydre démocratique, qui, au profit de quelques ambitieux, voudrait exploiter les sentiments généreux de toute une nation?

Foulant aux pieds les douleurs du paysan des campagnes, du prolétaire des villes, de l'enfant que l'esprit d'industrialisme ploie frêle et débile sous la verge du manufacturier cupide, ils osent, ces écrivains sans conscience, vanter leurs systèmes absurdes dont la fausse application ferait de ces pays si pleins d'avenir des déserts de sauvages!

Et la France, dont les ministres semblent marcher à la remorque de l'Angleterre, change, le plus souvent qu'elle le peut, les gouverneurs de ses colonies, parce qu'elle craint l'influence que leur donnerait l'expérience d'un séjour plus prolongé!

D'Ogeron, avant de quitter Paris pour retourner à son poste, remit à Colbert un Mémoire :

« Il y avait, disait-il d'après Charlevoix, à la Tortue et à la » côte de Saint-Domingue, quatre cents hommes environ, lors» que j'en fus fait gouverneur, il y a quatre ans. Il y en a pré» sentement plus de quinze cents, et cet accroissement s'est fait » pendant la guerre contre les Anglais, et malgré les difficultés » d'avoir des engagés. J'y ai fait passer chaque année, à mes dé» pens, trois cents personnes. L'avantage de cette colonie, ajou» tait-il, consiste, premièrement en ce qu'elle fournit au roi des » hommes aguerris et capables de tout entreprendre. Seconde» ment, en ce qu'elle tient en échec les Anglais de la Jamaïque » et les empêche d'envoyer leurs vaisseaux, pour nous attaquer » dans les îles du Vent, ou pour secourir celles que nous atta» querons. Dans la dernière guerre, le gouverneur de la Jamaï» que s'excusa d'envoyer du secours à Nièves, sur le danger où » il était d'avoir sur les bras toutes les forces de la Tortue. Il » redoublait même ses gardes, faisait travailler partout à forti» fier ses places et ses ports, et depuis peu il m'a proposé d'établir

» une neutralité perpétuelle entre nous, quelque guerre qu'il y
» ait en Europe, ce qu'il m'avait refusé auparavant, lorsque je
» le lui avais demandé de la part de la compagnie. Effectivement,
» les Anglais n'ont rien à gagner avec nous, qui sommes ordi-
» nairement dans les bois, et ils en ont beaucoup à craindre. Le
» gouverneur de la Jamaïque a su que j'avais eu pendant un
» mois entier cinq cents hommes à la Tortue, tout prêts à fondre
» sur le Port-Royal, que j'aurais pris assurément, si la poudre
» que j'attendais était venue (1). »

Colbert désirait que l'on fît bâtir une forteresse sur les terres de Saint-Domingue. Cette proposition faite à la compagnie, elle y accéda; mais d'Ogeron, assurant que ses hommes seraient imprenables dans les bois, sauva au ministre et à la compagnie une dépense qui avait été évaluée à cent mille livres.

D'Ogeron, avant son départ, avait témoigné au ministre le désir qu'il avait de former un établissement à la Floride.

Ce poste, devenant français, aurait pu, dans la suite, aider à la prospérité de Saint-Domingue. On négligea ces sages prévisions, et les Anglais y fondèrent une colonie dans le courant de 1669.

En parcourant les diverses phases par lesquelles ont passé les colons des Antilles, nous avons été à même de remarquer combien ils se sont, dans toutes les circonstances, montrés hostiles au commerce exclusif de la compagnie. En 1664, lors de la réorganisation de cette société, Saint-Domingue et la Tortue étaient bien certainement les deux points les plus difficiles à réduire. Les Flibustiers et les Boucaniers, qui faisaient la principale population de ces deux colonies, avaient à peu près déclaré à d'Ogeron qu'ils ne souffriraient pas qu'on leur interdît le commerce avec les étrangers.

Par son adresse, d'Ogeron, qui avait su s'attacher l'esprit de ces hommes entreprenants, était parvenu peu à peu à les plier à l'exclusivisme, chose qu'ils ne comprenaient pas, et qui ne cadrait nullement avec leurs habitudes.

(1) Ce Mémoire existe aux Archives de la marine, où nous l'avons confronté avec ce que nous avons extrait de Charlevoix.

La guerre, qui était l'élément des Flibustiers, les avait peut-être aidés à supporter cette gêne. Mais, vers le commencement de mai 1670, deux bâtiments flessinguais étant venus traiter dans la baie du Cul-de-Sac, autrement dit le golfe de Port-au-Prince, d'Ogeron, après avoir eu avis de cette infraction aux traités passés avec la compagnie, voulut s'y opposer.

Dès lors, les habitants de la côte de Saint-Domingue arborèrent le drapeau de la révolte et se mirent en devoir de résister aux ordres de leur chef. D'Ogeron, ayant vainement essayé par sa présence de réprimer cette insurrection, se vit contraint de regagner la Tortue (1).

Dans les Iles du Vent, autrement dit les petites Antilles, quelques changements survenus avaient nécessité le rappel en France de de la Barre. Louis XIV, voulant avoir des renseignements précis sur l'état des îles, par une lettre du 18 septembre 1668, enjoignait à cet officier de se rendre auprès de lui, et de Baas, dont l'arrivée avait tenu les colons dans une perplexité constante, pendant la dernière guerre avec les Anglais, se trouvait à Saint-Christophe, remplissant les fonctions de lieutenant-général pour le roi aux îles et terre ferme d'Amérique.

D'Ogeron, en arrivant à la Tortue, apprit que les révoltés étaient sur le point de partir, pour venir se joindre aux Bouca-

(1) Nous donnons, en note, les détails suivants, puisés dans la *Description française de Saint-Domingue*, vol. II, page 578, et omis par Charlevoix.

« D'Ogeron, venant de la Tortue, fut à peine débarqué à Nippes, que » cent des habitants de cette paroisse et de celle du Rochellais, l'environnèrent et lui déclarèrent qu'ils n'entendaient plus avoir de supérieurs, et qu'ils avaient choisi entre eux un syndic, appelé Nicolas » Gairin, et un sous-syndic, nommé Jean le Messager, natif du Havre-de-Grâce. Plusieurs ouvrirent même l'avis de s'emparer de la personne de d'Ogeron, et lui dirent que Renou, major des milices du Petit-Goave, et de Villeneuve, lieutenant de celles de Léogane, étaient arrêtés et détenus à bord des deux navires flessinguais, cause de la sédition, et alors mouillés dans la rade de Nippes. D'Ogeron se vit donc » obligé de se rembarquer, et le lendemain, après avoir été redemander » Renou et de Villeneuve aux capitaines Pitre Constant et Pitre Mare, » qui les lui rendirent, il fit voile pour le Petit-Goave. »

niers et aux habitants des quartiers du Nord ; que leurs desseins étaient de s'emparer de tous les vaisseaux qui paraîtraient dans les ports, et qu'ils voulaient même attaquer la Tortue.

Ces avis ne parurent cependant pas l'inquiéter autant qu'on aurait pu le croire. Il dépêcha néanmoins un nommé Renou, son major, vers de Baas, pour lui donner connaissance de ce qui se passait, et le prier de lui envoyer un vaisseau du roi, qui pût lui aider à mettre les séditieux à la raison.

Puisant dans les documents de cette époque, les raisons qui amenèrent des Français à se révolter contre le pouvoir et les chefs nommés par la métropole, nous aurons de l'exclusivisme, en fait commercial, une idée positive, quand nous saurons : que la compagnie vendait aux colons une aune de toile, soixante livres de tabac, et un baril de lard, sept cent cinquante livres de tabac (1).

Et puis enfin, ce qui pourrait faire excuser leur révolte serait de comparer l'avantage qu'ils avaient à traiter avec les Hollandais, qui leur vendaient les mêmes marchandises, savoir : une aune de toile vingt sols, et un baril de lard deux pistoles ou deux cents livres de tabac (2).

Renou, parti de la Tortue le 9 juin 1670, tomba malade, et n'arriva à Saint-Christophe que le 25 septembre.

Ayant donné à de Baas connaissance de sa mission, ce chef l'envoya de suite à la Grenade, où était une escadre du roi, commandée par de Gabaret. Il lui mandait de faire voile immédiatement pour la Tortue, et d'y agir de concert avec d'Ogeron, pour le rétablissement de l'autorité du roi, qui s'y trouvait méconnue.

« M. de Gabaret se refusa de marcher, et répondit à M. de
» Baas, qu'il avait du roi des ordres précis, d'empêcher le com-
» merce des îles du Vent avec les étrangers, que si pendant le
» temps marqué pour son séjour dans ces mers, il s'y faisait

(1) Charlevoix, tome II, page 87, *Histoire de Saint-Domingue.*
(2) *Idem, idem.*

» quelque chose contre les intentions de Sa Majesté, ce serait à » lui à en répondre, ainsi qu'il ne lui convenait pas de s'éloi- » gner. »

Par ces lignes, que nous empruntons à l'*Histoire de Saint-Domingue,* on peut, en faisant le rapprochement de ce que nous savons et de ce qu'elles nous donnent à penser, conclure que les colonies, à peine délivrées des ennemis que le courage de leurs habitants repoussaient, se voyaient minées par l'avarice et le sordide intérêt d'une société que le monarque lui-même protégeait de ses navires.

Aussi Francais qu'on puisse l'être, mais colon par nos habitudes, par notre fortune, qui se trouve sur ce sol volcanisé, n'est-il pas, nous le demandons, humiliant pour la France, de penser que ses secours qui manquaient aux colons, ses enfants, quand ils versaient leur sang pour la défense d'un territoire français, servaient à les opprimer, au profit de quelques grands seigneurs devenus négociants ?

D'Ogeron, réduit à ses propres forces, tint bon à la Tortue. Le roi, informé de ce qui se passait à la côte de Saint-Domingue, et du refus que de Gabaret avait fait de s'y rendre, lui manda, par une lettre du 6 novembre 1670, qu'il eût, à son retour en Europe, à longer les côtes de Saint-Domingue, lui donnant ordre de couler à fond tous les navires hollandais qu'il y rencontrerait.

Enfin, l'escadre qui devait relever celle de de Gabaret aux îles, eut aussi à suivre les mêmes instructions données à ce chef d'escadre.

Parti de Saint-Christophe, le 1er février 1671, avec de Sourdis, la frégate *l'Aurore* et deux barques, de Gabaret arriva à la Tortue le 7.

Le 8, de Gabaret et d'Ogeron s'étant entendus, et voyant tout tranquille à la Tortue, firent prêter serment aux habitants de cette île, et se dirigèrent vers la côte de Saint-Domingue. Le 14, ils mouillèrent en rade de Léogane, et de Sourdis fut chargé d'aller sommer les habitants d'avoir à mettre bas les armes.

Ceux-ci protestèrent de leur attachement au roi et à la France, mais déclarèrent qu'ils voulaient être indépendants de la compagnie, et ne voulaient plus avoir d'Ogeron pour gouverneur.

De Gabaret fit alors lui-même une tentative auprès des insurgés, qu'il trouva sous les armes, au nombre de quatre cents. Il échoua comme de Sourdis, et, dans un conseil tenu à son bord, les difficultés du débarquement ayant été signalées, à cause des marécages qui environnaient le poste qu'occupaient les révoltés, l'escadre appareilla le 16 février, pour le Petit-Goave, qui n'est qu'à cinq lieues de Léogane.

Ces points, qui sont devenus si importants dans la suite, et sur lesquels se sont élevées des villes, habitées aujourd'hui par une population qui décline vers la sauvagerie, n'étaient alors composés que de quelques cabanes où se retiraient les premiers Français de Saint-Domingue.

Au Petit-Goave, les insurgés furent également sommés d'avoir à se soumettre, mais de Gabaret les ayant trouvés aussi peu disposés à composer que ceux de Léogane, la descente fut résolue et elle se fit en bon ordre.

L'attaque des troupes royales fut si prompte et si vive, que les mutins s'enfuirent tous dans les bois.

D'Ogeron, qui s'était mis à la tête des troupes, s'avança avec de Sourdis pour voir si quelques uns des révoltés ne viendraient pas les joindre, mais les habitants de Léogane, qui arrivaient au secours de ceux du Petit-Goave, après avoir tiré sur les troupes royales, prirent aussi la fuite vers les bois.

Une tentative aussi infructueuse fut encore faite au port de Nippes. Poursuivre ces hommes dans les bois était une folie, et il fut résolu que l'escadre irait mouiller à la Tortue.

Le 27, de Gabaret et d'Ogeron ayant essayé de rappeler à l'ordre les habitants du Port-de-Paix, ils les trouvèrent moins opiniâtres, et le serment fut prêté au roi, sur ce point moins récalcitrant. Le Port-Français ayant imité l'exemple du Port-de-Paix, de Gabaret partit, laissant les choses commencées à Saint-

Domingue, et faisant promesse que des secours seraient envoyés sous peu.

Les révoltés avaient compris que la présence de quelques vaisseaux de guerre suffirait pour empêcher l'approche de tout navire qui chercherait à trafiquer sur leurs côtes, et, dès lors, les esprits commencèrent à se calmer. Le prêtre Lamarre, curé de la Tortue, et Morel, syndic de ses habitants, furent envoyés en France par d'Ogeron, et gardés au château de Nantes, jusqu'au mois de mars 1672, qu'un ordre du roi les en fit sortir. Néanmoins, les plus entreprenants se portèrent à commettre quelques hostilités, mais, voyant l'inutilité de leur révolte, ils demandèrent une amnistie générale pour le passé, et la permission pour tout navire français de trafiquer avec eux, moyennant un droit de cinq pour cent au profit de la compagnie, tant sur les marchandises entrées, que sur celles qu'ils embarqueraient à bord desdits navires, ainsi admis à traiter sur leurs côtes et à la Tortue.

Cette concession faite aux colons, et l'arrivée de Villepars, qui eut lieu le 12 juillet 1671, rétablirent la paix à Saint-Domingue. D'Ogeron put, dans la guerre qui, en 1672, éclata entre la France et la Hollande, se servir avec avantage des ressources que cette colonie, encore dans l'enfance, offrait pour la résistance et l'attaque des ennemis de notre pavillon.

CHAPITRE XIX.

LES COLONIES FRANÇAISES DES PETITES ANTILLES DEPUIS LE TRAITÉ DE BRÉDA JUSQU'EN 1672.

Les colons allaient voir les Anglais reprendre leurs anciens quartiers à Saint-Christophe, et, sans chercher à approfondir les raisons qui déterminaient la politique de notre cabinet à sacrifier une conquête si glorieuse, supposons un instant les Anglais établis sur une partie du continent, et nous demanderons alors à la France entière ce qu'elle ferait, si ce repaire d'ennemis gisait à côté d'une de nos belles provinces de l'Ouest?

L'histoire, mieux que nous ne pourrions le faire, répond à cette question, et trop fier de notre qualité de Français, nous osons encore affirmer que des milliers de bras s'élèveraient pour frapper l'ennemi.

La conquête devient un vol à main armée que la force sanctionne, mais qui blesse le droit des gens. Les peuples ont des bornes marquées, desquelles ils ne doivent pas sortir, mais lorsqu'un peuple remuant et inquiet cherche à empiéter sur son voisin, la défense devient légitime.

Nous avons reproduit, avec la plus scrupuleuse exactitude, ce que l'histoire nous a transmis des événements survenus à Saint-Christophe. Nous avons narré la moindre dispute élevée entre les Anglais et les Français, habitant cette île. On a pu juger quel avait été le peuple attaquant, et nous demanderons si, dans les transactions qui eurent lieu à cette époque, les colonies, alors comme aujourd'hui, n'étaient pas l'os éternel que l'on semble devoir présenter, pour apaiser les aboiements du *roquet* qui sert d'épouvantail à nos ambitieux ministres.

Cependant, les colons courbèrent le front. Ils l'avaient tenu

haut le jour des batailles, ils se turent devant une volonté qu'ils ont toujours su respecter.

La Martinique avait été, par les soins de de Clodoré, mise en état de défense. La paix, survenue au moment où tout annonçait des hostilités suivies, avait mis de la Barre à même de s'occuper de questions fort délicates.

L'éloignement de la métropole laissait imparfaites quelques unes des lois que l'on appliquait, d'ailleurs, sans connaissances locales, à ces pays exceptionnels.

Le nombre des esclaves augmentait journellement, et les jurisconsultes ne savaient décider si les nègres étaient meubles ou immeubles.

De la Barre trancha la difficulté, en déclarant que les nègres étaient meubles et non sujets à hypothèques ; mais que, dans les successions, partages, donations testamentaires et contrats de mariage, ils devaient ressortir de la nature de l'immeuble.

Plusieurs autres décisions fort importantes furent également données par cet officier, d'une grande capacité, et sur lesquelles on ne s'étendra pas, engageant à consulter les Annales.

Des querelles survenues entre le conseil souverain de la Martinique et de la Barre, au sujet de lettres qu'il avait écrites à ce corps ; ses discussions avec de Clodoré, et les plaintes portées contre lui au roi et au ministre, motivèrent son rappel, auquel Louis XIV donna un motif qui mettait à couvert son amour-propre.

De Baas, depuis longtemps désigné pour aller le remplacer, et même pour prendre les rênes du gouvernement des Antilles, de la Barre présent, fut nommé, en 1668, gouverneur-général des Antilles françaises, et le chef-lieu des colonies fut, de Saint-Christophe, transféré à la Martinique.

De Baas prit le commandement général des îles, le 4 février 1669 et remplaça de la Barre tombé en disgrâce. L'escadre qui le conduisit aux îles de l'Amérique était commandée par le comte d'Estrées.

Les rangs des officiers, dans les îles, furent immédiatement

fixés par ce nouveau chef. Il fit enregistrer au conseil souverain, l'ordre du roi qui l'autorisait à casser tout officier en faute, et à le remplacer.

Quelques discussions s'étant élevées entre les habitants et le fisc, au sujet du terrain que le roi se réserve, et qu'on appelle communément, dans nos colonies, les Cinquante Pas du Roi, de Baas en fixa le point de départ. Ici, nous engagerons celui qui voudrait avoir de plus longs détails sur ces questions à parcourir encore les Annales.

Cette époque fut fertile en ordonnances locales, en lois sanctionnées par le gouvernement métropolitain, et surtout en discussions sans nombre qu'éveillèrent les changements administratifs.

La Guadeloupe passa sous la domination de la Martinique. Dans toute fondation coloniale, le peuple qui émigre cherche d'abord un pays fertile, une contrée arrosée. Nous avons vu que les premiers colons, effrayés des serpents qu'ils rencontrèrent à la Martinique, se rabattirent sur la Guadeloupe; mais, mieux connue, cette île, dont la situation et les ports semblent en faire la reine des petites Antilles, fut appréciée et jugée celle dont l'ennemi s'emparerait le plus difficilement : son carénage et ses bassins naturels offraient aux vaisseaux des ancrages sûrs, et elle devint le chef-lieu du gouvernement général; son parlement ou conseil souverain, devint également le premier parlement des Antilles.

Les colons, frères appelés à souffrir des mêmes douleurs, à se porter secours, à s'aider et à faire faisceaux contre tous ceux qui cherchent à les opprimer, n'auraient rien vu d'outrageant dans une mesure que la sûreté générale semblait avoir motivée; mais leurs chefs, ceux que le roi envoyait pour les gouverner, s'en trouvèrent choqués, et, dès lors, des plaintes furent portées à la compagnie, par les officiers qu'elle nommait au gouvernement particulier des îles.

La Guadeloupe, dans cette dernière guerre, avait eu moins à souffrir que la Martinique. Les corsaires qui, dans le port du Fort-Royal, avaient trouvé un asile assuré, avaient attiré, dans cette

dernière île, un commerce considérable, qui la refit un peu de ses pertes, et du Lion ne put supporter l'idée de se voir soumis aux ordres de de Baas.

Cependant, en France, tout semblait présager que les colonies seraient mieux comprises. Le cercle des idées s'agrandissait chaque jour, et le monarque magnanime qui s'était, enfant, assis sur le trône de saint Louis, avait compris qu'une nation sans commerce était un corps sans âme.

La vanité empêchait les nobles de se livrer à ce commerce, devenu le maître du monde; mais, par un édit de 1669, il fut déclaré que le commerce de mer ne faisait point déroger à la noblesse.

De Lionne, dans une audience qu'il donna le 19 novembre à l'envoyé turc, fit usage du *cavé*. Le café, ainsi nommé dans la gazette d'alors, était nouvellement connu en France, et devait, quelques années plus tard, former une des branches les plus lucratives du commerce colonial (1).

Le 26 janvier 1670, les Algériens avaient été contraints de conclure la paix par le marquis de Martel; la Méditerranée devenait plus libre, et Marseille expédia quelques navires aux Antilles.

Enfin, le 18 septembre 1671, une heureuse expérience ayant fait connaître, dit un auteur anonyme (tiré du *Commerce de l'Amérique*, par Marseille, publié à Avignon en 1764, tome II, page 63), combien les travaux des nègres contribuaient à affermir nos établissements dans les Antilles (2), et combien le

(1) L'histoire du café, son origine, son introduction dans nos îles, et les arrêts qu'ont motivé son commerce, étant choses importantes à connaître, on en trouvera l'historique en son lieu.

(2) Cette question, une des plus graves qui se soient jamais présentées à résoudre, à savoir : si les nègres sont indispensables aux colonies, n'en était pas une alors ; on pensait généralement que leur prospérité dépendait des travailleurs africains. Mais, aujourd'hui, une autre opinion semble partager ceux qui s'occupent des questions coloniales ; quelques personnes croient, et ont raison de croire, que les colonies peuvent être

commerce des esclaves procurait d'avantages à toute la nation, sans parler de la conversion d'un grand nombre de nègres au christianisme (1), pour encourager les armements destinés à la traite des noirs, le roi accorda une gratification de dix livres payables aux armateurs, pour chaque nègre qui serait débarqué aux îles françaises de l'Amérique, et une gratification de trois livres, que la compagnie payerait au capitaine, également pour chaque nègre.

L'appât était séduisant, et il produisit l'effet qu'on en attendait. Chacun voulut armer et arma effectivement en vue de la récompense. L'État dépensa une somme considérable, qui fructifia bientôt et fut une semence de richesses pour toutes les conditions du royaume. Il n'y eut que la compagnie des Indes-Occidentales qui se trouva frustrée dans ses espérances de profit, par les gratifications qu'elle fut obligée de payer à tous les capitaines qui allèrent en Guinée acheter des esclaves. La traite des noirs devint l'affaire du jour; il y avait gros à gagner, et chacun voulait y prendre intérêt. Il se présenta plusieurs compagnies pour se charger exclusivement de cette branche de commerce.

L'ancienne compagnie du Sénégal, réunie à la compagnie des Indes-Occidentales en 1664, qui n'avait fait aucun gain dans ce trafic, se retira à la fin de son bail, et il fut fait, en 1673, un

cultivées par des Européens. Pourquoi le système de la colonisation par les blancs n'a-t-il point réussi? Ce serait au commerce à répondre, si le commerce s'occupait de toute autre chose que de ses intérêts matériels, et, dans ce cas, il nous apprendrait qu'ayant alors gros à gagner pour lui, il repoussait tous les projets qui n'avaient pas pour but d'aller chercher des nègres en Guinée et de s'établir vendeur de chair humaine. A cette allégation, dira-t-on, il faut des preuves? Nous les fournirons, et le règne de Louis XV nous mettra à même de nous étendre sur ce chapitre, et de donner jour aux pièces authentiques que nous avons entre les mains. Par le mot *commerce*, nous n'entendons parler que de celui de la France; car, on le sait, il était expressément défendu aux colons de faire la traite.

(1) Le commerce mettait encore en avant la conversion des nègres au christianisme. Cet esprit de prosélytisme se pesait au poids de l'or.

nouveau traité, pour quinze années, avec une nouvelle compagnie, sous le nom de Compagnie d'Afrique, à la charge d'envoyer, chaque année, deux mille nègres aux îles Antilles françaises (1).

Ces diverses mesures devaient se faire ressentir aux îles, et les colons durent se croire protégés ; la paix était une des conditions de leur prospérité, et elle semblait s'affermir. Sans nègres, sans travailleurs, les colonies se verraient réduites à zéro, et le gouvernement, non-seulement protégeait la traite, mais l'encourageait par des primes.

De Baas lui-même était parti avec les instructions du roi, et, par une lettre de juin 1669, écrite de la main de Colbert, Sa Majesté lui faisait dire :

« Monsieur de Baas, j'ai été surpris de ne recevoir qu'une » lettre de peu de lignes de votre part, sans date, et même que » celle que vous écrivez à Colbert ne soit pas plus ample, vu que » vous êtes assez informé de la considération que j'ai pour les » îles de l'Amérique, pour être persuadé que je serais bien aise » de savoir en détail l'état auquel vous les aurez trouvées et tout » ce qui s'y est passé depuis votre arrivée. »

Venaient ensuite quelques instructions à l'égard de la restitution de la partie anglaise de Saint-Christophe, et ce passage, qui nous fait présumer que la conduite des commandants et gouverneurs des îles n'était pas exempte de reproche.

« Si la conduite des commandants, dans les îles, vous a paru

(1) Dans le *Commerce de l'Amérique par Marseille*, livre excellent, rempli de documents précieux, d'appréciations de tout genre, l'auteur, quoique très-peu connu, commet une erreur en attribuant à cette compagnie, formée en 1673, le nom de Compagnie de Sénégal en Guinée. Une première compagnie du Sénégal, formée en 1664, fut jointe à la compagnie des Indes-Occidentales, et subit son sort. La compagnie formée en 1673, pour le commerce de la traite des noirs, reçut le nom de Compagnie d'Afrique, ou Compagnie de Barbarie, ou encore, Compagnie de Bastion de France. Son existence ne fut pas de longue durée. Nous verrons, dans la suite, se former d'autres compagnies pour ce commerce, sous les noms de Sénégal et de Guinée.

» mauvaise, je me persuade que j'en apprendrai le détail par
» vos premières lettres, afin que j'y puisse apporter le remède
» que j'estimerai convenable au bien de mon service. J'attends
» aussi, par la même voie, les informations que vous aurez sans
» doute fait faire sur la violence commise par le sieur du Lion.

» Entre toutes choses que vous avez ordre de faire, il n'y en a
» point à quoi je désire que vous donniez plus d'application qu'à
» chasser tous les vaisseaux étrangers et empêcher, par toutes
» voies, qu'ils ne fassent aucun commerce dans les îles. »

Ce paragraphe nous prouve assez que le roi, mal instruit des causes qui plaçaient les colons dans le malaise, tenait au système de l'exclusivisme en fait commercial, et nous amène à comprendre le refus que de Gabaret fit à de Baas, de se transporter, avec ses vaisseaux, sur la côte de Saint-Domingue. Nous en avons parlé, par anticipation, dans le chapitre précédent.

Enfin le roi terminait sa lettre en disant à de Baas :

« Tenez toujours les habitants des îles dans l'exercice des
» armes, et ayez soin de peupler celle de la Grenade autant qu'il
» vous sera possible (1). »

N'est-il pas déplorable de penser qu'avec des intentions aussi bienveillantes de la part de nos princes, la France se soit vue dépossédée d'une partie de ses colonies qui lui ont coûté tant de peines et tant d'argent ?

Dans une lettre au comte d'Estrées, Colbert semblait prévoir que des difficultés existaient toujours entre les Anglais et les Français au sujet de la reddition de Saint-Christophe, et il lui fut enjoint de demeurer encore quelques mois aux Antilles, avec l'escadre qu'il y commandait. De Baas, à qui le roi écrivait à la même époque, c'est-à-dire en juillet 1669, recevait l'ordre de laisser la libre circulation des îles aux navires français pourvus d'une commission des directeurs de la compagnie pour traiter avec les colons.

(1) Volume de l'année 1669 des Ordres du roi, Archives de la marine, pages 152 et suivantes.

L'histoire, qui nous laisse deviner quels purent être les motifs de désunion qui existèrent entre du Lion et de Baas sans nous les apprendre, ne parle point du départ de ce gouverneur de la Guadeloupe pour France.

Dans une lettre de Colbert écrite à de Baas, au 31 juillet 1669, nous remarquons ces deux passages, tirés du même volume des Archives de la marine :

« Quant à l'égard de M. du Lion, le roi me charge de vous
» observer que vous pouviez accommoder l'affaire sur les lieux
» sans le faire passer en France ; son absence peut être préjudi-
» ciable aux établissements qu'il a faits en ce pays-là, d'autant
» plus qu'il a paru ici que sa femme avait été maltraitée, et que
» l'on ne sait pas en quelle qualité ni pourquoi le sieur de Court
» s'est trouvé dans les îles.

» Sur le sujet du chevalier de Saint-Laurent, Sa Majesté dé-
» sire que vous le considériez comme un homme qui a beaucoup
» servi à chasser les Anglais et à maintenir l'île de Saint-Chris-
» tophe. S'il a quelques défauts, ou s'il tombe en quelque faute
» qui ne soit pas trop considérable, Sa Majesté désire que vous
» l'en avertissiez en amitié, afin qu'il puisse s'en corriger. »

Du Lion, malgré les plaintes de de Baas, fut nommé de nouveau gouverneur de la Guadeloupe pour trois ans, le 8 août 1669, et sa nomination à ce gouvernement fut confirmée en octobre de la même année.

Du Bois fut également nommé de nouveau, pour trois ans, au gouvernement de l'île de Sainte-Croix.

Les différends qui s'élevèrent à cette époque entre de la Barre et de Clodoré, et qui semblent avoir entraîné la disgrâce du premier, ainsi que l'embarquement de du Lion pour France, ne furent pas les seules vexations auxquelles se virent soumis les colons.

Du Gas et de Valmenier, pour un fait dont la connaissance ne nous est pas parvenue, tous les deux habitants de la Martinique, furent arbitrairement embarqués pour France dans le courant de l'année 1669. Et, par une lettre du roi, datée de Versailles, le

15 décembre de la même année, nous pourrons voir qu'en remettant une autorité presque absolue entre les mains de ses officiers, il n'entendait point pour cela qu'ils en usassent d'une manière injuste.

« Monsieur de Baas, j'ai reçu et vu les raisons qui vous ont » obligé de faire passer en France les nommés Valmenier et du » Gas, habitants de la Martinique, et, après avoir bien considéré » les termes de la requête qu'ils vous ont présentée, leur avoir » ensuite fait connaître la qualité de leur faute et reçu les assu- » rances de leur part qu'ils vous rendront toujours le respect et » l'obéissance qu'ils doivent au caractère dont je vous ai honoré, » j'ai estimé à propos de les renvoyer en leurs maisons pour y » continuer la culture de leurs terres et habitations. »

Déjà en 1670, les colonies commençaient à voir une troisième race d'hommes surgir au milieu des deux populations blanche et noire qui avaient aidé à les coloniser.

Les mulâtres, produits par le libertinage des blancs avec les négresses, dont les faveurs ne se font jamais longtemps désirer, et qui, du reste, espèrent se procurer plus de douceurs en se livrant aux appétits libidineux de leurs maîtres, les mulâtres commencèrent à jouer un rôle qui, plus tard, devait amener toutes les mesures locales prises pour maintenir cette race bâtarde dans le rang mixte que semblait lui assigner une origine humiliante.

Les moines avaient crié *tolle;* leurs voix s'étaient élevées contre cet assemblage dégoûtant; des mesures avaient été prises par le gouvernement pour procurer des femmes aux colons, et cependant le nombre des mulâtres croissait d'une manière effrayante. Quelques mariages avaient eu lieu entre des blancs et des négresses, et les curés avaient osé, dans les extraits de baptême, mentionner les noms des pères naturels des enfants portés sur les fonts baptismaux.

Cet abus, qu'aucune loi ne peut autoriser, fut réprimé, et défenses furent faites aux curés d'indiquer le nom du père naturel des enfants mulâtres sans y être autorisés par le père. (Voir ici les Annales.)

Ce fut encore en 1670 que les payements faits en sucre et en tabac furent supprimés : on introduisit de la monnaie de France qui y eut un cours très-varié.

Les premières pièces admises aux îles furent des pièces de quinze sous et de cinq sous. Les conseils souverains fixèrent une valeur de dix-huit sous aux premières et de six sous aux secondes.

En parcourant encore les Annales aux différentes dates de cette année 1670, on verra les lois faites pour la répression des cruautés que quelques maîtres barbares exerçaient sur leurs esclaves, les bases sur lesquelles fut posé l'établissement des religieuses ursulines à Saint-Pierre, et les règlements pris pour obvier aux accaparements qu'y faisaient quelques marchands avides.

Enfin, à la Guadeloupe et dans les autres îles, la population blanche décroissait journellement, et le système sous lequel gémissaient les colonies, la compagnie ne pouvant les secourir, faisait végéter nos îles, tandis que celles de nos voisins prospéraient sous tous les rapports. « Au lieu, dit M. Boyer-Peyreleau, de
» reconnaître le principe du mal dans le vice de ces sociétés qui,
» trop âpres au gain, spéculent sur tout, et dévorent le présent
» au détriment de l'avenir, on en attribua la cause aux trois
» années de servitude des engagés. »

Un arrêt du conseil d'Etat du 28 février 1670, réduisit à dix-huit mois le temps du service des engagés.

Parcourant les archives de la marine, nous voyons, à la date de février 1670, l'ordre du roi à de Baas de faire reconnaître aux îles, en qualité de directeur de la compagnie, Pélissier.

Les désordres des commis de la compagnie motivèrent l'envoi aux îles de cet employé supérieur.

Dans un passage extrait d'une lettre du roi, du 25 mars 1670, nous voyons encore tout le désir que ce prince magnanime avait de voir prospérer ses colonies, dont les habitants étaient dévoués à la France, leur première patrie.

« Monsieur de Baas, comme il n'y a rien que je souhaite avec

» plus de passion que d'être informé des besoins que ceux de
» mes sujets qui habitent les îles peuvent avoir, je désire que
» vous m'écriviez par tous les vaisseaux qui retourneront en
» France, l'état auquel seront toutes choses auxdites îles.

» J'ai été bien aise d'apprendre que vous ayez révoqué l'or-
» donnance que vous aviez donnée pour les obliger de charger
» les sucres qu'ils auraient voulu envoyer en France sur les vais-
» seaux de la compagnie, préférablement à ceux des marchands
» français, parce qu'il n'y a rien qui les pût dégoûter davan-
» tage de s'y bien établir, que de ne pas leur donner une entière
» liberté dans leur commerce.

» La pensée que les habitants des îles ont de retourner dans
» mon royaume, ne se peut pas empêcher, et il n'y aura que le
» temps qui dissipera cette espérance, mais j'estime que, pour
» parvenir à la fin principale, qui est l'augmentation des colo-
» nies, il faut que vous souffriez doucement les manquements
» dans lesquels les peuples pourraient tomber, que vous les
» mainteniez en repos en faisant bien administrer la justice, et
» que vous travailliez à les faire marier le plus tôt qu'il se pourra
» et à en bien conserver les enfants (1). »

Déjà, nous pouvons le voir, par ce dernier paragraphe, Louis XIV prévoyait que le plus grand malheur des colonies serait l'émigration des colons. Aujourd'hui qu'ils semblent menacés dans leurs fortunes, le besoin de se créer des ressources les conduit en France. L'exemple de Saint-Domingue ne pourra donc déterminer le gouvernement à prendre des mesures positives pour arrêter le mal affreux qui nous ronge, et qui, chaque jour, nous fait plus rapidement glisser vers cette pente au bout de laquelle se trouve le gouffre qui doit nous engloutir!

Les appointements que le roi donnait à de Baas, tant pour lui que pour son secrétaire, son aumônier, son chirurgien et vingt gardes qu'il pouvait conserver autour de sa personne, se mon-

(1) Volume des Ordres du roi de 1670, Archives de la marine, pages 19 et suivantes.

taient, pour l'année 1669, à une somme de vingt-six mille deux cent soixante-huit livres (1).

Le 8 juin 1670, le chevalier de Saint-Laurent fut nommé, pour trois ans, gouverneur de Saint-Christophe et de ses dépendances.

Par toutes les lettres qui nous passent sous les yeux en furetant les archives de cette époque, nous voyons que, malgré toutes les précautions prises pour empêcher aux îles le commerce des étrangers, on ne put en venir à bout. Le roi lui-même et Colbert son ministre, engoués d'un système dont ils ont plus tard reconnu l'inconvenance, donnaient les ordres les plus sévères pour que les navires étrangers ne pussent aborder aux côtes d'Amérique (2).

(1) Volume des Ordres du roi de 1670, Archives de la marine, page 73.

(2) On a cru qu'il deviendrait intéressant de reproduire la première ordonnance royale, portant défense de tout commerce étranger dans les îles françaises de l'Amérique ; mais, afin de ne pas entraver la marche des événements, on a pensé qu'en la mettant en note elle serait mieux placée que dans le cours de cet ouvrage.

« Du 10 de juin 1670.

» De par le roi.

» Sa Majesté, ayant ci-devant donné ses ordres au sieur de Baas, » lieutenant-général en ses armées, commandant pour son service dans » les îles de l'Amérique occupées par ses sujets, et aux gouverneurs parti- » culiers desdites îles, de ne point souffrir aucun vaisseau étranger d'y » aborder, ni d'y faire aucun commerce, et pour l'exécution desdites » défenses, Sa dite Majesté ayant envoyé une escadre de trois vaisseaux » de guerre, pour saisir et arrêter tous les bâtiments étrangers qui se- » raient trouvés dans les ports et rades desdites îles et aux environs, et » étant bien informée que lesdites défenses n'ont point encore été exé- » cutées aussi exactement qu'il aurait été nécessaire, pour le bien de » son service et l'avantage de ses sujets, et même que les vaisseaux et » bâtiments qui ont été pris, ont été rachetés par les propriétaires, pour » des sommes modiques ; à quoi étant nécessaire de pourvoir, Sa dite » Majesté fait très-expresses inhibitions et défenses à tous vaisseaux et » bâtiments étrangers d'aborder dans les ports, mouiller dans les rades » desdites îles, ni *naviger* aux environs d'icelles, à peine de confisca- » tion, ensemble à tous ses sujets habitants auxdites îles ou y faisant » commerce, de recevoir aucunes marchandises ni vaisseaux étrangers,

Du Lion, dont le roi avait blâmé, comme nous l'avons vu, le renvoi en France, ne s'entendait nullement avec de Baas : ses plaintes recommencèrent contre cet officier-général, et, dans une lettre que Colbert lui écrivait, le 3 juillet 1670, se trouve le passage suivant :

« Vous devez remarquer que comme M. de Baas a ordre du » roi de faire la plupart des choses qu'il a exécutées pour établir » quelque commerce en terre ferme, il n'est pas nécessaire que » vous examiniez si fortement ses actions ; surtout, prenez garde » de rendre toutes les déférences que vous devez au caractère

» ni avoir aucune correspondance avec eux, à peine de confiscation des- » dites marchandises, et de cinq cents livres d'amende pour la première » fois, et de punition corporelle, en cas de récidive. Veut, Sa dite Majesté, » que les vaisseaux, bâtiments et marchandises qui seront pris en pleine » mer, soient partagés ; savoir : un dixième à celui qui commandera » l'escadre de Sa Majesté, un autre dixième au capitaine particulier du » vaisseau qui aura fait la prise, un autre dixième au lieutenant-général, » commandant lesdites îles, et le surplus, moitié à l'équipage des vais- » seaux, et l'autre moitié à la compagnie des Indes-Occidentales, pour » être employée à l'établissement et à *l'entretennement* des hôpitaux » dans lesdites îles, et à l'égard des marchandises qui seront prises à » terre, Sa dite Majesté veut que le tiers soit donné au dénonciateur, » un autre tiers à partager également entre le lieutenant-général et le » gouverneur particulier de l'île, et le troisième tiers à ladite compa- » gnie, pour être employé à l'établissement et *entretennement* desdits » hôpitaux. Mande et ordonne, Sa dite Majesté, au sieur de Baas, lieu- » tenant-général en ses armées, commandant dans lesdites îles, aux » gouverneurs particuliers d'icelles, aux officiers des conseils souverains » y établis, et à tous ses officiers et sujets, qu'il appartiendra, d'observer » et faire observer, chacun en droit soi, la présente.

» Fait à Saint-Germain-en-Laye, le dixième jour de juin mil six cent » soixante-dix.

» *Signé* : LOUIS.

» Et plus bas,

» COLBERT. »

(*Archives du royaume.*)

En 1686, parut une seconde ordonnance, dont on parlera en son lieu, et en 1698 parut encore le règlement du roi pour le commerce des îles et colonies françaises de l'Amérique.

» qu'il porte, et que la subordination soit étroitement observée » entre vous et lui (1). »

Ce passage ne prouve pas, comme l'avance M. Boyer-Peyreleau, que la Guadeloupe se vit opprimée par le gouvernement de la Martinique, mais seulement qu'il existait entre les deux chefs une rivalité qui aurait pu devenir nuisible en cas de guerre.

Déjà, en 1670, l'on pouvait prévoir que le roi se trouvait fort mal disposé en faveur des Hollandais. Dans une lettre qu'il écrivait à de Baas le 12 octobre : « Je vous ai fait savoir, disait Sa » Majesté, que non-seulement je ne désire pas que vous donniez » aucune assistance aux Hollandais et Flamands contre les Ca- » raïbes, mais même que vous donniez à ceux-ci toutes les as- » sistances qui dépendront de vous contre les autres. »

Le 12 octobre 1670, parut un arrêt du conseil d'Etat qui forçait les habitants des Antilles à faire le rapport de leurs titres de concessions (voir, à ce sujet, les Annales).

En décembre 1670, il fut expédié des lettres-patentes pour sanctionner l'établissement du conseil souverain de Saint-Christophe. Depuis plusieurs années, la même mesure avait été prise comme nous le verrons, pour la Martinique et la Guadeloupe. Les guerres qui avaient existé à Saint-Christophe furent cause de ce retard. Ce conseil souverain, comme ceux des deux autres îles, fut composé du gouverneur-général, qui le présidait, du gouverneur particulier et des capitaines de milice les plus influents et les plus notables.

La Martinique étant devenue le chef-lieu des Antilles, en 1668, son parlement ou conseil souverain devint donc le premier parlement des îles. Il est le seul qui ait résisté aux changements que la révolution a apportés dans la magistrature française. En 1829, nos magistrats de la Martinique étaient les seuls juges non salariés du monde, et, dirait-on que, après quarante ans de révolution, après plusieurs phases gouvernementales, la France a consacré, pour les colonies, ce principe inique d'amovibilité qui fait du juge un

(1) Archives de la marine, volume des Ordres du roi de 1670, pages 100 et suivantes.

instrument dont se servent, au gré de leurs passions, les gens chargés de diriger ces pays si essentiels à la prospérité nationale ?

On doit encore signaler les efforts inouïs que firent le roi et son ministre, pour encourager le commerce des Antilles. Les droits d'entrée sur les sucres en provenant, furent diminués, ceux sur les sucres étrangers furent augmentés, et la liberté de commerce fut donnée aux navires français, moyennant un faible droit.

Par un arrêt du conseil d'Etat, à la date du 29 septembre 1670, il fut décidé qu'une prime serait payée à tous ceux qui exporteraient en pays étrangers des sucres raffinés. Cette prime se montait à six livres par quintal de sucre.

De son côté, et pendant qu'en France le roi s'occupait à encourager le commerce, de Baas, quoique d'un caractère altier, améliorait l'agriculture et la fabrication des denrées que produisaient les colonies des Antilles.

La mauvaise foi s'étant glissée dans la qualité des indigos et des sucres, ainsi que dans les tabacs, il créa des visiteurs-contrôleurs pour ces trois articles, qui étaient très-mal confectionnés. (Voir les Annales au 16 février 1671.)

Les poids, dits du Roi et réguliers, furent établis cette même année, à la Martinique, ainsi que plusieurs marchés qui durent avoir lieu dans tous les bourgs de l'île, le samedi seulement, le jeudi au Fort-Royal, et le mercredi à Saint-Pierre. (Voir encore les Annales) (1).

Le 31 août 1671, il y eut un incendie qui consuma une grande partie de la ville de Saint-Pierre, dont les bâtiments étaient en bois; ils furent presque généralement rebâtis en pierre.

Nous ne saurions omettre, dans cette Histoire, une lettre écrite par le roi à de Baas, portant la date de mai 1671.

« Monsieur de Baas, ayant été informé que les juifs qui sont

(1) Plus tard, comme nous le verrons, ce droit de poids dont il est longuement parlé dans les Annales, fut converti en un droit de un pour cent, prélevé sur les marchandises venant des îles, pour le compte du domaine, dit d'Occident.

» établis dans la Martinique et les autres îles habituées par mes » sujets, ont fait des dépenses assez considérables, pour la culture » des terres, et qu'ils continuent de s'appliquer à fortifier leurs » établissements, en sorte que le public en recevra de l'utilité, je » vous fais cette lettre, pour vous dire que mon intention est » que vous teniez la main à ce qu'ils jouissent des mêmes privi- » léges dont les autres habitants desdites îles sont en possession, » et que vous leur laissiez une entière liberté de conscience, en » faisant prendre néanmoins les précautions nécessaires, pour em- » pêcher que l'exercice de leur religion ne puisse causer aucun » scandale aux catholiques. »

On croit l'avoir déjà dit, les premiers religieux auxquels les colonies ont été redevables de beaucoup de bien se sont quelquefois portés à exercer contre les juifs des persécutions injustes. Ces hommes persévérants furent les premiers qui apprirent aux colons de la Guadeloupe la culture de la canne et la fabrication du sucre.

La lettre du roi qu'on a reproduite telle qu'elle est aux Archives, semblerait annoncer une tolérance qui, à cette époque, ne faisait pas prévoir les tristes suites de la révocation de l'édit de Nantes.

Le 8 novembre 1671, le roi, qui tenait à ce que l'île de la Grenade fût pourvue d'un bon gouverneur, nomma de Canchy au gouvernement de cette colonie, pour laquelle Duparquet avait, comme nous l'avons vu, fait des dépenses considérables.

Les Anglais, de retour à Saint-Christophe, avaient repris possession des anciens quartiers qu'ils y possédaient en 1665, et ils laissaient toujours les deux extrémités de l'île en butte à leurs attaques.

Le roi crut devoir lui-même pourvoir à la défense de cette île, qu'il n'avait consenti à remettre aux Anglais que pour tenir à sa parole royale. De Saint-Laurent résidait dans un des quartiers français, et de la Perrière, nommé lieutenant de roi à Saint-Christophe, le 23 septembre 1671, devait commander l'autre quartier français, sous les ordres de de Saint-Laurent.

CHAPITRE XX.

SUITE DE L'HISTOIRE DE LA JAMAÏQUE. — GUERRE AVEC LA HOLLANDE. ENTREPRISE DE DE BAAS SUR CURAÇAO. — NAUFRAGE DE D'OGERON. — DÉPART DE RUYTER POUR LES ILES.

En donnant, dans le chapitre III de cette partie de notre Histoire, le narré de la vie et des actions du célèbre Flibustier Morgan, nous avons vu qu'à la Jamaïque, Thomas Lynch avait succédé à Thomas Moddifort. Lynch suivit les traces de son prédécesseur, et délivra aux pirates des commissions pour courre sus aux Espagnols.

Durant les quelques années de guerre qui avaient tenu sous les armes toutes les populations des Antilles, le voisinage des Français de Saint-Domingue avait plus d'une fois fait craindre aux Anglais la présence de ces ennemis qu'ils savaient victorieux à Saint-Christophe, et qui, sans le manque de secours, auraient fort bien pu porter le ravage jusque dans le sein de leurs villes. Nous savons quel avait été le projet de d'Ogeron sur la ville de Port-Royal, et ce qui l'empêcha de l'exécuter.

Cependant, à quelques craintes près, la tranquillité régna à la Jamaïque, et les affaires particulières au gouvernement intérieur de l'île furent sagement administrées. Ce fut sous le gouverneur Lynch, dit un auteur anglais, que se fit le premier procès en matière de dette ; et, continue le même auteur, « la mode en est bien » venue depuis : outre les moindres instances, chaque cour » souveraine en a sur ses registres plus de mille de cette » espèce (1). »

On ne s'amusera pas à chercher les causes qui ont presque toujours tenu les colonies sous le poids de dettes énormes, laissant à celui qui voudrait approfondir le fait précité le soin de juger ce qu'en ont dit, pour et contre, tous les écrivains qui se

(1) *Histoire de la Jamaïque*, tome II, page 4, publiée en 1751.

sont exercés sur la question présente, mais on est bien aise de prouver que le mal était général. Aujourd'hui qu'une mesure désastreuse a ruiné les colons anglais, le commerce de France, qui a tant de débiteurs aux îles, s'entendra avec les colons pour conjurer les lois destructives que l'on semble vouloir trop promptement appliquer au système colonial.

Ce fut encore sous le gouvernement de Lynch, que les nègres de la Jamaïque, après avoir commis quelques excès, commencèrent à former ces hordes de nègres marrons qui, s'étant fortifiées plus tard dans les montagnes de cette île, connues sous le nom de Montagnes-Bleues, n'ont jamais pu être domptées par les Anglais.

Lynch protégeait les pirates; leurs prises enrichissaient la Jamaïque, et l'ambassadeur d'Espagne en Angleterre, ayant enfin fait prendre en considération les plaintes de son gouvernement contre cet officier, il fut remplacé, et on lui donna pour successeur lord Vaughan.

Vaughan, muni des instructions de sa cour, fit cesser la course. Quelques pirates, trop habitués au pillage, méprisèrent ses ordres. Ils furent punis de mort.

Quelques uns d'entre eux, après avoir fait une descente à Cuba, y avaient exercé leurs cruautés et leurs brigandages ordinaires : mais, de retour à la Jamaïque, ils n'y trouvèrent plus l'asile sur lequel ils comptaient, et furent tous arrêtés et pendus.

Ce sévère châtiment épouvanta les autres, et insensiblement il n'en fut plus question.

La course avait été protégée par les planteurs de la Jamaïque; voyant que cette ressource inique leur était interdite, ils se livrèrent à la culture de leurs terres, à la fabrication du sucre, et cette colonie, en peu de temps, se fit, par la qualité de ses denrées, une réputation égale à celle dont jouissait la Barbade.

Enfin, pour qu'on puisse bien comprendre les nouveaux événements qui vont avoir lieu aux Antilles, après avoir répété ce que nous avons déjà dit des Antilles espagnoles, qu'elles végétaient par suite des conquêtes que l'Espagne avait faites au con-

tinent d'Amérique, nous jetterons un coup d'œil rapide sur l'Europe, en l'année 1672.

Louis XIV, dont les conquêtes avaient dépouillé le duc de Lorraine, apprit, vers la fin de 1670, par de Pompone, qui avait remplacé le comte d'Estrades dans l'ambassade de Hollande, la ligue que les Hollandais avaient faite avec l'empereur d'Allemagne et le roi d'Espagne. Songeant à punir ses anciens alliés, il voulut s'assurer du concours de son rival le roi d'Angleterre.

La duchesse d'Orléans, sœur du monarque anglais, fut chargée de cette négociation. Il fallait que le motif de son voyage restât secret.

Le roi témoigna le désir de visiter ses conquêtes des Pays-Bas, et se fit suivre, dans ce voyage, de toute sa cour.

La duchesse d'Orléans prit le prétexte du voisinage pour passer la mer et aller voir le roi son frère, qu'elle parvint à détacher de la triple alliance.

Cette princesse, si pleine de mérite, repassa la mer peu de temps après, et mourut en moins de huit heures, à Saint-Cloud (1).

Turenne avait eu le secret de cette négociation ; entraîné par l'amour qui l'aveuglait, il l'avait confié à celle qu'il aimait. Madame de Coëtquen en fit part à son amant, le chevalier de Lorraine, qui en avertit Monsieur, frère du roi. Monsieur s'opposa d'abord au départ de sa femme, et fit des reproches à son frère de n'avoir pas assez compté sur lui pour le mettre dans cette confidence. Le roi, qui n'osait accuser Turenne de cette indiscrétion, cherchait à faire un mauvais parti à une dame à qui il en avait parlé, quand la franchise du maréchal, bien digne de son noble caractère, vint révéler la faute qu'il avait commise (2).

L'Angleterre dégagée des liens de la triple alliance, restait la

(1) Voir Saint-Simon, vol. III, page 181, au sujet de sa mort.

(2) Déjà, en 1650, le maréchal de Turenne, par suite de l'amour qu'il ressentait pour madame de Longueville, avait commis une de ces fautes que cette passion violente fait commettre, même aux plus grands hommes.

Suède. En 1671, Louis XIV engagea le monarque suédois, Charles XI, à y renoncer, et, sans prendre les armes contre la Hollande, la Suède resta neutre.

L'empereur lui-même, assez occupé chez lui par les troubles de Hongrie, et qui ne prévoyait pas la rapidité des succès de Louis XIV, n'était pas fâché de voir humilier l'orgueil des Hollandais et se rapprocha du roi.

L'Espagne seule semblait inabordable, et, malgré la crainte qu'elle pouvait concevoir d'être frustrée de ses provinces des Pays-Bas, elle resta attachée à la cause des Hollandais.

Au milieu de toutes les préoccupations que devaient donner au grand roi ses combinaisons politiques, l'avenir de ses colonies ne lui était pas indifférent, et il appréhendait que les Hollandais, qui avaient une flotte considérable, ne se portassent aux îles Antilles. Louis XIV, par une lettre du 23 janvier 1672 à de Baas, l'avertissait de sa prochaine déclaration de guerre, et lui donnait des ordres précis pour faire construire des travaux dans le cul-de-sac Royal de la Martinique.

« Au reste, disait ce prince à son subdélégué, je suis bien aise » de vous faire savoir qu'ayant pris résolution de déclarer la » guerre aux Hollandais pour diverses raisons importantes au » bien de mon service, à la dignité de ma couronne et au repos » de mes peuples, je désire que vous vous teniez fort sur vos » gardes, que vous donniez les mêmes ordres à tous les gouver- » neurs des îles, et que les habitants soient rangés sous des com- » pagnies commandées par les meilleurs hommes d'entre eux; » qu'ils fassent souvent l'exercice du mousquet, et même que » vous fassiez monter à cheval les meilleurs hommes, pour en » composer de même quelques compagnies de cavalerie, qui » soient prêtes à se transporter en tous lieux où ils auront avis » qu'ils feront des descentes. »

Louis XIV savait apprécier le courage, et, par ces lignes extraites des archives de la marine, nous voyons clairement qu'il se reposait sur les colons pour repousser ses ennemis.

Des vivres et des munitions furent expédiés à la Martinique, où

de Baas reçut ordre de se transporter. De Gémozac, habile ingénieur, fut chargé de diriger les travaux que le roi se proposait de faire élever pour fortifier le Fort-Royal. Dumé d'Aplémont fut envoyé de France aux îles Antilles, pour prendre le commandement des vaisseaux du roi, et former une escadre pour protéger les colons.

Enfin, le 14 mars 1672, une ordonnance du roi parut, donnant ordre aux navires marchands allant aux îles de se réunir dans les ports de France, pour être convoyés par des vaisseaux de guerre; et, le 8 avril 1672, le roi, en apprenant à de Baas la déclaration de guerre qu'il avait faite à la Hollande, lui disait :

« Monsieur de Baas, ayant résolu de faire la guerre aux Hol-
» landais, tant par mer que par terre, je vous fais cette lettre
» pour vous en donner avis, et en même temps, pour vous envoyer
» mon ordonnance, par laquelle je vous fais connaître mon in-
» tention sur ce sujet; et comme il importe au bien de mon
» service, et à la sûreté de mes sujets des îles de l'Amérique,
» d'être informés de la résolutiou que j'ai prise, de faire la guerre
» auxdits Hollandais, je désire qu'aussitôt que vous aurez reçu
» cette lettre, vous fassiez enregistrer ladite ordonnance au
» conseil souverain de l'île où vous la recevrez, et qu'ensuite
» vous fassiez savoir à tous les gouverneurs particuliers de mes-
» dites îles, que mon intention est qu'elle soit enregistrée aux
» conseils souverains de chacune île, et publiée et affichée dans
» tous les lieux publics, afin que personne n'en puisse
» ignorer. »

Le 16 mai 1672, de Sainte-Marthe succéda au gouvernement particulier de la Martinique. Rools de Loubières, qui, par sa conduite, avait prouvé, dans plus d'une occasion, le zèle qu'il portait au service du roi, venait de mourir après avoir remplacé de Clodoré.

Et puis enfin, le roi qui, avant tout, voulait la prospérité des colonies, craignant que la guerre ne chassât de ses îles les Hollandais qui s'y étaient établis, le 20 mai écrivait encore à de Baas :

« Monsieur de Baas, vous aurez vu par mon ordonnance du
» 13 avril dernier, qu'en conséquence de la déclaration de guerre
» que j'ai faite aux États-Généraux de Hollande, j'ai accordé
» un délai de six mois à leurs sujets qui sont dans l'étendue de
» mon royaume, pour retirer leurs biens et effets, et les trans-
» porter ailleurs; et, comme je ne prétends point que les Hol-
» landais qui sont habitués dans mes îles de l'Amérique soient
» compris dans cette déclaration, je vous fais cette lettre pour
» vous dire que mon intention est que les sujets desdits Etats,
» qui sont établis dans lesdites îles, jouissent paisiblement de
» leurs biens et effets, et qu'ils y puissent demeurer sans être
» troublés ou inquiétés en quelque sorte et manière que ce puisse
» être, ainsi qu'il était pratiqué auparavant ladite déclaration. »

Tandis que nos gouverneurs des Antilles s'apprêtaient à recevoir les ennemis, tout en Europe prenait une marche qui annonçait de longues hostilités.

Le roi, qui avait fait sa déclaration de guerre aux Hollandais, le 6 avril, était parti de Paris le 27, donnant rendez-vous à toutes ses troupes, tant à Charleroy qu'à Sédan.

Du 27 avril au 16 mai, le temps fut employé à faire des revues exactes, et les armées furent divisées en trois corps, commandés par Sa Majesté en personne, le prince et le duc de Luxembourg (1).

Les terres appartenant au roi d'Espagne et celles du pays de Liége, furent foulées par nos troupes, marchant à la conquête de la Hollande.

La Hollande, qui avait vainement cherché des secours dans toutes les cours d'Europe, se vit enfin réduite à ses propres forces; elle songea à faire des levées d'infanterie et de cavalerie, mais elle n'avait pas de général pour ses armées de terre.

Ruyter se trouvait à la tête de ses flottes; Ruyter, qui avait porté le trouble jusque dans Londres, faisait espérer aux Etats-Généraux une balance de succès qu'ils n'osaient concevoir sur

(1) Archives de la marine, volume des Ordres du roi de 1672.

terre, et cependant, comme il leur fallait un chef, on jeta les yeux sur le prince d'Orange.

Ce jeune prince n'avait alors que dix-huit ans, et trois partis se disputaient à son sujet : ses partisans le voulaient à leur tête ; de Witt, qui se trouvait puissant, n'admettait d'autre autorité dans l'État que celle des États-Généraux. Le troisième parti, composé de cette tourbe qui n'admet que la force, attendait la victoire pour se soumettre aux vainqueurs.

Les partisans du prince s'étant réunis au troisième parti, qui avait enfin senti la nécessité d'avoir un chef, les États-Généraux députèrent le pensionnaire de Witt avec Bevering et Flagel, greffier des États, pour l'installer et lui faire jurer l'observation des droits des États.

La flotte, sous les ordres de l'immortel Ruyter, forte de soixante vaisseaux de guerre et de quarante autres bâtiments, brûlots ou galiotes, se mit en mer, et se trouva devant la rivière de Londres, avant que les Anglais sussent son départ de Texel.

Une frégate fut prise aux Anglais. Wan-Gent et Wan-Nelde, amiraux hollandais sous les ordres de Ruyter, donnèrent la chasse à onze bâtiments jusqu'à Chatam.

Ruyter n'ayant pu empêcher la jonction des flottes, alla les attaquer dans la baie de Southwold ou *Solebay*.

Il s'en fallait bien que les troupes de terre eussent la même fermeté ; aussi l'armée de Louis XIV, poursuivant sa marche, le duc d'Orléans s'empara d'Orsoy, et fit la garnison prisonnière. Le prince de Condé prit Wésel ; le vicomte de Turenne, Burich, et Rheinsberg se rendit au roi. Limerik ouvrit ses portes au prince de Condé, et Rées ouvrit les siennes à Turenne.

La rapidité de ces conquêtes eût comblé le désespoir des Hollandais, si Ruyter n'eût relevé leur courage par un combat terrible, qu'il livra aux flottes française et anglaise, et dans lequel il se passa des choses incroyables, mais moins étonnantes que l'activité de Ruyter.

Laissant le duc d'York et Ruyter en présence, nous porterons nos regards vers l'Amérique.

De Baas, instruit de la guerre qui existait entre la France et la Hollande, et muni des lettres du roi, leva incontinent, à la Martinique, deux compagnies de cavalerie, qu'il mit sous les ordres de Hullot et de de Valmenier, et les premières fondations de la citadelle du Fort-Royal furent jetées, le 20 juillet 1672.

Des mesures de sûreté furent prises dans toutes les îles, et des encouragements donnés pour l'introduction des marchandises françaises, entre autres pour le bœuf salé, que l'Irlande fournissait jusque-là aux colons, et dont la qualité était supérieure aux viandes portées par le commerce français.

On engagera ceux qui voudraient avoir des renseignements exacts sur ces ordonnances locales, à les puiser dans les Annales.

Cependant, de Baas, qui savait parfaitement que les colons se trouveraient en mesure de repousser les ennemis, dès qu'ils paraîtraient, se reposant sur l'habileté des chefs auxquels avaient été confiées toutes nos colonies, avait résolu de porter le trouble dans les possessions hollandaises en Amérique.

Curaçao, dont on a déjà parlé, n'est qu'un rocher, mais son voisinage avec le continent, et l'excellence de son port, en faisaient un point important et fort utile aux Hollandais, par le commerce qu'ils y faisaient avec les Espagnols du continent.

De Baas résolut d'imiter l'exemple du souverain, et la conquête de Curaçao fut décidée. Il arrêta quelques vaisseaux du roi, nouvellement arrivés de France, y joignit tout ce qu'il put trouver de barques sur les côtes, envoya deux navires à Saint-Domingue, et donna ordre à d'Ogeron de s'y embarquer, et de lui amener tout ce qu'il pourrait rassembler de gens portant les armes.

Le rendez-vous indiqué par de Baas était Sainte-Croix. Il y aborda, vers les derniers jours du mois de février 1673, et n'y vit arriver qu'un seul des deux vaisseaux. D'Ogeron, monté sur l'autre avec trois cents hommes, l'élite de ses Flibustiers, s'en était séparé pendant la nuit. De Baas l'attendit plusieurs jours, mais ne le voyant point venir, et impatient de mettre son projet à exécution, il fit voile pour Curaçao.

Un habitant de Sainte-Croix, qui avait été prisonnier pendant trois mois à Curaçao, et qui n'en était de retour que depuis six semaines, avait dit à de Baas que la garnison qu'y tenaient les Hollandais était fort peu considérable.

De Saint-Laurent avait été entraîné dans cette entreprise, dont la réussite avait paru facile, et de Baas, se fiant en son courage, fit une descente sans succès.

Etant même parvenu sur une hauteur d'où sa vue embrassait la citadelle et le port de Curaçao, il vit plusieurs gros vaisseaux ancrés, et renonça à tout projet d'attaque, jugeant qu'il y aurait de l'imprudence à tenter un siége qui lui paraissait environné de difficultés insurmontables.

Quoique cette entreprise ait échoué, il paraît que de Baas songeait à revenir une seconde fois à la charge, mais le roi, auquel il fit connaître son projet, y mit opposition, et lui recommanda, par une lettre du 1er juillet 1673, de se contenter de tenir sur la défensive la plus rigoureuse les îles dont il lui avait confié le commandement.

Une circonstance risqua, dans cette occasion, de nous mettre aux prises avec les Espagnols. En paix avec eux depuis fort peu de temps, ils devaient, cette même année 1673, nous déclarer la guerre; jaloux de notre agrandissement sur les côtes de Saint-Domingue, chaque fois qu'ils pouvaient y nuire, ils en saisissaient l'occasion avec empressement.

D'Ogeron, qui pendant la nuit s'était vu séparé du vaisseau qui l'escortait, avait naufragé sur les Cayes qui avoisinent Porto-Rico.

Le gouverneur de Porto-Rico, enchanté d'avoir en sa possession l'élite des aventuriers qui, si souvent, avaient fait trembler les colonies espagnoles, se refusa aux demandes que d'Ogeron lui fit, de le reconduire, lui et ses hommes, à Sainte-Croix. Le vaisseau fut pillé, et les armes enlevées par les Espagnols, qui se refusèrent à la restitution des prisonniers français que reclamait de Baas, qui avait enfin été instruit du malheur survenu à d'Ogeron.

Dans cette situation, d'Ogeron étant parvenu à gagner trois hommes des plus hardis parmi ceux qui partageaient son sort, se saisit d'un canot et s'évada.

Cet homme courageux, après avoir couru les plus grands dangers, aborda à la Tortue, et y expérimenta que, si quelque chose peut soulager des misères souffertes, c'est bien certainement l'affection des personnes qui nous sont chères.

D'Ogeron vit le peuple accourir et le féliciter, mais le souvenir de ses compagnons le persésutait, et, ayant rassemblé cinq cents hommes, il fit voile pour Porto-Rico.

Cette expédition échoua, et servit à révéler le sort que ces barbares avaient fait subir aux Français. Ils les avaient massacrés sans pitié ; et ce fut là la cause d'une guerre longue et sanglante que les Français et les Espagnols de Saint-Domingue se firent avec tout l'acharnement que peuvent engendrer l'animosité et la haine. Sur ces entrefaites, la déclaration de guerre de l'Espagne ayant eu lieu le 15 octobre 1673, d'Ogeron conçut le dessein de chasser entièrement les Espagnols de Saint-Domingue.

Afin d'avoir plus de chances heureuses dans son projet, il dissémina ses hommes, et forma des colonies nouvelles.

Des habitants de la Tortue, sous la conduite d'un nommé le Long, avaient déjà, depuis 1670, créé les premiers établissements permanents de la plaine du Cap, dans le quartier auquel on donna plus tard le nom de Paroisse de la Petite-Anse (1) ; ils furent imités par quelques uns de leurs anciens compagnons et les Boucaniers, sans cesse sous les armes, recommencèrent à courir sus aux Espagnols.

Cependant les Hollandais, que nous n'avions pu chasser de Curaçao, et sur lesquels le roi avait fait de si glorieuses conquêtes, avaient un peu repris courage, dans le courant de cette année 1673.

« Le roi, dit l'auteur du *Siècle de Louis XIV*, agitait les ca-

(1) MOREAU DE SAINT-MÉRY, *Description de la partie française de Saint-Domingue*, vol. I, page 244. Cet auteur nous apprend, qu'à la mort de le Long, sa femme épousa de Graff, célèbre Flibustier, dont nous aurons occasion de parler dans le volume suivant.

» binets de tous les princes, par ses négociations. Il n'y avait » pas une cour en Allemagne, où Louis n'eût ses pensionnaires. » L'argent fut prodigué au roi d'Angleterre, pour faire encore » la guerre à la Hollande, malgré les cris de toute la nation an- » glaise indignée de servir la grandeur de Louis XIV, qu'elle » eût voulu abaisser. L'Europe était troublée par les armes et » par les négociations de Louis. »

L'empereur et ses sujets, conjurés avec l'Espagne contre nos armées, jusque-là victorieuses, eurent quelques succès. Le prince d'Orange s'aguerrit et fit preuve d'une grande valeur; Jean *Fraser*, qui avait entrepris d'incendier les vaisseaux de Hollande, avait échoué, et Ruyter, après avoir tenu tête aux flottes anglo-françaises, commandées par le prince Rupert et le comte d'Estrées, reçut l'ordre de rentrer au port.

Cependant le marquis del Fresno, ambassadeur de Sa Majesté Catholique, avait pour la seconde fois conclu la paix entre l'Angleterre et les Provinces-Unies, et la France songea à tenir ses côtes sur la défensive.

Louis XIV voyait dans ses ports un nombre assez considérable de vaisseaux armés; ses efforts et ceux de Colbert avaient créé une marine à la France, mais il se savait néanmoins trop faible pour résister seul aux forces navales hollandaises et espagnoles. Il préféra quitter la mer, plutôt que de laisser ses vaisseaux courir le risque d'être ruinés et capturés.

Les Hollandais, auxquels cette manœuvre prudente n'avait point échappé, disposèrent donc de nouveau leur flotte, moins pour chercher à combattre les Français par mer, que pour se hâter de faire quelque descente sur notre territoire, et, pour cela, ils embarquèrent sur leurs vaisseaux nombre de soldats de milice, sous les ordres du comte de Horn.

L'amiral Tromp fit une descente à Belle-Ile, sur les côtes de Bretagne. De Coëtlogon, Breton dont la force d'âme et le courage sont des vertus si familières à cette noble race, l'obligea à se rembarquer, le 8 juin 1674, et Ruyter, d'après les ordres qui lui furent donnés, se prépara à aller dans l'Amérique, attaquer les Français,

CHAPITRE XXI.

L'ANGLETERRE SE DÉTACHE DE LA FRANCE. — RÉUNION DES FLOTTES HOLLANDAISE ET ESPAGNOLE. — DÉPART DE RUYTER POUR LES ANTILLES. — IL ATTAQUE LE FORT-ROYAL. — DÉVOUEMENT DU CAPITAINE AYCARD. — RUYTER EST REPOUSSÉ. — RÉVOCATION DE LA COMPAGNIE DES INDES-OCCIDENTALES.

La mort des frères de Witt, si lâchement victimes de leur noble dévouement aux intérêts de leur pays, leurs supplices atroces, avaient débarrassé le prince d'Orange de ces deux hommes dignes, par leur caractère, de figurer à côté des noms les plus glorieux des républiques anciennes.

Nommé généralissime par la Hollande et l'Espagne, ce prince persévérant ne se contentait pas de la ligue formée contre Louis XIV, il voulait encore détacher l'Angleterre de l'alliance qu'elle avait contractée avec la France.

Les Anglais, jaloux des prospérités de Louis XIV, avaient forcé pour ainsi dire la main à leur monarque, qui avait conclu la paix avec la Hollande, le 19 février 1674.

Louis XIV avait à tenir tête à tous ses ennemis, et, dès lors, il dut s'attendre à voir tôt ou tard la neutralité anglaise se tourner contre lui, car Charles, pressé par son parlement de se déclarer contre les Français, s'y était refusé, mais il devait, plus tard, accéder aux vœux de nos alliés perfides.

L'alliance anglaise pourrait, ce nous semble, se résumer en deux mots : *reculer* pour mieux *sauter*. Avis à ceux qui comptent sur la parole des ministres d'outre-Manche.....

L'on peut aisément concevoir combien cette hésitation et la lâcheté du monarque anglais avaient déplu au grand roi, dont le règne brillant a doté de tant d'illustrations la France.

Prévoyant à tout, l'activité de son génie aidée par les ministres, embrassait toutes les branches de son gouvernement. Ayant un tact admirable pour le choix des personnes auxquelles il con-

flait ses armées, ses victoires se succédaient sur tous les points, et ne voulant pas, dans cette circonstance, que les colons fussent abandonnés, le 24 mars 1674, il écrivit à de Baas.

« Monsieur de Baas, je suis bien aise de vous faire savoir que » les Espagnols se sont joints aux Hollandais pour soutenir la » guerre contre moi, et quoique je ne doute point que je ne » leur donne lieu de s'en repentir, néanmoins, comme l'accom» modement que l'Angleterre a fait avec les Hollandais, et les » efforts que je suis obligé de faire par terre, ne me permettent » point d'armer assez puissamment par mer pour les contenir » dans leurs ports, je ne doute point qu'ils ne soient les maîtres » des mers pendant quelque temps, et qu'ils ne prennent réso» lution d'envoyer une escadre de vaisseaux dans les îles de l'A» mérique, pour y tenter quelque surprise, c'est à vous à qui » j'en ai confié le commandement et la conservation, à vous tenir » bien sur vos gardes, et à prendre toutes les précautions que » vous estimerez nécessaires pour empêcher le succès des entre» prises qui se pourraient faire. »

Et après l'avoir engagé à prendre quelques mesures locales, après lui avoir fortement recommandé de tenir les colons prêts à marcher à la moindre alerte, et lui avoir annoncé l'envoi d'une somme de vingt-mille livres que de la Cale, commis principal de la compagnie, devait lui remettre, pour être employée aux fortifications des îles de son gouvernement, ainsi que l'arrivée prochaine des armes, munitions et vaisseaux, qu'il destinait à la défense de ses colonies :

« Au surplus, continuait le roi, dans sa lettre, je ne doute point » que, par votre excitation et par votre exemple, tous les gou» verneurs particuliers des îles ne se mettent en état de bien » faire leur devoir et de faire repentir les ennemis en cas qu'ils » prennent la résolution de les attaquer ; mais comme la princi» pale force consiste dans le nombre des habitants de chacune » île, encore que je sois certain que vous les aurez fait ranger » par compagnies, et que vous leur aurez fait faire souvent » l'exercice et le maniement des armes, je ne laisse pas de vous

» dire qu'il faut que vous donniez de nouveaux ordres auxdits » gouverneurs pour redoubler leurs soins et leur application dans » une occasion aussi importante que celle-ci. »

Certes, le roi savait parfaitement que ces colons, si peu appréciés dans ce siècle, sauraient, au jour des batailles, prêter le flanc à l'ennemi; aussi de Baas, dès qu'il eut reçu ces lettres et quelques autres qu'il serait trop long de relater ici, se mit-il en position de recevoir les Hollandais.

A Saint-Domingue, comme nous l'avons vu dans le chapitre précédent, la course fut de nouveau autorisée; à Saint-Christophe, le colonel Stapleton, qui avait remplacé Weler, éleva quelques difficultés que de Baas régla avec sagesse, ne voulant pas se mettre un ennemi de plus sur les bras.

Les Caraïbes de Saint-Vincent et de la Dominique, eux aussi, nous cherchèrent noise dans ce moment de crise; et, après avoir fait une descente à la Grenade, ils massacrèrent quelques habitants.

De Baas, qui faisait face à tout, et qui était averti par les lettres du roi que les secours qu'il lui avait envoyés seraient les seuls dont il pourrait disposer, arma les habitants, réprima l'insolence des sauvages, et, conciliant l'esprit des chefs qu'un même intérêt devait animer, il excita leur zèle à la défense du pavillon qui, en Europe, avait flotté victorieusement sur les villes ennemies.

L'ordre qu'avait reçu Ruyter le laissait maître des opérations qu'il lui conviendrait de conduire contre les colonies françaises de l'Amérique. Ayant laissé sur les côtes de France la majeure partie des vaisseaux composant la flotte hollando-espagnole, il avait, comme nous l'avons dit, fait voile pour les Antilles, le 8 juin 1674.

Son escadre se composait de vingt vaisseaux et d'un nombre considérable de soldats de milice, commandés par le comte de Stirum.

L'amiral avait sur sa flotte, en qualité de vice-amiral, Corneille-Evertsen de Zélande, et, en qualité de contre-amiral, Enge de Ruyter, son fils.

Le 19 juillet, Ruyter avait paru en vue des côtes de la

Martinique, et, sachant très-bien que cette île était le siége du gouvernement français aux Antilles, il pensa qu'en s'emparant des abords du carénage, il se rendrait maître des navires qui s'y trouveraient. Ensuite, tentant une descente, il espérait forcer les fortifications et établir ses troupes en place de celles qui les défendraient.

Le Fort-Royal, ainsi s'appelait déjà cette capitale de la Martinique, n'avait alors pour toute fortification qu'un double rang de palissades, qui fermait par le bas la langue de terre sur laquelle s'élève aujourd'hui le fort Louis.

Sur la hauteur, il y avait un second rang de palissades, défendu par deux batteries à barbette. Une sur la pointe qui protégeait l'entrée du port dit le Carénage, et l'autre du côté de la rade dite rade des Flamands.

Le terrain sur lequel on a bâti depuis la ville était un marais couvert de roseaux.

Pour se rendre de l'extrémité de la baie des Flamands, où était déjà parvenue l'escadre de Ruyter, au carénage où il s'apprêtait à opérer une descente, il fallait franchir une passe que le fort et deux vaisseaux, stationnant alors à l'entrée du bassin, n'auraient pu garder. Ruyter se disposait à forcer ce passage, lorsque le capitaine Aycard, commandant un navire à lui appartenant et chargé de vivres, sauva la ville et le port en le coulant dans la passe. Ce trait de dévouement ruinait cet homme intrépide; mais le roi le récompensa par des exemptions de droits et capitations, et par l'autorisation à lui et à sa famille, ce privilége passant aux femmes, de porter partout où il passerait pavillon d'amiral. Aycard n'eut que deux filles; et, dans la famille de Lassalle-Séguin, sont passés ces priviléges, qui, s'ils sont abolis de nos jours, ne laissent pas que de rappeler un trait de courage et de dévouement dont doivent s'enorgueillir les descendants de ce loyal serviteur. (Voir ici les Annales) (1).

(1) Deux jeunes Créoles de ce nom représentent, à la Martinique, la famille de Lassalle-Séguin. L'un d'eux sert déjà sous nos drapeaux de terre, et l'autre se destine à entrer au service de mer.

Cependant Ruyter, dont les forces supérieures semblaient ne devoir trouver qu'une faible résistance, s'était arrêté au milieu de la baie; il y formait ses vaisseaux en ligne de bataille et dégageait ses batteries de manière à ce que leurs coups fussent plus assurés.

« Il y avait seulement, dit Labat, quelques mauvaises cases » ou maisons de roseaux sur le bord de la mer, qui servaient de » magasins pour serrer les marchandises, quand les vaisseaux » étaient dans le carénage pendant la saison des ouragans.

» Ces magasins étaient remplis de vin et d'eau-de-vie, quand » Ruyter fit descendre ses troupes sous la conduite du comte » de Stirum; les soldats, ne trouvant aucune résistance à la des- » cente, se mirent à piller les magasins, où, trouvant des liqueurs » qui leur étaient si agréables, ils en burent de telle manière » qu'ils n'étaient plus en état de se tenir sur leurs pieds, lorsque » le commandant voulut les mener à l'assaut.

» Par bonheur, continue Labat, il y avait dans le carénage » une flûte de Saint-Malo, de vingt-deux pièces de canon et un » vaisseau du roi, de quarante-quatre, qui était commandé par » M. le marquis d'Amblimont. »

Ici nous nous permettrons de faire observer que Ruyter avait pour lui assez de belles actions, pour que son historien n'augmentât pas le nombre de vaisseaux. Dans la relation qu'il nous a transmise sur cette descente, où il échoua, au lieu d'une flûte et d'un vaissseau, nous en voyons figurer onze.

Néanmoins, tout ivres qu'étaient les Hollandais, le nombre d'hommes qu'avait débarqués Ruyter était tellement considérable, qu'il n'y avait pas à douter du succès de l'attaque; « mais » le feu des vaisseaux, dit Labat, ayant été secondé par celui que » faisaient les habitants qui défendaient les palissades, obligea en- » fin l'officier qui succéda au comte de Stirum, qui avait été » tué, de faire battre la retraite, et de faire un épaulement avec » des barriques qu'il trouva sous sa main, pour mettre à couvert » le reste de son monde et lui donner le temps de se désen- » ivrer. »

Ruyter, pendant le débarquement de ses troupes, avait eu assez à faire de répondre aux canons du fort, et, sur le soir, n'ayant vu aucun signe de détresse, il descendit à terre, croyant, par sa présence, accélérer la reddition du fort.

Trois cent cinquante hommes gisaient sur le carreau, sans compter les blessés; cette vue découragea l'amiral hollandais, et, après avoir résolu de renoncer à cette entreprise, il s'apprêtait à faire rembarquer son monde, quand de Sainte-Marthe, désespérant de tenir plus longtemps dans le fort, encloua ses canons. Il effraya tellement les ennemis, que ceux-ci, saisis d'une panique générale, s'enfuirent dans leurs vaisseaux, abandonnant aux Français leurs bagages, leurs blessés et l'étendard du prince d'Orange, qui fut un trophée de plus à ajouter à tous ceux que les colons avaient déjà conquis sur leurs ennemis.

Ruyter, après cet échec, dit une relation hollandaise, ajouta à toutes ses milices quinze cents matelots, pour renforcer ses troupes.

« Les Français, retirés sur la hauteur, faisaient pleuvoir une » grêle de pierres, tandis que le feu de leurs vaisseaux et celui » d'une batterie, qui aurait pu arrêter une plus grande armée, » ne ménageaient pas les soldats hollandais, qui, pourtant, se » rendirent maîtres de ces travaux, et traversèrent un petit bois » qu'ils défendaient, et au delà duquel les milices entrèrent » dans une plaine plantée de cannes à sucre et d'autres productions du pays. »

Là, les milices de Hollande, que l'historien hollandais fait mettre aux prises avec les colons, furent rangées en bataille et attaquèrent vigoureusement les Français.

Nécessairement, nous dûmes être mis en déroute d'abord, mais, ralliés par leurs capitaines, les colons reprirent courage, et l'on combattit à outrance jusqu'à la nuit, continue le narrateur, et beaucoup de Hollandais furent tués ou blessés (1).

(1) Aux Archives du royaume, se trouve une relation manuscrite non signée qui, rapportant le fait précité, nous donne le chiffre de cinq mille hommes de troupes débarqués par Ruyter, et de quinze cents laissés par lui sur la place, morts ou blessés. (K. 1284.)

Quoi qu'il en soit de toutes ces relations, les colons restèrent maîtres du champ de bataille, et l'invincible Ruyter fut obligé de plier bagage, laissant, disent les uns, quatre cent cinquante morts et quinze cents, disent les autres.

De la Martinique, il fit voile pour Saint-Domingue, où il passa sans tenter aucune entreprise, longea Saint-Christophe, et reçut un accueil splendide de la part du gouverneur anglais qui résidait à Nièves (1).

(1) Au sujet de cette expédition, nous citerons une lettre du duc de Chaulnes à de Seignelay :

« De Brest, ce 1er octobre 1674.

» Je ne doute pas, Monsieur, que vous n'ayez été informé directement, par Saint-Malo, du retour de Ruyter; je ne laisserai pourtant pas de vous faire savoir ce que j'ai appris hier, sur la prise qu'un des vaisseaux armés de Saint-Malo a faite, d'un des vaisseaux de la flotte de Ruyter. Il dit que Ruyter mouilla le 22 au Torbay, sur la côte d'Angleterre, avec trente-sept vaisseaux et six brûlots. Le capitaine de la prise dit que Ruyter passa de Torbay aux îles Canaries, et de ces îles directement à la Martinique; que le lendemain de son arrivée, qui fut le 30 juillet, il entra dans la baie, fit canonner la forteresse, et à la faveur du feu de plusieurs frégates légères, fit mettre pied à terre à quatre mille hommes; qu'un des vaisseaux du roi qui voyait la descente à revers, l'incommoda beaucoup, et qu'un autre vaisseau, coulé à fond, empêcha l'approche des gros vaisseaux; qu'il y eut un fort rude combat à terre, dans lequel la plupart des officiers hollandais furent tués; que quatre cents de leurs soldats demeurèrent sur la place, ainsi que plus de huit cents blessés ou hors de combat; que Ruyter, sur le rapport que lui envoya faire le jeune comte de Horn, qui commandait à terre, tint conseil de guerre, après lequel il ordonna fort mélancoliquement le rembarquement de l'infanterie, et le partage des blessés dans chaque vaisseau. Le brûlot pris par le capitaine, qui raconte tout ceci, eut, en partage des blessés, le corps du lieutenant-colonel nommé *Stellan*, mort de ses blessures à bord du jeune fils de Ruyter, qui lui promit, comme il allait mourir, de l'envoyer sûrement en terre à La Haye, ce qui consola grandement ce moribond, officier fort aimé et considéré par le prince d'Orange. »

(*Lettres de Colbert*, 1155. *Bibl. roy.*)

A la nouvelle de cette victoire signalée, une médaille fut frappée en France, à la gloire de l'île triomphante ; on y lisait d'un côté : *Colonie française victorieuse en Amérique*, et de l'autre : *Les Bataves défaits et mis en fuite à la Martinique*, 1674.

En parcourant toutes les phases par lesquelles passèrent les colonies, entre les mains des seigneurs qui avaient obtenu des concessions exclusives de commerce, avec les nouveaux pays que les colons avaient conquis à la France, nous avons été à même d'observer que ce système que nous avons constamment blâmé, et contre lequel se sont élevées les voix généreuses de tant d'habiles économistes, avait été nuisible aux colonies, d'abord, et puis ensuite à la métropole, en éloignant quantité de navires de leurs côtes.

La compagnie protégée par Colbert et par le roi, avait joui de grandes faveurs. Mais le roi, qui voulait avant tout purger les côtes de ses colonies du commerce avec les étrangers, avait fort bien compris que, pour relever le courage des colons, qui toujours s'étaient montrés hostiles à la compagnie, il fallait au moins leur offrir une compensation.

De là sortirent ces ordonnances qu'on a relatées, et ces permissions données à tout navire français, moyennant un droit, de trafiquer aux îles; et puis enfin, le bonheur de ses sujets si dévoués, avait engagé ce prince et son sage ministre à considérer plus particulièrement comme domaines français, ces terres éloignées, qui renfermaient, pour la mère-patrie, tant d'éléments de prospérité.

Les droits que les navires commerçant aux Antilles et en Amérique payaient à la compagnie étaient assez lucratifs, pour lui faire espérer que ses frais seraient remboursés, et que son bénéfice serait considérable. Mais, malgré les faveurs concédées par la grandeur royale, cette seconde compagnie, instituée depuis 1664, n'eut pas un seul instant d'éclat.

Les fautes se multiplièrent en proportion de l'étendue des concessions dont on l'avait accablée; l'infidélité de ses agents, le désespoir des colons, les déprédations des guerres, et d'autres causes enfin, avaient porté le plus grand désordre dans ses affaires.

Louis XIV aurait voulu la maintenir dans ses priviléges. Ce système destructeur des compagnies exclusives était peu com-

pris alors, et le point de vue sous lequel il nous apparaît aujourd'hui, n'était point celui sous lequel on le considérait primitivement. Le roi, afin de lui éviter une banqueroute humiliante, paya ses dettes, qui se montaient à la somme énorme de trois millions cinq cent vingt-trois mille livres.

Cette générosité, qui mettait à couvert l'honneur des intéressés, était digne du monarque dont les libéralités ont, comme nous l'apprend l'histoire, enrichi plus d'un de ses sujets. Allant plus loin encore, en considération des pertes qu'avaient fait éprouver à la compagnie les guerres soutenues par les colonies, son capital social de un million deux cent quatre-vingt-dix-sept mille cent quatre-vingt-cinq livres, lui fut remboursé.

Des lettres furent expédiées à tous les gouverneurs des îles, pour leur apprendre le résultat des décisions prises par le roi dans son conseil, et leur donner connaissance de l'édit royal qui était daté de Saint-Germain-en-Laye, et de l'année 1674.

CHAPITRE XXII.

RÉJOUISSANCES AUX ILES AU SUJET DE LA RÉVOCATION DE LA COMPAGNIE. — PASSAGE D'UNE ESCADRE HOLLANDAISE A LA TORTUE — LETTRES DU ROI A DE BAAS. — LES HOLLANDAIS PRENNENT CAYENNE. — ILS EN SONT CHASSÉS PAR LE COMTE D'ESTRÉES — MORT DE DE BAAS. — DE BLÉNAC LUI SUCCÈDE.

De Baas, dont la santé était dérangée depuis quelque temps, avait tout préparé à Saint-Pierre, pour recevoir Ruyter, tandis qu'au Fort-Royal, celui-ci subissait l'échec que nous avons raconté. Les intentions des Anglais, qui, en reprenant leurs quartiers anciens, n'avaient point changé, malgré les leçons que leur avaient données nos colons, semblaient leur faire pressentir ce qui plus tard est arrivé. Cependant, l'Angleterre qui, d'un œil jaloux, voyait les victoires du grand roi, avait intérêt à maintenir sa neutralité aux îles, pour réparer surtout les dégâts qu'elle avait éprouvés à Saint-Christophe.

De Cébéret, porteur d'une lettre de Colbert, qui apprenait à de Baas la révocation de la compagnie, était arrivé aux Antilles. Il venait en vertu d'un bail fait avec Jean Oudiette, pour régir la ferme des droits seigneuriaux et de capitation qui revenaient au roi, conformément au résultat de l'édit (1).

Cette nouvelle, qui faisait de ces pays si français de véritables possessions françaises, en les débarrassant de cette race avide de commis que la compagnie préposait aux recouvrements arbitraires de ses droits exclusifs, combla les colons de joie. On bénit le prince, on adressa des remercîments au sage ministre dont l'active prévoyance avait, en partie, pourvu aux besoins des colons; et, ceux qui s'étaient si longtemps soulevés à l'idée d'avoir

(1) Archives de la marine, volume des Ordres du roi de 1674.

des maîtres absolus, subirent avec plaisir ce joug qui attache les sujets au roi qui les gouverne, et que le roi doit, autant que possible, leur rendre doux.

Mais, hélas! et cela pour le malheur des uns et des autres, les princes et les peuples, tantôt rampants comme le reptile hypocrite, tantôt vains et insolents comme le quadrupède aux longues oreilles, existent des courtisans affamés qui vivent des dépouilles de ceux-ci et des libéralités de ceux-là.

Le roi, d'après ce qu'on a vu dans sa correspondance, se plaignait du peu de consommation que l'on faisait en France des sucres, qui, déjà à cette époque, se fabriquaient aux îles. Dans ses instructions, il voulait que l'on encourageât, autant que faire se pourrait, les autres productions, et plusieurs essais infructueux avaient eu lieu pour y naturaliser le ver à soie. Ces essais, qui se sont reproduits, lorsque les colons se sont crus menacés dans leurs fortunes, avaient et ont encore, depuis, complétement échoué. Néanmoins, chaque colon donna carrière à son ambition; et, laissant ici parler un auteur que les philosophes eux-mêmes ont si souvent prôné pour ses maximes humanitaires, Raynal, « Chacun, dit-il, se flattait d'une fortune prochaine et sans borne. Si » la confiance des colons fut trompée, il n'en faut accuser ni leur » présomption, ni leur indolence. Leurs espérances n'avaient » rien qui ne fût dans le cours naturel des choses, et toute leur » conduite tendait à les justifier, à les affermir. Les préjugés de » la métropole leur opposèrent malheureusement des obstacles » insurmontables. » (*Histoire philosophique et politique,* tome VII, page 7).

M. le colonel Boyer-Peyreleau, qu'on semble copier ici, a quelquefois, dans le cours de son ouvrage (1), accusé les colons d'actes iniques; reçu à la Martinique avec tout l'accueil qu'on pouvait faire à un officier distingué, M. Boyer-Peyreleau est resté l'ami des colonies; mais, en lisant son ouvrage, on voit qu'il n'aime plus les colons, et, pour prouver que ces colons ont été

(1) *Les Antilles françaises.*

longtemps le jouet des hommes appelés à les gouverner, on cite ses paroles.

« Mais, dit cet auteur dans son volume II, page 266, les pré-
» jugés ou l'ignorance ne tardèrent pas à tromper ce brillant
» espoir, en opposant aux développements de l'industrie des
» entraves indestructibles. Une capitation nouvelle fut établie
» sur tous les individus, sans distinction de caste ni de sexe; toutes
» les productions coloniales furent surchargées de droits; l'esprit
» de prohibition fit diminuer le prix de celles qu'on laissa libres;
» le privilége de les exporter fut concentré dans un petit nombre
» de ports, on réussit à exclure les navires étrangers des posses-
» sions françaises, et l'on astreignit les nationaux à effectuer leur
» retour, non-seulement dans la métropole, mais même dans
» les ports d'où ils étaient partis, comme si le commerce pouvait
» faire des progrès ailleurs que dans les lieux où on le laisse
» libre! Pendant plus d'un siècle, les Antilles françaises furent
» soumises à ce système oppressif; il ne fut ni modifié ni com-
» battu par les actes de l'administration. »

Cependant, les colons opposèrent aux vexations que faisaient peser sur eux les fermiers des domaines du roi, toute l'énergie qu'ils puisaient dans leur dévouement au roi et dans leurs droits si injustement méconnus. (Voir ici les luttes qui s'établirent entre les conseils souverains et les préposés aux fermes; voir les Annales, et l'on jugera de l'injuste exception qui tint si longtemps nos colonies dans un état si voisin de la misère, précisément alors qu'elles croyaient avoir brisé les langes du despotisme exclusif des sociétés en commandite.)

D'Ogeron, que nous savons gouverneur de la Tortue et des côtes de Saint-Domingue, avait, en 1675, comme tous ceux qu'un amour pour les colonies soutenait dans ces plages lointaines, appris avec une grande joie la nouvelle de la révocation de la compagnie.

Cet homme, que rien ne pouvait abattre, avait, comme nous l'avons dit, projeté la conquête de la partie que les Espagnols occupaient à Saint-Domingue.

Dans le dessein de concerter ses moyens d'attaque avec ceux que le roi pourrait mettre à sa disposition, il passa en France, dans le courant de 1675, mais, étant atteint d'une maladie invétérée, il mourut à Paris à la fin de cette même année.

De Puancey, son neveu, lui succéda dans le gouvernement de ces possessions, si intéressantes pour la prospérité commerciale de la France. A peine d'Ogeron avait-il quitté la Tortue, qu'une flotte hollandaise, commandée par l'amiral Jacob Binkser, et composée de quatre gros vaisseaux, attaqua, dans le port du Petit-Goave, quelques barques françaises.

Le combat, quoique disproportionné, fut soutenu avec courage. Tarin de Cussy, qui partageait avec de Puancey le commandement de cette colonie, se porta sur le lieu du combat; mais il ne put empêcher que les Français n'abandonnassent leurs postes et leurs barques, qui furent coulées à fond par les Hollandais. Ces barques étaient une perte, si l'on veut se reporter au genre de commerce auquel se livraient les Flibustiers de Saint-Domingue, et les Hollandais, qui avaient à redouter leurs attaques, durent se réjouir d'avoir pu diminuer le nombre de leurs ressources.

Cette flotte, qui ne semble pas avoir fait partie de l'expédition de Ruyter, mais bien des vaisseaux que de Baas avait vus ancrés à Curaçao, dirigea de la Tortue sa marche vers Marie-Galante, et se contenta d'y faire une descente, et de saccager l'habitation d'un colon nommé Danville (1).

Quoique les actes d'hostilité se continuassent en Europe sur une échelle assez vaste, les colonies françaises, livrées pour ainsi dire à elles-mêmes, ne furent guère troublées par l'approche des ennemis, durant le cours de cette année 1675. Le roi avait perdu dans Turenne un de ses capitaines les plus expérimentés, et sa marine, puissamment armée, voyait déjà se former un homme dont le nom glorieux a fourni des colons aux Antilles : Duquesne, en 1676, au mois de janvier, se trouvait sur les côtes de Mes-

(1) Labat, tome I, page 140.

sine, en face de Ruyter, et à Nimègue les plénipotentiaires traitaient de la paix.

Cependant, accouru au secours de la flotte d'Espagne, Ruyter avait, dans un combat livré le 8 janvier 1676, sur ces mêmes côtes de Messine, perdu cet avantage que semblait devoir donner aux ennemis la supériorité numérique de leurs vaisseaux; le 12 avril de la même année, Duquesne lui présenta une seconde fois la bataille, et la Hollande, après un combat mémorable, eut le malheur de perdre le plus grand homme de mer qui ait peut-être jamais existé.

Louis XIV, qui n'avait pas encore reçu la nouvelle de ce second exploit, écrivait le 9 avril à de Baas.

« Monsieur de Baas, après avoir vu et examiné le contenu de » toutes les dépêches que vous avez écrites, depuis sept à huit » mois, je suis bien aise de vous faire savoir mes intentions sur » tous les articles qui y sont contenus, et pour cela, vous devez » être premièrement informé que les Hollandais ont envoyé une » escadre de huit vaisseaux aux Indes-Occidentales, sous pré» texte de l'établissement d'une colonie en terre ferme. »

Et puis, enfin, tenant toujours à ce que les colonies ne fussent pas démunies des hommes si essentiels à leur défense, cette lettre était suivie de cette ordonnance, donnée à Saint-Germain, le 11 avril 1676.

« Sa Majesté, continuant de donner ses soins et son applica» tion à tout ce qui peut fortifier et augmenter les colonies de » ses sujets qui sont établis dans les îles Antilles de l'Amérique, » et ayant été informée que les levées de soldats et de matelots » qui y ont été faites par les capitaines commandant les vais» seaux de guerre qu'elle a ci-devant envoyés auxdites îles, » pourraient les dépeupler, au lieu que tous les armements » qu'elle a fait faire jusqu'à présent n'ont été faits qu'en vue » d'augmenter les colonies, et d'assurer le commerce de ses su» jets, à quoi, étant nécessaire de pourvoir, Sa Majesté a fait et » fait très expresses inhibitions et défenses à tous les officiers » commandant ses vaisseaux de guerre, qui ont été ou seront

» envoyés aux îles des Antilles, d'y prendre ou louer aucuns » matelots et soldats, pour quelque cause et prétexte que ce » soit (1). »

Le 26 mai, le roi que ses victoires n'aveuglaient pas, et qui toujours pensait à la prospérité de ses colonies, après avoir donné à de Baas des ordres pour remercier la Providence du succès qu'avaient obtenu ses armes, lui écrivait encore du camp de Ninoue.

« Monsieur de Baas, n'y ayant rien qui puisse davantage con- » tribuer à l'augmentation des colonies de mes îles de l'Amé- » rique, que le nombre de nègres, je suis bien aise de vous » faire savoir que j'ai traité avec le sieur Oudiette, fermier de » mon domaine d'Occident, pour ce commerce, et, comme il im- » porte au bien de mon service qu'il jouisse paisiblement de la » faculté que je lui ai accordée par l'arrêt de mon conseil, dont » vous recevrez copie ci-jointe, ne manquez pas de lui donner tou- » tes les assistances dont il aura besoin pour lui faciliter son com- » merce, même de lui fournir toutes les provisions nécessaires » pour les vaisseaux, barques ou autres bâtiments français qu'il » emploiera pour aller chercher des nègres, aux termes dudit » arrêt (2). »

Si les philantropes qui, aujourd'hui, cherchent, par une fausse application de leurs principes, à saper les bases sur lesquelles reposent les fortunes coloniales, pouvaient douter de quelles natures sont les droits que les colons ont acquis sur les esclaves qu'ils possèdent, cette lettre, qu'on reproduit textuellement, leur apprendrait qu'un gouvernement quel qu'il soit, et d'où que lui vienne son pouvoir, à moins qu'il n'emploie la force brutale, ne peut renverser ce que les lois, les princes et les gouvernements subséquents ont si positivement sanctionné.

Les conditions premières de toute colonie sont le travail du

(1) Volume des Ordres du roi de l'année 1676, Archives de la marine.

(2) Même volume, sur un autographe du roi, à la page 31.

sol et la consommation des produits manufacturés de la métropole.

Otez aux colons leurs esclaves et donnez-leur des bras qui remplacent les esclaves, vous aurez rempli leurs vœux, et vous aurez également fait une chose profitable à la métropole, mais si, sans avoir pourvu au remplacement des esclaves, vous émancipez ces esclaves, vous aurez spolié les colons, vous aurez ruiné les colonies, et vous aurez amoindri les ressources commerciales de la France ; puis enfin, sans vous en douter, vous aurez, tête baissée, donné dans le piége que l'Angleterre tend incessamment, obstinément à votre marine.

Ces diverses lettres, arrivées à la Martinique dans le courant de 1676, y trouvèrent de Baas alors occupé à régler quelques différends survenus entre les pouvoirs de cette île. De Sainte Marthe, gouverneur particulier de la Martinique, avait été accusé d'avoir donné le mauvais exemple, en commerçant avec les Anglais. Il fit une protestation contre de Baas, et le conseil souverain en fut saisi. (Voir ici les Annales.)

Quelques nouvelles ordonnances, entre autres celles qui établissaient dans la colonie un grand-voyer, pour prendre connaissance des différends qui pourraient s'élever entre les habitants, au sujet des chemins et des cours d'eau naturels, avaient également appelé l'attention de de Baas, et motivé le mécontentement de quelques habitants. Cet homme, digne en tout point de la confiance du roi, prêta la main aux décisions qui furent alors prises par le conseil souverain de la Martinique. S'apprêtant à laisser les Antilles, il espérait recevoir son congé du roi.

Louis XIV le savait malade, mais, comme il avait appris à apprécier les services que lui avait rendus de Baas, il le priait, dans sa lettre, de conserver encore quelque temps le poste éminent qu'il lui avait confié.

De Baas se résigna, mais, ses forces ne se mesurant pas à son dévouement patriotique, il succomba bientôt au mal qui le rongeait. Cet officier illustre mourut à la Martinique, le 15 février 1677. (*Voir ici, pour avoir une plus ample connaissance des ser-*

vices qu'il rendit aux colons, l'éloge qu'en fait notre grand-père dans ses Annales.)

La Guadeloupe, plus heureuse que la Martinique dans cette dernière crise, n'avait pas eu à souffrir de la présence de Ruyter; la leçon que lui avaient donnée les colons de la Martinique lui profita, et Cornette de Saint-Cyr, un des capitaines de milice du cul-de-sac Royal, que les relations de cette époque ne nomment point, reçut des lettres de noblesse, en récompense de la bravoure qu'il déploya dans cette attaque. (Voir les Annales.)

Néanmoins, du Lion, qui avait habitué les braves colons de son île à faire face à l'ennemi, s'était tenu sur la défensive, et il ne put marcher au secours des habitants de Marie-Galante, lors du passage de l'amiral Jacob Binkser.

Cet homme, dont le courage, dans plus d'une circonstance, avait été utile au pays et à la France, avait enfin obéi aux ordres du roi, et s'était soumis à cette espèce de dépendance dans laquelle on l'avait placé pour le bien général, et qui, dans le cas de guerre, devient indispensable pour une combinaison stratégique. Nous avons pu voir, dans la relation que nous avons faite d'après Dutertre, des guerres que les premiers colons eurent à soutenir contre les Anglais, qu'ils durent leurs succès à cette entente cordiale qui en fit des frères. Nous désirons n'avoir pas, plus tard, à consigner le contraire.

Du Lion laissa la Guadeloupe plongée dans le deuil par sa mort, qui eut lieu dans le courant de juillet 1677. Il fut momentanément remplacé par Hincelin, son lieutenant.

Cependant les colons, avertis de l'arrivée de la nouvelle escadre hollandaise que le roi annonçait devoir venir aux îles, dans ses lettres à de Baas, s'étaient tenus sur leur garde. La Martinique, la Guadeloupe et nos colonies des petites Antilles n'avaient rien vu paraître sur leurs côtes; mais nos ennemis, qui, sans doute, espéraient trouver un secours assuré chez leurs alliés les Espagnols, s'étaient dirigés vers Saint-Domingue.

De Cussy, prévenu de l'apparition d'une flotte, avait réussi, avec le secours d'un capitaine suédois, à détourner l'orage qui

semblait devoir fondre sur cette colonie affaiblie par des pertes récentes. La bonne contenance des colons assemblés sur les côtes de la Tortue fit également changer de dessein aux Hollandais qui, désespérant de pouvoir entamer des pays si bien gardés, se réfugièrent à Curaçao. Auparavant, ils tentèrent une descente au Petit-Goave; « le 15 juillet 1676, dit Moreau de Saint-Méry, l'amiral » Jacob Binkser vint au Petit-Goave pour y prendre ou y brûler » les bâtiments français. Il entra à toutes voiles et mouilla à » l'acul du Petit-Goave, où le combat s'engagea à cinq heures » du soir et dura jusqu'à la nuit, à la portée du fusil. La victoire » était encore incertaine, lorsque le feu prit aux poudres du » vaisseau français *le Dauphin,* ce qui répandit partout la cons» ternation et le désordre, et les équipages allèrent à terre. Le » lendemain, au jour, les ennemis s'emparèrent de sept bâti» ments. Nous eûmes quarante hommes tués ou blessés; de ce » nombre furent M. Dupar, capitaine du *Dauphin,* qui brûla » avec vingt hommes; M. Chevallier, commandant du *Saint-René* » et de la rade, qui fut tué, ainsi que M. Pimont, commandant » *l'Alcyon.* M. Martin, capitaine du *Roi-David,* eut le bras em» porté jusqu'à l'épaule. Tous les capitaines montrèrent le plus » grand courage, et M. de Cussy, qui était alors au Cap, écrivit, » le 26 du même mois, au ministre que, si les habitants avaient » tiré un seul coup de fusil, ils auraient empêché qu'on n'amenât » les navires. » Ce que dit Charlevoix de la bonne contenance des troupes assemblées sur les côtes de la Tortue, et ce que nous savons de la bravoure des Flibustiers, ne nous permet pas d'admettre cette version. Moreau de Saint-Méry, de qui nous l'extrayons, la réfute également (1).

Ce fut sur ces entrefaites que de Puancey reçut sa nomination du roi au gouvernement de la Tortue et de la côte de Saint-Domingue.

De Puancey, neveu de d'Ogeron, était loin d'avoir le génie de

(1) *Description de la partie française de Saint-Domingue,* vol. II, page 538.

son oncle, à qui, sans contredit, la France a été redevable de l'établissement de Saint-Domingue.

Il se rendit aussitôt à la Tortue, qui était le seul endroit fortifié de son gouvernement, et, trouvant cette île presque déserte, il conçut le dessein funeste de la peupler en y transportant les colons que d'Ogeron avait établis à Samana.

Ce projet, qui ne s'exécuta point, mais qui entraîna l'agrandissement du Cap-Français, fut une des causes de notre prospérité dans cette île, une des plus belles possessions qu'ait jamais eu la France.

Quelque temps avant l'abandon de Samana, les Français firent une irruption sur les terres espagnoles et saccagèrent le bourg du Cottuy. Les Espagnols, prévenus par un transfuge du départ des colons, leur rendirent la pareille peu de jours après, et passèrent au fil de l'épée tout ce qui leur tomba sous la main, sans excepter les femmes ni les enfants.

Cependant les Hollandais avaient changé de plan, et avaient, dans le courant de juillet 1676, attaqué nos possessions dans le continent d'Amérique. Cayenne, cette colonie qui déjà avait ruiné bien des métropolitains engoués du système exclusif des compagnies, et à laquelle de la Barre, comme nous avons été à même de le voir, portait un intérêt si grand, avait été saccagée par eux, et ils s'en étaient même rendus maîtres.

Le roi avait appris cette nouvelle, et le comte d'Estrées, parti de France à la tête d'une escadre, les en avait, à son tour, chassés le 20 décembre 1676 (1).

Continuant ses succès, cet officier d'une bravoure si accomplie, poursuivit la flotte hollandaise jusque dans le port de Tabago. Pour qu'on puisse mieux apprécier le cas que Louis XIV faisait de ses îles de l'Amérique, et le prix qu'il attachait à leur conservation, on extrait des Archives de la marine la lettre que ce prince écrivait, du camp de Tulin, près Saint-Guillain, le 21 mai

(1) Voir, pour plus amples renseignements, le tome III, pages 124 et suivantes du *Voyage de Démarchais en Guinée et à Cayenne*.

1677, à de Blénac, qui, en Amérique, devait remplacer de Baas, en qualité de lieutenant-général.

« Monsieur le comte de Blénac, l'heureux succès que mes
» vaisseaux, commandés par le sieur comte d'Estrées, ont rem-
» porté sur les Hollandais, en reprenant mon île de Cayenne,
» dont ils s'étaient rendus maîtres, et en combattant ensuite
» dans le port de Tabago, l'escadre hollandaise, composée de
» quatorze vaisseaux de guerre, dont onze ont été brûlés et trois
» contraints de s'échouer sur les bancs, pour éviter d'être coulés,
» étant une suite continuelle de la protection dont il plaît à Dieu
» de bénir mes justes desseins, je me sais obligé de renouveler
» à sa divine bonté, des actions de grâces publiques, d'un avan-
» tage si glorieux pour mes forces navales. C'est pourquoi je
» vous fais cette lettre, pour vous dire que mon intention est
» que vous fassiez tirer le canon et allumer des feux de joie
» dans toute l'étendue de mes îles françaises de l'Amérique, et
» donniez les ordres de ma part, aux officiers marins, à ce qu'ils
» aient à faire tirer le canon sur mes vaisseaux, et que vous fas-
» siez au surplus, toutes les démonstrations de joie accoutumées
» en pareilles occasions. »

Ce combat mémorable eut lieu le 3 mars 1677, et l'amiral hollandais qu'avait eu pour compétiteur le comte d'Estrées, était Bink (1).

Sans vouloir ici répondre au reproche que quelques écrivains ont fait aux colons de marier leurs enfants trop jeunes, nous croyons avoir rencontré le motif qui déterminait les parents à unir leurs enfants dès l'adolescence, en parcourant les archives de la marine.

Dans les instructions fort sages que le roi faisait parvenir à de Blénac, au sujet de la conduite qu'il aurait à tenir aux îles, nous lisons le passage suivant :

« Je vous engage de porter de bonne heure au mariage

(1) La relation de ce combat, qui deviendrait fastidieuse, se trouve en entier aux Archives du royaume. (K. 1284.)

» les garçons et les filles, les uns à l'âge de dix-huit à dix-
» neuf ans, et les autres à l'âge de quatorze à quinze ans; à
» quoi les chefs des familles peuvent non-seulement être dis-
» posés par vos fréquentes exhortations, par l'exemple des gou-
» verneurs et autres officiers principaux des îles, mais même
» par l'autorité des magistrats, et même par quelque édit, décla-
» ration ou ordonnance émanée de la propre autorité du roi, au
» cas qu'il fût estimé nécessaire de l'y employer. »

Labat, sans nous dire quels furent les motifs qui firent émigrer de la Grenade les dominicains, qui, jusqu'en 1677, avaient, dans cette île, rempli les fonctions de pasteurs, nous apprend qu'ils y furent remplacés par les capucins. Avant de terminer cette seconde partie de l'Histoire des Antilles, nous nous plairons encore à rendre à ces religieux toute la justice qui leur revient. Par leurs soins constants, la religion chrétienne, ce symbole de vérité, avait pris un développement considérable, et les nègres, mieux qu'aujourd'hui, suivaient les préceptes paternels de ces missionnaires, qui les prêchaient surtout par l'exemple.

De Blénac, parti de Brest sur le vaisseau *le Belliqueux,* fit enregistrer au conseil souverain de la Martinique ses provisions de gouverneur lieutenant-général pour le roi des îles de l'Amérique, le 8 novembre 1677.

FIN DE LA DEUXIÈME PARTIE.

DOCUMENTS

OFFICIELS.

AMPLIFICATION

DES POUVOIRS DE LA COMPAGNIE DE SAINT-CHRISTOPHE.

Par-devant Guerreau et Pierre Parquet, notaires garde-notes du roi notre sire, en son Châtelet de Paris, soussignés, fut présent monseigneur sérénentissime Armand Jean du Plessis, cardinal duc de Richelieu et de Fronsac, commandeur de l'ordre du Saint-Esprit, pair, grand-maître, chef et surintendant-général de la navigation et du commerce de France, lequel, sur ce qui lui a été représenté par Jacques Berruyer, escuyer, sieur de Manselmont, capitaine du port de mer de Veulettes et petites dalles en Caux, l'un des associés de la compagnie de l'île de Saint-Christophe et îles adjacentes, tant pour lui que pour les autres associés de ladite compagnie, que pour le rétablissement d'icelle compagnie, ci-devant contractée dès ce mois d'octobre mil six cent vingt-six, et comme abandonnée, au moyen de ce qu'aucun de ses associés ne s'est donné le soin d'y penser, joint que les concessions accordées à ladite compagnie, n'estaient suffisantes pour les obliger de s'y appliquer sérieusement, s'il plaisait à Sa Majesté leur accorder de nouvelles et plus grandes concessions et priviléges, ils pourraient, non-seulement rétablir ladite compagnie, mais même la porter à de plus grands desseins et entreprises pour le bien de l'Estat, qu'elle n'avait projeté du commencement; sur quoi ayant été fait diverses propositions, ledit cardinal pour et au nom de Sa Majesté et sous son bon plaisir, a accordé à la dite compagnie, ce acceptant et le dit sieur Berruyer, présent esdits noms, les articles qui en suivent.

C'est assavoir, que les dits associés continueront la colonie par eux establie en l'île Saint-Christophe, et feront tous leurs efforts d'en établir aux autres principales îles de l'Amérique, situées depuis le 19e jusqu'au 20e degré au delà de la ligne équinoxiale, qui ne sont à présent occupées par aucun prince chrestien, où ils puissent s'establir avec ceux qui y sont à présent, ils le feront pareillement.

Qu'es îles qui sont dans ladite estendue qui sont occupées à présent par les seuls sauvages, les dits associés les habituant, feront leur possible pour les amener à la religion catholique apostolique et romaine, et pour cet effet, en chacune habitation, les dits associés feront entretenir au moins un ou trois ecclésiastiques, pour administrer la parole de Dieu et les sacrements aux catholiques, et pour instruire les sauvages, leur feront construire des lieux propres pour la célébration du service divin, et leur feront fournir des ornements, livres et autres choses nécessaires pour cet effet

Que les dits associés feront passer auxdites îles, dans vingt ans, du

jour de la ratification qu'il plaira à Sa Majesté de faire dudit article, le nombre de quatre mille personnes, au moins, de tout sexe, ou feront en sorte que pareil ou plus grand nombre passe dans ledit temps, duquel nombre, ceux qui seront à Saint-Christophe feront partie, et pour savoir le nombre de ceux qui y sont et qu'on fera passer à l'avenir esdites îles, lesdits associés fourniront un acte certifié du capitaine de Saint-Christophe, du nombre des Français qui y sont à présent, et les maîtres des navires qui iront à l'avenir à ladite île, ou aux autres affectés à ladite compagnie, apporteront un acte certifié du capitaine ou gouverneur de l'île où la descente aura été faite, du nombre des personnes qui y auront passé à la décharge desdits associés, qui sera registré au greffe de l'admirauté.

Que lesdits associés ne feront passer en ces colonies et habitations, aucun qui ne soit naturel Français et ne fasse profession de la religion catholique apostolique et romaine, et si quelqu'un d'une autre condition y passait par surprise, on l'en fera sortir aussitôt qu'il sera remis à la connaissance de celui qui commandera dans la dite île.

Que lesdits associés pourront faire fortifier des places et construire des forts, et establiront des colonies aux lieux qu'ils jugeront les plus commodes pour la sûreté du commerce et la conservation des Français.

Et pour aucunement les indemniser de la dépense qu'ils ont ci-devant faite, et qu'il leur conviendra de faire à l'advenir, Sadite Majesté accordera, s'il lui plaît, à perpétuité auxdits associés et à ceux qu'ils pourraient associer, ainsi qu'à leurs hoirs, successeurs et ayant-cause, la propriété des dites îles, en toute justice et seigneurie, leurs terres, rivières, ports, havres, fleuves, estangs, en icelles, mêmement les mines et minières, pour jouir desdites mines, conformément aux ordonnances, et du surplus des choses ci-dessus, Sa dite Majesté ne s'en réservera que le ressort, et la foi et l'hommage qui lui sera faite, et à ses successeurs rois de France, par l'un des dits associés au nom de tous, à chacune mutation de roi, et la provision des officiers de la justice souveraine qui lui seront nommés et présentés par lesdits associés, lorsqu'il sera besoin d'en establir.

Sa Majesté permettra auxdits associés d'y faire fondre canons et boulets, forger toutes sortes d'armes offensives et défensives, faire poudre à canon et toutes autres munitions, et choses nécessaires pour la conservation desdits lieux.

Pourront, les dits associés, améliorer et ménager les choses à eux accordées, en telle façon qu'ils adviseront pour le mieux, et autres qui l'habiteront sur les lieux, avec réserve et tels droits et devoirs, et à telles charges et conditions qu'ils les jugeront les plus à propos.

Pourront, les dits associés, mettre les capitaines et gens de guerre qui bon leur semblera, dans les forts qui seront construits esdites îles, et aussi sur les vaisseaux qu'ils y envoieront, se réservant néanmoins, Sa-

dite Majesté, de pourvoir de gouverneur-général sur toutes les îles, lequel gouverneur ne pourra s'entremettre du commerce, ni de la distribution des terres desdites îles.

Que pendant vingt années, nul des sujets de Sa Majesté, ainsi que lesdits associés, ne pourra aller trafiquer esdites îles, ports, havres et rivières d'icelles, que du consentement par escript des dits associés, et sous les congés qui leur seront accordés sur le dit consentement, le tout à peine de confiscation des vaisseaux et marchandises de ceux qui iront auxdits lieux, applicable au profit de la dite compagnie, et, pour cet effet, Sa Majesté ni monseigneur le cardinal duc de Richelieu, grand-maître de la navigation et commerce, et ses successeurs en ladite charge ne donneront aucuns congés pour aller auxdites îles, sinon à ladite compagnie, laquelle s'intitulera dorénavant, la Compagnie des îles de l'Amérique.

Et, pour convier les sujets de Sa Majesté à une si glorieuse entreprise, et si utile pour l'Etat, Sa Majesté accordera, que les descendants des Français, habitués esdites îles, et les sauvages qui seront convertis à la foi et en feront profession, seront censés et réputés Français naturels, capables de toutes charges, honneurs, successions, donations, ainsi que les originaires et régnicoles, sans être tenus de prendre lettres de déclaration ou naturalité.

Et d'autant, que le principal objet des associés et de ceux qui se pourront associer, est pour la gloire de Dieu et l'honneur du royaume, Sa Majesté déclarera que les prélats et autres ecclésiastiques, les seigneurs et gentilshommes, et les officiers du conseil de Sa Majesté, cours souveraines ou autres, qui seront associés, ne diminueront en rien ce qui est de leur noblesse, qualités, priviléges et immunités.

Que les artisans qui passeront esdites îles et y séjourneront pendant six années consécutives, et y exerceront leurs métiers, seront réputés maîtres de chefs-d'œuvre, et puissent tenir boutique ouverte en toutes les villes du royaume, à la réserve de la ville de Paris, en laquelle ne pourront tenir boutique ouverte que ceux qui auront demeuré et pratiqué leurs métiers esdites îles, pendant dix années.

Et, s'il arrivait guerre civile ou étrangère, qui empêchât lesdits associés d'exécuter ce à quoi ils s'obligent par les présentes auxdits lieux, il plaira à Sadite Majesté leur prolonger le temps pour l'exécution d'iceux.

Et, en cas que les dits associés manquassent en quelque point à ce à quoi ils s'obligent, Sadite Majesté pourra donner liberté à toute personne de trafiquer esdites îles, et disposer des terres non occupées par la dite compagnie, ou autres Français ayant droit d'eux, ainsi qu'il lui plaira, sans que lesdits associés puissent être tenus d'aucun dommage et intérêt pour le défaut d'exécution.

Sa Majesté fera expédier et vérifier es lieux qu'il appartiendra, tout

ce qui sera nécessaire pour l'entretennement de ce que dessus, et en cas d'opposition en la vérification, Sa Majesté s'en réservera la connaissance à soi et à sa personne.

Et a, ledit sieur Berruyer, laissé pour être annexé à la minute des présentes, le pouvoir à lui donné par les dits associés, à l'effet des dites présentes.

Et fut fait, accordé et accepté, en l'hôtel de monseigneur le cardinal, à Paris, rue Saint-Honoré, l'an mil six cent trente-cinq, le lundi douzième jour de février, après midi, et ont, mondit seigneur le cardinal et sieur Berruyer, signé la minute du présent.

(*Conseil privé,* 8 *mars* 1635. — *Section judiciaire, Archives du royaume.*)

Les lettres-patentes portant confirmation, étaient signées CHESNELONG, conseiller, secrétaire du roi.

RECENSEMENT
DE LA MARTINIQUE (1664).

—Archives de la Marine, cartons Martinique —

Compagnie de M. d'Énambuc.

Hommes mariés.	165		
Femmes mariées.	106		
Garçons portant armes.	103		
Garçons de 12 à 15 ans. . . .	80		
Filles id.	70		
Nègres travaillant	171		
Négresses id.	124		
Petits négrillons.	156		
	975	ci. . . .	975

Compagnie La Garenne.

Hommes portant armes.	100		
Femmes	22		
Garçons prêts à porter les armes. .	20		
Garçons en bas-âge.	12		
Filles de 16 à 20 ans.	16		
Nègres travaillant	40		
Négresses id.	37		
Négrillons.	25		
Mulâtres en bas-âge.	5		
	277	ci. . . .	277

Compagnie de Vertpré.

Hommes portant armes.	65		
Femmes.	28		
Garçons.	86		
Filles	26		
Nègres.	52		
Négresses.	38		
Petites négresses.	40		
Petits nègres.	42		
	377	ci. . . .	377
		Report. . .	1629

		Report. . . .	1629
Mulâtres	4		
Mulâtresses.	4		
Mameloucs (1)	2		
	10	*ci*. . . .	10

Compagnie de Francillon.

Hommes capables de porter les armes.	208		
Femmes.	55		
Nègres travaillant	177		
Négrillons.	118		
Enfants blancs de 4, 5, 6, 7, 8 et 9 ans	113		
	671	*ci*. . . .	671

Compagnie de Loubières.

Hommes portant armes.	187		
Femmes mariées.	46		
Garçons enfants.	30		
Filles à marier et enfants. . . .	36		
Nègres travaillant	227		
Négresses. *id*.	218		
Négrillons.	258		
	1002	*ci*. . . .	1002

Compagnie Desjardins.

Hommes portant armes.	13		
Femmes.	11		
Garçons.	9		
Filles	8		
Domestiques	4		
Nègres.	57		
Négresses.	41		
Négrillons.	52		
	195	*ci*. . . .	195
		Report. . . .	3507

(1) Mulâtres ayant six générations de sang mêlé.

Report. . . . 3507

Compagnie Collioure.

Hommes portant armes.	254		
Femmes.	64		
Enfants.	62		
Filles	60		
Nègres et négresses.	255		
Négrillons.	114		
	809	ci. . . .	809

Quartier Cul-de-Sac Marin.

Hommes portant armes.	80		
Femmes	20		
Garçons	20		
Filles	12		
Nègres travaillant	40		
Négresses *id.*	8		
Négrillons.	16		
Mulâtres	3		
	199	ci. . . .	199
			3515 (1)

(1) Ce recensement, qui ne paraît pas complet, ne figure ici qu'afin que l'on puisse bien saisir le rapport des trois classes qui composaient alors la population de la Martinique.

NOMS

DES HABITANTS PROPRIÉTAIRES DE LA MARTINIQUE, (1671).

Extraits du procès-verbal de l'état général des terres de la Martinique, envoyé par M. Pélissier aux directeurs de la compagnie des Indes-Occidentales.

— Archives de la Marine, cartons Martinique.—

QUARTIER DE LA CABES-TERRE.

Paroisse de la Caravelle.

Ives Venant.
Antoine des Rochers.
Pierre de Launay.
Étienne Gédouin.
Mathurin Suédois.
Charles Ozeray.
Jean Perey.
Pierre Dubuc.
Madeleine Garet Ve de Manuel Sermingue.
Paquier de la Porte.
Michel Desvaux.
Nicolas et Isaac-Huet.
Jean Piraut.
Henry (Thomas).
Jean du Hornay.
François de Maricourt.
Pierre Fournier.
Marcel Gautier.
Nicolas Rousseau.
Pierre Boissel.
Michel Gibou.
Pierre Engerbaut.
Jean Chevalier.
Simon Noel et Pierre Malet.
François Berthelot.
Nicolas le Saint-André.
Saint-Aubin.
André Poret sieur de la Gareme.

CUL-DE-SAC LOUIS.

Nicolas Chapelle.
Antoine Bany.
Jean Tranchet.
Olivier Bagot.
Jean Brasse.
Guillaume le Percher.
Olivier le Surtil.
Vincent Huet.
Michel Chou.
André Matarou.
Réné Riollant.
Jean Siméon.
Saint-Pierre l'hermite.
Jean Laudresson.
Jean Rogeric.
Nicolas Giffard.
Jean Lucas, dit Latour.
Jean Lesmery.
Paul Benurier.
Thomas Chevalier.
Philippe Godin.
Jacques Brochet.
Pierre Blanchet.

Pierre des Clefs.
Abraham Gruel.
Jean Maurenne.
Jean-Siméon de Rougemont.
Pierre Langlois.
Jean Garandeau.
François Doucet.
Marin de la Houssaye.
Nicolas Gazais.
Jean Blain.
Pierre des Hayes.
Julien Greslé.
André et Claude Courtois.
Jacques Journau.
Philippe Estimbe.
André Vinsonneau.
Balthazar Perere.
Antoine Bonneau.
Jacques Siméon.
Jacques Voisin.
Michel Filière.
Robert Lamy.
Philippe Peron.
Les révérends pères jacobins.
Nicolas Chapelle.
Charles Caffier.
Marie Goiby.
François Guéroult, dit des Sonas.
Marin de la Houssaye.
Jean Blain.
Marcel Gauthier.
Jacob Luis (juif).
Paquier de la Porte.
Mathurin (Suédois).
Salomon le Dessué.
Robert Lamy.

FORT SAINTE-MARIE.

Les révérends pères jacobins.
Formont et compagnie.
Nicolas Lescaudé de Saint-Aubin.

FORT SAINT-JACQUES.

Les pères jacobins.
Adrien Seigneur.

PAIN-DE-SUCRE.

François le Vassor de la Touche.
Pierre Birot de la Pommeraye.
Nicolas Morin, dit Morinière.
Pierre Chicou.
Jean Garandeau (Canadien).
Adrien le Seigneur.
Jean Langlois.
Jean Bertrand, dit l'Écossais.
Nicolas Coquerel.
Antoine Bany.
Pierre Dubois.
Romain de la Haye.
Sébastien Petit.
François Fizet.
Charles Ozeray.

QUARTIER DU FOND DU CHARPENTIER.

Abraham Bueno (juif).
Nicolas Levassor, dit Lachardonnière.
Jacques Régouard.
Révérends pères dominicains ou pères blancs.

MARIGOT.

Pierre Ozane.
Robert Pelin.
Robert le Fébure.
Thomas Chevalier.
Pierre Dubuc.
Pierre et Jacques Fontaine.

François Veillot.
Jean-Pierre dit La Garenne.
Pierre Guillet.
Jean Gobert, sieur de Bouillon.
Le sieur de la Garenne (capitaine).
Jean Gallet.
Jean Jaham de Vertpré (capitaine).
François Massé.

LE MORNE DE CÉRON.

Isaac et Daniel Galois.
Eustache Vauconnu.
Marguerin Taxel.
François de Lastre.
Philippe Lambert.
Pierre Poulin.
Michel Couara.
Charles Chéardy.
Jean Morisset, dit Laroche.
Nicolas Morin.
Guillaume de la Barre.
Giles Texier.
Jean de la Cuisse.
Jacques de Pardieu.
Henry le Senne (jeune).
Henry le Senne (père).
Philippe Pierre.

GRAND'-ANSE.

Ives Venant.
Jean Drouet.
Charles Frambourg.
Pierre de Keringen, sieur de Rousselan.
Réné Croissé.
Simon de Lastre, dit Cambré.
Pierre Royer.
Vincent de Landois.
Martin Parant.
Jean sieur du Val.
Jacques Lointain.
Le sieur de la Garenne.

BASSE-POINTE.

Jean Jaham sieur de Vertpré.
Paul Ballain.
Guillaume Pinel, dit le Provençal.
Philippe Adenet.
Michel de Lissalde.
Jean Couillard, dit Lafleur.
Jean Deslauriers.
Louis le Navetier.
Hector Lamberd.
Nicolas Héricher.
Pierre Hardy.
Laurent du Gain.
Simon Plissonneau, dit la Violette.
Abel Paviot.
Pierre le Merle.
Jacques Babin.
Giles Jouveneau.
Jean Roche.

MACOUBA.

Nicolas Le Roy.
Louis Révérend.
Thomas Ledoux.
Julien Rousseau.
Olliver du Jardin.
François Sellier.
Ives le Sade.
Antoine Lamontagne.
François de Lalung.
Marie Herman Ve Estages.

POTICHE.

Richard Geffroy.

Jean Rivière.
Jean Minet.
Pierre Le Roy.
Pierre Gabiot.
Mathieu Leveau.
Guillaume le Flamant.
Godefroy Valet.
Allain Esnau.
Le sieur des Jardins.
Laurent du Gaint
Antoine Chambert de la Rivière.
Briand Chartier.

GRANDE-RIVIÈRE.

Pierre Cocquet.
François Oureeaux.
Godefroy Valet.

ANSE DU LÉVRIER.

Macé Prudhomme.
Jacques Benuchon.
Jean Boismaigre.
Marie Hermand.
Philippe Voisin.
Jean Roy.
Olivier Frotel.
Jacob Laudard.
Mathieu des Mousseaux.
Charles Fouzé.
Fiacre de Brune.
Pierre Basset.

ANSE DU CERON ET PRÊCHEUR.

Olivier Troussou.
Robert Martin.
Jean le Roux de Chapelle.
Le sieur Dessardines (capitaine).
Jean la Rivière.
Jean Maurice.
Antoine Renault.
Philippe Voisin.

Jean Cardon.
Guillaume Jolé.
Antoine Valet.
André Milouin.
Charles le Roux.
François Pétel.
Martin Parent.
Jean Roy.
Giles Castel.
Jean de la Cuisse.

PRÊCHEUR.

Mathurin (Pierre).
Laplante.
Michel Dumoulin.
Pierre Ibleron.
Messire Jacques Hébert (curé)
Cœur de Roy.
Jean le Marchand.
Renaudin.
Gibaud.
Louis Pellegrin.
Le sieur de la Rivière.
Jean Fabulet.
Julien André.
Julien Renaut de Chamblant
La Ve Malet.
François Courché.
Saint-François l'Évesque.
Pierre Renaut de Chamblant.
Jean Petit, dit Des Lauriers.
Nicolas le Roux.
Jean Voisin.
Pierre Assou.
François Grenet.
Jean Villala.
Thomas Brumand.
Michel Henry.

POINTE SUR LA MARE.

Jean Pellecat.

François Gaudon.
François Martin.
Nicolas Renaudin.
Marc Ploumion.

FONDS CANONVILLE.

Adrien Drouet.
Jacques Lebourg.
Louis le Navetier.
Daniel Bonet.
Étienne le Roy.
Jean Simoneau.
Thomas et Élie Pellerat.
Mme Matharis.
Robert Pinel.
Jean Queurel.
Sieur Robert Chevalier.
Sébastien Leprince.
Sieur Claude Testu.

RIVIÈRE BLANCHE.

Guillaume Blondel.
Joachim Clarisse.
Charles Colombel.
Guillaume le Faé.
Marin de la Houssaye.
Denis Croquet.
Pierre Birot de la Pommeraye.
Vannool (Hollandais).
Van Bergues (idem).
Paternay.
Albert Rollans.
Suzanne Boudin Ve Jean Noël.
Étienne Mauvière Saint-Étienne.
Jean-Baptiste Croquet.
Anne Senode Ve de Cougnard.
Jean le Bleu.
Jean Fétus.
Méderis Bourduceau.
Hubert Vasselin.

Nicolas le Comte.

RAVINE SÈCHE.

Michel des Vaux.
Rolland Hubert.
Salomon de Sué.
Les religieuses.
L'hôpital.

FORT SAINT-PIERRE.

François le Vassor.
Les révérends pères jésuites.
Habitation de la montagne à MM. d'Ogeron, de Clodoré et de la Cale.
Habitation de la compagnie des Indes, où demeure le général.
Florimond des Jardins.
Jean du Val.
Jacob Gabay.
Antoine de Bourbonne.
Madeleine d'Orange Ve de Jean Valence.
Pierre le Merle, dit la Sonde.
Les révérends pères jacobins.
Maurice Sauvaget.
Guillaume d'Orange.
Charles Girardière, dit Laberlote.
Abraham Chevalier.
Thomas Hurtault.
Charles Piort, dit le Bourg.
Jacques Mancet.
Jacques Fromanté.
François Fizet.
Adrien Aubourg.
Léger Trois-Œufs.
Rodolphe Tremplard.
Jean Brice, dit le Lorrain.
Isaac le Canu sieur Descaveryes.

Jean Philippe.
Jean Poulain.
Samson Germen.
Paul Desvergiers.
Laurence Fougu.
Robert Lescaudé.
Clas.
Sébastien Guillebaut.
Clément l'Hermite.
François Quéroult, dit de Soinas.
Mineurs Génevours.
Ve l'Espérance.
Nicolas Doublet.
Étienne Renard, dit la Pointe.
Christophe Renaudot.
Jean-Baptiste Lespeuvrier.
Sébastien le Breton.
Jacob Luis (juif).
Jean d'Autray.
Mineurs Saint-Denis.
Jérôme Van Capelle.
Michel Poulet.
Mathieu Forgueson.
Blaize Pezerou.
Madeleine d'Orenge.
Jean Roger, dit Laverrerie.
Etienne Mascré.
Le Boisjourdain.
Guillaume d'Orenge.
Pierre Housson.
Thomas Hurtault.
Martin Lefranc.
Jean Neuville.
Marin le Vanier.
Jean Vetil.
Jean d'Autray.
Thomas Berger.
Jean Bertrand, dit l'Écossais.
François Plaquet.
Louis Varlet.
Daniel Coquerend.
Simon de Lastre.
Guillaume le Roux.
Pierre Quérouanne.
Mathieu Gentil.
Martin Beatris.
Pierre-Christophe, dit le Lorrain.
Mathurin Châtenaye.
Claude Ruire.
Nicolas de Lastre.
Nicolas Buiret.
Adrien Guérard.
Jean Sallé.
Jean Corme.
Jacques (Paul).
Jacques Canel.
Elizabeth de Hallé.
De Cacqueray.
Thierry Noyret.
Mathurin Coudray.
Robert de la Roche.
Jean Gilot, dit Champaigne.
Jean Parmantier.
Révérends pères jacobins.
Jean-Jacques.
François le Brasseur.
Pierre Magon Forgueson.
Henry de Lalau.
Françoise Tancourt, Ve Rifflet.
Jean le Blond.
Etienne Papin.
André de Lerieux.
Guillaume-Gabriel, dit Brisefer.
Claude Collard.
Philippe Bidier.
François de la Coste.
Jean Gaffé.
Louis Boncontoir.
Guillaume Alleaume.
Alexandre Maugras.
Jean Hevin, dit Saint-Martin.

Nicolas le Prieur.
Jean de Bacre.
Jean Jubin, dit Saint-Amand.
Jean Rodrigues.
François de la Joye.
Guillaume Gouger.
Jean Parmantier.
Giles de Zertz.
Marin Cholet.
Mme de Gourselas.
Giles Hébert.
Réné Roy.
M. Rools de Loubières.
Nicolas Doublet.
Charles le Doux.
Anne Renault.
Jean Petard, dit Grandmaison.
Thomas Gérard, dit Martainville.
Saint-Pierre le Comte.
Jean Caille.
Antoine de Maquère, sieur de Grandcourt.
Le sieur de Parcy (major).
Simon du Val.
Adrien Cauchois.
Philippe Adenet.
Guillaume Boucher, dit Desnoyers.
Thomas Habedé.
Jacques Baugouin.
Marguerite Jassaire, Ve de Jacques Hauguet.
Jacques de Launey.
Louis Bonvalet.
Mathieu Musset.
Jean le Neveu, dit Longuemaison.
Jean le Vilain.
François Tranchet.
Fabien de Neufves.
Guillaume Pinel, dit le Provençal.
Pierre Halot, sieur de Saint-Pierre.
Sieur François Mennel.
Sieur de le Bois.
Sieur du Gas.
Sieur de la Vallée.
Alexandre le Grand.
Le sieur de Bellefontaine.
Jean Caille.
Didier Profillet.
Pierre Guesmard.
Charles Brocard.
Nicolas Castel.
Alexandre Pavée.
M. le Boucher.
Jean de la Vergne.
Philippe Simon.
Les savanes de M. de la Valée.
Duverger (notaire).
Lafontaine Bourlet.
Pierre Peu.
Paul le Chien.
Mathurin le Fort.
Mathieu Allaix.
Louis Fournier.
Jacques le Prévost.
Anne Renault.
François Gosselin.
Jean Bailleur.
Pierre Pennetot.
Jean Anglard.
François de la Haye.
Jean Ricard.
Pierre Boullard.
Paquier Laurans.
Guillaume Girault.
Robert de la Mare.
Jacques du Frayé.
Simon de la Mare.
Jean Destamys.
Jean Regujan.

Guillaume Audrin.
Pierre Petit.
Thomas Habedé.
Briand Milon.
François Lardier.
Gabriel Turpin (juge).
Jacques Robert.
Pierre Dauphiné.
Pierre Barbé.
Adrien le Cat.
François Mellin.
Marc le Maire.
Jean Robert, dit l'Espine.
François Paquilly.
Messire Jean-Baptiste Grasson (curé.)
Mlle de la Vigne.
Nicolas le Roy.
Simon Denné.
Nicolas Loyzel.
Pierre Robert.
Thomas le Coq.
David Guérard.
Le sieur Louis Chaillon.
Antoine Peray.
Jean Douze.
Simon Duval.
Henry Baudouin.
Michel Quesmin.
Nicolas du Boscq.
Thierry Noiret.
Michel le Roux.
François le Chevalier.
Jean le Fébure, dit le Sauteur.
Révérends pères jésuites.
Noël Desmoulins.
Pitre de Basque (nègre libre).
Les héritiers de feu M. de la Haye.
Nicolas le Roy.
Etienne Joullin.
Thomas Baillcur, dit Boucaray.
Ve Jean Duclos.
Jean Naury.
Révérends pères jacobins.
Claude Collard.
Rools de Loubières.
De la Valée.
Jean Roy.
Pères jésuites.
Jean le Vanier.
Pierre du Pré, dit l'Espérance.
Antoine Cornette.
Lassalle.
Mme de Gourselas.

RIVIÈRE MONSIEUR.

Le sieur Jean Arragon.
Le sieur Cacqueray de Valmenier.

RIVIÈRE DE L'ACAJOU.

Le sieur de la Vertehuze.

RIVIÈRE DU LAMENTIN.

Mlle de Gémosat, Ve du sieur Macharis.
Mlle de la Lande.

RIVIÈRE DU LÉZARD.

Elie et Claude Guerbet.
Jean Beuille.

LE TROU AU CHAT.

Nicolas le Roy.
Gilbert de Campe.
Les révérends pères jésuites.

RIVIÈRE SALÉE.

François le Boucher.
M. le Barbier.

LES TROIS ILETS.

Jacques Dathée.
Le sieur Antoine de Bourbonné.
Guillaume Maigne.

L'ANSE DU MITAN.

Jean Duval.
Jean Beauplume.
Daniel Coqueraud.
Veuve Oudard le Coq.
Jean Bigot.
Louis Bellay, dit la Roche.
Latouche, le Vassor.
François Auvray.
François Haquetz.

ANSE DES NAVIRES.

Jacques Aubin.
Jacques Aufreing.
Michel le Fébure.
Jean Besnard.
Jean Bernard.
Jean Simon.
Gabriel de Cap.
Marie de Lavigue, veuve de M. Hurault.
Jean Blangy.
Claude Ruire.
Julien Lizardais.

GRAND'-ANSE D'ARLET.

Jean Noude.
Henry Guyet.
Guillaume Pelletier.
Pierre Poulain.
Louis Belay, dit la Roche.
Josse le Roy.
Antoine Salu.
Guillaume Barbé.
Pierre Gautier.
Charles Baillardel.
Nicolas Baillardel.
Jean Baillardel.
Nicolas d'Orange.

PETITE ANSE DU DIAMANT.

Michel Maranda.
Rolland Hubert.
Nègres libres.
Le sieur de Valomé.
Jacques Maurice.
Jean Sauvée, dit la Valée.
Noël Testu.
Jean Guénou, dit la Planche.
Geoffroy Ferel.
Robert Hous.
Pierre la Forest.
Guillaume des Bonnetz.
Jacques Hodsent.
Pierre Heuvant.
Jean Colibet.
Alexandre Deschamps.
Thomas Hervé.
Yves Sors.
Pierre Boulay.
Nicolas Vatemare.
François le Barbier.
Joseph Gasteau.
Pieter Auvin.
Étienne Roudin.
Jacques Barbé.
Jean Bois.
Le Sieur le Graz.
Jean Faux, dit la Forest.
Noël Moulle.
Marie Reyne, veuve de Pierre Bion.
Jean-Baptiste Boullevert.

Claude Pougoise.

MARIGOT DU DIAMANT.

Ezaye Ferrand.
Pierre Biou.
Joachim Cleris.
Nicolas Bouillé.

LES TROIS RIVIÈRES.

M. Fouquet.
Louis Chevalier.

ANSE LAURENT.

Jacques Chirou.
Jean Gonzalve.
Lucas Desvaux.
Paul d'Almède.
Mathieu Gaultier.
Charles Coulombel.
Alain Meslé.
Mathieu Gautier.
Thomas de Launey.
Le sieur Hauslars.
Job Léger.
Le sieur des Essards.
Julien Doüaghin, dit du Fresne.

L'ANSE DU SERRURIER.

Habitation de la fabrique de Sainte-Luce.
Jacques Tiffaigue.
Pierre Dicellemant (nègre libre).

RIVIÈRE PILOTE.

Jean (nègre libre).
Jacques le Coustre.
Pierre Luce, sieur de la Payre.
De Graville.
De Montaval, frères.
André de Ligné.
Noël Roger.
Jean Perdriel.
David Copin.

POINTE DE LA BORGNESSE.

Jean Girard, dit la Valée.
Louis Ménage.
Christophe Pivert.

CUL-DE-SAC MARIN.

Isaac Robellin.
Jean Maillet.
Jacques Blanchet.
Simon Thibaut.
François Maillet.
Jean Couillard, dit Lafleur.
Nicolas Henry, dit Saint-Amour.
Anne Senode.
Jean Chouquet.
Etienne Chautereau.
Jérôme Méry, dit Lafleur.
Thomas le Mirhe.
Simon Pélerin.
Antoine le Mirhe.
Claude Cauchon.
Thomas Bonneville.

QUARTIER DES SUISSES.

Hendrik Goudsenne.
Mathieu (Philippes).
Barthélemy (Henry).
Jacques Beauvoisin.
Michel Colombel.
Antoine Caillot.
Nicolas Huc, dit le Baron.

POINTE MARIN.

Thomas Liébré.

Guillaume Bancat.
Michel Blandin.
Jean du Chesne.
Jean le Cerf.
François le Barbier.
Jean Haucard.

POINTE DES JARDINS.

Maillard Annecrust.
Perier, dit Beauregard.
Jean le Roux.
Henry Simon.
Martin le Roux, dit la Fortune.
Jacques le Bourg.
Jacques le Coustre.
Nicolas Lesueur.
François Perain.

TABLE DES CHAPITRES

CONTENUS DANS LE TOME Ier

DE

L'HISTOIRE GÉNÉRALE DES ANTILLES.

Pages.

DEUXIÈME PARTIE.

DOCUMENTS OFFICIELS.

FIN DE LA TABLE ET DU TOME PREMIER.

IMPRIMERIE DE RAYNAL, A RAMBOUILLET.

ERRATA.

Page 36, ligne 5 de la note, au lieu de éclairer, *lisez* : éclaircir.
Page 55, ligne 1 de la note, au lieu de Angleria *lisez* : Angheria.
Page 70, ligne 27, au lieu de 1639, *lisez* : 1635.
Page 78, ligne 29, au lieu de Montmagny, *lisez* : de Montmaigny.
Page 89, ligne 5, au lieu de 1643, *lisez* : 1653.
Page 91, ligne 3 du titre, au lieu de gouverneur-général des îles, *lisez* : gouverneur de Saint-Christophe.
Page 113, ligne 19, au lieu de lieutenant, *lisez* : général.
Page 114, ligne 20, au lieu de Comte, *lisez* : le Comte.
Page 115, ligne 3, au lieu de Comte, *lisez* : le Comte.
Page 127, ligne 17, au lieu de Moutillet, *lisez* : Montillet.
Page 148, ligne 25, au lieu de troisième, *lisez* : second.
Page 157, ligne 29, au lieu de de Montmagny, *lisez* : de Montmaigny.
Page 171, ligne 7, au lieu de marquis, *lisez* : duc.
Page 228, lignes 6 et 34, au lieu de valaient, *lisez* : valait.
Page 234, ligne 12, au lieu de 1657, *lisez* : 1654.
Page 457, ligne 5, après Gomère, *lisez* : le 6 septembre 1492.

